

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME QUARANTE-SIXIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

TOME QUARANTE-SIXIÈME

Juillet à Décembre 1903

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, V^e ARR.

1903

Sever fund

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-TROISIEME ANNÉE. — VOL. XLVI. — N° 7. — 15 JUILLET 1903.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, Ve ARR.

1903

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr.

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . . **300 francs**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'UNITÉ DE PRINCIPES

DANS

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (1)

La démocratie, plus qu'aucun autre régime, a besoin de compter parmi ses membres un grand nombre d'individus à l'intelligence claire et à la volonté forte. J'ai essayé d'établir, dans une précédente conférence, en quoi consistait cette lucidité intellectuelle, capable de discerner en toutes questions le vrai et le juste, et comment l'énergie de la volonté individuelle devait s'unir au sentiment du bien public.

Mais ici apparaît un nouveau problème. Sur le vrai et sur le juste, sur les moyens de les connaître, sur la discipline de la volonté, des opinions différentes se partagent les esprits. Les religions font à ces questions des réponses précises et divergentes ; les philosophies également. Quelle sera, dans ce désaccord, l'attitude de l'enseignement public ? Prendra-t-il à son compte une doctrine particulière, confessionnelle ou anticonfessionnelle ? Ou bien sera-t-il neutre et de quelle façon ? Grave question, qui préoccupe aujourd'hui tous les penseurs et tous les hommes d'Etat. Si l'enseignement public prend parti, comment éviter l'esprit sectaire et la tyrannie ? S'il s'abstient. comment échappe-t-il au danger d'être insignifiant et inefficace ? Et que deviendra, dans ce conflit de doctrines ou dans cette neutralité effacée, l'unité morale nécessaire à une société politique ? Car un principe d'union est nécessaire entre des hommes destinés à vivre d'une vie commune. Même pour discuter ensemble, il faut au moins qu'ils parlent la même langue. S'ils sont divisés sur tout, nulle action collective n'est possible.

(1) Extrait de l'*Education de la Démocratie*, qui doit paraître le 15 juillet, chez Alcan Nous avons déjà donné à nos lecteurs la première conférence du volume, celle de M. Ernest Lavisse : *Une éducation manquée*.

I

Ce problème s'est posé de tout temps. et chaque régime en a donné une solution conforme à sa propre nature.

Sous l'ancien régime, c'est l'Eglise et la royauté qui se partagent le pouvoir. L'éducation a pour fin de former de bons chrétiens et de loyaux sujets. Le principe d'autorité la domine tout entière.

La Révolution n'a pas eu le temps de créer un système complet d'éducation formé sur des principes nouveaux. Elle a cependant manifesté clairement. par les délibérations de ses assemblées et par quelques essais de création, qu'elle sentait le besoin d'un enseignement civique, d'une éducation capable de préparer des hommes adaptés à une nouvelle manière de vivre. Mais, ni sur le fond de cet enseignement, ni sur la façon de l'organiser, elle n'est arrivée à des résultats définitifs.

L'Empire ne pouvait concevoir l'éducation que sous la forme d'un caporalisme religieux et politique. Dieu lui-même, dans la pensée de Napoléon. était le premier gendarme de l'Empereur. Le devoir essentiel de l'Université était d'inculquer ce principe aux jeunes esprits.

Sous la Restauration on vit renaître, tant bien que mal, l'ancien principe d'autorité sous la forme catholique et légitimiste.

La monarchie de Juillet essaya de concilier, dans l'éducation comme dans ses institutions politiques, le principe monarchique et le libéralisme Elle aboutit à un humanisme à demi républicain, et à l'éclectisme de Cousin, sorte de religion laïque, enseignée à la jeunesse par tous les professeurs de philosophie

Sous le second Empire, comme sous le premier, les idées sont suspectes, mais le pouvoir n'a pas la force d'aller jusqu'au bout de son principe. L'influence de l'éclectisme subsiste, bien qu'affaiblie. L'humanisme garde quelque vertu, grâce à l'indépendance des professeurs. On encourage l'étude des sciences, mais surtout par méfiance de l'esprit littéraire, jugé libéral, et faute de bien voir ce qu'est au fond l'esprit scientifique.

La troisième République enfin, tiraillée d'abord dans des directions contraires, aux prises ensuite avec les innombrables problèmes que soulève l'organisation de la démocratie, s'est trouvée fort hésitante entre les résidus des régimes antérieurs et les velléités confuses des temps nouveaux : d'où une liberté assez chaotique, qui s'est traduite, en matière d'éducation, surtout par l'absence de principes.

Ce qui ressort, en somme, de cette revue du passé, c'est que tous les régimes ont essayé de faire prévaloir, dans l'éducation publique, les idées sur lesquelles ils étaient fondés. Sans grande efficacité, d'ailleurs, si l'on en juge par les résultats : car l'éducation cléricale du dix-huitième siècle produit l'irréligion des philosophes, l'Université de l'Empire enfante les libéraux de la Restauration, la Restauration fait des Voltairiens, le voltairianisme de la monarchie de Juillet aboutit à la réaction cléricale de 1850, et la compression du second Empire produit des républicains. D'où l'on peut conclure, semble-t-il, que les enseignements les plus dogmatiques ne sont pas les plus puissants, et que la liberté incoercible de l'esprit humain, bien loin d'être par eux amortie et réfrénée, semble parfois y puiser, par la contradiction même, plus d'essor et plus d'élan.

S'il en est ainsi, qu'allons-nous faire à notre tour? Où chercherons-nous ce principe d'unité qu'un instinct social invincible nous fait cependant concevoir comme nécessaire? Allons-nous essayer de reconstituer une doctrine d'Etat, un éclectisme républicain et démocratique, adapté aux idées aujourd'hui régnantes dans le monde politique? Ou laisserons-nous les thèses et les antithèses se combattre librement sous les yeux étonnés et amusés de nos lycéens? Ou chercherons-nous un refuge dans une neutralité incolore et sans vie? Ou enfin trouverons-nous quelque principe assez général et assez souple pour faire l'unité des esprits sans les briser? Je réponds sans hésiter que, si le salut est quelque part, il ne peut être dans aucune des trois premières hypothèses.

Et d'abord, une doctrine d'Etat. Nombre d'esprits, je le crains, sans se laisser déourager par les résultats des expériences antérieures, ne seraient pas éloignés d'y voir le vrai moyen d'établir l'unité morale du pays Mais qu'est-ce à dire, une doctrine d'Etat? S'agit-il d'instituer une histoire orthodoxe, une philosophie orthodoxe, au sens républicain et démocratique du mot ; une doctrine scientifique contrôlée par l'Etat? C'est un non-sens. Les faits ne sont pas républicains ou monarchiques : ils sont vrais ou faux. La connaissance d'un fait vrai a du prix ; un fait inexact, quel que soit le parti qui l'invoque est sans valeur. L'interprétation même des faits, c'est-à-dire le sens que l'esprit y découvre, ne vaut que dans la mesure où l'esprit est sincère et clairvoyant. Un mensonge politique n'est jamais qu'un mensonge. Imagine-t-on rien de plus absurde qu'une orthodoxie historique ou philosophique dictée par l'Etat à des professeurs? Si ces professeurs la jugent conforme à la vérité, quel besoin de la leur prescrire? Et s'ils la jugent fausse, quel métier dégradant on leur impose? De deux choses l'une : ou

ces maîtres de la jeunesse commenceront par lui donner l'exemple du mensonge, ou bien, s'ils sont sincères, ils seront suspects justement, puisqu'ils ne seront pas libres. Belle leçon, vraiment, que celle qui se dégagera d'un pareil rôle !

On répond à cela qu'il faut choisir des maîtres qui soient sincères, dont les opinions orthodoxes soient dûment établies et vérifiées. En d'autres termes, on choisira les maîtres non sur leur savoir, sur leur méthode, sur leur moralité, mais sur la manière dont ils répondront aux exigences d'un certain catéchisme. On leur demandera un « billet de confession » laïque. On donnera une prime à Tartufe, qui ne manquera pas de se faire républicain pour la circonstance. On encouragera aussi Basile à dénoncer ceux de ses collègues qui ne lui sembleront pas suffisamment orthodoxes. Osons donc, une bonne fois, trois siècles après Descartes, croire à la liberté intellectuelle, à la salubrité morale de la science indépendante. Cessons d'avoir confiance dans les formules mortes et les *Credo* sans vertu. Toute cette théologie laïque n'est qu'une étrange survivance de la vieille scholastique, qui croyait enfermer la réalité dans les syllogismes et ne cherchait la vérité que dans les livres.

La seconde solution, celle qui consiste à laisser toutes les opinions se heurter devant les élèves dans une liberté anarchique, a du moins un avantage sur la précédente : c'est qu'elle n'est pas dégradante pour le maître et abrutissante pour l'enfant. Il y a même des cas où elle peut être utile, si elle est judicieusement appliquée. Mais on ne saurait évidemment en faire une règle générale de l'éducation, pour plusieurs raisons décisives. Elle se ramène en somme à ceci : fonder l'éducation sur la polémique, sur la plaidoirie contradictoire du pour et du contre. Or, si la polémique peut avoir quelquefois sa raison d'être, c'est à la condition de se dérouler devant des juges qui soient capables de conclure. Mais ici quels sont les juges ? Des enfants, qui ne savent rien de la réalité, qui n'ont ni l'expérience de la vie, ni celle des livres, qui n'ont aucune méthode pour discerner la vérité de l'erreur, dont l'esprit n'est même pas capable d'embrasser dans leur ensemble un long enchaînement de faits ou d'idées. Un enseignement de ce genre est un des moins éducatifs qui se puissent concevoir. Si les élèves jugent suivant leurs instincts ou leurs passions, ils s'accoutument à trancher au hasard des questions difficiles et graves. Ils prennent ainsi une détestable habitude intellectuelle contre laquelle une éducation raisonnable ne saurait trop les prémunir. S'ils sont assez intelligents pour s'apercevoir qu'ils ne savent rien et que la solution du problème leur échappe, vous leur donnez une leçon fâcheuse de scep-

ticisme ou de dilettantisme ; à moins qu'ils ne dépensent leur finesse, comme certains candidats au baccalauréat, à essayer de deviner (sans trop de succès d'ailleurs) quelle solution serait la plus agréable au professeur ; et alors c'est une leçon d'immoralité qui s'ajoute à la leçon de scepticisme. Pascal se moque de ceux qui, n'ayant pas de montre, disputent sur une heure sans parvenir à s'entendre. Nos élèves non plus n'ont pas de montre, et c'est pour cela que toutes les disputes qu'on peut leur proposer sont vaines et dangereuses, Avant de leur demander de savoir l'heure, notre premier devoir est de leur donner une « montre », c'est-à-dire des connaissances précises et une méthode.

Ainsi, ni doctrine d'Etat ni liberté anarchique des opinions. D'autre part, une neutralité qui consisterait surtout dans une abstention systématique à l'égard de tous les problèmes essentiels, une neutralité qui se cantonnerait dans les faits insignifiants et dans une culture purement formelle, serait un pitoyable système d'éducation, Car il s'agit pour l'éducateur, ne l'oublions pas, de former des intelligences lucides et des volontés droites. Il faut que l'enseignement tout entier, sans cesser de respecter la diversité des esprits et des croyances, repose pourtant sur quelque chose de positif et de substantiel. Il faut qu'il crée des forces actives dans l'âme de l'enfant. Il faut qu'il lui propose un idéal, une foi, et qu'il lui donne, avec la volonté de réaliser son idéal, d'agir selon sa foi, les moyens pratiques d'y réussir. Un des derniers ministres de l'Instruction publique, M. Georges Leygues, disait un jour (2 février 1902), que nous devions « enseigner la République et la démocratie sans attaquer les croyances religieuses ». Est-ce possible ? Je le crois. Comment ? D'une seule manière : en donnant comme pivot à l'éducation ce principe fondamental : l'amour et le respect de la vérité scientifiquement établie. Point de vérité officielle et imposée ; point de discussions scholastiques ou oratoires sur ce qui ne peut être connu méthodiquement. Rien que de sincère et d'objectif, de solide et de démontrable. Aucune croyance religieuse n'oserait rejeter ce principe : aucune n'a le droit d'en condamner les applications, si elles sont faites avec le tact et la mesure qu'impose la responsabilité de l'éducation en commun. Rien, d'autre part, de plus actif, de plus substantiel, de plus vivifiant pour l'intelligence et pour la volonté, ni qui puisse servir plus efficacement la République et la démocratie, si l'on sait comprendre à quel point une forte culture intellectuelle et morale est plus féconde en résultats que les vaines polémiques. Qu'on me permette d'insister sur ces deux points : respect des croyances religieuses et vertu républicaine du principe d'éducation ainsi formulé.

Comment croire, me dira-t-on, que les religions révélées puissent s'accommoder d'un principe aussi contraire à leur essence? Vous proclamez la liberté de la science. Or les religions reposent sur la révélation, sur l'autorité. Sur les deux principes, il y a autonomie : voyez le *Syllabus*. En fait, l'Eglise a condamné Galilée ; elle a condamné Richard Simon. Si vous enseignez la science toute pure, vous heurterez nécessairement quelque dogme, et la paix que vous rêvez sera détruite. — Je ne méconnais pas la valeur théorique de ces objections, mais je crois que, dans la réalité pratique, elles perdent beaucoup de leur force. La théorie est le domaine de l'absolu, et les antinomies s'y heurtent avec fureur. Dans la réalité, il arrive que les idées, en devenant plus complexes, perdent de leur raideur, que les oppositions s'adoucissent et que des adversaires qui semblaient irréconciliables arrivent à faire assez bon ménage. En théorie, les croyances religieuses sont immuables et intransigeantes. Mais, en fait, les dogmes évoluent, et la théologie même reconnaît que la révélation originelle, d'abord virtuelle, pour ainsi dire, et comme latente, s'épanouit au cours des âges en définitions nouvelles qui la font apparaître sous un jour différent. En théorie, la méthode d'autorité est souveraine. Mais, en fait, nous voyons les méthodes de la science entrer peu à peu dans la pratique courante des Eglises les plus fermées, et de grands savants, dont l'orthodoxie n'est pas suspecte, appliquer hardiment ces méthodes aux sujets les plus délicats parfois, à l'astronomie, à la physique, à l'histoire, reculant les bornes du monde ou démolissant les légendes du moyen âge avec une belle intrépidité. Galilée, aujourd'hui, n'aurait rien à craindre. Richard Simon lui-même a fait école, bien que la résistance, en ces matières de philologie, soit plus vive et plus opiniâtre. Nous ne sommes pas au bout de ces transformations Depuis trois siécles, depuis un siècle surtout, elles ont été considérables. Elles le seront de plus en plus, à mesure que la science elle-même grandira. Rien n'est irrésistible comme un fait prouvé, lorsque beaucoup d'intelligences sont capables de sentir la force de la démonstration. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir le travail obscur, mais formidable, qui s'accomplit en ce moment même au sein des Eglises sous l'impulsion de cette puissance nouvelle, l'esprit scientifique. Un temps viendra, qui n'est peut-être pas très éloigné, où le domaine de la révélation, par un accord plus ou moins reconnu, ne rencontrera plus sur aucun point le domaine de la science, laissée libre de ses investigations dans tout l'ordre de la connaissance accessible aux méthodes rigoureuses. Nous n'en sommes pas encore là. Il subsiste, entre les deux domaines, des territoires contestés,

par conséquent des occasions de querelles. C'est affaire de tact et de prudence que de ne pas soulever ces querelles à tout propos. La théologie, qui est une sorte de diplomatie très souple sous sa raideur apparente, les résoudra peu à peu, surtout si l'on a soin de ne pas les envenimer à plaisir. Dans l'enseignement public, où se réunissent des enfants de toute origine, c'est le devoir strict du maître d'éviter ces conflits, et de rester même, s'il le faut, un peu en deçà de ses propres limites. Il le doit à la paix publique et au respect de ceux qui pensent autrement que lui. Ce n'est pas là faire abandon de son indépendance : c'est faire preuve de respect envers l'indépendance d'autrui, et donner l'exemple de ces égards réciproques qu'on se doit les uns aux autres, entre gens bien élevés qui habitent la même demeure.

J'arrive au second point. L'amour de la vérité scientifiquement établie est un principe d'éducation actif et fécond. Une éducation ainsi comprise ne se borne pas à meubler l'esprit des faits positifs qui sont déjà par eux-mêmes une acquisition précieuse, ni à lui donner des habitudes de saine méthode qui sont la meilleure garantie de ses progrès ultérieurs : elle crée en lui un idéal capable d'inspirer l'enthousiasme le plus pur, le plus puissant, et par conséquent le plus fécond en œuvres. Ce serait une grande erreur que de se représenter la vérité scientifique comme quelque chose de sec et de froid. L'enthousiasme du savant ne le cède pas à celui du poète. Et la vérité ne s'enferme pas dans l'ordre abstrait et rationnel : elle embrasse tout ce qui est objet de connaissance, l'action comme la pensée, la moralité comme la spéculation pure. Elle détermine les fins de nos actes aussi bien que la règle de nos raisonnements. Et, dans tous les ordres, elle est une flamme qui échauffe en même temps qu'elle éclaire. Quoi de plus beau que le spectacle des victoires de l'intelligence dans le monde, depuis la barbarie primitive jusqu'à notre civilisation, si imparfaite encore, mais si prodigieusement supérieure aux misérables commencements de notre espèce ? Comment l'homme qui a une fois compris la grandeur tragique de cette histoire pourrait-il rester indifférent aux belles choses, esclave d'un égoïsme grossier ou occupé d'intérêts médiocres ? L'amour presque religieux de la vérité scientifique élève des âmes d'ailleurs assez ordinaires au-dessus d'elles-mêmes et leur communique parfois une grandeur dont elles semblaient peu capables à première vue. Cette foi scientifique est en outre essentiellement républicaine et démocratique, même sans profession de foi bruyante, s'il est vrai que la république et la démocratie doivent être conçues comme un état social où le progrès de tous est assuré par le libre jeu de la

pensée, affamée de vérité et de fraternité. Pourquoi n'ajouterai-je pas que cette foi républicaine, fondée sur la science, ne peut être que tolérante et pacifique ? Car la science est foncièrement objective et sereine ; elle sait que l'absolu n'est pas de ce monde, que la conquête du vrai est laborieuse et lente, toujours partielle, que l'erreur d'aujourd'hui a été la vérité d'hier, et que tous les esprits ne peuvent marcher du même pas dans la route obscure du progrès.

II

Le principe étant admis, essayons de le suivre dans ses principales applications.

Il s'agit, avons-nous dit, de donner à nos élèves l'amour de la vérité scientifiquement établie. En d'autres termes, il s'agit de former des intelligences libres, actives, méthodiques, suffisamment munies de notions exactes, mais surtout éprises de vérité, et capables de progrès. Nous n'avons pas à leur apprendre tout ce qu'on veut savoir, puisqu'une vie entière n'y suffirait pas. Mais nous devons, sur quelques matières bien choisies, leur donner de bonnes habitudes intellectuelles, qui leur serviront ensuite, dans tout le cours de leur vie, à discerner en chaque circonstance le vrai du faux. L'essentiel, dans l'éducation n'est pas la multiplicité des connaissances de détail : c'est la méthode. Les faits de détails s'oublient. Quelques personnes, songeant à la quantité de ces faits qu'on leur a enseignés et qu'elles ne savent plus, s'imaginent que leur éducation a été manquée. C'est une erreur un peu naïve. Mais il est très vrai qu'un éducateur sensé ne doit pas se proposer comme objet principal de verser dans les intelligences le plus grand nombre possible de ces faits qui n'y resteront pas. Son but doit être de se servir des faits pour créer dans les esprits, avec un certain état d'information générale, l'aptitude à comprendre, la curiosité active et surtout l'habitude critique. Dès lors, point de surcharge ni de surmenage. Les notions essentielles qui doivent constituer cet « état d'information générale » ne sont pas innombrables ; elles se dégageront naturellement d'un cours d'études normal. Et quant aux bonnes habitudes de méthode qui sont l'âme même d'une éducation bien comprise, elles résulteront surtout de la manière d'enseigner, de l'esprit qui animera et vérifiera toutes les disciplines. Les matières traditionnelles de l'enseignement sont : la grammaire et les langues, les littératures, l'histoire, les éléments des sciences, la

philosophie : voilà pour la partie intellectuelle ; à cela s'ajoute l'enseignement moral. Ce cadre est excellent dans son ensemble. Voyons comment on peut essayer de faire rendre à ces matières tout le profit désirable au point de vue que nous avons indiqué, c'est-à-dire pour la formation scientifique et féconde des esprits, sans vaines polémiques et sans timidités impuissantes.

§ 1er. — *Education intellectuelle*

Pour la grammaire et les langues, nulle difficulté. Cette étude préliminaire, indispensable pour donner à l'intelligence l'instrument d'analyse et de précision dont elle aura ensuite besoin dans tous ses travaux, ne touche à rien qui puisse inquiéter les consciences. C'est un terrain sur lequel il est facile d'avoir toutes ses aises. Raison de plus pour s'y établir d'abord solidement et pour y jeter les bases de l'éducation scientifique ultérieure. Avec de la grammaire bien enseignée, on doit donner à de jeunes esprits l'habitude de la précision. Si l'on sait s'y prendre, on peut ajouter à la précision déjà quelque finesse, et même un certain sens du relatif, de l'évolution historique.

En littérature, les problèmes sont plus délicats, si la littérature ne se réduit pas à une étude de pure rhétorique, et si l'on y comprend comme il est indispensable, l'étude des idées et des sentiments. En revanche, le profit en est considérable, par cela même qu'elle touche à ce qu'il y a de plus vivant dans l'humanité. Comment l'étudier scientifiquement et librement, sans heurter des sentiments respectables? Comment, devant les œuvres d'un Bossuet et d'un Pascal, être à la fois sincère et respectueux, sans éluder le fond des choses? Il suffit pour cela d'appliquer à la littérature la méthode scientifique, c'est-à-dire de substituer le point de vue historique et explicatif au point de vue dogmatique et polémique. Il ne s'agit ni de louer ni de blâmer au nom d'une doctrine absolue, mais de faire comprendre, ce qui est la seule manière de concilier l'admiration légitime avec les réserves nécessaires, sans entreprendre sur la liberté de l'enfant. L'*Histoire universelle* de Bossuet, par exemple ou les *Oraisons funèbres*, offrent aujourd'hui à un esprit libre plus d'un sujet d'étonnement. Le professeur devra-t-il avoir l'air d'accepter pour son propre compte la philosophie de l'histoire qui est celle de Bossuet? ou, s'il la rejette, devra-t-il la combattre *ex professo* devant ses élèves? Ni l'un ni l'autre, à mon sens, Il y a dans Bossuet deux choses : des faits qui sont vrais ou faux, mais qui, dans tous les cas, sont d'ordre scienti-

fique, et comme tels soumis à la critique ; une interprétation des faits que Bossuet donne comme conforme aux desseins de Dieu, ce qui exclut par soi-même toute possibilité d'une démonstration rationnelle. Si les faits allégués par Bossuet nous semblent inexacts, si son information est insuffisante, notre devoir de professeur est de le dire et de rectifier ce qui nous paraît mal établi ou contraire à la vérité. Quant à celles de ses vues qui s'appuient sur des conceptions purement théologiques, il serait inconvenant, et d'ailleurs inutile, de les discuter ; car une discussion de ce genre, déplacée devant des élèves croyants, ne pourrait être que tout à fait superficielle.

Si le professeur, comme il peut arriver, juge que certaines de ces idées sont choquantes pour l'esprit moderne, il ne faut pas lui demander de n'en rien laisser paraître : la tâche serait au-dessus des forces humaines. Mais il a mieux à faire que de se laisser aller à son humeur. Ce qui importe, c'est de montrer le caractère théologique de ces vues ; c'est d'en marquer les relations avec la doctrine d'où elles procèdent, de les expliquer historiquement et logiquement, en les rattachant soit à l'ensemble des idées chrétiennes, soit à la théologie particulière et au tempérament propre de Bossuet. Cela fait, la tâche du professeur est accomplie La théologie dogmatique n'est pas de son domaine. Elle repose sur des principes extrarationnels qu'il n'a, comme professeur, ni à admettre. ni à rejeter. Il les ignore. Tout ce qui est extrarationnel lui échappe par définition. Libre à chacun d'admettre ou de ne pas admettre qu'il y ait du connaissable en dehors de ce qui est accessible à la raison. Ce n'est pas son affaire d'en décider. Pour lui, son rôle est de se cantonner dans ce que la raison peut connaître, et de former, sur le terrain solide, des esprits avisés et méthodiques. Ceux-ci, quand l'heure en sera venue, décideront à leur tour, en toute liberté, si ce domaine de la raison leur suffit ou s'ils croient avoir besoin de puiser la certitude à d'autres sources. Cette explication sincère et libre de la pensée d'un Bossuet ne saurait ni choquer les croyants, ni paraître aux autres suspecte de faiblesse : car elle n'oblige personne à aucun acte de foi. Mais elle est utile à tous ; car elle met en lumière la genèse des idées d'un grand écrivain ; et par là elle est une excellente leçon de méthode. Ceux qui pensent comme Bossuet (ils sont rares aujourd'hui) seront bien aise de le mieux comprendre ; et ceux que cette théologie ne satisfait pas rendront du moins à Bossuet la seule justice qu'on puisse lui rendre quand on ne partage pas ses croyances, celle d'avoir mis au service de ses principes une logique vigoureuse et éloquente. J'en dirai autant de Pascal : il ne s'agit pas de discuter son christia-

nisme janséniste ; mais il faut le faire comprendre. Faire comprendre, c'est toute la tâche du professeur. Et cette tâche, bien remplie, va fort loin : car l'intelligence qu'on a des choses implique à la fois qu'on les mesure, c'est-à-dire qu'on n'y est pas asservi, et cependant qu'on est capable de leur donner la sympathie qu'elles méritent vraiment.

L'enseignement de l'histoire se divise aujourd'hui en deux cycles, ce que je considère, pour ma part, comme excellent, parce que c'est la seule manière, à mon avis, de proportionner cet enseignement à l'âge des élèves. Dans le premier cycle, les grandes cadres de l'histoire: faits essentiels, dates que tout le monde doit savoir ; avec cela des portraits, des tableaux qui parlent à l'imagination de l'enfant et se gravent dans son souvenir : images des hommes, des pays, des époques, sous une forme aussi concrète et pittoresque que possible. Dans le second cycle, évolution des mœurs et des idées, surtout pour les temps les plus rapprochés de nous. L'enseignement du premier cycle ne peut être scientifique que par la justesse du trait et par l'habitude, chez le professeur, de ne pas affirmer plus qu'il ne sait. Les sujets scabreux en sont d'ailleurs exclus par la force des choses. Dans le second cycle, au contraire, les questions d'histoire religieuse et politique sont à leur place : la Réforme, la Révolution, la démocratie, la République. Autant de matières à discussions brûlantes, si le professeur ne sait pas son métier. S'il est homme de science et de goût, s'il est persuadé que la vérité, quelle qu'elle soit, est chose sacrée et intangible, et qu'il s'agit non de la prêcher mais de la faire connaître aussi fidèlement que possible, sa tâche devient presque aisée. Il pourra tout dire, à la seule condition de respecter son jeune public. Ici encore, il a moins à juger qu'à faire comprendre. Qu'il explique Luther et Calvin, le dix-huitième siècle et la Révolution. S'il est démocrate et républicain, comme je l'espère, il n'a pas à faire de grandes théories qui ne prouveraient rien. La démocratie est un fait ; qu'il analyse les causes profondes d'où elle est sortie, l'état nouveau des sociétés contemporaines telles que les ont constituées la science, l'industrie, les relations internationales ; qu'il fasse saisir les raisons historiques qui ont rendu la République possible et nécessaire. Qu'il fasse voir clairement les choses. Les conclusions naîtront d'elles-mêmes. Aucune prédication, si éloquente qu'elle soit, ne vaudra, ni pour la formation des esprits, ni pour l'efficacité pratique, le simple exposé des faits bien établis.

L'enseignement des sciences a un double objet : munir les jeunes esprits de notions positives sur la nature, et les former, par un apprentissage rationnel, aux deux principales méthodes de connais-

mance, le raisonnement et l'observation. Le danger de la surcharge des programmes n'est pas de mon sujet ; je n'y insiste pas. On l'évitera, d'ailleurs, ainsi que je l'indiquais plus haut, si l'on se persuade que le principal, dans cet enseignement comme dans les autres, est la méthode. Inutile d'ajouter que nulle part il n'est plus évident qu'en ces matières, que la seule orthodoxie religieuse et politique du savant consiste à prendre les faits tels qu'ils sont.

Reste la philosophie, c'est-à-dire surtout la métaphysique et la morale. Je reviendrai tout à l'heure sur la morale, qui n'appartient pas seulement à la classe de philosophie, mais qui a sa place dans tout l'enseignement. A l'égard de la métaphysique, quelle sera l'attitude du professeur ? Il est entendu que nous ne voulons plus d'une métaphysique d'Etat. Le professeur doit être libre de tout joug imposé du dehors. D'autre part, l'âge des élèves autorise une liberté de discussion qui serait impossible plus tôt. Cependant, nous demandons que son enseignement ait un caractère vraiment scientifique, plutôt que polémique ou oratoire. Comment arriver à lui donner ce caractère ? Il semble que le professeur ait deux moyens d'y réussir. D'abord, il peut étudier historiquement les tentatives faites par l'esprit humain pour essayer de pénétrer rationnellement le mystère des choses. Ensuite, s'il a lui-même un système, une hypothèse à proposer, il peut indiquer à ses élèves, avec toute la réserve que comporte aujourd'hui un tel sujet, quelle est à ses yeux la synthèse provisoirement la plus satisfaisante que lui suggère l'état de nos connaissances positives. Un dogmatisme intempérant en pareille matière serait aujourd'hui bien peu scientifique. Mais je ne pense pas que le danger soit à craindre. Nous pouvons nous en remettre à cet égard à l'esprit si avisé de nos professeurs. Et d'ailleurs, si même quelque excès venait à se produire, le mal serait peu redoutable, étant donnés à la fois l'âge des élèves et leur culture scientifique antérieure. J'arrive donc à l'enseignement moral.

§ 2. — *Enseignement moral.*

Cet enseignement, je le répète, relève en partie de la classe de philosophie, où il doit recevoir son couronnement. C'est là que l'histoire des systèmes, d'une part, et, de l'autre, l'exposé critique des idées personnelles du professeur, peuvent utilement trouver place. A cet égard, l'enseignement de la morale pourrait suggérer des observations analogues à celles que j'ai présentées sur l'enseignement de la métaphysique. Mais la morale n'est pas limitée à la classe de philosophie. Elle doit être répandue dans tout le cours des

études ; elle doit s'adresser à tous les âges sous des formes différentes, bien entendu. D'une manière générale, en dehors de la philosophie. l'enseignement moral doit avoir surtout pour caractère d'être pratique, de susciter dans les âmes des enfants un idéal, des motifs d'agir, de bonnes habitudes de pensée et de volonté. C'est en ce sens que nous avons maintenant à en dire quelques mots, pour essayer de voir comment cet enseignement pratique de la morale peut s'accommoder à la règle indiquée au début, à savoir de revêtir un caractère purement scientifique, étranger à toute doctrine particulière, et cependant d'être efficace. Le problème, à vrai dire, paraît à certaines personnes insoluble. J'estime au contraire qu'il n'est pas très difficile à résoudre et qu'en fait il est résolu tous les jours par ceux même qui le déclarent insoluble. J'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer à ce sujet dans la préface du volume intitulé l'*Éducation morale au Lycée*. Je me bornerai donc ici à quelques remarques très brèves, d'abord sur la morale privée et sociale, ensuite sur la morale civique proprement dite.

On ne peut concevoir une société sans morale. En fait, l'histoire ne nous montre aucune société qui n'ait dégagé de ses conditions d'existence un ensemble de règles de conduite dont s'est formé son idéal moral. Cet idéal, exposé un peu grossièrement par les lois, épuré par les penseurs (poètes ou philosophes), a constitué pour chacune d'elles un trésor héréditaire, indéfiniment accru, qui est entré progressivement dans la conscience collective de l'humanité civilisée. De là un riche patrimoine de vérités, d'expériences, de règles qui forment aujourd'hui la substance de notre vie morale et qui peuvent s'enseigner. Il ne s'agit pas, en dehors de la classe de philosophie, d'en étudier historiquement les origines ni d'en critiquer méthodiquement les principes. Il s'agit simplement de le dégager du fond de notre conscience, de le mettre en pleine lumière et d'en faire pour chacun de nous un motif d'activité. Quelles que soient les divergences doctrinales des hommes du xxe siècle, on peut dire que tous s'accordent à reconnaître une loi de solidarité fraternelle et républicaine comme la règle essentielle de toute morale privée et sociale.

Chaque religion. chaque philosophie en établit les fondements à sa guise et la rattache à son propre système comme elle peut. Mais l'idéal est le même pour tous, à peu de chose près. Cela nous suffit. L'enseignement public n'a pas à entrer dans les questions de doctrines. Son rôle propre est de façonner l'âme commune des nouvelles générations conformément à cet idéal incontesté. Un critique m'a reproché un jour ce qu'il appelait mon « positivisme moral ».

Positivisme, soit ; en ce sens que j'élimine volontiers tous les conflits théoriques qui nous divisent, pour m'établir sur le seul terrain solide des faits. Mais idéalisme aussi, puisque ce positivisme tend essentiellement à dégager de la réalité un idéal ; et idéalisme fécond, puisque cet idéal, au lieu de provoquer de vaines disputes, est de nature à réunir toutes les bonnes volontés dans un commun effort vers le mieux.

La morale civique peut être enseignée de la même manière, sans spéculations arbitraires, sans polémiques, dans un esprit positif et scientifique. J'ai dit tout à l'heure qu'au lieu de prêcher la démocratie et la République, il fallait faire comprendre les raisons profondes en vertu desquelles elles existent. Par cela seul qu'elles existent, elles impliquent un certain nombre de règles de conduite, de vertus, qui sont indispensables à la bonne marche de nos sociétés. Expliquons quelles sont ces vertus. Montrons pourquoi elles sont nécessaires. Rendons sensibles à tous, par l'ensemble de l'enseignement, par l'esprit dont il sera pénétré, les caractères essentiels de cette morale civique. Plus l'idéal sortira des faits, plus l'enseignement sera positif, et plus aussi nous pouvons être sûrs que la tâche du maître sera bien remplie.

La conclusion de tout ce qui précède peut s'exprimer en peu de mots. J'ai essayé de montrer que l'enseignement public ne devait être fondé ni snr une doctrine d'Etat ni sur la liberté anarchique des opinions individuelles. Il ne doit pas davantage se renfermer dans une neutralité impuissante et inféconde. Il doit susciter des forces actives pour le bien de la société, forces intellectuelles et forces morales. Il ne peut trouver son point d'appui que dans la science. L'âme de l'enseignement doit être l'amour de la vérité méthodiquement démontrée. Point de tyrannie intellectuelle, point de vaines disputes, point d'attaques aux croyances, point de rhétorique républicaine. Qu'il s'en tienne à sa tâche propre ; faire connaître, avec tact et mesure, ce qui peut se démontrer clairement. S'il sait entendre ainsi son rôle, il sera vraiment efficace et éducateur. Il formera des esprits libres et actifs, capables d'enthousiasme pour la vérité. Et du même coup, sans inutiles professions de foi, il aura travaillé de la seule manière qui ne comporte aucune déception au progrès de la démocratie et de la République.

ALFRED CROISET,
de l'Institut.

L'ENSEIGNEMENT DU GREC

DANS LES

LYCÉES ET COLLÈGES

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu me demander, avec la plus aimable insistance, d'exposer dans la *Revue de l'Enseignement supérieur* ce que je pense de l'enseignement du grec dans les lycées et collèges. J'avoue que j'ai hésité longtemps à le faire, surtout dans la crainte d'être entraîné à un développement trop étendu. La publication des deux remarquables conférences de M. Amédée Hauvette sur le même sujet me rassure ; car elle me permet de me renfermer dans les limites d'une adhésion motivée aux principes qu'il a si bien posés et expliqués. Je me contenterai donc de vous adresser, sous une forme très brève, et à titre de simple addition à ces conférences, quelques réflexions que j'ai pu faire, soit en professant moi-même, soit en siégeant comme juge au jury d'agrégation des lettres.

I

Les nouveaux programmes ont restreint la part faite aux études grecques dans l'enseignement secondaire, mais enfin ils leur ont reconnu le droit de vivre, et nous pouvons espérer qu'ils en ont mis l'existence hors de discussion, pour quelque temps du moins. C'est donc le moment, pour les professeurs qui estiment que la connaissance de l'antiquité classique est la base nécessaire de toute haute éducation, de redoubler d'efforts, afin que cette étude restreinte soit féconde et quelle se défende par ses résultats évidents.

La première chose, pour cela, est de se bien rendre compte de ce qu'on doit demander à l'étude du grec. Je n'hésite pas à dire que la fin de cette étude doit être la connaissance de l'antiquité. Mais, d'accord avec M. Hauvette, j'éprouve le besoin de définir et de limiter cette connaissance, autrement que ne le fait M. de Wilamowitz-Moellendorff. Il me semble, en effet, que, si l'on réfléchit à ce qui en

fait l'utilité dans l'éducation des jeunes gens, on doit reconnaître qu'elle tient à trois choses. D'abord, l'antiquité grecque est propre à éveiller en eux, soit le sentiment du beau, soit une foule d'impressions morales, dont le caractère commun est d'être vraiment humaines : il n'y a rien de meilleur que de mettre les âmes encore naïves de nos enfants en contact immédiat avec un des types les plus simples et les plus nobles de l'humanité. En second lieu, l'antiquité grecque se prête tout particulièrement à former en eux l'esprit critique, parce qu'elle leur offre le spectacle de nos sentiments, de nos idées, de nos connaissances même, sous une forme primitive, qui donne matière à d'incessantes comparaisons, aussi faciles qu'instructives. Nulle part, mieux que dans l'étude de cette antiquité, on ne peut prendre un aperçu rapide. et pourtant précis, des origines de notre civilisation, et, par conséquent, de son évolution. Enfin, la forme sous laquelle cette antiquité se révèle à nous, c'est-à-dire la langue grecque, est excellente pour habituer l'esprit à la recherche de la pensée d'autrui, parce qu'elle la note avec une finesse, une précision, et en même temps une souplesse tout à fait exceptionnelles. Ceci admis, le choix des textes à expliquer devient relativement aisé à déterminer.

La première place dans les programmes doit appartenir à ceux qui présentent au plus haut degré ce caractère « humain » qui vient d'être signalé. Ces textes, qu'on veuille bien le remarquer, seront, en effet, par nature, et presque nécessairement, les plus propres à nous rendre les trois genres de services indiqués. Car. outre l'impression directe qu'ils doivent produire sur de jeunes esprits, s'ils sont expliqués avec sincérité et chaleur, ils se prêteront particulièrement aux comparaisons suggestives, en raison de la richesse de la substance morale qui y est contenue. Et, presque toujours, c'est là aussi que la langue laissera le mieux apercevoir ses qualités propres, puisqu'elle a d'autant plus d'occasion de les déployer qu'elle interprète des sentiments ou des idées plus dignes d'intérêt.

Toutefois. à côté de ces textes vraiment classiques, il peut n'être pas inutile d'en admettre un certain nombre d'autres, particulièrement empruntés aux historiens, à titre pour ainsi dire documentaire. Ceux-là serviront à compléter les premiers. au point de vue historique et comparatif. Ils pourraient constituer ensemble, sous forme de morceaux choisis, une sorte de *Livre de lecture*, où les professeurs puiseraient, à propos et avec discrétion, des documents, destinés à être expliqués rapidement, pour étendre certains aperçus ou donner un appui solide à des indications trop brèves. Ce serait, si l'on veut, quelque chose d'analogue à l'encyclopédie qu'a rêvée

M. de Wilamowitz-Moellendorff ; avec deux différences essentielles, cependant. D'abord, cette encyclopédie n'aurait dans l'enseignement qu'un rôle secondaire et complémentaire. Ensuite, elle serait elle-même subordonnée dans sa composition au principe énoncé plus haut, c'est-à-dire qu'elle devrait toujours se prêter à des comparaisons faciles et fécondes. Or, les enfants ne peuvent comparer les choses anciennes, à mesure qu'on les leur fait connaître, aux choses modernes ou contemporaines, qu'à la condition d'avoir au moins une idée de celles-ci. Voilà pourquoi il est inutile de leur révéler la médecine de l'antiquité grecque, ou ses théories mathématiques, ou sa jurisprudence, et, en général, tout ce qui est d'une nature trop spéciale. Au contraire, les comparaisons portant sur les sentiments, les croyances, les mœurs, les institutions fondamentales, sont tout naturellement indiquées ; sous la réserve, bien entendu, d'une appropriation intelligente à l'âge et au degré de développement des esprits.

II

Mais la grande affaire, c'est qu'en présence de textes bien choisis, les maîtres ne perdent jamais de vue les fins indiquées et qu'ils aient soin d'y adapter constamment leur méthode. Là, il faut le reconnaître, est la difficulté immense de leur rôle, et c'est par conséquent, le point sur lequel il y a lieu d'insister.

M. Hauvette a montré, de la manière la plus précise, combien l'étude de la grammaire et de la langue était indispensable et quelle grande place elle devait prendre dans l'application. Mais il a eu bien soin d'ajouter que cette sorte d'enseignement ne pouvait être le but unique d'un véritable maître. Je partage absolument cette double manière de voir ; et je voudrais essayer de lui donner toute son efficacité pratique, en indiquant brièvement comment les diverses fins à poursuivre doivent être subordonnées les unes aux autres.

L'explication qu'on peut appeler verbale, c'est-à-dire celle qui porte sur le sens des mots, sur leurs formes, sur leur syntaxe, est évidemment le fondement de tout le reste. Aussi, je suis d'avis qu'elle doit constituer à elle seule la première étude d'un texte, et qu'il vaudrait mieux ne pas la mêler aux autres genres d'explications qui auront à s'y ajouter. Il va sans dire d'ailleurs qu'elle comprendra les renseignements historiques et mythologiques nécessaires à l'intelligence des choses, mais ceux-là seulement. Son but est double : d'une part, elle doit exercer l'esprit des enfants à

déchiffrer une langue étrangère, à en comprendre les procédés et les ressources, à ne pas se contenter d'à peu près dans l'interprétation d'un mot ou d'un rapport syntaxique ; d'autre part, elle doit préparer le commentaire futur, par une compréhension très claire des idées ou des faits sur lesquels il portera. Il faut donc qu'elle ne laisse rien d'obscur. Si elle est superficielle, elle n'existe pas. Et je ne pense pas qu'il y ait à craindre qu'elle ne devienne vite fastidieuse. Ce qui est ennuyeux pour des enfants, c'est d'abord l'abus de l'érudition grammaticale, dont ils ne comprennent pas l'utilité ; c'est ensuite, et surtout, une explication qui ne captive pas leur esprit, parce qu'elle ne serre pas de près les choses. Au contraire, si le maître est précis sans pédantisme, s'il sait faire ressortir de fines intentions dans le choix des mots, s'il élargit de temps en temps l'horizon par des remarques plus générales sur certaines lois du langage ou sur l'évolution de la sémantique, on fera ensemble mille petites découvertes qui rendront ce travail, non seulement fructueux, mais agréable.

III

Seulement, la grosse erreur serait de croire que, cette sorte d'explication une fois faite et bien faite, un texte grec ait donné à l'œuvre de l'éducation tout ce qu'il peut donner. J'estime, au contraire, que ce qui reste à en tirer est de beauconp le plus important.

A cette première explication, il s'agit maintenant d'en superposer une seconde, ou plutôt tout un groupe comprenant au moins trois autres sortes d'explications, l'une historique, l'autre morale, la troisième esthétique ou littéraire, groupe qu'on peut appeler, pour être bref, d'un nom collectif, le « commentaire », à condition qu'on ne donne pas à ce mot un sens vague et dangereux.

Je vais prendre ici, pour être mieux compris, un exemple particulier. Supposons qu'on ait expliqué en classe, de la façon qui vient d'être décrite, l'épisode du prêtre Chrysès au début de l'*Iliade*. Ces quarante vers environ auront été traduits en mot à mot, étudiés au point de vue de la langue et de la grammaire, et cela aura pris deux ou trois classes d'une heure, peu importe. Nous admettons que la majorité des élèves les possède désormais à fond. C'est le moment de les interpréter d'une manière plus haute et plus féconde. Je voudrais qu'une classe d'une heure fût consacrée, tout entière, à cette sorte d'interprétation, afin qu'elle ne risquât pas de disparaître, submergée sous l'étude des formes.

Elle devrait commencer par le commentaire historique et moral, dont le but serait d'appeler l'attention des élèves sur les mœurs représentées dans le morceau en question.

Le professeur relirait le récit dans le texte, mais en traduisant à mesure : « Apollon, s'étant irrité contre le roi, avait envoyé sur l'armée une maladie funeste, et les peuples périssaient, parce que l'Atride avait outragé Chrysès, qui était son prêtre... » Ici, une première question sera posée à un des auditeurs : « Quelle idée morale le poète se fait-il d'Apollon d'après ce passage ? » Et, naturellement, cette question embarrassera fort l'élève, mais le professeur lui fera remarquer cette idée : « Les peuples périssaient, parce que leur roi avait offensé le dieu ». Et alors, de lui-même, il notera qu'Apollon n'est aucunement juste, au sens où nous l'entendons, mais qu'il punit sur les peuples la faute du roi ; et on observera ensemble que le poète paraît trouver cela tout naturel. Voilà donc une idée du temps, idée religieuse et sociale à la fois, qui apparaît ici avec une naïveté parlante. Continuons : « Il avait outragé Chrysès, qui était son prêtre ». Quelle est, au fond, la raison de la colère d'Apollon ? se fâche-t-t-il parce qu'Agamemnon a violé une loi morale, ou bien parce qu'il a outragé un homme revêtu d'un caractère religieux, ou enfin, tout simplement, parce que cet homme était son prêtre à lui ? En d'autres termes, son grief est-il moral, ou religieux, ou personnel ? Déjà, la façon dont le poète s'exprime laisse soupçonner que le grief est purement personnel : cela se confirmera par la suite, mais on peut le noter dès à présent. Apollon n'est donc pas, en sa qualité de dieu, un protecteur naturel du droit, de l'humanité, de la religion : c'est tout simplement un être très puissant, qui a tous les sentiments des hommes du temps, qui, comme les rois de l'épopée, protège ceux qui sont à lui, et qui les venge quand on leur fait tort. Inutile de se livrer sur ce point à de longues considérations : il suffit d'avoir caractérisé le fait très nettement : ce sera un germe de pensées futures, qui lèveront d'elles-mêmes dans l'esprit de l'enfant.

Le professeur reprend la lecture du texte, en traduisant toujours phrase par phrase : « Car Chrysès était venu vers les nefs rapides des Achéens, dans l'intention de racheter sa fille, portant une rançon infiniment riche, et tenant en main, sur son sceptre d'or, les bandelettes d'Apollon qui lance au loin ses flèches ; et il suppliait tous les Achéens, mais surtout les deux Atrides, gouverneurs de peuples ». Première observation : la capture et la rançon. Pourquoi Agamemnon a-t-il pris la fille de Chrysès ? Le poète ne le dit pas, et n'a pas besoin de le dire, parce que la chose était immédiatement

comprise de ses auditeurs. Agamemnon n'était pas en guerre avec Chrysès. Mais, selon l'usage du temps, campé avec son armée sous les murs de Troie, il exerçait des razzias sur toute la région voisine, enlevant, non seulement ce qui était nécessaire à l'entretien de son armée, mais les femmes même, pour en faire des captives. Nous entrevoyons ici l'image vive et effroyable d'un temps où le droit des gens n'existe pas. Toutefois, dans cette barbarie, apparaît déjà un germe de civilisation. Celui qui a été spolié peut conclure une sorte de marché avec le spoliateur ; le père rachète sa fille moyennant une rançon ; et, naturellement, cela n'est possible qu'autant que le contrat ainsi conclu a chance d'être respecté ; la rançon implique donc un échange de serments, un arrangement, qui prendra un caractère sacré et empêchera le renouvellement du rapt. C'est bien déjà un élément de ce qui sera plus tard le droit des gens. Autre trait de mœurs dans le même passage : la supplication. Elle est ici caractérisée très rapidement, mais en traits frappants. Le suppliant vient parmi des hommes qui lui sont ennemis, et il résulte de l'ensemble du passage qu'il y jouit d'une sorte d'inviolabilité. C'est donc qu'il y a déjà une religion de la supplication, qui tient de près à la religion de l'hospitalité. Notons encore que Chrysès porte les insignes de prêtre d'Apollon. Dans quelle intention ? Sans doute, pour manifester immédiatement ses dispositions pacifiques, mais aussi pour se donner à lui-même le prestige d'une haute protection ; il est l'homme d'Apollon, et il pense que le nom de son protecteur, justement redouté, le fera respecter. C'est une seconde garantie qui s'ajoute à la première.

Ecoutons encore la prière de Chrysès : « Atrides, et vous tous, « Achéens aux belles cnémides, que les dieux qui habitent le palais « de l'Olympe vous accordent, à vous, de détruire la ville de Priam « et de rentrer, sains et saufs, en vos demeures. Mais moi, de mon « côté, que j'obtienne de vous la délivrance de mon enfant ; recevez « cette rançon, ayant crainte du fils de Zeus, d'Apollon qui lance « au loin ses flèches ». Déjà, dans l'explication grammaticale, on aura noté la forte opposition des mots ὑμῖν μέν... ἐμοὶ δέ..., sur laquelle est fondé tout le parallélisme de la phrase. Il s'agit à présent de tirer de cette observation, qui semblait purement grammaticale, la conclusion historique et morale qui y est contenue. Ce parallélisme détermine en effet le caractère essentiel de cette prière. Chrysès n'invoque aucune considération de droit, d'humanité, de pitié. Il offre simplement un échange, qui est double : échange matériel de la captive contre une rançon, c'est-à-dire d'une valeur contre une valeur ; échange moral d'une acceptation bienveillante du marché

offert contre des souhaits de prospérité. C'est l'idée de l'échange moral qui domine la phrase, parce qu'il est la condition de l'autre, et comme la base de la négociation. Mais, au fond, il répond à la même conception très caractéristique. Nous sommes transportés par le poète en un temps où l'on ne donne rien pour rien. Il faut offrir pour recevoir : c'est alors la loi fondamentale de l'humanité. Et Chrysès, dans son égoïsme naïf et inconscient d'homme primitif, sacrifie Priam et les Troyens, contre lesquels il n'a aucun grief, parce que le souhait de leur ruine lui paraît être le plus agréable qu'il puisse faire à ceux dont il a besoin.

Ces exemples suffisent pour caractériser ce que j'ai appelé le commentaire historique et moral. On voit qu'il doit avoir pour but d'habituer les élèves à chercher les faits et les idées derrière les mots, et à en tirer toute une série d'informations précises, d'où résultera peu à peu une connaissance d'ensemble. Tous les vers d'Homère, on peut le dire, se prêtent à un commentaire de ce genre ; et, si nous avions voulu poursuivre celui-ci jusqu'à la fin du morceau indiqué, nous l'aurions vu devenir de plus en plus facile et intéressant. Il est évident que l'art du professeur serait de faire trouver par les élèves eux-mêmes la plupart de ces remarques, en les aidant sans doute, mais sans en avoir l'air, et en évitant soigneusement de discourir. Une fois les esprits stimulés et un peu assouplis à ce genre de recherches, il semble bien que ce serait chose relativement facile et qui ne manquerait pas de les mettre tous en éveil.

IV

A ce commentaire historique et moral, je voudrais qu'on ajoutât, sinon toujours, du moins le plus souvent possible, un commentaire littéraire, qui devrait être conçu dans le même esprit. Ici encore, il faudrait éviter à tout prix de disserter, mais il s'agirait de faire trouver par les élèves eux-mêmes quelques-uns des traits caractéristiques du morceau appliqué.

Et justement, pour favoriser cette méthode, je voudrais que le commentaire littéraire commençât par une leçon de lecture, qui en formerait comme le soutien. Revenons à notre exemple. Au point où nous en sommes, les quarante vers en question sont connus à fond ; on en a éclairci toutes les difficultés, on en a senti l'intérêt, on y a entrevu la révélation d'une société toute différente de la nôtre. Alors le professeur les fait relire à haute voix par les meilleurs élèves tour à tour. Cela les habituerait d'abord à prononcer

nettement, à faire sonner les mots, à les grouper comme il faut. Mais on exigerait davantage. Il s'agirait de placer à propos les coupes principales, d'introduire dans la phrase certaines suspensions, et, par conséquent, d'en analyser la structure et d'en faire sentir les effets. Relisons la seconde phrase interprétée plus haut : « Chrysès était venu vers les nefs rapides des Achéens, dans « l'intention de racheter sa fille, portant une rançon infiniment « riche, et tenant en main, sur son sceptre d'or, les bandelettes « d'Apollon qui lance au loin ses flèches, et il suppliait tous les « Achéens, mais surtout les deux Atrides, gouverneurs de peuples. » Dans le texte grec, elle se divise, d'une manière sensible, en deux groupes d'inégale longueur, la premier contenant toutes les explications préalables, toutes les circonstances accessoires, le second énonçant le fait principal.

ὁ γὰρ ἦλθε θοὰς ἐπὶ νῆας Ἀχαιῶν
λυσόμενός τε θύγατρα φέρων τ' ἀπερείσι' ἄποινα,
στέμματ' ἔχων ἐν χερσὶν ἑκηβόλου Ἀπόλλωνος,
χρυσέῳ ἀνὰ σκήπτρῳ, — καὶ ἐλίσσετο πάντας Ἀχαιούς,
Ἀτρείδα δὲ μάλιστα δύω, κοσμήτορε λαῶν.

Or il est aisé de voir, qu'ainsi faite, cette phrase est essentiellement dramatique. La première partie nous montre le personnage, ses intentions, son aspect extérieur, dans la mesure où il traduit ses sentiments, et cette courte description, où tout est utile et frappant, suit une progression d'intérêt naturelle, puis elle s'achève brusquement, au milieu d'un vers, sur un groupe de mots éclatants, et alors, après une pause que doit marquer le lecteur, se détache l'action principale, énoncée en quatre mots, καὶ ἐλίσσετο πάντας Ἀχαιούς, qui fait contraste avec ce qui précède immédiatement ; la phrase semble terminée, mais elle se relève pour montrer tout à coup, en face du suppliant, avec une sorte de gravité pompeuse, les deux personnages sur lesquels le poète veut appeler l'attention :

Ἀτρείδα δὲ μάλιστα δύω, κοσμήτορε λαῶν.

Ceci bien compris, il est clair que la voix du lecteur devra traduire ces intentions très simples, à la fois par la variété du mouvement et par celle de l'intonation ; elle ira plus vite sur le premier groupe, mais elle fera sonner les mots où s'est complue visiblement la grandiloquence ionienne de l'aède,

στέμματ' ἔχων ἐν χερσὶν ἑκηβόλου Ἀπόλλωνος
χρυσέῳ ἀνὰ σκήπτρῳ...,

puis après la suspension indiquée, elle ralentira, en s'assombrissant légèrement, sur les mots καὶ ἐλίσσετο πάντας Ἀχαιούς, et, enfin marquant par une très courte pause l'intention finale, elle déroulera avec l'ampleur nécessaire le dernier vers, où les noms des chefs sonnent pour ainsi dire à l'unisson avec la qualification qui les élève au-dessus de la foule :

Ἀτρείδα δὲ μάλιστα δύω, κοσμήτορε λαῶν.

J'ose dire qu'après cette simple leçon de leclure, l'élève, s'il n'est pas foncièrement rebelle au sentiment de l'art, aura commencé à comprendre ce qu'est, en son essence même, la poésie homérique, comment elle peint les choses en les simplifiant, et, par quel instinct profond du rythme et du style, elle sait être expressive, sans se départir jamais d'une certaine dignité native.

Il va sans dire qu'il ne faudrait pas analyser toutes les phrases du morceau avec ce soin un peu minutieux. L'art de lire, comme on l'a dit justement, est l'art de déblayer ; et cela est vrai aussi de l'art de commenter. Il suffirait de choisir, dans l'ensemble du morceau, quelques phrases particulièrement intéressantes, qui seraient seules étudiées de cette façon.

Mais ce qu'il ne faudrait pas omettre, ce serait de joindre à ces observations de détail quelques observations plus générales, qui devraient d'ailleurs, elles aussi, être en grande partie trouvées par les élèves eux-mêmes. Le récit en question offre ce caractère particulier, d'être une sorte de résumé ; manifestement, le poète ne veut pas s'étendre longuement sur ces événements préliminaires, qui ne sont rappelés là que pour expliquer la grande scène de la querelle. Toutefois, ce résumé est vivant et dramatique ; les personnages y parlent tour à tour, les sentiments y sont notés avec force. Un historien aurait dit tout cela en quelques mots. Cette différence accuse un des caractères de l'épopée ionienne. Dans ce résumé lui-même, toutes les phases de l'action ont à peu près une égale importance : l'arrivée de Chrysès et sa supplication, la réponse violente d'Agamemnon, le départ du vieillard et son invocation au dieu, la venue effrayante d'Apollon. C'est là un procédé de composition qu'un art plus savant aurait sans doute modifié Le poète auquel nous avons affaire est encore un conteur, qui suit les événements pas à pas, sans s'assujettir à une combinaison préalable. Mais ce conteur a un sentiment naturel de la proportion ; l'émotion grandit en lui à mesure que son récit se développe, et pour l'exprimer, sa poésie devient de plus en plus éclatante et pathétique. La malédiction de Chrysès et la venue du dieu sont d'une puissance d'effet admirable.

V

Il est évident que la méthode ainsi exposée doit varier avec les auteurs expliqués; mais dans les détails plutôt que dans le fond. L'essentiel est de faire toujours dans l'explication deux parts à peu près égales, l'une pour l'interprétation proprement dite et l'étude de la langue, l'autre pour le commentaire historique, moral et littéraire. Je crois bien que si tant d'écoliers témoignent peu de goût pour les auteurs grecs, cela tient à ce qu'on ne leur enseigne pas toujours à les lire dans un esprit de curiosité intelligente et à ce qu'on ne leur fait pas assez voir tout ce qu'on peut y trouver d'intéressant.

Il faut reconnaître d'ailleurs que le rôle du professeur, tel que je l'ai défini, est singulièrement difficile. Ce n'est pas en effet avec une rapide préparation qu'on arrive à comprendre vraiment un texte. Il y faut, outre les qualités naturelles, une culture d'esprit ancienne et profonde, qui ait peu à peu aiguisé et mûri le jugement, un savoir étendu qui serve d'auxiliaire à un goût exercé. C'est là justement la raison d'être de l'agrégation des lettres, telle qu'elle existe. Je n'examine pas en ce moment la question de savoir si ses programmes ne sont pas une gêne pour notre enseignement supérieur : il est possible qu'il y ait là une accommodation pratique à trouver. Mais ce qu'il importe de dire, c'est que, sous peine de perdre toute son utilité, elle devra toujours garder son caractère essentiel, qui est d'attester tout autre chose qu'une érudition spéciale ou même qu'une bonne méthode de recherche. En ce qui concerne le grec particulièrement, dont l'influence dans l'enseignement secondaire est aujourd'hui menacée, elle ne pourra contribuer à le faire vivre et en assurer l'autorité que si elle continue à développer chez les futurs professeurs les qualités d'enseignement dont j'ai essayé de donner une idée.

Je m'arrête, car je m'aperçois qu'après m'être promis d'être bref, j'ai été fort long en réalité, et que je risquerais de le devenir au delà de toute mesure si je m'engageais à fond dans cette difficile question. Veuillez excuser le développement de cette lettre qui a fini par tourner en conférence, sinon en sermon, et agréer l'expression de mes sentiments très sincèrement dévoués,

Maurice Croiset,
de l'Institut.

LE 25[E] ANNIVERSAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMEMT SUPÉRIEUR (1)

Le 11 juin 1903 a eu lieu au Palais d'Orsay, sous la présidence de M. Chaumié, ministre de l'instruction publique et des cultes, le banquet organisé pour célébrer le 25e anniversaire de la Société d'enseignement supérieur.

Des invitations avaient été adressées aux anciens ministres de l'instruction publique, aux membres fondateurs ou donateurs de la Société, à ses correspondants français et étrangers. Des lettres de remerciements et d'excuses ont été envoyées par MM. Combes, Charles Dupuy, René Goblet, Fallières, Poincaré, Alfred Rambaud, Alexandre Ribot, Georges Leygues, Wallon, anciens ministres.

M. Leclère, de l'Université libre de Bruxelles, est retenu par une grave maladie de son fils ; M. Collard, de Louvain, membre de la Société dès la première heure, est empêché par ses cours, Sir Richard Jebb, député et professeur à l'Université de Cambridge, regrette de ne pouvoir se rencontrer à nouveau avec ceux dont il a conservé, depuis le Congrès international de 1900, le meilleur souvenir ; M. Maurice Millioud, de l'Université de Lausanne, MM. Altamira, Buylla, Posada et Sela, de l'Université d'Oviédo, font les vœux les plus sincères pour que la Société continue à se développer et rende tous les services, scientifiques et pratiques, qu'on peut légitimement enattendre. M. le professeur Cantoni, de l'Université de Pavie, est obligé de rester à Rome pour les travaux du Sénat, M. Paulsen, de l'Université de Berlin, écrit qu'il sera présent de cœur : « C'est un bonheur pour votre pays — et non pas seulement pour lui — dit-il, de posséder une société riche en influence, dirigée d'une manière intelligente et qui vient en aide à l'administration par ses conseils de tous les instants ». M. le président Butler, de l'Université Columbia, M. Harris, commissaire au Bureau of Education des Etats-Unis à Washington, ont envoyé leurs regrets et leurs vœux, etc., etc.

(1) Voir dans le numéro du 15 juin l'historique de la Société de 1878 à 1903.

MM. Desserteaux, de l'Université de Dijon, Cézar-Bru, de l'Université Aix-Marseille, ont écrit qu'ils seraient de tout cœur avec nous.

Parmi les fondateurs ou donateurs survivants, auxquels des médailles commémoratives devaient être distribuées, M. Alexandre Ribot, invité à double titre, était souffrant. Il en a été de même de MM. Lavisse et Gabriel Monod. M. Michel Bréal absent de Paris se réjouissait de la place honorable qu'a acquise dans le monde des Universités une Société qu'il a vu naître et à laquelle il n'a cessé de porter un vif intérêt. M. le Dr Jaccoud, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, qui ne peut plus sortir le soir, a envoyé ses remerciements et ses souhaits. . M. Dreyfus-Brisac était sous le coup d'un deuil cruel. M. Boutmy a écrit la lettre suivante : « Je suis désolé de ne pas assister au banquet de la Société. Je lui suis attaché par de précieux souvenirs et ses glorieuses destinées justifient pleinement l'initiative que j'ai prise il y a 25 ans. Je serais donc très heureux de m'associer à la solennité amicale qui va avoir lieu sous votre présidence, malheureusement l'infirmité de mes yeux m'interdit toute réunion du soir et je me vois forcé, à mon grand regret, de décliner votre aimable invitation. Veuillez exprimer mes bien vifs regrets à tous mes confrères et croire au sentiment de solidarité qui me rendra présent de cœur pendant cette cérémonie. »

MM. Darboux et Glasson, vice-présidents, M. Hauvette, secrétaire général adjoint, M. Emile Boutroux, M. Lainé, M. Th. Beck, M. A. Puech, M. Bonet-Maury, etc., ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir être des nôtres

MM. Berthelot, Georges Perrot, Bischoffsheim, Joseph Reinach, Maurice Lœvy, Lyon-Caen, membres fondateurs ou donateurs, M. Brouardel, ancien président, M. Van Hamel, professeur à l'Université de Groningue, M. Charles Bayet (1), directeur de l'enseignement supérieur, M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, M. Liard, vice recteur de l'Académie de Paris, M. Combarieu, chef de cabinet de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, avaient bien voulu accepter l'invitation de la Société.

Avaient adhéré au banquet MM. Alfred Croiset, Espinas, de la Faculté des lettres; Lyon-Caen, Larnaude, Fernand Faure, Audibert, Esmein, Berthelemy, Saleilles, de la Faculté de droit; G. Bloch, Emile Bourgeois, Angellier, de l'Ecole normale supérieure ; Hartwig Derenbourg, de l'Ecole des langues orientales ; Roy, de l'Ecole des Chartes ; Maurice Croiset, du Collège de France ; Giard, Vilain, Loisel (1), de la Faculté des sciences ; François Picavet et Toutain, de l'Ecole pratique des hautes études ; Rocheblave, de l'Ecole des beaux-arts ; G. Blondel, de l'Ecole des hautes études commerciales; Caudel, de l'Ecole libre des sciences politiques ; Malapert, professeur au lycée Louis le-Grand ; Bernès, professeur au lycée Lakanal ; Tranchant, ancien conseiller d'Etat ; Louis Legrand, conseiller d'Etat ; Théodore Reinach ; Dietz (1), du *Journal des Débats* ; Paul Melon, du Comité des étudiants étrangers ; de Montricher (1), ingénieur à Marseille ; Thamin, recteur de Rennes ; Boirac, recteur de Dijon; Durand-Auzias (1), éditeur ; Lannes, de l'Université de Moscou.

Le banquet a été des plus cordiaux et ceux qui y ont assisté en ont gardé le meilleur souvenir (F. P.).

(1) MM. Bayet, Loisel, Dietz, de Montricher, Durand-Auzias, n'ont pu assister au banquet.



Discours de M. Alfred Croiset

M. Croiset, président, prend le premier la parole. Il commence par donner connaissance à la réunion des lettres d'excuses d'un certain nombre de collègues qui ont exprimé à la Société, avec leurs regrets, leur vive sympathie. Il remercie ensuite, parmi les membres présents, les fondateurs et donateurs, l'ancien président de la société, M. Brouardel, les représentants des Universités provinciales et des Universités étrangères, l'ancien directeur de l'enseignement supérieur, M. Liard, enfin, M. le ministre de l'Instruction publique, qui a bien voulu honorer le banquet de sa présence et donner ainsi à l'œuvre de la Société une précieuse consécration.

M. Croiset continue en ces termes :

« Il est naturel, Messieurs, en cet anniversaire, de reporter notre pensée vers ceux qui furent les fondateurs de notre Société, et de nous retremper, pour ainsi dire, dans leur inspiration. Quand je parcours la liste de nos vingt-quatre fondateurs, j'y trouve des noms qui, tous, sont honorés ou illustres, soit par la science, soit par l'action. Je ne puis les énumérer tous ; vous les connaissez. Mais permettez-moi, pour ne parler ici que des morts, d'en signaler quelques-uns qui brillent d'un éclat incomparable : Fustel de Coulanges, Gaston Paris, Pasteur, Renan, Taine. J'ai dit que je ne parlerais que des morts : Et cependant, comment ne pas nommer aussi M. Berthelot, que j'ai le plaisir de voir en face de moi, et qui vous parlera tout à l'heure de ces origines de notre Société, à laquelle il a donné son concours dès le début? Les noms que je viens de citer sont parmi les plus grands de la science française du XIXe siècle. C'est un rare honneur pour nous d'avoir de tels parrains. Et peut-être avons-nous à nous demander quelle raison si forte a pu décider ces savants illustres à prélever quelques heures sur leur temps si précieux pour les consacrer à une société telle que la nôtre. La raison, Messieurs, n'est pas douteuse. Ces hommes avaient une foi commune. Ils croyaient que la science est aujourd'hui la reine du monde, non seulement dans le domaine de la pensée, mais aussi dans celui de l'action, et ils ne concevaient pas de tâche plus noble que celle qui consiste à lui donner, dans notre éducation publique, dans l'enseignement supérieur en particulier, la place à laquelle elle a droit.

Mais la science qu'il avaient en vue n'est plus une métaphysique, ni même, pour parler comme les philosophes, une analyse des concepts. Elle repose sur la connaissance des faits innombrables de la réalité, patiemment observés, critiqués, analysés. Dans le monde moral, elle ne renonce pas à l'idéal, mais elle le bâtit sur des faits. Son idéalisme est réaliste. Quand il s'agit de construire une métaphysique, le génie d'un homme peut y suffire. Mais l'étude des faits est infiniment complexe. L'individu est faible devant la richesse de la réalité. C'est seulement par l'association qu'il peut espérer arriver à défricher une partie notable du champ immense qui s'ouvre devant lui. La science de l'éducation n'échappe pas à cette loi générale. Pour édifier quelque chose de solide, il faut qu'elle réunisse de nombreux matériaux, qu'elle organise de vastes enquêtes, qu'elle fasse appel à une foule de collaborations. De là l'idée d'une association comme la nôtre, où toutes les bonnes volontés pouvaient se donner rendez-vous dans l'harmonie d'une commune méthode.

Et cette association devait être libre. Non que le rôle de l'Etat soit négligeable, tant s'en faut. Mais trop souvent sa grandeur même l'attache au rivage, c'est-à-dire à la tradition, et quelquefois à la routine. Il n'a pas le droit de prendre certaines responsabilités. Il est puissant, mais il manque de souplesse. C'est une admirable machine, mais qui est incapable de s'adapter à la diversité toujours changeante et à la complexité infinie des choses.

Ainsi, Messieurs, dans la conception qui a présidé à la naissance de notre Société, nous retrouvons quelques-unes des grandes idées qui animent le monde moderne et qui nous sont chères : la foi en la science, et en une science fondée sur les faits ; la foi dans la vertu de l'association, et de l'association libre. Il n'est pas étonnant que ces grandes idées aient eu la puissance d'arracher nos illustres fondateurs à leur studieuse retraite pour les pousser vers l'action ; et il n'est pas étonnant non plus que leur initiative ait été féconde.

Je puis dire sans risque d'erreur que ces vingt-cinq années ont été pour notre association une période de très heureuse et très utile activité. La plupart des réformes qui ont transformé notre enseignement supérieur et qui lui ont rendu la vie ont été étudiées et encouragées par elle. Si nos Universités sont aujourd'hui universellement considérées comme des organes non seulement de transmission, mais aussi de création scientifique ; si nous sommes convaincus que leur rôle ne se borne pas à répandre des notions exactes (ce qui est déjà considérable), mais qu'elles doivent aussi agrandir le champ de la connaissance et surtout fortifier dans le pays les bonnes habitudes intellectuelles, faire triompher l'esprit scientifique, nulle part,

ces choses n'ont été dites avec plus de force et d'autorité que dans nos réunions et nos publications. Et nous ne nous en sommes pas tenus à des déclarations générales : nous avons étudié dans le détail le plus précis les voies et moyens. Si nos Universités ont repris contact avec les Universités étrangères ; si le patriotisme français a pris conscience de son devoir, qui est, non de s'isoler dans une défiance ignorante, mais de s'enrichir lui-même par une sympathie éclairée pour tout ce qu'il y a de meilleur au dehors, nous ne sommes pas non plus restés indifférents à cet élargissement de notre conscience nationale, Je n'ai pas besoin de rappeler que notre *Revue* s'appelle justement *Revue internationale de l'enseignement supérieur*, et que, sous la direction successive de M. Dreyfus-Brissac et de M. François Picavet, elle a pris à tâche de justifier son titre. Je n'ai pas besoin de vous redire non plus le rôle capital joué par notre Société dans l'organisation de ce Congrès d'enseignement supérieur qui, il y a trois ans, a réuni à la Sorbonne tant de savants du monde entier.

Il nous reste beaucoup à faire, Messieurs, parce qu'il y a toujours à faire et que le progrès est illimité. Mais le passé nous est un sûr garant de l'avenir, si nous sommes résolus à faire notre devoir. J'espère que nos successeurs, dans vingt-cinq ans, pourront se rendre un témoignage entièrement favorable. C'est pourquoi je vous demande d'associer dans un toast cordial et confiant, à nos sentiments de reconnaissance pour nos fondateurs et de bienvenue pour nos hôtes d'aujourd'hui, l'espérance de notre développement ultérieur. Je bois, Messieurs, à notre futur cinquantenaire.



Discours de M. Berthelot

Messieurs et Chers Collègues,

L'histoire et la situation actuelle de la Société de l'enseignement supérieur et de la *Revue internationale*, publiée sous son patronage, ont été exposées avec trop de clarté par notre président, M. Croiset, doyen de la Faculté des lettres, pour que j'aie quelque chose à ajouter ; si ce n'est mes compliments pour la direction imprimée à l'œuvre dont j'ai l'honneur d'être un des fondateurs. Si vous me donnez la parole en ce moment, c'est donc plutôt pour vous entretenir du

passé que du présent, et pour rappeler les origines de notre Société. Ces origines sont lointaines.

Pour bien les comprendre, il faut se reporter à l'état de l'enseignement supérieur en France, il y a un demi-siècle. Après la Révolution de 1848, une réaction antirépublicaine et cléricale violente ne tarda pas à se déchaîner. Sous la direction de Falloux et de Dupanloup, elle s'attaqua à l'Université et à l'enseignement public, à tous ses degrés ; surtout à l'enseignement supérieur, qui fournit aux autres leurs principes et leurs règles. La loi dite de Falloux fut son œuvre principale.

Après avoir renversé la République en 1851 et rétabli le pouvoir personnel d'un empereur, la réaction poursuivit son entreprise officielle d'oppression de la pensée par l'organe du ministre Fortoul, aidé des adhérents du nouveau régime, tels que Dumas et Leverrier. C'était le temps où, dans des circulaires inoubliables, le ministre déclarait qu'il fallait réduire la philosophie à la logique et écarter de l'enseignement des sciences les idées générales, comme plus propres à égarer l'esprit, qu'à lui donner une direction utile. De 1849 à 1860 toute une génération de jeunes gens fut soumise à cette compression systématique de l'enseignement supérieur : elle a passé sous le rouleau du laminoir. Ceux-là seuls ont résisté qui étaient forgés dans un métal plus dur.

Cependant, après la guerre d'Italie, une certaine détente eut lieu et la libre pensée commença à relever la tête. Alors les esprits indépendants se mirent à agiter des idées de réforme et de progrès, dans l'ordre intellectuel et scientifique et conçurent les projets les plus divers : germes féconds dont nous avons vu de nos jours le développement plus ou moins modifié. Tel fut le projet d'une association internationale de science et de haut enseignement, fondée par souscription et dont le siège eût été en Hollande, à l'abri de la pression cléricale. Beaucoup de gens riches à l'étranger et quelques-uns en France étaient disposés à appuyer cette fondation ; c'est le germe dont notre Société actuelle est sortie ; c'était aussi le germe des cours d'enseignement supérieur de la ville de Paris, abandonnés par le conseil municipal actuel. Projet d'une encyclopédie nouvelle, sur le modèle de celle de d'Alembert et Diderot, appuyé par les Pereire, et qui a été réalisé sous une forme moins vaste et plus tempérée dans la Grande Encyclopédie, achevée l'an dernier ;

Je citerai encore les projets de fondation de grands laboratoires scientifiques et industriels de tous genres, indépendants des établissements universitaires ; projets réalisés d'abord par l'Ecole des Hautes Etudes, puis par la création de l'Ecole de physique et chimie

de la ville de Paris, et surtout dans l'Université par la réorganisation de nos Facultés des sciences.

Cette période de projets et d'agitation scientifique et philosophique aboutit à une première manifestation, lorsqu'un esprit plus libéral commença à régner dans le gouvernement. Le ministre Duruy, prenant conseil d'un certain nombre de personnes animées de l'amour du bien public, parmi lesquelles Renan, Alfred Maury et moi-même nous nous faisions honneur de figurer, fonda en 1868 l'Ecole pratique des Hautes Etudes, destinée à fournir à la jeunesse les ressources et l'impulsion originale, que l'on n'osait alors chercher dans l'Université. Un directeur modeste et éclairé, Armand Du Mesnil, dont nous regrettons la mort récente, fournit au ministre et à la culture française le concours de son dévouement et de ses ressources d'administrateur. Sa main s'est retrouvée pendant vingt ans dans toutes les entreprises tentées pour relever et élargir l'enseignement supérieur.

Cependant les temps avaient marché. Après les catastrophes de 1870, des tentatives énergiques furent faites pour réaliser la direction démocratique et républicaine, que nous nous efforcions de donner à l'enseignement sous toutes ses formes et à tous ses degrés.

Une nouvelle ère de compression sembla apparaître au 16 mai 1877 ; mais la tentative avorta et le progrès reprit ; d'abord avec une lenteur modérée, au temps de Waddington. Du Mesnil publia alors les résultats d'une vaste enquête sur l'enseignement supérieur. Le ministre convoqua dans son cabinet une commission de savants, de philosophes et de républicains, qui a été en quelque sorte le premier cadre de la Société d'enseignement supérieur que nous représentons aujourd'hui. C'est cette commission qui a tracé le premier plan de la fondation des Universités, si heureusement réalisé par M. Liard.

En attendant, nous nous efforçâmes, avec le concours du parlement, de développer d'un effort parallèle l'enseignement primaire, rendu à la fois laïque, gratuit et obligatoire, et l'enseignement supérieur. Peut-être m'est-il permis de rappeler ici la part que j'ai prise à cette double réforme : d'une part, dans la discussion au Parlement des lois relatives à la laïcité de l'enseignement primaire, et d'autre part, depuis 1876, en qualité d'inspecteur général, à la réorganisation de l'enseignement supérieur pendant quatorze ans. J'ai tracé le plan et le cadre des Facultés des sciences renouvelées, établi le système de leurs laboratoires et des bourses d'enseignement supérieur. J'ai cherché depuis à assurer le maintien et le recrutement de la haute culture, dans la discussion de la loi militaire de 1889. Puissent les changements que l'on va y introduire aujourd'hui ne pas amoindrir le développement intellectuel de la France !

Cependant l'effort officiel du ministère de l'instruction publique, soutenu par le concours persistant du Parlement, n'a pas cessé de se développer sous une série de ministres dévoués à la République depuis Jules Ferry, Goblet et moi-même jusqu'à MM. Fallières, Bourgeois, Dupuy, G. Leygues, et leur digne successeur, à côté duquel j'ai l'honneur de siéger aujourd'hui, M. Chaumié. Nous n'avons pas cessé de trouver dans la direction de nos services des hommes hors ligne par leur intelligence et par leur bonne volonté, de Du Mesnil jusqu'à Dumont, à M. Liard, le principal organisateur des Universités et à M. Bayet, son digne successeur.

Sous ces efforts réunis, l'instruction publique a pris un essor inconnu jusque-là dans l'histoire de la France. L'enseignement supérieur en particulier, sans cesse développé, a été élargi dans sa base par la création des Universités, qui lui ont assuré en même temps une autonomie plus grande et le concours de plus en plus efficace des municipalités et des fondations individuelles. Puisse cette prospérité grandir de plus en plus pour le bien et l'honneur de la culture française! N'oublions pas cependant que les Universités ne représentent pas tout, dans l'ordre de la haute science. Leur destination, telle qu'elle a été surtout comprise en France jusqu'à présent, est essentiellement professionnelle : s'il en était autrement, elle risquerait de perdre l'assentiment et le concours complet des pouvoirs publics, puisqu'il s'agit d'abord de faire une œuvre utile et profitable à la grande masse des citoyens. Mais il convient de rappeler constamment que ce n'est pas le degré le plus élevé, l'*apex* de la culture : celui qui en définitive domine tous les autres, quoiqu'il ne convienne pas de leur donner à tous cette direction supérieure, accessible seulement à un petit nombre d'élèves. Non sans doute que ce degré soit interdit aux Universités ; certes elles comptent des esprits que personne ne surpasse. Mais la destination pratique imposée à leurs cours ne leur permet pas de se consacrer entièrement au développement des idées théoriques, des hypothèses, des tentatives, parfois risquées, pour aller en avant; lesquelles sont au contraire légitimes dans les établissements sans destination professionnelle, tels que le Collège de France. Ces derniers sans doute doivent toujours demeurer à l'état d'exception. Mais on ne saurait les fusionner, les confondre dans les Universités, sans risquer d'apporter à notre culture nationale un dommage grave et permanent.

Notre Société d'enseignement supérieur, en effet, n'est pas purement universitaire : elle représente l'enseignement sous toutes ses formes. Elle a poursuivi jusqu'ici et poursuivra son œuvre d'initiative et de propagande dans toute son étendue.

Messieurs,

Je porte un toast à la Société d'enseignement supérieur, à son Président, et au Ministre de l'instruction qui en réalise si bien les vues et les intentions généreuses !

***

Toast de M. Larnaude

Je lève mon verre aux fondateurs, aux donateurs, aux anciens présidents de la Société d'enseignement snpérieur !

Notre Conseil a décidé de leur offrir une médaille commémorative à l'occasion du 25ᵉ anniversaire de la fondation de la Société. J'ai la très agréable mission de leur en faire hommage !

Les savants, les professeurs, les hommes politiques qui il y a 25 ans, à l'appel de M. Boutmy, comme le rappelait tout à l'heure notre président, ont eu l'idée de provoquer des enquêtes et des études sur l'organisation de l'enseignement supérieur à l'étranger, ceux qui leur en ont fourni les moyens, ceux enfin qui ont prêté à la société l'appui de leur nom, de leur talent et de leur activité, ont droit à toute notre reconnaissance. Mais on me permettra d'ajouter qu'ils ont droit aussi à la reconnaissance de tous ceux qui pensent que l'enseignement supérieur est un organe indispensable des sociétés modernes, destiné à assurer non seulement leur grandeur intellectuelle, mais aussi leur prospérité économique et matérielle, leur expression et leur rayonnement au dehors.

Cette rénovation de l'enseignement supérieur dont la France sentait la nécessité, elle a fini par s'accomplir, non sans peine, au prix d'efforts ininterrompus, et sous la seule forme qui lui convienne, par la résurrection des Universités ! Et je puis bien dire qu'elle restera comme un des titres les plus éclatants à la gratitude nationale des grands ministres qui l'ont réalisée et, mon voisin me permettra d'ajouter, des grands directeurs de l'enseignement supérieur qui les y ont si puissamment aidés !

Mais, messieurs, nous ne devons pas oublier, nous ne devons laisser ignorer à personne que notre Société a collaboré à cette œuvre de relèvement national. Elle y a collaboré par ses enquêtes, les premières qui aient fait connaître dans leurs détails précis l'organisation et le fonctionnement des grandes Universités étrangères, par ses discussions, par ses publications, si pleines de faits, de renseigne-

ments, de doctrine aussi, par cette *Revue internationale de l'enseignement*, dont un juge autorisé, dont nous acceptons la sentence, M. le vice-recteur Liard, a dit qu'elle constitue le répertoire le plus riche qui existe en France et à l'étranger sur les questions d'enseignement supérieur, et qui fait tant d'honneur à ses deux rédacteurs en chef, M. E. Dreyfus-Brisac, et M. François Picavet !

Or si nous avons pu faire tout ce bien, si nous avons pu semer la bonne parole sur tous les points du territoire, et dans tous les milieux, c'est à la clairvoyance de nos illustres fondateurs de 1878, c'est à la générosité de nos donateurs, qui savaient que les êtres les plus immatériels ont besoin du nerf de la guerre, qui est bien aussi celui de la paix, c'est au dévouement et à l'activité de nos présidents, que nous le devons.

Et c'est à eux que va notre reconnaissance. La Société a voulu lorsqu'elle a eu atteint sa 25e année, âge respectable pour une société, leur en offrir un témoignage.

Qu'ils se rassurent d'ailleurs, nous n'ouvrons pas ainsi une brèche dangereuse dans les finances de la Société ! Ces finances, qui n'ont pas toujours été brillantes, elles sont relativement prospères aujourd'hui. Notre budget se solde par un petit boni, grâce, il faut bien le dire, à un donateur discret et persévérant, l'État, qui nous fournit une subvention annuelle dont M. le ministre me permettra de le remercier publiquement.

Et c'est ainsi que, sans déranger son équilibre, nous avons pu leur offrir ce modeste souvenir.

Le dessin de cette médaille leur dira d'ailleurs ce que la Société d'enseignement supérieur a fait, ce qu'elle veut faire à l'avenir encore, puisqu'il est consacré à la glorification de ce que nous poursuivons sans jamais nous lasser, le triomphe de la science et de la vérité !

***

Discours de M. Brouardel

Monsieur le Président,

Quand on a encore dans l'oreille l'écho de vos paroles, que deux fois dans la même année, vous avez bien voulu m'en faire goûter le charme, on a le vif désir de se taire et de laisser les auditeurs déguster à loisir un si doux nectar.

Malheureusement pour eux, je dois vous répondre, et je le fais avec émotion, car je sais que pour vos amis votre cœur n'a pas plus de défaillance que votre langage.

Puis vous m'avez orné de tant de qualités que je dois détromper vos collègues.

Vous avez bien voulu rappeler que pendant quelques années, j'ai eu le grand honneur de présider notre société de l'Enseignement supérieur. Mais si elle a prospéré pendant ce court espace de temps, si son anémie ne s'est pas aggravée, si le congrès international a répondu à nos espoirs ce n'est pas à moi que l'honneur en est dû.

Permettez-moi, puisque nous sommes assis autour d'une table de faire une comparaison. Il me semble que je joue en ce moment le rôle d'une maîtresse de maison. Les convives trouvent un plat exquis, à qui adressent ils leurs compliments? A la maîtresse de la maison. Etes-vous sûr que ce soit elle qui les mérite? Ne sont-ce pas plutôt les collaborateurs qui sont modestement restés dans l'ombre et qui ont composé cette merveilleuse chimie?

Mes collaborateurs, mon cher président, ce sont les vôtres, MM. Larnaude et Picavet. Ce sont eux qu'il faut féliciter. Je n'ai paru qu'au moment où on distribuait les compliments.

Messieurs, si comme vous le dites, vous me devez quelque peu, moi je vous dois beaucoup.

Dans votre commerce, j'ai appris comment sans abandonner le terrain scientifique pur, on pouvait utiliser les moissons qu'on y avait récoltées et les largement répartir entre des personnes étrangères à la science pure.

D'autres en font profiter les industriels, les commerçants, moi grâce à la méthode que vous m'avez enseignée, je tâche de populariser les découvertes de Pasteur et de Villemin au plus grand bénéfice de l'hygiène et de la lutte antituberculeuse.

Si le succès répond à mes efforts je n'oublierai pas la dette que j'ai contractée envers la Société de l'Enseignement supérieur.

Vous venez de lever votre verre en l'honneur de ses noces d'argent, je le lève convaincu que nos successeurs fêteront ses noces d'or et celles de diamant.

***

Discours de M. Boirac

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Messieurs,

J'ai été invité à prendre la parole au nom des membres départementaux de la Société. Ce qui a fait sa force et ce qui lui a permis d'excercer une influence considérable, c'est, en grande partie, parce que les professeurs et les amis de l'enseignement supérieur dans les départements et même à l'étranger ont associé leurs efforts à ceux de ses fondateurs parisiens. L'historique de la Société, établi par M. François Picavet, m'a rappelé que le groupe bourguignon avait dès l'origine, été un des plus actifs et que ses membres n'avaient jamais cessé de collaborer, d'une façon continue et remarquée. à la *Revue internationale de l'Enseignement*. Je suis heureux de boire à l'union sans cesse grandissante de tous les sociétaires, pour le plus grand profit de la science et des hautes études.



Discours de M. Van Hamel

Monsieur le Ministre, Messieurs,

Un double honneur m'échoit aujourd'hui, celui d'être convié à cette fête commémorative de la Société française de l'Enseignement supérieur, et celui, plus périlleux, d'être invité à y prendre la parole. Si je n'ai pu hésiter un instant à accepter le premier, assuré que j'allais me trouver dans un milieu ami, je ne veux pas non plus décliner l'autre, car j'aurais vraiment répondu d'une façon trop insuffisante aux paroles aimables que vient de m'adresser votre cher président, si je me bornais à vider ma coupe avec ces gestes de remerciement.

Parlant ici comme correspondant étranger, je devrais commencer par vous rappeler que, pour cette année 1903, vous nous aviez promis un Congrès. Et si j'ai bonne mémoire, c'est en face du Mont-Blanc et sur les rives du lac de Genève que nous aurions dû nous rencontrer. Vous avez changé d'idée (1). Je ne m'en plains pas,

(1) Ni l'Université de Genève, ni celle de Lausanne n'ont pu organiser pour 1903 ou 1904, le Congrès que nous les avons successivement priées de préparer (*Note des Commissaires français, MM. Brouardel, Larnaude, Picavet*).

étant d'avis que, pour ce genre de réunions, les bords de la Seine valent bien ceux du Léman et qu'on est toujours très bien au pied de la colline de Montmartre. Au titre de délégué officiel d'un congrès je préfère encore, je crois, celui d'invité à une fête de famille.

Après avoir lu, dans le rapport substantiel de mon ami M. François Picavet, l'histoire de vos vingt-cinq années de travail, je reste un peu troublé, ahuri même, devant toutes les réunions qu'il vous a fallu tenir, devant tous les rapports qu'il vous a fallu rédiger et discuter, devant toutes les conclusions qu'il vous a fallu voter et appliquer pour apporter votre belle part de collaboration au progrès et à la réorganisation de l'enseignement supérieur en France. Cette Université qui n'enseigne pas, mais qui délibère, comme M. Lavisse a spirituellement appelé votre Société, me paraît avoir résolu autant et d'aussi graves problèmes, fait autant de recherches, imprimé autant de directions nouvelles à la marche des hommes et des choses qu'une Université enseignante. Je commence donc, Messieurs, par adresser les hommages de mon admiration et de ma haute estime à ce corps universitaire de travailleurs.

L'idée de fonder une société d'étude et d'enquête me paraît une idée géniale, et je ne puis que vous féliciter, d'abord, de l'avoir eue, ensuite d'avoir travaillé à sa réalisation avec tant de zèle et de persévérance, avec un sentiment si élevé de votre mission et un sentiment si juste de la réalité.

Peut-être le besoin d'aborder l'enseignement supérieur lui-même comme un sujet d'étude et d'enquête devait-il se faire sentir en France plus fortement que partout ailleurs puisque, d'une part, les origines de votre vie universitaire remontent jusqu'au moyen âge et que, d'autre part, la Révolution et l'Empire vous ont violemment séparés de ce glorieux passé en remplaçant les anciennes institutions par des créations nouvelles qui, souvent, portaient trop visiblement l'empreinte de la main de fer du créateur. Dans les pays où la vie universitaire d'aujourd'hui est sortie insensiblement de celle d'il y a deux ou trois siècles, il suffit en général, pour arriver à des réformes, de détourner légèrement le courant, de creuser quelques canaux de plus, d'élargir un peu les ports, de multiplier les moyens de communication. Chez vous, il a fallu faire jaillir des sources nouvelles, changer la direction des fleuves, renouveler toute la géographie universitaire. Et cependant, Messieurs, une Société comme celle que vous avez fondée, si, en France, elle a été plus nécessaire qu'ailleurs, je suis sûr qu'elle aurait été utile partout. Il n'y a peut-être pas, dans tout le domaine de l'activité spirituelle des institutions qui deviennent plus souvent la proie de la routine,



que les institutions universitaires, il n'y en a certainement pas où l'on sente plus vivement l'antagonisme qu'il y a entre le but qu'on poursuit et les moyens par lesquels il s'agit de l'atteindre, entre la marche rapide des idées et la lenteur avec laquelle les grandes organisations se mettent en mouvement.

Quand je songe que, voilà dix-huit ans que j'occupe ma chaire de philologie française et que, cette année seulement, j'ai obtenu pour mes élèves ce que j'avais considéré dès le début comme indispensable à leur préparation, une conférence de littérature française moderne confiée à un élève d'une des grandes écoles de Paris ; quand je songe encore que, par suite d'un morcellement bizarre de l'ancien doctorat ès lettres, les langues vivantes, notamment les langues romanes, s'en trouvent exclues et qu'il a fallu une œuvre française, la création du doctorat de l'Université de Paris, pour permettre aux jeunes romanistes des universités néerlandaises de conquérir le grade de docteur, je suis très disposé à croire que si j'avais pu confier ces intérêts là, à la sollicitude d'une Société comme la vôtre, il y a longtemps que ces desiderata n'existeraient plus dans notre enseignement supérieur.

Ce qui m'a frappé ensuite, en lisant attentivement le résumé historique de M. Picavet, c'est que vos savants et vos penseurs les plus illustres se sont attelés et continuent de s'atteler à cette besogne, Ils auraient pu s'enfermer dans leur cabinet d'étude et dans leur laboratoire, se borner à grouper autour d'eux une élite d'élèves. Ils ont mieux aimé, en prêtant à la réorganisation de l'enseignement supérieur l'appui de de leur nom et le souffle de leur haute intelligence, travailler eux aussi à cette « popularisation de la raison » pour citer encore un mot de M. Lavisse, prendre part à cette prédication du respect de la vérité scientifique qui est la noble mission de tous les maîtres de l'enseignement supérieur.

En parcourant la liste des fondateurs de votre Société, je me suis incliné respectueusement — pour ne citer que les morts — devant les noms célèbres de Pasteur, de Taine, de Renan. Mais j'ai salué surtout, avec une sympathie bien douloureuse, le nom de celui que je ne cesse de pleurer comme on pleure un maître incomparable et le plus noble des amis. Si Gaston Paris appartient avant tout à la France, dont il est désormais une des gloires les plus pures et les plus lumineuses, il nous appartient beaucoup aussi, à nous, ses élèves étrangers qu'il a voulu associer à son œuvre savante et patriotique, l'étude du passé de la langue et de la littérature françaises et dont il a fait ainsi les amis dévoués de la France.

Je n'oublie pas non plus, messieurs, que votre Société, tout en

étant une association nationale, a voulu sortir de France pour étudier les solutions que, dans d'autres pays, on avait données aux problèmes qu'elle se posait. Elle a tenu à rester en contact avec l'étranger, désireuse de lui emprunter ce qu'elle y trouvait de louable, prête aussi à faire profiter les autres peuples des résultats de son travail. Ce caractère international de votre œuvre, la *Revue* qui vous sert d'organe l'affirme hautement dans le nom qu'elle s'est donné. Eh ! bien, en songeant ainsi aux autres presque autant qu'à vous-mêmes, vous continuez les grandes traditions de votre pays, vous accentuez un des traits caractéristiques de l'âme française, celui qui consiste à mettre les plus belles forces nationales au service d'une cause idéale qui est celle de l'esprit humain

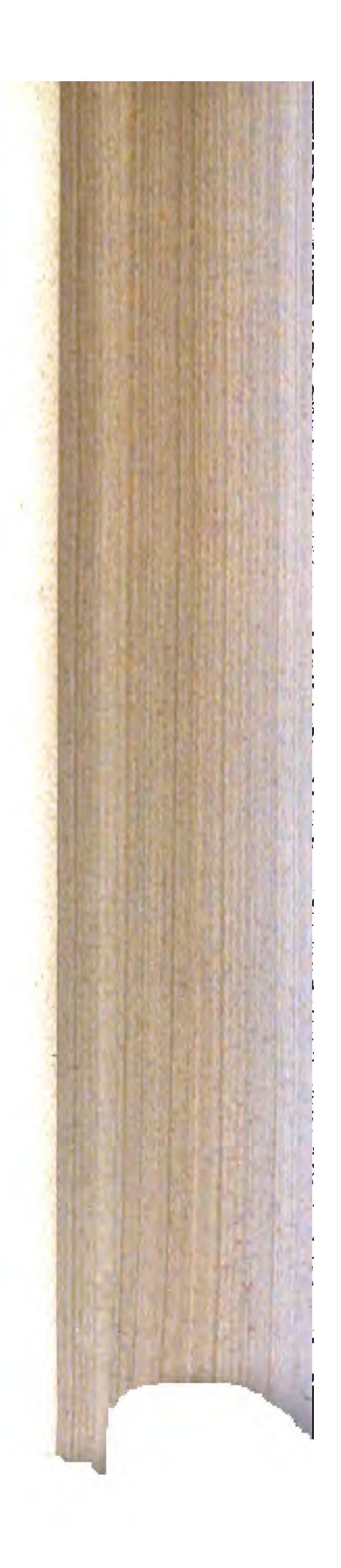
Je bois donc à la Société française de l'Enseignement supérieur qui célèbre aujourd'hui ses noces d'argent. Je salue son passé, je fais des vœux pour son avenir. Ces félicitations et ces hommages que je vous prie d'accepter pour vous-mêmes, je voudrais les étendre à l'objet de votre sollicitude, à l'Enseignement supérieur de la France. Je suis trop fier de mon titre d'élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes, trop reconnaissant des moyens de travail que cette institution m'a fournis, pour ne pas saisir avec empressement cette nouvelle occasion d'affirmer ce que je dois aux grands maîtres français de connaissances, de méthode et de culture générale.

Ce que j'admire surtout dans votre haut enseignement, ce qui en fait pour moi le très grand attrait, ce sont spécialement deux choses.

C'est d'abord, la variété de vos moyens de travail, notamment ces grandes Ecoles qui, à côté de vos Facultés, plus anciennes ou plus jeunes qu'elles, poursuivent le même but par des méthodes diverses, donnant ainsi à cet enseignement un caractère spécial et très français de liberté et de grâce.

Et puis, c'est la générosité exquise avec laquelle le gouvernement d'abord, représenté par ses Ministres de l'Instruction publique, par ses Directeurs de l'Enseignement supérieur et ses Recteurs, et ensuite tous les professeurs et tous les maîtres de conférences, mettent ce vaste et précieux outillage universitaire à la disposition de tout le monde.

Et pour terminer mon toast par un vœu très personnel, laissez-moi dire encore ceci, en ma qualité de correspondant étranger de votre Société. Vous avez de nouveaux projets pour l'avenir, vous désirez aller loin et aller vite. Eh ! bien, si, après avoir délaissé l'omnibus pour le tramway, vous allez échanger le tramway contre



l'automobile, ne supprimez jamais les correspondances ! J'en tiens une, j'en suis fier, et je voudrais bien encore en profiter quelquefois.

***

Discours de M. Chaumié

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Nous regrettons de ne pouvoir donner le texte de l'improvisation fort éloquente et fort bien accueillie, par laquelle M. le ministre a résumé et caractérisé, avec un grand bonheur d'expressions, le rôle de la *Société* pendant les vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis sa fondation. Elle a été, a-t-il dit, une collaboration fort indépendante et fort appréciée des directeurs et des ministres. Elle restera dans l'avenir ce qu'elle a été dans le passé et elle continuera à rendre des services au pays, à l'enseignement supérieur et à tous ceux qui s'intéressent au progrès scientifique, dans lequel ils voient une cause de progrès moral et social.

***

Des médailles commémoratives ont été décernées à MM. Berthelot, Gaston Boissier, Emile Boutmy, Michel Bréal, Dr Jaccoud, Ernest Lavisse, Gabriel Monod, M. Lœwy, Georges Perrot, Alexandre Ribot, membres fondateurs ; Brouardel, ancien président, Hachette, Bischoffsheim, Joseph Reinach, baron Alphonse de Rotschild, Lyon-Caen, membres donateurs.

On s'est séparé en souhaitant que la *Société* trouve des adhérents de plus en plus nombreux en France et à l'étranger ; que l'esprit scientifique dont elle s'inspire prenne une place de plus en plus grande dans notre vie nationale comme dans les relations des nations entre elles.

NOTES SUR L'ENSEIGNEMENT

AUX

ÉTATS-UNIS ET A OXFORD [1]

Washington, janvier 1903. — Après une longue conversation avec M. Harris, le *commissionner of education*, sur l'enseignement primaire américain, je vais visiter un des plus grands *public schools* de la ville. J'assiste d'abord à une classe de littérature anglaise, faite à une quarantaine d'élèves, garçons et filles mélangés, qui ont bien seize à dix-huit ans. Le professeur, qui est une femme, leur fait expliquer un essai de Macaulay. Je suis frappé bien vite de ce que par la suite j'ai reconnu être un des traits fonciers de l'éducation américaine : ne jamais laisser l'élève passif ; maintenir toujours son esprit en activité. Celui-ci n'a jamais rien à apprendre par cœur. On ne lui demande pas de savoir des mots, mais la substance même de sa leçon, en quelque langage que ce soit. Ce n'est pas tout : il doit critiquer ce qu'il a appris, avoir son opinion et l'exprimer. La tâche du professeur est de le faire parler et de compléter ou de corriger ses idées... J'ai aussi eu plaisir à remarquer comme le temps est bien utilisé. Chaque classe ne dure qu'une demi-heure ; les élèves sont divisés par groupes, et ceux qui ne prennent pas part à la discussion sur la leçon du jour, car tous ne sauraient être interrogés, ont à écrire sur le tableau noir des faits littéraires, des dates ou quelque autre chose : il faut que tous *agissent*...

Je passe de là à une classe de botanique. Les élèves copient des feuilles d'arbres d'après nature ; voici encore un trait de l'enseignement américain : aucune science n'est enseignée d'une manière abstraite ; toute explication est accompagnée d'une manipulation faite par l'élève. Nos collégiens ne touchent jamais à un produit chimique ; le professeur exécute l'expérience sous leurs yeux. En Amérique, on leur met tout entre les mains et on leur donne à faire eux-mêmes des analyses et des combinaisons chimiques...

Philadelphie, février 1903. — C'est à côté de Philadelphie que se trouve l'un des plus grands collèges de femmes : le collège de Bryn Mawr, dirigé par Miss Thomas qui fit partie de la commission internationale d'enseignement à l'exposition de 1900. Il fut fondé il y a vingt ans par des *quakers*, mais il est *unsectarian*. Il a reçu de l'Etat le droit de conférer des diplômes de doctorat et de *bachelor of arts*, qui sont de la même force et de la même nature que dans les Universités d'hommes, et qui n'effrayent pas les jeunes filles du monde, de plus en plus nombreuses dans ces collèges de femmes. L'Américaine, on le sait, est en général très instruite, très intellectuelle, plus que l'homme, et cela même quand elle n'est pas passée par le collège...

New-York, février-mars 1903. — L'Université de Columbia se trouvait encore il y a quelques années presque au centre de la ville ; elle en est maintenant très éloignée, et dans une situation superbe, sur les bords

(1) L'auteur a fait le voyage avec une lettre de recommandation de notre Société *(N. de la Réd.)*.



de l'Hudson. La façade de ses vastes bâtiments est baignée d'une belle lumière, et les étudiants y jouissent d'un air très pur. En règle générale les Universités américaines sont situées près des villes et non pas dans les villes. Le but paraît être de soustraire le plus possible l'étudiant à tous les plaisirs qui pourraient nuire à son travail. Il faut dire que sa vie à l'Université est très différente de celle de l'étudiant français à qui elle n'offre que des cours et une bibliothèque. L'étudiant américain y réside; il y trouve un gymnase et un stade, une belle piscine, où il se trempe après avoir fait des sports et cultivé ses biceps ; il y trouve des clubs où il va le soir lire les journaux, jouer au billard, discuter avec ses camarades, et où il peut inviter ses amis à dîner. Cette existence est sans aucun doute plus saine que celle de nos étudiants, qui n'ont guère pour se retrouver que les cafés du boulevard St-Michel. Nous sommes bien loin encore d'avoir apprécié à sa juste valeur l'utilité des exercices du corps pour la jeunesse, et leurs conséquences salutaires sur les mœurs...

Boston, mars-avril 1903. — Bien que les idées nouvelles viennent maintenant de l'Ouest, Boston est resté un centre excellent pour étudier l'enseignement américain. Il n'y a pas de meilleur endroit pour en examiner toutes les faces et tous les degrés, depuis le kindergarten jusqu'à l'Université, et celle d'Harvard en est le type le plus accompli. Les jeunes Universités de l'Ouest peuvent se montrer très originales dans leurs tentatives, Harvard a un trop brillant passé derrière lui et un choix trop distingué de professeurs pour se laisser dépasser par les autres. Mais commençons par les *elementary schools*. Boston, comme tous les ports de l'Atlantique, se trouve en présence d'un problème très ardu : il faut qu'il initie à la langue nationale les enfants des émigrants qui arrivent chaque jour. Dans une des écoles que je visite, le principal me fait entrer dans une classe où la taille des élèves est fort disparate : c'est la *steamer class*, ainsi nommée parce que les enfants y sont amenés presque en débarquant du bateau. L'institutrice, une jeune fille de vingt ans, fait venir près d'elle quatre ou cinq enfants d'âge et de nationalité différents, et leur apprend les mots les plus usuels, le nez, la bouche, etc., en leur indiquant sur son visage ce qu'ils veulent dire, et en les faisant répéter avec le même geste : « ceci est mon nez, ceci est ma bouche ». « je marche » et la maîtresse marche avec l'enfant. « je saute » et elle saute avec lui. Trois jours après leur arrivée au pays d'adoption, un petit italien, une petite juive polonaise commencent à bavarder l'anglais; ils continuent à l'apprendre dans la rue, à la sortie de l'école. Comme ce grand pays assimile vite les étrangers !... Dans une autre classe plus avancée, je remarque sur la poitrine des élèves un ruban rose ou blanc et j'en demande la signification. La maîtresse m'explique alors qu'elle confie entièrement aux élèves le soin de la discipline : celles-ci élisent entre elles un « tribun » qui est chargée de surveiller ses compagnes, et qui a le droit de leur retirer de la poitrine le ruban de « citoyenne » quand elles ne se conduisent pas bien. Il est très intéressant de remarquer que ce grand principe du *self government*, dont la nation américaine est toute pénétrée, s'enseigne ainsi dès l'école... Un autre point très important à noter, c'est l'entrain et l'esprit d'initiative qui règnent dans une classe américaine. Les élèves n'y connaissent pas l'ennui ; le professeur n'a pas devant lui de petits paresseux qui tremblent d'être interrogés ; dès qu'il formule une question, dix mains se lèvent pour demander à

répondre, et une fois la réponse faite, elle doit encore être critiquée par les autres...

Je passe de là dans une classe de cuisine : il y en a une dans toutes les écoles. Le long d'une table chargée d'ustensiles, une quinzaine de petites filles, côte à côte, ont à préparer le même mets, pendant que près du fourneau la maîtresse explique aux autres comment il faut cuire un gâteau. Le principal les arrête un instant et leur demande quelles sont celles qui font la cuisine chez elles ; presque toutes lèvent la main et disent qu'elles ont à faire le dîner de leurs parents le soir en rentrant de l'école...

Comme l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire est gratuit, et les livres sont donnés aux élèves. Il y a même dans l'Ouest, des universités qui ne sont pas payantes. L'instruction offerte à tous par l'Etat depuis ses premiers éléments jusqu'à son degré le plus élevé, n'est-ce pas là une grande idée d'avenir ? Dans les *high schools*, où les garçons et les filles sont en général mélangés, le latin est enseigné à celles-ci, et le programme est exactement le même, sauf en ce qui touche la couture et la cuisine. L'égalité des deux sexes s'exprime là comme dans tout le reste de la vie américaine. Il n'y a pas de ville aux Etats-Unis où la femme ait plus à cœur de s'instruire qu'à Boston. A côté des collèges de *Radcliffe*, de *Wellesley* et de *Smith*, les jeunes filles ont encore à leur disposition d'autres établissements où les études, plus pratiques, les mettent à même de se créer une situation, le *Simons College* par exemple à la sortie duquel elles peuvent devenir *typewriters*, secrétaires, bibliothécaires, etc. Boston possède encore de très bonnes écoles normales, celle de Framingham entre autres, qui forme des institutrices et des gardes-malades. La classe de cuisine, où celles-ci apprennent à préparer des aliments d'après les notions chimiques qu'on leur enseigne et les maladies qu'elles auront à soigner, offre un coup d'œil unique. La cuisine est là une science plutôt qu'un art : elle est fondée sur les besoins de l'organisme. .

La *Normal School of Gymnastics* de Boston est, chose curieuse, fréquentée surtout par les femmes. Le costume noir dans lequel elles travaillent, semblable à celui de nos bicyclistes, ne les rend pas très séduisantes ; l'exercice leur grossit les mollets et la taille. Mais elles se tiennent très droit et sont très souples, gracieuses même, dans leurs mouvements. Elles n'ont pas l'élégance et la légèreté d'allure d'une Parisienne, mais elles se développent d'après la loi de la nature, et se rapprochent plus de la conception grecque de la beauté...

En même temps que la plus forte Université d'Amérique, Harvard offre une existence princière aux étudiants riches. Les *dormitories* où habitent les fils de millionnaires sont d'un luxe extravagant, mais par contre on voit là des étudiants pauvres qui, pour gagner un peu d'argent, servent à table et donnent des répétitions. Ce rapprochement est excellent et ne donne lieu à aucune humiliation, car l'esprit régnant est très démocratique... Certains professeurs commencent à reconnaître que la durée des études universitaires est trop longue : il faut quatre années pour passer son B. A. Il est vrai que les deux premières équivalent à notre rhétorique et à notre philosophie et que le B. A. est un baccalauréat plus élevé ; mais ce fait tient surtout à ce que les matières du programme, au lieu d'être enseignées, comme chez nous, simultanément, le



sont d'une manière successive, et que les examens sont plus nombreux, si bien que les étudiants ne quittent guère l'Université qu'à vingt-deux ans. S'ils avaient en plus le service militaire, à quels âge feraient-ils leur situation ?

Chicago, mai 1903. — L'Université de Chicago est appelée certainement à un grand avenir. Elle est encore très jeune : elle n'a que dix ans d'existence, et ce qui jusqu'à présent la distingue le plus, c'est le talent d'organisation de son président, M. Harper. Fondée grâce aux millions de M. Rockefeller, elle n'est encore qu'une manifestation du pouvoir de l'argent, mais comme Chicago, capitale aujourd'hui de l'industrie américaine, paraît destinée à devenir aussi celle des sciences, des lettres et des arts, son université réunira peut être un jour les professeurs les plus distingués du pays...

Oxford, 24 juin 1903. — Parmi les constructions dont se compose l'Université de Chicago, s'élève une jolie tour copiée sur celle de *Magdelen College*, la perle de l'architecture oxonienne. C'est le seul point commun entre les deux universités. A Oxford, chaque fois qu'une pierre usée par le temps tombe de la façade d'un collège, une autre, de forme identique, vient bientôt la remplacer. Cette religion du passé s'y retrouve partout : elle est l'âme de la grande université anglaise, qui conserve jalousement toutes ses vieilles coutumes, et son culte exagéré pour le grec et le latin. L'*Encaenia*, c'est-à-dire la cérémonie annuelle où sont conférés les diplômes de doctorat, révèle au mieux un tel esprit. Devant un public composé d'étudiants, et de leurs parents et amis, les candidats sont introduits dans le *Sheldonian Theatre*, déjà couverts de la robe rouge. Ils s'avancent vers le *Speaker* ou président, qui est assis sur un siège élevé, au milieu des membres de la Faculté. Ils lui sont presentés en *latin*, et c'est en cette même langue que le *Speaker* les reçoit docteurs. Tout ce vieux formalisme surprend un peu à notre époque ; il fait même sourire, et donne lieu de temps en temps à de grosses plaisanteries, que les étudiants lancent du haut des galeries, et qui, dans leur argot bien moderne, vous arrachent un instant au moyen âge, où vous vous croyiez transporté. Après la réception des diplômes vient la lecture des prix de composition latine, grecque et anglaise. L'auteur de chacun d'eux monte en chaire, et au milieu des interruptions de ses camarades sans pitié, parvient à se faire entendre à grand'peine « *Carminis bucolici quænam fuerit ars et ratio* ? » tel est le sujet de l'essai latin : « *The idea of a golden age* », celui de l'essai anglais. C'est ensuite le prix de vers grecs qui consiste dans la traduction d'une scène de l'*Henri IV* de Shakespeare, et celui de vers latins, qui traite de Cléopâtre. Les universités américaines sont le reflet direct des temps présents : une grande place y est donnée aux études de sociologie et d'économie politique, qui attirent beaucoup d'étudiants. Oxford vit encore dans le passé, et c'est surtout l'université des langues anciennes et de la philologie... Le choix des diplômés, à l'*Encaenia* de cette année, rendait la cérémonie particulièrement intéressante. Parmi eux se trouvaient le général White, aujourd'hui *Field-Marshal* et commandant de Gibraltar, M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des Lettres de Paris, qui reçut le *degree* de *D Litt.* (*Doctor of Literature*), enfin M. Henri Poincaré, membre de l'Institut, qui reçut celui de *D. Sc.* (*Doctor of Science*).

L. Delpon de Vissec.

NOTES ET DOCUMENTS

I. — L'Enseignement de l'Histoire, Congrès international des Sciences historiques de Rome, 1903.

On sait qu'un Congrès international des sciences historiques s'est tenu à Rome du 2 au 9 avril. Le Congrès était divisé en sections qui ont travaillé chacune à part. La section d'histoire du moyen âge et d'histoire moderne était l'une des plus importantes, et c'est devant elle que se sont produites quelques-unes des discussions les plus générales et les plus intéressantes.

De toutes ces discussions ou de ces enquêtes, la plus utile à nos lecteurs est certainement celle qui concerne l'organisation des études historiques et l'enseignement de l'histoire dans les divers pays du monde.

Les rapports que le Congrès a entendus n'ont pas été faits sur un plan unique ; et, par suite, il est impossible de les comparer d'une manière parfaite. Les uns ne concernent que l'enseignement supérieur ; d'autres, que l'enseignement secondaire et primaire ; quelques-uns, enfin, embrassent les divers ordres d'enseignement. Plusieurs historiens et non des moins éminents, MM. Frédéricq (de Gand), Bryce, l'illustre professeur anglais, Bresslau (de Strasbourg), etc., avaient pensé avec raison, suivant nous, que dans un Congrès scientifique, comme celui de Rome, il ne devait être question que des études historiques et de l'enseignement des Universités et grandes Ecoles. Et, en général, ce sont ceux qui étaient de cette opinion qui ont fait les rapports les plus importants, les plus vivants. Ceux qui ont voulu embrasser les trois ordres d'enseignement dans un rapport dont la lecture ne pouvait dépasser vingt minutes, ont été trop souvent faibles, ternes et ennuyeux.

Nous ne pouvons ici que résumer les divers rapports qui ont été lus ou improvisés dans la séance du 6 avril 1903. Nous ferons ainsi assister les lecteurs à la séance du Congrès.

Allemagne : M. Bresslau (de Strasbourg), dans une exposition faite avec beaucoup d'entrain, se borne à la méthode suivie dans les *séminaires historiques* de l'Allemagne, ou plutôt il indique les diverses méthodes qu'il suit ou qu'on peut suivre : étude d'une question déterminée au moyen des diverses sources, étude d'une seule source en la comparant avec d'autres, les étudiants remettant des travaux écrits, ou proposant des solutions orales, discutant entre eux et avec le professeur, etc., etc. Et il conclut en disant qu'en somme, toutes les méthodes sont bonnes, mais que la meilleure est celle que chacun pratique le mieux.

France : G. Monod (Paris). dans une brève lecture, embrasse tous les ordres d'enseignement. Il parle fort peu de l'enseignement primaire, insiste surtout sur l'enseignement secondaire et le supérieur. Il montre comment dans les lycées l'enseignement historique s'est modifié, tendant de plus en plus à faire une large place à l'histoire des institutions et de la civilisation, d'une part, et à l'histoire contemporaine de l'autre. C'est ce qu'a établi surtout le règlement de 1902 ; il a donné aussi plus d'importance à l'histoire de l'antiquité, du moins dans le cycle de l'enseignement classique. On étudie, ou du moins, d'après les programmes, car M. G. Monod s'est borné aux programmes, on doit étudier avant tout les institutions, la civilisation, et insister moins sur les guerres et sur les événements de l'histoire politique. Dans l'enseignement secondaire des jeunes filles, c'est encore, bien plus que dans les lycées de garçons, à l'histoire de la civilisation que l'on s'attache. Enfin M. Monod retrace l'organisation de l'enseignement supérieur de l'histoire, à Paris seulement, sans d'ailleurs, parler des séminaires d'histoire moderne. On sait, en effet, qu'il n'en existe pas à Paris de vraiment dignes de ce nom, suivant nous, en histoire moderne et contemporaine (1).

Dans sa communication, faite dans une autre séance, Ph. Sagnac (Lille) s'est proposé, tout en rappelant les sociétés et revues anciennes, d'indiquer au Congrès les changements qui se sont produits depuis quelques années dans l'organisation des études d'histoire moderne. Il montre comment le travail historique tend à devenir en France de plus en plus collectif, et il passe en revue les différents groupes de travail, ceux qui sont vraiment actifs : 1°) sociétés, 2°) revues, 3°) Universités et Ecoles. A côté des sociétés anciennes il en place une nouvelle, la plus vivante de toutes : la *Société d'histoire moderne*, créée en 1900, dont il retrace le programme et l'activité ; il insiste aussi sur la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, créée en 1899, en fait ressortir l'esprit, avant tout rationaliste et critique, et fait voir les liens moraux qui rattachent ainsi la société et la revue. Il rappelle aussi l'existence de la *Revue de Synthèse historique* et montre l'utilité de cette récente création. Enfin il dit comment les Universités doivent poursuivre deux tâches très différentes, l'une scientifique, l'autre professionnelle, comment elles doivent créer, à côté des séminaires d'histoire ancienne ou d'histoire du moyen âge, des séminaires d'histoire moderne, en vue de former des hommes qui soient à la fois des érudits et des historiens à large culture.

Belgique : M. Frédéricq (Gand) retrace, en français, le développement des séminaires de l'Allemagne depuis Ranke, puis il indique comment les séminaires historiques sont nés en France vers 1868 et ont grandi depuis cette date. Ayant été chargé vers 1880-82 de missions spéciales en France et en Allemagne, il se fonde sur des souvenirs personnels. « Aujourd'hui, ajoute-t-il, la France est devenue dans le domaine historique la brillante rivale de l'Allemagne. » Enfin il fait voir comment la Belgique, suivant l'impulsion de l'Allemagne d'abord, et de la France ensuite, a développé son enseignement historique et ses séminaires. Le progrès a été très considérable, surtout à Liège et à Gand.

Italie : M. Pasq. Villari (Florence) montre le progrès réel qui s'est fait

(1) C'est ce que nous avons développé dans notre travail fait en collaboration avec M. P. Caron : *L'état actuel des études d'histoire moderne en France*, 1902.

en Italie dans l'enseignement historique. Tout dépend de l'enseignement donné dans les Universités où se forment les professeurs ; telle Université, tels maîtres. Or, ces Universités ont fait de réels progrès. M. Villari indique diverses difficultés d'organisation, mais il se borne à cet exposé et il ne dit rien sur l'esprit de l'enseignement historique en Italie.

Espagne : M. Altamira retrace brièvement, en français, l'état des choses, en insistant sur la nécessité de l'enseignement de la sociologie et de l'histoire du droit. (M. Altamira est un juriste, et c'est ce qui explique cette demande.)

Hollande : M. Blok fait, en français, un rapport pessimiste sur l'enseignement historique en Hollande. Dans les Universités, pas assez de professeurs d'histoire ; pas, non plus, de doctorat d'histoire (ce doctorat a été supprimé par le Parlement.) Dans les gymnases, on cherche à diminuer encore la place laissée à l'histoire. Et cependant, quoi de plus nécessaire, de plus utile que l'histoire, pour un petit peuple qui a besoin des leçons du passé pour connaître et sauvegarder son indépendance ! M. Blok a insisté beaucoup sur le but patriotique de cet enseignement dans les écoles publiques. Et c'est, avec la chaleur d'accent, ce qui a donné un grand intérêt à sa communication.

Danemark : Le rapporteur, M. Gertz, se place surtout, comme M. Blok, au point de vue politique et social. L'histoire est une étude nécessaire à un petit peuple qui doit se défendre.

Norwège : Le rapporteur n'a fait que retracer une sorte de plan d'études dans les écoles et le gymnase, sans idées générales, sans aucun intérêt. C'était long et ennuyeux.

Etats-Unis : M. Putnam, l'auteur du rapport, a envoyé au Congrès un travail considérable sur l'enseignement secondaire seul. Un mandataire de M. Putnam a dû résumer ce rapport ; cette communication a été confuse, vague ; on n'a pas vu quelles étaient les idées directrices de l'enseignement. On s'est trop contenté de détails matériels.

Angleterre : M. Bryce fait, en italien, avec beaucoup d'humour, un très substantiel rapport sur l'enseignement des Universités anglaises. En Angleterre, pas d'école des Chartes, pas de séminaires historiques, pas de spécialisation, mais un enseignement général qui touche à la littérature. L'enseignement de l'histoire est fondé sur l'étude de l'antiquité et sur un sentiment très vif de la vie contemporaine. L'histoire est donc considérée comme une branche de la littérature générale ; aussi l'écrit-on d'une manière littéraire et même dramatique. C'est l'école des Hallam, des Macaulay, des Carlyle, des Dilke. Les historiens anglais sont des autodidactes qui possèdent un sens littéraire très fin et un sentiment très profond de l'actualité. Mais aujourd'hui, ajoute le professeur Bryce, cette conception ancienne tend à changer, et l'Angleterre, à l'exemple de l'Allemagne et de la France, commence à pratiquer la méthode scientifique et objective.

La séance, commencée à 3 heures de l'après-midi, avait déjà duré jusqu'à 6 heures, lorsqu'on est passé à la discussion.

Le Dr Hartmann soulève alors une discussion nouvelle, capitale : l'enseignement historique, suivant lui, ne doit pas être patriotique. C'était évidemment, une réponse aux rapports de MM. Blok, Gertz (Hollande, Danemark). Et, d'autre part, quelle doit être la part, en histoire, de l'histoire politique ? M Bresslau (Strasbourg) riposte avec vivacité et demande



au Congrès de repousser la discussion demandée. Il est près de 6 h. 1/2; beaucoup de membres du Congrès sentent qu'on ne peut discuter de telles questions en fin de séance, sans les étrangler, et c'est certainement ce sentiment qui a fait repousser par la section la proposition Hartmann.

Enfin plusieurs, comme le professeur Siragusa (Palerme), font remarquer qu'aucune santion ne saurait être donnée à l'espèce de débat que constitue la lecture des divers rapports faits devant le Congrès. Le Congrès international ne peut adresser des éloges aux Etats qui enseignent bien l'histoire, ni envoyer des blâmes à ceux qui l'enseignent moins bien. Cette observation reçoit une approbation unanime.

Le Congrès n'a donc voulu tirer aucune conclusion de ces nombreux rapports, faits, d'ailleurs, sur des plans trop différents. Mais certaines conclusions s'en dégagent naturellement, et nous devons les indiquer.

Les pays où l'enseignement historique est le plus développé sont l'Allemagne, la France, la Belgique. En Angleterre, chose curieuse, l'histoire n'est pas très cultivée. Et cependant, ce pays a une personnalité très puissante, les souvenirs historiques sont vivants dans les esprits ; cela tient, sans doute, à la force des traditions, à l'activité de la vie politique, au sentiment très vif de l'actualité, en même temps qu'à la position insulaire du pays. Dans tous les pays européens civilisés et aux Etats-Unis, l'enseignement de l'histoire et l'organisation des études historiques ont fait de grands progrès ; ce que l'on enseigne de plus en plus et partout, c'est surtout l'histoire moderne et contemporaine ; c'est ce que l'on voit nettement en Allemagne, en Itali?, en Belgique, en France. L'enseignement de l'histoire peut exercer ainsi une influence sur l'esprit public.

PH. SAGNAC.
Professeur adjoint d'histoire moderne
à l'Université de Lille.

II. — Société d'enseignement moderne.

Tous les ans la Société d'enseignement moderne procédait à la distribution de ses prix dans l'amphithéâtre de la Sorbonne. Mais les adhérents de la Société deviennent de plus en plus nombreux ; et cette année, force fut aux organisateurs de la cérémonie d'abandonner, certes bien à regret, la salle imposante de la Sorbonne pour l'immense vaisseau de la salle du Trocadéro.

C'est là que le soir du 17 juin se pressèrent les professeurs et élèves de la Société venus pour acclamer leur Président-Fondateur, M. Bellan, récemment promu au grade d'officier de la Légion d'honneur. M. Trouillot, le ministre à l'initiative duquel cette légitime distinction est due, avait tenu à venir en personne, aux applaudissements chaleureux de l'assistance, attacher sur la poitrine de M. Bellan les insignes de son nouveau grade.

Dans sa réponse à M. Bellan qui avait fait l'éloge de ses collaborateurs et de leurs élèves, et avait exposé le fonctionnement des diverses sections de la société, le Ministre reprenant les chiffres cités par l'orateur, a félicité la Société de son rapide développement.

Le nombre des cours qui était de 463 en 1902 est à présent de 706.

Suivies en 1902 par 10.000 élèves, les leçons des professeurs le sont actuellement par 14.211. Ce sont là des résultats dont la Société peut être fière. Ils sont dus au dévouement de tous les professeurs et directeurs, et notamment au personnel des écoles primaires supérieures de Paris, que M. Bellan a tenu à remercier particulièrement.

Le Ministre a spécialement recommandé l'étude des langues vivantes, signalant qu'en Amérique sur les 1.500 professeurs de français qui enseignent notre langue dans 8.782 établissements scolaires, il n'y en a guère qu'une centaine qui soient nés en France. Il faudrait que tous fussent Français pour enseigner en même temps que notre langue le respect et l'amour de la France.

M. Trouillot a réclamé aussi la formation de voyageurs de commerce parlant les langues étrangères. Seules se vendent, en effet, les marchandises qui sont offertes à l'acheteur dans sa langue. Le terrain commercial, voilà un champ de bataille sur lequel se gagnent et se perdent des parties qui intéressent elles aussi toute la nation. C'est à la Société moderne et à ses sœurs de préparer des soldats pour ces batailles pacifiques.

En terminant, le Ministre a félicité la Société d'avoir fondé des sections d'enseignement technique, où l'on apprend la coupe, la broderie, le moulage, le raccommodage, la cuisine, la musique, la danse, la colonisation, l'automobilisme, etc.

Voilà la bonne voie ; c'est ainsi que la Société continuera d'attirer les auditeurs, en leur offrant l'enseignemement général et technique, sans oublier les arts d'agrément.

Il a été décerné deux rosettes d'officier de l'Instruction publique, six palmes d'officier d'Académie, une croix d'officier et une de chevalier du Mérite agricole, sans compter les nombreuses médailles de bronze et d'argent décernées par la Société elle-même.

Georges Jamin
Professeur à l'Ecole Lavoisier.

III. — Quelques observations sur l'Université de demain

Le *Figaro*, du 27 octobre 1902 a publié un article dans lequel l'auteur, qui signe « Un universitaire », vient pour les « petits garçons » revendiquer « le droit d'aller au lycée ». Ce droit — ou, plutôt, celui « pour une famille française, de faire entrer son fils au lycée » — se trouverait menacé par les idées de M. Jules Delvaille (1).

Il ne serait peut-être pas hors de propos et inutile de revoir un instant les conclusions de M. Delvaille. Elles doivent en effet provoquer plusieurs remarques chez ceux qui, à un titre quelconque, font partie de l'Université ou à qui cette Université est chère.

Sans prétendre à faire l'analyse de son opuscule, d'une précision et d'une concision très heureuses, il faut prendre tout de même les diffé-

(1) Ces idées furent une première fois exposées dans la *Nouvelle Revue* du 1er août 1901, et elles ont été reproduites, en 1902, sous forme de brochure éditée par E. Cornély, avec une lettre-préface de M. Henri Brisson, député ; titre : *L'Université de demain*.



rents points de la thèse, encore que je n'aie à insister que sur certains.

La recherche première a pour objet « l'orientation d'un enseignement propre à la partie la plus éclairée de notre démocratie ». Positions ici soutenues : l'enseignement classique et l'enseignement moderne dotés, en quelque façon, de la même estime morale et conduisant à des buts respectifs ; la culture de la raison et des facultés intellectuelles substituée au *bourrage* de la mémoire. M. Delvaille arrive bientôt à la question surtout épineuse, et de la plus haute importance, car « la philosophie sera le centre de l'enseignement futur. » Or, ici, n'est-ce pas ? intervient le grand coup de bélier ou, pour employer une métaphore plus moderne, le formidable obus lancé contre « l'école sans Dieu ». Il va y avoir, dans l'Université, une doctrine enseignée *officiellement* ! Non, plus de philosophie officielle à la Victor Cousin : « Cette solution n'est plus possible aujourd'hui » affirme nettement M. Delvaille. Et, cependant, M. Delvaille préconise « une philosophie dont les affirmations essentielles sont parfaitement adaptées à notre idéal de liberté intellectuelle », etc. ; « c'est la philosophie de Kant » ; mais « on pense, à bon droit, que la démocratie actuelle doit chercher ses directions dans une philosophie ayant profité de l'évolution scientifique », etc. Conclusion de M. Delvaille : « Qu'on ne nous dise pas qu'en orientant son enseignement dans une direction déterminée, l'Etat cessera d'être neutre... Il ne doit pas être neutre. Un état vivant, agissant, aura une doctrine et la propagera. » N'y aurait-il pas nécessité, en toute conscience, que M. Delvaille — qui, en premier lieu, répudie toute doctrine officielle et en second lieu aspire à une doctrine d'Etat — ou, ce qui est la même chose, à une doctrine précisément officielle — veuille bien expliquer sa contradiction, trop apparente si elle n'est pas réelle ? (1)

M. Delvaille demande ensuite que l'on relève la condition du personnel des lycées « personnel d'élite » — et il rend admirablement justice au rôle de la « Jeune Université » dans le « magnifique renouveau de l'éducation populaire ».

Enfin nous touchons à la note particulièrement originale de l'étude qui nous occupe : M. Delvaille préconise avec vigueur tout un mode nouveau pour le recrutement des élèves. Le système s'appuie sur un sentiment profond d'*égalité* : « Tous les jeunes Français, sans exception, devraient passer par l'école primaire gratuite et laïque. » Il faut donc supprimer les classes primaires « installées dans nos lycées... pépinière des classes supérieures ». Et notre réformateur se fie à l'école primaire pour opérer « la fusion si désirable des classes ». Pourtant, si « là se dissiperont les préjugés reposant sur la fortune ou la naissance », à savoir ! Mais, comme cela ressortit bien au domaine du très possible, l'expérience vaudrait la peine. Et, dès lors, les délices de l'enseignement secondaire ne seront plus accordées aux jeunes élèves par les familles elles-mêmes et « pour des raisons étrangères au mérite » : ces délices et la fierté de pouvoir être « les futurs directeurs de la démocatie » seront accessibles aux seuls dignes, sélectionnés par « la nation elle-même » (!)... ou plutôt par les agents de l'Etat. - Et ici, vraiment, la réforme que demande M. Delvaille présente un intérêt sensible. Nous avons tous connu, en fréquentant le lycée, de ces « fils de la bourgeoisie » qui, le

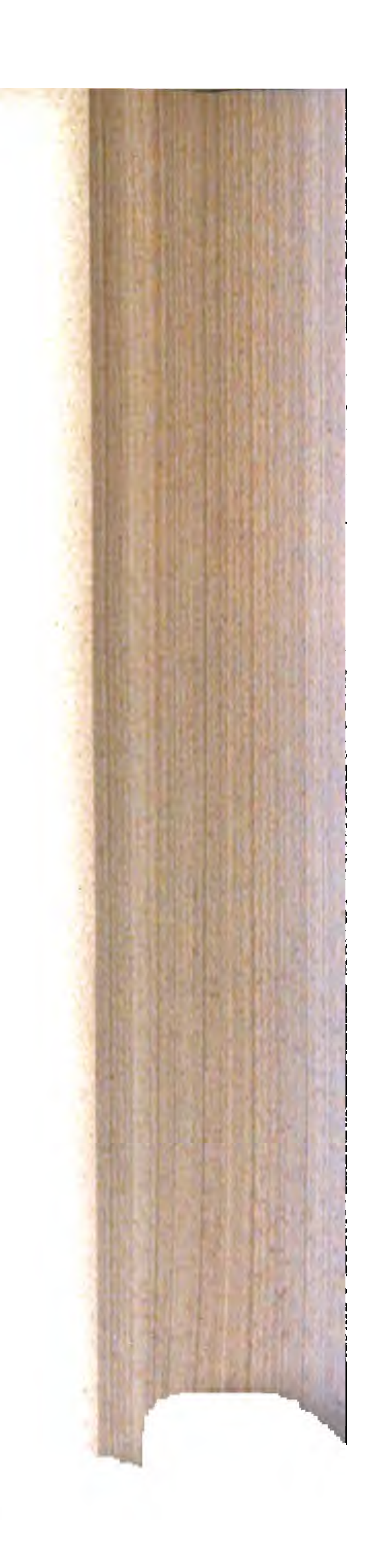
(1) Voir l'article de M. Alfred Croiset, au début de ce numéro (*N. de la Réd.*).

cerveau bouché, la volonté mauvaise, le caractère dissipé et ainsi d'une contagion dangereuse pour leurs camarades un peu mous, formaient dans les classes comme un gros poids mort, gênant pour le professeur et nuisant, par cet effet, aux élèves intelligents et pressés de travailler. Toutefois, si la sélection à effectuer pour l'accès de l'enseignement secondaire offre, de face, un avantage incontestable, faut-il fermer les yeux pour ne point voir le revers certain de cette mesure? Car, enfin, le jeune garçon peut avoir été fort brouillon, paresseux jusqu'à sa treizième année, âge moyen où il devra subir l'examen de passage : il ne franchira point cet obstacle ; mais voici tout à coup son intelligence qui s'aiguise, sa bonne volonté qui s'affirme, et il *rattraperait certainement* la substruction de connaissances primaires dont, naguère, il s'inquiétait fort peu. M. Delvaille s'imagine-t-il que nous n'avons jamais assisté à de ces transformations, attribuables à une cause physiologique ou à une autre, peu importe, — mais en tout cas très dignes qu'on en tienne compte, et qui en somme sont *assez fréquentes*? Lui-même ne les a-t-il donc point observées ? Or, à ces jeunes esprits, qui donnent brusquement tant de gages, la porte du lycée restera close. Pareille rigueur peut-elle partir d'une conception vraiment humaine, libre, sociale et scientifique?

Par la même raison de justice qui, répudiant le privilège de la fortune bourgeoise, veut décerner l'entrée au lycée comme « le prix du travail produit par l'élève à l'école primaire », M. Delvaille exige que l'enseignement secondaire soit gratuit. Cet universitaire ne se dissimule pas l'objection : Grosse question budgétaire ! Mais il prétend la parer en proclamant qu'elle n'est pas « inextricable ». C'est pourtant à bien peser.

Mais voici maintenant, en faveur de cette gratuité, une allégation qui, ne peut passer sans être relevée. « Le lycée devra être gratuit, écrit M. Delvaille ; ainsi disparaîtrait cette anomalie choquante d'un enseignement payant entre deux enseignements gratuits... Et qu'on ne dise pas, pour repousser cette innovation, que la gratuité se conçoit uniquement pour un enseignement *obligatoire*, car l'enseignement supérieur n'est obligatoire pour personne, et cependant il est gratuit, et ne reçoit que des étudiants munis de certains diplômes. » Comment ! *gratuit* l'enseignement supérieur ? Je ne citerai qu'un exemple du contraire : celui des études à la Faculté de droit, aussi bien parce que le nombre est grand des étudiants qui, frais émoulus de la classe de philosophie, les entreprennent. Voici les droits à payer, et seulement jusqu'à la licence ; inscriptions à prendre obligatoirement pour les cours et droit de bibliothèque : 390 francs ; examens : 740 francs. Et qu'on n'aille point objecter les dispenses et remises de droits, lesquelles ne sont accordées que sous certaines conditions et dans certaines limites ; qu'on n'aille pas objecter les différentes bourses publiques et privées (il y a aussi des boursiers pour l'enseignement secondaire) : le principe — et lui seul nous importe ici — c'est l'enseignement supérieur *payant*. Il est donc tout à fait regrettable que, pour proposer l'innovation la plus délicate, l'on en soit venu à servir comme argument une erreur si énorme... et encore pour un fait si constant !

M. Devaille touche à un dernier sujet : l'internat. Et il attire très justement l'attention sur un point trop négligé, encore bien que capital, du problème : par quels moyens remédier à ce régime ? « La réforme doit être faite par l'administration » ; ainsi « il faut qu'on se décide à



ouvrir des lycées plus nombreux et moins peuplés. » Mais « ce sont aussi les familles qui doivent réduire l'internat à son minimum nécessaire ». Et comment ? Le conseil que l'on donne est bien vague : « s'enquérir de quelque famille amie à laquelle on pourrait confier le jeune lycéen ». Sur cette grosse question, je ne vais faire ici que présenter une idée qui du reste, socialement éducative, pourrait porter bien des fruits. M. Delvaille n'est peut-être pas sans avoir entendu parler d'un essai assez encourageant de *Cité universitaire coopérative*. C'est une maison d'étudiants, à Paris. L'association toutefois ne s'illusionne pas sur les difficultés. D'abord cette coopération, pour ses débuts, ne fait encore appel qu'aux jeunes gens d'un certain âge, aux élèves des Facultés. En second lieu, l'*éducation solidariste* est pour ainsi dire complètement absente de nos mœurs; et l'étudiant — pas plus d'ailleurs que l'ouvrier — ne semble avoir de goût à s'associer dans le sens vraiment économique du mot, à coopérer. Tout cela montre bien que c'est *chez l'enfant même*, dès qu'il parvient à comprendre, qu'il faut commencer la culture de l'esprit coopératif, comme l'école aujourd'hui pratique et fait aimer le groupement mutualiste. Déjà, par de petits exercices pratiques, l'instituteur primaire devrait initier les enfants à la coopération — mais lui-même la plupart du temps sait-il ce que c'est ? On a depuis peu, paraît-il, essayé timidement; mais c'est si peu que ce n'est rien : or, en cette matière, la Ligue française de l'Enseignement n'aurait-elle pas pour devoir d'entreprendre une active propagande, plus démocratique et plus féconde que la politique dissolvante, qui désorganise et ne peut organiser ? Et après l'instruction primaire, pour le jeune lycéen qu'il s'agirait de *caser* en ville plutôt que d'interner, ne serait-il pas intéressant d'avoir des logements coopératifs, sous une direction quasi paternelle, eux seuls étant capables de favoriser la vie d'intérieur et la vie intérieure, et tout à la fois d'éduquer le sens social ? La forme juridique de pareilles œuvres serait évidemment toute spéciale. Il est élémentaire qu'ici les actionnaires ou coopérateurs en titre seraient, non pas les adolescents hébergés, mais les pères, les mères ou tous autres parents. Le jour où l'élève suivra les cours d'une Faculté, le père pourrait obtenir le transfert de son action de la Maison coopérative des lycéens à la Cité coopérative d'étudiants et même opérer ce transfert, non plus à son nom, mais à celui de l'étudiant. J'ai pris cet exemple ; mais entre les deux sociétés le lien pourrait être plus étroit, il pourrait même y avoir fusion... Tous ces points seraient à étudier. Je ne fais en ce moment qu'émettre l'idée, qui, à défaut de tout autre mérite, implique bien — on me l'accordera — une sincère préoccupation de progrès, la recherche pratique d'un rouage nouveau et de caractère économique, moral et social, à introduire dans notre vie universitaire.

Alfred Nast.

III. — Université de Moscou.
Une thèse sur Saint-Simon et le Saint-Simonisme (1).

Je crois répondre au programme de cette Revue en insérant cette

(1) I. Ivanov. Sen-Simon i sen-simonism (Imprimerie de l'Université, Moscou, 1901).

communication qui nous renseignera sur un moment de la vie scientifique d'une grande Université étrangère, indépendamment de l'intérêt que peut présenter la volumineuse thèse consacrée au Saint-Simonisme par un professeur russe, M. Ivanov, auteur d'une précédente thèse (deux « dissertations » sont exigées pour le doctorat) (1), dont le sujet était également tiré de l'histoire de la littérature française.

Dans le « discours » par lequel débute la soutenance de la thèse, M. Ivanov a parlé de la destinée de Saint-Simon en Russie et expliqué les causes de l'oubli dans lequel son nom est resté, en en faisant remonter la responsabilité à l'Occident lui-même et à ses premiers disciples immédiats, Auguste Comte et Enfantin.

On rencontre pour la première fois le nom de Saint-Simon dans ces curieux souvenirs de Herzen : *Byloïè i doumy*, mais dans les « années quarante », c'est surtout Fourier, Louis Blanc, P. Leroux, Proudhon qui ont été populaires (2). Le marxisme conquiert ensuite toutes les sympathies de la société russe, de sorte que Saint-Simon est toujours ignoré, quoique Engels ait remarqué ce que Marx devait au sociologue français. Pour M. Ivanov, désireux de réparer cet oubli, il apporte une importante contribution à la littérature russe et caractérise le Saint-Simonisme « le sens commun de la politique sociale européenne » (3).

Les membres désignés du jury, les professeurs Vl. Guerrier et I. Wiper, sont tous les deux des historiens.

M. Guerrier, dont j'ai mentionné ici même les travaux sur Mably, Taine, Michelet (4), plus tard sur Auguste Comte dans les *Voprosy*, a critiqué certains points du travail relatifs à l'histoire de la Révolution française, dans laquelle l'éminent professeur d'histoire (5) est si compétent. Nous regrettons que notre mémoire ne nous ait pas permis de les indiquer ici, mais nous pouvons reproduire les observations de M. Wiper, qui a publié depuis un article sur la question (6).

La thèse a été surtout discutée au point de vue historique et social ; on s'est moins attaché, il me semble, à étudier Saint-Simon au point de vue philosophique, à éclairer à l'aide de la psychologie l'*état mental* de Saint-Simon (7).

Selon M. Wiper il faut étudier le Saint-Simonisme sous trois points de vue : 1° comme doctrine sociale, caractérisée par le développement de l'industrie et la prédominance des idées capitalistes ; 2° comme doctrine sociologique, comme théorie philosophico-historique. Sous ce point de vue elle a eu de l'influence sur les constructions historiques au XIXe siècle (division en époques organiques et époques critiques), ensuite « les Saint-Simoniens ont formulé le *processus* historique comme lutte de classes ».

(1) Voir notre article : *Les Universités russes* (n° du 15 décembre 1901).

(2) Voir notre article : *Le mouvement philosophique en Russie* (*Revue philosophique*, n° d'août 1892).

(3) Nous avons extrait des *Rousskiia Vièdomosti* (5 octobre 1901) ces faits, le « discours » n'ayant pas été imprimé avec la thèse.

(4) *Les études françaises en Russie* (n° de janvier 1900).

(5) Indiquons ici, comme renseignement pour l'histoire de l'enseignement supérieur en Russie, le renom des études historiques, qui est comme de tradition à l'Université de Moscou.

(6) *Mir Bojii* (décembre 1901).

(7) Voir sous ce point de vue le dernier travail en date sur le réformateur social : G. Dumas, *L'état mental de Saint-Simon* (*Revue philosophique* : janvier, mars, avril 1902).



Il s'agirait de montrer le rapport de cette doctrine avec l'état d'âme de la période qui a suivi la Révolution, ainsi qu'avec la direction du mouvement scientifique au XVIII[e] siècle et les théories sociales de la réaction au XIX[e], de remarquer, d'autre part, le lien du Saint-Simonisme, contenant plus d'éléments de fantaisie poétique que de science, avec le positivisme le plus récent, au « dogmatisme de fer » ; 3° le Saint-Simonisme *en tant que secte*, dans son rapport à la psychologie sociale ; c'est « une des tentatives les plus persévérantes et les plus passionnées pour faire revivre l'esprit religieux disparu » (nouveau christianisme).

M. Ivanov a traité surtout le deuxième point, c'est-à-dire l'étude de la philosophie sociale et historique de Saint-Simon ; le Saint-Simonisme n'est qu'accessoirement traité, le fondateur occupant la plus grande partie du livre.

On sait que la difficulté d'étudier Saint-Simon provient de sa méthode de travail (idées qu'il reçoit de ses interlocuteurs, esquisses non terminées, citations peu sûres, collaboration collective, altération que ses disciples ont fait subir à sa doctrine, difficulté de se procurer ses œuvres, dont quelques-unes n'existent qu'à l'état de manuscrits). M. Ivanov a cherché à démêler ce qui appartenait à Saint-Simon et ce qui était la part de ses collaborateurs, à « séparer la légende de l'histoire », comme dit M. Wiper.

M. Ivanov a voulu montrer que Saint-Simon était le père de la doctrine critique du socialisme, mais il a eu le tort de ne pas tenir compte de tout ce qui est dans celle-ci engouement religieux, traits de théocratie, état d'esprit de sectaire.

Ensuite par l'excès de systématisation, pour avoir voulu trop enfermer l'œuvre « dans les cadres d'une doctrine », il nous présente un Saint-Simon qui aurait conçu dès le commencement l'idée génératrice de l'œuvre, le plan original de l'organisation de la société par un *pouvoir spirituel*.

Ainsi, si Saint-Simon n'a commencé à parler de l'industrie qu'à l'époque de la Restauration, ce n'est pas, dit M. Ivanov, sous l'influence des économistes de son temps, mais parce que, quoique y pensant, il n'était pas encore arrivé à l'exposition de ce point.

M. Wiper objecte, par exemple, que l'industrie était alors en Amérique à un faible stade de développement et que, selon une remarque de Saint-Simon lui-même dans le *Catéchisme des industriels*, l'Europe avait devancé l'Amérique dans le système industriel (1). C'est dans l'état économique et commercial de la France, dans la nécessité où elle était de lutter sur ce terrain avec l'Angleterre, dans les idées qui régnaient en France sur le protectionnisme et sur le libre-échange, qu'il fallait chercher pourquoi Saint-Simon avait substitué l'industrie à la notion de société, la raison du développement ultérieur de son idée de l'organisa-

(1) Quoique nous n'ayons pas à discuter à fond sur la question, nous noterons cette remarque de M. Dumas : « Bien avant de les connaître (les économistes Chaptal, Laborde, Say), il avait proclamé soit dans les *Lettres* (M. Dumas, contrairement à Dunoyer, croit avec M. Weill que les *Lettres à un Américain*, publiées sous le nom de Saint-Simon, sont bien de lui), soit dans l'*Introduction aux travaux scientifiques du XIX[e] siecle*, que la société future devait reposer uniquement sur le travail scientifique, littéraire, commercial, manufacturier ou agricole, et c'est toujours d'ailleurs dans le sens très étendu de travail utile, de production matérielle et morale, qu'il emploie le terme industrie » (*Id.* mars 1902, p. 265).

tion sociale avec les chefs de l'industrie à la tête, ses idées politiques qui le rapprochent des torys socialistes et que M. Wiper caractérise du nom de « socialisme romantique ». Saint-Simon incline peu à peu vers le « patriarchat industriel » ou le « féodalisme industriel » ; M. Wiper s'étonne que M. Ivanov n'ait pas fait cette remarque, après avoir cité ce passage du *Symbole de la foi des fondateurs de la politique positive*, dont je ne cite que ceci « ... d'où il résulte qu'ils (les *chefs du peuple* ou, pour Saint-Simon les *propriétaires industriels*) (1) sont les chefs directs et naturels de la nation travaillante... ». Quoique Saint-Simon ne veuille pas revenir en arrière, à une ère de réaction, il exprime cependant sa sympathie pour diverses formes idéalisées des sociétés d'autrefois, et M. Wiper explique ce fait par l'influence, que M. Ivanov ne reconnait pas, des théoriciens de l'école réactionnaire.

En ce qui concerne les rapports de Saint-Simon et de Thierry, M. Ivanov les établit par le même esprit de systématisation. Pour ne rapporter ici qu'un point, il veut que son enthousiasme pour le parlementarisme et sa sympathie pour l'Angleterre soient l'œuvre, dans la collaboration, d'Augustin Thierry. M. Wiper a demontré la fausseté de cette affirmation. Au fond, selon lui, le désaccord entre Thierry et Saint-Simon a existé dans l'histoire sociale, mais non en politique.

Le plan qu'a adopté M. Ivanov, consistant à présenter la doctrine du commencement à la fin comme un tout qui se développe suivant une ligne logique et progressive, l'a entraîné à faire entrer dans son sujet des parties inutiles : ainsi les événements qui déterminent le mouvement social et religieux à la Révolution, dont on ne peut savoir que par hypothèse ce que Saint Simon en pensait. Au contraire il a très peu parlé de l'histoire des vingt-cinq dernières années de la vie de celui-ci, des circonstances qui exercèrent une action sur sa pensée, en un mot de tous les faits qui nous permettraient de juger de l'originalité véritable de la doctrine. L'étude de la société française dans le premier quart du XIXe siècle, ce qu'elle sentit, désira, voulut, l'auteur de la thèse n'en a pas donné une représentation suffisamment concrète.

On peut voir quel a été, quelques heures durant, l'intérêt de cette soutenance, dont le résultat fut de voir confirmer par des juges aussi compétents les mérites scientifiques de ce travail pour l'étude de la littérature saint-simonienne. Nous avons pu, guidé par eux, nous rendre un compte suffisamment exact de sa composition, de sa proportion, sans toutefois nous croire dispensé d'étudier la thèse elle-même, quand nous aurons besoin de connaitre de plus près Saint-Simon et le Saint-Simonisme.

F. LANNES.

(1) Il me paraît important d'ajouter une partie non citée par M. Wiper : « *Les citoyens de la dernière classe pourront donc toujours parvenir au premier rang, ce qui ne peut exister dans un ordre social où la propriété territoriale, seule capacité constatée, donnant le principal droit de voter l'impôt* ». (Ivanov, p. 628). C'est là une idée plus *démocratique* que *féodale*.



ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative aux conditions d'âge et aux droits à percevoir pour les baccalauréats de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire classique et moderne (18 décembre).

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser ampliation d'un décret, en date du 15 décembre 1902, fixant les conditions d'âge et les droits à percevoir, à partir du 1er janvier 1903, des aspirants au baccalauréat de l'enseignement secondaire, ainsi qu'aux baccalauréats de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne pendant la période où ils sont maintenus à titre transitoire.

Les termes de ce décret sont assez explicites pour qu'il soit inutile de les commenter.

Je n'appellerai votre attention que sur les dispositions édictées à l'article 5 qui stipulent formellement qu'à dater du 1er janvier 1903, les tarifs prévus par les décrets des 5 février et 29 août 1891 sont supprimés. Il s'ensuit nécessairement que les droits d'équivalences et de dispenses des baccalauréats de toute nature perçus à partir de cette date tomberont, comme tous les frais d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme, sous l'application du nouveau règlement d'administration publique.

En effet, les équivalences et dispenses ne datent pas aux termes de l'article 5 du décret du 22 août 1854, du jour où le Ministre notifie qu'il est disposé à accorder cette faveur, sous réserve de payement des rétributions correspondantes, mais seulement du jour où elles sont encaissées par le Trésor public. Par suite, tous les droits de cette nature, versés postérieurement au 31 décembre 1902, s'élèveront au total de 45 francs, 85 francs ou 130 francs, suivant que la valeur concédée comprendra l'une ou l'autre des deux parties d'un baccalauréat ou le grade complet.

Les modèles d'états mensuels et trimestriels de recettes, annexés à la circulaire ministérielle n° 22537 du 9 décembre 1897, subsisteront jusqu'à l'épuisement complet des formules imprimées existant encore dans les secrétariats. Les modifications à apporter à la nomenclature et au tarif seront effectuées à la main le cas échéant.

Je vous prie de vouloir bien notifier ces dispositions à MM. les doyens et à MM. les secrétaires des Facultés des lettres et des sciences de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Décret (15 décembre).

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Vu la loi du 27 février 1880 (article 6) ; Vu les décrets des 8 août 1890 et 5 juin 1891 ; Vu le décret du 31 mai 1902 ; Vu les décrets du 5 février et du 29 août 1891 : Vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; Le Conseil d'Etat entendu, Décrète :

Art. 1er. Nul ne peut, sauf le cas de dispense, se présenter à l'examen du baccalauréat de l'enseignement secondaire, s'il n'est âgé de 16 ans accomplis.

Art. 2. Les droits à percevoir par le Trésor public pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire, ainsi que pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne pendant la période où ils sont maintenus à titre transitoire, sont fixés ainsi qu'il suit :

1re partie.	Examen.	35 francs.	45 francs.
	Certificat d'aptitude. . .	10 francs.	
2e partie.	Examen.	35 francs.	85 francs.
	Certificat d'aptitude. . .	10 francs.	
	Diplôme	40 francs.	
	Total des droits pour ces deux parties de l'examen		130 francs.

Art. 3. Le candidat doit consigner 45 francs avant les épreuves de la première partie et 85 francs avant les épreuves de la seconde partie.

Lorsque le candidat est ajourné pour la première partie, il lui est remboursé la somme de 10 francs sur les 45 francs qu'il a consignés.

Lorsqu'il est ajourné pour la seconde partie, il lui est remboursé 50 francs sur les 85 francs qu'il a consignés.

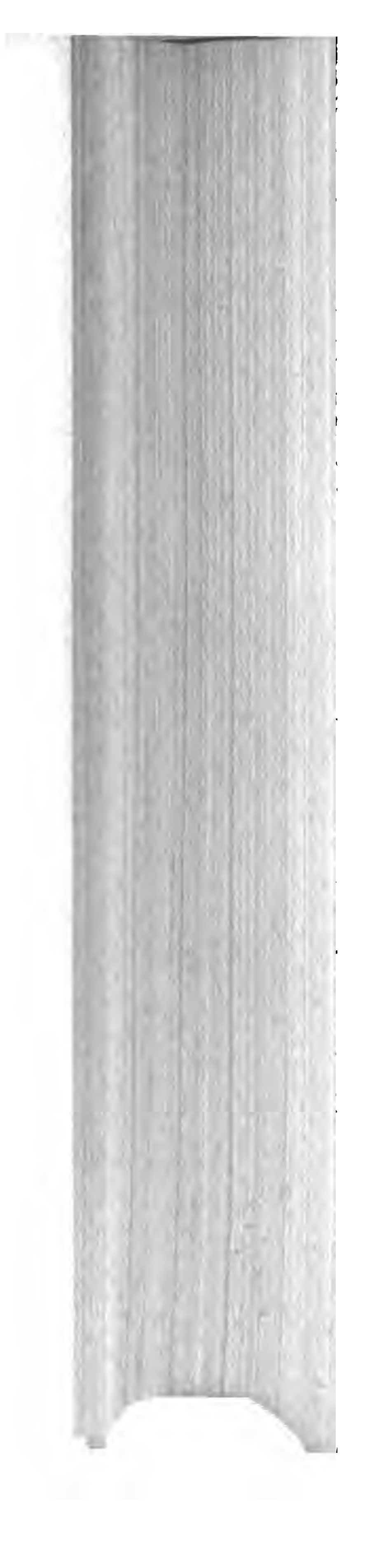
Tout candidat, qui, sans excuse jugée valable par la Faculté, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué, est renvoyé à une autre session et perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

Art. 4. Le candidat admis à l'une des séries de la deuxième partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire moderne, et qui désire subir les épreuves de l'une des autres séries, est tenu de consigner pour chacune de ces séries les droits ci-après indiqués :

Examen.	35 francs.
Certificat d'aptitude.	10 francs.
Total.	45 francs.

En cas d'échec, il est remboursé au candidat la somme de 10 francs sur les 45 francs qu'il a sonsignés.

Art. 5 Le présent décret entrera en vigueur le 1er janvier 1903.



A cette même date seront abrogés les décrets du 5 février et du 29 août 1891.

Art. 6. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et publié au *Journal Officiel*.

Conseil supérieur de l'Instruction publique

Compte rendu de la session ordinaire de décembre 1902

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE

Présidence de M. le Ministre.

M. le Ministre prononce le discours suivant :

Messieurs,

Depuis sa dernière session le Conseil supérieur a fait deux pertes très sensibles. M. Faye, qui avait longtemps représenté parmi vous l'Académie des sciences, s'est éteint il y a quelques mois après une longue vie consacrée à la science et que d'éminents travaux avaient rendue illustre.

J'envoie à sa mémoire un respectueux hommage. L'Académie des sciences a désigné à sa place M. Berthelot, qui depuis plus de vingt ans siégeait parmi vous ; il représentait ici le collège de France. Le Conseil supérieur est heureux de conserver, à ce nouveau titre, sa précieuse collaboration.

M. Gaudry, qui représentait le Muséum, a donné sa démission à la suite de son admission à la retraite. Vous ne voudrez pas le laisser se séparer de vous sans lui exprimer vos remerciements pour le dévoué concours qu'il a apporté à votre tâche.

Je souhaite, en votre nom, la plus cordiale bienvenue à M. Edmond Perrier, administrateur du Muséum, qui succède à M. Gaudry.

Votre session, Messieurs, sera presque exclusivement consacrée à l'examen de questions contentieuses ; mais avant que vous les abordiez, je tiens à vous parler un instant des premiers résultats de l'application de la réforme de l'enseignement secondaire, à l'élaboration de laquelle vous avez pris une si grande part.

Deux mois à peine se sont écoulés depuis la rentrée, et sans doute ce n'est guère encore qu'une impression qui a pu être recueillie ; mais déjà cette impression permet de dissiper certaines craintes et certaines préventions.

Les familles ont paru beaucoup plus désireuses d'être éclairées sur le fonctionnement de cette organisation nouvelle qu'inquiètes ou alarmées. Elles n'ont pas tardé à se rendre compte de la souplesse et des avantages des nouveaux programmes. D'une manière générale la réforme a été acceptée.

Le choix fait par les élèves entre les deux divisions du premier cycle et les diverses branches du second est de nature à rassurer les craintes qu'éprouvaient les partisans des études classiques.

Les lettres n'ont point été désertées, et sans que les autres sections soient abandonnées, la section *latin-sciences* semble à première vue devoir être celle qui réunira le plus d'écoliers.

Il est trop tôt encore pour apprécier les résultats de la méthode directe dans l'enseignement des langues vivantes. mais je puis dire que, convaincus ou résignés, tous les professeurs l'appliquent avec conscience. Nous en attendons les meilleurs effets.

La confiance persistante des familles dans l'Université s'est affirmée d'éclatante façon à la rentrée dernière. Jamais le nombre de nos élèves ne s'était accru dans des proportions pareilles. Nos lycées et collèges de garçons, nos lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles ont vu augmenter leur population de plus de 5.000 élèves.

Nulle constatation ne pouvait nous être plus agréable, et je suis heureux de vous en faire part.

Je déclare ouverte la session ordinaire du Conseil supérieur et je vous invite à procéder à l'organisation de vos Commissions.

M. le Ministre donne ensuite lecture d'un arrêté autorisant M. Gasquet, directeur de l'enseignement primaire, à prendre séance avec voix consultative, au Conseil supérieur et à la section permanente pour les affaires qui concernent l'enseignement primaire.

Après lecture du bordereau des affaires soumises au Conseil et nomination des diverses commissions, il est rendu compte de la suite donnée à un certain nombre de vœux déposés par des membres du Conseil.

MM. Devinat, Bernès, Clairin, Arrousez, Sigwalt, Mangin, Mathieu, Gallouédec et Belot, ont demandé que l'article 7 du décret du 6 août 1895 fût abrogé et que les élèves des écoles primaires pussent se présenter vers l'âge de 11 ans au concours des bourses de la série élémentaire pour entrer en septième.

La section permanente a émis l'avis qu'il y avait lieu, en raison de l'importance des questions qu'il soulève, de renvoyer l'examen de ce vœu au Conseil supérieur en séance plénière, lors de la prochaine session ordinaire de 1903.

M. Ministre a adopté cet avis.

MM. Gallouédec, Mathieu, Bernès, Belot, Clairin et Mangin, ont déposé un vœu tendant à ce que « la part la plus large soit faite au corps enseignant dans les comités de patronage des lycées ».

La Section permanente, Après avoir constaté que l'article 3 du décret du 31 mai 1902, relatif au conseil d'administration des lycées, stipule que les fonctionnaires du lycée « peuvent être appelés à titre consultatif aux séances du conseil pour les questions de leur compétence » ; que, par conséquent, les membres du corps enseignant pourront être entendus par ces conseils chaque fois que leur avis sera jugé nécessaire ou seulement utile ; Considérant que les comités de patronage visés spécialement par les signataires du vœu, n'ont pas encore été institués ; Considérant, d'ailleurs, que, s'ils sont ultérieurement créés, il paraît naturel, en raison même de la mission de propagande, de protection, d'intermédiaire entre les établissements et la population, qu'ils auront à remplir, de faire surtout appel au concours de personnages influents de la ville ou de la région et de réserver ainsi la plus large part dans ces comités à des éléments étrangers à l'établissement ; A émis l'avis que, sous cette réserve, il y avait lieu de retenir le vœu pour le moment où



la question de la création des comités de patronage serait mise à l'ordre du jour.

M. le Ministre a adopté cet avis.

Mme Dejean de la Batie et M. Mangin ont demandé que, pour rendre possible aux jeunes filles qui le désirent l'accès des carrières pour lesquelles la connaissance du grec et du latin est indispensable, l'Administration créât, à titre facultatif, dans quelques établissements des cours de langue grecque et rétablit ceux de langue latine qui existaient autrefois.

La Section permanente, Considérant que l'opinion émise par les signataires du vœu, à savoir « que l'enseignement secondaire des jeunes filles « devrait, comme celui des jeunes gens, comprendre toutes les matières « dont la connaissance est exigée dans tous les examens qui ouvrent les « carrières où elles sont admises », aurait pour conséquence nécessaire, si elle était adoptée, l'assimilation à peu près intégrale de l'enseignement secondaire des jeunes filles à celui des jeunes gens au point de vue de la durée, des méthodes, des programmes, des examens; Que, si une telle opinion peut être soutenue, elle n'en est pas moins directement contraire à celle qui a présidé à l'institution de l'enseignement secondaire des jeunes filles ; Qu'en effet, le législateur de 1880 a voulu, sans doute, que cet enseignement fût animé du même esprit que celui des garçons, mais non pas qu'il visât les mêmes sanctions et fût, par suite, assujetti aux mêmes programmes, dirigé en vue des mêmes concours et examens extérieurs; que, dans son intention, la mission assignée à cet enseignement était de préparer les jeunes filles à remplir dignement dans la société actuelle et la famille, leur rôle de femme, de mère, d'épouse, mais non de les conduire vers telle ou telle carrière de profession ; Qu'ainsi conçu et réalisé, il a prouvé par ses succès constants et croissants qu'il répond au vœu du pays ; Qu'en se développant dans le même sens, il a encore une clientèle très étendue à conquérir et d'immenses services à rendre ; Qu'au contraire, sa transformation dans le sens indiqué ne pourrait qu'en rétrécir l'action et en borner l'utilité ; Qu'à s'en tenir plus spécialement à la préparation facultative de quelques élèves au baccalauréat, mention *latin-grec* ou *latin-langues* préparation à laquelle les signataires du vœu réduisent finalement leur proposition, on doit considérer que les carrières ici visées sont ouvertes aux possesseurs de ces diplômes, non pas tant en raison de ces diplômes mêmes qu'en raison du cours d'études secondaires d'une durée normale de 7 ans qu'ils présupposent à partir de la sixième et qu'ainsi l'adoption du vœu entraînerait l'institution dans les lycées de jeunes filles, pour une section d'élèves tout au moins, d'un cours d'études identique à celui de la division A, sections A et B, des lycées de garçons, c'est-à-dire d'un cours d'études dans lequel le latin serait enseigné pendant 6 ans et le grec pendant 5 ans, à raison d'un nombre d'heures considérable ; Que si, pour éviter cet inconvénient, on entendait se contenter d'une préparation hâtive et artificielle auxdits baccalauréats, greffée vers la fin des classes, sur un cour d'études français, on accepterait pour les jeunes filles un genre de préparation que le Conseil supérieur a constamment déclaré inacceptable pour les garçons, comme contraire à l'idée même d'une véritable éducation secondaire ; Qu'ainsi l'adoption du vœu, même ainsi réduit, risque à la fois d'altérer profondément l'enseignement secondaire des jeunes filles et de constituer un précédent dangereux pour l'enseigne-

ment secondaire des jeunes gens, A émis l'avis que la proposition, en tant qu'elle vise l'institution dans les lycées et collèges de jeunes filles d'une préparation à certains baccalauréats et à certaines carrières déterminées, n'est pas susceptible d'être accueillie, mais que des cours de latin pourraient être créés, à titre facultatif, dans les quelques établissements où le nombre des demandes serait suffisant pour justifier cette création, cours pouvant servir ultérieurement de fondement à d'autres études, mais n'ayant, dans les établissements eux-mêmes, d'autre objet immédiat que de fournir aux élèves qui les suivraient un complément d'éducation.

M. le Ministre a adopté cet avis.

PREMIÈRE SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE

Présidence de M. Gaston Boissier, *vice-président*.

Le Conseil statue sur un certain nombre d'affaires contentieuses.

Appel du maire d'Aubigné, rapporteur M. Cuir. — Appel du maire de Lille (affaire Levêque), rapporteur M. Brouardel. — Appel du maire de Lille (affaire dames Deraet et Libaude), rapporteur M. Brouardel. — Appel du maire de Châteaurenard, rapporteur M. Esmein (1).

DEUXIÈME SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE

Présidence de M. Gaston Boissier, *vice-président*.

Le Conseil statue sur six affaires contentieuses.

Appel du maire de Lille (affaire dame Sponi), rapporteur M. Girard. — Appel du maire de Pionnat, rapporteur M. Mangin. — Appel du maire de Lille (affaire Lefebvre), rapporteur M. Mangin. — Appel de la dame Drevet, rapporteur M. Brouardel. — Appel du maire de Lille (affaire demoiselle Emilie Tison), rapporteur M. Girard. — Appel du maire de Lille (affaire demoiselle Emma Tison), rapporteur M. Girard (1).

PREMIÈRE SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE

Présidence de M. Gaston Boissier, *vice-président*.

Le Conseil se prononce, après lecture de ses rapports par M. Lhomme, sur un certain nombre de demandes de dispense de stage.

Puis, M. Gallouédec donne lecture d'un rapport concluant à l'interdiction d'un ouvrage d'histoire contemporaine dans les écoles privées. Ses conclusions sont adoptées.

Le Conseil statue ensuite sur cinq affaires disciplinaires et contentieuses (1).

Appel de la dame X..., rapporteur M. Girard. — Appel de la dame Y..., rapporteur M. Mangin. — Appel de la dame Z..., rapporteur M. Bichat. — Appel du maire de Lille (affaire dame Delannoy), rapporteur M. Devinat. — Appel du maire de Lille (affaire demoiselle de Swarte), rapporteur M. Devinat (2).

(1) Voir le texte des arrêts à la partie officielle du *Bulletin*, p. 1173 et suiv.
(2) Voir le texte des arrêts à la partie officielle du *Bulletin*, p. 1179 et suiv.

DEUXIÈME SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE

Présidence de M. Gaston Boissier, *vice-président.*

Le Conseil continue l'examen des affaires diplinaires et contentieuses portées au bordereau.

Appel des dames X... et Y..., rapporteur M. Clairin. — Appel des dames Bazuyau et Garçon, rapporteur M. Devinat. — Appel du sieur X..., ancien répétiteur de lycée, rapporteur M. Villey. — Appel de la dame Fradin, rapporteur M. Cuir (1).

PREMIÈRE SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE

Présidence de M. Gaston Boissier, *vice président.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur un projet de décret relatif à l'épreuve de langue arabe aux examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire dans l'académie d'Alger. Sur le rapport de M. Barbier de Meynard, les divers articles sont adoptés.

Le Conseil examine ensuite et adopte un projet d'arrêté relatif au certificat d'études de troisième année dans les lycées et collèges de jeunes filles (rapporteur M. Darlu)

Puis le Conseil se prononce, après lecture des rapports présentés par MM. Mathieu et Bernès, sur des projets de concession à des établissements libres d'enseignement secondaire et sur une demande de dispense de stage.

En fin de séance, le Conseil statue sur plusieurs affaires contentieuses.

Appel du sieur Renaud, rapporteur M. Villey. — Appel du maire de Lille (affaire demoiselle Pilliaert), rapporteur M. Brouardel. — Appel de la demoiselle Bucugnani, rapporteur M. Esmein. — Appel de la demoiselle Segond, rapporteur M. Bichat. — Appel de la dame Bray, rapporteur M. Clairin. — Appel de la demoiselle Roux, rapporteur M. Cuir (2).

Sur cette affaire, le vote ayant donné lieu au partage égal des voix, application est faite de l'article 12 du décret du 11 mars 1898 : l'affaire est inscrite pour nouvelle délibération à l'ordre du jour de la séance du lendemain, la session étant prorogée par arrêté du 11 décembre.

DEUXIÈME SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE

Présidence de M. O. Gréard.

Le Conseil poursuit l'étude des affaires disciplinaires et contentieuses portées au bordereau.

Appel de la dame Thorineau, rapporteur M. Bichat. — Appel de la dame Ertus, rapporteur M. Clairin. — Appel du maire de Lille (affaire dame Boulanger), rapporteur M. Bichat. — Appel du maire de Lille (affaire Behague-Defrenne), rapporteur M. Villey. — Appel de la demoiselle Grison, rapporteur M. Esmein. — Appel de la dame Challet, rapporteur M. Girard. — Appel de la dame Bichard, rapporteur M. Devinat. — Appel de M. Bardyère, rapporteur M. Villey. — Appel de la dame Clos, rapporteur M. Brouardel (1).

(1) Voir le texte des arrêts à la partie officielle du *Bulletin*, p. 1186 et suiv.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE

Présidence de M. Gaston Boissier, *vice-président*.

Par application de l'article 12 du décret du 11 mars 1898, le Conseil reprend l'examen de l'appel de la demoiselle Roux, rapporteur M. Cuir.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare close la deuxième session ordinaire de 1902.

Arrêté ouvrant des concours pour dix places d'agrégés des Facultés de droit (17 janvier)

Le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, Vu le statut du 16 novembre 1874 ; Vu l'arrêté du 23 juillet 1896, portant réorganisation de l'agrégation des Facultés de droit ; Vu l'arrêté du 12 juillet 1897 ; Vu le procès-verbal de la séance du 7 novembre 1901, du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (section de droit privé et de droit criminel), et les arrêtés du 27 novembre 1901 ; Vu le procès-verbal de la séance du 12 novembre 1901, du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (section des sciences économiques), et les arrêtés du 27 novembre 1901 ; Vu le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1901, du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (section de droit public), et l'arrêté du 27 novembre 1901 ; Vu le procès-verbal de la séance du 14 novembre 1901, du jury du concours d'agrégation des Facultés de droit (section d'histoire du droit), et l'arrêté du 27 novembre 1901, Arrête :

Art. 1er. Des concours s'ouvriront à Paris, aux dates ci-après désignées, pour dix places d'agrégés des Facultés de droit :

Le 1er octobre 1903 : Section de droit privé et de droit criminel, 3 places ; Section des sciences économiques, 3 places. *Le 7 octobre 1903* : Section de droit public, 2 places ; Section d'histoire du droit, 2 places ; Total : 10 places.

Art. 2. Les registres d'inscription seront clos deux mois avant l'ouverture desdits concours.

Art. 3. MM. les Recteurs des académies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Circulaire relative au certificat d'études secondaires de troisième année des lycées et collèges de jeunes filles (16 janvier).

Monsieur le Recteur,

L'article 5 de l'arrêté du 28 juillet 1882, relatif au certificat d'études secondaires de troisième année des lycées et collèges de jeunes filles, est ainsi conçu :

« Le certificat d'études secondaires de troisième année sera délivré « par le Recteur. Il portera l'indication des notes obtenues par l'élève « pour chaque matière ; et, si elle a obtenu l'unanimité des suffrages, « mention spéciale en sera faite. »



Dans sa séance du 28 juin 1901, le Conseil académique de Paris a émis le vœu que la mention des notes obtenues à l'examen ne figure plus désormais sur le certificat.

Les assemblées des professeurs des lycées et collèges de jeunes filles, consultées par une circulaire du 8 janvier 1902 sur le maintien ou la suppression desdites notes, se sont prononcées pour la suppression à une grande majorité.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, saisi d'une proposition conforme, a émis l'avis qu'il y avait lieu, par application de la règle qui est suivie pour la délivrance de tous les diplômes ou certificats universitaires, de supprimer non seulement l'indication des notes obtenues, mais la mention relative à l'unanimité des suffrages.

En conséquence, j'ai pris, à la date du 6 janvier courant, un arrêté dont vous trouverez ci-joint copie.

Vous voudrez bien le notifier à Mmes les directrices des lycées et collèges de votre ressort et en assurer l'exécution.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Arrêté (6 janvier).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la loi du 21 décembre 1880 ; Vu le décret du 14 janvier 1882 (art. 4, 5 et 6) ; Vu l'arrêté du 28 juillet 1882 ; Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, Arrête :

L'article 5 de l'arrêté du 28 juillet 1882, relatif au certificat d'études secondaires de troisième année pour les élèves des lycées et collèges de jeunes filles, est remplacé par l'article suivant : « Le certificat d'études « secondaires de troisième année sera délivré par le Recteur ; il ne portera pas l'indication des notes obtenues par l'élève. »

Composition du conseil d'administration et de la commission technique de la caisse des recherches scientifiques instituée par la loi du 14 juillet 1901 et réglementée par le décret du 14 juillet 1902 (31 janvier).

Caisse des recherches scientifiques

Le conseil d'administration et la commission technique de la caisse des recherches scientifiques, instituée par la loi du 14 juillet 1901 et réglementée par le décret du 3 juillet 1902, sont composés ainsi qu'il suit :

Conseil d'administration

Un conseiller d'État, élu par le Conseil d'État, président : M. P. Dislère ; un sénateur, élu par le Sénat : M. Berthelot ; un député, élu par la Chambre : M. Audiffred ; un conseiller-maître à la Cour des comptes, élu par la Cour : M. de Foville ; trois membres de droit : le Directeur de

l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique : M. Bayet ; le Directeur de l'agriculture au Ministère de l'Agriculture : M. L. Vassillière ; le Directeur général de la comptabilité publique au Ministère des Finances : M. Ch. Laurent ; deux membres élus par la commission technique : MM. Marey et Darboux ; secrétaire : M. Bayet ; secrétaire adjoint : M. de Beauchamp, chef de bureau ; ordonnateur : M. Audiffred ; trésorier comptable : M. Huet, chef de bureau

Commission technique. — Président : M. Berthelot.
1re section. — Sciences biologiques

Président : M. Marey ; *Vice-président* : M. Chauveau ; *Secrétaire* : M. Lancereaux ; le Directeur de l'enseignement supérieur : M. Bayet ; quatre membres de l'Académie des sciences élus par elle et choisis : l'un, dans la section de médecine et de chirurgie : M. Marey ; le deuxième, dans la section d'anatomie et de zoologie : M. Ranvier ; le troisième, dans la section d'économie rurale : M. Schlœsing ; le quatrième, dans la section de botanique : M. Van Thieghem ; un membre de l'Académie de médecine, élu par elle : M. Lancereaux ; les deux délégués des Facultés de médecine au Conseil supérieur de l'Instruction publique : MM. Brouardel et Abelous ; l'inspecteur général des Ecoles vétérinaires : M. Chauveau ; un membre de la Commission consultative permanente du Conseil supérieur de l'agriculture, élu par ses collègues, parmi les membres non fonctionnaires de cette Commission : M. Viger.

2e section. — Autres sciences

Président : M. Darboux ; *Vice-président* : M. Mascart ; *Secrétaire* : M. Edmond Perrier ; quatre membres de l'Académie des sciences élus par elle, parmi les membres des sections autres que celles désignées ci-dessus : Chimie : M. Berthelot ; mathématiques : N... ; géographie et navigation : M. Bouquet de la Grye ; physique générale : M. Mascart ; un des professeurs de sciences du Collège de France, élu par ses collègues : M. Fouqué ; un professeur du Muséum d'histoire naturelle, élu par ses collègues : M. Edmond Perrier ; les deux délégués des Facultés des sciences au Conseil supérieur de l'Instruction publique : MM. Darboux et Bichat ; un membre de la Commission consultative permanente du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie, élu par ses collègues parmi les membres non fonctionnaires de cette Commission : M. Charles Roux.

Ces deux sections, réunies en assemblée générale, constituent la Commission technique de la Caisse des recherches scientifiques.

Arrêté fixant l'époque des sessions d'examens pour la collation du diplôme de chirurgien dentiste à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon (25 février).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine et notamment les arti-

cles 2 et 5 : Vu le décret du 25 juillet 1893 ; Vu le décret du 31 décembre 1894, Vu l'arrêté du 26 août 1902 ; le Comité consultatif de l'enseignement public entendu, Arrête :

Art. 1er. La Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon procède aux examens qui déterminent la collation du diplôme de chirurgien dentiste en deux sessions ordinaires, l'une dans le premier, l'autre dans le dernier trimestre de l'année scolaire.

La date de chaque session est fixée un mois à l'avance par le doyen.

Art. 2. M. le Recteur de l'Académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Circulaire relative à l'interprétation du décret du 29 mai 1902 sur les examens probatoires de pharmacie en ce qui concerne l'épreuve pratique de la 1er partie du troisième examen (6 mars).

Monsieur le Recteur,

Le décret du 24 juillet 1889 relatif aux examens probatoires pour les titres de pharmacien déclare éliminatoires les épreuves pratiques du premier et du deuxième examen.

D'autre part, l'article 1er du décret du 29 mai 1902 est ainsi conçu :

« *Aux examens probatoires* pour les titres de pharmacien, les can-« didats conservent le bénéfice des épreuves pratiques subies avec « succès. »

Ces dernières dispositions sont très précises. Elles s'appliquent à la fois aux épreuves pratiques des deux premiers examens et à celle de la première partie du troisième examen.

Il en résulte que le bénéfice de l'épreuve pratique de la première partie du troisième examen doit rester acquis bien que, aux termes du décret du 24 juillet 1889, cette épreuve ne soit pas éliminatoire.

Or, des instructions m'ont été demandées en ce qui concerne la manière dont les jurys doivent procéder lorsqu'ils se trouvent en présence d'un candidat réellement insuffisant à l'épreuve pratique de la première partie du troisième examen.

J'ai soumis la question à la Commission de médecine et de pharmacie du Comité consultatif de l'enseignement public.

Le Comité a émis l'avis suivant :

Le jury devra apprécier la valeur de l'examen par une note d'ensemble pour les deux épreuves (épreuve pratique — épreuve orale), l'épreuve pratique n'étant pas éliminatoire. Toutefois, en cas d'ajournement, le jury aura à spécifier si la valeur de l'épreuve pratique est suffisante pour que le candidat n'ait pas à la renouveler.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai cru devoir adopter cet avis.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien adresser des instructions dans ce sens à M. le doyen de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, à M. le directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie, à MM. les directeurs des Ecoles de médecine et de pharmacie de votre ressort académique.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Circulaire relative à une modification à l'article 3 du décret du 1er juillet 1897, relatif aux bibliothèques publiques des villes (20 mars).

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire d'un décret, en date du 6 mars courant, rendu sur ma proposition et modifiant ou complétant certaines dispositions de l'article 3 du décret du 1er juillet 1897 relatif aux bibliothèques publiques des villes.

L'expérience m'a, en effet, démontré qu'il y a tout avantage, pour la bonne marche du service, à ce que les magistrats municipaux soient appelés à vous donner leur avis chaque fois qu'il y a lieu de procéder au renouvellement partiel ou intégral des comités d'inspection et d'achats de livres. Cet avis est, bien entendu, purement consultatif. Mais il me paraît évident que, dans la plupart des cas, le Maire, président de droit du comité et qui assiste aux séances avec voix délibérative, peut vous fournir des indications d'autant plus utiles et plus autorisées que sa responsabilité est engagée dans la gestion de la bibliothèque, établissement municipal.

Je me suis d'autre part rendu compte que, dans la pratique, étant donné qu'aucune prescription réglementaire ne fixe ou ne limite le nombre des membres des comités et qu'il est de tradition de procéder à des nominations partielles au fur et à mesure que des vacances se produisent, le renouvellement quinquennal et par moitié soulèverait des difficultés que ne justifierait pas l'utilité de cette disposition. Il m'a donc paru préférable de prolonger la durée du mandat des comités en les soumettant en entier et tous les sept ans à une nouvelle investiture. Les comités nommés à la suite de la promulgation du décret de 1897, à quelque date que ce soit, seront prorogés pour deux ans; vous aurez à m'adresser des propositions lorsque les pouvoirs de chacun d'eux arriveront à expiration.

Je vous invite à porter ce décret à la connaissance de MM. les Maires des villes de votre département qui possèdent une bibliothèque municipale.

Recevez, Monsieur le Prefet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

J. Chaumié.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Autriche

Salzbourg. — Depuis plusieurs années se poursuit en Autriche une campagne pour la création d'une Université catholique, dont le siège serait à Salzbourg. Un comité s'est formé à Vienne, appuyé par un grand nombre de professeurs d'Universités allemandes, pour faire au contraire de Salzbourg un centre académique de libre recherche, et y préparer la fondation d'une Université non-confessionnelle. Cette année des cours seront faits à Salzbourg, du 31 août au 12 septembre, par les professeurs Breysig, de Berlin et Knapp, de Strasbourg (histoire sociale), Ziegler, de Berlin. Toennies, de Kiel et Ostwald, de Leipzig (philosophie), Sombart, de Breslau, Waentig, de Munster, et Eulenburg de Leipzig (sciences économiques). Destinés surtout aux maîtres de l'enseignement secondaire de langue allemande, ces cours s'adressent aussi à des étrangers, qu'ils initieront aux méthodes et aux résultats du travail scientifique de l'Allemagne.

Hongrie (1)

L'enseignement primaire laïque. — Lorsque Joseph Eötvös, le premier ministre de l'instruction publique après le dualisme, promulgua la charte de l'enseignement primaire magyar, la loi de 1868, art. 38, il y avait en Hongrie 13.798 écoles primaires dont 479 étaient communales et 13.319 confessionnelles ; le nombre des enfants qui n'apprenaient ni à lire, ni à écrire dépassait de plus de la moitié le chiffre total de la population scolaire. Il est vrai que chaque commune avait le devoir de fonder et de soutenir son école, mais il ne faut pas oublier que la commune magyare présente rarement l'homogénéité ethnique et religieuse qui existe en France ou en d'autres pays. Chaque nationalité, chaque confession veut avoir son maître choisi par elle, et si la commune est pauvre elle se passe plutôt d'écoles pour ne pas avoir recours au pouvoir central. C'est pourquoi le gouvernement auquel les inspecteurs avaient signalé, en 1874, huit cents localités sans écoles, s'empressa de faire intervenir l'Etat. Il commença à organiser l'enseignement primaire

(1) D'après les documents publiés dans le livre de M. François HALASZ : *Allami népoktatas* (L'enseignement primaire de l'Etat). Budapest, Athenaeum, 1902. 330 pages, in-8.

laïque à côté des écoles confessionnelles : une des tâches les plus ardues. Ni l'enseignement secondaire, ni les Universités n'offrent autant de difficultés que le fonctionnement régulier des établissements primaires depuis l'école maternelle jusqu'à l'école normale des instituteurs. L'Etat se heurte à chaque instant aux difficultés que lui suscitent tantôt les confessions, tantôt les nationalités. Mais l'avenir de la race magyare demande avec urgence que dans les communes où elle est en minorité, elle ne soit pas submergée par les flots germains, slovaques ou roumains.

« C'est notre devoir et notre mission d'élever le niveau de la civilisation magyare sur ce sol magyar; il faut que la nation qui guide les autres soit la magyare. S'il en était autrement, les bases de notre existence nationale seraient ébranlées. Nous ne devons pas occuper cette place par des moyens arbitraires, mais il faut achever l'œuvre des conquérants par une culture intense, voire par la magie et le charme de notre civilisation ». Ces paroles du ministre actuel, M. Wlassics, qui dirige son département depuis 1895, avec tant de fermeté et de sagesse, indiquent le but que le gouvernement poursuit. D'un côté il surveille les communes pour qu'elles exécutent les lois sur l'enseignement primaire ; il subventionne les écoles en cas de nécessité, garantit à chaque instituteur, même communal, le minimum de 800 couronnes (840 francs) : d'un autre côté il fonde lui-même des écoles dans des régions tout à fait pauvres et abandonnées, comme le nord de la Hongrie et certains districts de la Transylvanie.

L'œuvre commencée en 1874 par Auguste Trefort, continuée par M. Albin Csáky, est aujourd'hui en pleine voie d'exécution. En 1894 lorsque M. Csáky se retira, il y avait 811 écoles primaires laïques. Pour les fêtes du millénaire (1896) la Chambre des députés avait décidé la création de 400 écoles. Après leur construction on s'aperçut que leur nombre était insuffisant. M. Wlassics élabora un nouveau projet d'après lequel *1.000* nouvelles écoles seraient créées sur les points du territoire où l'élément magyar, étant en minorité, est menacé de perdre sa nationalité en fréquentant les écoles confessionnelles. Car il ne faut pas oublier ce fait capital qu'il y a encore aujourd'hui en Hongrie *3.218* écoles confessionnelles où l'enseignement n'est pas donné en magyar. Ces écoles sont autant de foyers où l'on cultive la haine contre la civilisation magyare. Les 1.858 écoles laïques avec leurs 4.000 instituteurs nommés par l'Etat dont dispose actuellement le gouvernement, doivent être considérés comme autant d'auxiliaires pour combattre, avec les armes de l'esprit, cette influence funeste.

Ces écoles dont le nombre ira en augmentant donneront, peu à peu, l'enseignement primaire *gratuit* afin que l'élément hongrois qui, malgré les efforts persévérants du gouvernement, n'est pas encore arrivé au premier rang pour la fréquentation des écoles, reste vainqueur sur ce terrain. En effet, les dernières statistiques démontrent que l'élément allemand envoie aux écoles primaires 90.85 0/0 de ses enfants de 6 à 12 ans; les Slovaques 87,23 0/0 et les Magyars n'arrivent qu'au troisième rang, avec 85,10 0/0. Or, si la race hongroise veut conquérir l'hégémonie intellectuelle, si elle veut s'assimiler les autres races qui habitent la Hongrie, il faut qu'elle marche à la tête de l'instruction.

Le livre de M. Halász s'occupe aussi d'autres créations récentes du ministère. Ainsi il nous donne des détails intéressants sur les *écoles mater-*

nelles fondées depuis 1891 par l'Etat. Leur nombre augmente sans cesse. En 1895 on en comptait 983, tandis qu'en 1900 il y en avait 2.570. Les cours d'*économie rurale* que le ministre de l'instruction publique de concert avec celui de l'agriculture, M. Darányi, a organisé dans ces dernières années, ont donné des résultats surprenants. Ces cours ont pour but d'apprendre aux jeunes gens des campagnes qui ont quitté l'école primaire, à tirer un plus grand profit matériel du sol qu'ils cultivent, à employer le plus avantageusement les longs loisirs de l'hiver et à ramener par là le bien être dans la classe rurale. Il y a, selon les régions, des cours primaires d'agriculture, de viticulture, etc. Leur nombre est de 1.614 avec 118.760 élèves dont 37 160 des écoles laïques.

Les œuvres post-scolaires ont été importées en Hongrie. Le ministre actuel les considère comme le couronnement de la législation sur l'enseignement primaire. Ce sont des réunions d'où toute discussion politique ou religieuse est rigoureusement bannie, où l'on met à la disposition de la jeunesse des livres instructifs qui relèvent son niveau moral et intellectuel, où elle peut entendre les conférences les plus variées.

J. Kont.

Allemagne

Les cours de vacances à l'Université de Marbourg. — Ces cours commenceront le 12 juillet et porteront sur les langues allemande, française et anglaise. Des conférences sur le lyrisme français, des Romantiques aux Parnassiens, y seront faites par notre collaborateur, M. le professeur Legras, de l'Université de Dijon.

Appel en faveur de la fondation de Congrès internationaux d'hygiène scolaire

A l'heure actuelle, les questions d'hygiène scolaire et d'hygiène populaire occupent la première place dans l'attention des spécialistes et du public. De nombreux auteurs ont par la parole et par la plume préparé le progrès de ces branches nouvelles de l'hygiène. Les médecins et les pédagogues ont collaboré à ce progrès ; les gouvernements et les municipalités ont encouragé leurs travaux.

Tout en reconnaissant les progrès réalisés dans l'hygiène publique, grâce surtout aux congrès d'hygiène et de démographie, il faut bien avouer cependant que l'hygiène scolaire a encore beaucoup à faire pour préparer une jeunesse saine et vigoureuse. La tâche lui incombe, de plus en plus impérieuse, de fortifier l'organisme des jeunes gens grâce à des mesures rationnelles et de les sauvegarder du nervosisme et de l'épuisement précoce. Ce sont des considérations de cet ordre qui ont amené à fonder en Allemagne le *Allgemeiner deutscher Verein für Schulgesundheitspflege* ; en France la *Ligue des médecins et des familles pour l'amélioration de l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles* ; en Suisse la *Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspfle* ; en Belgique la *Allgemeen paedologisch Gezelschap d'Anvers* ;

en Hollande la *Vereeniging tot Vereeniging van Examens en Onderwijs d'Arnhem*; en Angleterre la *Society of medical officers of schools*. Convaincus que l'éducation doit s'inspirer de principes méthodiques d'hygiène dès le jeune âge ; qu'à l'école surtout le surmenage intellectuel et l'affaiblissement de l'individu doivent être empêchés dans la mesure du possible par des soins corporels parfaits: convaincus en outre que le développement et la prospérité d'un peuple sont assurés en première ligne par la sollicitude qu'il voue à la santé de la jeunesse, notamment pendant la période scolaire ; convaincus enfin que ce but sera plus facilement atteint par la collaboration des diverses nations, les soussignés ont décidé la fondation de congrès internationaux d'hygiène scolaire. Ces congrès se réuniront tous les deux ou trois ans ; le premier aura lieu en 1904 les six jours qui suivront Pâques. L'association générale allemande pour l'hygiène scolaire et un comité local sont proposés pour le patronage de ce congrès, et la ville de Nuremberg a été choisie dans ce but. Pour les rapports et les communications, il sera fait usage d'une des langues européennes, principalement des langues française, allemande ou anglaise.

Règlement général

Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'hygiène scolaire peuvent participer au congrès. Pour s'y faire admettre, il faut envoyer au comité local les renseignements suivants : noms et prénoms, profession, domicile, titres particuliers.

Chaque membre devra payer une cotisation de 25 francs ; il recevra en échange une carte lui donnant droit d'assister à toutes les séances et réunions du congrès avec voix délibérative et droit de vote. Il recevra également le journal et les rapports du congrès.

En Allemagne, le congrès sera organisé par *l'Association générale allemande pour l'hygiène des écoles*, les sociétés affiliées à cette association et le comité local de la ville dans laquelle doit avoir lieu le congrès. En France, il l'est par la *Ligue des médecins et des familles* ; en Suisse, par la *Société suisse pour l'hygiène scolaire*; en Belgique, par la *Société de pédologie d'Anvers* ; en Hollande, par la *V. E. O. d'Arnhem* ; en Angleterre, comme on espère, par la *Société des inspecteurs médicaux des écoles*. Dans les autres pays, cette tâche sera dévolue à des hygiénistes, à des médecins et à des pédagogues distingués ; ils se mettront en rapport avec les ministères de l'instruction publique et les sociétés médicales pour la formation des comités d'organisation.

Il sera tenu des séances plénières et des séances de sections. Elles auront lieu dans la matinée et dans l'après-midi. Les matinées du lundi, du mardi et du vendredi seront réservées aux réunions plénières ; ces réunions seront consacrées aux conférences portant sur des sujets d'intérêt général et non suivies de discussion, aux discours officiels et au règlement des affaires du congrès.

La durée d'une conférence ne devra pas dépasser 45 minutes. Celle des communications faites dans les sections ne dépassera pas 20 minutes. Elles seront suivies, s'il y a lieu, d'une discussion au cours de laquelle chaque orateur ne devra pas en général parler plus de 8 minutes. Les séances des comités de section seront ouvertes par un membre du comité



local et dirigées par un président élu par les membres présents. Il sera rédigé par les secrétaires un procès-verbal des séances plénières et des séances de sections.

Pour les communications à telle ou telle section, se faire inscrire par le président du comité d'organisation de sa nation. Les conférences des séances plénières seront réglées par le comité d'organisation du pays et de la ville dans lesquels se tient la session du congrès. Les manuscrits de toutes les conférences et de toutes les communications devront être déposés préalablement ; elles seront rédigées dans une des langues indiquées plus haut, et accompagnées d'un résumé en français, en allemand ou en anglais.

Dans la dernière séance générale du congrès, l'assemblée fixera le lieu de la prochaine session. A la dissolution du congrès les affaires courantes seront remises entre les mains du comité d'organisation du congrès suivant.

Les sections du congrès international d'hygiène scolaire sont les suivantes:

1° Hygiène des bâtiments et du mobilier scolaire ; 2° Hygiène des internats ; 3° Méthodes de recherches de l'hygiène scolaire ; 4° Programmes scolaires ; 5° Enseignement de l'hygiène aux maîtres et aux élèves ; 6° Education corporelle des enfants et des jeunes gens ; 7° Etat sanitaire et maladies scolaires ; 8° Ecoles pour les enfants faibles d'esprit ou arriérés ; 9° Inspection médicale des écoles ; 10° Hygiène de la jeunesse en dehors de l'école ; 11° Hygiène des professeurs ; 12° Réunions de propagande et d'enseignement de l'hygiène scolaire.

Dr Le Gendre, Dr Alb. Mathieu, Prof. Dr. med. et phil. Griesbach, Dr med. Fr. Schmid, Dr Clement Dukes, Rugby, Prof. J.-H. Bense, Dr Proust, Freihrr Ed. Von Lade, Dr Luigi Pagliani, Prof. Dr M.-C. Schuyten, Dr Brissaud, Dr J. Hueppe, Dr Alfonso di Vestea, Dr Angelo Mosso, Dr med. Axel Johannessen.

Angleterre

Board of Education. — Le *Temps* annonçait récemment que M. Sadler, par les soins de qui ont été publiés les *Special Reports on Educational subjects* dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, avait donné sa démission, parce que le gouvernement lui avait refusé les fonds nécessaires à l'extension de ce service. Il ajoutait que la Chambre des communes devait être prochainement saisie de cette question.

Dans une note qui a été insérée en partie dans le même journal, nous avons cru devoir rappeler que M. Sadler était fort connu en France et en Amérique. Plus d'une fois nous avons recommandé, à tous nos collègues, au nom de la *Société d'enseignement supérieur*, les enquêteurs qu'il a envoyés en France. Par contre, M. Sadler a toujours fait un excellent accueil à nos étudiants et à nos professeurs. Ajoutons que M. Sadler est un de ceux qui ont le plus contribué aux progrès de l'extension universitaire en Angleterre et qu'il eût été, plus que personne, capable de mener à bonne fin la réforme de l'instruction publique. C'est pourquoi nous souhaitons qu'il rentre, d'une façon ou d'une autre, au *Board of Education.*

Exposition universelle de Saint-Louis

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a envoyé à MM. les recteurs la lettre suivante :

« J'ai décidé que les Universités seraient appelées à prendre part à l'Exposition internationale qui aura lieu à Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) en 1904 et qu'une place leur serait réservée dans l'Exposition collective du Ministère de l'Instruction publique.

Les crédits mis à la disposition de mon département pour cet objet étant très restreints, il ne me sera pas possible de donner à cette exposition toute l'extension que comporterait l'intérêt scientifique des travaux de nos Universités ; mais il m'a paru néanmoins qu'elles y seraient avantageusement représentées sans qu'il en résulte de trop gros sacrifices d'argent, en utilisant la plupart des documents (publications, reproductions photographiques, etc.) qu'elles avaient réunis à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900).

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître si je puis compter sur le concours de l'Université à la tête de laquelle vous êtes placé ; et, dans l'affirmative, j'attacherais du prix à recevoir dans le plus bref délai possible la liste des documents qu'elle serait disposée à exposer (1).

Le Centenaire des lycées et collèges (2)

Exposé des motifs

Messieurs,

Le 11 floréal an X (1er mai 1802), le corps législatif adoptait une loi générale sur l'instruction publique.

Bien que portant dans ses détails l'empreinte du nouveau régime, cette loi, dont Fourcroy avait développé l'exposé des motifs, appartenait encore par son inspiration à la période révolutionnaire et apportait sur certains points une consécration définitive aux projets de la Constituante et de la Législative.

Dans le système d'instruction organisé par la loi nouvelle, les Ecoles centrales disparaissent pour faire place aux lycées ; et, dès l'année suivante, un arrêté du 23 fructidor (10 septembre 1803) prescrit la fondation à Paris des trois lycées qui devaient porter plus tard les noms de Louis-le-Grand, Charlemagne et Condorcet.

Un siècle s'est donc écoulé depuis que l'Etat entretient, avec le souci toujours croissant de les rendre accessibles à tous, les établissements intermédiaires entre l'école primaire et la Faculté.

(1) Communiqué par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur à M. Alfred Croiset, président de la *Société d'enseignement supérieur*.

(2) Projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de la fondation des premiers lycées (renvoyée à la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts), présenté au nom de M. Emile Loubet, président de la République française, par M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.



Il a paru au Gouvernement que ce centenaire de la fondation des lycées méritait d'être marqué par une manifestation officielle de reconnaissance et de sympathie envers l'Université.

Remonter, en effet, par la pensée aux origines de notre enseignement secondaire, en suivre les vicissitudes et les transformations successives, c'est en même temps rendre hommage aux hommes qui, dans cette dernière moitié du siècle, ont mérité d'être comptés parmi les meilleurs serviteurs du pays. C'est rappeler l'œuvre de V. Duruy, son effort patient et tenace pour étendre à la démocratie les bienfaits de l'instruction secondaire, les réformes inaugurées par Jules Simon, poursuivies avec énergie par Jules Ferry et Paul Bert, pour ne citer que les morts. Enfin dans ce retour en arrière, il n'est que juste de reconnaître l'importance de l'œuvre accomplie par la Commission chargée par la Chambre précédente d'une enquête sur la situation de l'enseignement secondaire. C'est grâce à ses travaux préparatoires ordonnés avec la méthode la plus rigoureuse, à ses conclusions éclairées d'une si vive lumière, que mon honorable prédécesseur a pu présenter au Parlement tout un plan de réformes administratives et pédagogiques dont l'application se poursuit aujourd'hui dans nos lycées et collèges.

Mais pour que dans le lycée transformé et devenu si différent du type conçu il y a cent ans vive un enseignement rajeuni et répondant aux aspirations de la démocratie moderne, il ne faut rien moins de la part des maîtres de l'Université qu'un concours sans réserve, qui ne recule pas devant le surcroît d'effort exigé par le changement de certaines habitudes, le renouvellement des disciplines et des méthodes.

Ce concours dévoué, le Gouvernement est heureux de déclarer que l'expérience du nouveau régime, si courte qu'elle soit encore, permet d'affirmer qu'il ne lui fera pas défaut.

A vrai dire, il ne pouvait y avoir aucun doute sur ce point. Un des résultats de l'enquête parlementaire et non des moins satisfaisantes a été de mettre en lumière le profond sentiment du devoir qui s'allie chez les membres de l'Université à la haute culture intellectuelle. Aussi un des rapporteurs de la Commission pouvait-il leur rendre ce témoignage : « Il n'y a qu'une voix dans l'enquête pour proclamer la valeur de notre personnel enseignant. Le corps des professeurs est un corps de premier ordre. Il y a chez lui autant de dévouement que de compétence (1) ». Et si l'on rapproche de cet éloge unanime la modicité des traitements alloués au personnel de nos lycées et collèges, la lenteur de l'avancement, la part si réduite qui lui est faite dans l'attribution des distinctions honorifiques (2), on demeure convaincu que le mérite et l'effort ne sont pas récompensés dans l'Université comme ils devraient l'être.

(1) Raiberti, *Le régime des lycées*. Chap. IV. Les professeurs.

(2) Le personnel de l'enseignement secondaire comprend plus de dix mille fonctionnaires, sans compter le personnel des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles. Dans ce nombre quatre-vingt-dix seulement sont chevaliers de la Légion d'honneur, et parmi ceux-là quelques-uns (tel est le cas pour l'unique principal et l'unique professeur de collège actuellement décorés) ont reçu cette distinction pour des titres autres que ceux acquis dans l'instruction publique. Quatre seulement sont officiers. Il n'y a pas actuellement dans tous ce personnel, non plus que parmi les inspecteurs d'académie, les recteurs et les inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire, un seul commandeur de la Légion d'honneur. Il est hors de doute qu'à aucune époque ces récompenses n'ont été si parcimonieusement accordees à un personnel dont la tâche n'est pas devenue moins difficile ni l'effort moins généreux.

Le Gouvernement espère, Messieurs, que partageant ce sentiment, vous voudrez bien vous associer à lui pour reconnaître de la façon la plus digne d'elle tout ce que le pays doit à l'Université et commémorer par une promotion extraordinaire dans l'ordre de la Légion d'honneur le centenaire des premiers lycées nationaux.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant :

Projet de loi

Le Président de la République française, Décrète : Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

Article premier

A l'occasion du centenaire de la fondation des premiers lycées, le Gouvernement de la République est autorisé à faire dans l'ordre national de la Légion d'honneur des promotions et nominations dont le nombre ne pourra pas dépasser : 3 croix de commandeur; 12 croix d'officier, 60 croix de chevalier.

Art. 2

Ces décorations ne pourront, lors des extinctions par décès, promotion ou radiation des titulaires, donner lieu à remplacement.

Fait à Paris, le 13 juin 1903.

Le projet de loi a été adopté par les deux Chambres.

Université de Nancy

Diplôme d'études coloniales. — Article premier. — Il est institué à l'Université de Nancy un *diplôme d'études coloniales*.

Art. 2. — Les aspirants à ce diplôme doivent se faire immatriculer au secrétariat de la Faculté des sciences et produire, avec leur acte de naissance, une note indiquant leurs études antérieures.

Art. 3. — La durée de la scolarité est de deux ans. L'autorisation de se présenter, après une année d'études, pourra être accordée, à titre tout à fait exceptionnel, par le président du Conseil de l'Université.

Art. 4. — Les aspirants au diplôme subissent un examen comprenant une épreuve écrite, des épreuves orales et une épreuve pratique facultative.

L'épreuve écrite comprend deux sujets et porte sur les matières qui ont fait l'objet de l'enseignement général de la section d'études coloniales pendant l'année qui précède la session d'examen.

La durée de cette épreuve est de quatre heures. Elle est éliminatoire.

Les épreuves orales sont rangées en trois séries et les notes de chaque interrogation sont données de 0 à 20.

Première série. — Les interrogations portent sur les matières suivantes : Législation et économie coloniales, coefficient : 2. — Géographie

et histoire coloniales, coefficient : 2. — Agronomie et production coloniales, coefficient : 2. — Hygiène générale et hygiène coloniale, coefficient : 1.

Les candidats pourront demander à subir une *épreuve pratique facultative*, relative aux productions coloniales. Dans ce cas, ils obtiendront une note supplémentaire avec coefficient 2.

Deuxième série. — Epreuve de conversation dans une langue étrangère, au choix du candidat, parmi les langues suivantes : anglais, espagnol, allemand, russe, italien, coefficient : 2.

Les candidats peuvent demander à subir une conversation dans plusieurs langues étrangères. Chaque langue donne lieu à une note avec coefficient 2, qui s'ajoute aux autres notes.

Les candidats pourront demander à subir une épreuve écrite de langue arabe, de langue malgache ou annamite, au lieu et place d'une conversation en langue étrangère.

Troisième série. — Un examen oral portant au choix du candidat : A) Sur les sciences forestières et forêts coloniales, coefficient : 4. — B) Sur les sciences économiques et commerciales, coefficient : 4.

L'examen de la section B porte sur quatre sujets différents choisis par le candidat dans la liste suivante :

Droit commercial, Droit international public, Science financière, Economie politique, Histoire du Commerce, Mathématiques financières, Comptabilité, Outillage commercial et transports, Marchandises,

L'admission est prononcée pour tous les candidats qui ont obtenu 150 points aux épreuves orales.

Art. 5. — Les sessions d'examens ont lieu deux fois par an, en juillet et en novembre.

Art. 6. — Parmi les membres du Jury figurent quatre membres au moins appartenant au corps enseignant de l'Université. Des membres supplémentaires peuvent être adjoints pour les épreuves orales, et pour l'épreuve écrite sur les langues extra-européennes.

Art. 7. — Le diplôme est signé par les membres du Jury et porte la mention des matières sur lesquelles le candidat a été examiné. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université par le président du Conseil de l'Université.

Université de Clermont-Ferrand (1)

Doctorat scientifique de l'Université. — Par arrêté ministériel du 8 avril 1903, l'Université de Clermont-Ferrand a été autorisée à délivrer un diplôme de *Docteur, mention* : *Sciences*, de cette Université.

Les aspirants à ce titre doivent se faire inscrire au Secrétariat de la Faculté des Sciences et produire, en vue de cette inscription, soit deux certificats d'études supérieures obtenus devant la Faculté des Sciences d'une Université française, soit des diplômes ou titres français ou étrangers déclarés équivalents par la Faculté.

La durée de la scolarité est de deux semestres au moins.

(1) Toutes les demandes de renseignements et toutes les communications devront être adressées au Secrétariat de la Faculté des Sciences de l'Université.

Les épreuves comprennent : 1° la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles ; 2° des épreuves pratiques et orales proposées d'avance par la Faculté sur la matière qui fait l'objet de cette thèse.

La Faculté des Sciences de l'Université de Clermont donne les enseignements suivants : *Calcul différentiel et intégral*, professeur M. Pellet ; *Mécanique rationnelle et appliquée*, professeur M. Guichard ; *Physique générale*, professeur M. Brunhes ; *Physique industrielle*, professeur M. Lamotte ; *Chimie générale*, professeur M. Parmentier ; *Chimie agricole*, professeur M. Chavastelon ; *Zoologie*, professeur M. Poirier ; *Botanique*, professeur M. Girod ; *Géologie*, professeur M. Julien ; *Minéralogie*, professeur M. Glangeaud.

Les étudiants inscrits à la Faculté des Sciences ont le droit de suivre tous ces enseignements.

Tous les professeurs se chargeraient de diriger des recherches personnelles ou d'examiner les travaux qui leur seraient présentés.

Le *Massif Central* offre des ressources multiples pour des travaux originaux.

Il renferme, pour les géologues et les minéralogistes, des sujets d'études aussi nombreux que variés.

Au laboratoire limnologique de Besse (Puy-de-Dôme), annexé au laboratoire de zoologie de la Faculté, une installation convenable permet d'étudier la faune et la flore de la région du Sancy et en particulier celles des lacs qu'on y trouve en si grand nombre.

Le *Magnétisme terrestre* de la région des Puys présente des anomalies exceptionnelles qui pourraient fournir de nombreux sujets de travaux.

La variété des terrains et celle des cultures permettent d'étudier des questions intéressantes de chimie agricole.

On pourra enfin trouver des sujets de thèse dans le cours de *Géométrie supérieure* que se propose de faire *M. Guichard*, professeur de mécanique, sur la théorie des réseaux et des congruences et son application à la théorie de la déformation des surfaces, ainsi que dans le cours de *M Brunhes*, professeur de physique, directeur de l'Observatoire du puy de Dôme, sur la *Météorologie et la Physique du Globe*.

Les droits à verser pour études et examens en vue du *Doctorat de l'Université de Clermont, mention* : *Sciences*, sont ainsi fixés :

Un droit annuel d'immatriculation		20 »
Un droit annel de bibliothèque		10 »
Quatre droits trimestriels de laboratoire pour les enseignements ci-contre :	Zoologie ou Botanique ou Géologie ou Minéralogie, à 50 francs par trimestre, soit par an	200 »
	Physique générale ou Electricité industrielle, à 100 francs par trimestre, soit par an	400 »
	Chimie générale ou Chimie agricole, à 200 francs par trimestre, soit par an	800 »
Un droit d'examen		100 »

Le Recteur,
Président du Conseil de l'Université,
ZELLER.

Le Doyen
de la Faculté des Sciences de l'Université,
J. POIRIER.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

R. Universita romana. — *Societa d'applicazione per gl'ingegneri. Annuario per l'anno scolastico 1898-99.* — Roma, 1898.

L'école d'application des ingénieurs, instituée en 1874 et annexée à la Faculté des sciences de l'Université de Rome, est dirigée par l'illustre Cremona. Elle reçoit des élèves qui ont accompli deux ans d'études à la Faculté des sciences et y ont subi avec succès des examens déterminés. Le cours des études est de trois ans, au bout desquels on peut concourir pour l'obtention du diplôme d'ingénieur civil ou d'ingénieur architecte. En 1897, 39 élèves ont subi ce concours (38 ingénieurs et 1 architecte), ils ont tous été reçus.

Léon Rosenthal.

Bibliothèque internationale de l'Enseignement supérieur, publiée sous la direction de **M. François Picavet**. — Paris, Chevalier-Marescq et Cie.

Pour compléter la *Revue internationale de l'Enseignement*, nous avons entrepris de publier une collection d'ouvrages destinés, comme la *Revue*, à renseigner nos lecteurs sur les grandes questions qui intéressent le passé, le présent ou l'avenir de notre enseignement supérieur.

Déjà ont paru deux brochures sur l'Université de Paris, par MM. Luchaire et Delègue ; un volume de M Georges Perrot, sur l'Histoire de l'art dans l'enseignement secondaire ; un autre de M. Emile Bourgeois, sur l'enseignement secondaire selon le vœu de la France ; un autre de M. Haguenin sur les Universités italiennes; puis notre volume sur le Troisième Congrès international d'enseignement supérieur et celui de M. Hauser sur l'Enseignement des sciences sociales, M. Duquesne y donne aujourd'hui *Une lacune dans notre régime des taxes universitaires*.

Le problème qui y est examiné, dit M. Duquesne, est de nature à intéresser toutes les personnes soucieuses du développement de nos Universités provinciales Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi longtemps la vie de nos établissements d'enseignement supérieur en province pour se rendre compte que l'insuffisance des ressources est bien souvent le seul obstacle qui s'oppose à l'épanouissement des initiatives. Or, il existe, dans notre régime actuel de taxes universitaires, une lacune; les droits d'inscriptions, qui par leur origine et leur nature sont des droits d'études, ne sont dus que par les candidats aux grades d'Etat. Introduite lors de la restauration de nos établissements d'enseignement supérieur sous le Consulat et l'Empire, cette règle n'est qu'une manifestation spéciale de la conception

générale, d'après laquelle ces établissements ne devaient être que des écoles professionnelles, préparant aux grades, qui donnent l'accès des carrières libérales. Depuis le jour où nos Universités ont élargi leur champ d'activité, elles ont vu affluer chez eux des étudiants qui ne sont pas candidats aux grades d'Etat. Soumis au paiement des taxes nouvelles introduites au cours du XIXe siècle : droits de travaux pratiques, de bibliothèque, d'immatriculation, ces étudiants peuvent suivre les cours réguliers et magistraux des Universités sans acquitter les droits d'inscriptions. Une inégalité choquante en résulte entre les candidats aux grades d'Etat et les autres étudiants. Cette inégalité peut dans certains cas être corrigée d'une manière indirecte, grâce à la loi de finance pour 1899. Celle-ci permet aux Universités d'exiger des droits d'études pour cours spéciaux et des droits d'examens pour la collation des grades universitaires. Ce procédé est inefficace, lorsque les étudiants, non candidats aux grades d'Etat, ne suivent pas ou presque pas de cours spéciaux et lorsqu'ils ne sont pas candidats aux grades universitaires. Telle est, en particulier, la situation des étudiants étrangers qui ne viennent faire chez nous qu'un séjour d'études de six mois ou d'un an.

Cette lacune est d'autant plus regrettable vis à vis de cette dernière catégorie d'étudiants que les Français, qui vont étudier à l'étranger, ont à payer dans presque tous les pays des droits d'études importants, qui varient de 70 à 80 fr. par semestre jusqu'à plusieurs centaines de francs. Un pareil régime est contraire au principe de réciprocité, qui doit dominer les rapports internationaux. Beaucoup invoquent, il est vrai en faveur des étudiants étrangers, l'utilité qu'il y a à maintenir et accroître par leur intermédiaire le rayonnement scientifique de la France. Mais d'une part, le séjour de l'étranger en France lui sera largement aussi profitable qu'à notre pays. D'autre part, il ne suffit pas pour exercer une influence scientifique d'ouvrir toutes grandes aux étrangers les portes de nos Universités, il faut les y attirer et les y retenir par l'abondance des ressources que nous leur offrirons comme enseignement et moyens de travail. Ajoutons qu'après comme avant la réforme à réaliser les savants et docteurs étrangers, par lesquels surtout s'exerce le rayonnement scientifique, pourraient être dispensés du paiement des taxes universitaires.

La réforme ne viserait pas exclusivement les étudiants étrangers, elle atteindrait, en principe, tous ceux qui ne sont pas candidats aux grades d'Etat. Elle ferait ainsi disparaitre de nos Universités le dernier vestige d'une conception surannée. Elle aurait, en outre, l'immense avantage de ne modifier aucunement le régime actuellement en vigueur pour les étudiants, qui sont candidats aux grades d'Etat. Elle peut enfin invoquer à son appui l'expérience qui en a été faite en Belgique et en Italie. Ces deux pays, à l'instar de la France, perçoivent leurs droits d'études sous forme de droits d'inscriptions à un grade d'Etat, mais tous deux ont eu soin d'organiser un régime spécial pour les autres étudiants. C'est ce régime que M. Duquesne recommande comme modèle.

Samuel Chabert. — *Marcellus de Bordeaux et la syntaxe française.*

Parmi tous les écrivains de la décadence il en est peu de moins connu que Marcellus de Bordeaux. Etranger à la science médicale, il a rassem-



blé, sans discernement, tous les remèdes scientifiques ou empiriques dont il a pu avoir connaissance. Quand nous aurons dit que la forme vaut le fond, on se demandera ce qui a pu séduire un érudit dans ce fatras de recettes populaires dont le style n'a aucun mérite littéraire. Précisément ce qui lui donne sa véritable valeur, aux yeux de M. Chabert, c'est que le *De Medicamentis*, destiné surtout aux pauvres, aux misérables, offre dans son intégrité et dans sa « pureté » le *sermo vulgaris* des Gallo-Romains du ve siècle, avec les locutions, les tours populaires, les idiotismes de toute espèce, les « outils grammaticaux » les plus vulgaires. Hors de Rome, le latin se décomposait dans le sens analytique ; sa syntaxe évoluait. Les philologues sauront dorénavant, grâce aux minutieuses recherches de M. Chabert, où en était ce travail de décomposition au temps de Marcellus ; ils verront, en germe, la syntaxe du français moderne, alors à l'état embryonnaire ; ils suivront le développement des auxiliaires divers du langage auxquels est due la transformation progressive du latin en français.

D.

Antoine Thomas. — *Mélanges d'étymologie française.*

Cet ouvrage contient de deux à trois cents notices étymologiques. Les mots étudiés ont été recueillis au hasard, aux quatre coins de la France. ils sont empruntés au provençal, aux dialectes provinciaux, au vieux français, voire au français ; c'est le petit nombre : il s'agit de mots dont les origines étaient restées obscures ou inconnues. Appuyé sur la sémantique et surtout sur la phonétique, l'auteur, avec sa science et sa prudence habituelles, donne ou propose des solutions qui lui ont coûté beaucoup de travail et de patientes recherches. De temps en temps on reconnait quelques notices déjà parues dans la *Romania* de ces dernières années. On trouve plaisir et profit à les relire ; presque toutes elles ont été revues, corrigées et complétées. Quand l'auteur affirme et prend parti, on peut sans crainte s'engager à sa suite ; il a trop scrupuleusement mûri toutes les objections, pour que nous risquions d'être égarés par lui ; il n'a pas non plus la superstition des ancêtres ; il ne croit pas que les lois du langage « aient été révélées au milieu des éclairs et du tonnerre ».

D.

Nyrop. — *Manuel phonétique du français parlé.*

M. Nyrop dans son *Manuel phonétique du français parlé* a le mérite, que nous avions déjà loué dans sa *Grammaire historique de la langue française*, d'avoir admirablement écouté le parler de tous les mondes. Il a aussi celui de reconnaitre tout ce qu'il y a de changeant, de flottant, de capricieux dans notre prononciation et de ne pas tirer des conclusions que mille cas présents — sans parler de l'avenir — se chargeraient de réfuter. On sent et on sait qu'il aurait pu faire un ouvrage à l'usage des phonéticiens spécialistes. Il a laissé de côté ce qui n'a qu'un intérêt théorique pour faire un manuel pratique. Les étrangers, dit-on, nous connaissent mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes. Ce livre en est la preuve. L'habitude rend un Français mauvais juge de notre prononciation. Il y faut un étranger ; mais un étranger qui ait l'oreille exercée de M. Nyrop, pour en saisir toutes les nuances ; qui ait sa pru-

dente réserve pour ne pas s'égarer dans des variétés infinies, et pour résister à la tentation, une fois les lois établies, de les faire trop absolues. L'étude de ce savant ouvrage apprendra aux Français bien des choses qu'ils savent mal sur la prononciation de leur langue.

D.

A. Dauzat. — *Phonétique historique du patois de Vinzelles* (*Puy-Dôme*).

Tous les philologues amis de notre vieille langue reconnaissent la nécessité d'une étude approfondie de nos patois et déplorent la rareté des études dialectologiques françaises. Cependant il faudrait se hâter. De plus en plus refoulés par le français, nos patois sont bien menacés. Ils ne disparaitront pas de sitôt entièrement ; mais ils s'altèrent chaque jour davantage. Il est vrai que la qualité des études qui leur ont déjà été consacrées pourrait nous consoler de la quantité. M. Dauzat a choisi un petit village d'Auvergne où le parler d'autrefois s'est gardé presque intact et il nous communique le résultat de ses recherches sur l'étymologie des mots employés par les paysans de ce village. Il n'est pas de ces amateurs qui entassent tous les matériaux sans critique. D'après une méthode scientifique, il fait voir quelle transformation a fait aboutir les sons latins, par une évolution lente et continue, aux sons actuels. Quand M. Dauzat nous aura donné la morphologie, la syntaxe et le vocabulaire qu'il nous promet, nous aurons une monographie communale comme nous en avons peu et comme nous en voudrions beaucoup.

D.

Chappellier. — *Notes sur la langue internationale.*

M. Chappellier ne croit pas à la possibilité d'une langue artificielle internationale. Le Volapuk, dit-il, n'était pas né viable et les mêmes vices organiques entraineront fatalement un jour la faillite de l'Esperanto. contrefaçon néo-latine du Volapuck. Toute langue artificielle est impossible, et c'est heureux, car elle serait funeste pour la langue et le génie français. Seul, le système de la double langue vivante est possible et désirable. Immédiatement 200 millions d'hommes seraient en relations. A notre avis, le problème est de mettre en rapport non pas 200 millions de franco-anglo-américains, mais quelques milliers de savants, de commerçants, de touristes. parlant qui les langues slaves, qui les langues germaniques, qui les langues anglo-saxones, qui les langues néolatines, qui le grec, etc.

D.

Léon Bollack. — *Vers la langue internationale.*

Après avoir montré la nécessité d'une langue internationale, l'auteur de la *Langue Bleue* affirme que cette langue est possible, et, fort sagement, définit son but. D'après lui, il ne faudrait pas songer à faire choix d'une langue vivante pour langue internationale ; le latin aurait tous les défauts d'une langue artificielle, sans en avoir les avantages ; les langues dites philosophiques seraient d'ores et déjà condamnées par l'expérience ; on devrait créer, d'après une théorie du langage, une grammaire et un vocabulaire ; l'avenir enfin serait à la langue artificielle la plus simple.

D.



Léon Bollack. — *Premier vocabulaire de la Langue Bleue.*

Quand parurent les premiers ouvrages de M. Bollack, on a dit ici ce qu'il fallait penser de l'utilité et de la possibilité d'une langue internationale. Les *Notions grammaticales* qui précèdent son *Premier vocabulaire* ne sont qu'un abrégé de sa *Grammaire*. Quelques légères retouches n'en ont changé ni la physionomie, ni l'esprit. Quant au *Vocabulaire*, malgré la grande facilité que j'aurai de « fabriquer » les mots qui manquent, je le trouve pauvre et je doute qu'il puisse répondre à tous les besoins. D'autres méthodes ont créé un vocabulaire nécessitant un moindre effort de mémoire. Mais, si je reproche aux mots de la *Langue Bleue* de ne pas toujours flatter mon œil et mon oreille, je reconnais qu'elle est la seule langue artificielle ayant le mérite de la neutralité.

D.

Léon Bollack. — *Grammaire abrégée de la Langue Bleue.*

La grammaire de M. Bollack, créée dans un but uniquement pratique, a l'avantage de faire participer à l'étude des mots leur contexture même et de faire reconnaitre leur nature par des procédés matériels. La conjugaison est d'une grande simplicité. Les mots passent par un procédé presque mécanique de leur *état naturel* à leurs divers *etats formels*. S'il suffisait à une langue artificielle, pour s'imposer, d'être un chef-d'œuvre de travail, de patience et d'ingéniosité, le Bolak aurait des chances de devenir la langue internationale.

D.

Emile Michel. — *Essais sur l'histoire de l'art*, 1 vol. in-12 de vii-331 pages. — Paris, Société d'édition artistique, s. d.

Ce volume renferme deux études. Dans la première, M. M. détermine les conditions « de la production de l'œuvre d'art ». Il examine la doctrine de Taine sur l'influence du milieu, et s'efforce d'en limiter la portée. Il lui paraît, tout d'abord, que les conditions géographiques, la proximité de la mer, les conditions de la vie politique ou religieuse n'ont pas l'action nécessaire que Taine leur a attribuée. Il montre, ensuite, que le hasard de la naissance, l'éducation, les exemples n'ont pas non plus un rôle fatal. Il analyse les influences qui agissent sur l'artiste : lectures, sociétés des savants et des lettrés, voyages, productions des autres artistes dans le même art ou dans un art différent, et fait voir combien est personnelle et variable la façon dont elles opèrent. M. M. prenant alors comme exemple l'œuvre peinte dont l'histoire nous est conservée par des ébauches, des esquisses et des dessins, en suit la genèse pour insister sur la part de volonté persévérante et de liberté que celle ci suppose, et il conclut en affirmant que les plus grands artistes « sont les témoignages les plus éclatants de la liberté humaine, eux qui, avec la vive sensibilité qui leur était départie, ont su réagir contre toutes les causes de dispersion et d'amoindrissement de leur génie ».— La seconde étude « les maîtres de la symphonie » est une contribution à l'histoire de la musique. M. M. montre l'élaboration lente dont est sortie la symphonie ; le perfectionnement par les Italiens des instruments à cordes et surtout du violon, la mise en valeur par Bach et Haendel des ressources du clavecin ont eu sur la musique instrumentale une influence capitale.

Haydn, enfin, donne à la symphonie à orchestre sa forme définitive. Mozart y déploie son génie, Beethoven sa puissance et son originalité: Mendelssohn y applique son talent mesuré. En 1829, Berlioz, par sa *Symphonie fantastique*, tente la symphonie à programme. Aujourd'hui, selon M. M. la symphonie est délaissée, seuls quelques rares musiciens, comme M. Saint-Saëns, ne l'ont pas abandonnée.

Ces deux études écrites par un homme qui est maître dans les domaines où il se meut, sont riches de faits, d'idées, singulièrement suggestives. On peut en contester certaines thèses, estimer que l'auteur ne rend pas suffisamment justice aux artistes anglais ou japonais, qu'il est dur envers Berlioz ou Wagner, qu'il méconnaît les efforts tentés par nos jeunes contemporains, Victor Charpentier, pour n'en citer qu'un, pour renouveler la symphonie ; on peut aussi ne pas redouter, autant qu'il le fait, l'anarchie qu'il voit s'étalant dans les arts. Il faut, du moins, reconnaître qu'il exprime avec une remarquable élégance et une aisance parfaite des choses très délicates et qu'il sait attacher et retenir le lecteur.

LÉON ROSENTHAL.

André E. Sayous. — *La Crise allemande de 1900-1902. Le charbon, le fer et l'acier* (Bibliothèque du Musée social). — Paris, Larose; Berlin, Puttkammer und Mühlbrecht, 1903, in-12, XV-377 p.

Après le culte du militaire allemand, après celui du professeur allemand, on nous a prêché, nous avons tous prêché, depuis un ou deux lustres, l'admiration et l'imitation de l'industriel allemand. Nous serions-nous trompés ? Ce que nous avions pris pour le développement rationnel et durable, pour l'essor d'une activité méthodiquement organisée, n'aurait-il été qu'une agitation superficielle et désordonnée, une prospérité toute temporaire, prélude des catastrophes ? Tout le monde s'est posé cette question en présence de la crise qui, de 1900 à 1902, a secoué l'industrie allemande. Notez que c'est dans les entreprises que nous avions le plus vantées — banques industrielles, sociétés d'électricité, industries chimiques — que se sont produits les « krach » les plus retentissants. Faut-il voir dans ces nombreuses faillites les signes d'une véritable « crise », ou n'y a-t-il là, comme le prétendent en Allemagne quelques optimistes, qu'un simple incident, une opération « d'assainissement » et de « nettoyage », qui purifierait le sol des Bourses allemandes, en balayant quelques affaires véreuses ?

M. André Sayous ne croit pas à la ruine prochaine de l'industrie allemande; il estime seulement que cette industrie n'a pas encore trouvé son assiette. Il étudie avec le plus grand soin les origines de la crise, qui fut avant tout une crise de surproduction. Quiconque a seulement parcouru l'Allemagne en ces dernières années s'est rendu compte qu'il y avait dans tous les ordres de production une pléthore ; cette pléthore, la moindre restriction des débouchés devait la transformer en conges-

(1) Voy. aussi Jules Steinberg, *Die Wirtschaftskrisis 1901, ihre Ursachen und Folgen*, Bonn, Fr. Cohen, 1902, in-8, 54 p. L'auteur, d'accord avec M. Sayous sur les causes de la crise, insiste davantage sur le rôle de la spéculation et sur le « péril américain » (ce dernier trop négligé par M. Sayous). Il fonde de grosses espérances sur l'éducation scientifique des futurs commerçants. Par contre, le problème des cartels n'a pas attiré suffisamment son attention.



tion. Ce qui aveugla pendant longtemps sur l'intensité de la crise (et ce qui devait en même temps l'aggraver), c'est que « fort souvent les machines *fabriquaient* pour des *fabriques* ». On ne s'aperçut de la « surproduction » des moyens de production que lorsque s'accentuait déjà la « sous-consommation » des produits de vente.

M. Sayous a surtout concentré son intention sur trois produits caractéristiques de la grande industrie moderne. Avec un luxe de renseignements et de chiffres qui fait de son livre un excellent répertoire historique de la crise, il retrace les variations de la production et du prix de ces marchandises, semaine par semaine et presque jour par jour, de 1895 à 1899, en 1900, en 1901, en 1902. Comme les *cartels*, ententes de producteurs ou *ententes d'ententes*, dominent complètement, en Allemagne, le marché de la houille, du fer et de l'acier, il cherche à établir quelle a été sur l'évolution de la crise l'action de ces puissantes organisations. Par leurs prétentions tyranniques, elles ont suscité l'apparition d'organisations rivales, ententes de négociants, ententes de consommateurs.

Dans ce rôle croissant des « ententes », M. Sayous ne voit nullement — et avec raison, je crois — un phénomène passager, mais les premiers linéaments d'un régime économique nouveau. Il estime qu'il doit en être de ces grands syndicats comme des grandes banques, qui tendent de plus en plus à devenir des institutions d'Etat ou étroitement contrôlées par l'Etat. Cette intervention de la communauté sociale dans les affaires des syndicats et comptoirs de vente est d'autant plus légitime que ceux-ci ont crû à la faveur des tarifs douaniers édictés par la communauté. « La réglementation des cartels semble étroitement liée à la loi des douanes. Si le projet actuel [le nouveau tarif] est voté, elle s'imposera : on ne pourra laisser les consommateurs à la merci des ententes ». Ces conclusions se présentent à l'esprit de tout lecteur attentif du travail de M. Sayous, encore qu'elles s'y trouvent un peu noyées sous l'énorme accumulation des chiffres, des dates et des références, et que les idées générales n'y apparaissent pas toujours avec assez de netteté.

HENRI HAUSER.

J. Lecoq, *professeur agrégé de l'Université*. — *L'Enseignement vivant des Langues vivantes*, 1 vol. in-16, Ed. Cornély, Paris, 1903.

L'auteur a écrit cet ouvrage pour éclairer et rassurer les pères de famille sur les conséquences de la révolution dans l'enseignement des langues vivantes. Il se défend d'avoir écrit pour ses collègues, qui cependant liront son livre avec un vif intérêt. L'enseignement intégral des langues étrangères, que les élèves apprennent aujourd'hui à parler, à lire et à écrire, ne peut manquer de leur donner, l'auteur le prouve, cette possession réelle et effective, qui est devenue pour les générations présentes une véritable nécessité. La méthode directe, essentiellement vivante et attrayante, qui, malgré la variété de ses procédés, admet et exige même un ordre très rigoureux, crée peu à peu chez les enfants ces habitudes spontanées, inconscientes, qui nous rendent si facile l'emploi de la langue maternelle. L'auteur insiste avec raison sur le choix des tableaux, des images et des livres qui peuvent fournir aux élèves des renseignements sur les pays étrangers, ainsi que sur la nécessité des lectures personnelles dès la seconde période. Il expose ensuite ses idées

sur l'étude méthodique du pays étranger, dont il faudra faire connaître aux enfants l'aspect général, les divisions, les productions, les mœurs, l'organisation générale, les institutions et enfin la littérature. Il faut espérer avec lui que l'enseignement des langues étrangères ainsi compris donnera au pays des hommes mieux armés pour l'existence, des esprits clairs et bien informés, des âmes mieux trempées pour l'initiative et pour l'action.

M. Procureur.

Général L. de Beylié. — *L'Habitation Byzantine.* — Paris, E. Leroux et Grenoble, Falque et Perrin 1902 (XV-220) in-4°. Supplément : *Les anciennes maisons de Constantinople*, 1903 (X-28).

L'architecture religieuse et militaire des Byzantins est connue ; leur architecture civile n'avait pas été, jusqu'ici, l'objet de recherches méthodiques. Le peu que nous en savions se trouvait disséminé dans les travaux de Labarte, du comte de Vogüé et dans les ouvrages historiques de MM. Schlumberger, Diehl, etc. Le livre du général de Beylié vient combler heureusement cette lacune. La tâche était ardue : il reste fort peu de traces des habitations privées ; mais l'auteur a pu reconstituer assez exactement l'histoire de la maison byzantine par l'étude attentive des mosaïques conservées, un peu partout, en Italie, en Grèce, en Asie — et des miniatures encore inutilisées, jusqu'à ce jour, de certains des manuscrits byzantins que possèdent la plupart des bibliothèques de l'Europe. On voit ce que cette méthode, la seule possible en l'absence d'autres documents, a pu coûter de travail et de recherches.

L'habitation byzantine, comme la basilique chrétienne, dérive de la maison antique, surtout de la maison urbaine à plusieurs étages. Aux IIIe et IVe siècles de notre ère, ce type se modifie par l'emploi de l'arcade et des coupoles en usage depuis longtemps chez les Perses. Mais l'art byzantin ne se constitue définitivement qu'au VIe siècle et l'architecture civile est à son apogée du IXe au XIe siècle. C'est pour cette période de son histoire que l'auteur a utilisé les très curieuses miniatures d'un manuscrit de Skylitzès conservé à la Bibliothèque nationale de Madrid. (La traduction de Skylitzès et les miniatures de ce manuscrit seront prochainement publiées par M. Millet). M. de Beylié consacre un chapitre fort intéressant à l'étude des palais byzantins. Nous ferons seulement quelques réserves à propos du Palais Impérial ; dans sa description, l'auteur suit généralement Labarte, mais on sait que la base de la restitution conjecturale de ce dernier est le traité « de Ceremoniis » ; or, M. Diehl a récemment montré la nécessité d'une étude critique de ce texte (1).

L'auteur étudie ensuite le développement de l'architecture civile des Byzantins en Italie (à Ravenne, à Venise, où elle offre de frappantes analogies avec le style roman), et en Russie. Il termine par quelques renseignements sur le mobilier et la décoration.

Le supplément nous présente quelques-unes des plus anciennes maisons de Stamboul, du Phanar et de Galata. Si elles ne sont pas assurément antérieures à l'occupation turque, elles ont du moins été construites sui-

(1) Sur la date de quelques passages du « Livre des cérémonies ». *Revue des Etudes Grecques*, janvier-avril 1903, t. XV, p. 28-41.

vant les traditions byzantines. Chose curieuse, l'une d'elles (décrite p. 12) possède un narthex tout à fait semblable à celui du palais de Théodoric à Ravenne.

Ce livre, écrit dans une langue très claire, se recommande surtout par l'abondance des figures et des planches. L'exécution en est très soignée, beaucoup sont des documents inédits (dessins tirés du manuscrit de Skylitzès, photographies empruntées à la collection que M. Millet a réunie à l'Ecole des Hautes-Etudes, reproductions des planches d'ouvrages devenus très rares, etc.). Nous devons être d'autant plus reconnaissants à l'auteur de les avoir réunis, qu'il a dû, le plus souvent, les faire reproduire à grands frais; ceux qui savent avec quelle générosité il a enrichi le musée de Grenoble, sa ville natale, ne s'en étonneront pas. L'ouvrage se vendant en cahiers, dans un carton, il était presque indispensable de numéroter au moins les planches hors texte ; peut-être trouvera-t-on aussi que les indications bibliographiques sont insuffisantes. Les philologues le regretteront, car, n'en déplaise à la modestie de l'auteur, son livre leur sera fort précieux. Mais ce sont là de légers inconvénients et l'Association pour l'encouragement des études grecques a reconnu la valeur du travail de M. de Beylié en lui accordant une de ses plus hautes récompenses.

H. Labaste.

P.-S. — Signalons encore, parmi les récentes publications se rapportant à l'histoire de l'art byzantin, quelques pages fort instructives de M. G. Schlumberger sur « deux bas-reliefs byzantins faisant partie de la collection de Mme la comtesse R. de Béarn » ; on y trouvera de curieux renseignements sur les bas-reliefs encore peu connus, en *stéatite*, pierre tendre dont les artistes de la bonne époque ont fait un très heureux usage (fondation E. Piot, Extrait des Monuments et Mémoires publiés par l'Acad. Inscr. et B. Lettres, t. IX, fasc. II, Paris, Leroux, 1902).

H. L.

Le Cardinal Mathieu. — *Le Concordat de 1801, son origine, son histoire, d'après des documents inédits.* Paris, Perrin, 1903.

Un prince de l'Eglise a des facilités toutes particulières pour fouiller dans les archives du Vatican qui, au surplus, s'ouvrent aujourd'hui moins malaisément que jadis au commun des érudits. M. le cardinal Mathieu en a profité pour rectifier sur plus d'un point le récit des négociations d'où le concordat est sorti. Par exemple, il nous donne une lettre du Cardinal Martiniana qui prouve que dès le 26 juin 1800 Bonaparte entendait traiter précisément aux conditions que le pape finit par accepter. Par le texte original et autographe des mémoires de Consalvi dont on avait contesté l'authenticité, il prouve que le père Theiner s'est trompé en niant que, le jour où les signatures devaient s'échanger, le premier Consul fit parvenir aux négociateurs italiens un cinquième projet différent des quatre qu'il avait déjà acceptés puis repoussés (p. 247 et suivantes). Par la comparaison du texte manuscrit des dépêches de Consalvi avec la publication qu'en a faite M. Boulay de la Meurthe, il constate l'exactitude de cette publication. Par une lettre inédite de Bernier à Consalvi du 11 juillet 1802, il prouve que le gouverne-

ment français n'entendait se réserver le droit de limiter l'exercice du culte que par rapport aux cérémonies célébrées hors des églises (p. 237). Mais le livre vaut surtout pour la franchise des déclarations : l'auteur se prononce fortement par le Concordat qu'il justifie en termes remarquables (p. 22, 23 et *passim*) ; tout en blâmant les menées de Talleyrand et de Bernier (v. entre autres les pages 114-115), les rudes exigences de Bonaparte, il montre que les Bourbons n'avaient guère plus ménagé le Saint-Siège et loue en termes vigoureux le courage qu'il fallut au Premier Consul pour mener à fin l'entreprise (p. 323) ; tout en condamnant les articles organiques, il démontre qu'ils n'ont pas empêché le Concordat de rendre à la France un clergé digne d'estime. L'ouvrage est de plus écrit avec beaucoup d'esprit et la gravité n'y exclut pas une malice clairvoyante et libre. Parmi les pièces citées en appendice, on remarquera la curieuse histoire d'un jeune homme que son père avait fait malgré lui à 18 ans curé constitutionnel.

CHARLES DEJOB.

Ch. Lacouture, s. j. — *Esthétique fondamentale*, 1 vol. in-8 de xvii-422 pages. — Paris, Retaux, 1900.

Le Père L. examine le beau et, après discussion, le définit « la splendeur de l'ordre ». Il l'étudie aux points de vue matériel, intellectuel et moral ; il essaye de définir la hiérarchie des beautés et disserte ensuite sur l'impression du beau (livre IV) et sur l'appréciation du beau, appréciation pour laquelle il formule une série de six lois (livre V). Le Père L. n'est pas tendre pour ses adversaires, Kant, Renan, Voltaire ou Guyau ; il résout un peu facilement les problèmes les plus difficiles de la métaphysique et s'engage dans des dissertations sur la beauté de Dieu, du Christ ou de la Vierge, où il nous est malaisé de le suivre. Il a, d'ailleurs, beaucoup lu et cite avec complaisance. Ses artistes favoris sont Orsel, Ary Scheffer et Hyppolyte Flandrin. Son livre est précédé d'une lettre élogieuse de M. Guillaume.

LÉON ROSENTHAL.

Maxime Collignon et Louis Couve. — *Catalogue des vases peints du musée national d'Athènes*. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 85, 1 vol. in-8 de ix-670 pages. — Paris, Fontemoing, 1902.

Ce catalogue se substitue au catalogue publié en 1877 par M. Collignon (fascicule 3 de la même bibliothèque). Il est surtout l'œuvre de M. Couve, mort trop jeune au début d'une brillante carrière. Dressé selon un plan historique et méthodique, il offre des descriptions précises et amples de tous les monuments, des indications bibliographiques copieuses. Les inscriptions ont été toutes relevées ; il est regrettable qu'on n'ait pu les reproduire en fac-simile au moins pour celles d'entre elles qui ne sont pas encore déchiffrées. Un fascicule contenant des index et des planches doit compléter cet important catalogue.

L. R.



REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

Hochschul Nachrichten

N° 140, mai 1902. — Dr. E. Horn (Berlin). — *L'Université de Dillingen.* — Analyse et appréciation élogieuse de l'histoire de l'ancienne Université de Dillingen (1549-1804) et des établissements d'enseignement et d'éducation qui s'y rattachaient, par Thomas Specht. — *Les Ecoles supérieures techniques.* Article extrait de la *Zeitschrift des Oesterreichischen Ingenieur-und Architekten-Vereines*, 1902, n° 4. L'auteur, Fritz von Emperger, Hon. Docent à l'Ecole supérieure technique de Vienne, fait la critique des plans d'études actuels, qui sont vieillis et demande une spécialisation plus en rapport avec les besoins de l'industrie contemporaine.

Mélanges. — *Organisation de cours de grec* dans les Universités prussiennes pour les étudiants sortant d'écoles réales.

N° 141, juin 1902. — Mémoire du ministre des cultes de Bavière sur la fondation d'une deuxième Ecole supérieure technique à Nürnberg.

N° 142, juillet 1902. — *Provincialisme intellectuel.* — Réflexions et souvenirs d'un Suisse à propos de l'incident Vetter (Discours du professeur Vetter au jubilé du Musée germanique de Nürnberg).

Mélanges. — *Dans les Facultés de droit.* De l'organisation de cours complémentaires de latin et de grec dans les Universités prussiennes. — *Médecine.* Critique la création d'une chaire homœopathique en Bavière. — *Réforme des études de médecine dentaire.* Les dentistes demandent que le diplôme d'*Abiturient* soit désormais exigé des étudiants de leur spécialité, afin qu'ils deviennent les égaux des médecins et des vétérinaires. Ils subiraient l'examen d'Etat après huit semestres d'études. — Les nouveaux diplômes d'architecte et d'ingénieur en Prusse. — *Appel* en faveur de la fondation d'un bureau central pour l'échange des dissertations des Universités.

N°s 143-144, août et septembre 1902. — *Examens d'Etat en Prusse.* — Le professeur A. Riedler (Berlin) réfute les critiques soulevées par la décision du ministère des constructions prussien de subordonner la nomination des conducteurs des ponts et chaussées (Regierungsbauführer) au succès dans le *premier* examen d'Etat. — La « Università Commerciale ». *Luigi Bocconi*, par le Dr S. Friedmann.

N° 145, octobre 1902. — *L'art vétérinaire et l'admission à l'Université* (du Dr Dammann, dans la « Deutsche Tierärztliche Wochenchrift ») — Le conseil fédéral de l'Empire allemand a adopté la proposition de la Prusse, en vertu de laquelle ne seront admis aux études vétérinaires qne les candidats pourvus du certificat de maturité d'un gymnase, d'un réalgymnase, d'une oberrealschule, ou d'un établissement reconnu équivalent par l'autorité compétente.

Dr. S. Friedmann. — *Le nouveau statut des Universités italiennes.* — Le ministre de l'instruction publique propose un nouveau mode de nomination des professeurs et des recteurs. Les professeurs ordinaires sont nommés depuis 1859 (loi Casati) après un concours devant une commission de professeurs. Les membres de cette commission sont actuellement désignés par tous les professeurs des Facultés dont fait partie la chaire à pourvoir. D'après la nouvelle loi projetée, le ministre se réserverait le choix des membres de la commission.

Les professeurs extraordinaires, que le ministre pouvait nommer directement, auraient à subir préalablement un concours, ou pourraient être présentés par la Faculté, à condition d'avoir été dans l'année admissibles à l'ordinariat parmi les trois premiers.

La nomination du recteur appartenait d'après la loi Casati au ministre; mais depuis longtemps le ministre fait son choix parmi trois candidats présentés par le corps des professeurs ordinaires. Le nouveau projet rétablit le système primitif et impose au professeur désigné l'obligation d'accepter le rectorat.

Les privatdocents seront représentés dans la commission d'examen et dans certaines séances des Facultés.

Le nouveau statut accorde aux Facultés le droit de proposer la création de nouvelles chaires.

Une grande importance est donnée aux langues vivantes. Toutes les Universités auront des cours de français, d'allemand et d'anglais. Les étudiants en philosophie, mathématiques et sciences naturelles devront, au cours de leurs quatre années d'études, subir un examen démontrant qu'ils sont capables de comprendre un ouvrage scientifique dans ces langues. Dans son rapport, le ministre fait ressortir la nécessité de former des professeurs de langues vivantes pour l'enseignement secondaire et annonce la fondation d'une section de philologie moderne à l'Université de Rome.

N° 146, novembre 1902: *Statistique des Universités en Allemagne, en Autriche et en Suisse.* — Dr v. Salvisberg. (*Les études supérieures du clergé bavarois*) expose à propos de la 2e édition de l'ouvrage du Dr *Otto Sickenberger*, professeur au lycée de Passau, *Kritische Gedanken über die innerkirchliche Lage*, qui a été violemment attaqué par la presse ultramontaine de Bavière, l'état d'infériorité d'une grande partie du clergé catholique. On admet à l'étude de la théologie des jeunes gens qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Deux congrégations, les carmélites et les frères de la miséricorde envoient à l'étranger de simples frères lais, dont elles font ensuite des prédicateurs. Un autre fléau sont les fameux docteurs romains. L'ordinariat de Regensburg interdit à ses théologiens la fréquentation de l'Université de Munich et les envoie au collegium germanicum de Rome, d'où ils reviennent pleins de haine pour la science allemande et de fanatisme confessionnel.

La durée de la préparation des prêtres en Bavière est insuffisante (3 ans 1/2 à 5 ans). Les séminaristes sont trop isolés du monde extérieur, trop astreints aux exercices ascétiques, trop ignorants de la vie à l'âge où ils assument la lourde responsabilité de leur charge.

Les études en théologie catholique devraient être adaptées aux besoins de notre époque et les séminaires, qui sont des serres chaudes, transformés en terrains de culture.

L'étude de l'assurance dans les Universités (Hochschulen) *allemandes* (Article extrait de la *Kölnische Zeitung*). — L'auteur reclame une place pour la science de l'assurance dans les Universités (Ecoles des hautes études) commerciales. Dès 1864 une tentative a été faite de fonder à Berlin une académie d'assurance (*Assekuranz-akademie*). Le programme comportait, outre la science commerciale, le droit commercial et maritime et les principes du droit international, principalement la théorie de l'assurance en général, la législation de l'assurance des principaux Etats, l'histoire et la technique de l'assurance, la taxation, la statistique, l'économie politique et les langues vivantes. Le projet n'aboutit pas ; mais la nécessité de cet enseignement est devenue de plus en plus évidente ; les cours sur l'assurance et la législation qui la régit et des exercices pratiques ont été demandés à l'Université de Leipzig et au Polytechnikum de Dresde. En Prusse, un séminaire spécial fut ouvert en 1895 à l'Université de Göttingen. Mais la véritable place de ces séminaires doit être dans les hautes Ecoles commerciales. Celles-ci l'ont compris et la haute Ecole commerciale de Leipzig et les cours de science commerciale du Polytechnikum d'Aix-la-Chapelle ont donné une place à l'enseignement de l'assurance, enfin les deux premières hautes Ecoles commerciales indépendantes, celles de Cologne et de Francfort ont incorporé définitivement dans leurs programmes des cours de science de l'assurance, tant au point de vue juridique qu'au point de vue économique. A ces cours sont joints des exercices pratiques.

Mélanges. — *Statistique universitaire.* — Fréquentation des Universités allemandes de 1830 à 1900, d'après un article de E. Petersilie dans la *Revue du Bureau de statistique prussien.* De 1830 à 1859, le nombre des étudiants des Universités allemandes oscille entre 15.000 et 12.000. A partir de 1859, le nombre des immatriculations augmente lentement jusqu'en 1871 (13 093), puis par une progression rapide, il atteint en 1893 le chiffre de 27.000 et en 1899 il s'élève à 33.000. Sur 100.000 habitants, on comptait par exemple en 1875 38,59 0/0 étudiants, et en 1899, malgré l'augmentation rapide de la population, la proportion est de 59, 64 0/0. Petersilie prévoit, si cette progression continue (et en effet, la statistique du semestre d'été 1902, compte 44.341 étudiants), une pléthore de candidats aux professions libérales.

Le même article fournit des constatations intéressantes sur l'âge des étudiants, leur culte, leur répartition entre les différentes Facutés (il y a pléthore dans la jurisprudence, mais non dans la médecine : si les grandes villes ont trop de médecins, les campagnes en manquent), sur les bourses et secours.

Réglementation uniforme de la promotion au doctorat en philosophie. — Le grade de docteur en philosophie ne pourra plus être obtenu que sur la base d'une dissertation imprimée et d'un examen oral. La dissertation devra avoir une valeur scientifique.

Ch. Sigwalt.

Revue pédagogique (*15 février 1903*). — **Edmond Perrier,** *Les progrès de la science et l'éducation scientifique.* (Ces pages, extraites de la préface du nouveau dictionnaire des sciences de MM. Edmond Per-

rier et Paul Poiré, présentent un tableau rapide de l'œuvre scientifique accomplie au XIXe siècle, et en particulier des transformations profondes que la plupart des sciences ont subies depuis trente ans. La distinction d'une éducation littéraire et d'une éducation scientifique doit s'effacer devant la nécessité d'une culture vraiment moderne). — **Baudrillard,** *L'éducation par le travail manuel* (méthode de L. Tadd). — **Pellisson.** *Causerie littéraire* (sur Marmontel, André Chénier, Challemel-Lacour et le pessimisme, etc.). — Dans la *Revue de l'Etranger*, **G. Lefèvre,** *L'instruction primaire en Belgique*. — (*15 mars*). — Ce numéro est entièrement consacré à Edgard Quinet. **Henry Michel,** *Le centenaire d'Edgard Quinet*. — **J. Porcher,** *Le centenaire d'Edgard Quinet à la Sorbonne*. — **A. Valès,** *Edgard Quinet éducateur*. — *Le centenaire d'Edgard Quinet à l'Ecole municipale Edgard Quinet*. — **A. Rébelliau,** *Lettres inédites d'Edgard Quinet*.

Revue pédagogique (*15 avril 1903*). — **Gréard,** *Francisque Sarcey* (Lettre-préface pour le journal de Sarcey, publié par M. Adolphe Brisson. Le journal de Sarcey est une peinture fidèle et attrayante de la vie universitaire de province dans les premières années de l'Empire ; les lettres datées de l'Ecole normale nous rendent compte de la formation de son talent et de son caractère ; les esquisses des maîtres et des camarades sont presque toutes pleines de pénétration et de vérité ; en même temps Sarcey se juge et se fait juger lui-même : c'était un vrai modèle de perfectionnement par le travail ; il avait un généreux esprit d'impartialité, et il estimait par-dessus tout la satisfaction de pouvoir dire librement ce qu'il pensait). — **Baudrillard,** *L'éducation par le travail manuel* (méthode de L. Tadd), 2e article (L'éducation manuelle, dessin ambidextre, etc., telle que la comprend l'Américain L. Tadd. poursuit non seulement le développement harmonieux et simultané de l'activité musculaire et intellectuelle, mais elle vise aussi la culture esthétique ; l'action est un facteur important pour la culture de l'énergie ; les mouvements des deux mains doivent être pratiqués jusqu'à l'automatisme ; M. Tadd veut donner aux enfants la mémoire des formes. Le travail manuel qu'il préconise comprend le dessin, le modelage et la sculpture sur bois). — **Mlle Robin,** *Conseils sur la lecture*. Conférence de sortie faite à l'Ecole normale d'institutrices du Loiret (La lecture nous instruit, nous élève et nous réconforte ; il faut lire les ouvrages des grands moralistes, les livres des grands écrivains, les belles œuvres des littératures étrangères, les biographies, quelques romans choisis ; il faut lire avec mesure et avoir l'esprit actif en lisant). — **E. Rocheron,** *Le Foyer du soldat de Vincennes*. (Fondé en décembre 1901, sous les auspices de la Ligue de l'enseignement, le Foyer du soldat de Vincennes donne bien les résultats qu'on en attendait ; les soldats viennent y chercher volontiers les occasions de se distraire et de s'instruire). — Dans la *Revue de l'Etranger*, **A. Guillaume,** *Angleterre* (La loi sur l'enseignement, de 1902, bien que compliquée et faite de compromis, reconnaissant presque une religion d'Etat, réalise un certain progrès : elle améliore la situation des maîtres, assure un meilleur recrutement du personnel, fait de l'enseignement un service public, intéresse tout le pays à la cause de l'éducation, et pose le principe d'une éducation nationale unifiée et coordonnée).

Revue universitaire (*15 février 1903*). — *Instructions adressées par le vice-recteur aux proviseurs des lycées et aux principaux des collèges sur les classes d'une heure.* — **Adr. Dupuy**, *Agrégation de grammaire, Concours de 1902* (117 candidats ont pris part à toutes les épreuves écrites; il y avait treize places. L'ensemble du concours a été très satisfaisant). — **H. Bornecque**, *Une réforme qui s'impose* (Il s'agit de la licence ès lettres. L'examen n'offre pas la même difficulté pour tous les candidats; l'introduction du travail facultatif et des matières à option en fausse les résultats; on ne trouve pas dans cet examen tout ce que le futur licencié aura besoin d'enseigner. Principales modifications proposées : on exigerait des candidats une scolarité d'au moins deux ans; ils passeraient séparément les épreuves communes, puis les épreuves spéciales, qui seraient rendues un peu plus difficiles). — **E. Rigal**, *L'Etourdi de Molière et le Parasite de Tristan l'Hermite.* — **P. Laumonier**, *Notes historiques et critiques sur les Discours de Ronsard.* — (*15 mars*). — **P. Foncin**, *Concours d'Agrégation d'histoire et géographie de 1902.* (76 candidats ont fait toutes les compositions; il y avait dix places. Le jury constate une meilleure préparation). — *Extraits du journal d'un proviseur* (M. Adam, ancien proviseur du lycée Buffon). — **E. F.**, *A l'École des Hautes Etudes sociales* (Analyse d'une conférence de M. Lanson, sur les Etudes modernes dans l'Enseignement secondaire, et résumé de la discussion qui a suivi une conférence de M. Croiset sur l'Etude de l'Antiquité dans l'Enseignement secondaire). — **Léon Dutil**, *Sur l'enseignement de la géographie.* (Il faudrait réserver à la géographie, dans la classe de philosophie, une heure pour l'examen des parties vivantes du globe, des grandes questions « mondiales », les Etats-Unis, Asie russe et anglaise, etc.). — **A. Sécheresse**, *L'Enquête de l'Académie de Toulouse sur la prononciation du latin.* — **C. Jullian**, *A propos de la Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'Autel.* — **F. Piquet**, *La Légende et le Poème de Gudrun.* — **Ch. Delaitre**, *Un Collège en Anjou au* XVIII[e] *siècle.*

Revue universitaire (*15 avril 1903*). — **G. Lefèvre**, *La coopération de la Famille et du Lycée.* Quelques renseignements. (Cette coopération, désirable, présente quelques difficultés d'application; parents et maîtres observent souvent les uns à l'égard des autres une trop grande réserve; il faudrait moins de défiance et plus de sympathie pour réaliser un concours qui profiterait à l'œuvre commune de l'éducation des enfants). *Les études anciennes et les études modernes dans l'Enseignement secondaire* (Ecole des Hautes Etudes sociales). — **E. Dieux**, *Sur l'introduction du travail manuel dans les établissements d'enseignement secondaire.* (Les programmes ne sont-ils pas trop chargés, et le moment où ils viennent d'être profondément remaniés est-il bien choisi, pour qu'on puisse admettre sans réserve cette innovation?) — **L. Paquier**, *L'Enseignement secondaire en Roumanie.* (La loi Haret de 1898 marque un progrès considérable dans le perfectionnement des écoles secondaires roumaines). — **Piquet**, *La légende et le poème de Gudrun* (fin). (Exposition des recherches auxquelles a donné lieu ce véritable et intéressant monument de la poésie allemande). — **Paul et Victor Glachant**, *Welf, Castellan d'Osbor* (de V. Hugo). — **Am. Hauvette**, *Note sur l'interprétation d'un passage de Corneille* (dans *Polyeucte*).

M. Procureur.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et C[ie].

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.

Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.

Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.

Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.

Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.

Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.

G. Blondel, docteur ès lettres.

Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École Normale et à l'École libre des sciences politiques.

Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.

Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.

Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.

Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.

Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.

Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.

Edmond Dreyfus-Brisac.

Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.

Esmein, professeur à la Faculté de droit.

Flach, professeur au Collège de France.

Gariel, professeur à la Faculté de médecine.

Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.

Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.

Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres.

Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'État.

Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.

Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.

Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.

Moissan, de l'Institut, prof. à l'École de pharmacie.

Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.

Edmond Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum.

Perrot, de l'Institut, directeur de l'École normale supér.

Picavet, directeur-adjoint à l'École des Htes Études.

Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.

Dr Regnard, directeur de l'Institut agronomique

Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.

A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques.

Tannery, maître de conférences à l'École Normale supérieure.

Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.

Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.

Dr P. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.

Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.

Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).

Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.

Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.

Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.

Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.

Dr Buchbler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.

Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.

B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).

César-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.

Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.

Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.

Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.

Desseribaux, professeur à l'Université de Dijon.

Dr Datina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.

Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).

Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.

Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.

Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.

Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.

Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.

Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.

L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.

Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.

Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.

Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.

Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*

Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.

L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.

Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.

Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.

Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.

T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.

E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.

Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.

Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.

Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.

Dr Launhardt, recteur de l'École technique de *Hanovre*.

L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.

Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).

A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.

Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.

Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.

Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.

Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.

Dr Nœldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.

Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.

Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.

Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.

Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.

Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.

Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.

H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.

Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.

Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.

Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.

Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.

Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.

Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.

Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.

Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.

Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.

Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.

Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*

Commandeur Zanfi, à *Rome*.

Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ, imprimeur-gérant.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-TROISIEME ANNÉE. — VOL. XLVI. — N° 8. — 15 AOUT 1903.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, V^e ARR.

1903

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. La livraison, **2** fr.

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

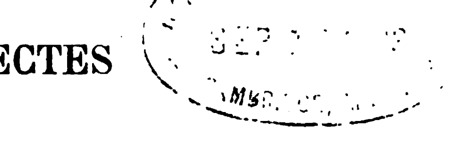
La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . . **300** francs

---

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT



COURS DE PANDECTES

Leçon d'ouverture du cours fait à la Faculté de droit de Paris pendant l'année scolaire 1902-1903 (1)

Vous savez, Messieurs, déjà probablement, pour la plupart, quel est le caractère et quel doit être cette année le sujet du cours de Pandectes que je commence aujourd'hui pour les candidats au premier examen de doctorat juridique.

I. — Le cours de Pandectes, des Facultés de droit françaises, très différent des cours du même nom faits dans les Facultés de droit allemandes jusqu'à la promulgation du nouveau Code, est, d'après son cadre depuis longtemps établi et correspondant à la nature de l'examen, un cours portant sur une matière de droit romain, étroitement délimitée, dont le professeur traduit et commente tous les textes, en épuisant sur chacun d'eux les moyens d'investigation de toute sorte, de façon à ce que la traduction et le commentaire de l'un de ces textes, puissent, à leur tour, occuper, d'une manière utile et probante, le temps consacré à une interrogation.

Il tire de là l'originalité qui le distingue au milieu d'à peu près tous les autres cours de licence et même de doctorat. Tandis que les autres cours font principalement connaître des résultats, il montre comment ces résultats s'obtiennent. Dans les autres cours, les étudiants sont mis au fait des données déjà admises par la science ou acquises par le travail propre du professeur, que celui-ci s'efforce

(1) On a pensé que les idées exprimées, sans aucune arrière-pensée de publicité, dans cette première leçon, tant sur la nature du cours de Pandectes que sur le sujet concret du cours de 1902-1903, pourraient avoir un intérêt pour ceux des lecteurs de la *Revue internationale de l'Enseignement* qui se préoccupent des choses du droit romain. Nous donnons ici la leçon telle qu'elle a été dite, sans y ajouter aucun des renvois de textes et d'auteurs qu'eût exigé un article en formes sur les mêmes questions, en lui laissant le caractère ouvertement scolaire qui est, en même temps que son imperfection la plus visible, la raison d'être de sa publication.

de leur présenter dans la forme la plus accessible en écartant les détails accessoires et les obscurités secondaires pour n'insister que sur les points essentiels, en restreignant son appareil de preuves aux arguments les plus décisifs, et par là même l'enseignement tend plutôt à dissimuler qu'à faire apercevoir les difficultés qu'il a fallu traverser pour arriver aux conclusions, les tâtonnements au prix desquels s'obtiennent les moindres certitudes scientifiques. Le cours de Pandectes, par le côté même qui en semble le moins moderne, le plus scolastique, par la prédominance qui y revient à l'explication immédiate des textes, conduit à montrer expérimentalement comment se rencontrent ces difficultés et comment elles se surmontent, comment on entre en contact avec les sources, comment on arrive à se reconnaître au milieu des documents en sachant distinguer les bons des mauvais, les purs des corrompus et ceux qui ont une valeur de ceux qui sont sans portée, en ne laissant échapper aucune indication utile et en sachant se défendre contre les occasions d'erreur. Il fournit, en somme, à ceux qui le suivent, une occasion de se familiariser avec les procédés critiques, par lesquels il faut traiter les textes pour faire sur eux un travail profitable. C'est là son utilité fondamentale qui procède, comme vous voyez, de sa nature même de cours consacré à l'interprétation directe des sources et de laquelle j'ajouterai qu'elle s'est, à mon avis, encore accrue, depuis quelques années, avec le caractère historique qu'a de plus en plus revêtu l'enseignement du droit romain.

J'ai lu dernièrement, à propos de projets de réformes de l'enseignement du droit, dans un travail qui examinait successivement la valeur didactique des différents cours et qui d'ailleurs appréciait et célébrait celle du cours de Pandectes, que, par suite de l'orientation historique donnée à l'enseignement, il tendait de plus en plus à se transformer, de cours consacré à l'explication des textes, en cours d'histoire approfondie du droit romain. Je suis personnellement très partisan de l'application de la méthode historique à l'étude du droit romain et j'ai contribué, dans la mesure où je l'ai pu, à son emploi dans l'enseignement. Mais je suis sur les conséquences de son triomphe quant au caractère du cours de Pandectes, d'un avis diamétralement opposé. Je crois que la conclusion que l'on tire là de la transformation de l'enseignement du droit romain procède d'une erreur, d'une erreur analogue à celle que des personnes moins bien intentionnées pour le droit romain ont faite encore plus souvent, en disant que maintenant que l'enseignement de droit romain de licence est devenu résolument historique, il doit demander aux maîtres et aux élèves moins de peines et moins de temps, puisqu'il n'y a plus besoin de s'y reporter aux textes.

Je ne pense pas avoir à vous démontrer que les renvois aux textes, c'est-à-dire aux preuves de ce qu'on allègue, sont aussi indispensables en histoire, et en particulier en histoire du droit romain, que partout ailleurs. Un travail historique, comme un travail quelconque, n'a de valeur que s'il fournit l'énonciation précise et facile à vérifier des raisons par lesquelles l'auteur est arrivé à ses conclusions. Et c'est ainsi que sont faits les livres et les cours sérieux dont on peut tirer une instruction raisonnée et non pas seulement des formules gratuites, acceptées de confiance et apprises par cœur. Mais, je le remarquais tout à l'heure, si les cours bien faits donnent toutes les preuves nécessaires à la justification de leurs propositions, ceux qui les font s'efforcent nécessairement de présenter ces preuves dans la forme la plus commodément assimilable, en réduisant les argumentations les plus compliquées à leurs termes indispensables, en ne prenant parmi les documents que les plus décisifs et les plus clairs, et par suite on peut dire que plus le travail sera bien fait, moins il donnera à ceux qui en profiteront la notion de la méthode par laquelle son auteur sera parvenu à ses résultats, de la façon dont il s'y sera pris pour se procurer ses matériaux, pour les classer et pour en tirer parti.

Le cours de Pandectes est tout le contraire. Au lieu de mettre en face de la construction terminée, il montre comment on arrive à l'élever. Il fait assister aux recherches préalables par lesquelles on acquiert soi-même les idées qu'on présente ensuite aux autres dans la forme la meilleure que l'on peut. Et, sous ce rapport, je crois que l'utilité et l'intérêt de ce cours consacré à l'examen direct des textes ont encore augmenté avec la transformation des études de droit romain, je crois que, s'il avait sa place légitime dans le cadre du doctorat, à l'époque où l'enseignement ordinaire de droit romain de licence s'en tenait à l'exposé dogmatique des solutions des recueils de Justinien étudiées en elles-mêmes, comme une sorte de législation positive, sans grande distinction ni de temps ni de personnes, il est, précisément, comme cours d'étude des sources, beaucoup plus nécessaire dans un système où l'on étudie le droit romain historiquement, en cherchant pour chaque idée, pour chaque institution. toutes les informations qui peuvent être rassemblées sur sa naissance et sur son développement. Il y a toujours des textes à traduire et à interpréter. Mais il est beaucoup plus nécessaire qu'auparavant d'apprendre à traduire et à interpréter ces textes; car ils deviennent plus nombreux et plus disparates; car les questions qu'ils soulèvent deviennent plus abondantes et plus complexes; car les procédés par lesquels on doit les traiter deviennent plus variés et plus délicats;

car, avec ce nouveau point de vue, au lieu de borner ses investigations aux recueils de Justinien, accompagnés tout au plus de quelques autres textes juridiques peu nombreux et facilement abordables, il faut les étendre à tous les documents quelconques susceptibles de fournir un renseignement utile sur n'importe quel point des lois romaines; car, enfin, pour les textes des compilations de Justinien eux-mêmes, il faut, au lieu de les traiter comme des espèces d'articles de code, ayant du moment qu'ils sont dans ce code, en dehors de toute question de date et de provenance, sensiblement tous la même autorité législative, essayer de les ramener à leur physionomie et à leur portée premières, afin d'en tirer des témoignages sur le droit des temps très divers pour lesquels ils ont été écrits par les empereurs et les jurisconsultes avant de prendre la forme dernière, presque toujours mutilée, souvent dénaturée, que leur a donnée Justinien.

C'est évidemment plus difficile, et par conséquent la méthode par laquelle cela se fait a plus besoin d'être étudiée. Je dirai de plus qu'à mon avis elle est plus intéressante à étudier, parce qu'elle présente un caractère plus large et plus complexe, parce qu'elle est par là moins étroitement spéciale aux études de droit romain, parce que c'est en somme la méthode critique qui, avec des nuances techniques de détail, est sensiblement la même pour tous les travaux scientifiques, qu'il n'est pas seulement indispensable de suivre pour faire des recherches sérieuses d'histoire du droit romain, mais pour faire des recherches historiques quelconques, pour interpréter correctement des documents quelconques. aussi bien au fond des actes notariés de notre temps ou des travaux préparatoires de loi d'aujourd'hui que des diplômes mérovingiens ou des fragments de jurisconsultes romains. Je crois donc que, si ce cours est fait et suivi comme il doit l'être, il contribuera à vous familiariser avec une méthode qui n'est pas uniquement applicable aux monuments du droit romain.

II. — A nous en tenir au droit romain, pour atteindre parfaitement le but que je vous ai dit lui assigner, le cours de Pandectes doit naturellement porter sur une matière satisfaisant à certaines conditions.

Il doit d'abord, autant que possible, porter sur une matière présentant une certaine importance apparente, un certain intérêt ostensible, afin que les recherches ne paraissent pas trop stériles à des commençants qui seraient facilement enclins à se demander s'il vaut la peine de dépenser tant de soin pour élucider des problèmes d'aspect trop oiseux, quoique au fond l'on puisse dire que ce n'est

là que ménager un préjugé, quoique l'on doive dire en réalité que tout doit être étudié, qu'il faut examiner tous les documents et se poser toutes les questions avec le même soin parce qu'on ne peut jamais savoir d'avance si les faits positifs qu'on découvrira en étudiant une question d'apparence puérile, un document qui semble tout à fait insignifiant, ne jétteront pas une lumière nouvelle sur un point de première importance, ne revèleront pas, comme il est arrivé souvent, des erreurs ou des impostures énormes sur des matières fondamentales.

Il faut ensuite et encore plus une question sur laquelle les recherches modernes, faites avec l'outillage scientifique actuel, aient encore été assez discrètes, sur laquelle la littérature reste assez pauvre ou assez peu satisfaisante pour qu'on ait chance d'y éclairer quelque point nouveau, petit ou grand, d'y découvrir quelque vérité ou d'y écarter quelque erreur, de n'en être pas exclusivement réduit à une relation pure et simple des raisons par lesquelles se justifient des conclusions unanimement admises par toutes les personnes compétentes.

Enfin et avant tout le reste, il faut que la matière choisie présente des textes assez nombreux, assez divers et assez riches en difficultés pour qu'on ait occasion d'expérimenter successivement sur eux tous les procédés d'investigation dont dispose la science et qui ne sont par exemple pas identiquement les mêmes pour les textes épigraphiques, pour les textes littéraires, pour les textes juridiques qui nous ont été transmis directement et pour ceux qui nous sont parvenus dans les compilations de Justinien.

Le sujet que j'ai choisi pour mon cours de cette année, l'explication des textes relatifs aux jurés civils romains, ***unus judex***, ***arbitri***, ***recuperatores***, et même en étendant un peu le sens du nom de juré, ***centumviri***, ***decemviri litibus judicandis***, ***tresviri capitales***, en somme à ce qu'on appelle dans l'étude de la procédure civile les autorités qui siègent ***in judicio*** par opposition à celles qui siègent ***in jure***, correspond, je crois, parfaitement à toutes ces conditions.

Il n'existe certainement aujourd'hui, dans aucun pays, de livre dans lequel on puisse trouver rassemblée, d'une manière suffisamment complète et exacte, la somme de renseignements qui peut, dans l'état présent de la science, être tirée, sur cette matière, de l'ensemble des sources. Quoiqu'il y ait eu, dans les trente ou quarante dernières années, un certain nombre d'études spéciales, qui ont renouvelé la position de la plupart des questions touchant à la procédure civile romaine, ces résultats n'ont, en particulier pour notre sujet, été accueillis et groupés dans aucun ouvrage général, parce qu'il

n'y a pas eu de nouvel ouvrage sur la procédure romaine depuis celui de Bethmann-Hollweg qui est paru entre 1864 et 1866 et celui plus court de Keller dont la 1re édition est parue en 1852, dont à la vérité on a continué à publier des éditions annotées et mises au courant après la mort de l'auteur, mais dont la dernière édition est elle-même de 1883, parce qu'il n'y a pas non plus encore d'ouvrage complet sur l'organisation judiciaire et parce que ces points ne sont forcément touchés que tout à fait sommairement dans les traités généraux de droit romain.

Quant à l'abondance, à la diversité et à la difficulté des textes, notre sujet ne laisse non plus rien à souhaiter. Nous avons à la fois des textes littéraires, épigraphiques et juridiques éparpillés de tous côtés et soulevant les problèmes les plus divers. Il y a des points capitaux, par exemple celui du mode de nomination des récupérateurs, sur lesquels les sources juridiques ne disent pas un mot, qui sont exclusivement connus et qui d'ailleurs le sont fort convenablement par des passages d'auteurs littéraires et surtout par des inscriptions; ainsi par des inscriptions réglant législativement la nomination des récupérateurs dans certaines matières et dans certains milieux. Il y a d'autres points, comme le recrutement dans les différentes parties de l'empire des personnes inscrites sur les listes des jurés, pour lesquels les renseignements les plus abondants sont fournis moins encore que par des témoignages isolés, par la statistique des inscriptions où les parents et les amis de ces jurés ont, en particulier après leur décès, sur leurs tombes, rappelé l'honneur qu'ils avaient eu de leur vivant d'être inscrits sur les listes du jury de Rome. Enfin, pour les textes juridiques sur lesquels j'insisterai principalement, tout en relevant exactement les textes littéraires et épigraphiques et en traduisant les plus importants, les textes juridiques les plus nombreux, ceux des compilations de Justinien, destinés à exprimer législativement le droit de son temps, ne peuvent parler, dans leur forme actuelle, d'aucune de nos autorités, toutes disparues à l'époque de ces compilations. Lorsqu'ils parlent de *judex*, ils ne visent l'*unus judex*, l'ancien juré civil unique, que quand ils y ont été conservés par mégarde ou rapportés au *judex pedaneus* tout différent de la procédure extraordinaire. Ils ne gardent pas non plus le nom des centumvirs et des récupérateurs qui a été uniformément remplacé par le mot *judices* dans les textes conservés qui leur étaient primitivement relatifs. En sorte que ce n'est que par des raisonnements tirés de ce qu'on sait grâce à d'autres informations soit de l'*unus judex*, soit des récupérateurs, soit des centumvirs que l'on peut leur rapporter et utiliser, pour les

connaître plus complètement, les textes du Digeste et du Code qui les visaient directement dans leur forme première. En sorte qu'il nous faudra pour notre travail, en dehors du témoignage de Gaius et de ceux assez brefs de quelques autres auteurs juridiques, employer principalement des textes épigraphiques, des textes littéraires et des textes interpolés, c'est-à-dire des textes des trois catégories avec l'interprétation desquelles celui qui fait des études historiques de droit romain a le plus besoin de se familiariser.

Enfin, je ne pense pas que, si l'on admet que les études historiques aient un intérêt, on puisse contester l'importance que présente, pour l'histoire du droit romain, la matière dont j'expliquerai les textes ; car ce dont il s'agit là, c'est peut-être du trait le plus original du droit romain, de cette séparation de l'instance en deux phases, le *jus* se passant devant le magistrat et le *judicium* se passant devant le juré, qui a été le caractère fondamental et déterminant de la procédure romaine depuis des temps très reculés jusqu'aux environs de Dioclétien.

A la vérité, cette division qui associe les particuliers à l'administration de la justice civile, ne remonte pas aux origines mêmes de Rome. Il semble tout au contraire que la justice civile rendue exclusivement par la puissance publique s'est développée plus tôt à Rome que dans beaucoup d'autres milieux. Cela tient à la façon dont a été résolue à Rome ou peut-être, dès avant la fondation de Rome, chez les ancêtres latins des Romains, un problème qui s'est posé pour tous les peuples le jour où ils ont éprouvé le besoin d'avoir des tribunaux civils, où ils ne se sont pas contentés des procédures qui ont été, je crois, à peu près partout les plus anciennes. des procédures extrajudiciaires dans lesquelles on se fait soi-même justice, en vertu d'un droit patent, dans certaines formes arrêtées. Lorsque ces procédures sont devenues insuffisantes, qu'on a éprouvé le besoin de procédures judiciaires servant à faire trancher des procès, à assurer la reconnaissance et la satisfaction de droits contestés, il a fallu s'occuper de faire respecter la sentence de l'arbitre quelconque par celui à qui elle donnait tort. Mais ce n'a pas été facile, précisément parce que le soin de rendre la justice entre particuliers n'était pas encore nettement conçu comme une fonction de la puissance publique. Aussi on a cherché, pour assurer le respect du jugement, dans les époques et les lieux les plus variés, aussi bien en droit barbare que dans notre ancien droit français, dans le droit grec exprimé par les poèmes homériques comme en droit celtique, des moyens très divers, des moyens répressifs tendant à forcer le perdant à accepter la sentence déjà rendue, des moyens préventifs surtout amenant les parties à s'engager d'avance à la respecter.

Les Romains ou peut-être leurs ancêtres ont trouvé, pour atteindre ce résultat, un expédient dont l'ingéniosité ressemble singulièrement à celle de beaucoup d'institutions inventées plus tard à Rome par les praticiens pour permettre d'obtenir à l'aide d'un rouage légal un résultat auquel il n'était pas destiné, ainsi l'utilisation de la règle des XII Tables défendant au père de vendre le fils plus de trois fois pour l'émancipation, ainsi celle du cérémonial de l'action réelle pour la translation de la propriété et la constitution des servitudes par *in jure cessio*. On a eu l'idée de faire trancher le procès civil par l'autorité la plus respectée de l'Etat, par celle contre la décision de laquelle la révolte serait la plus inconcevable, par le chef du groupe, par le roi qui se trouvait à la tête de chaque cité latine afin de commander son armée à la guerre et d'assurer ses rapports avec les dieux pendant la paix. Et, comme ce roi qui se considérait comme ayant qualité pour réprimer les offenses faites à l'Etat ou à ses dieux, pour administrer la justice criminelle, ne se tenait pas pour astreint à régler les litiges des particuliers, à rendre la justice civile, on s'est avisé de le forcer à la rendre malgré lui en transformant les procès civils en procès criminels. Les plaideurs qui voulaient lui faire trancher leur litige prêtaient sur l'objet de ce litige deux serments contradictoires dont l'un était nécessairement faux, appelait une expiation que le roi devait assurer pour que la vengeance des dieux ne s'étendît pas à la cité. Et pour savoir quel était celui des serments à l'auteur duquel il devait infliger cette expiation comme chef de la justice répressive, il lui fallait bien chercher qui avait tort et qui avait raison. C'est là, je crois, la seule façon d'expliquer la *legis actio sacramenti* dans laquelle le roi, qui ne s'occuperait pas directement de savoir qui est propriétaire ou créancier, s'occupe de savoir de qui le *sacramentum* est *justum*. L'invention de cet expédient pour faire trancher les contestations privées par la puissance publique explique que les expédients inventés ailleurs pour faire respecter et accepter les décisions arbitrales de particuliers plus ou moins autorisés ne se rencontrent pas à Rome, que jusqu'à Justinien la convention d'arbitrage soit restée une convention sans efficacité propre, obligatoire seulement quand elle a été revêtue des formes du contrat verbal et seulement dans la même mesure que les autres contrats verbaux. Elle explique aussi que, dans les temps les plus reculés de Rome, l'administration de la justice civile ait appartenu exclusivement à l'Etat, lui ait appartenu plus exclusivement que partout ailleurs.

Mais, lors de l'affaiblissement général des pouvoirs du chef de

l'Etat qui a suivi la chute de la royauté, les pouvoirs qu'il avait eus jusqu'alors en matière de justice civile ont reçu pour correctif précisément l'institution du jury. C'est une réforme que deux traditions contradictoires seulement en apparence rattachent l'une à Servius Tullius, l'autre aux fondateurs de la République, qui en tout cas était certainement accomplie à l'époque de la confection des XII Tables. Il a été décidé que les procès liés devant le magistrat ne seraient plus jugés par lui, mais par un ou plusieurs particuliers choisis par les parties et institués par lui.

Cette délégation, que je crois avoir été pour le magistrat une obligation et non pas une faculté, a commencé, verrons-nous, par porter sur des particuliers institués uniquement pour une affaire isolée, en général sur un juré unique, l'*unus judex*, sur trois arbitres seulement dans un ou deux cas entre citoyens, entre citoyens et étrangers sur des jurés multiples appelés *recuperatores*.

Par la suite, dans la dernière période de la domination exclusive des Actions de la loi ou vers les premiers temps de l'introduction de la procédure formulaire, il se produit certains changements : les récupérateurs commencent à statuer sur les procès entre citoyens ; un collège de magistrats inférieurs, les triumvirs capitaux statuent dès le temps des Actions de la loi sur certaines actions pénales ; en outre, par une réforme dont la date précise n'est pas connue et qui modifie plus profondément le système, certaines affaires importantes, au lieu d'être jugées par des jurés, sont déférées à deux collèges plus ou moins stables, les centumvirs et les décemvirs. Enfin le système reçoit une atteinte encore plus grave des nouveaux pouvoirs que le magistrat tient de la loi Aebutia, introductive de la procédure formulaire, et qui lui permettent plus ou moins largement de statuer lui-même au lieu de renvoyer la solution du litige au jugement d'autrui.

Mais cependant, malgré ces atteintes, la division de l'instance en deux phases à la seconde desquelles le magistrat est étranger, dans la seconde desquelles le jugement appartient généralement à un particulier, reste le trait caractéristique du régime romain sous les deux premiers systèmes de procédure. Elle a eu, au point de vue politique, pour résultat de faire du jury le tribunal civil de droit commun pendant la République et les premiers siècles de l'Empire. Au point de vue du mécanisme juridique, ce système a été le ressort initial non seulement de la procédure formulaire, mais du droit prétorien et c'est sous lui qu'ont été faites toutes les créations juridiques de la République et du Principat, qu'ont écrit à peu près tous les jurisconsultes dont les ouvrages nous sont parvenus. En revanche,

il a certainement disparu depuis Dioclétien. Nous n'aurons donc pas plus à étudier la période byzantine que la période royale. Mais il ne nous en restera pas moins à explorer un champ fort large et fort intéressant, avec des textes suffisamment variés et sans que notre tâche soit rendue trop superflue par les ouvrages existants.

III. — Quant au plan que je suivrai dans mes explications, il est commandé par ce que j'ai dit de la nature du cours et de mon opinion sur l'ancienneté respective des diverses autorités qui fonctionnent *in judicio*.

S'il s'agissait pour moi d'exposer, dans un cours du type ordinaire, des résultats déjà acquis, je pourrais les exposer ou bien suivant un plan dogmatique, en étudiant par exemple d'abord le recrutement et la nomination des différentes sortes de jurés, puis leurs fonctions, ou bien encore suivant un plan géographique, en étudiant le champ d'exercice et le fonctionnement des unes et des autres, à Rome, dans les cités italiques, dans les provinces, ou encore suivant un plan historique en déterminant par exemple les règles qui les régissent, d'abord au temps des Actions de la loi, puis dans la période qui se place entre la loi Aebutia et les lois Juliae d'Auguste, puis sous le Principat depuis les lois Juliae. Et le meilleur plan serait peut-être même une combinaison des trois. Mais, en tout cas, il est bien sûr que, dans un exposé systématique de ce genre, le dernier plan auquel je songerais serait celui qui comporterait l'explication par cases séparées, des témoignages relatifs à chacune des catégories d'autorités statuant *in judicio*. Ce plan est au contraire celui qui convient le mieux à un cours où je dois dépouiller les documents que nous avons sur chacune des catégories pour montrer ensuite les conclusions plus générales qu'on peut en tirer.

L'ordre dans lequel je ferai ce dépouillement est pareillement indiqué par ce que je vous ai déjà dit et ce que j'espère vous prouver de l'ancienneté respective des diverses autorités qui figurent *in judicio*. On a autrefois souvent considéré les deux collèges des centumvirs et des décemvirs comme ayant été les plus anciennes autorités statuant *in judicio* comme ayant déjà tranché toutes les instances importantes au début de la République ou même au temps des rois où on les considérait, en vertu d'idées préconçues inspirées notamment par le rapprochement du droit germanique, comme ayant exprimé le concours du peuple aux procès réels ou personnels engageant la liberté ou les biens du citoyen. Sans aller jusque-là, on considère encore quelquefois les décemvirs comme remontant à une époque ancienne de la République, aux premiers temps où la plèbe se vit reconnaître dans l'Etat une existence et des organes distincts. Je

crois que ces deux collèges dont on ne peut établir l'activité par des témoignages positifs qu'au VII[e] siècle de Rome, plus tard que celle des triumvirs capitaux dont l'intervention *in judicio* est attestée au temps de Plaute au VI[e] siècle, sont certainement étrangères à l'époque ancienne. Je crois qu'à l'époque primitive les seules autorités statuant *in judicio* étaient l'*unus judex* et les arbitres pour les citoyens, les récupérateurs pour les pérégrins. J'étudierai donc d'abord dans une première partie : 1° les *judices*, l'*unus judex* qui me retiendra très longtemps non seulement parce que c'est lui qui a eu le plus d'importance et sur qui nous avons le plus de renseignements, mais parce que, le trouvant le premier j'aurai à traiter sur lui beaucoup de questions que je pourrai ensuite résoudre pour les autres par voie de simples renvois ou d'observations complémentaires très courtes ; 2° les *arbitri*, sur lesquels je serai beaucoup plus bref, qui sont à mon avis infiniment plus voisins des *judices* qu'on n'a souvent supposé, qui n'en sont en grande partie qu'une subdivision, mais qu'en bonne méthode je devrai ici en séparer pour étudier individuellement tous les textes qui s'y rapportent en apparence ou en réalité ; 3° les *recuperatores*, qui nous retiendront un certain temps, qui ont joué un rôle différent sous les Actions de la loi, où ils jugent les procès avec les étrangers, et sous la procédure formulaire, où ils jugent des procès entre citoyens, et sur les deux rôles desquels il y a un certain nombre de documents qu'il faudra examiner avec soin.

En ayant ainsi terminé avec les véritables jurés institués pour une affaire isolée, j'étudierai, dans une seconde partie, les collèges plus ou moins stables, statuant d'une façon plus ou moins constante *in judicio* : *tres viri capitales, decemviri litibus judicandis, centumviri*.

S'il me restait ensuite du temps, je consacrerais un appendice, de l'*arbiter ex compromisso*. Mais il est plus probable que, même en écourtant beaucoup la fin de mes explications, je n'arriverai pas à dépouiller la totalité des textes relatifs aux collèges qui fonctionnent *in judicio*, ni peut-être même aux véritables jurés. L'essentiel sera, dans un enseignement de ce genre, de n'abandonner aucune question sans avoir relevé tous les textes, qui s'y rapportent, ni aucun texte sans avoir signalé tous les problèmes qu'il soulève. C'est le travail que je commencerai dans ma prochaine leçon, en m'occupant de l'*unus judex*.

P. F. GIRARD.

DEUX DOCUMENTS SUR L'ENSEIGNEMENT
AU XVIIe SIÈCLE

En étudiant l'ouvrage d'ailleurs intéressant de M. de la Servière sur le P. Porée, M. G. Lanson déclare qu'on y voit en sa perfection un système d'éducation dont l'Université s'est trop longtemps inspirée et dont elle doit aujourd'hui se purger complètement si elle veut vivre. Bien des gens pensent de même et nous ne voudrions en rien y contredire ; car on ne manquerait point de prendre une restriction pour un désir routinier de retour en arrière et une réserve pour l'éloge du temps passé, cher aux vieillards, comme on le sait. Aussi n'avons-nous l'intention que de faire connaître par des textes le système d'éducation en vigueur au XVIIe siècle, et par ainsi de montrer que bien des choses étaient à approuver si telles autres doivent rester dans un légitime oubli. On voudra bien ne trouver là aucune trace de querelle entre les Anciens et les Modernes — querelle futile, toujours reprise et sans cesse renouvelée, qui n'aboutit pas plus à notre époque que du temps de Ch. Perrault et qui ne fait qu'envenimer, ainsi qu'on dit, les questions, avec cet unique avantage peut-être de forcer quelques esprits sérieux à les traiter et beaucoup d'esprits frivoles à s'en émouvoir sans résultat.

La Bibliothèque municipale de Grenoble, — si riche en manuscrits divers, — en possède deux que nous voulons présenter aux nombreux lecteurs de la *Revue Internationale* : l'un est un cahier d'élève reproduisant un cours de rhétorique (1) ; l'autre, plus inté-

---

(1) *Rhetorica XVIIe siècle pp. 71 fos 223 sur 261 m. relié basane* (*ancien fs*).

PROEMIUM. LIBER PRIMUS. — Caput primum, *de Rhetorum præexercitatione* : Sectio prima, *de Ratione legendi* ; Sectio secunda, *de Ratione legendi poetas heroicos* ; Sectio tertia, *de Ratione legendi historicos* ; Sectio quarta, *de Ratione legendi oratores et rhetores* ; Sectio quinta, *de Imitatione* ; Caput secundum, *de Locis in genere* : Sectio prima, *de Lo-*

ressant, un cahier de régent qui nous informe sur la façon d'enseigner en usage il y a deux siècles et sur lequel nous avons cru devoir attirer l'attention.

On verra qu'il y est traité des leçons, versions, thèmes, compositions, punitions, examens, — et cela fort raisonnablement. Ce que nous tenons à y remarquer, c'est d'abord le soin avec lequel le professeur s'efforce de s'adresser plutôt à l'intelligence qu'à la mémoire, marquant un progrès sensible sur ceux de ses prédécesseurs qui, au dire de Montaigne, « laissaient l'entendement vuide » ; c'est ensuite le désir d'intéresser la classe tout entière aux exercices divers en la faisant, par exemple, discuter sur l'interprétation des textes ; c'est enfin la conscience professionnelle qui s'oblige à donner raison de toutes les règles de la syntaxe.

Cela n'est point si maladroit.

Je sais bien que les déclamations de petites thèses nous ramènent bien loin en arrière et que nous paraissons revenus à ce Porcius

---

cis; Sectio secunda, *Laus militaris ducis per omnes locos*. — Caput tertium : *de Definitione* : Sectio prima, *de primo definiendi modo per partes seu ababivnctis*. — Sectio secunda, *de secundo et tertio definiendi modo per causas et per effecta* ; Sectio tertia, *de definitione per accidentia* ; Sectio quarta, *de ultimo definiendi modo per negationem* ; Sectio quinta, *De definitione per congeriem aut complectione mixta seu de modo amplificanda definitionis*. — Caput quartum, *De partium enumeratione ;* Sectio prima, *de partium enumeratione quæ ad genus ivdiciale pertinet* : Sectio secunda, *de partium enumeratione quæ ad alia dicendi genera pertinet*. — Caput quintum *De notatione*, Sectio prima, *De annagrammatis* ; Sectio secunda, *de epigrammatis ;* Caput sextum, *de genere et forma*. — Caput septimum, *de similitudine et dissimilitudine* ; Sectio prima, *de parabola* ; Sectio secunda, *de inductione* ; Sectio tertia, *de exemplo*, Sectio quarta, *de aissimilitudine*. — Caput octavum, *de oppositis* : Sectio prima, *de adversis* ; Sectio secunda, *de relatis* ; Sectio tertia, *de privantibus* ; Sectio quarta, *de negantibus* ; Sectio quinta, *de repugnantibus*. — Caput nonum, *de adivnctis*. — Caput decimum, *de antecedentibus et consequentibus*. — Caput undecimum, *de causis* : Sectio prima, *de causa materiali* ; Sectio secunda, *de causa formali* ; Sectio tertia, *de causa efficienti* ; Sectio quarta *de causa finali* ; Sectio quinta, *de effecto*. — Caput duodecimum, *de comparatione* : Sectio prima, *de comparatione maiorum* ; Sectio secunda, *de comparatione minorum* ; Sectio tertia, *de comparatione parium*. — Caput ultimum, *de locis remotis* : Sectio prima, *de præiudiciis* ; Sectio secunda, *de rumoribus et fama* ; Sectio tertia, *de testibus* ; Sectio quarta, *de tabulis* ; Sectio quinta, *de ivre ivrando* ; Sectio sexta, *de tormentis*.

LIBER SECONDUS. Prœmium, *de dispositione, de oratione*.— Caput primum *de exordio* ; Sectio prima, *qvotvplex sit exordium* ; Sectio secunda, *de exordio ex abrupto* ; Sectio tertia, *de exordio legitimo et ivsto* ; Sectio

Latro de Rome qui passa, dit-on, sa vie à instruire les jeunes gens, à faire et à réciter des discours. Je sais bien qu'on pourra trouver puérils et surannés les vieux pensums, tels que copier la phrase où se rencontre un solécisme, décliner *pigritia* si l'on est paresseux et conjuger *garrio* si l'on est bavard. Mais il n'en demeure pas moins un grand avantage sur les maîtres du collège Montaigu et autres pédants qu'ont satirisés à juste titre Rabelais et Sorel, sur ces cuistres, goujats de Cicéron, dont on a fait avec raison des types et des épouvantails.

D'ailleurs la lecture des textes que nous éditons, mieux que tout commentaire, montrera la valeur éducative de certains régents du XVIIe siècle, s'inspirant peut-être, en dépit qu'ils en aient, des Petites Ecoles de Port Royal, et auxquels nos réformateurs empruntent, de parti pris ou même inconsciemment, nombre de leurs théories et quelques-uns de leurs procédés.

---

quarta, *ordiendi formvla* : Sectio quinta, *de exordiis generis ivdicialis* ; Sectio sexta, *de exordio deliberativi generis* ; Sectio septima, *de exordio demonstrativi generis.* — Caput secundum, *de narratione* : Sectio prima, *de variis narrationis generibus* ; Sectio secunda, *de figvris et virtvtibvs narraônis de exemplo* ; Sectio tertia, *de argumentationis ordine* ; Sectio quarta, *de confvtaône.* — Caput tertium, *de peroraône* : Sectio prima, *de divisione perorationis* ; Sectio secunda, *de affectibus peroraôni de élecvtione.*

Liber tertius. Prœmium. — Caput primum, *de definiône et partibvs elocutionis* : Sectio prima, *de elegantia* ; Sectio secunda, *de compositione* ; Sectio tertia, *de dignitate* ; Sectio quarta, *de pedibvs periodi.* — Caput secundum, *de figuris* : Sectio prima, *de natvra figvrarum* ; Sectio secunda, *de tropis* ; Sectio tertia, *de figvris ad dicendum accommodatis, antithesis, metamorphosis, communicatio, occvpatio, occupationis formvla, concessio, sustentatio, interpretatio, correctio, congeries, distributio, prœteritio, transitio, transitionis formulæ.* — Caput quartum, *de figuris ad delectendum* : Sectio prima, *de variis orationum generibus.* — Caput quintum, *de figuris ad movendum accomodatis, exclamatio, interrogatio, subiectio, auxelis, expositio, deprecatio, optatio, imprecatio, licentia.* — Caput vltimum, *de amplicaône* : Sectio prima, *de vario amplificandi genere* ; Sectio secunda, *de locis ad amplificaône accomodatis* ; Sectio tertia, *amplificationis figuræ* ; Sectio quarta, *de verborum delectv, orator epidictic.*

Liber quartus. Prœmium. — Caput primum, *de ôe genetliaca et Lystrica.* — Caput secundum, *de oratiôe nuptiali.* — Caput tertium, *de ôe postulatoria et eucaristica.* — Caput quartum, *de pontificum et principum invagvarône.* — Caput quintum, *de salutatione principum dum in vrbem ingredivntvr* — Caput sextum, *de soterio* ; Caput septimum, *de ôe funebri*

Brevis totivs operis. Epilogvs.

REMARQUES

Sur les différents exercices des classes, et sur la manière d'enseigner la jeunesse, sur l'explication des leçons

1° Un des premiers écoliers de la classe est chargé de lire chaque jour à haute voix les leçons, et d'expliquer les principales difficultés qui regardent les noms, les verbes et les régimes de chaque phrase. Le régent reprend ensuite le texte, et achève d'expliquer ce qui n'a pas été bien éclairci. Cette méthode est excellente pour rendre les écoliers attentifs, et pour soulager le régent. Il est à propos d'avertir les écoliers du jour auquel ils doivent expliquer en public la leçon de l'auteur, afin qu'ils s'y préparent.

2° Quand le régent a expliqué mot pour mot une phrase latine d'un auteur, il en demande à ses écoliers une nouvelle version, rien n'est plus utile pour former l'esprit, et donner de l'émulation. Quelquefois, surtout dans les classes supérieures, on leur donne pour thèmes les traductions ébauchées, le lendemain on la corrige, et alors chacun la transcrit sur son cahier, et la compare avec celle qu'il avait faite auparavant.

3° Dans les basses classes il faut toujours faire lire à haute voix les leçons, et faire corriger aux écoliers les fautes d'impression dont la plupart des livres classiques sont remplis.

4° Vous trouverez dans le nouveau rudiment latin imprimé à Lyon plusieurs industries pour engager les écoliers à étudier agréablement leurs leçons. Il faut faire en sorte qu'ils les apprennent autant par sens que par mémoire. Voici sur cela quelques remarques.

1° Obligez-les quelquefois à décliner *musa* en commençant par le français — singulier nomin. — la muse, *musa* ; génitif, de la muse, *musæ*. Verbe indicatif présent j'aime, *amo*, tu aimes, *amas*, etc.

2° Faites-leur décliner des noms et conjuguer des verbes différents de ceux qui sont dans le rudiment ; par là ils apprendront beaucoup de mots latins.

3° Les présents les plus difficiles, la conjugaison des verbes français qui est souvent très irrégulière.

La manière de dicter et de corriger le thème

Si dès le commencement on se gêne à donner des thèmes sur l'histoire de l'Ancien Testament, sur la Vie des saints, et qu'on oblige les écoliers à conserver par écrit ces petits thèmes et à les apprendre par cœur, en moins d'un an ils sauront une infinité de beaux traits historiques. On peut tirer ces thèmes de l'histoire du Vieux et Nouveau Testament par Royaumont, du jeu historique sur l'Ancien Testament. On peut suivre la même pratique pour la Fable et l'histoire profane dans les autres classes.

2° Le régent dicte le thème sans faire attention ni à l'orthographe ni à la ponctuation, après quoi un écolier le lit à haute voix, et dicte l'orthographe c'est-à-dire qu'il dicte toutes les lettres et les accents. Quand l'écolier se trompe, le régent le reprend.

Ordonnez-leur de copier le thème français et latin avec exactitude et d'un caractère assez gros sans trop serrer les lignes, que leur copie ait toujours une marge, qu'ils n'omettent jamais les lettres majuscules. Les décurions doivent marquer sur la décurie ceux qui pèchent contre ces

règles : *non rectè scripsit*, et ceux qui ont mal écrit : *non bene aut graphicè scripsit*. Ne laissez échapper aucune faute d'orthographe sans la reprendre et dans la distribution des places, lorsque plusieurs ont composé leur thème sans solécisme, donnés les premières à ceux qui auront le mieux écrit. Si vous êtes exact à suivre cette méthode, en moins de six mois vos écoliers sauront parfaitement l'orthographe française et latine.

Avant que de corriger le français du thème que vous avez dicté, nommez quelqu'un pour disputer contre un autre de l'orthographe. Chacun lira la moitié du thème et celui qui aura le mieux assigné l'orthographe de chaque mot sera victorieux.

3° On peut se servir de cette méthode pour corriger le thème à toute la classe. 1° le 1er de la classe dit à haute voix le texte français ; 2° le censeur nommé pour corriger le thème pendant la semaine répète la 1re phrase française et reprend celui qui suivant l'ordre du catalogue la lit en latin, en sorte qu'il l'interroge sur l'orthographe, la ponctuation, la déclinaison, la conjugaison, le régime de chaque mot et lui fait rendre raison de tout ce qui concerne la syntaxe de cette même phrase. Pendant cet exercice le régent redresse son écolier, s'il reprend mal et veille à ce que les autres soient attentifs. La 1re phrase ainsi corrigée on passe à une 2e dont le censeur lit le texte français et un 2e écolier lit en latin, etc. Le thème étant corrigé de la sorte, le régent en faitremarquer les principales difficultés et les solécismes les plus considérables qu'il a soin que chacun corrige sur le cahier.

Dans les basses classes il suffit de dicter le seul thème de place corrigé, mais dans les classes supérieures il est à propos de le donner corrigè tous les jours.

Quelque nombreuse que soit une classe,il est aisé de reconnaître les progrès que font les écoliers dans la composition en observant ce qui suit : 1° chaque décurion n'étant chargé que de faire réciter trois de ses condisciples, il doit avec le sous-décurion marquer une croix sur tous les solécismes des thèmes de sa décurie ; 2° pendant la dispute le régent donne les thèmes de ceux qui ne disputent point à 3 ou 4 des plus habiles pour en noter les solécismes, et par ce moyen il verra dans moins d'un quart d'heure plus de 40 thèmes ; 3° qu'un écolier ait soin quand on corrige le thème de marquer sur un cahier d'un côté les phrases les plus élégantle et de l'autre les plus gros solécismes avec les noms de leurs auteurs. Il est rare qu'on fasse deux fois la même faute quand elle est relevée d'une manière si éclatante ; 4° rien n'humilie plus celui qui a commis quelque faute de grammaire que de lui redemander la règle suivant laquelle il a cru devoir faire cette faute ; 5° donner pour pensum aux paresseux de porter le lendemain par écrit la liste de leurs solécismes avec les règles contre lesquelles ils ont péché en les faisant.

Un de nos maîtres ajoute un avis qu'il ne faut pas négliger. *Inter legendum themata subscribas elogium breve,nunc laudans,nunc gratulans, nunc increpans, nunc aliquid monens* ; *efficax id mirè comperio, si hæc palam legas cum suum cuique locum publicè assignaveris.*

Des déclinaisons, des conjugaisons, des phrases raisonnées ou de la raison du thème

Je ne crois pas qu'on ait rien imaginé de plus utile pour la jeunesse, et de plus agréable pour les commençants que la pratique des thèmes raison-

nés que vous trouverez expliqués assez au long dans le nouveau rudiment de Lyon. Un ou deux exemples feront connaître en quoi consiste cette excellente méthode.

Déclinaison raisonnée de Virgilius

L'écolier copie ce nom tout au long après quoi il ajoute : Je mets Virgilii au génitif parce que les noms de la déclinaison terminent leur génitif en *i*. Je mets au datif., etc. Je ne donne point de pluriel à Virgilius parce-que les noms propres pris dans leur signification ordinaire n'ont point de pluriel, quoiqu'on dise Virgilii en parlant des excellents poètes en général.

Conjugaison raisonnée du verbe canto

Il faut copier l'indicatif, après quoi l'écolier reprend chaque temps et marque par écrit la raison de la formation, de la terminaison, de la signification de chaque personne. Suivant cette méthode un enfant qui a commencé à étudier le rudiment peut dès le second jour se délasser de la peine qu'il a d'apprendre par cœur, en composant ces sortes de déclinaisons raisonnées.

Syntaxe raisonnée d'une phrase latine. Amo virtutem. Je mets Amo, etc.

La pénitence ordinaire des écoliers négligents doit être d'apporter la raison d'un nom, d'un verbe, d'un thème, d'une épître de Cicéron, de quelques vers d'Ovide. Il est bon que ces sortes de peines aient quelque rapport avec la faute commise. On peut obliger celui qui commet un solécisme de copier la phrase sur laquelle il a péché ; celui qui vient tard, d'apporter en grec et en latin le *Pigritia* décliné, ceux qui auraient parlé, l'actif du verbe *Garrio* aussi en grec et en latin, etc.

Règles pour les disputes ordinaires des écoliers dans les classes

1° Ne souffrez point qu'en disputant l'un contre l'autre sur le thème, ou sur les leçons, ils parlent d'une manière lente ou trop précipitée. Accoutumez-les à prononcer d'un ton ferme, ne leur souffrez aucune mauvaise prononciation, prenez garde qu'ils ne confondent pas *l'm Patrem* avec *l'n nomen, l's* avec *l'L simur* pour *simul*. Ils vous auront une obligation singvre (singulière ?) si dès le commencement vous les corrigez de ces petits défauts, si vous faites marquer exactement les fautes de prononciation comme celles de mémoire, et si vous choisissez pour vos censeurs et pour vos lecteurs ordinaires ceux qui ont le meilleur accent.

2° Voici quelques remarques sur les disputes scolastiques qui sont comme l'âme des basses classes : 1° celui qui dispute peut quelquefois attaquer tous les différents ordres de la classe l'un après l'autre jusqu'au 1er pourvu qu'il gagne toujours; 2° on peut faire disputer l'écolier de toutes les leçons à la fois; 3° le vaincu pourra quelque temps après disputer avec son vainqueur; 4° celui qui attaque doit prendre la place du censeur qui ne marque pas fidèlement. Depuis la 3e les fautes de quantité sont comptées comme les autres. 5° les disputes les plus importantes sont celles qui se font sur les interprétations des auteurs pour les rendre utiles à toute la classe, le régent y préside et elle sert de répétition sur l'explication faite le jour précédent.

Des disputes extraordinaires, des récompenses et des peines qui conviennent aux écoliers

1° On dispute : 1° sur des phrases choisies sur des billets qu'on tire au sort ; 2° sur des noms difficiles joints à des adjectifs irréguliers et qu'on doit sur-le-champ décliner : *Caïnus crudelis et ferox*, Caïn cruel et farouche ; *Eva curiosa, imprudens* ; 3° sur des verbes anormaux comme *prosum*, *aio*, etc. ; 4° sur les concordances, demandant les règles de chacune, et une phrase qui ait du rapport à cette règle.

2° On peut encore faire disputer : 1° sur des verbes français en les conjuguant seuls et sans dire le latin ; 2° sur des prétérits, récitant de suite les prétérits parfaits de chaque, d'un verbe actif ou passif ; 3° sur les trois degrés de comparaison déclinés à la fois ; 4° sur des phrases choisies de Cicéron en demandant l'explication grammaticale de chaque mot et la version française avec la construction et le régime. Cette dernière sorte de dispute est la plus utile.

3° Les disputes les plus ordinaires pour les places, pour les prix et pour combattre province contre province se font : 1° sur les catéchismes ; 2° sur les phrases latines sur lesquelles les écoliers interrogent leurs adversaires ; 3° sur certaines questions de grammaire ; 4° sur certain nombre de difficultés expliquées ; 5° sur l'explication et les leçons d'un auteur qu'on a apprises pendant un mois, etc.

Le régent détermine l'objet de la dispute 8 ou 9 jours auparavant afin que chacun puisse se disposer à remporter le prix proposé.

Les écoliers doivent disputer suivant l'ordre du catalogue les uns contre les autres, dix contre dix. Dès qu'on fait une faute on est renvoyé. Ceux qui n'en font pas dans toutes les bandes sont réservés pour le lendemain. Alors la dispute recommence et celui qui reste le dernier vainqueur remporte le prix. S'il y en a plusieurs, le prix est tiré au sort. Il y a mille autres industries pour rendre ces jeux littéraires utiles et agréables. J'en ai vu qui permettaient aux deux premiers des provinces opposées de choisir eux-mêmes les combattants, et de faire chacun une courte harangue pour animer leur province au combat. Ces petits défis peuvent servir 2 ou 3 mois, mais il faut changer de batterie dès que le feu de la dispute se ralentit.

D'autres délivrent du thème le jeudi les 8 premiers ; 2° ceux qui ont su leurs leçons pendant toute la semaine ; 3° ceux qui n'ont pas fait de fautes d'orthographe ou contre la grammaire dans leur thème pendant huit jours ; 4° ceux qui pendant ce temps-là n'ont point été marqués parmi les brouillons ; 5° pour les paresseux qui sont au dernier banc, ils sont obligés de composer le jeudi le thème en deux façons ou la raison du thème.

Pour ce qui regarde le châtiment dont on punit les fautes des écoliers, suivez les avis que donne sur ce point le Père Jouvency dans le livre que nous avons déjà cité : on doit punir rarement, légèrement et toujours avec beaucoup de circonspection, *Rarius, Levius, Cautius*.

Je ne parle pas ici des prix, des marques d'honneurs et des autres récompenses dont on se sert pour entretenir l'émulation. Dès le commencement de l'année scolastique, il faut déterminer tout ce qui concerne les peines des paresseux et les récompenses des diligents, en sorte que chaque écolier sache ce qu'il doit craindre ou espérer. Le petit livre où l'on marque les points de négligence ou de diligence ne doit pas être négligé.

Des exercices ordinaires des classes

1° C'est une pratique utile de faire apprendre aux écoliers depuis la 3me quelque bel endroit d'un poète français et latin, et de le leur faire réciter tour à tour en chaire devant leurs compagnons. Rien n'est plus propre à les enhardir et à les accoutumer à parler en public. Employez un quart d'heure tous les samedis à ces petites déclamations.

2° Quelques-uns pourront alors réciter quelque petit discours qu'ils auront appris par cœur, l'éloge de leurs patrons, une histoire de l'Ancien testament.

3° Une fois la semaine on fera une explication publique des leçons en cette manière : 1° l'écolier qui a été averti quelques jours auparavant pour se préparer, monte en chaire : 2° il explique à haute voix la leçon de l'auteur à la place du régent ; 3° il la répète après l'avoir expliquée ; 4° il interroge sur son explication quelques-uns de ses condisciples ; 5° s'il a bien réussi dans son explication il est délivré du thème le jeudi suivant.

4° On suit à peu près la même méthode pour corriger le thème, pour expliquer certaines questions difficiles de la grammaire. Il est bon quelquefois de produire en public deux ou trois écoliers qui se seront préparés sur la même matière. Comptez que les enfants n'oublient jamais ces sortes de leçons et qu'ils les écoutent avec bien plus de plaisir que celle du régent, mais ces exercices ne doivent pas être trop fréquents, de peur qu'ils n'en deviennent moins utiles.

5° De deux en deux mois on disputera huit ou dix écoliers des plus capables à soutenir de petites thèses en présence de leurs compagnons sur l'explication des auteurs, sur le catéchisme, sur les difficultés de la syntaxe, etc. Pour égayer ces essais littéraires, on leur permettra de réciter alors quelques compliments, quelques fables en bon français de La Fontaine. Il est à propos d'inviter de temps en temps des étrangers à ce genre d'exercices.

6° En humanité et en rhétorique les écoliers composent eux-mêmes des déclamations sur des sujets assignés par le régent, et tous les samedis quatre d'entre eux récitent en classe la pièce qu'ils ont composée. Car là, quelque nombreuse que soit une classe, il n'est aucun écolier qui ne soit obligé de paraître quelquefois tous les ans en public, personne n'en est dispensé, et tous doivent monter en chaire, quand même il ne s'agirait que de réciter une période de Cicéron ou une ode d'Horace. Dès qu'on aura compris les grands avantages que la jeunesse retire de ces exercices on ne les négligera jamais. Voici les sujets ordinaires de ces sortes de pièces :

1° Traduire en français quelques endroits de Cicéron, de Virgile, etc. ; 2° traduire en latin ces mêmes endroits ; 3° paraphraser une ode d'Horace en vers héroïques, ou autrement ; 4° imiter un exorde, une narration, une péroraison de Cicéron ; 5° amplifier une même sentence par plusieurs différentes figures ; 6° embellir un fait historique par plusieurs figures ; 7° composer un petit éloge de Pompée, de César, d'Alexandre, ou même de quelque saint ; 8° traduire en grec quelque endroit choisi de Cicéron, etc.

Il suffit de donner aux écoliers une idée générale de ces sortes de pièces, ils les travailleront assez d'eux-mêmes, ou ils sauront bien trouver des gens qui les aideront à les composer. Parmi ces différentes pièces, vous en trouverez de médiocres qui, étant retouchées, pourront servir de déclamation publique. *Auctores et actores.*

Des essais littéraires que peuvent faire les écoliers dans les différentes classes

Depuis plusieurs années on a vu de jeunes écoliers dans presque toutes les classes soutenir de petites thèses sur différents sujets de grammaire, de poésie, d'histoire, de géographie, etc., avec un succès qui a surpris ceux qui en ont été témoins. Il faut proportionner ces essais littéraires à la capacité des écoliers, et à la portée de leur classe. On peut leur apprendre :

En 5e : l'abrégé de l'histoire sainte, la vie de quelques personnes illustres, le nom, les lettres initiales des Romains, l'étymologie de quelques mots français tirés du grec, quelques fables d'Esope en vers français.

En 4e la fable abrégée de Menenius, les magistrats romains, leurs coutumes, leur art militaire et le blason, quelques sentences grecques bien choisies.

En 3e la chronologie, l'histoire universelle par époques, l'histoire romaine et celle de France, en particulier la géographie, les dialogues grecs de Lucien.

En humanité l'art des emblèmes, des devises, des énigmes, etc., la géographie historique, la sphère, les médailles, les petits poèmes latins, tels que sont l'épigramme, l'ode, l'églogue, la satire, etc., les règles de la poésie française et des ouvrages qui lui conviennent, les odes grecques d'Anacréon.

En rhétorique on peut leur dicter un commentaire sur le livre de rhétorique qu'ils apprennent par cœur avec des exemples choisis, tirés des auteurs grecs, latins et français, et qui conviennent aux préceptes qu'on leur a donnés, les plus beaux endroits des orateurs et des poètes, l'art de la poésie dramatique, des poèmes héroïques, tragiques, comiques, le parallèle de la poésie grecque, latine et française ; l'explication des orateurs, des poètes et des historiens doit toujours faire le fond de ces sortes de thèses et l'on n'y ajoute les traités dont nous venons de parler que pour égayer la matière.

Il est aisé quand on prend ses mesures, de disposer les écoliers à ces actes publics. Pour y réussir plus sûrement :

1° Dressez le plan de vos thèses dès le commencement de l'année et faites en sorte que tout ce que vous apprenez à vos écoliers y ait du rapport;

2° Proposez leur en général votre dessein ; engagez ceux que vous croyez les plus capables à faire en classe à la fin du mois une tentative sur les matières courantes que vous aurez déjà expliquées, par là vous les préparerez insensiblement au grand acte que vous projetez pour la fin de l'année.

Dans ces thèses particulières les deux soutenants font l'un un prologue et l'autre un remerciment. Il est bon qu'ils le composent eux-mêmes pour leur donner plus d'émulation.

On nomme deux ou quatre écoliers pour interroger. Les interrogations sont ordinairement écrites sur des billets que l'on tire au sort. Quelquefois on suit l'ordre marqué dans les thèses manuscrites. Si l'acte languissait, les soutenants pourraient se proposer leurs doutes l'un à l'autre.

Ayant ainsi formé vos écoliers, vous choisirez ceux qui doivent faire l'acte public, et deux ou trois mois auparavant. 1° Vous visiterez leurs cahiers, et leurs livres pour reconnaître s'ils ont tous les traités et les

auteurs dont ils doivent rendre compte dans leurs thèses. 2° Chaque jour vous les arrêtez un moment après la messe et alors ils récitent entre eux la leçon particulière que vous leur assignez et vous leur en donnez une nouvelle qu'ils récitent de même après la classe du soir. 3° Les dimanches avant les vêpres, on les assemble une demi-heure pour les faire disputer sur ce qu'ils ont appris par cœur dans la semaine précédente. Celui qui sait le mieux la matière remporte un prix, et s'il est nécessaire on leur dicte alors un traité particulier. 4° Quinze jours avant l'acte vous leur donnez une demi-heure après la classe du soir pour les préparer plus exactement à paraître en public. 6° Quelque temps avant qu'ils soutiennent, on leur fait faire sur le théâtre une répétition de leurs thèses en présence des écoliers seulement.

Des examens

Un mois avant Pâques il faut préparer les écoliers à l'examen du premier semestre qui se doit faire aussi exactement que le grand examen. Dans cette vue :

1° On fait composer le thème pour cet examen.

2° Les écoliers se préparent à répondre sur tout ce qu'on leur a enseigné pendant ce semestre.

3° Le régent nomme quatre des plus habiles d'entre eux pour faire la fonction d'examinateurs.

4° Voici l'ordre de ce premier examen. La première bande composée de dix écoliers se range au milieu de la classe, le régent ayant les examinateurs à ses côtés, et une table devant soi, chaque écolier lit à haute voix son thème dont le régent a la copie entre ses mains. Le thème étant corrigé, les examinateurs marquent en particulier sur leur catalogue une des notes suivantes : A. *optimè*, B. *mediocriter*, C. *Malè*, D. *pessime* ou quelques autres notes équivalentes ; ils ne doivent point se communiquer leur catalogue, mais à la fin de chaque examen ils le remettent au régent après avoir donné leurs suffrages.

5° Après la lecture de tous les thèmes, on les interroge sur le catéchisme, sur l'explication des auteurs, sur les préceptes, etc. Les examinateurs donnent des deuxièmes notes aux réponses qu'on leur a faites, et à la capacité des répondants. L'après-dîné l'examen recommence et dure une heure et demie comme le matin.

6° L'examen finit le mardi de la semaine sainte ; le régent fait la nomination dans la classe et donne à chacun le rang, les éloges, et les récompenses qu'il mérite.

On peut faire un second examen semblable à celui-là au mois de juillet pour disposer les écoliers à l'examen général. On ne saurait croire combien cet exercice est utile pour encourager ceux qui sont les premiers et animer les paresseux.

EDIDIT PIERRE BRUN.



LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

ET

L'ÉCOLE NORMALE DE NEW-PALTZ

Comme les lecteurs de la *Revue Internationale* le savent, la « Columbia University » de New-York a détaché, en France, l'un de ses étudiants, M. Farrington. En retour, M. Monod, élève de notre Université parisienne, après avoir reçu du gouvernement français une bourse de 4.000 francs, est allé continuer ses études en Amérique, comme élève de l'Université Columbia. On a pensé que la mesure devait être étendue à tous les ordres d'enseignement. A l'heure présente, en effet, s'impose la nécessité de suivre attentivement les progrès des autres pays et d'en profiter, si possible. Les avances faites aux Etats-Unis par l'empereur allemand sont des plus significatives. Il importe de ne pas laisser supplanter, sinon détruire toute influence française en ce pays ; il convient même de développer, plus que jamais, nos relations avec une contrée où le progrès s'affirme étonnamment rapide et continu dans toutes les directions. Et il devient urgent d'attirer, de façon particulière, l'attention de nos instituteurs sur le merveilleux développement des écoles primaires de toute sorte et de tout degré, en Amérique. C'est pourquoi l'Ecole normale primaire d'Auteuil se propose d'envoyer, chaque année, l'un de ses meilleurs élèves-maîtres terminer son apprentissage professionnel à l'Ecole normale primaire de l'Etat de New-York, située à New-Paltz, et dirigée par le beau-frère même de M. Farrington, boursier de la Columbia à Paris ; c'est assez dire que l'élève-maître français, bien qu'à l'étranger, se retrouvera en pays de connaissance. En échange, un des élèves-maîtres de l'Ecole de New-Paltz viendrait finir ses études à l'Ecole normale d'Auteuil. Grâce à une combinaison proposée par un des professeurs de cette école, et mise à l'étude en ce moment, les frais nécessaires à l'exécution de ce projet (approuvé déjà par

MM. Bédorez. Liard et Gasquet) seraient, au maximum, de 1.100 francs, et, au minimum, de 600 francs (sans tenir compte des réductions toujours consenties par les compagnies en faveur des membres de l'enseignement primaire). Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, qui subviennent si généreusement aux dépenses de l'Ecole d'Auteuil, n'hésiteront pas, nous en avons la conviction, à s'imposer ce léger sacrifice pour donner, au moment où l'Exposition de Saint-Louis va s'ouvrir, en même temps qu'un bel exemple de saine politique internationale, ce gage de sympathie entre les deux grandes républiques.



***

Il est intéressant de connaître l'école destinée à recevoir, bientôt, nous l'espérons, et de façon régulière, l'un de nos élèves-maîtres français. Cette école est située à 75 milles de New-York, distance presque négligeable pour des Américains, dans la petite ville de New-Paltz.

Cette petite ville (1.500 habitants) tire toute son importance et sa fortune de l'école normale même, et se trouve placée dans un pays renommé pour son pittoresque et sa salubrité. Le directeur est un homme jeune, infatigable, énergique et très amateur de progrès. L'idée de recevoir, dans sa propre maison, l'élève-maître français, a été, par lui, très chaleureusement accueillie. « Notre but, écrit-il, serait de mettre le futur instituteur français à même de suivre ici tous nos cours, et surtout nos cours de pédagogie, de psychologie, d'instruction professionnelle, d'« observation » de classes modèles faites par nos meilleurs maîtres américains. Nous lui demanderions de s'habituer à la confection des plans d'études (*constructive work*) devant s'adapter à des besoins divers, à des localités différentes, c'est-à-dire que nous cultiverions sa personnalité et son esprit d'initiative. Nous aurions plaisir à le voir assister à nos réunions de corps, à nos congrès pédagogiques, à nos conférences d'instituteurs, à nos cours de vacances, dits « Ecoles d'été ». Il étudierait, dans leurs grandes lignes, les systèmes d'éducation des divers Etats confédérés, ainsi que nos prêts de livres, de gravures et de tableaux consentis par le Bureau d'éducation de chaque chef-lieu, aux différentes villes de l'Etat, etc., etc. Bref, il tirerait de son séjour parmi nous les plus grands profits aussi bien pour sa culture générale que pour son instruction professionnelle ».

G.

DISTRIBUTION DES PRIX

DU

CONCOURS GÉNÉRAL

Aujourd'hui 30 juillet a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la distribution solennelle des prix du concours général entre les lycées et collèges de Paris, du département de la Seine et de Versailles.

A dix heures, M. J. Chaumié, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, grand maître de l'Université, a fait son entrée. Il a été reçu par M. Liard, membre de l'Institut, vice recteur de l'académie de Paris.

Le ministre était accompagné de M. Rabier, conseiller d'Etat, directeur de l'enseignement secondaire ; de M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; de M. Gasquet, directeur de l'enseignement primaire ; de M. Jacques Chaumié, chef adjoint du cabinet ; de M. Charbalié, chef du secrétariat particulier ; de M. Paul Lascombes, secrétaire particulier.

Sur l'estrade ont pris place :

Son excellence M. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris ; MM. le prince Viasemski, représentant l'ambassadeur de Russie à Paris ; le général Brun, représentant le ministre de la guerre ; Coulon, vice-président du conseil d'Etat ; Forichon, sénateur, premier président de la cour d'appel ; Bulot, procureur général près la cour d'appel ; Herbaux, procureur de la République ; Lépine, préfet de police ; Autrand, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; le général Niox, commandant la place de Paris ; Gaston Boissier, Faguet, Lavisse, de l'Académie française ; Appell, Cheysson, Corroyer, Glasson, Guignard, Lyon-Caen, Moissan, Moyaux, Nénot, Edmond Perrier, G. Perrot, Edmond Pottier, Wallon, membres de l'Institut ; Debove, doyen de la faculté de médecine, vice-président du conseil de l'Université de Paris ; Meurgé, maire du 5e arrondissement ; Grandidier, président de la société de géographie ; Paul Regnard, directeur de l'institut agronomique ; Ernest Dupuy, Adrien Dupuy, Firmery, Foncin, Gautier, Hémon, Hovelaque, Joubert, Morel, Piéron, Poincaré, Pruvost, Couturier, Petit, inspecteurs généraux de l'instruction publique, et diverses notabilités appartenant à l'Université et à l'administration.

Dans l'hémicycle se trouvaient les inspecteurs et le secrétaire de l'académie de Paris, les doyens et les professeurs des facultés de l'université de Paris, les proviseurs et les professeurs des lycées de Paris, du département de la Seine et de Versailles, les directeurs et les professeurs de collèges Chaptal et Rollin.

Après avoir ouvert la séance, le ministre a donné la parole à M. Chevalley, professeur d'anglais au lycée Voltaire, qui a prononcé le discours d'usage sur ce sujet : « L'esprit de notre temps et l'enseignement des langues vivantes ».

Le ministre a prononcé ensuite le discours suivant :

Messieurs,

J'applaudis au beau discours que vous venez d'entendre. Le souffle d'humanité et de progrès qui le traverse et l'anime vous a certainement émus comme moi. De telles paroles, prononcées dans la solennité d'une pareille fête, ne se peuvent oublier. Elles remonteront à coup sûr à votre mémoire, mes jeunes amis, dès qu'une occasion vous sera offerte, suivant le mot d'Edgar Quinet rappelé tout à l'heure, de vous donner à la foule de vos frères inconnus.

La plus prochaine est aussi la plus propice. Demain, vient-on de vous dire, vous serez étudiants. Demain d'abord vous serez soldats. Demain, dans la communauté de vie du régiment, de ses exercices et de ses manœuvres, vous entrerez en contact avec les jeunes hommes de votre génération, à l'écart de beaucoup desquels vous avez, presque tous, jusqu'ici vécu.

Il dépendra de vous de vous en faire aimer. Le devoir en sera d'autant plus étroit, l'effort plus nécessaire que votre situation parmi eux sera exceptionnelle et privilégiée. La bonne fortune qui vous a permis de recevoir une instruction plus affinée et plus complète allège encore pour vous, dans un intérêt général et supérieur sans doute, le poids d'une des charges les plus graves que, pour la défense sacrée de la patrie, le pays impose à tous ses enfants.

Ce régiment, dans lequel ceux qui y entrent en même temps que vous doivent passer trois ans, vous le traversez pour ainsi dire, et les nécessités mêmes de l'instruction intensive qu'impose la durée plus brève de votre séjour, obligent à vous tenir à part dans des groupements spéciaux, si bien qu'au moment où la porte de la caserne s'ouvre de nouveau devant vous, vous avez plutôt côtoyé vos camarades que vous ne vous êtes mêlés à eux.

Loin de fuir les circonstances où ce contact peut être plus intime, saisissez-les au contraire, faites-les naître au besoin. Pénétrez ce monde inconnu. A force de sympathie franche, de simplicité, de bonté, conquérez-le, il ne demande qu'à aller à qui vient à lui le cœur ouvert.

Mais voici que déjà un grand mouvement d'opinion a soulevé le pays. Le Sénat, après une discussion approfondie, précédée d'une

longue et patiente étude, vient de voter un projet de loi qui, réduisant à deux ans la durée du service, en proclame l'égalité pour tous, sans dispense aucune pour personne. La question est soumise aux délibérations de la Chambre. La solution peut être proche.

Loin de moi la pensée d'apporter ici un pareil débat qui touche à des considérations si diverses, si complexes, si hautes et qui soulève, en bien des esprits également animés du plus pur patriotisme, des controverses passionnées. Ce ne serait ni l'heure ni le lieu.

Mais la question a fait un tel pas, la façon dont elle sera résolue provoque, au point de vue des études supérieures, aussi bien que de la sauvegarde indispensable de la haute culture intellectuelle, dans notre pays, de si légitimes préoccupations, qu'il convient d'examiner sans passion, avec bonne foi, avec sincérité, devant ceux-là mêmes qui sont le plus intéressés, si les craintes exprimées ne sont pas vaines, et si, au contraire, les jeunes hommes dispensés aujourd'hui ne trouveront pas, dans l'exercice de leurs devoirs nouveaux, le complément de leur éducation morale.

Certes le développement de la haute culture intellectuelle est, pour une nation, un bien aussi précieux que la sécurité même de son territoire. L'entraver ou y porter atteinte serait la découronner de ce qui contribue le plus à sa parure, à sa dignité, à sa grandeur.

Personne ne conteste plus cependant que, si une interruption trop prolongée entre les études classiques et les études supérieures fait craindre que celles-ci ne soient abordées avec un souvenir trop effacé des premières, un entraînement trop ralenti, au contraire, un sursis d'une durée moindre assure, pour le plus grand bien de l'esprit une période de repos et comme une sorte de cristallisation des connaissances jusque-là acquises.

Pour un an, l'expérience est déjà faite.

Un arrêt de deux ans ne serait-il pas trop long. Le doute serait permis, s'il ne s'agissait que de ceux que leurs aptitudes, leur intelligence, le tour de leur esprit semblaient diriger vers une autre voie, et qui, ne s'épuisant dans la poursuite pénible du diplôme supérieur que pour y trouver la dispense de la charge militaire redoutée, encombrent ensuite la porte trop étroite des carrières libérales et n'y recueillent que des déceptions.

Pour ceux-là, le pays et eux-mêmes ont tout à gagner à ce qu'ils ne soient plus attirés en dehors de leur véritable direction.

Il dépend de vous, au contraire, qui emporterez des études accomplies, de l'éducation reçue, une forte discipline, de trouver, dans les conditions nouvelles de votre passage dans l'armée, les plus hautes leçons et les plus profitables enseignements.

Vous y trouverez d'abord l'occasion, unique peut-être dans votre vie et qui, perdue, ne pourrait être ressaisie, de voir de près, dans l'intimité de tous les jours, de connaître dans la sincérité de leurs sentiments que rien ne déguisera, ces jeunes hommes, enfants du peuple, ouvriers, paysans, du même âge, du même sol, de la même race, mais d'un autre milieu social que vous, dont votre vie, jusqu'ici, avait été et devait continuer à se dérouler séparée.

Désormais plus de groupement particulier, plus de compagnie spéciale perpétuant jusque dans la caserne cette séparation ; plus de situation privilégiée excitant d'autre part des envies.

A vos esprits va s'offrir le plus attachant sujet d'études. Vous n'aviez lu jusqu'ici que dans des livres ; avant d'en reprendre d'autres, vous allez pouvoir lire dans des hommes.

A quel moment ? A l'heure fortunée où la jeunesse éclôt, où, tout imprégnées des leçons de vos maîtres, vibrantes encore, vos âmes, qu'aucune désillusion n'a froissées, s'ouvrent à toutes les générosités, à tous les dévouements.

Quelle admirable mission vous allez pouvoir vous donner ! Que de préjugés vous allez pouvoir combattre, de malentendus et de suspicions réciproques dissiper, que de jalousies et de défiances vous allez pouvoir effacer !

Loin d'écarter dédaigneusement, du haut de la supériorité de vos connaissances, les intelligences plus humbles et plus ignorantes, laissez-les venir à vous, appelez-les, mettez-les en confiance, soyez leurs guides et leurs amis.

Rassurez, encouragez, apprivoisez peu à peu leur timidité fière, tâchez de devenir les confidents de leur isolement, les conseillers de leurs craintes ou de leurs hésitations, donnez l'exemple de la discipline obéie sans murmure, des fatigues subies sans plainte, bientôt vous sentirez monter vers vous la chaleur de leur sympathie. Ils vous diront leur vie, leurs familles, leurs travaux, leurs tristesses, leurs espoirs, et vous, écoliers hier encore, jeunes hommes à peine, étudiants de demain, vous goûterez la joie très vive et très haute, la douceur d'être déjà pour d'autres une force et un appui.

Ce savoir, fruit de vos études, mille occasions vous seront données d'en dispenser une part à des esprits avides, non point certes dans de pédantes leçons, mais presque sans vous en apercevoir, au cours de questions familières posées et répondues avec simplicité.

Et voilà qu'ainsi déjà vous serez devenus des maîtres et vous aurez le sentiment très noble de commencer à payer votre dette envers la société, en faisant part à des déshérités de ce qu'une heureuse fortune vous aura permis d'acquérir.

Ne vous hâtez pas d'ailleurs d'en tirer vanité. Vous acquerrez en retour autant que vous donnerez. Qui enseigne apprend. Tout maître qui le veut bien trouve dans son élève une leçon pour lui-même.

L'intelligence la plus modeste, le cœur le plus simple, l'âme la plus humble recèlent souvent des qualités précieuses qui n'attendent pour éclore et grandir qu'un souffle généreux. Sous telle enveloppe fruste et rude, vous serez étonnés de rencontrer des délicatesses exquises.

Ce monde du peuple vous réserve des révélations et des surprises. Quand, à son tour, attiré à vous, il consentira à se donner, vous puiserez chez lui des exemples. A son tour il vous montrera ses vertus. Les curiosités de son esprit, désireux de s'instruire, éveilleront vos réflexions. Le spectacle de sa patience, de son courage, vous raffermira et vous défendra contre les défaillances possibles. Il voudra lui aussi vous aider de sa force, et de tout cela se dégagera la plus vivante leçon de solidarité humaine.

En retour de votre amitié, il vous donnera la sienne et ce lien ainsi formé ne se pourra rompre désormais. Sans doute, le service terminé, les camarades se disperseront et chacun de vous rentrera dans le milieu quelque temps abandonné ; mais le souvenir du même haut devoir, également accompli en commun, ne s'effacera pas.

Ces frères, qui semblaient destinés à vivre loin de vous, vous les aurez connus, vous vous en serez fait connaître. Vous les jugerez à l'avenir et ils vous jugeront eux-mêmes avec plus de justice.

Si vous le voulez, vous sortirez de là grandis et meilleurs avec, devant les yeux, un horizon élargi. N'est-ce pas alors d'un esprit plus mûri, plus complet, mieux armé que vous aborderez les études supérieures, prélude des carrières libérales ? Si pour rappeler à votre mémoire les connaissances autrefois acquises, d'ailleurs bien vite évoquées de nouveau, il vous faut alors un effort particulier, que sera-ce que cette fatigue passagère à côté des bienfaits recueillis ?

Si donc le Parlement consacre un jour cettte réforme, pénétrez-vous, mes amis, du grand devoir social qui vous sera imposé ; acceptez d'un cœur joyeux la tâche qui vous incombera, donnez-vous à elle tout entiers.

Ce n'est pas vous seuls, d'ailleurs, que vous servirez ainsi. A mesure que des générations nouvelles se seront de la sorte connues et mêlées, à la place des préventions et des défiances disparues s'élèvera, de jour en jour plus forte, l'œuvre d'apaisement, de concorde,

d'union, qui doit être à tous notre rêve et notre idéal et dont vous aurez été les bons ouvriers.

Après ce discours, M. Niewenglowski, inspecteur d'académie à Paris, a proclamé les prix du concours général des départements et ceux du concours général entre les lycées et collèges de Paris, du département de la Seine et de Versailles.

Discours de M. Abel Chevalley

L'institution du Concours général a peu d'avantages plus manifestes que de rapprocher solennellement, comme pour un contrôle mutuel, l'éducation vue par le public de l'éducation vue par les professeurs. Aussi demandez-vous à celui qui parle ici des choses vécues. En les disant, il témoigne seulement d'une parcelle de vérité dont il fit l'épreuve. Mais, telle est la majesté du vrai qu'elle en rend la moindre expression digne d'audience. J'ai besoin de cette pensée pour trouver moins redoutable un office dont, plus que personne, je dois sentir le péril. Permettez-moi donc de n'apporter devant vous qu'une vision sincère et des faits d'expérience.

Aussi bien, Messieurs, qu'est-ce que l'éducation commune, sinon une commune expérience ? Impuissante à découvrir l'aliment universel des âmes, notre nation, comme toutes celles qui ont fait de l'enseignement un service public, doit prévoir à chaque instant les exigences du lendemain, et y adapter les ressources de la veille, répartir son héritage suivant les fonctions des uns, des autres ; recommencer quand elle s'est trompée, recommencer encore quand elle a bien calculé, car de nouveaux besoins viennent de naitre. S'étonne qui voudra des lenteurs d'une telle opération, de ses retours, de ses surprises. C'est le procédé même de la vie. Je voudrais montrer que cette adaptation nationale s'impose, sans l'opprimer, à tout l'organisme scolaire, et qu'elle y a déterminé, notamment, l'extension progressive de l'enseignement des langues vivantes.

Il est vrai qu'au lieu d'un effort vers l'harmonie, les clameurs rivales de la société et de l'individu, de la tradition et de la liberté, du passé et de l'avenir, semblent indiquer, chez nous, d'irréductibles conflits. Mais ces puissances font-elles autre chose que se composer ? Je ne le crois pas. L'histoire de l'Université républicaine atteste un mouvement de conciliation qui peut bien nous échapper aujourd'hui, car il nous emporte, mais qui est naturel dans une démocratie.

En effet, toutes les forces qui sollicitent l'éducation s'opposent librement, parfois âprement, dans nos assemblées politiques et nos conseils universitaires. Mais n'est-ce pas, en somme, leur résultante, qu'expriment, après ces longs débats, les programmes et les plans d'études dont l'Université doit assurer ensuite l'exécution loyale ? L'évolution de notre système d'enseignement est donc gouvernée, non par les théories d'un homme ou d'un corps, mais par une large combinaison de forces qu'on appelle « esprit du temps » ou « besoins du pays », suivant qu'on envisage la date ou le lieu.

Cette puissance émane de tous et s'impose à tous. Aussi, pour rester fidèle à son origine, ne peut-elle faire autrement que d'embrasser, en les conciliant, tous les aspects de la nature humaine et de la vie collective. Dans l'homme, il faut qu'elle développe les facultés du réel ainsi que celles de l'idéal, et qu'elle les traite non pas seulement pour elles-mêmes, mais en vue du milieu où nos enfants agiront et vivront. Car l'être individuel et l'être de son groupe, ces deux moitiés de chacun de nous qui ne sauraient exister à part et forment en s'accordant, l'être social, demandent des soins égaux. C'est ainsi que l'Université s'est trouvée peu à peu contrainte d'assurer à la fois par la culture littéraire, les similitudes morales qui sont indispensables à la continuité de la vie intérieure dans l'homme, et, par la culture scientifique ces diversités et ces spécialités de plus en plus nécessaires à toute coopération. Nous pourrions donc dire, de l'éducation publique, ce que Michelet disait de l'histoire : « Son progrès doit se faire, non par destruction, mais par interprétation. L'interprétation suppose la tradition qu'on interprète, et la liberté qui interprète. Que d'autres choisissent entrent elles. Moi, il me les faut toutes deux. Je veux l'une et je veux l'autre » (1).

Vous comprenez, maintenant, Messieurs, que, chargés de l'enseignement national, et n'y voulant travailler que dans le sens de la réalité, « pour le remède de l'âme » comme disait le Moyen-Age (2), des professeurs osent affirmer la prépondérance de l'esprit du temps, jusque dans leur domaine. En l'acclamant, ils ne participent point à une révolte orgueilleuse — ou puérile — contre l'esprit de tous les temps, car l'esprit de tous les temps aboutit à celui du nôtre, comme une chaine à son dernier chaînon. A s'incliner devant lui, leur front ne s'humilie pas non plus, car ils savent que l'Université se trouve à l'origine de la plupart des grands mouvements nationaux, même de ceux qui la transforment. Enfin, ils ont le sentiment d'avoir préparé, chez les enfants d'hier l'âme de notre époque. Ils l'ont faite libre et claire, de sorte qu'elle prend aisément conscience de ses besoins par le contact avec le monde. Ils gardent barre sur l'avenir en la faisant passer dans les écoles d'aujourd'hui. Voilà comment ils collaborent à la permanence de la patrie.

Et, sans doute, ces professeurs veulent fermement que, dans la combinaison d'influences d'où procède toute organisation pédagogique, une place de choix soit faite à leurs idées. Car, s'ils ne sont point seuls juges du régime qui convient à la jeunesse, du moins en restent-ils juges informés. Mais, pour obtenir double voix au chapitre de l'éducation, ils n'ont, au lieu des prétentions exclusives d'une compétence de métier, qu'à jeter dans la balance des opinions l'expérience totale de leur vie, celle de l'homme et celle du professeur. A cette collaboration, ils trouvent plus de dignité, plus de force pour eux-mêmes, que dans un isolement suranné. Aussi, tout en discutant hautement l'esprit contemporain, ne tenteront-ils point de se passer de lui, car c'est lui qui se passerait d'eux, et bientôt ils ne seraient plus, en France, l'organe vital, pas même un organe vivant. Loin donc de notre esprit la pensée d'ériger, au-dessus de la sagesse collective, une sorte de sagesse corporative. Car, enfin, l'école n'est pas faite pour les maîtres. Et la société commande à son destin non moins qu'elle commande aux destins de la société.

(1) Leçon au Collège de France (28 avril 1842).
(2 Leçon au Collège de France (26 juin 1843).

Or, nulle part cette pression des nécessités sociales ne se manifeste plus clairement que dans l'enseignement des langues étrangères. C'est l'une des plus récentes, et ce fut longtemps l'une des moins honorées parmi toutes les disciplines du lycée. Aussi, ne devons-nous que plus de reconnaissance à nos devanciers qui ont subi pour nous les difficultés du début. Mais, si leur rôle fut longtemps ingrat, ils n'en accusaient pas plus la malice du pouvoir que nous n'attribuons maintenant à sa faveur d'avoir augmenté nos fonctions. L'anonyme puissance du besoin général a tout fait.

Une des grandes réalités présentes, n'est-ce pas, en effet, le progrès incroyable des rapports entre les peuples ? Nous vivons littéralement les uns chez les autres, et ceux qui ne voyagent pas lisent. Peut-être le goût croissant de la foule pour l'information étrangère est-il même un des faits les plus significatifs de notre époque. Depuis quarante ans, une presse nouvelle, abondamment nourrie de télégrammes, reçoit, mobilise, et porte à tous des renseignements jadis réservés à la diplomatie. Si bien que, pendant les grandes crises où toute la civilisation se trouvait récemment intéressée, en Chine, en Afrique, aux Antilles, dans les Balkans, ce n'est plus chaque jour, mais à chaque heure, que se propagea l'écho de la souffrance ou de la solidarité humaine.

Solidarité économique, la plus apparente peut-être, qui fait dans un instant retentir jusqu'à nos foyers l'effet d'une grève au Nouveau-Monde; solidarité scientifique qui. de laboratoire à laboratoire, jette sa trame de dépendances et d'obligations mutuelles ; solidarité politique qui, devant les mondes ouverts, les races réveillées, l'infini des possibilités qui surgissent, contraint les vieux pouvoirs à n'agir que par groupes et les met à l'apprentissage de la paix ; solidarité morale, enfin, qui, sur la valeur et la dignité de la personne humaine, édifie lentement ce qui ressemblera le plus, un jour, à une religion des civilisés, qu'est-ce que tout cela ? C'est de l'idéal en marche. C'est l'espoir d'une certaine communion dans la vie internationale — je ne dis pas unité, ni même union, — proclamé jadis par la Révolution ; péniblement maintenu sur notre horizon par tant de grands Français qui sentaient que son triomphe eût été celui de la patrie ; obscurci par les catastrophes du droit ; impossible désormais à réaliser pleinement avant que certaines plaies soient pansées ; mais se traduisant, néanmoins, en caractères d'heure en heure plus précis sur l'avenir de l'Europe, puisqu'on voit les nations les plus éprises de justice et de paix ébaucher entre elles des ligues d'affinités à côté de leurs alliances d'intérêts. Certes, il ne faut pas d'illusions. L'âge d'or est devant nous, mais très loin. Longtemps encore, la Cité moderne aura besoin de remparts. Et, pourtant, n'est-il pas vrai que l'homme vit chaque jour davantage avec l'homme, et que la science, en multipliant jusqu'à l'infini ses moyens de relations, projette à chaque instant le destin de tous sur l'âme de tous ? Comment l'éducation moderne ne subirait-elle pas, elle aussi, ce frisson de l'existence universelle ? Il faut que nos fils s'y accoutument, s'ils ne veulent pas, comme des passereaux dans le vent de la mer, s'en trouver affolés. Telle est une des nécessités sociales qui ordonnent souverainement l'éducation au commencement du vingtième siècle. L'humanisme fut autrefois, non point seulement le véhicule de la sagesse antique, mais un moyen de communion entre ceux qui lisaient. Notre temps en veut d'autres, car bientôt tous les hommes liront et se parle-

ront. Voilà pourquoi les réformes universitaires du dernier demi-siècle ont fait une part de plus en plus large à l'enseignement des langues vivantes. Sa force, sa dignité, ce qui en fait la nécessité croissante et bientôt universelle, c'est d'offrir, à la jeunesse, des lettres d'introduction auprès du genre humain.

Ne craignez pas, Messieurs, qu'elle aille s'en servir inconsidérément. La diffusion des langues étrangères est une chose ; celle du cosmopolitisme en est une autre. L'esprit classique, qui continue de pénétrer l'enseignement jusque dans sa matière la plus moderne, défend nos traditions. Et comment, élevé dans ce pays où les coutumes de la vie sont plus enveloppantes, plus imprégnées d'une tendre et forte humanité que partout ailleurs, un de nos élèves transférerait-il son hommage à d'autres civilisations ? Parmi les peuples dont il étudie la langue, il en est dont l'origine est la sienne, et leur influence ne saurait menacer le génie national. Mais, chez les autres, rien ne s'impose à son imitation, ni cette inquiétude que les Anglo-Saxons les mieux informés nous engagent à ne pas confondre avec la véritable initiative, ni cette docilité toute physique qu'on ne prend plus ailleurs pour de la discipline. Non, je ne redoute pas le snobisme international, car ce n'est que d'un ignorant ou d'un faible d'esprit que peut sortir un snob. Celui qui sait juge. Or, nous avons le ferme propos d'apprendre à connaître les pays étrangers en même temps que leur langue, et l'on peut être assuré que l'esprit français n'y perdra rien. A s'enfermer dans les limites de nos frontières, il risquerait plus qu'à les franchir. Du moins, ses nombreuses excursions n'ont-elles point eu, jusqu'ici, l'apparence de lui nuire, et l'on pourrait sans témérité soutenir que l'air du large est indispensable à son bien-être. Seuls, les vieillards ont le droit de clore leur maison et d'écouter le silence. Nous ne sommes pas des vieillards. Nous voulons vivre. Et, puisque notre pays ne répugne pas, d'instinct, aux choses lointaines, permettons-lui de remonter jusqu'aux sources. Il s'apercevra de lui-même qu'il n'a ni tout à gagner, ni tout à perdre, dans un commerce plus facile avec les nations voisines. Ainsi peut diminuer l'amplitude de ce mouvement trop manifeste qui nous ramène, suivant les temps, du dénigrement de nous-mêmes au dénigrement d'autrui. Et, connaissant mieux les autres peuples, une nouvelle génération aura ce privilège, que la nôtre n'a pas toujours eu, de leur faire apprécier la France véritable.

D'ailleurs, s'il n'y a pas deux façons d'aimer la patrie, l'on en peut concevoir deux de sentir sa grandeur. L'une est au patriotisme ce qu'est à la religion la foi du charbonnier, et ce n'est pas moi qui voudrais en médire. Combien de héros n'a-t-elle pas faits, cette naïve ferveur qui devance tout examen, refuse toute comparaison ? Elle demeure, chez nous, comme un trésor des humbles, et le problème de l'éducation est moins de la remplacer que de l'éclairer.

Mais n'est point naïf qui veut. Quant à vous, jeunes gens, quoi qu'il advienne, vous resterez, maintenant, des esprits critiques. Vous voilà condamnés à chercher le pourquoi de vos croyances, même les plus instinctives. C'est la rançon de toute culture libérale. Ne vous endormez donc point sur l'assurance trop vague de nos supériorités. Sachez par vous-mêmes où elles résident. Ayez-en, de bonne heure, le sentiment personnel, de peur qu'un jour la vie ne vous réveille brusquement et que vous ne croyiez les avoir vues qu'en rêve. Ah ! sans doute, une molle

déférence aux opinions reçues vous ferait la vie plus tranquille. Mais, chez les hommes de culture, le sens de la grandeur nationale est astreint, comme tout ce qui vit, à se renouveler, et non point seulement à s'éclairer. Pareil aux arbres des forêts, il ne peut croître que vers la lumière et durer qu'en se transformant. N'en pleurons point la fleur quand le fruit y succède.

Pour ce double et incessant travail, la connaissance d'une langue étrangère est encore le meilleur viatique que nous vous puissions offrir. Instrument nécessaire de ces comparaisons également propres à refroidir un enthousiasme factice et à ranimer un courage qui s'éteint, elle devient, pourvu qu'on l'utilise, la meilleure garantie contre les illusions et la meilleure assurance contre les paniques. Elle affranchit, sur maints sujets, des faiseurs d'opinions. Elle peut, enfin, créer cet intérêt durable pour les choses de l'extérieur qui manque trop encore à notre vie politique et commerciale. Bref, seule peut-être, elle permet d'apprécier notre vie nationale avec l'intelligence et la sécurité que je réclame.

Tout le monde, dit-on parfois, n'a pas besoin de savoir le langage de nos voisins. Combien de Français s'en serviront? Il faudrait peut-être attendre pour répondre, que l'enseignement secondaire fût accessible à tout le monde. Mais, ne voit-on pas, Messieurs, que le temps vient — et je n'en veux pour preuve que certains mouvements parallèles de l'opinion publique dans tous les pays civilisés — où personne ne pourra prétendre au titre de patriote vraiment éclairé sans posséder, outre la sienne, au moins une des grandes langues qui se partagent l'empire intellectuel du monde? Il n'est déjà qu'un moyen d'être plus ridicule que ceux qui proclament : « Je ne sais pas un mot de grec, et cela ne m'empêche pas de réussir. » C'est de dire : « Je n'ai jamais appris l'anglais, et je ne m'en porte pas plus mal. » Laissons à d'autres, si vous le voulez, l'orgueil de ne pas savoir ce qu'ils ignorent.

Mais, dans un pays qui n'exporte pas seulement des idées, il y aurait quelque affectation à n'offrir que des promesses lointaines et des profits moraux. Peut-être a-t-on paru croire, un temps, que le fruit suprême de l'enseignement secondaire doit être une petite élite d'esprits qui se formeraient sur le patron de leurs maîtres et à laquelle tout le reste serait sacrifié. Peut-être, faudra-t-il, un jour se défendre contre une tendance contraire. Je ne sais.

Ce que je sais bien, en revanche, c'est qu'à l'heure présente ceux qui fabriquent, ceux qui achètent ou vendent ont droit aux sollicitudes particulières de l'éducation publique. Or, les démocraties anglo-saxonnes se racontent avec complaisance, les pays germaniques avec exactitude, et les documents de leur essor économique sont d'une richesse merveilleuse. Déjà, dans certaines sections du second cycle de l'enseignement secondaire, les futurs capitaines du travail reçoivent les clefs de ce trésor ignoré parce que récent, et je vous assure qu'un tel don ne sera pas inutile à la France.

Encore, y a-t-il façon de donner. Et, là, nous retrouvons l'intérêt général imposant ses obligations à tous. Il ne fait point de différence entre la langue parlée et la langue écrite. Il demande que, dans la mesure du possible, les jeunes Français apprennent non seulement à lire et à traduire l'anglais, par exemple, mais encore à en posséder l'usage. Beaucoup d'entre nous avaient prévenu cette exigence légitime. Tous y plient mainte-

nant leurs méthodes. L'étude des langues vivantes, ayant secoué la paralysante incertitude de son objet, devient plus efficace et plus allègre. Rien n'ajoute, en effet, à la joie, c'est-à-dire au bénéfice d'un enseignement, comme de le sentir pratique. On nous rappelle souvent à la nécessité d'une culture désintéressée, et je ne dis point qu'on ait tort. Mais où donc est la discipline qui ne comporte une acquisition, soit en savoir soit en pouvoir ? Et quels singuliers cultivateurs nous serions si, contents d'ameublir la terre, nous allions nous excuser de nos moissons.

Au reste, il est vrai qu'en éducation, récolte sans labour ne vaut pas mieux que labour sans récolte. Aussi, nos leçons ne manquent-elles point de vertu pour le travail profond de l'esprit. Forcé de solliciter jusqu'aux premiers bégaiements de ses jeunes élèves, le professeur de langues le plus féru de titres, le plus raide de science, se trouverait contraint à des attitudes vraiment maternelles de l'esprit. Dans les classes de début, nous sommes donc tenus d'être, et sans fausse honte, les maîtres humbles et fervents, près de l'âme des tout petits, dont un lycée a besoin, non moins que de savants. Ainsi tombe, d'abord, cette barrière invisible entre la chaire et les bancs qui arrête si souvent au passage le meilleur d'une leçon.

Ne vous y trompez pas. C'est un retour de nature et de vie que les récentes réformes produisent ensuite. Il est impossible d'accomplir ce qu'on nous demande, c'est-à-dire de faire parler nos élèves, sans les obliger en même temps à penser sur du réel, à construire intelligemment des phrases ayant un sens de plus en plus complexe. Nous voilà donc conduits à leur proposer une matière animée qui s'étend progressivement, soit par lectures, soit par leçons, du domaine des sens à celui de l'imagination, du journal de voyages à William Shakespeare, de leur vie de Français à celle du pays qu'ils approchent. La classe de langues vivantes devient, comme on l'a dit, une classe de choses vivantes, et j'ajouterai de choses vécues, mais par des hommes qui pensent. S'il est vrai que le meilleur de l'éducation intellectuelle, c'est non la doctrine enseignée, mais l'éveil de l'esprit ; si l'influence de toute discipline se mesure aux initiatives et aux sympathies qu'elle est capable de provoquer, alors, Messieurs, je cesse de vous dépeindre la liberté, la réalité suggestive qui président à l'enseignement nouveau des langues vivantes. Il a cause gagnée. Le seul danger dont on puisse le défendre serait celui des louanges indiscrètes. « Délivrez-moi, pourrait-il dire, de tout fanatisme, et je me charge du reste. Je veux être prouvé, non prôné... »

Nous ne devons surtout pas laisser croire qu'il aspire à déplacer aucun autre mode de culture. Tels enfants poussent dru bien qu'élevés hors du foyer, mais ils n'en éprouvent pas moins le prestige maternel. De même, ceux d'entre nous que les circonstances éloignèrent de l'antiquité classique entretiennent pour elle de tout autres sentiments que la défiance. Ils demandent, au contraire, à propager sa vertu puisqu'elle ne veut plus être seulement formelle ; à prouver qu'aucune langue, aucun âge n'a le monopole des vraies humanités, celles qui sont d'usage et non de parure. Lettres étrangères, lettres françaises, lettres antiques, toutes décrivent l'homme intérieur, et tous nous travaillons à le découvrir devant nos élèves. Le seul droit que puisse réclamer un ordre particulier d'études, c'est, comme on l'a dit excellemment pour la culture classique, « celui d'entrer selon sa puissance et sa valeur dans la composition de l'activité

sociale » (1). Tout le monde est d'accord sur ce point. Encore faut-il reconnaître à la société le droit d'estimer, comme elle l'a fait récemment, cette valeur par rapport à ses besoins, et de répartir en conséquence les disciplines dans l'éducation.

En multipliant ses avenues vers le savoir, en leur gardant une égale issue, l'enseignement secondaire vient d'ouvrir plus largement sur notre démocratie l'angle de son action. Désormais, jeunes gens, l'élite dont vous êtes se recrutera de moins en moins dans les mêmes rangs. Habituez-vous à cette pensée. J'aurais bien mauvaise opinion des leçons que vous avez reçues si je pensais qu'elle est de nature à vous effrayer. Mais il me faut davantage. J'ai tenté de vous montrer que, dans une nation affranchie, l'éducation publique est le résultat d'un accord éternellement renouvelable entre les besoins d'une époque et ceux de toutes les époques ; entre le bien national, qui passe d'abord, celui de l'individu, qui importe cependant, et celui de l'humanité, qui renferme l'un et l'autre. L'enseignement des langues nous a fourni le plus éloquent exemple de cette adaptation sans abdication. A vous, maintenant, de continuer dans le monde la communion de forces qui vous a faits ce que vous êtes.

Demain, vous serez de la Cité. Demain, vous descendrez avec nous le fleuve qu'on ne remonte point, et, pendant quelque temps encore, vous n'aurez d'autre souci que de critiquer la manœuvre. Mais quand, à votre tour, vous y aurez part, ne cessez point le grand effort par où votre siècle et votre pays rapprochèrent en vous les citoyens dans la patrie et les hommes dans l'univers. Nos pilotes se sont succédé. La ligne brisée du sillage dit combien de mains s'essayèrent à nous conduire. Pourtant, notre direction n'a point varié, car la démocratie n'est plus un événement douteux ou nouveau, mais une tradition fondée d'où sortira progressivement tout ce qu'elle comporte de bonheur et d'union. Soyez donc les premiers à saluer, non point avec résignation, mais avec empressement, l'accession lente du peuple au monde de l'intelligence. Proscrivez tout esprit de privilège qui survivrait dans nos coutumes. Dites, par exemple : Nous sortons maintenant du lycée plus diversement et plus directement préparés aux tâches de l'existence, mais sans l'apparence d'un titre unique à ses faveurs. Celui que nous emportons comme sanction de nos études n'atteste point une culture de caste, mais des préparations variées de l'esprit. Eh bien, tant mieux ! Nous entrons ainsi dans la vérité de la vie. Le préjugé funeste qui faisait de tout bachelier un aspirant fonctionnaire, et cet autre, non moins redoutable, qui le notait comme un être propre à tout mais bon à rien, n'ont déjà plus de raison d'être. Nous sommes affranchis. Notre effort peut se mêler, plus joyeusement et plus efficacement, à l'effort commun. Ainsi triomphent en nous, non point contre nous, l'esprit moderne qui tend de plus en plus à la coopération, et l'âme de la France contemporaine qui se pénètre de solidarité !

Je sais bien qu'il faut à tous les temps, à tous les pays, des hommes qui s'élèvent au-dessus de leur temps et de leur pays, soit pour le diriger, soit pour le contredire. Il est présumable que nous n'en manquerons jamais, et l'on doit s'en féliciter. Mais ce n'est point une telle élite que je salue d'avance en vous : l'esprit souffle où il veut ; les élites humaines, Dieu merci, ne se forment point seulement à l'école, et, pour tout dire,

(1) Delbos. Discours prononcé à la distribution des prix du Concours général.

nous avons bien assez de préparer des hommes sans nous mettre en peine des sur-hommes. Enfin, les plus forts ne commencent point par s'isoler, mais par s'adapter, et il faut être d'abord de sa génération, même pour la conduire.

Ainsi, tout vous ramène au devoir initial de communion. Donnons donc ensemble, puisque vous êtes encore élèves, une pensée fraternelle à vos camarades de l'enseignement primaire, dont il m'est infiniment doux d'évoquer ici l'humble et laborieuse multitude. « Vous êtes les hommes de ces hommes, disait Edgar Quinet à vos aînés... Vous appartenez à la foule de ces frères inconnus » (1). Saluons aussi, puisque, demain, vous serez étudiants, nos Universités restaurées et les foyers qu'elles ouvrent au monde. Au-dessus de ses divisions administratives, réalisons en nous l'unité véritable de l'éducation publique. Car si vous emportez d'ici la notion vivante de ce qu'est le grand corps universitaire, où rien ne manque de ce qui fait la patrie, et rien non plus de ce qui intéresse l'humanité, la cérémonie d'aujourd'hui ne vous restera point en vain souvenir. Elle ne couronnera pas seulement, par de légitimes honneurs, l'effort de vos intelligences. Elle aura fait parler en vous la conscience sociale. Vous en sortirez comme d'une initiation. Vous aurez revêtu la robe virile.

(1) Leçon au Collège de France (14 juin 1843).

NOTES ET DOCUMENTS

I. — Le XIV Congrès international de médecine de Madrid (21-28 avril 1903).

Le Congrès international de médecine est toujours une grande fête scientifique ; le nombre des adhérents, la complexité toujours croissante des études médicales font de cette réunion un grand centre intellectuel, qui constitue presque une étape dans l'évolution des idées médicales et scientifiques. De nos jours les sciences biologiques sont devenues presque médicales par le fait qu'elles sont cultivées par des médecins et s'il continue à exister une différence fondamentale entre les hommes de science et les médecins, il se fait de plus en plus un rapprochement sensible entre les médecins et les scientifiques.

La thérapeutique même est influencée par ces courants modernes et un vrai clinicien, digne de ce nom, cherchera toujours à connaître et à approfondir la technique des recherches scientifiques, ne fût-ce que pour les utiliser plus rigoureusement dans ses explorations médicales et dans son diagnostic.

Le Congrès de Madrid, malgré sa mauvaise organisation, a précisé une fois de plus cette heureuse tendance des sciences médicales.

On a discuté sur tout et un philosophe se trouverait dans son milieu en se promenant dans les nombreuses sections (xvi) où toutes les sciences médicales avaient leur chapelle respective. Depuis l'anatomie jusqu'à l'hygiène sociale, la gamme des problèmes et des questions à résoudre ou à connaître s'esquissait plus ou moins bruyamment selon les rites de la section. La foule savante semblait suivre les lois de la psychologie des foules, tout en agitant la poussière d'une atmosphère plus calme et plus sérieuse.

Le Congrès a eu lieu pendant une semaine dans les salles de la Bibliothèque royale de Madrid. Le président fut M. Calleja, doyen de la Faculté de médecine de Madrid, le secrétaire général le Dr Fernandez Carro, un médecin militaire assez connu dans le monde espagnol.

Le Roi assista à la séance solennelle qui eut lieu dans le grand Théâtre Royal, des discours furent prononcés par les représentants de tous les pays, des médecins qui rappelèrent, avec des accents et des timbres différents, l'humanité future, la paix et l'entente internationale. L'Amérique du Sud nous prodigua ses délégués. M. le professeur Brouardel parla au nom des médecins français. Les Espagnols répondirent aimablement, en révérences gracieuses de l'esprit pendant lesquelles ils trouvèrent l'occasion propice de nous parler de leurs montagnes abruptes, de leur art et de leur sol poétique et ardent.

Seize sections eurent lieu au Congrès, à savoir : 1) l'anatomie ; 2) la physiologie, la physique et la chimie biologique ; 3) la pathologie générale, l'anatomie pathologique et la bactériologie ; 4) la thérapeutique, la pharmacie et l'hydrologie médicale ; 5) la pathologie interne ; 6) la neuropathologie, les maladies mentales et l'anthropologie criminelle ; 7) la pédiatrie ; 8) la dermatologie et la syphilligraphie ; 9) la chirurgie ; 10) l'ophthalmologie ; 11) l'oto-rhino-laryngologie ; 12) l'odontologie et la stomatologie ; 13) l'obstétrique et la gynécologie ; 14) la médecine et l'hygiène militaires et navales ; 15) l'hygiène et la science sanitaire technique ; 16) la médecine légale et la toxicologie.

Près de deux mille communications furent annoncées ou lues et les travaux du Congrès seront réunis dans une quinzaine de volumes, de grands in-octavo.

Les résultats des travaux du Congrès ne sont pas de nature à révolutionner le monde, mais ils font partie de la besogne courante scientifique. On critique des résultats acquis, on signale des procédés nouveaux, on explique des mécanismes de précision morbide ou on apporte des traitements nouveaux ou encore des documents à l'appui des assertions connues ou plus ou moins douteuses.

Scientifiquement parlant et dans la mesure de l'intérêt des lecteurs de cette Revue, il faut signaler le gros problème agité par les anatomistes et par les biologistes qui s'occupent de la structure fine du système nerveux. On essaye de battre en brèche les idées acquises dans nos connaissances sur la structure des éléments intimes du système nerveux et dont Cajal, l'histologiste espagnol bien connu, fit le but suprême de sa carrière scientifique. On sait que, d'après le savant espagnol et d'après toute l'école moderne, les éléments nerveux sont entre eux en rapport de contiguïté ; il n'existerait aucune continuité, le neurone ayant une individualité anatomique strictement définie. Albrecht-Bethe et Apathy attaquèrent il y a quelques années ces données classiques et on se souvient de l'étonnement provoqué, non seulement dans le monde des contemplateurs des aquarelles microscopiques, mais aussi dans le nôtre, qui avons fondé et expliqué même nos connaissances et le mécanisme de la pensée selon les idées du temps, les inébranlables données acquises ! Au Congrès de Madrid un jeune mais déjà illustre histologue italien, M. Donaggio, l'auteur de mémoires d'une grande valeur sur l'histologie des centres nerveux, ranima avec des documents à l'appui les anciennes idées de Gerlache, jugées surannées par nos savants contemporains. M. Barbieri, un élève de M. A. Gautier de Paris, arriva, lui aussi mais à la suite de recherches minutieuses de chimie biologique sur la structure du tissu nerveux, à des conclusions analogues. Le professeur Cajal répondit aux critiques faites, mais tous durent s'incliner devant les belles préparations de Donaggio. Il faut attendre les mémoires détaillés de ces savants avant de s'aventurer vers de nouveaux rivages, mais en attendant, qu'on soit sceptique sur la prétendue individualité du neurone et que nos pédagogues n'acceptent pas la morphologie du système nerveux comme le fondement de leur broderie méthodique.

Au point de vue de l'enseignement il n'y a à signaler que deux faits : *l'emploi de la cinématographie* dans l'enseignement de la chirurgie, dont M. le Dr Doyen est l'initiateur. Dans une belle conférence, avec des projections cinématographiques à l'appui, sur *l'évolution des progrès de*

la technique opératoire depuis la découverte de l'antisepsie, le Dr Doyen nous exposa son système et nous fit possible la conviction immédiate par des projections, des opérations chirurgicales, dont certaines durèrent pendant plus de dix minutes. L'enseignement médical profitera de cette nouvelle méthode et le jeune élève en médecine, de même que le professeur qui ne pourra pas montrer toutes les techniques opératoires, auront les éléments d'une éducation plus solide et plus sérieuse.

Le cinématographe employé dans ce but fut inventé par M. Doyen; on voit dans son procédé les moindres détails techniques. Il avait présenté sa technique opératoire pour la première fois à la réunion de l'Association médicale britannique à Edimbourg en 1898. Plusieurs centaines de personnes peuvent suivre sur l'écran cinématographique tous les détails de n'importe quelle opération, qu'à peine un nombre très restreint d'élèves pourraient suivre sur le vivant. « On évitera ainsi, disait M. Doyen, qu'ils n'encombrent l'amphithéâtre où ils ne viennent guère que gêner le chirurgien, sans aucun profit pour eux-mêmes, puisque la plupart ne voient rien et que ceux qui voient ne sont pas assez préparés à comprendre ». Le cinématographe permettra aussi de conserver, à titre de document, les opérations des chirurgiens de jadis. « Comme il serait précieux, disait M. Doyen, de vous faire revoir aujourd'hui même sur l'écran lumineux les opérations de Langenbeck l'aîné, de Maisonneuve, de Volkmann, de Bilroth ou de Péan ».

Parmi les pellicules projetées citons en passant : une néphrectomie, une castration chez un hermaphrodite, une amputation de la cuisse, une création d'un anus iliaque, une gastro-entérostomie, une ovariotomie double, une hystérectomie vaginale pour fibrome, etc.

La seconde question est celle concernant *l'enseignement de la psychiatrie,* sujet qui constitue l'objet d'une communication du professeur *M. Bombarda* de Lisbonne.

Voici les conclusions de cette intéressante note, importante surtout à cause de l'état arriéré de l'enseignement de la psychiatrie dans les universités européennes. Les problèmes les plus capitaux sont pourtant agités dans les études psychiatriques et M. Bombarda a raison de poser aussi catégoriquement la question de l'*avenir de la psychiatrie.*

« L'avenir de la psychiatrie, dit M. Bombarda, tient à l'exacte observance des lois de la biologie et des faits de la physiologie. La vieille psychologie a toujours été le plus grand ennemi de l'avancement de la psychopathologie.

La psychologie moderne — sensation, association consciente et inconsciente, constellations, acte — ne peut prétendre qu'à un puissant instrument d'analyse des faits psychiques de la folie. C'est une erreur d'appliquer à la physiologie pathologique de l'aliénation mentale, de son évolution surtout, l'enchainement psychologique normal. Les délires ne sont pas expliqués par la logique. Il faut voir, parmi tant d'autres faits, la résistance.pas rare,des hallucinations,les actes si hautement illogiques des mégalomanes, la succession à peu près indifférente des délires et des hallucinations chez les paronoïques, la netteté de la conscience dans les formes de folie les plus différentes.

Le milieu est, tout au long de l'existence individuelle, le facteur décisif de l'évolution et la clef pour l'interprétation de la psycho-pathologie entière. Il doit être le critérium dominant pour la classification et la

connaissance scientifique des maladies mentales. Le problème qui se pose c'est de relier la constitution et les changements du milieu aux différents états psychiques. Syphillis et paralysie générale, alcool et psychoses alcooliques, infections et confusion mentale, voilà le chemin entr'ouvert. L'avancement de la psychiatrie est là. L'hérédité n'est au fond qu'un facteur mésologique — toujours — et ne dépasse point la valeur d'un mot commode pour l'exposition. Le père ne donne rien à son enfant, parce que le père n'est que le frère de son fils. Il ne peut, dans le conflit vital, que créer à son enfant un milieu nuisible, ou mieux, un milieu qui produise chez l'enfant une évolution dévoyée, c'est-à-dire différente de l'évolution *ordinaire*. L'atavisme est un mythe. »

Le Congrès décerna, dans sa séance solennelle finale, le prix de Paris (3.000) au Dr Grassi, un savant italien connu par ses travaux d'anatomie et de bactériologie et professeur d'anatomie comparée à Rome. Il s'est occupé particulièrement de l'étude de l'impalludisme. Le prix de Moscou (5.000) fut décerné à l'unanimité et au premier scrutin au Dr Metchnikoff. On connait ses beaux travaux sur l'inflammation et la phagocytose; depuis bien des années la bactériologie le considère pour un de ses maitres les plus autorisés. Ces deux prix ont été fondés par les deux municipalités de Moscou et de Paris à l'occasion des Congrès de médecine qui eurent lieu dans ces dernières années à Moscou et à Paris.

Le futur Congrès de médecine, le xve, aura lieu en 1905 à Lisbonne, ayant comme président M. le Dr Costa, professeur de chirurgie à Cohimbra et comme secrétaire général M. M. Bombarda, professeur à la Faculté de médecine de Lisbonne.

N. Vaschide.

II. — Les avantages pratiques du monopole de l'enseignement secondaire en Prusse.

La question du monopole de l'Etat sur l'enseignement secondaire s'est posée en France avec vivacité il n'y a pas longtemps : selon toute vraisemblance, peu de mois s'écouleront avant qu'on l'agite de nouveau. Je voudrais apporter des éléments nouveaux de discussion, en me plaçant, non pas au point de vue théorique, où les deux thèses sont, je crois, également soutenables, mais au point de vue pratique, je veux dire en cherchant les avantages que retire du monopole un pays où l'Etat le possède depuis longtemps, la Prusse. En effet, depuis le décret du 22 février 1787, qui créait le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique (*Oberschulkollegium*), et plaçait sous sa direction toutes les écoles, soumises jusqu'à cette époque aux autorités ecclésiastiques, l'enseignement appartient exclusivement à l'Etat (1) ; nulle école ne peut être ouverte sans sa permission (2), ni soustraite à sa surveillance (3). De là découlent un certain nombre de conséquences, que j'exposerai brièvement.

(1) *Allgemeines Landrecht*, 2e partie, titre XII, § 1.
(2) *Ibid.*, § 2.
(3) *Ibid.*, § 9. Cette conception, comme l'a démontré M. Pinloche, dérive en droite ligne de La Chalotais écrivant en 1763 dans son *Traité d'éducation nationale* (p. 17) : « Je

Comme le nombre des élèves appartenant à l'enseignement secondaire en Prusse est, naturellement, plus considérable que chez nous, puisqu'il n'y a pas de concurrence, il est possible de placer des lycées même dans des villes de 5 ou 6.000 habitants : point n'est besoin qu'ils comprennent toutes les sections ou tous les cycles, pour parler comme chez nous, du moment qu'il n'y a pas en face de maison rivale renfermant les classes ou enseignant les matières qui ne figurent pas au programme du Lycée ou du Collège. Aussi de toutes petites villes, presque des bourgs, possèdent des *Progymnases*, des *Réalprogymnases*, des *Ecoles Réales*, diminutifs à six classes des *Gymnases*, des *Réalgymnases* et des *Ecoles Réales Supérieures*, et ne possèdent qu'un d'entre eux, représentant, soit notre section latin-grec (Progymnase ; cf. Gymnase), soit notre section latin-langues (Réalprogymnase : cf. Réalgymnase). soit notre section latin-sciences (Ecole Réale ; cf. Ecole Réale Supérieure). Le nombre des établissements augmente, naturellement, avec l'importance de la ville, et il est rare qu'une cité de 40.000 habitants ne possède pas tous les types, sous leur forme complète ou sous leur forme réduite. Cette dissémination de ce que nous appellerions les lycées et collèges (1) permet à 90 0/0 des élèves de faire leurs études, soit dans la ville même qu'ils habitent, soit dans le voisinage immédiat: ils sont parfois obligés de prendre leurs repas au dehors, mais ils rentrent coucher chez eux. Les familles trouvent donc leur avantage à cette organisation, l'Etat aussi. En effet, les 10 0/0 restant sont en pension, soit chez des professeurs, soit chez des particuliers, après approbation du Directeur de l'établissement. Donc, pas d'internes ; ainsi la discipline devient plus facile, et le problème du répétitorat, si ardu chez nous, ne se pose même pas. D'autre part, les différentes sections sont représentées par autant d'établissements ; que si une Ecole Réale est accolée à un Réalgymnase, ou un Réalgymnase à un Gymnase, les deux groupes de classes demeurent, autant que possible, indépendants ; car, dans cette union, on cherche simplement une économie de place, puisqu'il n'y a qu'une seule salle de réunion (*Aula*). et d'argent, puisqu'on n'a besoin que d'un directeur, d'une bibliothèque, d'un cabinet de physique et d'une collection d'histoire naturelle ; les directeurs allemands ne se trouvent donc pas en présence des difficultés contre lesquelles nos proviseurs luttent dans nos lycées pour assurer le service, au mieux des intérêts du corps enseignant et des élèves. Enfin l'absence de concurrence et le nombre des établissements dans les grandes villes, qui en dérive, permettent à l'Etat, lorsqu'on lui soumet une réforme pédagogique qui lui paraît utile et intéressante, d'en faire ou d'en autoriser l'essai, puisque ceux qui ne l'approuvent pas auront toujours les établissements d'ancien type, auxquels ils pourront confier leurs enfants. Par réforme pédagogique, j'entends non pas des modifications du régime intérieur, comme

prétends revendiquer pour la nation une éducation qui ne dépende que de l'Etat, parce qu'elle lui appartient essentiellement, parce que toute nation a un droit imprescriptible d'instruire ses membres, parce qu'enfin les enfants de l'Etat doivent être élevés par des membres de l'Etat. »

(1) Il y a aussi en Allemagne des établissements administrés par l'Etat et des établissements administrés par les villes, sans parler de ceux qui sont une fondation particulière (*Stift*). Mais, au contraire de ce qui se passe chez nous, partout l'on exige des professeurs les mêmes titres ; partout aussi on leur donne des appointements sensiblement équivalents : quelquefois même les villes sont plus généreuses que l'Etat.

celles qu'on applique actuellement chez nous dans un lycée par Académie, mais une refonte complète de l'organisation scolaire, celle qui est réalisée, par exemple, dans les écoles réformistes, dont j'ai exposé ici le mécanisme et les avantages (1). De cette manière, l'on ne fait jamais un saut brusque dans l'inconnu.

Mais ce grand nombre d'établissements impose à l'Etat une lourde charge. Si les professeurs, en effet, sont astreints, chaque semaine, à deux ou trois heures de service de plus qu'en France, ils sont beaucoup mieux payés que chez nous : leurs appointements nets dépassent en moyenne ceux de leurs collègues français de même âge et de même grade, et il faut y joindre une indemnité de logement, plus que suffisante dans les petites villes et très appréciable dans les grandes, sans parler, en cas de déplacement, de frais de voyage largement rémunérateurs. Par contre les frais d'études (on se souvient qu'il n'y a pas d'internes) sont très modiques. Ils s'abaissent, dans les Ecoles Réales, jusqu'à 100 francs par an et ne dépassent guère 150 francs dans les établissements de plein exercice ; encore l'exonération peut-elle être accordée à 10 0/0 des élèves. Quelquefois, surtout dans les cités industrielles, la rémunération scolaire est calculée d'après les impôts payés à l'Etat (*Staatseinkommensteuer*), qui, étant donné le système prussien, représentent assez exactement la fortune réelle ; ainsi, dans une de ces villes, pour un établissement de plein exercice, le tarif était le suivant : au-dessous de 45 francs d'impôts, 90 francs par an ; de 46 à 115 francs, 120 francs ; de 121 à 220 francs, 160 francs ; de 221 à 375 francs, 180 francs ; de 412 à 637 francs, 210 francs ; de 675 à 937 francs, 250 francs ; au-dessus de 937 francs, 300 francs. J'ai tenu à insister sur ce point, car il y a là une conception vraiment démocratique, qu'il y aurait tout intérêt à essayer d'appliquer en France, si l'on était disposé, en même temps, à admettre les conséquences qu'elle entraîne en Prusse, et qui compensent ce qu'elle peut avoir d'onéreux pour l'Etat et de funeste pour la société.

En effet, l'administration a beau forcer autant qu'elle peut l'effectif des classes (2), il y a toujours un maximum : 50 élèves, qu'elle ne saurait dépasser, et, qu'en fait, elle ne dépasse qu'exceptionnellement. Or elle ne tient pas à créer de nouvelles divisions, qui nécessitent la titularisation de nouveaux professeurs, c'est-à-dire une augmentation pour le budget. Aussi procède-t-elle à une sévère et stricte élimination des non-valeurs : j'entends que la faveur n'a aucune part dans le résultat définitif des examens scolaires, sauf peut-être dans les très rares établissements qui sont obligés de courir après les élèves, et que, fût-on le fils d'un Oberpräsident (il y en a un à la tête de chaque province, soit douze pour la Prusse), d'un membre de ce qui correspond à notre Sénat ou à notre Chambre des députés, d'un Schulrat (intermédiaire entre notre inspecteur d'Académie et nos recteurs), d'un collègue immédiat ou même d'un gendarme père de sept enfants, nul n'entrera au lycée sans prouver qu'il est capable d'en suivre les cours avec profit ; nul ne passera d'une classe dans la classe supérieure, si les maîtres le jugent hors d'état de profiter de l'enseignement qu'il y recevra (c'est déjà une grande faveur que de redoubler !) ;

(1) V. la *Revue* du 15 octobre 1902.
(2) V. mon travail sur l'*Enseignement des langues anciennes et modernes en Allemagne*, p. 17.

nul enfin n'obtiendra le « certificat de maturité », couronnement recherché des études secondaires, s'il n'est de tout point digne de le recevoir. Pour être admis dans la classe inférieure, la *Sexta*, il faut prouver que l'on sait lire couramment, que l'on connait les écritures latine et allemande, que l'on est capable de faire, sans fautes grossières, une dictée de difficulté moyenne, enfin que l'on possède les quatre règles. Vers la fin de chaque année scolaire, au commencement du dernier mois, on procède, dans toutes les classes, à des examens écrits et oraux, aux épreuves choisies de telle façon que les matières les plus importantes soient représentées tous les ans, et que les élèves soient interrogés sur les autres au moins tous les deux ans. Pour les jeunes gens qui vont quitter le lycée, l'examen, qui remplace notre baccalauréat, comprend, à l'écrit, sept compositions, dont une facultative ; aux épreuves orales, dont sont dispensés les candidats dont les travaux écrits ont semblé satisfaisants, *et qui, durant toutes leurs études, ont témoigné d'une attention soutenue*, les interrogations peuvent porter sur toutes les parties du programme.

On voit les avantages de ce système, qui conserve dans les classes les seuls élèves capables d'en tirer profit. Pour l'état, ils sautent aux yeux. Quant aux professeurs, s'ils se trouvent en présence de classes plus nombreuses que celles de leurs collègues français, du moins leur besogne est-elle plus intéressante, sinon plus facile : ils n'ont pour ainsi dire pas de discipline à faire ; leurs explications sont comprises immédiatement par la grande majorité de leurs élèves, les queues de classe, qui fatiguent le professeur et paralysent l'enseignement sans compensation, ayant presque complètement disparu après la troisième année d'études ; enfin, comme les élèves sont excités au travail par la crainte légitime que leur inspirent les examens de passage, les devoirs n'ont pas besoin d'être aussi fréquents que chez nous, à beaucoup près ; de là, pour le maitre, une diminution de fatigue intellectuelle et un gain de temps assez sensible. Les élèves eux-mêmes trouvent leur profit à ce régime : d'abord ils s'habituent à travailler d'un effort constant, soutenu et réfléchi, et non pas en vue d'une place de composition ou d'un prix ; en second lieu, on veille à ne pas faire d'eux des « déclassés », comme en France, où, à la Faculté de Paris, en 1901-1902, l'on a reçu au baccalauréat 45 0/0 seulement des candidats, exactement 3.677 sur 8.122. Que serait-ce sans l'indulgence excessive et bien connue qui préside à ces examens ? Que serait-ce s'il y avait six compositions écrites au lieu de deux ou de trois ? Que serait-ce enfin si le jury était tenu d'examiner dix candidats au maximum dans une journée, au lieu d'en voir vingt en deux heures ? Chez nous, 55 0/0 des élèves passent dix ans au lycée pour échouer à un examen aussi peu terrible que le baccalauréat ; en Prusse, le nombre des jeunes gens qui obtiennent d'emblée le certificat de maturité s'élève sensiblement à 85 0/0 ! Il suffit de rapprocher ces chiffres pour voir où se trouve le véritable intérêt des jeunes gens qui, en Prusse, ne perdent pas plusieurs années à des études dont ils sont incapables de tirer profit.

Avantages pour l'état, qui dépense moins pour des résultats meilleurs, pour l'enseignement secondaire, dont le niveau est élevé, pour les professeurs, dont le travail est diminué et rendu plus intéressant, pour les familles qui peuvent, presque toujours, garder leurs enfants auprès d'elles, pour les élèves mêmes, dont les intérêts sont servis par cette élimination constante et équitable, voilà les bénéfices qu'entraine, en Prusse, le

monopole de l'Etat sur l'enseignement secondaire. Est-ce à dire qu'il en serait de même en France ? Je crois que, sans hésiter, l'on peut répondre non. En admettant que l'on se mît à juger les proviseurs sur la valeur, et non plus sur le nombre de leurs élèves, en supposant que la réussite au baccalauréat devînt plus ardue, dépendît moins du travail de la dernière année et supposât davantage la connaissance de toutes les matières du programme, il est certain que, pour l'entrée au lycée et pour les examens de passage, les influences électorales s'exerceraient sur les proviseurs et les professeurs avec autant de fréquence et de poids que par le passé ; elles continueraient à venir des gros électeurs, qui, pour plus de sûreté, mettraient en branle les députés, les sénateurs et les préfets. J'ajoute, sans qu'il soit besoin d'y insister, que, dans cette conception de l'enseignement secondaire, la responsabilité des maîtres est plus grande, puisque les parents sont *forcés* de leur confier leurs enfants, et leur dépendance de l'administration plus étroite, puisqu'il n'y a plus d'enseignement libre pour les accueillir : mais ce n'est pas de quoi faire hésiter nos collègues. D'ailleurs, même avec les réserves que j'ai cru devoir faire plus haut sur la façon dont le système serait appliqué en France (et l'avenir me donnerait peut-être tort !), je suis persuadé que, au point de vue pratique, le régime du monopole vaudrait mieux que la conception actuelle qui offre tous les inconvénients que pourrait présenter l'autre, sans procurer, en compensation, aucun des bénéfices pécuniaires ou pédagogiques qui en découleraient malgré tout.

Henri Bornecque,
Professeur adjoint à l'Université de Lille.

III. — L'organisation des industries chimiques.

Parmi les rapports d'un caractère scientifique que nous a valus l'Exposition universelle de 1900, il convient d'accorder une mention particulière à celui de M. A. Haller, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris, sur *les arts chimiques et la pharmacie* (1).

La compétence nous fait défaut pour juger de sa valeur au point de vue technique ; mais nous tenons à signaler tout spécialement l'introduction magistrale de près de 80 pages, qui contient des renseignements généraux d'un vif intérêt sur le développement de l'industrie chimique chez les principales nations.

Les appréciations de M. Haller ont d'autant plus de valeur que l'auteur ne s'est pas uniquement occupé de la façon dont l'industrie chimique des pays qu'il a étudiés figurait à l'Exposition. Il a rédigé son travail à l'aide d'un ensemble de renseignements tirés des documents les plus divers ou recueillis directement à la suite d'enquêtes personnelles.

M. Haller a tout d'abord, comme il fallait s'y attendre, insisté sur l'Allemagne, « la prépondérance de l'industrie chimique allemande étant aujourd'hui un fait indiscutable ». Le succès a donné aux industriels allemands une confiance incroyable en eux-mêmes. La crise par laquelle

(1) 2 vol. de LXXXIX, 405 et 445 pages in-4°. Imprimerie Nationale, 1902. Nous aurons à revenir sur ces deux volumes (*N. de la Réd.*).

a passé le nouvel Empire est même essentiellement, à ses yeux, la conséquence « d'une sorte de griserie à laquelle il faut ajouter un manque de prévoyance ». Pour avoir eu trop d'assurance, les industriels allemands ont cru qu'ils allaient pouvoir s'emparer de tous les marchés ; de là des témérités qui devaient fatalement aboutir à des mécomptes. Désirant faire fructifier le ***capital-savoir*** dont ils disposaient, les jeunes techniciens allemands se sont lancés outre mesure, sans se préoccuper suffisamment des débouchés et des possibilités de la consommation. Il n'en est pas moins certain que l'organisation des établissements de produits chimiques, de matières colorantes, même de parfums « s'imposent à l'admiration de tous ceux qui ont eu l'occasion de les visiter ».

Leur prospérité est due à la coopération d'une « trilogie composée d'un chimiste, d'un ingénieur et d'un commerçant ayant fait leurs preuves et possédant chacun sa technique spéciale ». La plupart des grandes usines, ajoute M. Haller, comprennent un service spécial affecté aux brevets et dirigé par un chimiste jouissant d'une certaine notoriété par ses travaux personnels et ses connaissances techniques; il est secondé par plusieurs juristes auquels on a fait donner une certaine éducation chimique pour qu'ils soient familiarisés avec la langue scientifique. En connexion étroite avec ce service se trouvent des laboratoires de recherches dont le nombre coïncide avec les divers compartiments entre lesquels la fabrication est partagée. Dès que le succès d'une invention est dûment constaté, on fait des efforts inouïs, sans reculer devant la dépense, pour exalter les avantages du nouveau produit. En même temps que des circulaires et brochures, on envoie des échantillons, avec des indications sur la manière de s'en servir, rédigées dans toutes les langues ; et des voyageurs, tous chimistes accomplis, ayant fait comme tels des stages dans les divers compartiments de l'usine, sont chargés d'aller faire ressortir auprès de la clientèle, avec l'assurance que donne la connaissance exacte de ses propriétés fondamentales, les qualités de la marchandise qu'ils ont à placer et les avantages que celle-ci peut offrir aux acheteurs. Tous les moyens sont employés pour prendre racine sur les divers marchés du monde et l'essor de l'industrie chimique a été favorisé en outre par la création de diverses associations : d'abord l'Association professionnelle des industries chimiques qui est répartie en huit sections (Berlin, Breslau, Hambourg, Cologne, Leipzig, Mannheim, Francfort, Nuremberg) ; puis la Société pour la défense des intérêts de l'industrie chimique, qui a son siège à Berlin, et s'occupe spécialement de mettre les différentes branches de l'industrie au courant de la littérature de la chimie appliquée, et de les renseigner sur les services que les inventions de toutes sortes peuvent rendre à chacune d'elles ; enfin l'Association des chimistes allemands, subdivisée en dix-neuf associations régionales qui se réunissent périodiquement dans les villes les plus importantes, pour traiter de sujets scientifiques ayant trait à l'industrie chimique, pour organiser en commun des visites d'usines, prendre contact avec les confrères des différentes régions et publier le ***Répertoire de la chimie appliquée*** qui rend compte de toutes les questions scientifiques et commerciales pouvant intéresser l'industrie chimique. Constamment dominées par la préoccupation des succès de l'industrie allemande et par le désir d'améliorer les rendements, ces associations, secondées par une presse technique considérable, ne reculent devant aucune dépense pour se procurer des informations sûres et rapides.

La cause fondamentale de la prospérité des industries chimiques allemandes c'est, en définitive, aux yeux de M. Haller, leur organisation scientifique, et « l'utilisation méthodique et judicieuse de la force intellectuelle que cette organisation a mise au service de la partie active de la nation ». Un véritable drainage de la production scientifique s'est fait au profit de l'industrie. Tous les procédés scientifiques nouveaux qui sont susceptibles de recevoir une application éventuelle sont brevetés et monopolisés par l'industrie nationale. En même temps que les progrès de la chimie ont exercé une influence féconde sur l'industrie, celle ci à son tour a fait bénéficier la science de nombreux perfectionnements réalisés dans les usines. Et tout cela se traduit, non seulement par une augmentation énorme des transactions avec l'étranger, mais encore par une amélioration considérable des salaires des ouvriers et du rendement des valeurs mises en œuvre.

L'attention de M. Haller ne s'est pas uniquement portée sur l'Allemagne. Il constate que les Anglais, malgré leurs qualités d'initiative, sont aujourd'hui atteints dans une des industries dont ils étaient jadis les plus fiers. Ils avaient quelques-uns des éléments nécessaires pour conserver la supériorité, et pourtant le marché se retrécit de plus en plus devant eux ; ils sont vaincus ou du moins complètement distancés par les Allemands.

Il ne suffit pas, en effet, « de se croire le premier peuple du monde, d'avoir de l'énergie, de l'endurance, de la ténacité, pour triompher sur ces champs de bataille de l'industrie, où, quoi qu'on dise, les qualités dominantes sont encore le savoir, l'esprit d'initiative et d'observation, quand ils sont suivis par un travail persévérant et méthodique. »

Les différents présidents qui se sont succédé depuis quelques années à la tête de la Société chimique de Londres ont reconnu que la supériorité de l'Allemagne sur l'Angleterre consistait essentiellement dans une meilleure utilisation des forces intellectuelles du pays et dans une organisation plus judicieuse, à tous les degrés, de l'enseignement. « C'est par notre imprévoyance et par le manque d'esprit d'entreprise que ceux qui avaient en main l'industrie des couleurs, écrit un des chimistes les plus distingués de l'Angleterre, M. Green, l'auteur de la découverte des primulines, que nous avons perdu aujourd'hui toute chance de succès. Le fabricant allemand a considéré qu'une connaissance du marché du benzène était plus importante que la connaissance de la théorie du benzène ; l'exercice de l'industrie chimique est passée dans les mains d'hommes qui ne connaissaient ni appréciaient la science sur laquelle reposaient leurs affaires; ceux-ci occupés uniquement à en tirer de gros profits ont découragé ceux qui se livraient à des recherches scientifiques qu'ils ont considérées comme un gaspillage de temps et d'argent. Le chimiste qui s'acharnait à découvrir la constitution chimique d'une matière colorante était regardé comme un théoricien sans esprit pratique. On n'a pas compris que des avantages réels pouvaient découler de travaux théoriques et on est allé jusqu'à refuser de profiter des plus belles découvertes ! »

Ce n'est pas seulement par l'Allemagne que l'Angleterre est aujourd'hui distancée, les Etats-Unis font de rapides progrès. Ils sont encore dans la période d'organisation. C'est à l'industrie des gros produits qu'ils se sont d'abord attaqués, grâce à leurs puissantes chutes d'eau qu'ils utilisent habilement ; ils ont entrepris la préparation d'un certain nombre de pro-

duits comme l'aluminium, les chlorates, le carbure de calcium. Ils sont déjà parvenus à subvenir aux besoins de leur consommation intérieure, et le danger d'une invasion américaine sur le terrain de la production chimique ne tardera pas de se faire sentir en Europe. Leurs efforts pour organiser l'enseignement supérieur de la chimie et installer de merveilleux laboratoires sont considérables ; et l'étudiant des Etats-Unis est extrêmement travailleur ; il envisage l'étude comme une affaire, *business*, ce qui pourrait même retarder un peu la formation des chercheurs ou des techniciens de quelque envergure. Mais avec les ressources colossales dont disposent les Universités américaines, on peut s'attendre pour l'avenir à de très grands progrès.

M. Haller nous donne ensuite quelques renseignements sur les progrès qu'a faits l'industrie chimique de la Russie. « Les problèmes que certains savants russes ont soulevés et en partie résolus, les nombreuses et persévérantes études auxquelles d'habiles techniciens se sont livrés sur les multiples dérivés du naphte dénotent chez les industriels russes autant de prévoyance que de perspicacité. A Karkoff il y a une école technique qui n'a pas sa pareille en France et à laquelle ont été annexées de véritables petites usines où l'étudiant peut assister à la fabrication de l'alcool, des boissons fermentées, du sucre, de la céramique, du ciment, etc., de même qu'aux opérations de teinture et d'impression. »

L'Université de Saint-Pétersbourg est dotée de laboratoires grandioses. Les industriels des districts de Sosnowice et de Lodz ont pris la résolution d'abandonner pendant quelque temps 5 0/0 de leurs bénéfices bruts pour contribuer à l'érection d'un *Polytechnicum* à Varsovie. Les travaux originaux qui émanent du haut enseignement supérieur russe prouvent dès maintenant que la recherche scientifique et désintéressée y est fort en honneur.

Quant à la France, si elle tient une place encore honorable parmi les nations qui se partagent le marché du monde et si beaucoup de produits élaborés par nos usines ne le cèdent en rien comme beauté, qualité et pureté aux produits correspondants de nos concurrents étrangers, il n'en est pas moins certain que plusieurs de nos industries sont dans un état d'infériorité relative qui doit nous préoccuper. L'industrie chimique souffre pour les mêmes causes qui atteignent notre production nationale tout entière, poids excessif des impôts, manque d'idées directrices de nos assemblées délibérantes « où les plus importantes questions concernant la production nationale sont de plus en plus reléguées au second plan » difficultés continuelles entre les chefs d'industrie et leur personnel ouvrier, cherté de la main-d'œuvre, insuffisance des moyens de transport, indifférence de beaucoup d'industriels à l'égard de la chimie, lacunes considérables de notre haut enseignement. Le personnel de nos usines chimiques, dit M. Haller n'est pas assez instruit. Elevé pendant sa jeunesse dans la maison où il franchit successivement tous les échelons de la hiérarchie, il connaît sans doute à fond l'usine où il est employé, mais il est rarement capable d'apporter dans la fabrication d'autres améliorations que celles que lui suggère la routine journalière, il témoigne le plus souvent d'une méfiance instinctive, voire même d'une hostilité sourde à l'égard des techniciens instruits, des chimistes, que l'industriel, talonné par la concurrence, consent parfois à s'attacher. « Nombreux sont les jeunes chimistes qui nous ont fait part des difficultés qu'ils ont rencon-

trées du fait des contre-maîtres ou des autres chefs de service... L'avenir est pourtant à *l'industrie scientifique* dans toute l'acception du mot et malheur aux nations insouciantes qui resteront au-dessous de ces nécessités nouvelles : elles seront peu à peu éliminées par leurs rivales ».

Pour prouver qu'il n'est pas excessif d'attribuer à des questions de doctrine et d'enseignement une influence considérable sur l'évolution de l'industrie, il suffit de remarquer que la partie de la science chimique qui en France a été le plus gênée dans son développement, tandis qu'en Allemagne elle marchait à pas de géant, c'est précisément la chimie organique. La chimie générale au contraire, peu influencée par les questions de doctrine, a toujours été en faveur chez nous.

En mettant le doigt sur une plaie qui, malgré les réformes importantes introduites dans notre enseignement, est loin d'être guérie, M. Haller incite vivement les pouvoirs publics à chercher les remèdes. Il proteste contre cette allégation que l'esprit français n'est pas fait pour les hypothèses, pour les spéculations sans cesse renouvelées, qu'exige l'évolution constante de la chimie organique ; il critique avec beaucoup d'autorité l'organisation de nos écoles spéciales et de nos Universités et supplie les pouvoirs publics, les départements, les villes et les particuliers de réunir leurs efforts pour compléter notre organisation universitaire en s'inspirant des besoins de chaque région et tout en maintenant au premier plan de leurs préoccupations, la haute culture intellectuelle.

La production scientifique si intense de l'Allemagne, celle que nous devrions nous efforcer d'égaler, a pour origine éventuelle, dit-il encore, « l'esprit véritablement éducateur qui anime la plupart des maîtres de ses Universités. » Mais notre jeunesse est tout aussi avide de savoir que la jeunesse allemande ! Elle possède une faculté de compréhension et d'assimilation, et une originalité qui ne se rencontrent au même degré chez aucune jeunesse étrangère. L'Exposition de 1900 a montré d'une façon éclatante que nous n'avons rien perdu de nos qualités nationales. Il importe aujourd'hui de rattraper le temps perdu, de renoncer aux rivalités qui nous épuisent, de nous efforcer de comprendre le progrès qui se fait autour de nous, de nous adapter mieux que nous ne le faisons aux nécessités de la vie économique moderne et de reconquérir ainsi la place à laquelle nos traditions comme nos qualités nous donnent le droit de prétendre.

Georges Blondel.

IV. — La réforme de l'étude des langues étrangères dans l'Université (1).

Si peu bienveillant qu'on soit parfois à l'étranger pour notre pays, il est pourtant avéré que personne ne dit plus de mal de nous que nous-mêmes ; et à force de le dire, nous finissons souvent par le croire et par le faire croire aux autres. C'est ainsi qu'on a prétendu que notre enseignement des langues vivantes était au-dessous de tout ; et que n'a-t-on

(1) Extrait d'un rapport présenté à la réunion des professeurs de langues vivantes de l'Association philotechnique, publié dans le *Bulletin* d'avril 1903.

pas dit encore et surtout insinué à l'égard des maîtres qui le donnaient, bien que les étrangers eux-mêmes eussent maintes fois reconnu la supériorité de notre personnel enseignant? Si bien que, dans le public, on avait fini par nous rendre responsables de l'insuffisance trop évidente de l'enseignement des langues vivantes dans notre pays.

Fort heureusement, la vérité finit toujours par éclater, et le premier acte de notre nouvel inspecteur général pour l'allemand, M. Firmery, a été de rectifier une erreur déjà trop accréditée en déclarant, avec sa loyauté habituelle, qu'on nous avait *maltraités* à tort. « Non seulement », écrivait-il en octobre dernier (1) « nos maîtres savent se faire écouter et respecter de leurs élèves, mais ils font les efforts les plus sérieux et les plus intelligents pour arriver à des résultats, et ces résultats, s'ils ne sont pas parfaits, sont incontestables... Bien que le nombre d'heures consacré à l'étude des langues vivantes soit bien inférieur à celui qu'on donne aux langues anciennes, ils savent incontestablement plus d'allemand ou d'anglais que de latin». — Les faits, d'ailleurs, sont là pour le prouver : tous ceux qui ont pu constater par eux-mêmes les connaissances très étendues, et non seulement théoriques, mais pratiques, de nos élèves des grandes écoles en langues vivantes n'ont cessé de protester contre de telles affirmations, malheureusement plus faciles à répandre dans le public que la notion vraie des faits (2). Bien mieux, j'ai toujours été étonné, pour ma part, que de tels résultats aient pu être obtenus dans les conditions déplorables où se donnait, avant la réforme de l'an dernier, l'enseignement des langues vivantes dans nos établissements secondaires.

Ces conditions déplorables, la plupart d'entre nous les avaient signalées depuis longtemps ; c'étaient d'abord l'insuffisance des heures hebdomadaires, puis les classes trop nombreuses, enfin et surtout la garantie illusoire des sanctions, c'est-à-dire des examens. « Ce sont ces sanctions », dit encore M. Firmery, « qui pesaient d'un poids énorme sur l'enseignement, c'est le baccalauréat qui rendait stériles les efforts des professeurs qui voulaient enseigner les langues d'une façon plus pratique... » — «... Ceux des maîtres », dit-il encore, « qui depuis longtemps s'impatientaient de leur impuissance et réclamaient une réforme, la saluèrent avec enthousiasme : c'était la délivrance, c'était l'autorisation d'entrer enfin complètement dans la voie qu'ils brûlaient de suivre et où les gênait une tradition ancienne ». — Ceux d'entre vous, mes chers collègues, qui assistaient à notre banquet des prix, le 29 juin dernier, peuvent se rappeler avec quel plaisir je saisis l'occasion d'exprimer ce jour-là au sympathique représentant de M. le Ministre de l'instruction publique, notre ami M. Bayet, notre profonde gratitude pour cette délivrance si impatiemment attendue.

Vous connaissez tous les points essentiels de la réforme. Les voici admirablement résumés dans la dernière circulaire parue, du 22 janvier 1903. L'enseignement des langues vivantes comprend désormais *trois* périodes. « Dans la première, le vocabulaire est enseigné par l'*intuition* ; tous les efforts du professeur tendent à obtenir de l'enfant une bonne

(1) *Revue politique et parlementaire.*

(2) On m'objectera peut-être que je choisis comme exemple une élite, à quoi je répondrait que cette élite ne l'est forcément que pour les sciences, et que le plus souvent ces élèves ne se sont occupés de langues vivantes qu'accessoirement et juste pour les besoins de l'examen.

prononciation et à lui donner la faculté de parler. Dans une seconde période, le livre se substitue aux divers procédés intuitifs et la lecture devient l'exercice principal. Enfin, dans une troisième période, l'élève doit savoir comprendre un texte d'une façon suffisante pour pouvoir s'intéresser à l'histoire littéraire et lire d'une façon plus rapide des ouvrages ou parties d'ouvrages qui lui donnent des renseignements sur la vie du peuple dont il étudie la langue. On lui apprend en même temps à exprimer sa pensée par écrit. Chacune de ces périodes a une durée de deux ans ».

Quand j'aurai ajouté que les moyens ont été adaptés au but, et que nous avons maintenant une sanction mieux établie, avec un nombre d'heures suffisant et des classes moins nombreuses, j'aurai achevé de vous faire connaître les avantages de cette réforme sans précédent dans aucun pays, et qui aura eu pour résultat certain de relever notre enseignement, en lui donnant une fois pour toutes les conditions de vitalité qui lui manquaient. Sans doute, il y a encore des hésitations sur maints points de détails, mais là encore je crois qu'il faut plutôt compter, pour résoudre les difficultés pratiques, sur la bonne volonté commune que sur le seul pouvoir des règlements écrits

Un vœu pourtant reste à réaliser, que, pour mon compte, j'ai exprimé maintes fois depuis des années. On ne peut s'empêcher en effet de constater, dans une réforme qui a été conduite avec une telle énergie et un tel souci du bien public, une lacune qui me paraît de nature à en compromettre le succès final, en même temps qu'elle est une cause de faiblesse indéniable pour notre enseignement secondaire et par conséquent pour le pays. Cette lacune, c'est l'absence d'obligation effective, pour tout élève, sans exception, de se maintenir chaque année au niveau de sa classe.

Il semblerait en effet que l'enseignement secondaire dût être, surtout dans une démocratie (il l'est bien dans certains pays monarchiques!) l'organe où s'élabore la sélection des forces et des énergies intellectuelles et morales de la nation. Or il n'est malheureusement encore, aux yeux de la plupart des familles, qu'une organisation établie pour conduire leurs fils avec le moins de peine possible aux carrières privilégiées, et trop nombreux sont encore, hélas! les gens qui ne considèrent le professeur que comme un employé payé par l'Etat pour veiller à ce que le trajet s'effectue sans trop d'efforts ni de cahots pénibles. Imbu de cette conception d'un autre âge, dont il ne saurait être rendu responsable non plus que ses professeurs, l'élève de nos lycées ne donne pas, à beaucoup près, ce qu'il pourrait donner : ainsi s'explique le temps énorme perdu dans nos établissements secondaires, et tant de forces vives dépensées en pure perte. Là est la véritable cause de cette faiblesse tant de fois constatée avec raison, mais dont on a rejeté à tort la faute sur l'Université.

Il n'y a qu'un remède à ce mal que je considère comme très grave : il est tout entier dans les sanctions et surtout dans la valeur qu'on saura leur donner. Or, pour nous en tenir à notre enseignement des langues vivantes, il est trop clair que la sanction qu'on nous a accordée, dans le nouveau programme du baccalauréat, n'aura d'action efficace complète sur les études que si elle est solidement étayée sur une série de sanctions antérieures, dont elle ne devrait être que la conséquence ultime, et qu'elle vaudra juste ce que vaudront ces sanctions antérieures. Cela revient à dire qu'il est de toute nécessité d'avoir des classes autant que

possible ***homogènes***, en établissant des examens de passages sérieux, soit chaque année, soit au début de chaque période; et cette nécessité s'impose plus encore dans l'enseignement des langues vivantes que dans les autres, à cause de la nature même de cet enseignement, qui ne souffre pas de lacunes, sous peine de ne plus exister.

Le jour où ce dernier progrès aura été réalisé — et il me paraît impossible que les auteurs de la réforme ne s'en préoccupent pas — ce jour là leur œuvre sera complète et j'ose le dire impérissable (1).

PINLOCHE.

V. — La vie universitaire au XVIe siècle.

M. Gustave Reynier, maître de conférences à la Faculté des Lettres, a fait, le 5 juin, à l'Association générale des étudiants de Paris, une conférence sur *la Vie Universitaire au* XVIe *siècle*. Nul sujet ne convenait mieux à un tel auditoire qui, des « escholiers » ses ancêtres, ne connaissait guère que mainte fable légendaire ou quelque bon tour (bon tour est d'un savoureux euphémisme) imputé à maître François Rabelais, à moins que ce ne fût à maître François Villon. En vérité, citer deux ou trois noms fameux cueillis au vol en de hâtives lectures, donner de brèves et fort vagues indications sur la configuration du « Pays latin » et sur la vie de ses turbulents habitants, à cela jusqu'à présent se limitaient les réponses de nos étudiants, quand un « scholaer » d'Oxford ou quelque camarade venu d'Upsal s'avisait de solliciter un renseignement touchant l'*Universitas Parisiensis*, d'antique mémoire.

La conférence (mais à quoi bon employer un terme d'apparence aussi scolastique dans le compte-rendu d'une soirée où l'orateur d'érudition aimable et de cordialité native garda toujours le ton de la libre causerie et conquit ainsi d'emblée son public ?) — la causerie de M. Reynier remédia certainement à cette ignorance — fort excusable après tout: comment s'inquiéter de l'histoire de lieux qui nous sont familiers alors que nous fait défaut le temps nécessaire à la préparation d'examens ou de concours qui jalonnent notre existence ?

Sous la conduite de M. Reynier, nous nous engageons dans le Paris contemporain de Rabelais et de Ronsard, nous suivons ces rues étroites bordées de hautes maisons aux murs suintant d'humidité, qui emplissaient le « Pays latin ». Et le « Pays latin » occupait un espace assez considérable ; il comprenait toute la portion de la rive gauche de la Seine renfermée dans le mur d'enceinte datant de Philippe-Auguste. L'enceinte partait de la Tour de Nesles, dont la bibliothèque Mazarine occupe actuellement l'emplacement. La rue Mazarine, le passage du Commerce, les rues Monsieur le Prince, Soufflot, de l'Estrapade, Thouin, du cardinal Lemoine, toutes ces voies bien connues de l'étudiant, marqueraient au besoin les limites de l'Université ou « Pays latin ». Au quai de la Tournelle, dit aussi de la Grosse Tour de Tournelle, qui fermait le mur

(1) Je n'ai pas à parler ici du stage probatoire effectif, qui devrait être imposé à tout candidat aux fonctions de l'enseignement, et que nul examen ne saurait remplacer.

d'enceinte, prenait fin la région de Paris réservée aux « escholiers » et aux diverses corporations (parcheminiers, copistes, libraires, etc.) ressortissant à l'Université. Au delà la cité et la ville s'étendaient, et cette division en trois régions distinctes subsiste presque sans changements jusqu'au XVIIIe siècle.

Dans cette enceinte, les collèges pullulaient côte à côte avec les logis des serviteurs et fournisseurs de l'Université. Syndics, greffiers, procureurs des Quatre Nations, sergents, etc., ne franchissaient guère les limites du Pays latin, de peur de voir tomber les privilèges et immunités qui les distinguaient des vulgaires habitants. Comme leurs clients, les escholiers, les membres de ces corporations étaient exempts de tous droits et impôts, tailles, aides, logement des gens de guerre, droits de péage sur eau et sur terre, etc. En outre, leurs biens ne pouvaient être saisis.

L'Université formait en quelque sorte un Etat dans l'Etat. Le Recteur, son chef suprême, jouissait de droits fort étendus et le Prévôt de Paris, qui se glorifiait à l'occasion d'être le « conservateur des privilèges de l'Université », se trouvait tenu de prêter serment devant le Recteur, d'où une certaine dépendance à l'égard des maîtres et des disciples.

La misère si répandue à cette époque fortifiait les relations entre jeunes gens venus de toutes parts. La camaraderie se manifestait surtout dans les collèges ou communautés d'étudiants pauvres placés sous la direction d'un maître. Le premier collège fut celui fondé par Robert de Sorbon en février 1256 et établi dans une bâtisse située rue Coupe-Gueule, en face le Palais des Thermes de Julien. La fut le berceau de l'antique Sorbonne, là fut la demeure primitive de la Faculté de théologie. Grâce aux libéralités d'ecclésiastiques, anciens étudiants, le nombre des collèges s'accrut rapidement. La mode intervint en cela : il devint de bon ton de laisser sa fortune en vue de la création ou de l'agrandissement de quelque collège. De cette manière on sauvait de l'oubli son propre nom et votre salut était assuré dans l'autre monde : une telle libéralité devant être agréable au Seigneur. Aussi les cinquante collèges du Pays Latin étaient-ils devenus soixante au seizième siècle. On cite le collège d'Harcourt (de nos jours lycée Saint-Louis), le collège du Cardinal Lemoine, le collège de Montaigu (édifié sur l'emplacement de la Bibliothèque Sainte-Géneviève et immortalisé par Rabelais en termes peu sympathiques), le collège de Navarre, le collège du Plessis.

Les escholiers non boursiers gîtaient dans des « pédagogies », demeures peu confortables où s'entassaient des malheureux recrutés par les pédagogues ou maîtres de pension. Avec une nourriture détestable, composée d'eau et de la moitié d'un hareng ou d'un œuf, il leur fallait vivre. Les jeûnes étaient observés rigoureusement; « béjaunes » et « galoches » indistinctement devaient s'y conformer.

« Galoche » était le surnom donné aux escholiers de trente à quarante ans d'âge, comptant quelquefois quinze à vingt ans d'études. L'étudiant s'appelait « martinet », quand il vivait dans son propre logis, à ses frais, sans hanter ni collèges ni pédagogies.

Il y avait donc des étudiants de tout âge, il y en affluait aussi de toutes les contrées d'Europe. Pour se reconnaître, on imagina une classification par *nations* : c'était la *Nation de France* (*Honoranda Gallorum Natio*), comprenant les provinces de Paris, de Sens, de Reims, de Tours, de

Bourges ; — la *Nation de Picardie* (*Fidelissima Picardorum Natio*) avec les provinces de Beauvais, d'Amiens, de Noyon, de Laon et de Térouanne ; — la *Nation de Normandie* (*Veneranda Normandorum Natio*) et la *Nation d'Angleterre* à laquelle succéda depuis Charles VI, la *Nation Allemande* (*Constantissima Germanorum Natio*). Chaque nation avait son procureur.

Tous les étudiants des pays chrétiens se rangeaient sous ces différentes bannières. Quand les cloches du couvent des Carmes de la place Maubert annonçaient cinq heures du matin, ils sillonnaient les ruelles. Il fallait voir alors pendant l'hiver les lanternes des « martinets », piquant de points lumineux l'obscurité des voies qui dévalaient le long de la montagne Sainte-Geneviève, il fallait les voir s'acheminant à travers le vieux Pays latin pour se rendre à l'une des quatre Facultés, soit à la « Très sacrée Faculté de Théologie », soit à la « Très consultante Faculté de Décret » (située rue du Clos-Bruneau, la rue Saint-Jean de Beauvais d'à-présent), soit encore à la Faculté des Arts (qui tenait lieu de nos deux Facultés des Lettres et des Sciences) ou à la « Très salubre Faculté de Médecine », ces deux dernières établies rue du Fouarre.

Une fois parvenus à la salle des cours, nos « escholiers » s'asseyaient à même le sol et prenaient leurs notes sur leurs genoux. Le maître, juché sur un escabeau, donnait l'enseignement à la lueur de trois ou quatre chandelles fumeuses que le vent faisait trembloter. La paille jonchait la partie de la salle réservée aux auditeurs, et on la renouvelait seulement les jours de grande fête.

L'enseignement de la Faculté était encore au XVIe siècle le même qu'au moyen âge ; les sept arts avaient remplacé le Trivium et le Quadrium : ils comprenaient *Logica*, *Rhetorica*, *Grammatica*, *Arithmetica*, *Musica*, *Geometria*, *Astronomia*.

Au sortir de sa période de scolarité, l'étudiant était admis à l'obtention de ses grades : la déterminance ou Baccalauréat (qui pouvait être conquise à 21 ans après six ans d'études) ; — la Licence (qui exigeait deux ans d'enseignement sous la direction d'un maître ès arts ou docteur) ; — la Maîtrise ès Arts ou Doctorat, jamais accordée avant trente ans révolus.

L'usage était de célébrer ces examens par de nombreuses réjouissances. Joignez à cela les fêtes, foires, processions, etc., annuelles. C'étaient des occasions de désordres, des motifs de troubles, auxquels les maîtres se mêlaient quelquefois. L'émeute du Pré aux Clercs (1557) est demeurée légendaire ; journellement il se produisait des faits moins graves, mais tout aussi bruyants. Incidents de la rue, disputes entre commères ou rixes entre larrons, chaque aventure était prétexte à paresse, à tapage. Comme le proclame l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, ce singulier Noël du Fail, magistrat aussi scrupuleux que conteur sans retenue, se faisait-il quelque rassemblement dans les rues.

« Galoches pieds ferrés y couroient à grand'bandes »

Et les béjaunes, le dos encore tout endolori des brimades subies la veille, n'étaient pas les derniers à jouir du spectacle, parfois même à y jouer un rôle

Les mariages d'enseignes et les promenades en troupe à travers les ruelles, les batailles avec les archers du guet et les stations dans le cabaret de la Pomme de pin, dans le cabaret de la Mule, les propos échangés

avec la grosse Marion et les jeux du champ Gaillard, tous ces divertissements favoris des camarades laissaient indifférent l'étudiant ambitieux et travailleur. Le plus souvent, c'était — tel Ramus, tel Amyot — le fils de pauvres gens devenu par nécessité le domestique des riches escholiers. Beaucoup de ces enfants du peuple — à l'exemple de Guillaume Postel et de ce même Amyot — parvinrent à d'éminentes dignités et acquirent une glorieuse renommée d'érudition.

Mais les « piocheurs » étaient rares. Les étudiants travaillaient d'ordinaire avec modération « de paour, selon Rabelais, que leur vue diminuât ». Ayant « ventre vide, gorge sèche, appétit strident », ils se régalaient — quand leur escarcelle les y autorisait — d'une épaule de mouton au persil, menu préféré, remplacé — dès le mois de mai — par un plat d'ail et de beurre frais. L'escarcelle se trouvait-elle plate, les mauvais étudiants se transformaient en porteurs de fausses bulles, joueurs de brelan, sonneurs de luth, etc., et si ces professions variées ne subvenaient point à leurs besoins, ils se joignaient aux bandes de tire-laine, aux troupes de voleurs ou « coquillards » qui infestaient la province. C'étaient alors les dignes successeurs des « goliards » du moyen âge.

M. Reynier a insisté à juste titre sur le caractère démocratique de l'Université d'autrefois. Seule elle permettait aux humbles l'accès des hautes charges, et si l'on retrouve ce caractère à Bologne, à Salamanque et dans les autres villes universitaires d'Espagne, il est moins marqué. Les nouvelles universités américaines, en appelant à elles les jeunes gens pauvres qui partagent leur vie entre les nécessités de l'existence et l'étude, ressuscitent l'antique organisation démocratique. Quant aux étudiants français, ils s'enorgueillissent d'appartenir à un corps d'une antiquité vénérable et savent gré à M. Reynier — comme ils le lui ont fait savoir par de chaleureux applaudissements — de les avoir initiés à une histoire si glorieuse et si attachante.

EDOUARD ANDRÉ.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Société s'est occupée depuis plusieurs années, de faciliter aux professeurs et aux étudiants français, les voyages d'études ou de recherches qu'ils entreprennent à l'étranger, comme de rendre plus aisées et plus fructueuses les investigations des professeurs et des étudiants étrangers qui viennent en France ou même qui se rendent de la France dans un pays voisin.

Voici, en résumé, ce qui a été fait pour la présente année scolaire.

M. R..., élève de l'Ecole Normale supérieure ; Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour professeurs en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Bohême.

M. M..., élève de l'Ecole Normale supérieure, boursier à Columbia : Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour professeurs.

M. D... de V..., publiciste : Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour professeurs et publicistes aux Etats-Unis, A donné, à la *Revue internationale* du 15 juin, des Notes sur l'Enseignement aux Etats-Unis et à Oxford.

M. P...-D..., boursier de voyage autour du monde : Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour professeurs et administrateurs. A la demande de la *Société*, M. Sadler, du Board of Education de Londres, a fait tenir à M. P...-D... de nombreuses lettres personnelles de recommandation pour la Nouvelle-Zélande.

M. R..., boursier de l'Université de Paris : Lettre de recommandation de la Société pour le Danemark et la Scandinavie.

M. L..., diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques : Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour le Luxembourg, le Danemark, les Universités de Lund et de Christiania.

M. J..., professeur : Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour professeurs à Londres et à Cambridge.

M. T..., de Shang-Haï, élève de l'Ecole libre des sciences politiques : Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour professeurs à Londres, à Harrow, à Oxford, à Cambridge.

Directement et avec des cartes personnelles, ou par l'intermédiaire de M. Paul Boyer, professeur à l'Ecole des langues orientales, des lettres de recommandation de la Société ont été remises à M. M..., élève du cours de russe, licencié ès lettres, pour Moscou ; à M. P..., lieutenant d'infanterie, élève du cours de russe, pour Kazan ; à M. R..., élève des cours d'arménien et de russe, pour le Nord de la Russie et le Caucase ; à M. S..., élève du cours de chinois et de russe, pour la Russie.

M. L..., professeur en congé, boursier d'études à l'Université de Paris ; Lettre de recommandation de la Société. Cartes personnelles pour professeurs en Italie, à Pavie, à Rome, etc.

M. Henri Hayem, licencié ès lettres et étudiant en droit, est allé en Hollande, avec une lettre de recommandation de la *Société*. Il y a étudié les coopératives hollandaises. Le résultat de ses recherches, publié dans la *Revue d'Economie politique*, forme une brochure de 60 pages, dédiée à M. Goedhart, celui des coopérateurs hollandais qui lui a paru le plus remarquable par son tour d'esprit et par l'action qu'il a exercée. Avec raison, M. Hayem estime que les agriculteurs hollandais ont donné à leurs compatriotes un grand exemple, et démontré, par les faits, toute la puissance que l'on peut trouver dans la coopération, quand l'on sait s'imposer les devoirs de la solidarité.

A MM. H..., B..., D... envoyés par le *Board of Education* de Londres, pour étudier l'application des nouveaux programmes, dans les lycées, et la réorganisation des Universités françaises, il a été remis des cartes personnelles d'introduction auprès des professeurs et des administrateurs, des indications bibliographiques de toute nature.

Des renseignements ont été fournis à MM. H..., B..., d'Angleterre, sur le fonctionnement actuel de quelques-uns de nos lycées parisiens.

Au docteur E..., professeur à Munich et élève de l'Ecole pratique des Hautes Etudes (5e section), une lettre de recommandation de la Société et des cartes personnelles ont été remises pour Chartres, Amiens, Reims.

M. G..., de Cracovie, élève de l'Ecole pratique des Hautes Etudes (5e section), a été mis en relations personnelles avec les fonctionnaires des laboratoires et les professeurs de psychologie.

M. F..., boursier de l'Université Columbia, a été mis en relations personnelles avec des administrateurs, avec des professeurs, avec des instituteurs et des institutrices à Paris, à Lyon, à Lille, à Roubaix, etc. Des indications bibliographiques lui ont été remises sur l'organisation de l'enseignement primaire en France.

A M. le Dr P... de l'Université d'Oviédo, des cartes personnelles d'introduction, des indications bibliographiques ont été données en vue d'étudier l'organisation et le fonctionnement des Universités populaires.

A M. le Dr B..., de Rio de Janeiro, des cartes personnelles d'introduction à l'Ecole Normale supérieure, et pour professeurs, indications bibliographiques.

Questionnaire préparé par la Société (1)

1° Quel effet produira la nouvelle loi militaire sur le nombre des Etudiants dans les diverses Facultés ?

2° Quels sont les enseignements qui paraissent les plus menacés ?

3° Quels sont les enseignements qui, dans chaque Faculté, semblent devoir être maintenus et fortifiés ?

(1) Prière d'adresser, le plus tôt possible, les réponses à M. François Picavet, 6, rue Sainte-Beuve, Paris 6e.

4° Y aura-t-il lieu, pour les diverses Facultés, de se spécialiser suivant les régions et dans quelle mesure convient-il de le faire ?

5° Y a-t-il lieu d'exiger, pour l'admission à certaines fonctions publiques (politiques, administratives, judiciaires, etc.) des titres scientifiques supérieurs ? Quelles sont ces fonctions ? Et quels seraient les titres ou diplômes ?

6°. L'application de la nouvelle loi doit-elle entraîner une modification du régime des examens et concours ?

7° Que faut-il penser de l'organisation d'Universités commerciales sur le type des Handelshochschulen *allemandes et du commencement de spécialisation qui s'y manifeste ?*

Réponses au questionnaire établi par la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur relativement à l'influence de la nouvelle loi militaire.

I. — Dijon : *Faculté de droit* (1)

1° La nouvelle loi militaire amènera une diminution considérable du nombre des étudiants en doctorat, mais ne semble pas devoir influer sur le nombre des étudiants de capacité et de licence.

2° Les enseignements les plus menacés sont ceux du doctorat, et spécialement ceux qui ont été créés pour le fonctionnement du doctorat ès sciences politiques et économiques.

3° A la suite de la circulaire du 17 mars 1902, la Faculté a exposé ses vues en adoptant les conclusions du rapport de M. Tissier sur les modifications susceptibles d'être apportées à l'organisation des études juridiques.

S'il s'agissait d'une réforme d'ensemble des études juridiques, la Faculté proposerait le système suivant : 1° une capacité réorganisée, d'une durée d'études de deux années, serait destinée à remplacer, pour un assez grand nombre d'étudiants, la licence en droit dont ils ont peine à suivre les enseignements et à subir les examens ; 2° une licence en droit, réservée à une élite, comprendrait quatre années d'études ; 3° enfin le titre de docteur en droit serait obtenu après la soutenance d'une thèse attestant une réelle valeur scientifique.

Si on voulait se borner à une réglementation nouvelle des études de licence, la Faculté de droit proposerait les modifications suivantes aux programmes actuels.

En première année, pour fortifier les études générales destinées à préparer à l'enseignement du droit, il serait introduit deux cours semestriels nouveaux, l'un d'histoire du droit privé français et l'autre d'histoire du

(1) Ont donné leur adhésion à cette réponse : MM. Bailly, Paul Gaudemet. P.-Louis-Lucas, Tissier, Deslandres, Jean-André Roux, Eugène Gaudemet, Champeaux, H Bigallet.

droit romain, à côté des cours annuels de droit civil et d'économie politique, et des cours semestriels d'histoire du droit public français et de droit constitutionnel.

En deuxième année, tous les étudiants suivraient les cours annuels de droit civil, droit administratif et droit criminel Puis, d'après une option laissée aux étudiants, les uns suivraient le cours annuel de droit romain, et les autres les cours semestriels d'économie politique (cours nouveau) et de droit international public.

En troisième année, tous les étudiants suivraient les cours annuels de droit civil et de droit commercial, le cours semestriel de procédure civile. Ils auraient de plus à suivre, d'après l'option faite en deuxième année, deux cours à choisir soit dans un groupe d'enseignements juridiques complémentaires, soit dans un groupe d'enseignements économiques.

On pourrait ainsi faire passer du doctorat à la licence certains enseignements qui ne doivent pas disparaitre des programmes des Facultés de droit (le cours de législation et économie financière, le cours de législation et économie industrielles et ouvrières, par exemple), tout en maintenant les enseignements actuels des voies d'exécution et de droit international privé.

4° Les enseignements spécialisés d'après les régions ne semblent pouvoir exister à la Faculté de droit que d'une façon exceptionnelle (1).

5° On pourrait exiger des préfets et sous-préfets les diplômes de docteur (2) et de licencié en droit; des notaires, le diplôme de capacité (réorganisée) ou de licencié en droit; des magistrats, le diplôme de docteur en droit.

6° Pour le régime des examens, la Faculté s'est prononcée (voir le rapport précité de M. Tissier). Elle propose, pour la licence en droit, un examen unique de quatre interrogations en première et en deuxième année, et de cinq en troisième année. Avant chaque épreuve, elle demande en première et deuxième année, une composition écrite éliminatoire, en troisième année, on conserverait les deux compositions écrites qui existent actuellement.

7° Il y aurait avantage à organiser, auprès des Universités telles qu'elles existent actuellement, des sections commerciales, constituées par des groupes d'enseignements et aboutissant à des certificats ou diplômes d'Université.

F. DESSERTEAUX.

Dijon : *Assemblée de la Faculté des lettres du 6 juin 1903* (3)

La Faculté discute les questions présentées par l'intermédiaire de la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* au sujet des

(1) Cependant l'histoire du droit privé peut, dans chaque région, fournir l'objet d'un enseignement. En 1903-1904, M. Champeaux fera à Dijon l'histoire du droit privé de la Bourgogne.
(2) Es sciences politiques et économiques.
(3) Extrait du procès-verbal.

conséquences que peut avoir pour les Facultés la nouvelle loi militaire de deux ans.

Sur les deux premières questions, l'assemblée n'émet pas d'opinion.

Sur la troisième question (maintien et extension de certains cours), M. Dorison croit de plus en plus nécessaire la collaboration intime de quelques membres appartenant aux diverses Facultés, collaboration qui doit aboutir à un enseignement global et à l'organisation d'une forme d'extension universitaire interne, parallèlement aux cours actuels d'investigation dispersée.

M. Hauser observe que la formule même d'une certaine collaboration entre les Facultés pourrait être donnée par le projet de loi du 3 février 1899 proposant la création d'un doctorat des sciences économiques, qui serait accessible aussi bien aux licenciés ès sciences qu'aux licenciés ès lettres et en droit, et dont le jury serait composé de professeurs des diverses Facultés.

En outre, ce doctorat pourrait être précisément le titre qu'il conviendrait d'exiger des candidats énumérés à la question 5. Il semble en effet indispensable dans l'intérêt général du pays, que certaines connaissances philosophiques, géographiques, historiques, économiques soient exigées des candidats aux hautes fonctions administratives, judiciaires, techniques, etc.

En outre, M. Hauser fait observer que le projet de loi déposé au Sénat par M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, le 10 novembre 1902, pourrait nous fournir un nouveau moyen d'étendre l'enseignement universitaire. Ce projet exige, en effet, des femmes qui aspirent aux fonctions de professeurs de l'enseignement secondaire libre, un certificat analogue à la licence. Il suffirait pour nous procurer la clientèle de ces aspirantes, que l'on chargeât les Universités de leur faire passer cet examen. Si par là des modifications se produisaient dans l'organisation même de la licence ès lettres, cela ne serait peut-être pas à regretter.

Enfin, M. Hauser fait observer que l'on devrait s'adresser à temps à qui de droit pour faire inscrire dans la loi militaire de deux ans l'autorisation pour les jeunes soldats inscrits en vue de la licence, de faire au moins *une* de leurs années de service dans une ville d'Université, ainsi que cela se passe en Allemagne.

Pour extrait conforme,

Le Doyen, Royer.

II. — Lyon : *Faculté de droit*

Monsieur,

Je lis seulement aujourd'hui, dans les *Annales des Sciences politiques*, le questionnaire adressé par la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, et je m'empresse d'y répondre :

1° *Quel effet produira la nouvelle loi militaire sur le nombre des étudiants*? et 2° *Quels sont les enseignements les plus menacés*? — Dans les Facultés de droit, la nouvelle loi militaire va faire disparaître le

doctorat, au moins pour les Facultés de province. C'est la fin de toute étude scientifique désintéressée et même de tout enseignement professionnel sérieux. Les Facultés de droit deviendront des *écoles professionnelles élémentaires*.

3° *Quels sont les enseignements qui, dans chaque Faculté, doivent être maintenus et fortifiés?* — Il faut fortifier partout les enseignements historiques : et leur donner une sanction aux examens. Faute de sanction dans cet ordre d'idées, l'ignorance des étudiants est extrême : la majorité n'a même jamais entendu parler de la guerre de 1870. Ceci à titre d'exemple. Cette question touchant moins que les autres la loi militaire, je ne m'y étends pas.

4° *Y a-t-il lieu d'exiger pour l'admission à certaines fonctions (politiques, administratives, judiciaires) des titres scientifiques supérieurs. Quelles seront ces fonctions? Et quels seraient les titres et diplômes?*

Dans cet ordre d'idées, TOUT EST A FAIRE. Il est indispensable d'exiger le doctorat en droit pour la magistrature : le niveau de son recrutement intellectuel est de beaucoup inférieur à celui qui existe dans les autres contrées de l'Europe : Italie, Allemagne, Autriche, etc. — Pour ces fonctions, l'étranger exige généralement quatre ans (et non 3) d'études juridiques, suivis d'un examen d'Etat inconnu chez nous. Exiger le doctorat ne serait même pas atteindre le niveau des nations voisines.

Il semble extraordinaire qu'à l'heure actuelle on n'exige pas la licence en droit pour les notaires (aucun grade universitaire n'est exigé), ni pour les avoués (on se contente de l'examen de capacité, véritable examen primaire), ni pour les greffiers de tribunaux civils ou de commerce (aucun grade universitaire n'est exigé). — Jamais aucun étranger n'a pu comprendre cette situation pour les notaires et les greffiers.

En Italie, on exige du juge de paix (pretore) infiniment plus de garanties que nous n'en exigeons de nos magistrats de première instance ou d'appel (doctorat suivi d'examens d'Etat). — En France, aucune garantie n'est exigée du juge de paix : un certain nombre de ces magistrats sont à peu près illettrés. Et il s'agit d'un *juge unique*, sans assesseurs. La licence en droit est le minimum indispensable.

La licence devrait être exigée également des receveurs de l'enregistrement, des conservateurs des hypothèques, des officiers d'intendances, des commissaires du gouvernement près les conseils de guerre. Pour les juridictions militaires, nous n'avons même pas les garanties de savoir élémentaire que présentent les juridictions militaires russes, allemandes et autrichiennes.

La licence devrait être exigée des conseillers de préfecture. Elle l'est en principe : mais il y a trop d'équivalences. Je dois ajouter que, pour la magistrature elle-même, la licence en droit n'est pas rigoureusement exigible et que l'exercice de certaines carrières (huissier, avoué, etc.) peut en dispenser.

Il ne serait pas inutile, mais ici c'est un rappel purement théorique, d'exiger la licence en droit des préfets. L'administrateur d'un département ne devrait pas pouvoir être étranger à toute notion de droit administratif: en présence de l'article 10 du Code d'instruction criminelle, qui lui donne les pouvoirs d'un juge d'instruction, il ne devrait pas pouvoir non plus être étranger à toute notion de droit criminel.

Enfin quelques études élémentaires de droit ne seraient peut-être pas inutiles aux commissaires de police des grandes villes.

On voit que, dans cet ordre d'idées, la *lex ferenda* devrait être très longue, et que dans l'état actuel des textes, la licence en droit n'est exigée que pour très peu de professions. Il y a là une réponse bien nette à faire au n° 5 du questionnaire, et c'est surtout sur cette question spéciale que j'ai tenu à m'étendre.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus particulièrement distinguée.

J. LAMEIRE,
Professeur à la Faculté de droit de Lyon.

III. — Besançon : *Faculté des lettres*

Cher Monsieur,

Voici les réponses que la Faculté a pu faire aux diverses questions posées par la Société pour l'étude des questions d'Enseignement supérieur.

1° La nouvelle loi militaire sera sans grand effet sur l'effectif de la Faculté des lettres de Besançon. Sur *106* étudiants actuellement inscrits, nous en comptons à peine *6* que cette loi pourrait détourner de leurs études ; parmi lesquels *4* étudiants en droit.

2° Nous ne voyons pas à la Faculté des lettres d'enseignement particulièrement menacé.

3° Tous les enseignements doivent être maintenus, il y aurait lieu de diversifier l'enseignement philosophique, et de renforcer celui des langues vivantes.

4° Oui, il convient que chaque Faculté tende à se spécialiser, suivant les aptitudes et les besoins de la région, tout en conservant un fond commun de littérature classique.

5° Les études de droit gagneraient à être complètées par la participation des étudiants à certains cours de la Faculté des lettres.

6° Il est difficile de se prononcer dès maintenant.

7° Les cours d'enseignement pratique et appliqué semblent suffire dans les Facultés existantes, sans qu'il soit nécessaire de créer un organisme nouveau.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien cordialement dévoués.

ED. COLSENET.

Groupe marseillais, séance du 6 juin.

M. Macé de Lépinay, président;
Membres présents : MM. Delibes, Valentin Gros, Combes, Marguery, Autran, Vial, Bérenger, Masson, Bry, Charve, Vermond, Lacoste, Bouvier-Bangillon, Ferron, Cézar Bru ;
Membres excusés : MM. Féraud, Estrine, Ducros, Clerc, de Montricher, Fabry, Bédarrides.
Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.
L'ordre du jour appelle la discussion du questionnaire préparé par le groupe Parisien sur l'influence de la future loi militaire sur l'Enseignement supérieur.

1° Quel effet produira la nouvelle loi militaire sur le nombre des Etudiants dans les diverses Facultés ?

2° Quels sont les enseignements qui paraissent les plus menacés ?
M. le doyen Charve annonce qu'il se propose de faire une enquête auprès des étudiants eux-mêmes ; il nous en soumettra les résultats.
Il croit que la loi nouvelle n'aura aucune influence sur les étudiants du P. C. N., ni sur les étudiants maîtres d'études. Pour les autres, l'avenir seul peut nous instruire.
M. Macé de Lépinay constate que la crainte de la nouvelle loi militaire lui a enlevé les deux tiers de ses étudiants ordinaires qui ont devancé l'appel pour s'assurer le bénéfice de la loi actuelle. Ce déficit est permanent, il ne restera définitif que pour certaines branches de l'enseignement des Facultés des sciences.
M. Autran, doyen de l'Ecole libre de droit, croit à la disparition presque complète des étudiants en doctorat; seuls les futurs candidats à l'agrégation continueront ces études. La licence ès lettres lui paraît aussi très menacée et ne sera plus poursuivie que par les jeunes gens se destinant à l'enseignement.
M. le doyen Bry ne croit pas à une diminution du nombre des étudiants pour la licence en droit ; si la loi militaire devait en éloigner quelques-uns, le nouveau régime du baccalauréat amènera par compensation tous les jeunes gens qui autrefois ne pouvaient faire leur licence faute d'études classiques.
Mais le doctorat sera atteint et très fortement. Le doctorat juridique subsistera. Mais le doctorat politique disparaîtra, et dans la majorité des Facultés de France, ce sont les enseignements politiques et économiques qui sont le plus menacés.
M. Bouvier-Bangillon croit à une diminution même des étudiants de licence, car beaucoup ne font la licence que pour le doctorat et la dispense.
MM. Lacoste et Bérenger ne le croient pas et indiquent que beaucoup des jeunes gens auxquels M. Bangillon fait allusion poursuivent en même temps une licence ès lettres, celle d'histoire ou de philosophie.
M. Masson déclare qu'en effet la presque totalité des étudiants de phi-

losophie sont en même temps étudiants en droit et que, pour la Faculté des lettres d'Aix, la nouvelle loi militaire supprimera presque complètement la licence de philosophie.

3° *Quels sont les enseignements qui, dans chaque Faculté, semblent devoir être maintenus et fortifiés?*

M. le doyen Bry fait remarquer que cette question est liée à la sixième. Pour les Facultés de droit c'est la question de savoir si on versera dans la licence, en la dédoublant, les enseignements du doctorat. Dans tous les cas, il ne faut sacrifier aucun enseignement, il faut les fortifier tous.

M. Cézar-Bru croit que la nouvelle loi militaire amènera la disparition des petites Universités ; non qu'elles soient menacées dans leur existence, mais dans leur rôle et dans leur influence scientifique, au moins pour les enseignements qui touchent au droit politique et social. Si même on versait ces enseignements dans la licence, ils n'en perdront pas moins leur caractère élevé et supérieur. Il faut constater que ces enseignements se maintiendront là où ils auront une clientèle fournie par une population scolaire nombreuse et par une grande ville abondante en ressources. L'avenir est aux grandes Universités actuelles, Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon ; il est regrettable de ne pouvoir ajouter à cette liste Marseille.

M. Cézar-Bru ajoute que d'ailleurs la troisième et la quatrième question sont liées, qu'en effet une vie nouvelle peut résulter, pour les Facultés, de leur spécialisation, mais certaines, comme les Facultés d'Aix, dans le milieu où elles sont placées, ne peuvent rien espérer de ce côté.

M. le doyen Bry approuve M. Cézar-Bru d'avoir ainsi rapproché ces deux questions, et il se rallie à ses conclusions.

M. Macé de Lépinay prouve la justesse de ces observations en exposant la spécialisation si heureuse et si féconde de la Faculté des sciences vers la physique et la chimie industrielles.

4° *Y aura-t-il lieu, pour les diverses Facultés, de se spécialiser suivant les régions et dans quelle mesure convient-il de le faire ?*

M. le doyen Bry se déclare partisan de la spécialisation, mais à la condition de ne pas compromettre la culture générale. Il en conclut qu'il ne faut pas créer des Universités spéciales, commerciales par exemple, mais rattacher les enseignements techniques et spéciaux à l'Université fortement centralisée et pivot autour duquel graviteront toutes les spécialités.

M. Macé de Lépinay nous apprend qu'à Lausanne, il en est ainsi pour la Faculté des sciences qui a sous son contrôle et sous sa haute direction divers enseignements pratiques. A Marseille on devrait rattacher à l'Unisité de Marseille les enseignements pratiques industriels, commerciaux et coloniaux.

M. Bouvier-Bangillon parle dans le même sens.

M. Marguery indique que les Facultés de droit pourraient entrer dans la voie de la spécialisation par la création de certificats spéciaux. On le prie de réserver cette idée pour les questions 5 et 6.

5° *Y a-t-il lieu d'exiger, pour l'admission à certaines fonctions publiques (politiques, administratives, judiciaires, etc.) des titres scientifiques supérieurs? Quelles sont ces fonctions? Et quels seraient les titres ou diplômes?*

M. Cézar-Bru, approuvé par la plupart des assistants, dit qu'on pourrait exiger le doctorat pour les magistrats, la licence en droit pour les notaires et les avoués.

M. Macé de Lépinay demande l'organisation de certificats spéciaux appropriés à chaque fonction.

M. Bangillon : A la condition que pour les magistrats on continue d'exiger des connaissances juridiques.

M. Bry dit que dans cette voie on pourrait avoir une licence ou certificat d'études politiques, administratives et économiques — une licence ou certificat d'études juridiques — le tout supposant une réorganisation du certificat actuel de capacité.

6° L'application de la nouvelle loi doit-elle entraîner une modification du régime des examens et concours ?

MM. Macé de Lépinay et Marguery reprennent la question des certificats spéciaux à introduire dans les Facultés des lettres et de droit.

M. Charve dit qu'avant la création des certificats dans les Facultés des sciences, il en était, avec la plupart de ses collègues de toutes les Facultés, un adversaire résolu. Il reconnaît son erreur, que les certificats ont donné d'excellents résultats et qu'actuellement dans les Facultés des sciences tout le monde en est partisan.

M. Macé explique qu'avec ce système, chaque étudiant étudie ce qui lui est utile. La nouvelle loi militaire ne supprimera pas ces besoins, ni cette utilité, donc il y aura toujours des étudiants pour poursuivre l'obtention d'un ou de deux certificats, sinon des trois actuellement nécessaires pour donner à la fois la licence et la dispense.

M. Vermond croit que l'enseignement des Facultés de droit ne se prête pas très bien à ce fractionnement, car pour certaines fonctions, il y a tout un ensemble de connaissances indispensables.

M. Bangillon remarque que l'objection faite par M. Vermond n'est pas péremptoire, car il suffirait d'exiger des candidats aux fonctions publiques la production de tous les certificats. Pour les autres, l'enseignement serait en quelque sorte monnayé ; on pourrait même imaginer des certificats qui grouperaient des enseignements de diverses Facultés. Ce système ne pourrait fonctionner, il est vrai, que là où les étudiants pourraient suivre en même temps les cours des diverses Facultés, ce qui n'est pas le cas pour l'Université d'Aix-Marseille.

M. Bry ne se déclare pas hostile au système des certificats, à la condition que le régime actuel de la licence soit maintenu et ne soit pas diminué.

M. Charve montre qu'il ne faut avoir aucune crainte à ce sujet et que la création des certificats dans les Facultés des sciences n'a nullement diminué l'importance de la licence. Le certificat est un diplôme nu, honorifique. Pour des fonctions spéciales, celles de professeur, il faut des certificats spéciaux et en nombre déterminé.

M. Bangillon voit dans une réforme de ce genre la possibilité de supprimer le brevet actuel de capacité.

M. Masson indique que la Faculté des lettres, consultée l'an passé sur cette réforme, s'est prononcée pour son admission.

7° Que faut-il penser de l'organisation d'Universités commerciales sur le type des Handelshochschulen *allemandes et du commencement de spécialisation qui s'y manifeste ?*

M. Bry proteste énergiquement contre la dénomination d'Université commerciale. Il n'y a qu'une *Université*, ce qui est spécial ou spécialisé, n'est pas une *Université*.

Les Allemands d'ailleurs disent Handelshochschulen : écoles supérieures de commerce.

M. le doyen Bry fait connaître l'organisation de l'école de Leipzig, il donne lecture du programme très nourri et très varié.

Le point le plus intéressant à constater est celui-ci : A Leipzig, beaucoup de cours sont suivis à l'Université même par les élèves de l'Ecole de commerce. Les professeurs de l'Université de Bonn vont à Cologne faire des cours à l'Ecole de Cologne. Chaque école a d'ailleurs des professeurs spéciaux indépendants de l'Université.

M. Bry demande, en conséquence, *la suppression de ce titre Université commerciale, et le rattachement à l'Université de toute organisation spéciale en ce sens.*

M. Combes, directeur de l'Ecole supérieure de commerce de Marseille, tient à bien préciser que les Handelshochschulen allemandes ne sont rien de plus que les écoles supérieures de commerce françaises. L'enseignement technique est le même. Elles sont plus rapprochées de l'Université par un plus grand nombre de cours, d'ailleurs contingents.

M. Bouvier-Bangillon qui a fait passer des examens à l'Ecole de commerce de Marseille, croit que celle-ci et ses pareilles gagneraient à voir s'alléger les programmes trop chargés, même au point de vue technique ; qu'il faudrait, dans ces programmes, donner plus de place aux enseignements purement spéculatifs et se rapprocher par là de la conception allemande.

M. Combes reconnait que si, en France, nous faisons aussi bien qu'en Allemagne pour l'enseignement utilitaire, il y aurait à trouver une combinaison qui, pour le droit, l'économie politique, les travaux de laboratoire permette aux élèves de l'école de se rapprocher de l'Université et de consacrer plus de temps à ces études.

M. Ferron indique qu'à Bordeaux les cours de droit, d'économie politique sont confiés à des professeurs de la Faculté de droit, et sont spécialisés.

M. Combes exprime quelques doutes sur la bonté de ce système. A ses yeux les sciences juridiques ne sont qu'une partie accessoire qu'il ne faudrait pas trop étendre au détriment de l'enseignement pratique.

M. Ferron fait remarquer qu'on peut spécialiser les cours sans leur accorder pour cela plus de temps.

M. Combes tient à prouver que le rapprochement des écoles de commerce et de l'Université est désiré non seulement par lui, mais par toutes les écoles de commerce et que déjà, à Lille, un premier pas a été fait dans cette voie, les laboratoires de la Faculté des sciences sont mis à la disposition des élèves de l'école. M. Combes désirerait vivement qu'à leur sortie de l'école les élèves puissent faire facilement des études de droit appropriée à leur carrière future.

M. Cézar-Bru constate que toutes les observations qui viennent d'être

faites impliquent un rattachement légal et un rapprochement matériel des Universités et des écoles de commerce.

M. le doyen Charve veut reprendre la question de plus haut. Il n'y a pas, dit-il, *il ne peut pas y avoir, d'Université commerciale ou industrielle*, d'Université avec un qualificatif quelconque. *Il n'y a qu'une Université*, celle qui représente l'ensemble des connaissances humaines. Ce qu'il faut penser de la création de ces prétendues Universités est très simple. C'est un moyen détourné de supprimer les Universités et plus spécialement la future et nécessaire Université de Marseille. C'est un piège auquel l'Université ne doit pas se laisser prendre.

Tous les membres présents soulignent les paroles de M. Charve des marques de la plus vive approbation, et c'est le sentiment et la pensée commune qu'il a traduits et exprimés.

On décide de consacrer une seconde réunion à l'étude des mêmes questions.

La séance est levée.

***

La **Société** *prie instamment ses groupes ou ses membres d'adresser, le plus tôt possible, les réponses à son questionnaire à* **M. Picavet**, *6, rue Sainte-Beuve, Paris, 6e.*

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Belgique

L'Ecole commerciale de l'Université de Bruxelles. — La *Revue* a déjà annoncé, en peu de mots, la création de cet établissement. Donnons aujourd'hui quelques détails sur son organisation, à laquelle le Conseil d'administration a mis la dernière main le 11 juillet.

L'école commerciale de Bruxelles se distinguera, à plusieurs points de vue, des institutions analogues belges ou étrangères. Ses promoteurs sont partis de cette idée que l'enseignement commercial, à l'Université de Bruxelles, devait avoir un caractère nettement académique. A certains égards, les écoles actuelles ont des tendances trop exclusivement professionnelles : leurs programmes ne font pas une part assez large à la formation générale de l'esprit. Par contre, en fait de pratique commerciale, ils sont trop élémentaires. Et s'ils sont, en général, excellents pour former des comptables, des employés supérieurs industriels, ils ne peuvent préparer les jeunes gens à pratiquer le grand commerce, les affaires de finance, bref à devenir, selon l'expression américaine, des « capitaines d'industrie ». D'autre part, dans les Universités de l'Etat — Gand et Liège — les programmes d'études commerciales comportent une surabondance de cours juridiques ; ils oublient que l'enseignement approfondi du droit suppose une préparation toute spéciale.

C'est en tenant compte de ces défauts divers que l'Université de Bruxelles a dressé le programme des cours qui auront pour sanction le grade d'*ingénieur commercial.*

Elle s'est particulièrement inspirée, pour le rédiger, des plans d'études des écoles allemandes de Leipzig, de Cologne, de Francfort, et de la *Faculty of Commerce,* de Birmingham, en les adaptant aux conditions propres à la Belgique.

En ce qui concerne les cours de *culture générale*, on n'a pu suivre complètement l'exemple des établissements allemands où ces cours sont relativement nombreux. Il a bien fallu tenir compte de l'infériorité de l'enseignement secondaire belge et se borner à quatre cours essentiels qui, tout en visant à l'éducation générale, sont liés à d'autres cours d'utilité immédiate :

1° Histoire contemporaine (en vue de l'histoire du commerce) ;
2° Histoire des littératures (pour aider à la connaissance des langues) ;
3° Biologie générale (pour éclairer l'étude des produits animaux et végétaux) ;

4° Sociologie descriptive (fondée sur l'étude des peuples).

Par contre, on a jugé indispensable de donner à la *technologie industrielle* une importance qui n'est attribuée nulle part à cette matière. Le programme comporte un ensemble de cours qui permettront aux élèves de se rendre compte des conditions techniques de la production, de l'utilisation des forces mises en œuvre par l'industrie, de la préparation et du transport des produits, enfin de l'influence que la technique exerce sur les modes d'exploitation : grande et petite industrie, industrie à domicile ou en atelier, concentration industrielle, syndicats, trusts, etc. Ces cours constitueront en quelque sorte la physiologie de l'industrie moderne. On espère que cet enseignement vraiment neuf attirera à l'école des élèves étrangers.

A côté des cours techniques et des cours de culture générale, on a donné une sérieuse importance à l'histoire et à la géographie commerciales, objets d'un seul cours, d'un enseignement simultané, qui sera couronné par des leçons synthétiques sur les grands facteurs de l'évolution contemporaine du commerce des nations.

Trois cours, répartis en deux années d'études, seront consacrés aux questions de monnaie, de crédit, de spéculation et de commerce international, ils seront accompagnés d'exercices pratiques.

En outre, les élèves de l'école des sciences commerciales suivront plusieurs des cours de l'école des sciences sociales : économie politique, colonisation, régime du travail, législation ouvrière, statistique, finances publiques.

Enfin, quatre cours, se continuant à travers les trois années d'études et formant un ensemble complet, exposeront le développement progressif des transactions depuis les relations locales jusqu'aux grandes opérations mondiales.

Un bureau commercial, outillé et agencé en vue des opérations du grand commerce, sera annexé à l'école. C'est là que se feront naturellement tous les exercices pratiques.

L'Université n'a pas inséré au programme de son école commerciale des cours de langues, à cause des facilités que les jeunes gens possèdent à Bruxelles pour se perfectionner dans la connaissance des idiomes étrangers, notamment aux cours du *Cercle Polyglotte* établis à l'Université même. Mais elle exigera des étudiants en sciences commerciales, la preuve qu'ils savent se servir pratiquement des langues allemande et anglaise, ou de l'une de ces deux langues associée à l'italien, l'espagnol, au russe, etc.

L'école de commerce pourra être fréquentée par des élèves réguliers, des élèves libres, des auditeurs. Les élèves réguliers suivront tous les cours conduisant à l'acquisition du diplôme d'*ingénieur commercial*.

Ils devront, à leur entrée à l'école, être porteurs d'un certificat d'études secondaires complètes faites soit en Belgique, soit à l'étranger, ou bien subir un examen préalable portant sur les matières de l'enseignement secondaire. La durée des études sera de trois années, avec un examen à la fin de chaque année. Les élèves libres pourront, en suivant certains cours, obtenir, après examen, des certificats attestant leur fréquentation fructueuse. Les cours seront en outre accessibles à des auditeurs ne recherchant ni diplôme régulier, ni certificat.

C'est grâce à l'inlassable générosité de M. Ernest Solvay que l'Univer-

sité de Bruxelles peut créer cette nouvelle institution. Elle lui devait déjà l'Institut de physiologie, l'Institut de sociologie et l'école des sciences sociales dont il a été question à plusieurs reprises ici même (1). Il ne s'est pas contenté d'assurer par ses libéralités l'ouverture des cours commerciaux ; il a été décidé d'édifier à ses frais un bâtiment qui leur sera affecté et qui voisinera, dans le Parc Léopold, qui devient décidément une annexe verdoyante de l'Université, avec les quatre Instituts de sociologie, de physiologie, d'anatomie et de bactériologie. L'ouverture des cours aura lieu au mois d'octobre 1904, date à laquelle le bâtiment en construction sera achevé et pourvu de son mobilier scientifique. Aux cinq professeurs qui, dès maintenant, donnent, dans les Facultés universitaires ou à l'école des sciences sociales des cours figurant au programme de l'école de commerce, ont été adjoints cinq maîtres nouveaux.

L'Ecole historique belge de Rome. — Depuis une dizaine d'années, des historiens belges avaient « lancé » l'idée de la fondation d'un Institut historique à Rome organisé sur le modèle de l'école française ou de l'Institut prussien. Après avoir longtemps hésité, le gouvernement belge a inscrit au budget un modeste crédit de 12.000 francs qui, l'an prochain, sera augmenté de manière à pouvoir installer convenablement le nouvel établissement. Dom Berlière, des Bénédictins de l'Abbaye de Maredsous, a été placé à la tête de l'école. Il a exposé récemment, dans la *Revue Bénédictine*, ses vues personnelles sur l'organisation de l'Institut. Il est infiniment probable que ses propositions seront agréées par l'administration de l'instruction publique.

Le but de l'Institut, d'après Dom Berlière, doit être de recueillir systématiquement des documents historiques et d'en donner des éditions scientifiques. Il importe, pour assurer la marche régulière des travaux, que le personnel de l'école ne soit pas trop fluctuant, que le directeur soit nommé pour un assez long terme, que ses assistants soient dotés de pensions convenables et encadrés dans l'administration pour qu'ils pussent se consacrer à des recherches de longue haleine, sans souci d'avenir. La fondation de l'Ecole belge de Rome est une nouvelle preuve du développement pris en Belgique par les études historiques.

Dans cette *Revue* (n° du 15 juillet dernier, p. 52) M. Sagnac a bien voulu dire à l'occasion du Congrès historique de Rome, que « les pays où l'enseignement historique *était* le plus développé *étaient* l'Allemagne, la France, la Belgique ». L'Ecole de Rome constituera une nouvelle pièce, et non la moins importante, du mécanisme que la loi et l'initiative des Universités construisent depuis une quinzaine d'années.

L. L.

(1) N°s des 15 avril, 15 juillet 1902, 15 février 1903. Dans son ouvrage récent sur l'*Enseignement des sciences sociales* (Bibliothèque internationale de l'Enseignement supérieur) M. H. Hauser estime que l'Institut de sociologie de Bruxelles « paraît destiné à devenir, à brève échéance, l'un des centres de recherches scientifiques les plus actifs de l'Europe. »

Université d'Oxford

L'Université d'Oxford vient de conférer le grade de docteur ès lettres *honoris causa* au Président de la Société de l'enseignement supérieur, M. A. Croiset, de l'Institut, et celui de docteur ès sciences à M. H. Poincaré, de l'Institut, membre du Conseil de la *Société*.

M. le docteur Farnell, du collège d'Exeter, en présentant M. A. Croiset, dit que chaque année l'Université honore ceux qui ont rendu des services éminents dans les lettres et les sciences, soit en Angleterre, soit à l'étranger, et qu'aucune nation n'est plus intimement unie à l'Angleterre dans la poursuite de ce noble but que la France. M. Croiset, dit-il, n'est pas un étranger pour nous, puisqu'il assista l'an passé aux fêtes de notre Bodléienne. Nous sommes heureux aujourd'hui de montrer combien notre Université, qui cultive avec tant d'ardeur les lettres grecques, apprécie ses ouvrages. Ce n'est pas le moment d'entrer dans le détail des œuvres si variées qu'il a écrites, et le public savant n'ignore pas combien il a contribué à faire comprendre les historiens grecs, et à expliquer la métrique des poètes grecs. Mais il faut mentionner son *Histoire de la littérature grecque*, écrite en collaboration avec son frère.

Espérons qu'un esprit si vigoureux nous donnera encore, dans l'avenir, des œuvres dignes de lui. Puisse la noble émulation qui règne entre la France et l'Angleterre sur le terrain des arts libéraux être éternelle ! Nous avons pensé honorer la France elle-même en honorant un Français des plus distingués.

M. le professeur Love, en présentant M. Henri Poincaré, dit qu'il est peut-être le plus grand mathématicien actuellement vivant, et que l'étendue de ses recherches n'est pas moins admirable que l'originalité de sa méthode et l'importance de ses résultats. Il a traité presque toutes les branches de l'analyse et de la géométrie. Il fait autorité dans les délicates questions qui s'élèvent au sujet de la nature des vérités mathématiques. Il a aussi contribué à expliquer certains phénomènes physiques, particulièrement la lumière et l'électricité. En astronomie, ses théories sur la stabilité des formes et des mouvements des planètes ont amené une revision complète des méthodes usitées dans cette science. L'Université d'Oxford, dit-il en terminant, est fière de mettre au rang de ses docteurs cet homme qui s'est illustré dans l'analyse, la géométrie, la pensée philosophique, la physique et l'astronomie.

La cérémonie, nommée *Encaenia*, eu lieu en présence de la duchesse d'Albany et de la princesse Alice. Elle fut suivie d'un *luncheon* au collège de *All Souls*, auquel assistèrent les hôtes français, et d'un bal au collège *Balliol*.

Iéna

Les cours de vacances. — Des cours ont lieu à Iéna, pour les sciences naturelles, botanique, géologie, physique, physiologie, zoologie, du 3 au 15 août ; pour la pédagogie, du 3 au 8, du 3 au 15 août ; pour l'histoire, la théologie et la philosophie, du 3 au 15 août ; pour l'histoire de l'art, du 3 au 15 août ; pour les langues, allemande, anglaise, française, du 3 au 15, du 3 au 22 août.

Dans le Comité figurent nos collaborateurs Collard, Paulsen, Pinloche, Sadler. Les cours de pédagogie sont faits par MM. Rein, Lehmensick, Landmann, Just, Trüper, Spitzner, Thrændorf, Zimmer. Le superintendant Bürkner traite de l'art dans la maison et dans la vie publique du temps présent, le professeur Noack, de l'art et de la culture antiques d'après les fouilles les plus récentes. Les cours d'allemand sont faits par MM. Landmann et Lehmensick ; ceux d'anglais, par Miss Catherine J. Dodd ; ceux de français par M. Bastier de Paris, lecteur à l'Université de Kœnigsberg et Jules Dietz, de Genève, lecteur à Weimar.

Les cours de l'Université du 19 octobre au 19 mars. — A la Faculté de théologie, Von Dobschütz fait l'histoire de la littérature chrétienne ancienne, Nippold, l'histoire interconfessionnelle des églises au XIXe siècle ; Seyerlen, celle de la dogmatique chrétienne des temps les plus anciens jusqu'à nos jours ; Lipsius dirige des exercices (*Uebungen*) sur *la Religion dans les limites de la raison pure* de Kant.

En droit, Danz s'occupe du système, Schott, de l'histoire du droit privé des Romains ; Kniep, de l'histoire du procès civil, du droit des douze tables ; Thon dirige des exercices pour l'exégèse des Pandectes.

Eucken fait, outre un cours de psychologie, l'exposition et la critique des idées directrices du temps présent, des conceptions sur la vie des grandes religions et il dirige des exercices sur le problème capital de la philosophie de l'histoire. Liebmann professe l'histoire de la philosophie, de la Renaissance à Kant, et dirige des conférences philosophiques ; Dinger fait l'histoire de l'esthétique (le problème fondamental de l'esthétique dans son évolution historique de Platon à Nietzsche), une introduction à la philosophie comme science et à la conception philosophique du monde, des exercices philosophiques. Scheler expose une introduction à l'éthique du temps présent et dirige des exercices philosophiques ; Stoy traite de la pédagogie philosophique en général et s'occupe du séminaire pédagogique ; Rein, de la didactique spéciale.

Voici les principaux cours d'histoire : Cartellieri, Introduction à la science de l'histoire et Histoire de France, spécialement au temps de Louis XIV ; Liebenam, Histoire d'Alexandre le Grand ; Gelzer, Histoire de la civilisation dans l'empire romain de Dioclétien à Justinien, Les sources pour l'histoire grecque ; Keutgen, Histoire du Khalifat et des Croisades ; Stoy, Histoire générale au temps de la contre-réformation et de la guerre de Trente ans, Histoire des guerres de la liberté ; Mentz, Histoire de l'origine de l'empire anglais, les Sources pour l'histoire moderne, en particulier pour l'Allemagne. Exercices historiques par Gelzer, Keutgen, Mentz, Cartelliery, Stoy.

M. Desdouits explique en français les Comédies de Marivaux et dirige des exercices sur le français moderne.

Zurich

Cours de vacances. — Les cours ont lieu du 3 au 15 août.

Il y en a de spéciaux pour la botanique, la zoologie ; pour la physique et la chimie. Pour ceux qui parlent allemand, on lit et on explique Nathan

le Sage et Wallenstein, Jacob Frey, Gottfried Keller, C.-F. Meyer; M. Bovet donne un cours sur la langue et la littérature françaises. Il y a des leçons de diction, de grammaire et de littérature. Pour ceux qui parlent une langue étrangère, on explique les expressions et les questions de grammaire, on organise des exercices de stilistique.

Les cours généraux ont pour objet les résultats capitaux de la psychologie expérimentale et leur application à une nouvelle conception de la pédagogie, les maîtres contemporains de la littérature mondiale (Zola et le naturalisme, Ibsen et l'influence du Nord scandinave, Richard Wagner, Nietzsche, Tolstoï, etc.), l'histoire de la Suisse au XIXe siècle, etc.

Paris

Le Concours général. — MM. Belot et Gallouedec ont déposé au Conseil supérieur une proposition tendant à faire disparaître le Concours général tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, et à instituer une fête universitaire qui continue à manifester aux yeux du pays la fonction sociale que l'Université remplit et plus particulièrement l'existence propre et le rôle essentiel de l'enseignement secondaire.

Le Concours a pu, disent-ils, sur certains points et en un certain sens, stimuler professeurs et élèves. D'autre part certains universitaires ne verraient pas, sans un juste regret, disparaître une solennité traditionnelle qui contribuait au prestige de la vie universitaire. Mais : 1° les avantages, objectent-ils, ne se font guère sentir qu'à Paris; 2° il ne faut pas oublier la part du hasard dans les résultats (nature du sujet, dispositions particulières du candidat, opinions et goûts des correcteurs) ; 3° la préoccupation du concours général, surtout pour les matières où la mémoire entre en jeu, amène à se cantonner dans l'étude de certaines parties du programme sur lesquelles on s'appesantit à loisir, à l'exclusion des autres qu'on ignore ou à peu près ; 4° le désir d'obtenir des nominations fausse jusqu'à l'injustice toute l'institution du Concours général, par exemple fait admettre comme nouveaux à Paris, en rhétorique et en philosophie, des élèves venus bacheliers de province ; 5° l'enseignement lui-même est faussé ; les menus détails dont l'abus est critiqué par les programmes d'histoire et de géographie abondent dans les compositions du Concours ; 6° les classes sont désorganisées dès le moment où les compositions commencent.

Le *Temps*, dans un premier article, fait remarquer qu'on ne voit pas bien ce que pourrait être la fête universitaire dont ils recommandent l'institution : on ne peut rêver mieux, dit-il, comme apparat que le Concours actuel. Aux deux objections principales, surmenage des élèves et désorganisation des classes, il répond que le concours, n'étant nullement obligatoire, ne saurait être une cause de surmenage, que la désorganisation des classes n'est pas plus à craindre, puisque c'est le Concours général qui s'adapte aux programmes scolaires, non les programmes qui s'adaptent aux exigences du Concours. Et il conclut : « Le Concours est une bonne vieille tradition tout à fait charmante et même réellement utile. Il entretient entre tous les élèves et entre les établissements une émulation salutaire. S'il y avait une réforme à faire, la meilleure serait

d'y admettre les élèves de l'enseignement libre... La volonté de vaincre serait pour l'Université un aiguillon de plus. »

Dans un second article, le *Temps* ajoute une autre raison à celles qu'ont fait valoir MM. Belot et Gallouedec : c'est la contradiction qui existe entre cette institution, reste d'un système où l'émulation est considérée comme le moyen pédagogique par excellence et les théories nouvelles qui déprécient l'émulation et s'attachent à en réduire le rôle dans l'éducation publique. Mais il n'admet pas qu'on le supprime. Tout en admettant que les lauréats ne doivent pas considérer un prix d'honneur comme une créance sur la vie et sur la société, il soutient que la plupart des excellents élèves, des élèves laborieux ou d'esprit plus mûr, plus fin que la moyenne se font, dans l'existence, une place honorable. Et il défend le Concours général, parce que la fête et l'institution ont gardé une partie de leur prestige, parce qu'ils font honneur à l'enseignement secondaire public, parce que les fêtes du début de l'année ont piteusement échoué, et parce qu'il doute fort qu'on puisse inventer quelque chose de mieux en ce genre que ce qui se fait au Concours.

M. A.-Albert Petit, dans les *Débats*, s'est de même prononcé pour le maintien du Concours : « Le grand Concours, dit-il, a pour lui la tradition, ce qui n'est pas une force aujourd'hui... On parle de la faillite du Concours, parce que certains lauréats n'ont pas justifié dans la vie tous les pronostics flatteurs que leurs couronnes avaient fait éclore ; mais ce n'est pas le concours lui-même qui est responsable des espérances déraisonnées qu'on a parfois fondées sur ses résultats. Il faut prendre les succès scolaires pour ce qu'ils sont, pour une indication approximative des talents d'un bon écolier et non pour un horoscope qui domine toute une carrière... Le Concours avait au moins l'avantage de reposer sur le mérite — un mérite qu'il ne faut ni exagérer, ni rabaisser — et plus d'un collégien ignoré, surtout en province, a dû à une nomination de Concours général d'attirer sur lui l'attention et de faire son chemin dans l'Université et dans la science. Quant à la solennité du Concours, c'est la seule fête universitaire qui ait réussi jusqu'ici, et ceux qui se figurent qu'on pourrait la conserver, dépouillée de sa raison d'être, paraissent se faire quelques illusions. »

La question mérite d'être examinée de près, en tenant compte de toutes les indications qui ont été fournies dans les deux sens et nous nous proposons d'y revenir très prochainement.

La thèse latine et la réforme du doctorat ès lettres. — Nos lecteurs se rappellent sans doute l'article du 15 mai, où nous avons fait connaître les résultats de la consultation instituée par M. Leygues auprès des Facultés des lettres et des Recteurs. Nous proposions que l'Etat se bornât à laisser obligatoire la thèse française, en stipulant peut-être que les candidats devraient posséder, outre la licence ès lettres, le diplôme d'études supérieures qui existe déjà pour l'histoire et la géographie et qui sera probablement créé à bref délai pour les lettres, la grammaire et la philosophie.

Par suite, c'eût été aux Universités, aux Facultés des lettres et même aux professeurs qu'il eût appartenu de choisir quelle serait la seconde épreuve demandée aux candidats, parmi celles qui figuraient dans la liste où étaient résumées toutes les conclusions des consultés (thèse latine,

thèse écrite dans une autre langue, ancienne ou moderne, que le français, rédaction d'un mémoire, discussion écrite ou orale portant sur des questions posées par la Faculté, publication critique de texte, soutenance sur des travaux antérieurs du candidat) (1).

Dans sa session de juillet, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a voté le texte suivant :

« *Pour être admis aux épreuves du doctorat dans une Faculté des lettres, il faudra justifier du grade de licencié et soutenir deux thèses. La première sera rédigée en français. La deuxième thèse, qui pourra être un mémoire ou un travail critique, sera rédigée soit en français, soit dans une des langues anciennes ou modernes enseignées à la Faculté.* »

Le but poursuivi par les initiateurs de la réforme a été atteint ; la thèse latine n'est plus obligatoire. Peut-on dire, comme les *Débats*, que ce soit la fin de la thèse latine ? Sans doute, il eût peut-être été préférable que M. Boissier réclamât, au lieu de la thèse latine obligatoire pour tous les candidats, la faculté pour les Universités ou même pour les professeurs des littératures classiques, d'exiger que les leurs continuent, dans l'avenir, à écrire en latin le second travail demandé pour le doctorat d'Etat. En fait, il leur sera toujours possible de le faire et, s'ils le veulent, ils pourront toujours l'obtenir. Et cela leur sera d'autant plus aisé qu'il sera pendant bien longtemps encore plus facile de trouver, dans toutes les Facultés, quatre spécialistes comprenant le latin que d'en trouver quatre capables de comprendre l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol ou le russe.

On ne peut pas plus répéter, avec le *Temps*, que c'est « abolir les derniers vestiges des humanités classiques » ou que la réforme se résume « dans la suppression de la thèse latine ». Dire que le latin est une langue assez riche et assez souple pour se plier à tous les usages ; que le latin, loin d'être un obstacle et une entrave aux progrès de la science, serait un auxiliaire incomparable ; qu'il convient à la catholicité scientifique, c'est-à-dire à l'union des penseurs et des savants du monde entier, c'est à notre sens soutenir des idées fort justes et appelées peut-être à triompher un jour. Mais le maintien d'une thèse latine, obligatoire pour tous et surtout écrite dans un latin classique, c'est-à-dire avec le vocabulaire et d'après la grammaire et la syntaxe de Cicéron ou de quelques auteurs du temps d'Auguste, n'a que peu de chose à voir, comme nous le faisions remarquer à propos de l'argumentation de M. le recteur Benoist, avec l'emploi d'un latin, enrichi par les acquisitions du XIII[e] siècle et des siècles suivants, simplifié peut-être dans sa grammaire et dans sa syn-

(1) Les conclusions ainsi préparées et justifiées ont été reproduites et acceptées par un certain nombre d'écrivains pédagogiques de la presse quotidienne, en particulier par ceux du *Temps*, de l'*Aurore*, de la *République* de Perpignan, etc. M. Albert Petit, dans les *Débats*, trouvait l'idée ingénieuse : elle serait tout à fait séduisante, disait-il, s'il s'agissait du doctorat d'Université. Mais pour le doctorat d'Etat, il semble qu'il y aurait quelque inconvénient à faire des différences entre le doctorat conféré par telle Université et celui qui serait conquis devant telle autre. Bon nombre de professeurs d'Université, acceptant les conclusions précédentes, ont fait remarquer, contre l'argument de M. Albert Petit, que le public compétent n'est nullement habitué à identifier les doctorats d'Etat obtenus devant les diverses Universités et que pour juger, au moins *a priori*, de la valeur d'une thèse, il lui suffit de savoir où elle a été soutenue.

taxe, comme langue universelle par tous les savants de tous les pays. Et il faut espérer, comme le souhaite notre collaborateur M. André, et comme le dit le *Temps*, que « le moment viendra où tout ouvrage s'adressant au haut public cosmopolite devra être traduit en latin, sous peine de manquer son but et de ne pas contribuer à la civilisation générale ».

Les programmes d'admission aux grandes Ecoles. — En juin, M. le recteur Liard a exposé, dans un rapport présenté au Conseil académique de Paris, la nécessité de constituer, pour la classe de mathématiques spéciales, un programme d'enseignement délibéré en Conseil supérieur de l'Instruction publique, qui fût la base de l'examen d'admission à l'Ecole polytechnique et par conséquent à l'Ecole normale supérieure (sciences). On annonce qu'une commission mixte composée de représentants des Ministères de l'instruction publique, de la guerre, des travaux publics, du commerce et de l'agriculture, va être chargée d'étudier la question en ce qui concerne toutes les classes des lycées qui sont une préparation directe aux Ecoles du gouvernement. Ses travaux commenceront en octobre. La *Revue* essayera de renseigner ses lecteurs et la Commission ellemême sur quelques-uns des problèmes que soulève cette importante question.

Collège Rollin. — Le bruit avait couru récemment que le Collège municipal (lycée de la ville de Paris) allait être transformé en externat. Les informations que nous avons reçues nous permettent d'affirmer que ce bruit était dénué de fondement. Ce n'est pas au moment où l'Université pour les améliorations à réaliser dans un des lycées de la banlieue, au Lycée Lakanal, vient de le prendre comme modèle, que cet établissement prospère, comptant près de 1.300 élèves (pensionnaires, demipensionnaires, externes surveillés et externes libres), pouvait songer à renoncer à une organisation spéciale, depuis longtemps appréciée par les familles. A Rollin, en effet, chaque élève interne a sa chambre particulière, comme dans les collèges anglais. Il y trouve chaque soir jusqu'au lendemain matin, en dehors de toute promiscuité, le repos et le confort désirables.

Les cours y sont organisés, depuis les classes primaires et élémentaires jusqu'aux divisions préparatoires aux Ecoles, en parfaite conformité avec les programmes universitaires, et sont tous confiés à des professeurs nommés par le Ministre. Les résultats en sont attestés par les succès que le Collège remporte chaque année dans les divers examens au baccalauréat et pour l'admission aux écoles (Ecole normale supérieure, Ecole polytechnique, Ecole centrale, Saint-Cyr, Institut agronomique, etc.).

Lycée de jeunes filles de Versailles. — Des internats viennent d'être fondés à Versailles sous le patronage du Lycée de jeunes filles et avec le concours du personnel de l'établissement.

Ces internats, groupés autour du Lycée, sont des maisons organisées en vue de recevoir un nombre de pensionnaires relativement restreint et de donner aux familles une sécurité complète sous le rapport de l'installation matérielle et de l'éducation intellectuelle et morale.

Le lycée de Versailles possède une sixième année complètement orga-

nisée pour la préparation aux écoles de Sèvres et de Fontenay et une sorte d'enseignement supérieur, sous forme de cours complémentaires destinés aux jeunes filles qui veulent compléter leur éducation (1).

Nancy

Cours de français pour les étrangers en 1903-1904. — Ces cours préparent au certificat d'études françaises, complètent pour les étudiants en philologie moderne les cours réguliers, donnent rapidement aux nouveaux venus la connaissance pratique du français, font connaitre aux étrangers la France moderne et contemporaine.

Ces cours ont lieu du 1er novembre au 1er mars, du 1er avril au 30 juin, du 1er juillet au 31 octobre. Ils comportent un enseignement élémentaire et les éléments d'une haute culture française.

Pour la littérature française, dans le semestre d'été, les cours spéciaux ont été ceux de MM. *Magrou* (La poésie française au XIXe siècle, André Chénier, précurseur du romantisme), *Krantz*, Alfred de Musset, *Despois*, (Le théâtre de V. Hugo) ; les cours réguliers ont été ceux de MM. *Krantz* sur Beaumarchais et J.-J. Rousseau, *Harmand*, sur Alfred de Vigny, Taine (Les origines de la France contemporaine). Pendant les vacances, il y a des cours de MM. *Magrou* (Le romantisme), *Collignon* (La poésie française à la fin du XIXe siècle), *Despois* (Théâtre de Sardou et théâtre libre), *Souriau* (philosophes contemporains, Taine, Renan).

Dans le semestre d'hiver, les cours spéciaux sont ceux de MM. *Krantz* (Casimir Delavigne, Emile Augier), *Harmand* (Les origines du romantisme français, la composition en français, exemples empruntés à Lamartine, à Victor Hugo), *Magrou* (Les Parnassiens), *Despois* (Alexandre Dumas fils, Rostand, de Curel). Les cours réguliers sont ceux de MM. *Krantz* (Les femmes savantes de Molière, Le Barbier de Séville de Beaumarchais, Hernani de Victor Hugo), *Harmand* (Explication d'auteurs français), *Souriau* (Les philosophes français contemporains).

Pour la langue et la grammaire, il y a eu en été des cours spéciaux de MM. *Etienne* (Phonétique, grammaire historique, Molière, Les Femmes Savantes), *Harmand* (Langue et grammaire d'Honoré de Balzac), *Job* (Grammaire pratique), *Caillard* (Diction) ; des cours réguliers de M. *Etienne* (Les plus anciens monuments de la langue française, Ronsard). Dans les vacances, cours de MM. *Etienne*, (Phonétique, grammaire historique, La Rochefoucauld), *Job* (Grammaire pratique), *Caillard* (Diction). Dans le semestre d'hiver, cours spéciaux de M. *Etienne* (Phonétique, histoire de la conjugaison française, explication de Villon). *Souriau* (La langue philosophique, étude sur le style de quelques philosophes français contemporains), *Caillard* (Diction) ; cours régulier de M. *Etienne* (explication d'auteurs français, moyen âge et temps modernes).

Pour les littératures étrangères et la littérature comparée, il y a eu, au

(1) On peut demander des renseignements et des prospectus soit à la surintendante de la Maison Jacqueline Pascal, rue du Sud, à Versailles, soit à Mme la directrice du Lycée.
Le taux de la pension est celui des bourses nationales.

semestre d'été, des cours spéciaux (exercices de traduction, dirigés par des professeurs de la Faculté ou du lycée); des cours réguliers de MM. *Lichtenberger* (La philosophie de Nietzsche), *Bahon* (Gœthe à Weimar), *Huchon* (George Eliot's Essays). En vacances il y a des cours de MM. *Maresquelle* (La question de la langue internationale), *Camerlynck* (Méthode d'enseignement des langues vivantes), *Bahon* (Lessing et le théâtre français), des exercices de traduction dirigés par des professeurs de la Faculté et du lycée. Pour le semestre d'hiver, il y aura des cours spéciaux sur les rapports du romantisme allemand et du romantisme français (*M. Bahon*) et des exercices de traduction dirigés par des professeurs de la Faculté et du lycée, des cours réguliers de MM. *Lichtenberger* (Henri Heine), *Huchon* (Shakespeare, Milton).

Pour l'histoire et les institutions, il y a eu, au semestre d'été, des cours spéciaux de MM. *Pariset* (La troisième république, 1870 à nos jours), *Auerbach* (L'Indo-Chine) ; des cours réguliers de MM. *Parisot* (Le régime féodal), *Pariset* (Le blocus continental), *Auerbach* (La France, les chemins de fer africains, géographie des céréales). En vacances, cours de MM. *Parisot* (La Révolution française), *Floquet* (Nancy pendant la Révolution), *Blondel* (La condition civile de la femme en France), *Lespine* (Organisation constitutionnelle de la France), *Auerbach* (individualité géographique de la France, la région lorraine et les Vosges), *Bouin* (Les animaux domestiques des colonies françaises), *Michel* (Les villes d'eau des Vosges), *Arth* (Le sel et le fer en Lorraine). Pour l'hiver, il y aura cours spéciaux de MM. *Harmand* (La méthode historique au XIXe siècle), *Laurent* (Les institutions de la France), *Chantriot* (Question de géographie économique) ; cours réguliers de MM. *Parisot* (Le royaume de Lorraine à l'époque carolingienne), *Pariset* (Histoire du premier empire), *Auerbach* (Géographie de la France).

Dans cette organisation, il y a place non seulement pour les professeurs de la Faculté des lettres, mais encore pour ceux des lycées et des autres Facultés, pour des personnes étrangères à l'Université. MM. Lichtenberger, Bahon, Huchon, Krantz, Harmand, Collignon, Souriau, Etienne, Pariset, Parisot, Auerbach appartiennent à la Faculté des lettres ; MM. Despois, Magron, Chantriot, Job, Maresquelle et Camerlynck, Antoine, au lycée de Nancy, M. Floquet, au lycée de Pau, M. Blondel à la Faculté de droit, M. Michel à la Faculté de médecine, MM. Bouin et Arth à la Faculté des sciences. M. Caillard est directeur de la Comédie Lorraine, M. Lespine, avocat à la cour.

L'enseignement élémentaire du français est donné pendant toute l'année par MM. *Moutier*, directeur de l'Ecole des Cordeliers et *Antoine*, professeur au lycée.

Les auditeurs ont droit à une correction de devoir écrit par quinzaine. Ils doivent, pendant l'année scolaire, être immatriculés à l'Université et acquitter un droit de cours fixé à 20 francs par semestre ; pendant les vacances, acquitter une droit d'immatriculation fixé à 40 francs pour un mois et à 10 francs pour chacun des mois suivants.

La Société nancéienne pour l'étude des langues étrangères (*Revue* du 15 avril 1903), met à leur disposition un bureau gratuit de renseignements, des salons où ils peuvent travailler et rencontrer des Français désireux de converser avec eux. La chambre et la nourriture coûtent de 90 à 200 francs par mois.

Le certificat d'études françaises est délivré après un examen subi devant la Faculté des lettres. Les épreuves écrites comportent une traduction en français d'un texte pris dans une lange étrangère, choisie par le candidat et acceptée par la Faculté (deux heures), un exercice de rédaction en français (trois heures) ; les épreuves orales, un interrogatoire sur un cours de littérature française ou de philologie française, une interrogation sur un cours d'histoire de France ou de géographie de la France, une interrogation à option, soit sur un passage tiré d'un auteur français, soit sur un cours de la Faculté autre que les précédents.

Heidelberg

L'Université d'Heidelberg a créé docteurs *honoris causa* nos collaborateurs MM. Girard, professeur de droit et Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Tonkin et Annam

M. Dumoutier, directeur de l'Enseignement, vient de donner sa démission. Notre collaborateur M. Simonin a été chargé d'assurer le service et sera, nous l'espérons, appelé à lui succéder.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Nominations et Concours (Mars-Juin)

M. Appell est nommé doyen pour trois ans, à partir du 1er avril, de la Faculté des sciences de Paris (31 mars). — Congé de trois mois, à partir du 1er mai 1903, à M. Paris, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux; M. Seure, professeur au lycée, est chargé de faire par semaine, deux conférences d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté (28 mars).— Congé d'un an, à partir du 16 février 1903, à M. Gonnessiat, chargé d'un cours complémentaire d'astronomie à Lyon (27 mars). — M. Perrier est nommé, du 25 mars au 31 octobre 1903, maître de conférences de chimie à Rennes (28 mars). — M. Paul Ferrand est nommé directeur de la comptabilité au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (2 avril). — M. Couturier est nommé inspecteur général de l'enseignement primaire (1er avril). — MM. Bourguin, Bartin, sont nommés professeurs-adjoints à la Faculté de droit de Paris (4 avril). — Congé de trois mois, à partir du 20 avril, à M. Duclaux, professeur de chimie biologique à la Faculté des sciences de Paris (8 avril). — M. Delassus, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1902-1903, d'un cours de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences de Besançon (8 avril). — M. Maigron est nommé professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Clermont (4 avril). — M. Percerou est nommé professeur de droit criminel à Dijon (4 avril). — M. Hauvette est nommé professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Grenoble; MM. Malaquin, Pelabon, à la Faculté des sciences de Lille (4 avril). — M. Rigollot est nommé professeur-adjoint (4 avril), M. Lagrula, chargé d'un cours complémentaire d'astronomie du 16 février au 31 octobre, à la Faculté des sciences de Lyon (7 avril). — M. Perreau est nommé professeur de droit civil approfondi à Montpellier (4 avril); M. Marquez est délégué jusqu'à la fin de l'année scolaire 1902-1903, dans les fonctions de chef du laboratoire des cliniques, section de physique à la Faculté de médecine (3 avril). — M. Mérignhac est nommé professeur de droit international public, M. Gheusi, professeur de droit international privé; M. Mahia, professeur d'histoire du droit public et de principes du droit public; M. Bezy, professeur de clinique des maladies des enfants; M. Marie, professeur de physique, M. Audebert est chargé d'un cours de clinique obstétricale, M. Garrigou, d'un cours d'hydrologie, M. Guilhem, d'un cours de médecine légale; M. Maurel, d'un cours de pathologie expérimentale à Toulouse (4 avril). — M. Arthus est chargé d'un cours de matière médicale à Marseille (7 avril). — Congé d'un an, à partir du 1er avril 1903, à M. Barnaud; M. Martin est chargé,

du 1er avril 1903 au 31 mars 1904, d'un cours d'histologie. — Congé du 15 avril 1903 au 14 avril 1904 à M. Barthelat ; M. Coudrain est chargé du cours de pharmacie et matière médicale, à Angers (8 avril). — M. Levasseur est nommé administrateur pour trois ans, M. Charrin, professeur de la chaire de pathologie générale et comparée au Collège de France (1er avril). — M. Thevenin est nommé assistant de la chaire de paléontologie au Muséum (3 avril). — Concours devant l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris le 9 novembre 1903 pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen (9 avril). — MM. Jules Gautier, Hémon sont nommés inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire (1er avril).— Congé du 1er mai au 31 octobre 1903, à M. Gueymard ; M. Hitier est chargé du 1er mai au 31 octobre d'un cours de droit commercial à Grenoble (9 avril). — M. Baigue est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1902-1903, d'un cours de pathologie externe et de médecine opératoire à Besançon (9 avril). — M Yver est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1902-1903 d'un cours d'histoire de l'Afrique moderne à l'Ecole des lettres d'Alger (9 avril). — M. Caubet est nommé doyen pour trois ans, à partir du 16 mai 1903, de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse ; M. Acquaviva, pour neuf ans, chef des travaux anatomiques à l'Ecole de Marseille (18 avril). — M. Gley est délégué du 21 avril au 31 octobre, dans les fonctions de chef des travaux de physiologie (25 avril) ; MM. Griffon, Loeper sont nommés chef et chef-adjoint du laboratoire de clinique médicale, Hôtel-Dieu, à la Faculté de Paris (27 avril). — M. Daniel est nommé maître de conférences de botanique, à partir du 1er avril 1903, à la Faculté des sciences de Rennes (25 avril). — Congé d'un an, à dater du 1er avril 1903, à M. Weiss, maître de conférences de physique à Lyon (1er mai). — M. Grignard est délégué, du 1er mai au 31 octobre 1903, dans les fonctions de maître de conférences de chimie générale, M. Leser, dans les fonctions de chef des travaux à Lyon (11 mai). — M. Mascart est nommé vice-président pour trois ans (4 mai), M. Bordas, préparateur de la chaire de médecine (5 mai), au Collège de France. — M. Vernier est nommé assesseur du doyen à la Faculté des lettres de Besançon (15 mai). — M. Job est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1902-1903, d'un cours de chimie à Toulouse (20 mai). — M. Gerber est chargé du cours de minéralogie et hydrologie à Marseille (14 mai). — M. Daniel est nommé professeur de botanique appliquée à l'agriculture à Rennes (25 mai). — M. Vialle est institué pour neuf ans, chef des travaux de physiologie à Tours ; M. Thomas est nommé directeur d'études, M. Roques, maître de conférences de philologie romane; M. Manouvrier, directeur du laboratoire d'anthropologie à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (22 mai). — M. Guignard est nommé, pour trois ans, à partir du 31 mai 1903, directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris (29 mai). — M. Alezais est nommé professeur d'anatomie pathologique à Marseille (29 mai). — Concours le 14 décembre 1903 devant la Faculté de médecine de Montpellier, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'Ecole de Marseille (8 juin). — M. Doyon est nomme professeur-adjoint à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon (30 mai). M. Stephan, est nommé sous-directeur du laboratoire Marion, à partir du 1er novembre 1903, à Endoume (5 juin). — M. Bertrand est nommé professeur de géologie, M. Caralp, pro-

fesseur de minéralogie à Toulouse (5 juin). — M. Voisenet est institué, pour neuf ans, suppléant de la chaire de pharmacie et de matière médicale à Dijon (8 juin). — Concours du 4 novembre 1903, reporté au 25 novembre pour l'emploi de chef des travaux d'anatomie à Nantes ; Concours le 21 décembre 1903, devant la Faculté de médecine de Nancy pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à Besançon (15 juin). — M. Langlois est nommé directeur, M. Friedel archiviste au Musée pédagogique (9 juin). — M. Tartari est nommé doyen honoraire à Grenoble ; M. Heitz est nommé professeur de pathologie externe et médecine opératoire ; M. Baigue, professeur de clinique obstétricale à Besançon (15 juin). — M. Lespieau est nommé directeur-adjoint, M. Simon sous-directeur du laboratoire de chimie, M. Rabaud, préparateur du laboratoire de zoologie à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (5 juin). — M. Dantan est nommé préparateur de la chaire d'anatomie comparée du Muséum d histoire naturelle (22 juin). — M. Hartmann est maintenu du 1er novembre 1903 au 31 octo-1904, dans les fonctions de sous-directeur des travaux de médecine opératoire à Paris (29 juin). — M. Florence est nommé professeur de pharmacie à Lyon (23 juin). — M. Diacon est nommé professeur de chimie minérale à Montpellier (23 juin).

Soutenances de thèses pour le doctorat

Le 20 mars 1903, M. Hérissey (Eugène) a soutenu devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches chimiques et physiologiques sur la digestion des mannanes et des galactanes par la séminase chez les Végétaux.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Hérissey a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 20 mars 1903, M. Ribéry (Charles), professeur au lycée de Tourcoing, ancien élève de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, a soutenu, devant cette Faculté, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *De infinito apud Pascalium.*

Deuxième thèse. — *Essai de classification naturelle des caractères.*

M. Ribéry a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres.

Le 24 mars 1903, M. Gohin (F.), ancien élève de la Sorbonne et de l'Ecole des Hautes-Etudes, professeur agrégé au lycée de Rennes, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat, sur les sujets suivants :

Première thèse. — *De Lud. Charondæ (1534-1613) vita et versibus.*

Deuxième thèse. — *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle (1740-1789).*

M. Gohin a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec mention *très honorable*.

Le 11 mars 1903, M. Bellanger (Louis), ancien élève de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, professeur agrégé au lycée d'Auch, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat, sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE. — *In Antonini Placentini itinerarium grammatica disquisitio.*

DEUXIÈME THÈSE. — *Étude sur le poème d'Orientius.*

M. Bellanger (Louis) a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres avec la mention *très honorable.*

Le 25 avril 1903, M. Bouzat (Marie-Albert), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des sciences physiques, préparateur au Collège de France, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat ès sciences physiques, sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE. — *Composés cuproammoniques.*

DEUXIÈME THÈSE. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Bouzat a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *très honorable.*

Le 21 mars 1903, M. Doncieux (Marie-Joseph-Gabriel-Louis), préparateur adjoint à la Faculté des sciences de l'Université de Lyon, a soutenu, devant cette Faculté, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE. — *Monographie géologie et paléontologique des Corbières orientales.*

DEUXIÈME THÈSE. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Doncieux a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *honorable.*

Le 24 mars 1903, M. Robert (Adrien-Joseph) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE. — *Recherches sur le développement des Troques.*

DEUXIÈME THÈSE. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Robert a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 22 avril 1903, M. Dubard (Marcel-Marie-Maurice), a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

PREMIÈRE THÈSE. — *Recherches sur les plantes à bourgeons radicaux.*

DEUXIÈME THÈSE. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Dubard a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 24 avril 1903, M. Gautrelet (Jean-Ludovic) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Les pigments respiratoires et leurs rapports avec l'alcalinité apparente du milieu intérieur.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Gautrelet a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 3 avril 1903, M. Joseph Combet, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Vesoul, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *De Pygmœis africanis.*

Deuxième thèse. — *Louis XI et le Saint-Siège (1461-1483).*

M. Combet a été déclaré digne du grade de docteur ès-léttres.

Le 31 mars 1903, M. E. Stickney a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *De Hermolai Barbari vita atque ingenio.*

Deuxième thèse. — *Les sentences dans la poésie grecque d'Homère à Euripide.*

M. C. Stickney a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le 1er mai 1903, M. l'abbé Quillacq (Jean), licencié ès lettres, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Quomodo latina lingua usus sit S. Hilarius, Pictaviensis episcopus.*

Deuxième thèse. — *La langue et la syntaxe de Bossuet.*

M. l'abbé Quillacq (Jean), a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres.

Le 9 mai 1903, M. Figard, professeur au Collège de Vienne (Isère), a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Thèse latine. — *Quatenus apud Græcos experientiam in instituenda medicinæ methodo commendaverint empirici.*

Thèse française. — *Un médecin philosophe au XVIe siècle. — Etude sur la psychologie de Jean Fernel.*

M. Figard a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *très honorable.*

Le 27 mars 1903, M. Grynfeltt (Edouard-Joseph-Casimir), a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Récherches anatomiques et histologiques sur les organes surrénaux des plagiostomes.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Grynfeltt a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 28 avril 1903, M. Lambert (Charles), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *De dialecto æolica quætiones selectæ ad grammaticam pertinentes.*

Deuxième thèse. — *Etude sur le dialecte éolien.*

M. Lambert a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Le 30 mai 1903, M. l'abbé Grente (Georges), professeur au petit séminaire de l'Abbaye blanche, à Mortain, a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Quæ fuerit in cardinali Davy du Perron vis oratoria.*

Deuxième thèse. — *Jean Bertaut, abbé d'Aunay, premier aumônier de la Reine, évêque de Séez (1552-1611).*

M. l'abbé Grente a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres, avec la mention *honorable.*

Le 9 juin 1903, M. Belloc (François-Edgard), chef des travaux de physique à la Faculté des sciences de l'Université de Caen, a soutenu devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Thermo-électricité du fer et des aciers.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Belloc a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *honorable.*

Le 13 juin 1903, M. Nordmann (Charles), astronome à l'Observatoire de Nice, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Essai sur le rôle des ondes hertziennes en astronomie physique, et sur diverses questions qui s'y rattachent.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Nordmann a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *très honorable.*

Le 19 juin 1903, M. Giran (Henri), agrégé des sciences physiques, chargé des fonctions de maître de conférences à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat, sur les sujets suivants :

Première thèse. — *Recherches sur le phosphore et les acides phosphoriques.*

Deuxième thèse. — *Propositions données par la Faculté.*

M. Giran a été déclare digne du grade de docteur ès sciences physiques avec la mention *très honorable.*

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

H. Delaunay. — *Les sociétés savantes de France, notes et renseignements réunis, avec introduction de M. le professeur C.-M. Gariel.* — Paris, imprimerie générale Lahure, 1902.

C'est pendant le cours de l'exposition de 1900 que l'idée est venue à M. Delaunay de rechercher quel pouvait être le nombre des sociétés savantes existant dans l'Ancien et le Nouveau monde.

Sous le titre de Sociétés savantes, il a compris les sociétés scientifiques, littéraires, artistiques, même les associations dont l'objet est la vulgarisation des connaissances humaines au moyen de cours et de conférences, ou celles qui s'imposent par leur notoriété, quoique leur but ne puisse les faire classer parmi les Sociétés savantes.

Dans le volume actuel, qui traite de la France, le secrétaire de la Commission supérieure, dont tous ont apprécié l'amabilité et la compétence pendant l'Exposition, a groupé les Sociétés, non par spécialité, mais par ville, en adoptant l'ordre alphabétique rigoureux. A la table des matières, il a réuni les sociétés ou associations qui se proposent le même but, sans avoir la prétention de faire une classification et en se bornant à Paris.

Avec notre éminent collaborateur, M. Gariel, nous souhaitons que M. Delaunay puisse bientôt nous donner l'Annuaire des Sociétés savantes de l'étranger, et nous le remercions d'avoir entrepris ce travail intéressant, utile et de nature à rendre de nombreux et réels services.

F. P.

Henri d'Almeras. — *Alma Mater. Le Roman d'un Evadé, Mœurs universitaires.* — Paris, Société parisienne d'édition.

Voici un roman qui peut-être est une autobiographie. C'est le récit de quelques années de la vie d'un jeune universitaire qui, ne pouvant s'habituer ni à sa profession, ni à la vie de province, quitte l'Université.

L'auteur de *Fabrique de Pions, L'Ecole normale, le Pédantisme dans l'enseignement et dans la littérature*, n'est pas tendre pour l'*Alma Mater*. Ce n'est pas à dire d'ailleurs que tout ce qu'il dit soit faux ; mais souvent on pourrait lui reprocher une exagération dans la critique. « Les chargés de cours des lycées et les professeurs de collèges, écrit-il page 198, supportent presque tout le poids de la lourde machine universitaire. On ne tient aucun compte de leurs efforts. On les traite en parias. Que le mérite soit personnel, qu'il y ait un amour désintéressé de l'étude, une curiosité de l'esprit, un don inné de faire une classe, des qualités instinctives de clarté, d'élocution facile, de précision, inspecteurs généraux, inspecteurs d'académie, proviseurs, se refusent à l'admettre. » Et ailleurs (p. 221) : « Dans l'Université, ce qu'on appelle l'administration est formé,

en grande partie, des épaves de professorat. Qui n'a pas su faire une classe est chargé de diriger un collège ou un lycée. L'incapacité gouverne et le mérite obéit. »

Peut-être est-il bon que, de temps à autre, des écrivains comme M. d'Almeras nous obligent tous à faire notre examen de conscience. Mais qu'il me permette de le lui dire : je connais beaucoup de professeurs de collèges et de chargés de cours des lycées qui ne se reconnaissent nullement dans le portrait qu'il a tracé de tous. Et il y a aussi bon nombre d'administrateurs qui ont été de brillants professeurs.

F. P.

J. Corcelle, professeur d'histoire et de géographie à l'Ecole d'enseignement supérieur de Chambéry. — *Les Alpes de Savoie, flore faune, phénomènes physiques*, in-8° 2 f., Perrin, Chambéry.

L'auteur étudie dans cet ouvrage le redoutable problème de la dépopulation des Alpes, que les torrents, les déboiseurs et les animaux malfaisants transforment en désert. Nos montagnes, qui hier avaient une flore merveilleuse, sont privées de leur plus belle parure. Des industriels sans scrupules arrachent toutes les plantes rares. Les chasseurs sont aussi cruels que les botanistes et détruisent d'inoffensifs animaux comme les chamois, le bouquetin, la marmotte. Le torrent arrache les arbres, la chèvre ronge les jeunes pousses, et des vallées hier joyeuses, vivantes, sont solitaires et silencieuses. M. Corcelle, qu'un long séjour en Savoie a familiarisé avec ces questions vitales, indique les remèdes à cette situation désastreuse et rend justice aux efforts tentés par nos agents forestiers pour remédier à l'imprévoyance des hommes.

Gaston Paris. — *Légendes du moyen age*. — Paris, Hachette.

Dans cette édition posthume, les amis de Gaston Paris ont réuni trois articles parus dans la *Revue de Paris*, Roncevaux, le Paradis de la Reine Sybille, La légende du Tannhäuser ; deux études sur le Juif-Errant, sur le lai de l'Oiselet, auxquelles on a joint le texte du court poème qui a inspiré la dernière. Il suffit de la signaler à nos lecteurs. En appelant en particulier leur attention sur le lai de l'Oiselet — qu'on pourrait rapprocher du lai d'Aristote – nous voudrions seulement indiquer qu'il est de plus en plus nécessaire de comparer notre littérature française du moyen âge, parfois gracieuse, autant que charmante et naïve, mais souvent aussi grossière et pauvre d'idées, avec la littérature latine de cette époque, surtout avec les œuvres théologiques et philosophiques dont le latin est, en plus d'un cas, remarquable de précision et d'élégance, dont la pensée est souvent ingénieuse, subtile ou profonde, parce qu'elle se retrempe ou s'inspire aux sources antiques.

F. P.

Clovis Lamarre. — *Histoire de la littérature latine depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement républicain*, 4 volumes, Paris, Delagrave.

M. Clovis Lamarre vient de publier une œuvre considérable, qui a été couronnée par l'Académie française.

Pour donner une histoire complète de la littérature latine, M. Lamarre

s'est imposé, comme travail préliminaire, l'étude de la civilisation des peuples anciens de l'Italie et des influences multiples sous lesquelles s'est développée celle des premiers Romains. Il s'est attaché surtout aux Etrusques et aux Grecs des Colonies. Puis prenant Rome à son origine, analysant les éléments constitutifs de son peuple, examinant ses luttes intestines, il a noté, sous ses rois sabins et étrusques comme dans les premiers temps du gouvernement républicain, ce qui a contribué à son développement intellectuel. De là est sortie l'*Etude sur les peuples anciens de l'Italie et sur les cinq premiers siècles de Rome, pour servir d'introduction à l'histoire de la littérature romaine.*

La première partie de l'*Histoire de la littérature latine* traite, en 4 volumes, la période qui s'étend depuis les origines jusqu'à la fin du régime républicain. Un premier livre examine les origines du latin et les monuments de la langue latine appartenant aux cinq premiers siècles de Rome. Le second donne l'histoire de la poésie latine jusqu'au temps de Cicéron ; le troisième, celle de la prose latine à la même époque. Le quatrième livre s'occupe de la poésie au temps de Cicéron, spécialement de Lucrèce et de Catulle. Trois livres nous renseignent sur la prose. Le cinquième et le sixième sont consacrés à Cicéron : M. Lamarre donne d'abord un aperçu de sa vie et considère l'orateur ; puis il passe en revue ses traités de rhétorique, ses ouvrages philosophiques, ses lettres. Enfin, dans le septième livre, l'auteur nous parle de tous les prosateurs qui ont acquis, à cette époque, une réputation littéraire, en quelque genre que ce soit. Un *Appendice* présente quelques pages typiques, choisies dans chaque écrivain, traduites avec soin et auxquelles le lecteur peut recourir pour préciser ce qu'il vient de lire (1).

L'ouvrage qui suivra, *Histoire de la littérature latine sous l'Empire*, dont les matériaux sont rassemblés et la rédaction commencée, comprendra un nombre égal de volumes.

« Peut-être s'étonnera-t-on, dit M. Lamarre, que j'aie osé entreprendre un travail d'une telle envergure en un moment où l'étude du latin et du grec se trouve, dans les classes de l'enseignement secondaire, diminuée, mutilée. Mais c'est précisément au contraire parce que je sens la nécessité d'une urgente réaction contre une si déplorable tendance, qu'il m'a semblé bon d'y travailler dans la mesure de mes forces. Avec la foi d'un vieux professeur qui croit fermement à l'action salutaire des études scolaires les plus complètes sur le développement des forces intellectuelles et sur l'avenir même du pays, avec l'espérance aussi de susciter ou d'entretenir chez de plus jeunes une ardeur semblable à celle qui m'anime, j'ai voulu apporter mon contingent d'efforts à la consolidation de l'édifice classique. Si, dans mon travail, la critique, comme je n'ai pas la prétention d'en douter, trouve prise sur certains détails (2), personne du moins, j'en suis sûr, ne méconnaîtra ma généreuse et patriotique intention ».

On aime à lire une histoire ainsi composée; on y apprend, par l'exemple, à goûter les œuvres des grands Latins, surtout peut-être quand on n'en a pas été détourné par une étude trop longtemps prolongée et trop uniformément continuée.

(1) Cet *Appendice* forme le 4e volume et pourra servir, comme l'indique l'auteur, aux classes supérieures de l'enseignement secondaire.

(2) J'aurais eu à discuter, pour Lucrèce et Cicéron, certaines affirmations de M. Lamarre. Je me borne à renvoyer ceux que la question intéresse à l'Introduction au de *Natura Deorum*, livr II, Paris, Alcan et à ma thèse latine sur Epicure.

Des livres semblables sont tout à fait propres à éveiller, puis à satisfaire la curiosité de ceux qui s'élèvent, en voyant l'admiration réfléchie, raisonnée et enthousiaste pour la littérature latine d'un homme qui a passé sa vie à enseigner, à la compréhension des causes qui en rendent la lecture, patiente et répétée, féconde pour les hommes d'aujourd'hui et spécialement pour les Français.

Nous remercions M. Lamarre d'avoir entrepris son œuvre et nous souhaitons qu'il lui soit possible de la mener à bonne fin.

F. P.

Gaston Boissier. — Paris, Hachette.

Dans ce volume, M. Gaston Boissier a traité de Tacite (p. 1-198): *Comment Tacite est devenu historien, La conception de l'histoire chez Tacite, Le jugement de Tacite sur les Césars, Les opinions politiques de Tacite*. Puis, s'appuyant surtout sur les œuvres de Sénèque le rhéteur, il s'est occupé des écoles de déclamation à Rome. Le volume se termine par deux chapitres sur le Journal de Rome et sur le poète Martial. Il suffit de signaler ce volume à ceux qui s'occupent d'histoire littéraire et qui savent quel guide intelligent et aimable on trouve en M. Boissier. Nous y reviendrons pour ce qui concerne l'histoire de l'enseignement et des écoles.

F. P.

Aulard. — *La Révolution française et les Congrégations*, exposé historique et documents. — Paris, Cornély.

M. Aulard a donné un récit qu'il a tâché de faire aussi court, aussi impartial que possible en six chapitres : *I. L'ancien régime et les congrégations* ; *II. La Constituante et les congrégations régulières, décret du 13 février 1790, qui les abolit en principe* ; *III. Application et décrets complémentaires* ; *IV. L'Assemblée législative et les congrégations régulières* ; *suppression radicale* ; *V. Abolition des congrégations séculières* ; *VI. Application des décrets de suppression.*

Il y a joint une suite de documents de l'époque de la Révolution, débats des Assemblées et décrets, choisis parmi les plus propres à faire connaître les vues politiques et religieuses de ce temps là, parmi ceux où l'on trouve les éléments essentiels à l'histoire de la suppression des congrégations.

Il a ainsi offert une base vraiment historique à toutes les opinions. On lui demanderait volontiers de compléter l'œuvre à une prochaine édition, en y joignant les noms des congréganistes qui ont travaillé activement à l'œuvre révolutionnaire. E. P.

Gausseron. — *Pages choisies des Grands Ecrivains, Dickens*, traduction nouvelle et introduction. — Paris, Colin.

Les pages sont choisies parmi les plus intéressantes de Dickens. Les notes et l'introduction en donnent une pleine intelligence. M. Gausseron a fait œuvre utile pour les écoliers et pour leurs maîtres.

Nétchaïeff. — *La psychologie expérimentale contemporaine dans ses rapports avec les questions de l'enseignement scolaire*, St Pétersbourg, 1901 (en russe).

L'importance pour le pédagogue des notions de psychologie générale est un fait reconnu par tous. L'auteur se propose d'établir que pour élaborer une bonne méthode d'enseignement scolaire il faut encore et avant tout s'aider de la psychologie expérimentale.

Pour cela il essaie de montrer que les résultats obtenus avec la méthode d'expérimentation psychologique peuvent déjà trouver en pédagogie leur application pratique, d'indiquer à quel point les particularités psychiques des élèves, mises en relief par cette méthode, peuvent aider à vérifier leurs connaissances, de tracer la voie à de futures recherches expérimentales intéressant les questions de didactique, d'indiquer un plan général d'études psychologiques à l'usage des pédagogues.

Un premier groupe d'expériences est à consulter pour l'élaborationdes programmes d'enseignement. C'est celui qui touche au développement de l'intelligence et, en particulier, de la mémoire, selon l'âge et le sexe des élèves. L'auteur donne à ce sujet un exposé critique des expériences de Gilbert, de Bolton, de Jacobs, de Binet et Henri, de Griffing, d'Ebbinghaus. Il contrôle et complète ces travaux par ses propres expériences, entreprises en 1899 sur 687 sujets de 9 à 18 ans, pris dans six écoles russes différentes. Les résultats généraux sont les suivants :

1° Avec l'âge, peu à peu (d'abord rapidement et puis plus lentement) augmentent la finesse des perceptions, la mémoire la rapidité des mouvements et des processus psychiques ; en même temps diminuent la fatigue et la suggestibilité ; 2° pendant la période qui précède la puberté, on remarque un arrêt dans le développement de tous les processus indiqués et même parfois un retour en arrière : les temps de réaction et la fatigue augmentent ; 3° la signification des mots a une grande influence sur la facilité du souvenir ; 4° la mémoire se développe le mieux pour les objets et les mots qui désignent les représentations émotionnelles, c'est pour les chiffres qu'elle se développe le moins ; 5° une analogie frappante se remarque dans le développement des deux sexes. Cependant, les garçons ont les temps de réaction simples et complexes plus courts, ils sont moins suggestibles, résistent mieux à la fatigue d'un travail long, ils ont plus de mémoire pour les impressions concrètes. Les filles sont moins sensibles à la fatigue pour un travail court, elles retiennent mieux les chiffres et les mots ; 6° les différences sont surtout sensibles entre 11 et 14 ans. Les changements psychiques ne se produisent pas à la même époque parce que la puberté est plus tardive chez l'homme.

Pour la répartition du travail et des repos dans la journée scolaire, c'est aux expériences sur la fatigue intellectuelle qu'il faut faire appel. Suit un résumée des travaux de Sikorsky, Griesbach, Richter et Laser, Ebbinghaus. M. Nétchaïeff reproche aux expérimentateurs d'avoir étudié l'élève seulement avant et après le travail ; il faudrait faire des observations durables sur les enfants en travaillant avec eux.

Axel Key donne les chiffres suivants pour le nombre normal d'heures de travail intellectuel par jour :

10 et 11 ans : 6 heures	16 ans : 8 heures et demie
12 et 16 ans : 7 »	17 et 18 ans : 9 heures
14 et 15 ans : 8 »	

mais il a le tort de ne pas faire de distinction entre le travail facile et le travail difficile.

L'auteur s'est étudié lui-même pendant tout l'hiver de 1898 pour établir la moyenne du travail normal. Le nombre d'heures de travail quotidien était noté en rapport avec la durée du sommeil et des exercices. Les limites du travail normal étaient fixées par l'état de fatigue, de paresse et de dégoût. La moyenne a été de 6 heures et demie de travail quotidien dont 4 heures 1/4 de travail difficile. Les conditions les plus favorables ont été 58 heures de sommeil et 10 heures d'exercice par semaine, qui ont été accompagnées de 37 heures et demie de travail difficile.

Dans sa classe, et pour faire sa leçon, le professeur a besoin de tenir constamment en éveil l'attention de l'élève. Rien n'est indifférent pour arriver à ce but; l'attitude, le ton et la voix même du maitre, la durée des exercices et des repos, l'ordre des travaux, la disposition et l'aération des locaux scolaires, la nourriture de l'élève sont autant de facteurs qui influent sur l'attention. Les travaux d'Urbantchich, de Müller et Schumann, de Munsterberg, de Bolton soulignent et précisent leur rôle.

Le professeur parle pour être compris et n'y réussit pas toujours. Après Binet, l'auteur étudie la suggestibilité de l'élève. Il rappelle aussi les travaux de Lange, d'Aschaffenbourg, de Philippe, de Zichen, de Ribot, Stetson, Binet sur l'intelligence, l'association et la formation des idées générales. Tous ces travaux donnent au moins au pédagogue d'utiles indications.

L'intelligence peut parfois ne pas s'accompagner d'un degré suffisant du souvenir. Il faut étudier les divers procédés mécanique, mnémotechnique, rationnel d'aider la mémoire. Müller et Schumann, Cohn, ont apporté à ce sujet des études utiles.

L'auteur après avoir étudié 350 élèves des hautes classes, les a répartis en 3 groupes dans la proportion suivante : 18 du type visuel, 17 du type moteur, 6 auditifs. Le niveau général de la mémoire est sensiblement plus élevé chez ceux des deux premiers types ; ils apprennent facilement leur langue, difficilement les langues étrangères : les visuels sont plus sensibles à la signification des mots ; les moteurs particulièrement doués pour le dessin.

Nous ne pouvons qu'indiquer en passant quelques-unes des nombreuses autres questions déjà soumises à l'expérimentation psychologique et étudiées de nouveau par l'auteur : l'art d'interroger l'élève, le rôle et le processus de la récitation, de la lecture à haute voix, de la copie (expériences de Helmholtz, Cottel, Quantz) de la dictée (Sikorsky, Höpfner). Dans tous ces problèmes, la psychologie expérimentale bien souvent arrive péniblement à des conclusions qui n'ont rien d'imprévu pour le pédagogue, mais même alors elle n'est pas vaine puisqu'elle apporte plus de précision et de certitude. C'était une œuvre très utile de dégager des travaux écrits par et pour des spécialistes les connaissances générales applicables à l'enseignement. On pouvait craindre que cette œuvre fût prématurée. M. Nétchaïeff a suffisamment montré le contraire pour qu'il nous soit permis de désirer l'apparition en langue française d'un ouvrage semblable au sien.

E. Laran-Tamarkine

REVUES ÉTRANGÈRES

Recueil pédagogique (Pédagogitschesky Sbornik), *Revue de l'administration centrale des institutions militaires d'enseignement.* — Saint-Pétersbourg, année 1901.

C'est encore la critique de l'enseignement en Russie que développe l'année 1901 du « recueil pédagogique ». Comme précédemment (1), les professeurs russes se préoccupent particulièrement du rôle éducateur de leur enseignement.

M. **Chartoulari** (*Coup d'œil en arrière après 40 ans de service dans l'enseignement des écoles militaires*) (juin, pp. 481-508) rappelle la raison d'être des corps des cadets. Ils doivent fournir à l'armée des officiers d'une instruction et d'une éducation solides. Dans ce but ils élèvent aux frais de l'Etat les enfants des militaires.

Après avoir rapidement résumé l'histoire de ces corps, l'auteur constate qu'ils contiennent aujourd'hui 9.000 élèves internes, le même nombre que sous Nicolas I[er], tandis que l'armée est devenue dix fois plus forte ; on a supprimé les bourses des orphelins et les cours préparatoires, on a établi un concours d'entrée. La limite d'âge est de dix à douze ans pour la première classe.

M. Chartoulari proteste d'abord contre cette mesure : on compromet la santé des élèves en leur faisant subir un premier examen à moins de 11 ans. De plus il réclame le rétablissement des cours préparatoires pour rendre cet examen matériellement et intellectuellement plus accessible. L'école préparatoire doit être située en dehors de la ville ; trois heures par jour seulement seront consacrées aux leçons de classe : deux heures par semaine pour l'Histoire Sainte ; quatre heures pour la littérature russe ; quatre heures d'arithmétique ; trois heures d'écriture et trois heures de dessin ; pour l'étude de l'histoire naturelle (2 heures), on se servira des plantes et des animaux que l'on aura sous les yeux ; l'enseignement des langues étrangères sera purement pratique et fait par des Français et des Allemands. Le programme des cours sera réparti en cinq années et aussi peu chargé que possible. Dans les deux dernières années on enseignera un peu de géographie.

M. **Argamakov** (*Régime scolaire dans les internats pendant ces derniers temps*, novembre, pp. 365-387) généralise les critiques et formule de nouveaux vœux. La situation scolaire en Russie est dans un exceptionnel état de gravité : 80 élèves 0/0 ne terminent pas leurs études ; dans les éco-

(1) Voir les comptes-rendus des années 1899 et 1900 dans les numéros du 15 janvier et du 15 juillet 1902.

les militaires, 25 0/0 ont besoin de cours complémentaires. Il faudrait des écoles spéciales pour les jeunes gens atteints de tares héréditaires. Il faudrait surtout réformer les petites classes ; au lieu d'y retenir éternellement les retardaires, ou de les exclure tout à fait de l'école, il faudrait organiser pour eux des cours supplémentaires. Un nouveau type d'école des cadets doit être créé hors des villes ; l'auteur s'inspirant d'exemples empruntés à l'Allemagne, à la Suisse, à la Hollande, l'Angleterre et la Suède, énumère — sans trop de précision — les qualités que doivent posséder les nouveaux établissements.

M. **Ivanov** (*L'étude de la science de la nature comme point central de l'enseignement secondaire*) (janvier, pp. 26-50) désire voir les sciences exactes remplacer les humanités à la base de l'instruction. Les mathématiques offrant de trop grandes difficultés, ce sont les sciences physiques et naturelles qui fourniront cet ensemble coordonné que doit être l'enseignement.

Du point de vue intellectuel, elles apprennent à observer, à comparer, inspirent à l'élève le goût du fait précis et la prudence dans les conclusions ; au point de vue moral, elle lui montrent dans la nature non un chaos, mais un tout régi par des lois invariables, développent en lui l'idée du beau ; elles ne s'opposent point au sentiment religieux, car selon le mot de Brülow, la première connaissance de Dieu se fait par la nature. Du point de vue matériel, elles ont déjà donné dans la technique leurs surprenants résultats : fabriques, usines, chemins de fer...

Il ne faut point négliger les humanités qui éclaircissent l'individu sur ses droits et devoirs personnels et sociaux. Mais l'objet essentiel des études doit être : 1° le monde organique ; 2° le règne végétal ; 3° le règne animal ; 4° l'homme ; 5° l'écorce terrestre.

Le même auteur étudie le rôle des *professeurs et éducateurs dans l'œuvre de l'éducation de la masse* (août, pp. 75-103). Ce qui crée l'esprit, l'atmosphère d'une école, ce sont les professeurs, les programmes, les bibliothèques, le règlement, la nourriture, mais ce sont surtout les élèves eux-mêmes. Quelques-uns d'entre eux donnent le ton à tous les autres. C'est que les maîtres manquent de patience et de zèle, qu'ils ne s'intéressent pas à chaque élève en particulier. M. *Ivanov* réclame une fois de plus la création d'écoles spéciales pour donner aux professeurs une préparation pédagogique.

MM. **N. N. S.** (*Quelques mots au sujet de la lecture éducatrice pour les cadets*, mars, pp. 295-298), **Schidlovsky** (*Une mesure pour diminuer le nombre des mauvais actes chez l'élève*, août, pp. 124-129), **Rojdestvin** (*Rôle éducatif de la poésie*, octobre, pp. 267-277), soulignent l'importance des lectures faites en classe pour le développement moral des élèves.

M. **Véréchtchaguine** (*Comment il faut comprendre l'enseignement de la littérature dans les écoles secondaires*, mars, pp. 261-270), se plaint que dans l'état actuel de l'enseignement, les lectures imposées aux élèves ne peuvent développer que leur mémoire. C'est à leur sens critique qu'il faudrait surtout faire appel.

M. **Tchoulitzky** (*La langue maternelle dans les œuvres des écrivains nationaux*, février, pp. 141-156), constate la connaissance insuffisante des œuvres nationales en Russie, et explique ainsi les emprunts faits aux langues étrangères.

M. **Flérow** (*Incompatibilité de la dictée avec le véritable but que se propose l'enseignement de la langue maternelle*, août, pp. 103-124). Les progrès apparents obtenus par l'exercice fréquent de la dictée, disparaissent à la moindre interruption de cet exercice. Les recueils de dictées sont mal faits, bourrés de phrases niaises et sans suite, et supposent chez l'élève des connaissances qu'il n'a pas. Les notions de grammaire et d'orthographe ne doivent pas être séparées de l'explication des textes et leur analyse logique et grammaticale doit se joindre à leur commentaire littéraire.

L'auteur réclame en outre une simplification de l'orthographe russe.

Signalons encore les articles de MM. **Trostnikoff** (*L'importance des sentiments (émotions) dans la vie humaine*, mai, pp. 434-453), **Muther** (*Bases psychologiques de la pédagogie*, octobre, pp. 309-331, novembre, 387-411, décembre, pp. 493-510) et une très intéressante étude de M. **Netchaeff** (*Observations sur le développement de l'intérêt et de la mémoire à l'âge scolaire*, juillet, pp. 11-32) faisant partie d'un ouvrage que nous avons déjà analysé.

E. Laran-Tamarkine.

Hochschul-Nachrichten

N° 147, décembre 1902: *Le centenaire de l'Université de Dorpat-Jurjew*, 1802-1902. — L'Université de Jurjew (autrefois Dorpat) a célébré le 25 décembre 1902 le centenaire de sa restauration. L'Université allemande de Dorpat a été pendant la première moitié du XIX[e] siècle une pépinière de savants, de professeurs, de précepteurs, de médecins, de fonctionnaires, qui étendaient l'influence allemande sur tout l'empire russe. Une réaction contre cette influence ne pouvait manquer de se produire et a fini par amener la russification de l'Université. Les moyens employés par l'administration pour imposer la langue russe et refouler peu à peu les professeurs et les étudiants allemands sembleraient peut-être moins draconiens à l'auteur de l'article, s'il les comparait aux procédés appliqués par l'administration allemande en Alsace-Lorraine dans un but analogue. Une exception ingénieuse a été faite à Jurjew en faveur de la Faculté de théologie protestante. Elle continue à enseigner en allemand, afin sans doute que les prédicateurs qu'elle forme ne puissent pas prêcher en russe.

D[r] Lydtin. — *L'enseignement vétérinaire à Vienne* (Extrait de la « Deutsche Tierarztliche Wochenschrift »). — Par décision impériale du 31 décembre 1896, le certificat de maturité d'un gymnase ou d'une école réale est exigé à l'entrée des écoles supérieures vétérinaires de Vienne et de Lemberg ; mais à Vienne, l'école est une institution militaire, dépendant du ministère de la guerre ; elle reçoit des élèves civils et militaires et elle n'applique le décret qu'aux premiers. Pour les élèves militaires, l'instruction primaire suffit, et à la fin des études, ils reçoivent le même diplôme que les élèves civils pourvus de leur baccalauréat. On conçoit les inconvénients d'un tel régime et les protestations qu'il soulève.

La Suisse universitaire, Revue critique de l'enseignement supérieur et secondaire. — Ce titre est critiqué en ces termes bien sévères : « Le

sous-titre indique qu'il n'est pas question d'un véritable organe des Universités, comme le promet le titre principal. Mais on ne peut s'expliquer comment, même dans la Suisse française, qui n'entend certes pas non plus être une province française, on peut s'aviser de singer d'une façon aussi grossière et injustifiée, et même tout à fait contraire à l'état de choses réel, l'organisation française toute différente. En France, où l'on entend depuis Napoléon Ier sous le nom d'Université l'Enseignement tout entier, un pareil titre est légitime et a une signification ; mais en Suisse, il ne fait que brouiller les idées et ne saurait contribuer à la propagation d'une revue qui, malgré son titre prétentieux, n'a pas la moindre portée pour les Universités ».

N° 148, janvier 1903: *La nouvelle constitution de l'Ecole supérieure technique de Munich* (Dr von Salvisberg). — Jusqu'à cette année l'Ecole supérieure technique de Munich avait un directeur nommé par le gouvernement. Par décret du prince-régent (27 septembre 1902) les termes de directeur, suppléant du directeur et directoire sont remplacés par ceux de recteur, prorecteur, et sénat. Le recteur est nommé par le roi pour une durée de trois ans. Le collège des professeurs présente par élection à la majorité absolue un de ses membres. Si la nomination est refusée, une nouvelle élection a lieu. Le recteur sortant est prorecteur.

Les étudiants au service de la culture populaire. — En 1900, la section des sciences sociales de l'Association de l'Université technique de Charlottenbourg décida de fonder des cours pour les ouvriers. Des œuvres de cette nature ont été tentées par des étudiants anglais il y a plus de trente ans et ont abouti à la fondation de Toynbee Hall, établissement qui a été ouvert en 1884 et est devenu le centre d'une activité féconde. Dans le même but les étudiants danois fondèrent en 1882 la « Ligue des Etudiants », qui organise des conférences, répand des ouvrages populaires, fait des cours du soir, etc. En Suède, deux associations d'étudiants, l'une libérale. l'autre conservatrice, se font une concurrence dont les ouvriers profitent. Une troisième association s'appelle « *Etudiants et ouvriers* » et se donne pour but le rapprochement des classes. En France on a créé des Universités populaires. Les étudiants allemands viennent d'entrer à leur tour dans ce mouvement. Des *Cours complémentaires libres pour ouvriers* ont commencé en été 1901. Ils sont conçus d'une manière toute élémentaire et pratique : calcul, algèbre, technologie, vie et œuvres de Schiller (été 1901) ; allemand, calcul, géométrie, mécanique, chimie, géographie (hiver 1901-02), etc. Les cours sont suivis d'*exercices* pratiques. La commission d'organisation des cours a des entrevues régulières avec des délégués des auditeurs, afin de s'instruire de leurs besoins et de leurs vœux. Pendant l'hiver 1902-03, 175 personnes ont suivi 319 cours. Les étudiants de Breslau et de Leipzig ont fondé des œuvres analogues.

Le doctorat ès sciences politiques sera décerné pour la première fois en Prusse par la Faculté de droit et de sciences politiques de Münster.

N° 149, février 1903 : *Situation des universités autrichiennes* (Dr. Paul von Salvisberg). — Analyse et discute un mémoire du Sénat

académique de l'Université de Vienne, qui généralise et applique à toutes les facultés les griefs élevés l'an dernier par la Faculté philosophique de Vienne, et s'attache surtout à la discussion de deux points : La question des *droits d'inscriptions* (Kollegiengelder) et les inconvénients qu'entraine pour l'administration de l'instruction sa dépendance du ministère des finances.

Projet de loi réglant les traitements des professeurs en Hongrie. — D'après ce projet, dont l'adoption est probable, le personnel des Universités hongroises jouirait d'un traitement sensiblement supérieur à celui de leurs collègues autrichiens. Ainsi le traitement fixe des professeurs ordinaires de l'Université de Budapest, de l'Université François Joseph de Kolozvar et du Joseph-Polytechnicum sera au début de 6.400 couronnes; par promotions quinquennales il s'élèvera à 7.400, 8.400, 9.600, 10.800 et 12.000 couronnes. Ils auront en outre des indemnités de logement (1.600 à 2.000 couronnes). Les professeurs extraordinaires débuteront à 4.800 couronnes et arriveront par promotions quinquennales de 500 couronnes à 7.300 couronnes après 25 ans de service. Leur indemnité de logement sera de 1.200 à 1.600 couronnes. Les adjoints toucheront de 3.600-4.400 couronnes et une indemnité de logement de 1.000couronnes; les assistants 2.000 à 2.400 et 700 couronnes d'indemnité de logement, etc.

Hautes études de journalisme. — L'Université de Berne vient de publier son programme d'études pour le journalisme. Il est réparti sur six semestres et contient toutes les matières que doit connaître un homme appelé à disserter *de omni re scilibi.*

Séjour à l'étranger pour les néophilologues. — Appelle l'attention des futurs professeurs de langues vivantes allemands sur le profit qu'ils pourront tirer de l'installation de « répétiteurs étrangers » dans les lycées et collèges français. Appelons de notre côté l'attention de nos administrateurs sur les avantages que cette institution, qu'on devrait généraliser le plus tôt possible, offrirait à nos élèves et à nos propres professeurs.

Hautes études techniques. — La fondation d'une nouvelle Ecole supérieure technique à Breslau peut être considérée comme assurée, la ville ayant consenti à contribuer dans la proportion demandée par le gouvernement au versement des deux millions de marks que l'Ecole coûtera.

N° 150, mars 1903 : *Projet d'une Académie technique militaire.* — Le crédit pour la création d'une *Ecole supérieure technique militaire* ayant été refusée par la commission du budget du Reichstag, qui demandait le rattachement des études techniques militaires des officiers à l'Ecole supérieure technique de Charlottenbourg, trois professeurs de cette école furent invités par le ministre des cultes à produire un mémoire sur ce projet. Ce document fait le départ des matières que les officiers pourraient venir étudier à l'Ecole supérieure civile et de celles qu'ils doivent nécessairement acquérir dans une école militaire. En conséquence, le Reichstag a adopté le projet de confier l'instruction technique *générale* des officiers à l'Ecole supérieure de Charlottenbourg et de fonder pour leur instruction technique *militaire* une « Académie pour les matières techniques

militaires » (*Akademie für militärtechnische Gegenstände*). A remarquer à ce sujet un article d'un écrivain militaire bien connu, le colonel bavarois Schweninger, qui critique vivement dans les *Annales pour l'armée et la marine allemandes* la création d'une école technique militaire distincte des écoles civiles et demande que l'armée cesse peu à peu de former un Etat dans l'Etat.

Nouveau règlement des examens médicaux en Hongrie (professeur E. V. Grósz, Budapest).

Pour l'admission aux études médicales, on exige le certificat de maturité d'un gymnase. Les élèves des écoles réales ont à subir un examen complémentaire.

Les études ont une durée de dix semestres, y compris les six mois de service militaire (qui ne coïncident pas avec un des semestres). Après le quatrième semestre, examen oral de physique et chimie, examen théorique et pratique d'anatomie et de physiologie. Au bout de la cinquième année a lieu le deuxième examen : anatomie pathologique, théorique et pratique ; pathologie générale et thérapeutique, pharmacologie, hygiène, médecine légale (théoriques). Le troisième examen comprend des épreuves théoriques et pratiques de médecine interne, chirurgie et opérations chirurgicales, obstétrique et gynécologie ; ophthalmologie et chirurgie des yeux, et alternativement les spécialités suivantes ; psychiatrie, maladies des enfants, maladies cutanées et syphilitiques. Après les trois examens, stage d'un an dans les hôpitaux, à la suite duquel est conféré le diplôme autorisant l'exercice de la médecine.

La minéralogie et la géologie dans les Ecoles supérieures techniques (prof. Dr K. Oebbeke, Münich). — Article très intéressant sur les services que rendent et pourraient rendre directement et indirectement la géologie et la minéralogie ; demande le développement de l'enseignement de ces sciences dans les hautes Ecoles techniques et propose la fondation d'un bureau central pour toutes recherches minéralogiques et géologiques et les questions connexes. Ce bureau se mettrait en relation avec des établissements analogues, publics ou privés, existant à l'étranger.

La question de la Faculté catholique de Strasbourg. — L'article défend la création d'une Faculté de théologie catholique à Strasbourg contre les critiques qu'elle a soulevées. L'Etat n'a point fait de concessions humiliantes à la Curie. La situation des professeurs sera en fait à Strasbourg la même qu'à Bonn et à Breslau ; ils ne seront nommés qu'après accord préalable avec l'évêque, mais ne peuvent être privés de leur chaire que par voie disciplinaire.

Ch. Sigwalt.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, maître de conférences à l'Ecole Normale et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à l'Ecole de pharmacie.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Edmond Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum.
Perrot, de l'Institut, directeur de l'Ecole normale supér.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Dr Regnard, directeur de l'Institut agronomique
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchrler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
César-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dessertaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orleans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Naeldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ, imprimeur-gerant.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-TROISIEME ANNÉE. — VOL. XLVI. — N° 9. — 15 SEPTEMBRE 1903.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, Ve ARR.

1903

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr.

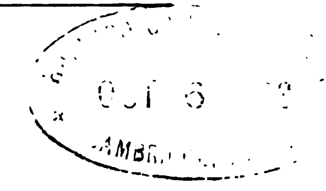
Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . . **200 francs**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT



L'ÉCOLE LAÏQUE (1)

Chers enfants,

C'est aux plus grands d'entre vous, grands garçons et grandes filles, que j'adresserai mon discours. Je donnerais aux petits et aux petites la permission de ne pas écouter, si je ne savais bien qu'ils la prendront eux-mêmes, et ils auront raison, car je vais parler d'une question très sérieuse : Pourquoi y a-t-il des écoles laïques et quelle en est la fonction dans notre société ?

L'école laïque n'est pas une institution très ancienne. Autrefois, elle n'avait pas de raison d'être : toutes les écoles dépendaient de l'Eglise et lui obéissaient, et cela n'offensait ni n'étonnait personne, parce que tout le monde alors était chrétien et catholique. L'éducation était avant tout religieuse. Les savants ne croyaient pas que la foi jamais pût être contredite par la science. Une seule science était reconnue, la science de Dieu, qu'on appelle la théologie, et dont on disait que la philosophie était la servante. Il était naturel que l'école fût dans l'église, ou tout près, dans l'ombre étroite du clocher.

Un jour vint — il y a quatre siècles — jour de grand trouble, où l'unique Eglise fut déchirée en morceaux. Le protestantisme attaqua les dogmes et la discipline, toute l'organisation catholique.

(1) Discours prononcé à la distribution des prix du Concours cantonal, au Nouvion en Thiérache, et publié dans le *Temps* du 15 août.

Un grand nombre d'hommes, én France et en Europe, se convertirent aux doctrines nouvelles. Les protestants eurent leurs églises distinctes, et leurs enfants quittèrent la commune école, où le maître catholique continuait d'enseigner selon les règles et préceptes anciens.

Pour vous faire comprendre ce qui s'est passé alors, je vous conterai un souvenir personnel.

A votre âge j'étais au Nouvion, élève de la pension Bernard. Nous étions tous catholiques, sauf un, mon camarade David Dubois. Quand venait l'heure de l'instruction religieuse, David se levait et sortait. Cette singularité nous étonnait, nous scandalisait même un peu. Nous nous disions tout bas : « Il ne fait pas au nom du Père ! Il ne récite pas : Je vous salue Marie... » Nous savions qu'au soir sa famille chantait des chansons d'église en français. Plusieurs fois des gamins, dont j'étais, s'approchèrent de la maison, et montèrent les degrés sur la pointe des pieds, l'oreille tendue. Je me rappelle la tristesse religieuse de ces chants calvinistes. Nous savions aussi que David s'en allait le dimanche au prêche à Esquehéries. Ceux d'entre nous qui avaient l'humeur voyageuse connaissaient Esquehéries ; ils avaient vu le temple, cette humble maison, qui semble morte derrière une haie le long d'un petit sentier, au lieu que l'église catholique campe sur la colline son fier aspect de château féodal.

A la vérité, nous n'avions pas de mauvais sentiments contre notre camarade. Dans ce pays de Thiérache, nous sommes de braves gens, d'esprit rassis, mais je me suis souvenu toujours de cette première révélation qui me fut faite de la diversité des religions. Plus tard, lorsque j'appris au collège l'histoire du protestantisme, je revis la grande classe, nos bancs serrés, le maître en chaire annonçant la leçon d'instruction religieuse, et David Dubois sortant ; et je compris qu'au XVI[e] siècle, les protestants avaient fait comme mon camarade : ils s'étaient levés et ils étaient sortis.

Voilà donc, en France, deux sortes d'écoles au XVI[e] siècle : les catholiques et les protestantes.

Que va-t-on faire ? Si les hommes de ce temps avaient été des sages, catholiques et protestants auraient élevé, comme ils l'entendaient, leurs enfants dans des écoles distinctes, tout en continuant de s'estimer et de s'aimer, frères en la commune patrie. Mais les

hommes ne commencent jamais par être sages; ils le deviennent— plus ou moins — après qu'ils ont souffert atrocement de leurs sottises et de leurs méchancetés. Ainsi, les enfants n'apprennent à craindre le feu qu'après qu'ils ont hurlé pour s'être brûlés.

D'ailleurs, bien des raisons, trop longues à dire et trop difficiles à expliquer, empêchaient qu'une révolution religieuse en ce temps-là fût acceptée sans résistance. Dans toute l'Europe, catholiques et protestants se combattirent furieusement. C'est une chose certaine que les plus méchantes haines sont les haines religieuses.

Vous savez par l'histoire que des armées combattirent des armées, que le fer tortura, que le feu dévora de la chair humaine. Vous connaissez des grands crimes commis au nom de la religion par des catholiques et par des protestants. C'était le régime de l'intolérance; les protestants, où ils étaient les plus forts, le pratiquaient tout comme les catholiques. Ces temps passés étaient barbares. Mes enfants, il y a plus de sagesse, plus de bonté, plus d'humanité dans vos petites têtes et vos jeunes cœurs qu'il n'y en avait chez les rois et les peuples du temps passé.

Une des grandes gloires de notre pays est qu'il essaya le premier, par l'effet des circonstances particulières, le régime de la tolérance. Le roi Henri, de populaire mémoire, donna aux protestants le droit de vivre comme les autres Français. En ce droit était compris celui de tenir des écoles. Des écoles protestantes, grandes et petites, prospérèrent à côté des écoles catholiques. Mais l'Eglise ne se résigna point à tolérer auprès d'elle la secte hérétique. Par un patient effort, elle obtint du Roi — il ne se fit pas beaucoup prier — qu'une à une les libertés octroyées aux protestants leur fussent retirées. Et vous savez combien notre pays, par la révocation de l'Édit de Nantes et l'émigration qui suivit, perdit de forces, de richesses, d'intelligences et de vertus.

Mais le temps marcha de son pas tranquille, de son pas indifférent, que personne jamais n'arrêta, n'arrêtera jamais. Le spectacle des guerres et des haines religieuses, et d'autres causes encore éveillèrent l'esprit philosophique, au moment où le règne de Louis XIV finissait dans la misère et les larmes. Comme toutes les œuvres, celle des philosophes est mêlée de bien et de mal. Nous savons aujourd'hui qu'ils eurent le grand tort de traiter légèrement l'esprit religieux, qui est une puissance légitime et forte. Mais le XVIIIe siècle a l'honneur d'avoir retrouvé, sous les religions

diverses et ennemies, l'humanité avec tous ses droits et de proclamer l'absolue liberté de la conscience humaine.

En conséquence, la Révolution française prononça le divorce entre l'Etat et la Religion, dont l'union était devenue malfaisante. L'Etat ne connut plus que des Francais, lesquels, selon leur conscience libre, vont, les jours de culte, à l'église, au temple ou à la synagogue, ou n'ont pas de jours de culte, étant des penseurs libres.

Alors et nécessairement l'école laïque vint au monde. Elle est fille de la Révolution française, et vous voyez bien en quoi elle lui ressemble : elle ne connaît en ses élèves que de jeunes Français.

Cette ressemblance lui est reprochée comme un crime. L'école laïque a de violents ennemis.

Chers enfants, je ne veux offenser personne. Je respecte les sentiments religieux quand ils sont sincères. De plus, je suis partisan de la liberté de l'enseignement, sous le contrôle de l'Etat. Le contrôle de l'Etat me paraît nécessaire, parce que l'Etat, forme politique de la patrie, ne peut se désintéresser de l'éducation des générations, qui seront la patrie demain. Mais je n'admets pas qu'il ait seul le droit d'enseigner. L'idée d'un monopole de cette sorte me blesse et m'inquiète, car il serait un monopole intellectuel et moral : rien que l'accouplement de ces mots fait peur. Mais justement parce que j'ai de pareils sentiments que je puis dire équitables, j'ai le droit de protester contre les injustes sentiments à l'égard des écoles laïques.

De braves gens s'effarent à l'idée d'y envoyer leurs enfants. Ils croient qu'en elle tout est abomination, pendant qu'ailleurs tout est perfection. Et l'on chante de jolies chansons comme celle-ci :

A la laïque,
On a des coliques ;
Chez les bonnes sœurs
On a des douceurs.

Ces douceurs seraient l'avant-goût de celles du Paradis, et les coliques le prélude des tourments de l'enfer, qui vous attendent, mes pauvres petits.

D'où vient donc cette répulsion enfantine à l'endroit de nos écoles publiques? Elle est inspirée par une campagne d'erreurs graves, trop souvent propagées du haut des chaires d'église.

Ecole sans morale, dit-on ! D'abord ceci est un mensonge. Vos maîtres vous enseignent la morale comme l'humanité l'a faite, tantôt contre les religions, tantôt avec leur aide. Cette morale est celle des sages antiques, fécondée par l'esprit fraternel et démocratique de l'Evangile, par l'expérience progressive de l'humanité, par les sentiments, partout éveillés aujourd'hui, de solidarité et de justice sociales.

Ecole sans religion — Oui. Mais il faudrait s'entendre, il faudrait dire : école qui, en harmonie avec les conditions générales de la société française, et, pour de hautes raisons, par respect de la liberté du père de famille, de l'élève et du maître — car le maître, je suppose, a, comme tous les citoyens, droit à la liberté de conscience — par ressouvenir des discordes et des horreurs d'autrefois, dans l'intérêt de la paix publique, garde la neutralité entre les religions, dont elle laisse l'enseignement à leurs ministres.

Si la neutralité est loyalement observée — et il faut qu'elle le soit — si aucun empêchement n'est mis à l'éducation religieuse — et il faut qu'aucun empêchement n'y soit mis — personne n'a sujet de se plaindre. Les écoliers ont leurs heures laïques et leurs heures religieuses. Aucun trouble n'est introduit dans leur existence. L'école n'est jamais bien loin de l'église. Ici, vous n'avez que la rue à monter, une rue qui grimpe raide, il est vrai ; mais à votre âge on ne sait pas que « ça monte ».

Comme ce grand différend serait facile à arranger si tout le monde y mettait de la bonne volonté ! Mais il ne faut pas compter qu'on y mettra de la bonne volonté réciproque tout de suite. Ce qui fait la gravité de la lutte à laquelle vous assistez, et dont vous entendez le bruit, c'est qu'elle est un épisode de la guerre perpétuelle entre le passé et l'avenir.

Sincèrement un grand nombre de Français regrettent le passé et l'aiment. Vous, garçons et fillettes qui n'avez point de passé, ou qui en avez si peu, vous qui êtes tout en avenir, vous ne savez pas ce que c'est que regretter le passé, ni pourquoi on l'admire. Moi qui suis un vieux monsieur, je le sais bien.

Je me reporte avec délices à l'âge lointain où ma tête était blonde. Il me semble que, dans ce temps là, il faisait toujours beau. Y avait-il un hiver ? Tout juste, je crois, pour nous donner le plaisir de nous battre « à boules de neige », et de dessiner, sur le brillant linceul, des « bon Dieu », en nous couchant les bras en croix. Est-ce

qu'il pleuvait? Certainement, mais je ne me souviens que de grosses pluies et de l'eau en torrent, dévalant le long de la rue de Prisches ; c'était pour nous permettre d'établir, en nous mouillant les manches jusque par delà le coude, des *patadieaux* comme nous disions, c'est-à-dire des batardeaux, et de les éventrer ensuite à coups de pied qui mouillaient nos pantalons jusqu'au-dessus du genou. Mais, est-ce que l'eau mouillait, il y a cinquante ans? Je n'en suis pas bien sûr. En tout cas, elle séchait très vite.

Je vous dirai encore que, dans ce temps, la journée de Pâques resplendissait toujours sous l'azur du ciel, Les petits oiseaux chantaient : « Jésus-Christ ! Jésus-Christ ! » Je les ai entendus. Et pour aller à l'église, où le suisse Hachon, vieux soldat du premier empire, promenait sa hallebarde, son plumet, sa croix d'honneur et son œil sévère, nous mettions nos pantalons blancs, ou bien, si nous étions des élégants et suivions la mode du jour, nos pantalons nankin, qui étaient jaunes.

Dans ce décor enchanté. je plaçais des illusions exquises. Il y avait sur le chemin de Barzy, passé le hameau de « Mon Idée », un gros buisson. Sans le dire à personne, je pensais que c'était le buisson ardent d'où le Seigneur appela : « Moïse ! Moïse ! » et que le temps avait éteint.

La colline qui est en haut de Malassisse, et qu'on appelle Montapeine, me semblait une montagne très haute, et j'étais convaincu que le patriarche Abraham en avait choisi le sommet pour construire le bûcher où il pensait offrir à Dieu le sacrifice d'Isaac.

Enfin, il aurait été inutile de me soutenir que le carrefour des routes forestières où s'élève aujourd'hui le seigneurial poteau de Guise n'était pas l'endroit exact où s'était tenu sur son cheval, sa lorgnette à la main, pendant la bataille de Waterloo, l'empereur. Et je m'imaginais que Démolon, le garde aubergiste de la maison forestière, avait porté à boire à l'empereur qui lui avait dit : « Merci, monsieur Démolon ».

Ce passé, mes amis, c'est, dans ma mémoire, une image enluminée des belles couleurs, le vermillon, l'émeraude, l'azur et l'or, toutes vives, toutes fraîches, encore humides. Ah ! je sais bien que, pour retrouver la vérité, il faudrait faire place dans ces souvenirs, au froid, au brouillard, à la boue, à toutes les intempéries oubliées; puis retrancher le patriarche Abraham, Moïse le prophète et Napoléon l'empereur ; mais comme ce serait dommage !

De même que l'homme arrivé au déclin aime à se retourner vers la jolie enfance, de même les générations de tous les temps se plaisent à regarder vers les générations ancestrales qu'elles se figurent heureuses et sages. Et nous entendons répéter cette plainte : « Comme c'était bon le temps où tous les Français adoraient le même Dieu selon les mêmes rites ! Quelle belle et féconde fraternité, celle des têtes rapprochées et penchées pour lire au même livre l'unique histoire qui valût la peine d'être apprise ! Et quelle force dans cette unité qui permettait les grands élans unanimes ! »

Sans doute, et cette belle unité est séduisante au souvenir. Il faudrait, il est vrai, ici encore, mettre les ombres, qui furent épaisses, et ajouter les intempéries qui furent très rudes. Mais je ne veux pas discuter les charmes de ces souvenirs. Je dirai seulement : Cette belle unité, elle est morte, bien morte et personne ne la fera revivre. Personne ne la reverra, pas plus que je ne reverrai ma tête blonde.

Voyez-vous, mes enfants, parce qu'une chose a existé dans le passé, il n'en faut pas conclure qu'elle doive exister toujours. Le passé est conservé en certains pays, où le fils met son pied dans la trace du pas paternel, et suit la même route ; et la route passe au pied de grandes ruines séculaires respectées et qui semblent éternelles. Ce sont les pays d'Orient, mais ils sont habités par les misères et la servitude. Dans notre Occident, l'esprit est en mouvement perpétuel ; il est déblayeur de ruines, si bien qu'il a fallu faire une loi pour protéger contre lui ces souvenirs du passé, qu'on appelle les monuments historiques. Cet esprit semble quelquefois s'arrêter et même retourner en arrière, mais pour repartir bientôt en précipitant la marche. Nous ne retournerons pas au passé.

Derrière votre école, un tout petit ruisseau descend une pente toute petite ; on croirait qu'il lui est indifférent de couler dans un sens ou dans un autre. Pourtant le plus jeune d'entre vous pourra vivre aussi longtemps que vécut le pape Léon XIII, il ne verra pas la vieille Sambre rebrousser le chemin des saules pour regagner sa source, qui gazouille à la lisière du bois.

Puisque cette ancienne unité est morte, il faut, à tout prix, en trouver une autre. Après avoir placé hors de l'Etat, hors du domaine de la puissance publique ce qui divise, cherchons donc ce qui unit. Ce qui unit, c'est l'accord sur la commune loi morale dont

les préceptes se répètent dans toutes les religions civilisées ; c'est le respect et l'amour de l'humanité ; c'est la tolérance, qui est une application de la fraternité ; c'est l'obéissance aux lois ; c'est la qualité indélébile d'enfants d'un même pays ; c'est l'ensemble de souvenirs et d'espérances où prend sa force l'amour de la patrie ; c'est le devoir envers la France.

Il existe un fond commun de l'âme française, et c'est sur ce fond qu'est bâtie, indestructible, l'école laïque.

En l'école laïque, primaire ou secondaire s'atténuent les différences et les contrastes. Sur les palmarès des lycées, on lit, au chapitre de l'instruction religieuse, les prix donnés à l'enseignement des cultes reconnus par l'Etat. Pour ces prix, les élèves ont concouru séparément ; tous les autres, ils se les sont disputés ensemble. Ensemble ils ont vécu, ils ont connu qu'ils étaient de même sorte, fils de la même patrie.

Oh ! mes amis, et vous tous qui m'écoutez, sachez qu'il faut atténuer les différences ! L'humanité est encore jeune et puérile. Un homme, s'il est autrement que nous, nous le jugeons ridicule et même odieux. C'est une des raisons les plus fortes des malentendus, des haines et des guerres entre les peuples. N'ayons pas chez nous des peuples différents, de peur d'entretenir des malentendus et des haines et peut-être de provoquer — le mot m'écorche les lèvres — la guerre.

Chers enfants, vous voyez à présent pourquoi l'école laïque est nécessaire et quelle en est la fonction dans notre société. Et comme c'est là ce que je me proposais de vous montrer, voilà mon discours fini.

Il a été long mon discours. J'ai l'habitude de parler longuement en Sorbonne, dans ma chaire de l'Université de Paris. C'est une des raisons pour lesquelles j'hésitais à présider cette fête. J'en avais d'autres. Les vacances, c'est le temps du repos, je veux dire celui où on travaille le plus et le mieux, n'ayant d'autre devoir que celui de travailler. Puis, je n'aime pas à siéger sur les estrades, surtout au fauteuil du milieu. Mais une fois n'est pas coutume.

J'ai pensé que je ne pouvais décliner aujourd'hui l'invitation qui m'était faite avec une amicale instance. Enfant de ce pays auquel je demeure attaché par la force de pieux souvenirs très chers, j'ai

des obligations envers lui. J'ai pensé aussi qu'étant professeur à l'Université de Paris, j'ai des devoirs envers notre école communale. Entre les écoles de la République, il y a des degrés, mais pas de barrières. Au plus haut degré, nous poursuivons la recherche indéfinie de la vérité toujours inachevée; et la lumière descend vers vous, chers petits enfants de notre peuple, tamisée et mesurée à la jeunesse de vos yeux par la sagesse de vos maîtres. L'Université de Paris, comme les autres Universités, est la grand-maman des petites écoles. Je suis ici en famille, à titre de grand-papa.

Vous avez été bien gentils de m'écouter avec attention. Je serais fier, si je pouvais croire que je vous ai bien expliqué une des question de l'heure présente, et si je pouvais espérer que j'ai fortifié votre confiance en l'école laïque, en vos maîtres et vos maîtresses, en cette France qui, la première, pose les questions, et la première les résout avec son clair esprit de justice et d'humanité. Il nous arrive d'être ingrats et injustes envers elle. C'est l'effet des discordes civiles, violentes aujourd'hui, mais qui s'apaiseront avec le temps. Mes enfants, ne croyez pas que votre pays est en décadence. Ce n'est pas vrai. Les hommages qui lui viennent aujourd'hui des rois et des peuples ne sont pas des politesses de comédie. L'humanité sait très bien ce que vaut la France. En toute conscience, vous pouvez vous tenir pour honorés d'être les enfants de la démocratie française.

Ernest Lavisse,
de l'Académie française.

L'HISTOIRE DES SCIENCES

AU CONGRÈS DE ROME 1903

Parmi les huit sections du *Congrès international des sciences historiques*, tenu à Rome en avril 1903, la *huitième* (Histoire des sciences mathématiques, physiques, naturelles et médicales), par le nombre très élevé des adhésions qu'elle a recueillies — en particulier en Italie — comme par l'activité qu'elle a déployée, a obtenu un succès qu'il importe de signaler d'autant plus que l'organisation de cette section n'avait pas été comprise dans le programme primitif du Congrès, et n'a été décidée qu'après coup, grâce à l'initiative d'un historien en réalité étranger à cette branche d'études, M. Pais.

Cependant il y avait déjà eu un précédent. Le *Congrès international d'histoire comparée*, tenu à Paris du 23 au 28 juillet 1900, et également divisé en huit sections (d'ailleurs sur un autre plan que celui de Rome), avait aussi consacré l'une d'elles, la *cinquième*, à l'histoire des sciences. L'expérience avait donc déjà prouvé que des mathématiciens et des médecins pouvaient s'intéresser réciproquement par leurs recherches historiques et que, même dans des conditions très défavorables, il était possible à une section de ce genre de réunir assez de travaux intéressants pour publier au moins un juste volume (1).

Le Congrès de Rome 1903 a amplement confirmé la vitalité actuelle de l'histoire des sciences ; la section VIII a tenu, en cinq

(1) Le nombre excessif des Congrès tenus à Paris en 1900, la concurrence particulière d'une section de *Logique et histoire des sciences* dans le *Congrès de philosophie*, enfin la date choisie pour celui d'*Histoire comparée*, ont malheureusement empêché la présence effective de la plupart des savants étrangers qui ont envoyé des mémoires à la 5e section. En tout cas elle a tenu *six* séances très suivies, entendu vingt-sept communications, et publié vingt mémoires, formant 348 pages, dans les *Annales internationales d'histoire comparée* (Congrès de Paris, 1900. — Paris, A. Colin, 1901).

jours, neuf séances dont trois extraordinaires ; les communications ont été au nombre de 40, qu'on peut classer comme suit :

Matières	Italien	Français	Allemand	Total
Questions générales et bibliographie...	7	2	2	11
Mathématiques......	4	1	3	8
Astronomie.........	1	»	1	2
Physique............	6	»	»	6
Chimie..............	1	»	1	2
Sciences naturelles..	5	»	»	5
Médecine............	3	3	»	6
Total.........	27	6	7	40

Il a été décidé que tous les mémoires remis seraient publiés, et la valeur des communications justifiait certainement cette décision. Mais je m'abstiendrai de les détailler, parce que je désire appeler plus particulièrement l'attention sur les vœux émis par la section.

Tout d'abord, je signalerai un incident qui n'est pas sans importance ; à la suite d'une communication très intéressante sur l'invention de la boussole — communication qui établissait nettement, non seulement la fausseté de la date si souvent répétée de 1302, mais aussi ce fait que le prétendu Flavio Gioja n'a jamais existé — il fut proposé d'émettre un vœu pour éliminer des livres d'école une légende depuis longtemps écartée dans les ouvrages vraiment scientifiques.

Le professeur Benedikt, de Vienne, qui présidait la séance, a résolument écarté ce vœu, en faisant très justement remarquer que les questions scientifiques ne se décidaient point par des votes.

C'est un principe dont il est évidemment essentiel de ne pas se départir dans un Congrès, si déplaisant qu'il soit, sans aucun doute, de constater, pour ainsi dire à chaque instant, que dans l'histoire des sciences, les erreurs ont encore plus de chances de se propager que les vérités. Mais le seul remède à chercher dans l'objet est la constitution d'un enseignement qui a fait jusqu'à présent défaut, et c'est à discuter cette question que la section VIII a surtout consacre les séances extraordinaires qu'elle a tenues.

Avant d'exposer les résultats de cette discussion, je mentionnerai brièvement les autres vœux. Ils ont concerné :

1° Une publication séparée (et à un prix facilement accessible) de l'atlas de l'ouvrage de Ginzel sur les *Eclipses de soleil et de lune* pour les pays et les temps de l'antiquité classique. Cette invitation, adressée aux éditeurs Mayer et Müller de Berlin, a surtout son intérêt pour la chronologie en général ; mais il était évidemment utile de signaler aux historiens qui s'occupent de ses questions, la supé-

riorité de cet atlas sur tous les travaux analogues antérieurs, et il serait certainement très désirable que les moyens de l'utiliser fussent facilités.

2° La publication, en Italie, des Œuvres de Torricelli et de Volta. Elle pourra très probablement être assurée par les soins de l'Académie des Lincei.

3° La rédaction d'un catalogue détaillé, par matières, des manuscrits scientifiques contenus dans les bibliothèques et archives d'Italie, catalogue comprenant l'édition, au moins par extraits, des textes particulièrement importants. Il a été entendu que ce catalogue devrait s'étendre aux manuscrits concernant les fausses sciences, notamment à celles qui ont trait à la divination (astrologie, géomancie, etc.). Une entreprise analogue, pour les bibliothèques de France, aurait certainement aussi un intérêt majeur, mais je dois surtout saisir cette occasion de remarquer ici que les Italiens ont un talent spécial pour l'organisation de travaux bibliographiques réellement pratiques, et que, dans ce domaine, ils déploient une activité bien digne de remarque.

J'arrive enfin aux propositions pratiques qui ont été faites dans le but d'activer le progrès de l'histoire des sciences, et je rappelle qu'à cet égard le Congrès de Paris 1900 avait émis les vœux suivants :

1° *Que l'histoire élémentaire des sciences, donnée par les professeurs de sciences eux-mêmes, soit développée dans l'enseignement secondaire et reçoive une sanction dans l'examen du baccalauréat* ;

2° *Que des cours spéciaux d'histoire générale des sciences soient créés à la Sorbonne, à l'Ecole Normale supérieure, à l'Ecole Polytechnique et dans toutes les principales Universités françaises.*

Les questions de création d'une Société et d'une Revue d'histoire générale des sciences avaient été également agitées et finalement ajournées.

J'avais eu l'honneur de présider les séances de la 5e section du Congrès de Paris, et à Rome, on m'a fait celui de la présidence de la première journée. C'est ainsi que j'ai ouvert la série des communications en exposant, aussi impersonnellement que je l'ai pu, les diverses idées qui avaient été émises à Paris et les courants qui s'y étaient manifestés. J'ai conclu en proposant de remettre les mêmes questions en discussion. Une commission ouverte a été nommée pour faciliter l'échange de vues, et la question a été approfondie sous ses diverses faces.

Pour l'enseignement de l'histoire des sciences au degré secon-

daire, l'unanimité s'est prononcée immédiatement, et le texte du vœu adopté, qu'on trouvera ci-dessous, a en réalité la même signification que celui de Paris.

Il ne s'agit pas de faire des cours complets d'histoire des sciences, mais seulement de donner des notions rudimentaires (appropriées cependant à chaque âge) et exclusivement relatives aux matières enseignées.

L'introduction officielle de telles notions dans les programmes a déjà été commencée en France, dans des proportions, il est vrai, encore bien modestes ; mais elle peut être complètement réalisée sans surcharge effective ; à cet égard, l'expérience des quelques professeurs qui n'ont pas attendu la réforme désirable, a donné des résultats concluants. Ces questions intéressent les élèves, et il est aisé d'en profiter pour ouvrir leur esprit, élargir le cercle de leurs idées, et leur faciliter l'intelligence réelle des matières du cours.

Quant à l'organisation de l'enseignement au degré supérieur, le système qui avait prévalu à Paris, a soulevé au contraire de sérieuses objections visant son opportunité actuelle et la facilité de le réaliser pratiquement.

Ce système avait pour but de constituer dans les Universités un enseignement historique, véritablement supérieur, destiné à préparer les professeurs du degré secondaire au nouveau rôle qu'on leur imposerait, et en même temps à multiplier autant que possible les centres d'étude pour l'histoire des sciences.

Ce desideratum ne pouvait, quant à l'avenir, rencontrer aucune opposition, et il reste comme définissant le but à atteindre ultérieurement ; mais, eu égard aux circonstances actuelles, il a paru malaisé de l'atteindre à bref délai, soit en raison des dépenses qu'il entraînerait, soit par suite de la difficulté de trouver immédiatement un nombre suffisant de sujets capables. D'un autre côté, il n'a pas semblé satisfaire à la nécessité urgente de remédier à l'ignorance générale, et souvent étrange, de la majorité des étudiants des Universités, en ce qui concerne les premières notions de l'histoire des sciences auxquelles ils se consacrent.

La grande majorité des membres de la section s'est donc prononcée pour l'organisation de cours d'histoire relativement élémentaires, limités aux matières de licence, et divisés en autant de séries qu'il y a de licences (en comptant la médecine pour une), mais répétés de telle sorte que l'on puisse aboutir, au besoin, à la sanction des examens.

Des cours de ce genre semblent pouvoir être facilement organisés dans les Universités allemandes ; en France et en Italie, des sub-

ventions de l'Etat seront plus ou moins nécessaires, mais les frais seront sensiblement moins élevés que s'il s'agissait de créer des chaires nouvelles. Naturellement les Universités auraient toute latitude pour organiser ces cours et suivant les circonstances, deux, trois ou même les quatre séries pourraient être confiées à la même personne. En résumé, le but à atteindre serait beaucoup plus modeste, mais par là même beaucoup plus aisé à atteindre, et les résultats à espérer sont loin d'être négligeables. C'est donc une solution qui se recommande d'elle-même comme essentiellement pratique.

L'accord s'est fait sur un texte français, rédigé par M. Blanchard, président de la Société d'histoire de la médecine de Paris (fondée en 1902) et amendé d'accord avec lui. Dans une séance postérieure, les membres italiens ont fait adopter deux paragraphes (2 et 3 ci-après) spécialement applicables à leur pays. Voici le texte italien définitivement adopté.

« La Sezione VIII del Congresso internazionale di scienze storiche « (Roma, 1902) ».

« Considerando essere di eccezionale importanza che alla storia « delle scienze venga accordata nell' insegnamento il posto che la « spetta di diritto ;

« Tenendo conto della deliberazione presa della V Sezione del « *Congrès d'histoire comparée*, tenutosi a Parigi nel giulio 1900 : »

« Emette il voto : »

« 1. Che tale insegnamento venga istituito con la creazione di « corsi universitari divisi in quattro serie : 1 Scienze matematiche « ed astronomiche. 2. Scienze fisiche e chemiche. 3. Scienze natu- « rali. 4. Medicina ;

« 2. Che gli insegnamenti della storia delle matematiche, della « medicina, della fisica, della chimica e delle scienze naturali, ven- « gano annoverati fra i corsi complementari ;

« 3. Che l'abilitazione alla libera docenza possa essere concessa « anche per la storia delle scienze, secondo la divisioné del 1. « comma. »

« La Sezione stessa fa inoltre voto che dei rudimenti di storia delle « scienze vengano introdotti nei programmi dei singoli insegna- « menti delle scuole mediane » (1).

Quant à la création d'une Société d'Histoire générale des Sciences et à celle d'une Revue ayant le même objet, l'opinion qui s'est dégagée est qu'il convenait, comme question d'opportunité, d'attendre

(1) C'est-à-dire des établissements d'enseignement secondaire.

au moins la constitution réelle de l'enseignement de l'histoire des sciences dans un grand pays pour assurer à l'entreprise des chances réelles de succès. L'organisation de Sociétés nationales, et spéciales à un groupe plus ou moins considérable de sciences (par exemple pour l'histoire de la médecine), a d'ailleurs été préconisée comme plus facile à réaliser et plus propre à susciter des travaux coordonnés. J'ai, en résumé, gardé de cet échange de vues, l'impression d'ensemble que la conception de l'histoire générale des sciences n'est pas jusqu'à présent suffisamment élaborée pour présenter à la majorité des esprits une idée nette de ce que doit être une telle histoire — en tout cas, autre chose que la juxtaposition des histoires des sciences particulières. Mais c'est là un sujet qui demanderait trop de développements pour que je puisse songer à l'aborder dans ces quelques pages.

Cependant les membres de la Section VIII se sont trouvé unanimes pour assurer en tout état de cause la continuation de leur œuvre en créant une *Commission internationale permanente* ayant pour objet de préparer l'organisation dans les futurs Congrès de sections autonomes d'Histoire des Sciences et en particulier de présenter des rapports sur les progrès de son enseignement. Ont été désignés pour faire partie de cette Commission, avec pouvoir de s'adjoindre des membres, en particulier pour les pays qui n'étaient pas représentés à Rome :

MM. Günther et Sudhoff pour l'Allemagne, Benedikt, pour l'Autriche, Blanchard et Paul Tannery pour la France, Giacosa et Gino Loria pour l'Italie (1).

Un Congrès de sciences historiques analogue à celui de Rome, doit être organisé à Berlin pour l'automne de 1906. Mais comme il paraît intéressant de faciliter à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des sciences les occasions de se rencontrer, la Commission étudie les combinaisons qui pourraient permettre une réunion à l'automne de 1904 ou au printemps de 1905.

PAUL TANNERY.

(1) J'ai accepté la charge de présider cette Commission, et je serais, à ce titre, particulièrement heureux de recevoir les adhésions personnelles aux vœux du Congrès de Rome que les lecteurs de la *Revue de l'enseignement supérieur* me feraient l'honneur de m'adresser.

A TRAVERS LES AUTOGRAPHES

Une page inconnue de l'Histoire du Collège de France (1774-1807)

Il existe une excellente histoire du Collège de France (1), qui est — faute de documents — presque muette sur les années 1774-1807 ; il nous semble intéressant de combler cette lacune.

Jérôme Lalande, le célèbre astronome, entra au Collège de France le 5 mai 1761. Elu syndic le 8 janvier 1792, il dirigea le Collège pendant la Révolution, et sortit de charge le 30 novembre 1798 ; mais il continua comme le plus ancien à présider les assemblées, et les professeurs ses collègues lui votèrent des remerciements pour les services rendus par lui au cours de sa gestion. Il mourut le 30 mai 1807. Un tel homme était bien placé pour connaître les grands et petits événement du Collège. Or, il en a pris note, à partir de 1772 (2). C'est à l'aide de ce document que nous allons ajouter un chapitre au volume de M. Lefranc.

Le carnet de Lalande, conservé à la Bibliothèque Victor Cousin (3) est un manuscrit de format in-16, mesurant 0,145 sur 0,095, de 143 ff. (4), relié en veau, portant sur la feuille de garde la mention imprimée : DE LA LANDE, et la note manuscrite suivante : *Hommage offert à Monsieur || Cousin par le petit neveu || et fils adoptif de Jérôme de Lalande || . H. De La Lande.* Il est écrit d'une écriture très fine, mais assez lisible.

La plus ancienne mention (5) est celle de la nomination de Delille comme doyen, le 14 novembre 1763, la plus récente, celle de la construction du laboratoire d'astronomie en 1807, quelques semaines à peine avant la mort du rédacteur. Il y a fort peu de renseignements financiers. On trouve pourtant (6) le compte du 14 janvier 1776, l'état des gages de 1775 (7), qui ne fut payé que le 14 février 1777 (8), le compte de 1781 (9), et l'état des gages de 1791 (10). Par contre, certaines notes

(1) A. Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire*, 1893, Paris, Hachette, in-8, XIV-432 p.

(2) Lalande avait probablement d'autres carnets de notes, car sur le feuillet de garde il renvoie à la page 262 de ces *Miscellaneæ notæ*. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus.

(3) Il avait autrefois la cote 14.347.

(4) Les feuillets 3, 12, 14, 19, 20, 44-121, 126-143 sont restés blancs.

(5) P. 13.

(6) P. 16. Je relève dans les dépenses « 21 livres pour l'ancienne horloge ».

(7) P. 9.

(8) P. 18.

(9) P. 28.

(10) P. 39.

sont un peu puériles. Lalande note, le 1er mai 1775, qu'on lui livre son appartement (1), qu'il le quitte pour un plus grand [au fond de la cour], le 23 mars 1786 (2), après le départ de l'abbé Rat (3) ; il n'oublie pas de mentionner, le 11 février 1776, un diner de corps de 24 personnes, « dont 15 payans à 12 livres », ni, le 6 décembre 1778, que la Prenat, locataire du collège de Cambrai « sera tenue de faire monter son tuyau de poêle jusqu'en haut à ses frais, comme tout locataire, au lieu d'empoisonner la cour » (4).

Mais on trouve des renseignements inédits sur l'Histoire du Collège de France sur les professeurs, la manière de faire les cours, les séances de rentrée, les auditeurs, et surtout sur le Collège pendant la Révolution qui font de ce manuscrit un document important. Nous allons les faire connaître en les groupant en six divisions :

1. *Histoire du Collège* ;
2. *Les constructions* ;
3. *Les professeurs* ;
4. *Les séances de rentrée* ;
5. *Les auditeurs* ;
6. *Le Collège pendant la Révolution.*

I

Histoire du Collège

Sur la feuille de garde et sur le premier feuillet, Lalande a pris des notes sommaires sur l'historique du Collège depuis sa création, sur les assemblées, sur les créations de chaires ; mais ce n'est guère qu'à partir de 1772, qu'on trouve des renseignements plus détaillés.

A cette date, il y avait eu grande querelle avec l'Université pour l'emploi du revenu des messageries (5). Le 12 mai 1772, des lettres patentes donnaient droit aux demandes du Collège, en ordonnant l'augmentation des traitements, l'institution de pensions pour les professeurs émérites, et l'achèvement du Collège. Lalande en sollicita aussitôt l'enregistrement, en juin, et voyant qu'il n'aboutissait pas, alla à Ferney demander l'appui de Mignot (6). Les lettres furent enregistrées le 26 mars 1773, et le 22 mars 1774, M. le duc de la Vrillière, dit Lalande, « est venu poser la première pierre, le bâtiment presque fini » (7).

Le 4 février 1776, M. Poissonnier, doyen et syndic (8) proposa d'établir

(1) « Mars 1781. J'ai nivellé jusqu'à la rivière. Ma chambre est 68 pieds au-dessus des moyennes eaux de la Seine, à 14 pieds du Pont Royal ».
(2) P. 8.
(3) P. 31.
(4) P. 23.
(5) Cf. Lefranc, *op. cit.*, 255-65.
(6) Lalande, *op. cit.*, p. 7. — « Voltaire, dans une lettre à d'Alembert, le 20 mai 1773, parle de ma comète et le prie de me faire compliment sur le gain de mon procès contre M. Cogé, recteur, pour lequel j'avais été à Ferney solliciter l'abbé Mignot » (*Id.*, p. 1).
(7) Cf. Lefranc, 266.
(8) Depuis le 14 janvier.

une imprimerie au Collège royal, et de faire imprimer des mémoires de la Compagnie (1).

Le 2 juin, l'Assemblée ajournait une demande d'un imprimeur (2), Pierre, qui néanmoins recevait, le 27 juillet 1777, le brevet d'imprimeur du Collège, quoiqu'il n'eût « rien fait pour s'en rendre digne ». On lui assurait un jeton à chaque assemblée, *quoique absent*, et il ne se retira qu'en 1790 (3).

Le 2 juin 1777, il y avait grande cérémonie au Collège. Lalande n'en vit que les petits côtés.

« M. de Vauvilliers (4) a prononcé l'oraison funèbre de M de la Vrillière. La chaire étoit trop basse, la salle trop peu éclairée, et il manquoit un passage par derrière pour aller aux places du fond. On entendoit assez bien, même du fond, quoique M. de Vauvillers ne parlât pas très haut. On en a été content. On a trouvé qu'il avoit peu loué, qu'il n'étoit pas toujours clair, qu'il y avoit des lieux communs, qu'il excusoit plus qu'il ne louoit, M. Amelot, M. l'archevêque de Bourges y étoient. Il y avoit beaucoup de dames, quoique M. l'abbé Garnier eût proposé de ne pas les admettre, à cause de Mme Chardon qui vient chez moi. Le discours a été imprimé, mais non publié, parce que plusieurs professeurs ont prétendu que cela feroit un mauvais effet, vu la mauvaise réputation de la personne louée ».

En décembre 1778, « la Société royale de médecine demande au ministre la permission de tenir ses Assemblées dans la bibliothèque du Collège royal, en attendant un local que le Roi lui promet. On a observé que notre bibliothèque nous est nécessaire, que nous avons des livres, des archives, des instruments de physique, que cela incommoderoit M. l'abbé Garnier qui fait sa salle à manger du corridor qui y conduit ; que ces messieurs voudroient s'impatroniser dans le laboratoire, l'amphithéâtre, l'observatoire, à ce qu'il paroît par leur mémoire, et qu'ils seroient difficiles à expulser ». On a refusé (5) et les réunions eurent lieu au Louvre.

Il n'y a rien de bien intéressant jusqu'en 1784. Le 12 juillet, les professeurs demandent au Parlement la suppression du cimetière de Saint-Benoît, sis en un terrain appartenant à Saint-Etienne du Mont. « Le principal du Collège du Plessis ne voulut pas signer, parce que son frère a fait un livre pour prouver que cela ne fait point de mal, et qu'il craint d'effrayer les parents de ses pensionnaires » (6), et ce ne fut qu'en avril 1791 que le Collège de France obtint gain de cause.

Il fut moins heureux avec le testament de Nicolas Gobet, secrétaire du Conseil du comte d'Artois. Gobet, dans son testament, fait en 1779, pardevant Me Gibert l'aîné, notaire au cloître Sainte Opportune, fondait une chaire de géographie physique au Collège royal. Malheureusement il devint fou quelque temps après, et fut interdit, en juin 1782. A sa mort,

(1) P. 8.

(2) P. 15.

(3) P. 7.

(4) P. 21. C'était ce Vauvilliers, qui, en 1789, « lieutenant de maire », avait « un carosse pour aller à son bureau des subsistances », et était fier « d'avoir pourvu à la subsistance de Paris ».

(5) P. 23. C'est la seule fois qu'il est question de la bibliothèque. Pourtant il y a (p. 40) la mention d'un manuscrit de Goujet, avec notes de Mercier de S. Léger. « Son manuscrit est à nous. Il l'a en dépôt. Je l'ai retiré à sa mort » [1799].

(6) P. 32.

vers 1787, Mlle Maillet, personne de Suisse, se porta comme héritière par acte du 25 juillet 1787, et Lalande constate mélancoliquement : « Il y avait dans le testament des indices de folie, on nous a conseillé d'y renoncer », ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, de noter plus tard qu'un M. Gobet, évêque de Lidda, est devenu évêque de Paris en 1791 (1).

II

Les constructions

Lorsque les nouveaux bâtiments dont il a été question plus haut furent terminés, il restait encore différents petits travaux à exécuter, et Lalande nous donne des indications intéressantes à ce sujet.

1776, 5 mai. « M. Chalgrin, marié à Mlle Vernet, a été empêché de faire finir le pavé de la place, par lequel nous sommes inondés à la porte quand il pleut. Il a été fait les premiers jours de mai 1777 » (2). Et, en effet, à la date du 10 mai de l'année suivante, « le pavé de la place est fini jusques devant la porte » (3).

1777, 14 mai. « L'on place les tuyaux pour la nouvelle fontaine tout le long du mur. Il y vient de l'eau d'Arcueil et de Seine » (4). – « La fontaine de la place de Cambrai, dit-il, ailleurs (5), est servie par la pompe Notre-Dame et par l'eau d'Arcueil, mais l'une au deffaut de l'autre. Jamais ces deux espèces d'eau ne sont confondues ni distribuées en même temps. Lorsque l'eau d'Arcueil est abondante, on en distribue à toutes les fontaines de ce quartier. — M. de Laitre, rue de la Jussienne, vis-à vis M. Morat, M. le Noble, M. Calon, ont la direction des fontaines ».

— Août. « M. Taraval demande quatre devises pour son plafond. Voyez *Journal des savants*, septembre 1777 ».

1779. « Le 28 mars, on a décidé de chercher un entrepreneur pour bâtir sur notre terrain vague, à la charge de se payer sur les loyers. M. Mauduit s'en est chargé » (6).

Il y avait besoin de réparations. Ainsi, le 6 mars 1785, Lalande constate qu' « il faudroit pour 1.700 livres de plomb pour empêcher de pleuvoir dans la grande salle » (7), et les assemblées des 11 janvier et 5 avril 1789 s'occupent de réparations à faire aux planchers. En avril 1800, « on fait beaucoup de réparations, on pave la cour, on peint les portes et fenêtres ; on remet une poutre chez Bouchaud, avec une chèvre et six hommes » (8).

(1) P. 31.
(2) P. 11.
(3) P. 15.
(4) *Id.*
(5) P. 1.
(6) Lalande a dressé (p. 10) un plan du terrain du Collège de Tréguier, « à l'orient du Collège royal, où l'on propose de bâtir des écuries et des remises qui se loueront 6.000 livres ». En 1780, on eut des démêlés avec Mangin, qui avait construit sur les terrains (p 24), et l'on transigea.
(7) P. 30.
(8) P. 41.

Mais tout cela n'est rien, à côté des réparations, ou mieux des reconstructions continuelles du laboratoire de chimie, qui horripilent le malheureux Lalande. Le 15 février 1781, le laboratoire de chimie est achevé; vingt ans après, en octobre 1801, Chaptal, « ministre et chimiste », fait faire un laboratoire plus commode auprès de l'amphithéâtre d'anatomie », et quatre ans plus tard, en 1805, « on fait un laboratoire de chimie pour Thénard, au levant, et Lalande explique : « le ministre est chimiste ». Pourtant, il put assister avant sa mort à la réfection de son observatoire (1806-1807).

III

Les professeurs

Lalande s'intéresse aux professeurs du Collège. Il donne leur état en 1776 (1), en indiquant la date — souvent approximative — de leur naissance, celle d'entrée au Collège, et le nom de leur prédécesseur. Le premier nom de cette liste est « Pierre Poissonnier, né vers 1720, nommé à la place de M. Dubois, le 10 février 1746 », et le dernier celui de Jean-Daniel Kieffer, « présenté par M. de Talleyrand » (2), le 12 nov. 1805.

Il semble du reste, que la plupart étaient peu consciencieux, venant rarement aux assemblées, même à celles où l'on discute sur les nouveaux jetons de présence (3), et ne faisant pas leurs cours (4). Ainsi, le 12 mai 1791, Lalande se dispute avec Portal « qui n'a fait que 38 leçons d'anatomie », prétendant qu'elles exigent plus de temps et de peine que les autres ». Cet abus ne cessa pas, car à l'assemblée du 22 décembre 1805, il demandait « qu'on se fit autoriser à retenir 60 francs pour chaque leçon qui ne serait pas faite » — proposition qui fut repoussée, bien entendu (5).

Le choix des professeurs amenait quelquefois des dissentiments. Lorsque, le 11 janvier 1778, M. Raulin fut nommé, Lalande note que « la compagnie est au désespoir de sa nomination. Le ministre connoît toute son insuffisance. M. Poissonnier aurait voulu M. Guillotin, mais M. de Maurepas a dit que c'étoit les dernières volontés de M. de La Vrillière. M. Taboureau et M. Joly de Fleury ont fait forcer la main à M. Amelot ». De même, lorsque, en 1791, on exige des professeurs le serment pour la constitution civile du clergé (6), sur le refus de serment de M. Vauvilliers, Cail est nommé provisoirement à sa place, en vertu du décret du 22 mars qui les autorise à remplacer pour l'instruction publique ceux qui

(1) P. 5.

(2) Talleyrand semble s'être intéressé particulièrement au Collège de France. En 1791, il songeait à le réorganiser.

(3) 13e assemblée de mai 1776. « M. de Guignes, M. Bateux, M. Lebeau, M. Malouin, M. Villefray, ne viennent toujours point à nos assemblées ; les quatre premiers nous boudent, le cinquième est malade » (p. 11). Malgré ces absences, d'ailleurs, les jetons de présence furent acceptés (p. 15).

(4) Ceux qui les faisaient avaient choisi le même jour, le jeudi ! En juillet 1781, Lalande écrit sur son journal : « M. Garnier se plaint de ce qu'il y a trop de monde qui fait leçon le jeudi » (p. 27).

(5) P. 42.

(6) P. 35. Quelques professeurs durent partir. L'un d'eux, M. Lourdet, furieux, avant de quitter son appartement en arracha tous les papiers (5 juin 1791).

n'auront pas prêté serment » Lalande ne cache pas que « au Collège royal, on n'est pas trop content » (1).

La vie privée laissait à désirer. C'est ainsi que Mme Anthelmi vient loger, le 16 novembre 1789, chez M. Cousin (2) [qu'elle ne devait épouser que le 16 août 1797 (3)], et Mlle Vaudechamps, chez l'abbé Delille « qu'elle bat ». Dès décembre 1789, M. de Cournand, qui était prêtre, faisait une motion pour le mariage des prêtres au district de Saint-Etienne du Mont (4), qui manquait le faire dénoncer au Châtelet par son collègue Vauvilliers. Le 7 mai suivant (5), du reste, Lalande écrit : « M. de Cournand prend la queue et l'habit laïque », et l'on n'est pas surpris de le voir monter la garde comme grenadier en juillet 1791, et se marier en août de la même année. « M. de Cournand, prêtre, se présente au greffe de la municipalité pour déclarer son mariage... Il amène sa prétendue femme au Collège royal avec deux enfants, le 14 septembre, et sa belle-mère. Il date son mariage du 24 » ; et Lalande ajoute : « On me conseille de garder le silence sur ce concubinage public, parce qu'il y a un décret constitutionnel qui semble annoncer une loi sur le mariage des prêtres » (6).

Cependant, sur son journal, Lalande ne prend pas seulement note des *potins* sur ses collègues, il donne quelquefois son appréciation sur eux, ou il indique leurs travaux. Le 5 mai 1776, « M. Lemonnier a lu des expériences faites avec une nouvelle boussole d'inclinaison dont l'aiguille seule coûte 120 livres, et est barrée par une aiguille d'or » (7) ; le 1er juin 1778, Daubenton « a fait un discours de réception en français, instructif, mais écrit d'une manière triviale... Il parloit trop bas » (8). Il n'est pas jaloux de leur succès, et il ajoute que Cuvier attire beaucoup de monde (9), ainsi que Legouvé, l'année suivante.

IV

Les séances de rentrée

C'est le 6 novembre 1780 qu' « il fut décidé qu'on ferait un discours de rentrée chaque année le lundi d'après la Saint-Martin, et qu'on lirait des Mémoires comme dans les Académies ».

La première séance de rentrée eut lieu le 13. Et voici ce qu'en dit Lalande :

« L'assemblée publique a été très nombreuse.... Beaucoup de dames, voir le *Journal de Paris* du 15 novembre, douze livres de bougie ont

(1) Gail, admis dans ces conditions, n'était probablement pas en trop bons termes avec ses collègues, qui ne furent pas fâchés de ce qui lui arriva plus tard. « 1796. avril. La femme de Gail veut divorcer, elle met les scellés, elle va chez son père ».

(2) P. 34.

(3) P. 40.

(4) P. 35.

(5) C'est le même jour que le professeur Broyer surprenait sa femme avec un imprimeur ! (p. 35).

(6) P. 37.

(7) P. 11.

(8) P. 22.

(9) P. 42. C'est la même année (1804) que Cuvier épousa Mme Coquet du Vaucelle.

suffi pour éclairer la salle. Capelin a fourni des banquettes, nous des fauteuils ; on a loué les chaises de S. Benoist. Il sentoit mauvais dans la salle, elle n'avoit pas été assez ouverte. On nous entendoit fort bien du bout de la salle. Il n'y avoit personne derrière les colonnes. On avoit fort chaud quoiqu'on n'eut point allumé le poêle. On avoit agité de faire l'assemblée le matin, je m'y suis opposé, M. Daubenton n'a plus voulu lire, mais il y a eu trois membres de reste. Les fauteuils destinés aux dames ont été pris par les hommes ; il faudroit un suisse ferme pour les faire ôter. nous avons eu beau leur faire honte, personne n'a bougè. M. Cousin avait voulu mettre les banquettes devant les fauteuils et les femmes n'ont eu que les banquettes » (1).

En 1789, après discussion sur l'opportunité d'une séance de rentrée, elle eut lieu, et fut bien suivie. Celle du 20 novembre 1794 fut très brillante, et Lalande remarque avec satisfaction que « le Collège se trouve dans le meilleur état malgré les troubles de la Révolution » (2). En 1799, il n'y eut pas de rentrée, « faute d'argent » ; par contre, à la séance du 15 novembre 1802, il y eut une foule « incroyable pour entendre Delille ». Le 10 novembre 1805, on décida « qu'il n'y aura pas de rentrée publique. Les uns sont jaloux de Delille, les autres craignent les journalistes, les autres disent qu'il ne reste pas assez de temps. »

V

Les auditeurs

Nous ne trouverons dans le carnet de Lalande des renseignements que sur les auditeurs qui suivaient ses cours, à partir de 1777 (3). Il note bien à la date du 15 février 1781, «beaucoup d'auditeurs académiciens et autres», au cours de chimie de Darcet (4), ou, le 5 mai 1791, que « les auditeurs de M. Bouchaud le *contrarient* » (5), mais c'est exceptionnel.

Il semble que ses cours aient été très suivis :

En 1780, pour les éléments, il a 40 auditeurs.

1784. mars, 200 auditeurs, *le premier jour*, puis 80 les fois suivantes, ce qui est fort beau pour un cours scientifique.

1788. 13 novembre. « Il est resté 50 personnes dehors de ma classe ».

1790. novembre. « Beaucoup de monde malgré la Révolution ».

1791. 70 auditeurs, mais il remarque : « aucun ne m'a paru faire de progrès. » Et à la fin de l'année, ils sont à peine une douzaine.

1793. « J'ai encore 12 à 15 auditeurs ».

1795. Les 40 auditeurs du début sont réduits à 6 en juillet.

1796. 75 auditeurs, « qui ont tenu environ 6 semaines. »

1797. 66.

(1) p. 25.
(2) p. 40.
(3) p. 121. « Noms des auditeurs d'astronomie au Collège royal en 1777. »
(4) p. 26.
(5) p. 36.

1798. « J'ai environ 100 auditeurs, 80 en décembre. »

1799. 80 auditeurs, puis 30.

1800. 70.

En 1805, il constate qu'il « a peu d'auditeurs », aussi il bat le rappel dans le *Journal* du 29 mai et au mois de novembre il use du même moyen, ce qui lui amène 50 personnes.

Le procédé était nouveau — il est passé dans nos mœurs maintenant — et n'obtint pas l'assentiment des amis de celui qui s'en était servi. Il note avec amertume que Laplace lui a adressé des reproches, « comme déshonorant l'astronomie. Il m'a même dit que Bonaparte retarde de me donner la Légion d'Honneur en m'en faisant un reproche ». Pourtant l'année suivante il continue son cours, et avant sa mort (mai 1807), il a la satisfaction d'écrire sur son carnet, le 17 mars 1807, « on bâtit mon observatoire ».

Les auditeurs se divisaient en deux groupes : les travailleurs et les curieux (1).

Bien entendu, Lalande ne s'occupait que des premiers. Il faut reconnaître qu'il s'intéressait à eux, car il dresse leur *curriculum vitæ*, et les suit dans la vie. Voici quelques exemples :

1777. « Pierre-Marie-Henri Tondu de Noyon. Il quitta l'Observatoire en 1778 pour s'engager. En 1789, il fait un journal près de Liège. En 1792, il vint à Paris avec sa femme et cinq enfants. En 1792, ministre des affaires étrangères. Décapité 28 décembre 1793. »

1778. « M. l'abbé Lemoine, chanoine de Montreuil. Je l'ai placé chez M. de la Ferté. [Il y est encore en 1797]. »

1782. « Michel Bernard Duport, de Viverols en Auvergne, nommé professeur de philosophie au collège de Louis-le-Grand, à 27 ans ».

1788. « Roger Barry, né à Spircourt, diocèse de Verdun, né en 1752, octobre, prêtre de la congrégation de la mission, né à Mannheim. Il loge chez moi jusqu'au 11 novembre. Parti pour Mannheim En 1789, il a déjà 4.000 observations. J'ai été le voir à Mannheim en 1791 ».

« M. Anne Jean-Pascal-Chrisostomus Duc, de la Chapelle, fils du receveur particulier des finances de l'élection de Montauban, né le 27 janvier 1765. Il mange chez moi, il veut faire un observatoire chez lui Il cesse au mois de juin, il part en août. En 1792, il a fait des observations utiles; en 1795, je lui envoie le sectant de six pièces ; en 1804 il se néglige. »

Il note avec soin les départs : celui de M. Hanna, missionnaire irlandais parti pour la Chine à la fin de 1787 ; — du baron Frédéric de Bissy, que « la diminution des rentes, en 1798, force à s'occuper d'autres choses », et qui s'embarque avec Baudin en 1800, etc.

Il ne s'illusionne cependant pas sur quelques-uns de ses élèves. Tous ne sont pas — heureusement — comme ce Ferouillat, ancien carme, « qui vient dormir *habituellement* » au cours de Lalande de 1793 à 1796 (2) ; mais pourtant il y a des paresseux, et il le constate avec tristesse. Tel ce Méchain « fils aîné » parti en juin [1797] pour l'Egypte, dont il dit : « Je

(1) Comme le chevalier du Closquinet, aspirant du corps royal du génie de Sedan (1777), Berquin, Legrand d'Aussy (1784), Bastide, évêque d'Auch, Beauchamp, consul à Mascate (1795). Cassini, Caussin de Perceval (1798), etc.

(2) « Mort vers 1796 », dit Lalande.

l'y envoie pour son instruction, et il n'en a pas profité. Je suis fâché d'être son parrain », ou ce « Marie Antoine-Théophile Ailhaud de Vitrolles, né à Crillon, dans le Comtat, le 18 juin 1778, arrivé le 23 août 1799 avec un zèle ardent (en apparence) pour l'astronomie » qui s'en va en octobre par peur de la conscription !

Les cours n'étaient pas suivis par autant d'auditrices que de nos jours, mais il y en avait quelques-unes.

Le 8 avril 1781, « deux femmes » vinrent au cours de Lalande.

L'abbé Garnier n'en avait pas voulu aux leçons de Daubenton, Lalande écrit à regret : « J'ai été obligé de les renvoyer ».

Pourtant, et malgré cette exécution, nous voyons que de temps en temps quelques dames parvenaient à enfreindre la consigne, malgré le suisse (1). Le 16 mars 1784, Lalande remarque qu'il y avait des dames à son cours (2). En 1788, se trouvent parmi les assistants Mme de Jaucourt, qui lui fait des « vers charmants », Mme de Grollier, Mme de Lorendal, etc.

Aussi dès qu'il le peut, il lève l'interdit. Le 5 mai 1791, en sa qualité d'inspecteur, il décide « de laisser venir les femmes à nos leçons » (3), et, en novembre, il constate avec satisfaction : « Il y a des femmes depuis que je suis inspecteur ». Hélas ! les leçons n'avaient plus l'attrait de l'interdit, du fruit défendu, les dames se firent rares. Pourtant en 1794, on note encore « Mme Raffeau (Girardin) et sa fille la belle Camille », en 1797, Mme de Circourt, et en 1800 « plusieurs dames ».

VI

Le Collège de France pendant la Révolution

Un certain nombre de notes sont curieuses pour l'histoire du Collège pendant la Révolution.

« Le 7 novembre 1788, M. l'abbé Garnier est parti pour l'assemblée des notables, invité par M. Necker de la part du Roi ; de même qu'aux Etats généraux. Il a fait des mémoires pour cette tenue, mais il est revenu brouillé avec M. Necker parce qu'il était trop ami de la royauté, et M. Necker de la démocratie » (4).

Au moment de la réouverture des cours, il y eut discussion au sujet de

(1) On trouve quelques détails curieux sur ce suisse qui touchait 300 l. de gages, et dont l'épée et le chapeau coûtaient 160 l. (compte du 14 janvier 1796). Le 18 juin 1776, « au matin, on a volé à M. de Vauvilliers l'encoignure dans laquelle il tenait notre argent. On a fait perquisition trop tard. Il n'y avait que 500 l. dans le coin. On a soupçonné le suisse (p. 15). En mars 1779, « la cave était louée 300 l. on la donne pour 200 au suisse. Il trouve qu'il n'y a pas de profit, il veut la quitter » (p. 24). Enfin, le 18 juin 1781, le suisse était arrêté pour avoir chassé le commissaire qui venait faire une saisie au collège de Cambrai, et Lalande dut aller intercéder auprès du lieutenant de police.

(2) p. 121.

(3) p. 36.

(4) C'est cet abbé Garnier qui, « connu à l'assemblée comme aristocrate », ne voulut pas aller défendre « auprès de l'évêque d'Autun », les intérêts du Collège de France attaqué par l'Université, et fut remplacé dans cette mission par Delille (16 septembre 1790). Sur ce personnage, cf. B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, I, 403.

l'opportunité d'une séance de rentrée. L'abbé Garnier « était d'avis de ne pas faire d'assemblée » ; Lalande, croyant que « cela ferait un meilleur effet » insista pour qu'il y en eut une. Elle eut lieu le 16 novembre 1789, et on lit dans son journal : « Malgré les troubles de Paris, nous avons eu une belle rentrée. J'ai lu un Mémoire sur les progrès de l'astronomie en 1789, mes 3.000 étoiles, etc. Compléments à M. Lemonnier. M. Delille a lu trois grands morceaux de son poème sur l'*Imagination* : les monuments, le magnétisme, les catacombes... » (1).

Le 5 mai 1791, « les boursiers du collège Mazarin ont fait une émeute. Ils sont tous renvoyés, excepté un » ; le 21 juin, on ne fait pas de leçons à cause du trouble de Paris sur le départ de la famille royale » ; le 13 juillet, les députés de l'Assemblée nationale assistent à la distribution des prix du concours général « où le discours a été fait en français pour la première fois. »

Il n'y a plus rien jusqu'en 1792. En novembre, Lalande fait enlever de l'affiche le mot *royal* (2).

En janvier 1793, il note que « Rolland a quitté le ministère de l'intérieur », et en même temps l'arrestation de Cousin, le 25. Un mois après, le 25 février, « on ôte les fleurs de lys du fronton du Collège », et le même jour Lalande écrit : « Nous travaillons pour être payés en masse sans être obligés d'avoir le certificat de civisme, que les professeurs de l'Université qui sont à la section nous ferons peut-être refuser pour avoir nos places. » Le 9 août, on place sur le fronton la flamme tricolore et le bonnet de la liberté, et on enlève dans la salle les tentures aux fleurs de lys.

On est en pleine Terreur, aussi le 11 novembre, nous voyons cette note sur le carnet. « Nous n'osons pas faire de rentrée publique, de peur des jaloux et des arrestations ». Cela n'empêche pas que le 6 décembre Cousin, qui a été arrêté pour l'affaire du Champ-de-Mars ne soit en très mauvaise situation. « On craint pour lui », dit Lalande. Il fut, en effet, condamné à mort, et sauvé par hasard : Près de monter dans la fatale charrette, un de ses écoliers en l'embrassant occasionne un dérangement qui le sauve comme par miracle » (3).

En février 1794, « on mure les fenêtres du Plessis pour faire une prison ou maison de santé ». La Révolution arrive à sa fin.

La dernière mention qui y soit relative est celle-ci, de mars 1794 : « Nous avons fait fouiller dans nos caves pour avoir du salpêtre. Nous prêtons deux de nos salles pour les commissaires à l'impôt de la Vendée depuis le mois d'août 1793 ».

Ces quelques détails, intéressants pour l'histoire du Collège de France, montrent bien quelle serait l'importance, pour cet établissement, de la découverte des autres carnets de Lalande, et il est à souhaiter qu'ils n'aient pas été détruits.

Félix Chambon.

(1) p. 34.
(2) p. 38.
(3) Maudoit avait été arrêté aussi (p. 42), et il fit insérer dans l'*Almanach des Muses*, en janvier 1807, des vers sur sa captivité.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Bordeaux

Année scolaire 1901-1902. — Le rapporteur, M Fallot, professeur à la Faculté des sciences, signale d'abord les modifications dans le personnel des professeurs. M. Bencazar est devenu titulaire de la chaire d'économie politique ; M. Sauvaire-Jourdan, professeur-adjoint à la Faculté de droit A la Faculté de médecine, M Bergonié, professeur de physique médicale, est devenu professeur de physique biologique et d'électricité médicale. M. Le Dantec, chargé d'un cours de pathologie exotique, a été nommé titulaire de la chaire créée à la suite d'une entente provoquée par M. le recteur Bizos entre le Ministère de la marine, la ville de Bordeaux et l'Université. Trois agrégés qui allaient être frappés par la limite de leur temps de fonctions, ont été rappelés à l'agrégation, M. Villar pour 1901-1902, MM. Denucé et Cassaët pour 1902-1903. M. Andérodias, agrégé, a été chargé du cours théorique d'accouchements. A la Faculté des sciences, M. Cousin, chargé de cours, a été nommé professeur de calcul infinitésimal M. Millardet a pris sa retraite et a été remplacé par M. Sauvageau, de Dijon, qui le suppléait depuis quelques mois. M. Vigouroux, maître de conférences, a été nommé professeur (de chimie appliquée), à la troisième chaire de chimie, créée par M. le Ministre de l'Instruction publique. M. Féraud, maître de conférences de mathématiques, a été nommé professeur-adjoint. M. Caubet, chargé de conférences, est devenu chargé d'un cours complémentaire de physique expérimentale. M. Charles Pérez a été chargé du cours de zoologie, pendant le congé accordé à M. Pérez père. A la Faculté des lettres, M. Rodier est devenu titulaire de la chaire d'histoire de la philosophie. M. Durkheim, appelé à suppléer M Buisson, a été remplacé par M. Gaston Richard. M Foucart, maître de conférences d'égyptologie, a été nommé professeur adjoint. M. Ouvré a reçu l'honorariat.

M. Paris a été nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; MM Carles et Denigès, de l'Académie de médecine. M. Denigès a été nommé, en outre, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Belgique. M. de Nabias est entré à l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux. M. Le Dantec a reçu le prix Blache pour ses travaux de pathologie exotique, M. Pachon a eu un prix de la *Société de biologie* de Paris ; MM. Vergely, Carles et Chavannas ont obtenu des médailles ou mentions. M. Radet a reçu le prix Kastner-Boursault pour son *Ecole d'Athènes* ; M. Jullian, le prix Gobert, pour son *Vercingétorix* ; M. Le Breton, le prix Bordin pour le *Roman*

français au XIXe siècle avant Balzac; M. Marion, le prix Halphen, pour son *Impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyane*; M. Lorin, une part du prix Audiffred pour l'*Afrique à l'entrée du XXe siècle* M. Paris a obtenu, à Barcelone, le prix de 20.000 pesatas fondé par Martorell y Pena, pour récompenser le meilleur ouvrage d'archéologie espagnole, avec son *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*.

Les étudiants. — Il y a eu 2.331 étudiants, 751 en droit, 1.114 en médecine, 266 en sciences, 200 en lettres. La Faculté de droit en a gagné 4; celle de médecine 36; la Faculté des sciences reste stationnaire; celle des lettres en perd 26. Il y a eu 755 examens à la Faculté de droit; 1.828 à la Faculté de médecine; 232 aux sciences (licence et P. C N.), 55 à la Faculté des lettres (licence et doctorat); 2.162 examens de baccalauréats aux Facultés des lettres et des sciences.

M. Perinjaquet a obtenu une première mention au concours général entre les élèves de troisième année des Facultés et Ecole de droit de l'Etat. Trois candidats ont été reçus à différentes agrégations ou certificat, pour les lettres; M. Bouygues, étudiant en botanique, a passé une thèse de doctorat à Paris avec la mention très honorable.

Les locaux. — L'expropriation des maisons de la rue Leyteire a permis d'installer provisoirement le laboratoire de médecine expérimentale. On a aménagé le nouvel hôpital du Tondu, où seront placées les cliniques des voies urinaires, de dermatologie et syphilligraphie, de gynécologie, de maladies des pays chauds, de laryngologie et d'otologie. Le Conseil de l'Université a voté 20.500 francs pour la construction d'une salle d'opérations et l'organisation d'une salle de cours destinées à compléter l'outillage scientifique du nouvel hôpital. On a inauguré l'hôpital fondé par Mme Tastet-Girard et administré par M. Demons. Il faut quelques mois encore pour que le nouvel Institut de zoologie soit terminé. L'Etat a accordé 150.000 francs, répartis en 30 annuités, pour la création d'un Institut botanique.

Finances. — Le budget, en recettes et en dépenses, est de 239.671 francs. 39.297 francs ont été mis en réserve. Le Conseil a participé à la fondation de la chaire de pathologie exotique. Il a voté une somme pour les cliniques de l'hôpital du Tondu, augmenté certains traitements, créé un poste de préparateur de chimie biologique à la Faculté de médecine, souscrit au monument élevé au doyen Brunel, accordé un secours important à un étudiant privé de ses parents par la catastrophe de la Martinique.

Création de cours à l'Institut colonial. — Le Conseil a pourvu aux enseignements d'agriculture coloniale, d'économie et de législation coloniale, de produits coloniaux, d'histoire coloniale et de la colonisation, de géographie coloniale, d'hygiène des pays chauds, de topographie et de constructions coloniales, confiés à MM. Beille (médecine), Sauvaire-Jourdan (droit), Hugot (sciences), Lorin (lettres), Le Dantec (médecine), Esclangon (observatoire).

Extension universitaire. — M. Camena d'Almeida a été nommé directeur des cours d'adultes organisés par la *Société philomathique*. MM. Bourciez, Lorin, Cirot, ont prêté leur concours au Comité de l'*Alliance française*, dans la création de cours pour les étrangers.

Rapports avec les étrangers. — Un lecteur anglais a été attaché à la Faculté des lettres. M. le Dr Hobbs a fait un rapport sur le congrès de la tuberculose à Londres ; M. Gard, sur l'enseignement de la botanique et les jardins botaniques en Allemagne ; M. le Dr Cruchet, sur la médecine dans les Universités allemandes.

Les Universités d'Oxford, de Christiania, de Sydney, ont adressé des invitations que la distance seule a empêché d'accepter. M. Gayon a représenté le Conseil au jubilé cinquantenaire de M. Berthelot. MM. Arnozan et Mongour ont été délégués au Congrès de la lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose qui s'est tenu à Toulouse les 19, 20 et 21 mai.

Poitiers

Année scolaire 1901-1902. — Le rapport a été fait par M. Delaunay, directeur de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, qui a commencé par rappeler la carrière de son prédécesseur, M. le docteur Chédevergne, un des élèves de Taine, professeur à Poitiers, puis de Nélaton à Paris.

Conseil de l'Université. — Le Conseil a émis le vœu qu'une maîtrise de conférences de philosophie soit créée à la Faculté des lettres (14 aspirants à la licence philosophique, dont 13 en résidence à Poitiers). Il a contribué à la fondation d'une chaire de philologie et d'antiquités classiques. Il a émis des vœux favorables à la création d'un diplôme d'études littéraires supérieures et d'un certificat d'études littéraires destiné aux étrangers. Il a autorisé deux cours libres, celui de la littérature grecque chrétienne, professé par M. Arnould, celui de physiologie appliquée à la philosophie, fait par un professeur de l'École de médecine à la Faculté des lettres. A l'Association générale des étudiants, il a, outre sa subvention habituelle, accordé une subvention de 500 francs pour se faire représenter au Congrès de la jeunesse scolaire à Venise. Le Conseil a exclu de l'Université pendant deux années un étudiant qui avait auparavant comparu devant le tribunal de police correctionnelle. Deux autres, dans une situation analogue, ont été l'objet d'une réprimande avec affichage du jugement.

Les bibliothèques de l'Université et de la ville de Poitiers reconstruites offrent une installation satisfaisante. Elles se sont accrues d'un certain nombre d'ouvrages de fond et de publications scientifiques récentes.

La Faculté des sciences s'est enrichie d'une dynamo de 2.400 watts, actionnée par un moteur à gaz de 4 chevaux. Elle peut charger 64 accumulateurs accouplés en 4 batteries, capables de procurer un courant allant jusqu'à 3000 ampères.

Personnel et enseignement. — M. Michon est devenu titulaire de la chaire d'histoire du droit; M. Padé, de celle de mécanique rationnelle et appliquée ; MM. Turpain et Bodroux, maîtres de conférences. M. Audouin est nommé professeur de philologie et d'antiquités classiques; M. Faire a été nommé titulaire de la chaire de clinique médicale. M. Larre, professeur suppléant de chirurgie et d'accouchements, est allé exercer sa profession dans l'Amérique du Sud, où l'attirent des alliances de famille. M. Llaguet, suppléant de pharmacie, parti à Bordeaux, a été remplacé par M. Rouchy attaché au service d'assainissement de la Seine, à Asnières. M. Sauvage a été de nouveau chargé d'un cours de chimie et toxicologie, M. Berland, prorogé dans ses fonctions de chef des travaux pratiques d'anatomie descriptive et d'histologie. Grâce à la libéralité du Conseil municipal, M. Léger a été chargé d'un cours de bactériologie, M. Faivre a été nommé chef des travaux pratiques d'anatomie pathologie.

M. Boissonnade a été nommé président de la Sociéeé des antiquaires de l'Ouest, M. Malapert, président, M. Rolland, vice-président de la Société des sciences médicales de Poitiers. M. Ernault a obtenu, pour la troisième fois, le prix Volney pour ses études sur les idiomes celtiques.

Examens. — La Faculté de droit a fait passer 497 examens, 53 de plus que l'année précédente. Il y a eu 16 examens de capacité au lieu de 21, 15 thèses de doctorat, au lieu de 26. La diminution du nombre des thèses est compensée par l'augmentation du nombre des examens de doctorat ; sur 75 épreuves de doctorat, il y a eu 53 admissions. Sur 402 examens de baccalauréat et de licence, il y en a eu 300. Les conférences sont désertées par les élèves des trois années de licence, ce qui explique qu'ils n'apprennent pas à parler la langue du droit et qu'il y ait autant d'ajournements (25 0/0).

La Faculté des sciences a fait passer 75 examens pour les certificats d'études supérieures, 58 pour le P. C. N. Elle a prononcé 37 et 35 admissions. Pour le baccalauréat classique lettres mathématiques, il y a eu 162 candidats, 55 admis ; pour le moderne (lettres-sciences), 3 candidats, pas d'admis ; pour le moderne (lettres-mathématiques), 150 candidats, 68 admis.

La Faculté des lettres a eu la soutenance de M. Malfait pour le doctorat. Pour la licence, il y a eu 49 candidats, 17 admis. Four les baccalauréats, il y a eu au classique (1re partie) 1.310 candidats, 475 admis ; au classique (lettres-philosophie), 769 candidats, 338 admis; au moderne (1re partie), 445 candidats, 178 admis ; au moderne (lettres-philosophie), 68 candidats, 38 admis.

M. Gavel a été reçu à l'agrégation d'espagnol, M. Goché, à celle d'anglais; M. Duvieux a été admissible à celle des lettres. Mlle Subtil, élève assidue de la Faculté pendant un an, a été reçue (6e sur 16) au concours pour le professorat des écoles normales. MM. Alran et Moreau, licenciés avec la mention très bien, ont obtenu des bourses d'agrégation à Nancy et à Bordeaux.

Le chiffre des candidats au baccalauréat a diminué, pour la Faculté des lettres : de 2.793 en 1900-1901, il est descendu à 2.592. La diminution (201) porte tout entière sur le classique. Il y a une amélioration sensible dans la préparation des candidats. On est redevable de ce progrès au personnel enseignant qui, jusque dans les plus modestes collèges, devient

chaque jour plus instruit et plus rompu aux bonnes méthodes pédagogiques.

A l'Ecole de médecine et de pharmacie, on a interrogé 32 aspirants au doctorat, dont 23 pour le premier examen, 9 pour le second (65 0/0 d'échecs dans le premier cas, 11 0/0 dans le second). Un candidat à l'officiat de santé a subi avec succès les deux premières épreuves et s'est fait ajourner à la troisième. En pharmacie, 49 examens de validation de stage (augmentation de 25), un seul ajournement; 17 examens probatoires, 28 examens de fin d'année. 12 aspirantes au titre de sage-femme de 2e classe ont été toutes admises.

La proportion des ajournés a été très élevée à l'examen d'anatomie, parce que la préparation, par les élèves, est insuffisante. Le professeur et le chef de travaux se plaignent de leur défaut de zèle. Il faudrait un examen de passage, placé entre la 4e et la 5e inscription, pour tenir les élèves en haleine pendant leur première année d'études.

Pour le deuxième examen de doctorat, les candidats ont fait preuve, en physiologie, de connaissances étendues, dénotant un labeur sérieux, mais ils ont montré, en chimie biologique, une ignorance profonde, qui s'explique par le peu d'assiduité des élèves au cours. Les élèves croient à tort que la chimie biologique n'est qu'une science accessoire.

Inscriptions. - Il y a eu 1.140 inscriptions à la Faculté de droit (993 en vue du certificat de capacité, du baccalauréat et de la licence, 147 pour le doctorat) ; 239 à la Faculté des sciences (106 pour les certificats d'études supérieures, 133 pour le P. C. N.); 103 pour la Faculté des lettres, 26 de plus qu'en 1900-1901 ; 268 (6 unités en plus) à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (161 pour le doctorat en médecine, 107 pour la pharmacie).

L'augmentation pour le droit est considérable : 311 étudiants et 1.140 inscriptions, au lieu de 288 étudiants et de 1.062 inscriptions. Et les inscriptions en vue de la capacité ont diminué. 15 étudiants au lieu de 28, 56 inscriptions au lieu de 103. L'augmentation a été de 31 pour le doctorat, de 94 pour la licence. Il y a aussi à la Faculté de droit, diminution de l'écart entre le chiffre des inscriptions du doctorat (sciences politiques et économiques), qui est de 71, et celui du doctorat (sciences juridiques) qui est de 76.

On souhaiterait qu'à ce bilan de la jeune Université, M. le directeur Delaunay eût joint une statistique indiquant les positions occupées par les jeunes gens qui l'ont quittée, après avoir ou non terminé leurs études. Une telle statistique, continuée pendant les années qui suivront et faite d'ailleurs pour toutes les Universités, serait nécessaire, en bien des cas, pour indiquer aux parents dans quelle direction ils doivent engager leurs enfants. Et il serait plus facile aux petites Universités de donner l'exemple.

Montpellier

Année scolaire 1901-1902. — Le rapport a été fait par M. Mairet, doyen de la Faculté de médecine.

Situation scolaire. — 1.609 étudiants dont 420 pour le droit, 511 pour la médecine, 224 pour les sciences, 147 pour les lettres, 307 pour la pharmacie (8 unités en plus sur 1900-1991). La Faculté de droit gagne 59 élèves, la médecine, les sciences, les lettres, la pharmacie en perdent 6, 17, 6, 22.

Inscriptions. — Droit 1.044 (108 en plus); médecine 1.173 (38 en moins); sciences, 383 (12 en moins); lettres, 64 (28 en moins); pharmacie, 409 (46 en moins). En tout 3.073 (66 en moins).

Examens. — Droit, 484 (90 en plus); médecine, 831 (114 en moins); sciences, 380 (6 en moins); lettres, 1454 (19 en moins); pharmacie, 380 (19 en moins). En tout 3529 (85 en moins).

Diplômes. — Capacitaires en droit, 13 (au lieu de 8 en 1900-190); bacheliers en droit, 68 (au lieu de 50); en sciences, 96 (au lieu de 102); en lettres, 194 (au lieu de 181); diplôme P. C. N., 85 (au lieu de 81); licenciés en droit, 50 (au lieu de 48); en sciences 9 (même nombre); en lettres, 14 (au lieu de 16); pharmaciens de 1re classe, 33 (au lieu de 49); de 2e classe, 12 (au lieu de 5); herboristes, aucun (4 en 1900-1901); sages-femmes de 1re classe, 7 (au lieu de 4); de 2e classe, 5 (au lieu de 1); docteurs en droit, 12 au lieu de 8); en médecine, 105 (au lieu de 92); en sciences, 1 (au lieu de 2); en pharmacie, 4 (au lieu de 1). En tout 708 diplômes au lieu de 675 en 1900-1901.

Il serait intéressant de savoir, pour les raisons déjà indiquées, ce que deviennent les 55 pharmaciens, les 105 docteurs en médecine, les 12 docteurs en droit, les capacitaires et les licenciés qui ont définitivement quitté l'Université.

Faculté de droit. — Quelques-unes des thèses (celles de MM. Peyronnard, Roche et Viable) sont très remarquables. « L'enseignement du droit a subi, dit M. le Doyen, depuis quelques années des modifications profondes : tout a été remanié, l'agrégation, le doctorat, la licence, la capacité en droit. L'œuvre est bonne dans l'ensemble... Nos Facultés ne sont plus seulement de pures écoles professionnelles; on y a fait place, à côté des études juridiques proprement dites, à des études historiques, politiques, économiques. En outre, à côté d'améliorations particulières, nos Facultés ont profité des avantages multiples de l'organisation des Universités »

Faculté des sciences — MM. les professeurs Dautheville, Fabry, Flahaut, Meslin, ont fait, les deux premiers, un cours de mathématiques en faveur des étudiants en pharmacie qui désirent se préparer à la licence ès sciences physiques; le troisième, un cours de géographie botanique destiné aux étudiants en histoire et géographie de la Faculté des lettres; le 4e un cours public d'électricité appliquée. Ce dernier cours a été rétribué par la ville de Montpellier, les autres ont été faits à titre gracieux. M. Lebeuf a fait un cours populaire d'astronomie; M. Chaudier, préparateur, un cours public de photographie théorique et appliquée, rétribué par la ville de Montpellier. La station zoologique de Cette a réalisé de nouvelles améliorations. Elle a été dotée d'un nouveau pavillon et d'un mo-

teur électrique pour l'élévation de l'eau de mer, pour lequel 500 francs ont été alloués par M. Révil, de Sommières. M. Lamirault lui a fait don d'une belle collection de crustacés amphipodes de la région.

Faculté des lettres. — Deux chaires ont été créées, l'une de littérature comparée pour M. Vianey, professeur-adjoint, l'autre, de grammaire comparée, pour M. Grammont, M. le professeur Gachon a obtenu la moitié du prix Thérouanne pour les *Préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes.* M, Joubin, docteur ès-lettres de Paris, avec une thèse française, *La sculpture grecque avant Phidias*, qui a obtenu le prix Zographos de l'Association pour l'encouragement des études grecques, a été nommé professeur-adjoint. M. Chabaneau a été nommé professeur honoraire.

Une salle très vaste a été ajoutée au musée de moulages et une salle de travail a été aménagée pour les candidats de la licence ès-lettres.

Ecole supérieure de pharmacie. — M. Moye agrégé à la faculté de droit a donné son concours gracieux pour des conférences de législation pharmaceutique qui ont eu un grand succès. L'Ecole, avec une subvention du Conseil de l'Université, a organisé un laboratoire de botanique cryptogamique, transformé le laboratoire des manipulations pour les épreuves pratiques, renouvelé et amélioré le matériel de ces salles.

Faculté de médecine. — M. Bertin-Sans, professeur d'hygiène est à la retraite après avoir occupé sa chaire pendant plus de 25 ans. Il a créé un laboratoire et un musée qui constituent un véritable Institut d'hygiène. Le Musée est le premier qui ait existé en France. et il peut soutenir, en l'état actuel, la comparaison avec ceux qui ont été créés depuis dans d'autres Facultés.

Budget de l'Université. — M. le doyen Mairet a eu l'heureuse idée de nous exposer, après avoir rappelé le rôle principal du Conseil dans les Universités régionales, ce qu'est le budget de l'Université de Montpellier.

L'Etat abandonne à l'Université les droits d'études, droits d'inscriptions, d'immatriculation, de travaux pratiques et de bibliothèque. Les autres ressources de l'Université proviennent de dons et legs, de la collation des grades dits Universitaires par opposition aux grades d'Etat, d'une subvention annuelle fournie par l'Etat.

La subvention de l'Etat est affectée aux Instituts, au jardin botanique, aux frais ordinaires de la bibliothèque, etc. Les droits de travaux pratiques et de bibliothèque doievnt être attribués en entier aux objets pour lesquels ils ont été créés. Seuls les droits d'inscription et d'immatriculation, les dons et legs, les droits des grades universitaires constituent réellement le budget avec lequel l'Université réalise le but qu'elle doit poursuivre.

Pendant les 4 années, de 1898 à 1901, il s'est élevé en moyenne et annuellement à 81.495 francs. Les droits d'inscriptions y figurent pour 77.032 francs, les droits d'immatriculation pour 3.185 francs, les droits de grades universitaires, pour 2.555 francs, les dons et legs n'y sont inscrits que pour un revenu annuel de 149 francs (1).

(1) Les budgets des diverses facultes renferment les donations importantes de MM. Fon-

Ce budget a été divisé en trois parts : l'une a été affectée à des créations permanentes, une seconde à des subventions temporaires, une troisième a été mise en réserve.

Dans les créations permanentes figurent une chaire de philosophie, une chaire de matière médicale, une chaire des maladies des enfants, une maitrise de conférences de mathématiques, des cours complémentaires de droit civil, puis des créations de fonctions nouvelles, nécessitées par le développement de différents services (chefs de clinique, chefs de travaux, aides-préparateurs, commis de secrétariat, garçons de laboratoire).

38.600 francs sont employés pour ces créations. En y joignant 200 fr. pour un prix attribué à la meilleure thèse de docteur en droit, 500 francs pour compensation de salaire aux ouvriers du jardin botanique et 1.040 francs pour l'entretien des bâtiments, on arrive à une somme annuelle de 40.340 francs.

Les subventions temporaires sont les suivantes :

Faculté de droit, 600 francs pour collections ; *Faculté de médecine*, 1.600 francs au professeur de physique, 500 aux laboratoires d'histologie et de médecine légale, 2.000 au professeur d'anatomie pathologique, 4.880 à divers laboratoires ; *Faculté des sciences*, 5.550 aux laboratoires des recherches, 3.700 au service des collections ; *Services divers*, 3.500 francs au jardin botanique, 3.750 pour la salle de conférences (Institut de physique), 4.000 francs pour l'achat d'une machine de Linde, 1.700 pour l'installation d'un secrétariat, 300 francs de subvention aux étudiants, 300 francs pour un tableau des bienfaiteurs de l'Université, 1,000 francs pour les diplômes de l'Université, 2.500 francs d'allocation à une mission astronomique.

Le Conseil a pensé qu'il fallait constituer, sur les revenus actuels, un fonds de réserve. Les charges permanentes augmenteront, même si les créations ne s'accroissent pas : ainsi trois chaires qui demandent annuellement 18.000 francs demanderont progressivement 24, 30 et 33.000 fr. En outre les revenus peuvent diminuer si le nombre des étudiants diminue. Enfin il y a des agrandissements possibles, des constructions nouvelles pour lesquelles il faut, lorsque le budget n'y peut faire face, contracter des emprunts, c'est-à-dire grever chaque année le budget d'annuités plus ou moins considérables. La réserve budgétaire s'élève pour 1898, 1899, 1900 et 1901 à 137.061 francs, soit en moyenne annuellement à 34.205 francs.

Pour que l'Université de Montpellier, dit M. le doyen Mairet, devienne un foyer où l'on enseigne et cultive l'ensemble des sciences, il faut qu'elle s'occupe en même temps que des intérêts généraux de la science, des intérêts propres à la région, qu'elle démontre pratiquement à celle-ci son utilité, et d'autre part que la région la fasse sienne et contribue à son développement et à son perfectionnement.

taine, Bouisson, Sviecicki, Gingibre, Dubreuil et les nombreuses fondations de la ville de Montpellier.

Rennes

Discours de rentrée de l'Université, 6 novembre 1902. — On ne saurait trop recommander la lecture du discours prononcé par M. Dottin (1) à la séance de rentrée de l'Université de Rennes en novembre 1902. Il y a, dit-il, une conception vulgaire du passé de la Bretagne, œuvre d'imagination bien plus que de reconstruction scientifique : « Les Bretons seraient les descendants des anciens Celtes, qui, retranchés dans la péninsule armoricaine, auraient pu résister à la domination romaine ; les tables de pierre, les pierres levées, les empreintes de pierre, les alignements que les archéologues ont appelés dolmens, menhirs et cromlechs seraient des monuments celtiques. Les dolmens auraient servi d'autels aux druides pour immoler les hommes sacrifiés en l'honneur des dieux. Les cromlechs et les alignements marqueraient l'emplacement des sanctuaires gaulois. La langue bretonne serait la vieille langue celtique, une des langues les plus anciennes du monde. Elle aurait traversé les siècles pour être le témoin toujours vivant de l'unité primitive du langage et de sa providentielle confusion et serait incapable d'exprimer la moindre hérésie religieuse ou autre... Dans les coutumes bretonnes survivraient les vieux usages celtiques. Ainsi donc le caractère de cette race serait l'immobilité ».

On hésite à croire, dit M. Dottin, que de telles rêveries aient pu trouver quelque crédit auprès d'esprits sérieux et raisonnables. Au ve siècle de notre ère, la Bretagne romanisée est habitée par une population gallo-romaine qui ne diffère en rien de celle qui tient toute la Gaule. Du ve siècle au viie les Bretons, chassés de la Grande-Bretagne, s'installent dans l'Armorique. Mais dès le xiie siècle, le pays est à moitié gallo-romain et la péninsule ne tarde pas à passer sous l'influence française. ... Les dolmens, les menhirs et les cromlechs n'ont point été élevés par les Celtes... Les langues celtiques, gaélique d'Irlande et d'Ecosse, gallois, armoricain, sont des langues européennes apparentées au grec et au latin ... elles ne sont ni plus ni moins vieilles que les langues classiques et ne remontent pas plus qu'elles aux premiers âges de l'humanité. Le Breton s'est enrichi en Grande-Bretagne de mots latins, en Armorique, de mots français : sur quatre mille mots du breton actuel, mille ont une origine latine, mille une origine française. La littérature bretonne n'a des textes suivis qu'à partir du xve siècle et ces textes sont pour la plupart empruntés à la littérature française. La littérature orale comprend d'admirables complaintes et chansons populaires, mais on ne s'est avisé de les recueillir que vers la seconde moitié du xixe siècle. D'un autre côté les sujets des *guerz* bretonnes ne remontent guère au delà du xviie siècle. Or La Villemarqué crut qu'ils remontaient aux siècles les plus lointains du passé et il modifia les textes d'après cette conception : ainsi le départ d'un soldat tombé au sort devint, au moyen de quelques retouches, le départ d'un croisé pour la Terre-Sainte ; des *Vêpres des Grenouilles*, parodies du chant des psaumes à vêpres et formulette pour apprendre à compter aux petits enfants, il fit, par voie d'interprétation symbolique, le Chant

(1) G. Dottin, *La Bretagne et le culte du passé*, Rennes, 1902.

des séries et y trouva condensée la doctrine que les druides révélaient aux seuls initiés. Luzel, par ses recueils sincères de chants bretons, a montré qu'il fallait renoncer à trouver dans la poésie orale les grands souvenirs de l'histoire.

Sans doute parmi les croyances, parmi les usages conservés en Armorique, il en est qui peuvent remonter aux premiers siècles de l'humanité. Mais il est difficile de faire un choix entre les éléments de provenance diverse dont s'est formée la tradition populaire. Même l'étude scientifique du passé breton tendrait à rapprocher de notre temps toutes ces survivances que l'imagination voudrait placer dans les siècles les plus lointains. Si le culte du passé a gardé en Armorique une forme plus précise que partout ailleurs, on a tort d'imaginer le passé de cette race comme une masse indivisible que les siècles n'ont point entamée. Le peuple breton n'a cessé de se transformer depuis les jours déjà lointains où les émigrés de Grande-Bretagne ont tourné vers l'Armorique la proue de leurs navires; ce n'est pas un peuple qui a vécu en dehors du temps, mais un peuple dont l'évolution est lente. Si la science du folklore était née au début du XIXe siècle, elle aurait eu vraisemblablement, dans la plupart des provinces françaises, des terrains d'étude aussi fructueux que l'est de nos jours la Bretagne. La persistance de la langue bretonne ne saurait être attribuée qu'à la littérature orale. Pourquoi s'étonner de la survivance du breton alors qu'on ne s'étonne pas de la persistance des nombreux dialectes de la langue d'oc, qui d'origine romaine, auraient dû se fondre d'autant plus facilement dans la langue française ?

Quant à la race, elle présente une si grande variété d'aspect qu'on se résigne difficilement à lui supposer des tendances uniformes. Une évolution plus rapide ferait-elle perdre à la Bretagne ses qualités les plus charmantes, l'imagination et la grâce ? L'avenir se prête encore mieux que le passé aux conceptions d'une race de poètes. « Le rôle qu'on voudrait faire jouer à l'Armorique, dit M. Dottin, n'est-il pas indigne de sa glorieuse histoire ? La Bretagne renferme trop de réserves intellectuelles et morales pour ne pas en faire profiter l'ensemble de la nation. Nous ne sommes plus aux temps légendaires où, dans une oisive quiétude, les Bretons pouvaient s'endormir en attendant que le roi Arthur se réveillât de son sommeil éternel. Nous savons bien aujourd'hui qu'Arthur ne reviendra pas parmi nous, et il ne faudrait pas que le culte exclusif de la Bretagne du passé nous empêchât de préparer la Bretagne de l'avenir ».

Année scolaire 1901-1902. — Le rapport a été fait par M. le professeur Joubin.

Le Conseil a proposé la création d'un diplôme en faveur des étudiants étrangers. Elle a été réalisée par un décret en date du 26 juin 1902. Quelques jours après deux étudiantes écossaises ont obtenu ce diplôme d'études françaises. Il comporte, pour l'écrit, la traduction en français d'un auteur étranger de la langue du candidat, le résumé en français d'une lecture ou d'une leçon ; pour l'oral, l'explication d'un auteur français ou le résumé d'un cours suivi à la Faculté.

En outre le Conseil a créé un certificat d'immatriculation, réservé aux étrangers, qui sera délivré sur simple demande par le doyen et le recteur.

Le Conseil a émis un vote favorable au projet de la Faculté des lettres, qui demande que le régime des certificats d'études supérieures, en usage pour les sciences, soit appliqué à la licence ès lettres. Il a adopté de même, avec quelques modifications de détail, un programme de réformes à introduire dans l'ensemble des études de droit. Les deux projets ont été transmis au ministre.

Il a autorisé l'ouverture de cours libres sur l'histoire de la Bretagne (M. de Calan), sur la psycho-physiologie des enfants anormaux (M. Hamon de Fougeray), sur la clinique des maladies mentales (Dr Chardou).

Le Conseil a admis tous les étudiants, bacheliers ou non, à préparer les diplômes et certificats nouveaux. Il a accordé une subvention de 200 francs à la *Société scientifique et médicale de l'Ouest*, qui verse à la Bibliothèque de l'Université un grand nombre de publications périodiques de la France et de l'étranger, reçues par elle en échange de son Bulletin.

M. le professeur Grandmoulin, appelé à diriger l'Ecole khédiviale du Caire, a été remplacé par M. Lerebourg-Pigeonnière.

M. Morin, professeur de mécanique, qui a pris sa retraite, a été remplacé par M. le Roux, maître de conférences ; M. Lebesque a été nommé maître de conférences de mathématiques ; M. Kerforne, chargé de conférences de géologie ; M. Philipot, détaché à l'Université de Lund, reprend sa conférence de philologie. M. Delacour, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, est mort. M. Daumer, externe des hôpitaux, a été enlevé en quelques heures par une maladie infectieuse contractée au chevet des malades. MM. Assicot et Bondouy ont été nommés suppléants des chaires de clinique chirurgicale et obstétricale, de pharmacie et de matière médicale.

Les inscriptions prises en vue des diplômes d'études agricoles, de chimiste, des certificats de zoologie et de botanique agricoles, c'est-à-dire en vue des enseignements de sciences appliquées, ont atteint, à quelques unités près, le chiffre des inscriptions pour les certificats anciens de sciences pures.

La Faculté des lettres réclame la création de la chaire de celtique qu'elle attend depuis de longues années.

Etudiants. — Au 15 janvier, il y avait 1.143 étudiants, en accroissement de quelques unités, l'augmentation venant de la Faculté de droit et faisant plus que compenser la diminution qui s'est produite dans les autres Facultés et à l'Ecole de médecine. L'Université est la cinquième de France par le nombre de ses élèves, malgré la concurrence des Ecoles de médecine de Nantes et d'Angers, de l'Ecole de médecine navale à Brest, de l'Institut catholique d'Angers.

706 étudiants ont été en cours d'études à la Faculté de droit, 354 ont fait acte de scolarité, 352 accomplissent leur service militaire ou, pour d'autres motifs, ne se sont pas présentés à l'Université, bien que leurs inscriptions soient encore valables, 1.138 inscriptions ont été prises, en augmentation de 74 sur 1900-1901, dont 66 de capacité, 935 de licence, 137 de doctorat. A la rentrée de novembre, 11 étudiants se sont inscrits pour le doctorat juridique, 25 pour le doctorat politique et économique.

112 étudiants se sont inscrits à la Faculté des sciences (4 de moins qu'en 1900-1901), dont 53 pour le P. C. N., 45 pour la licence, 3 pour l'agrégation. 2 faisaient des recherches personnelles et 6 ne postulaient

aucun grade ; 2 dames et 1 étudiant autrichien ont suivi divers cours. Il y a eu 258 inscriptions (9 en plus qu'en 1900-1901).

94 étudiants ont été immatriculés à la Faculté des lettres, dont 66 pour la licence, 14 pour l'agrégation et 14 ne postulant aucun grade. Il y avait 5 étudiantes dont 2 anglaises et 1 allemande. 137 inscriptions ont été prises.

682 inscriptions (34 en moins) à l'Ecole de médecine. La diminution vient de la diminution progressive des étudiants inscrits pour le certificat P. C. N. à la Faculté des sciences. Le nombre total des étudiants inscrits s'est élevé à 278.

Examens. — 625 épreuves au lieu de 589 en 1900-1901 pour la Faculté de droit, avec 481 admissions. La Faculté a examiné 19 thèses de doctorat, 14 pour le doctorat politique, 5 pour le doctorat juridique. Sept ont obtenu la mention honorable, une la mention très honorable.

La Faculté des sciences a examiné 52 candidats au P. C. N. et en a admis 45. Il y a eu 60 examens pour les certificats d'études supérieures, 21 pour les mathématiques, 16 pour les sciences physiques, 23 pour les sciences naturelles Il y a eu 42 admissions dont une avec la note *très bien*, huit avec la note *bien*. Le premier diplôme de chimiste de l'Université de Rennes a été délivré à M. Housset. Pour les baccalauréats, il y a eu 324 examinés, 162 admis.

La Faculté des lettres a examiné 50 candidats et en a reçu 32 à la licence, 17 en lettres, 4 en philosophie, 5 en histoire, 6 en langues vivantes. Pour les baccalauréats, il y a eu 2.231 examinés, 1.041 admis, 5 avec mention *très bien*, 19 avec mention *bien*.

447 examens ont été subis à l'Ecole de médecine, il y a eu 336 admissions dont 19 avec mention *très bien*, 73 avec mention *bien*.

9 élèves ont été admissibles et 7 admis à l'Ecole du service de santé militaire de Lyon. Des conférences spéciales avaient été faites par les professeurs de l'École et des cours d'allemand par M. Cahours, grâce à une subvention de la *Société des amis de l'Université*. 6 élèves ont été reçus externes des hôpitaux de Paris, 5 anciens élèves, admis au concours à l'Ecole de médecine navale de Bordeaux.

Locaux. — M. Liard est venu poser la première pierre de l'annexe de la Faculté des sciences. Il a jeté les premières bases d'une entente entre la Ville et l'Université pour la fusion de leurs bibliothèques en un seul édifice. La nouvelle Ecole de médecine dont la reconstruction se poursuit depuis plusieurs années, va être dotée prochainement d'un 3e pavillon, pour le service de la pharmacie et de la chimie. Une subvention du ministre de l'instruction publique servira à réorganiser les services d'électrothérapie et de radiographie de l'Hôtel-Dieu en empruntant aux tramways urbains l'énergie électrique nécessaire.

Bibliothèque universitaire. — L'installation est défectueuse et le fonctionnement de la bibliothèque semble devoir, à bref délai, être rendu complètement impossible. Au 1er janvier 1902 elle comptait 81.453 volumes et 40.234 brochures ; outre les volumes de la section des prêts à long terme, en cours d'installation. Il entre par année 6.000 volumes ou brochures. Les ressources sont insuffisantes pour les travailleurs et les

crédits font défaut. Le bibliothécaire a organisé un service d'échanges avec d'importants périodiques qui manquaient à la bibliothèque : il leur donne les volumes publiés par les *Annales de Bretagne*, la *Société scientifique et médicale de l'Ouest*, les *Travaux scientifiques de l'Université de Rennes*. 964 volumes, représentant comme abonnements annuels, une valeur de 1.627 francs et pour la totalité des volumes une valeur de 10.833 francs, sont ainsi, en un an et demi, entrés à la bibliothèque universitaire.

Malgré les volumes acquis par des dons et des échanges, sans bourse délier, il faudrait augmenter les crédits de 1.000 francs pour les ouvrages complets, de 2.000 pour l'acquisition de collections ou de périodiques.

Les locaux sont défectueux : les salles sont dispersées aux extrémités du Palais universitaire. Pendant le semestre d'hiver, à la séance de l'après midi, il est impossible de trouver place dans la salle de lecture. La fusion de la bibliothèque de la Ville et de celle de l'Université, en supprimant les dépenses qui font actuellement double emploi, fournirait les moyens de remédier à tous ces inconvénients.

Paris

Observatoire. — Le catalogue de l'Observatoire, inauguré sous Arago en 1837 est terminé. Les huit volumes contiennent la série d'observations effectuées de 1837 à 1881 pour comparer les positions anciennes, recueillies par Lalande et ses collaborateurs dans l'*Histoire céleste*, aux données similaires réalisées à des dates ultérieures, en vue d'acquérir des notions plus précises sur les mouvements particuliers des astres respectifs et sur les déplacements d'ensemble des constellations.

On sait que, sur l'initiative de l'amiral Mouchez, 18 observatoires se sont unis pour procéder à l'exploration photographique du ciel. Le premier volume vient de paraître : il contient les coordonnées définitives de 64. 264 étoiles, réparties sur une zone étroite n'ayant pas plus de 2 degrés de largeur et dont la superficie ne représente guère que 2 0/0 de celle du firmament. Dans 20 ans au plus, les astronomes disposeront, non comme les Grecs, d'un millier d'étoiles dont les positions étaient grossièrement déterminées par la figure des constellations, mais de trois millions de jalons lumineux dont les positions seront fixées avec l'approximation d'un tiers de seconde de degré. Et la carte photographique proprement dite du ciel contiendra les images d'une vingtaine de millions d'astres.

C'est en 1902 qu'a été fini le grand travail international consacré à déterminer l'unité d'échelle qui sert aux astronomes pour la mesure des espaces célestes, la parallaxe solaire ou distance du soleil à la terre. Des observations accomplies dans 55 observatoires associés conduiront à une évaluation définitive de cette distance.

MM. Maurice Lœvy et Puiseux, assistés de M. le Morvan, ont publié le 6 fascicule de l'*Atlas photographique de la lune*. Les divers accidents du sol lunaire montrent les vestiges de périodes distinctes. La surface qui entoure le pôle austral révèle l'état ancien de la croûte la plus voi-

sine de la solidification primitive. C'est à une époque plus récente qu'est survenue l'invasion des mers de la région équatoriale. Elle a fait, en certaines régions, table rase du relief antérieur dont les restes sont encore reconnaissables sur les limites de la partie submergée. Les nappes épanchées se sont solidifiées, puis des formations nouvelles ont accidenté leur surface. Dès que les mers sont constituées, l'apparition des grands cirques devient beaucoup plus rare, les forces éruptives de la partie moderne se manifestent par des cirques plus petits et plus semblables aux volcans terrestres.

On a réussi à déterminer complètement la longitude de Greenwich. Les officiers d'Etat-major français et les astronomes anglais étaient arrivés à des résultats différents. Les astronomes français et les savants anglais, ont recommencé les observations. Ils ont opéré séparément au printemps et en automne; ils ont ainsi obtenu quatre valeurs de la grandeur cherchée et les deux catégories de résultats sont complètement en accord. On connaît à 2 mètres près la différence en longitude entre les deux méridiens, à un centième de seconde près la différence d'heure entre Greenwich et Paris correspondant au même instant physique.

Musée pédagogique. — Le musée pédagogique (41, rue Gay-Lussac), vient d'ouvrir au public une salle nouvelle, construite en 1902, qui contient des documents scolaires étrangers. La plupart de ces documents proviennent de l'exposition universelle de 1900 et d'expositions antérieures.

Des vitrines ont été réservées pour des prêts temporaires consentis par des administrations ou des éditeurs de l'étranger. On y trouvera, momentanément des objets prêtés par le School-Board de Londres (travaux de couture, de fer, d'acier, de cuivre et de bois), objets provenant de l'exposition organisée en mai dernier par le School-Board. Le Musée est ouvert au public tous les jeudis.

Nouvelle-Orléans

Le Centenaire de la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. — Une cérémonie imposante s'est déroulée le 30 avril dernier à la Nouvelle-Orléans à l'occasion du centenaire de la cession de la Louisiane par la France aux Etats-Unis. Cette cérémonie, célébrée sous les auspices de la *Société historique de la Louisiane*, dont le distingué président, M. Alcée Fortier, professeur à l'Université Tulane, est un de nos correspondants les plus dévoués, avait réuni toute l'élite de la Nouvelle-Orléans. Aux côtés de M. A. Fortier, qui présidait, se trouvaient le lieutenant gouverneur de la Louisiane, le président du Conseil municipal, l'archevêque et les juges de la Cour suprême. Après lecture du texte français et du texte anglais du traité, M. A. Fortier, dans un discours éloquent et érudit, rappela les circonstances de la cession. Les Etats-Unis désiraient posséder cette province, débouché naturel de leur commerce intérieur par le Mississipi. D'un autre côté, Bonaparte comprit qu'il lui serait impossible de la conserver en cas de guerre avec l'Angleterre, et qu'il était de son intérêt de

rechercher l'amitié de la République américaine. Aussi s'empressa-t-il d'accueillir les ouvertures du Président Jefferson. S'il avait hésité, les Anglais se seraient infailliblement emparés de la Nouvelle-Orléans. Il eût fallu la guerre pour leur enlever la Louisiane, et l'immense puissance des Etats-Unis eût été retardée. On comprend ainsi comment les habitants de la Nouvelle-Orléans pouvaient légitimement unir dans la cérémonie que nous relatons leurs sentiments de fidélité envers leur nouvelle patrie, les Etats-Unis d'Amérique, à leurs sentiments de reconnaissance envers leur ancienne patrie, la France.

L.

Angleterre et pays de Galles

Cambridge. — M. F.-J. Quick, M. A., a légué à l'Université de Cambridge une somme considérable pour favoriser les études de biologie animale et végétale.

— Le Rév. Ernest Stewart Roberts a été élu « master of Gonville and Caius College » en remplacement du Rév. Norman Macleod Ferrer. Lecteur de philologie comparée à l'Université, et bien connu par ses travaux d'épigraphie grecque, il était depuis 1894, *senior tutor* et président du collège dont il devient le trente-troisième maître depuis sa fondation en 1348.

Victoria University, Liverpool. — Le 9 mai a été ouvert à « University College », le « Johnston Laboratory », dû à la libéralité de M. William Johnston, de Bromborough. Il comprend un département de chimie biologique, dirigé par le professeur Benjamin Moore ; un département de médecine tropicale, à la tête duquel est placé le professeur Ronald Ross, un des lauréats du prix Nobel ; un département de médecine expérimentale et de pathologie comparée (Dr A. S. Grünbaum), avec une section spéciale consacrée aux recherches sur le cancer (M. T. Sutton Timmis).

University College of Wales, Aberytswyth. — Ce collège — un des trois dont la réunion forme l'Université du pays de Galles — vient de recevoir de M. David Davies une libéralité de 20.000 l. st.

Ecosse

Edimbourg. — Sir William Turner, professeur d'anatomie depuis 1867 a été élu principal de l'Université d'Edimbourg, en remplacement de Sir William Muir.

NÉCROLOGIE

I. — Sir George-Gabriel Stokes

Le plus illustre mathématicien du Royaume-Uni est mort à Cambridge, le 1er février 1903. Sir George-Gabriel Stokes, professeur de mathématiques à l'Université de Cambridge, « master of Pembroke College », ancien président de la Société royale de Londres, correspondant de l'Institut de France, représentant au Parlement de l'Université de Cambridge, de 1887 à 1892, était né à Skeèn, comté de Sligo (Irlande), le 13 août 1819. Professeur à l'Université de Cambridge en 1849, élu membre de la Société royale en 1851, il avait obtenu l'année suivante la médaille de Rumford pour ses beaux travaux sur la réfraction de la lumière. En 1899 les 1er et 2 juin, l'Université de Cambridge avait célébré solennellement son jubilé. C'était la première fois qu'une fête pareille se célébrait à Cambridge. Le buste de Stokes fut inauguré ; une médaille d'or fut présentée au savant au nom de l'Institut de France et M. Cornu, désigné pour prendre la parole dans cette solennité internationale, put rappeler le souvenir de Newton qui, président comme Stokes de la Société royale, avait lui aussi représenté au Parlement l'Université de Cambridge. Comme son illustre devancier, Stokes s'était toujours préoccupé, dans son enseignement, de l'accord de la religion et de la science.

II. — Le Rév. Norman Macleod Ferrer

Un autre mathématicien, également membre de l'Université de Cambridge et de la Société royale, le Rév. Norman Macleod Ferrer, est décédé le 31 janvier, à l'âge de 74 ans. Vice-chancelier de l'Université en 1884-85, il était depuis 1880 « master of Gonville, and Caius College » qu'il porta à un haut degré de prospérité scientifique et qui lui doit une reconstruction presque totale. Editeur, avec Sylvester, du « Quarterly Journal of Mathematics », il a imprimé les œuvres mathématiques de George-Green et publié deux traités devenus classiques : « Elementary Treatise on Trilinear Coordinates » (1861), et « Elementary Treatise on Spherical Harmonies » (1877).

III. — Le Rév. John Earle

Le Rév. John Earle, professeur d'anglo-saxon à l'université d'Oxford, est décédé le 31 janvier 1903; il était né en 1824. Son ouvrage capital,

« Philology of the English Tongue ». a eu cinq éditions. Il a publié, en outre, de nombreux travaux sur les monuments de la plus ancienne littérature de l'Angleterre ; notamment sur le poème de Beowulf ; il s'est aussi occupé de recherches d'histoire locale. C'était de plus un Dantiste distingué : on lui doit une traduction anglaise du *Purgatoire*.

IV. — M. David George Ritchie

M. David George Ritchie, professeur de Logique et de métaphysique à l'université de Saint-Andrews depuis 1894, est décédé subitement le 3 février. Il avait été précédemment, de 1881 à 1894, *tutor* de « Jesus et de Balliol Colleges ». Outre de nombreux articles dans *Mind* et dans la « Philosophical Review », une traduction (avec Lodge) de la « Théorie de l'Etat » de Bluntschli, on lui doit : « Darwinism and Politics » (1889). « Principles of state Interference » (1891), « National Rights » (1895). et une édition des premières lettres de Jane Welsh Carlyle. Il se rattachait par ses tendances au groupe de Thomas Hill Green et des néo-Kantiens. C'était un écrivain et un orateur distingué qui avait à diverses reprises, donné avec grand succès des lectures à Oxford.

V. — M. Edward Byles Cowel

M. Edward Byles Cowel, professeur de sanscrit à l'Université de Cambridge, est décédé le 9 février. Né à Ipswich. le 23 janvier 1826, il passa huit années à Calcutta, d'abord comme professeur d'histoire, puis comme principal du collège sanscrit. Rentré en Angleterre, il fut, en 1867, nommé titulaire de la chaire de sanscrit, qui venait d'être créée à l'Université de Cambridge et dotée d'un traitement de 700 l. st. On lui doit l'organisation systématique des études orientales à Cambridge.

VI. — M. James Glaisher

M. James Glaisher, membre de la Société royale de Londres, surintendant du département magnétique et météréologique de l'observatoire de Greenwich, est mort le 7 février, à l'âge de 93 ans. Ses belles ascensions scientifiques de 1862 à 1866. avec M. Conwell avaient rendu son nom populaire. Dans un ordre d'idées différent, il avait été un des fondateurs du « Palestine Exploration Fund » qui a rendu de si signalés services aux études bibliques.

VII. — M. Charles-Adolphe Cornélius

M. Charles-Adolphe Cornélius, professeur d'histoire à l'université de Munich, est décédé en cette ville le 10 février. Né à Wurzbourg le 12

mars 1819, il fut d'abord professeur d'histoire en divers collèges. Privatdocent à l'Université de Breslau en 1852, il devint en 1854 professeur à l'Université de Bonn, d'où il passa en 1856 à celle de Munich. Il avait été, en 1848, membre du Parlement de Francfort. Ses travaux, qui sont nombreux, se rapportent surtout à l'histoire de la réforme. Le principal est l'*Histoire de l'insurrection de Munster* (2 vol. in-8°, Leipzig, 1855-1860). On lui doit aussi diverses études relatives à la vie de Calvin.

VIII. — M. Gustave Storm

M. Gustave Storm, professeur à l'Université de Christiania, est décédé en cette ville le 23 février. Ses travaux ont porté surtout sur l'histoire des antiquités scandinaves. Il faut citer particulièrement ses publications sur les voyages et les découvertes des anciens Islandais en Amérique.

L.

IX. — Gustave Larroumet

M. Gustave Larroumet est mort à 51 ans. Né à Gordon dans le Lot, en 1852, il avait fait ses études au lycée de Cahors. Engagé pendant la guerre dans un régiment de dragons, il débuta, comme maître répétiteur, au lycée d'Aix. A la Faculté des lettres, il suivit les cours d'Eugène Benoist et prépara la licence ès lettres. Puis il concourut avec succès pour l'agrégation de grammaire et l'agrégation des lettres. Professeur de troisième, de seconde, de rhétorique au Collège Stanislas, au lycée de Vanves et à Henri IV, il fut docteur en 1883 avec deux thèses, *de quarto Tibulli libro* et *Marivaux, sa vie et ses œuvres*, que couronna l'Académie française. En 1884, il était nommé maître de conférences de littérature française à la Sorbonne. Chef de cabinet de M. Lockroy au ministère de l'Instruction publique en 1887, puis directeur des Beaux-Arts, il entra comme membre libre, en 1891, à l'Académie des Beaux-Arts, dont il devint le secrétaire perpétuel, en remplacement du vicomte Henri Delaborde. Chargé de cours, puis professeur à la Sorbonne, où il remplaça M. Crouslé, M. Larroumet succéda à Francisque Sarcey comme critique dramatique du *Temps*. Il avait été choisi comme rapporteur des Beaux-Arts pour l'Exposition de 1900. Sa fatigue l'obligea à se démettre et malgré un séjour en Corse, il ne put rétablir sa santé. Il laisse un certain nombre de volumes, la *Comédie de Molière*, des *Etudes d'histoire et de critique dramatique*, des *Rapports de l'Art et de l'Etat*, des éloges prononcés en raison de ses fonctions de secrétaire perpétuel. Membre du Conseil de la Société d'enseignement supérieur, M. Larroumet avait en 1886 (*Revue*, XI, 459-471) écrit un rapport, adopté par le groupe parisien, sur la réforme du doctorat ès lettres. Le *Conseil de la Société* et le *Comité de rédaction de la Revue* regrettent vivement sa mort prématurée et s'associent de tout cœur à la douleur de ses amis, de sa famille, de ses élèves et de ses lecteurs.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté ouvrant des concours pour des places d'agrégés près les Facultés de médecine (25 mars).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, Vu le statut du 16 novembre 1874 ; Vu le règlement du 30 juillet 1887, relatif au régime du concours d'agrégation des Facultés de médecine ; Vu l'avis de la Commission de médecine du Comité consultatif de l'enseignement public, Arrête :

Art. 1er. — Il sera ouvert, à Paris, en 1903-1904, des concours pour quarante-trois places d'agrégés à répartir de la manière suivante entre les Facultés de médecine ci-après désignées :

Art. 2. — Ces concours s'ouvriront à Paris, savoir : le 17 décembre 1903, pour la section de médecine (pathologie interne et médecine légale) ; le 11 mars 1904, pour la section de chirurgie et accouchements ; le 13 mai 1904, pour la section des sciences anatomiques et physiologiques et pour la section des sciences physiques.

Art. 3. — Les candidats s'inscrivent chacun d'une manière spéciale pour l'une des places mises au concours dans chaque Faculté.

Ils peuvent s'inscrire subsidiairement pour plusieurs places.

FACULTÉS	SECTION DE MÉDECINE	SECTION DE CHIRURGIE et accouchements		SECTION DES SCIENCES anatomiques et physiologiques			SECTION DES SCIENCES physiques			TOTAL
	PATHOLOGIE INTERNE et médecine légale	Chirurgie	Accouchements	Anatomie	Physiologie	Histoire naturelle	Physique	Chimie	Pharmacie	
Paris........	5	3	1	1	»	»	»	1	»	11
Bordeaux....	2	1	»	»	1	»	»	»	»	4
Lille........	1	»	1	»	1	»	»	»	»	3
Lyon........	2	2	»	1	»	1	»	1	1	8
Montpellier..	1	1	1	1	»	»	1	»	»	5
Nancy.......	2	1	1	1	1	»	»	1	»	7
Toulouse....	2	»	1	1	»	»	»	1	»	5
TOTAL...	15	8	5	5	3	1	1	4	1	43

Loi relative aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de l'installation de l'Académie de France à la villa Médicis, de l'achèvement des fouilles de Delphes et du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Ecole française de Rome (1er avril).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — A l'occasion du centenaire de l'installation de l'Académie de France à Rome, de l'achèvement des fouilles de Delphes et du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Ecole française de Rome, le gouvernement de la République est autorisé à faire, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, des promotions et nominations dont le nombre ne pourra pas dépasser : 4 croix de grand officier ; 10 croix de commandeur ; 30 croix d'officier, et 40 croix de chevalier.

Art. 2. — Ces décorations ne pourront, lors des extinctions par décès, promotions ou radiations des titulaires, donner lieu à remplacement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Décret relatif à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse (4 avril).

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Vu les décrets en date du 28 novembre 1878, du 6 mars 1891 et du 26 mai 1899 ; Vu les décrets du 28 décembre 1885 et du 30 juillet 1886 ; Vu la loi du 10 juillet 1896 ; Vu le décret du 21 juillet 1897 ; Vu la loi du 27 février 1880 ; Vu la loi de finances en date du 31 mars 1903 ; Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Décrète :

Art. 1er. — A partir du 1er avril 1903, la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse passe à la charge de l'Etat.

Art. 2. — L'enseignement de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse comprend :

Section de médecine. — La physique ; la chimie ; l'histoire naturelle ; l'anatomie ; l'histologie normale ; la physiologie ; l'anatomie pathologique ; la pathologie et la thérapeutique générales ; la pathologie interne ; la pathologie externe ; la médecine opératoire ; la thérapeutique ; l'hygiène ; la médecine légale ; la clinique interne (*enseignement double*) ; la clinique externe (*enseignement double*) ; la clinique obstétricale ; la clinique des maladies cutanées et syphilitiques ; la clinique des maladies des enfants ; la clinique ophtalmologique ; les maladies mentales ; l'hydrologie ; la pathologie expérimentale.

Section de pharmacie. — La pharmacie ; la chimie et la toxicologie ; la matière médicale.

Art. 3. — Ces enseignements sont donnés par des professeurs titulaires, des agrégés chargés de cours, des docteurs et des pharmaciens supérieurs chargés de cours.

Art. 4. — Les agrégés sont répartis ainsi qu'il suit : Médecine, 3 ; chi-

rurgie, 2 ; accouchements, 1 ; anatomie, 1 ; physiologie, 1 ; physique, 1 ; pharmacie, 1 ; chimie, 1.

Art. 5. — Sont abrogés les décrets du 6 mars 1891 et du 26 mai 1899.

Art. 6 — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Circulaire relative à la composition des jurys pour le baccalauréat classique (4 avril).

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie d'un arrêté, en date du 30 mars dernier, aux termes duquel les dispositions générales du titre premier du décret du 31 mai 1902 sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire seront appliquées au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, à dater de la session de juillet-août 1903.

Comme conséquence de cet arrêté, les jurys d'examen du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (1re et 2e parties) seront composés, à partir de cette session : 1° De membres de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences ; 2° De professeurs en exercice ou honoraires de l'enseignement secondaire public, *agrégés* ou *docteurs*, désignés par le Ministre de l'Instruction publique.

D'après le principe établi par l'article 13 de l'arrêté du 31 mai 1902, lorsque les examinateurs sont en nombre pair, le jury comprend un nombre égal de membres de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire. Lorsque le jury comprend un nombre impair d'examinateurs, les membres de l'enseignement secondaire doivent se trouver en majorité.

Or, les jurys du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique sont composés ainsi qu'il suit : 1re partie : 4 membres, dont un de la Faculté des sciences. — 2me partie (1re série) : 3 membres, dont un de la Faculté des sciences. — 3me partie (2me série) : 3 membres, dont un de la Faculté des lettres.

Dans ces conditions, et en raison de l'application aux épreuves du baccalauréat classique des dispositions générales du titre premier du décret du 31 mai 1902, ces jurys seront composés ainsi qu'il suit : 1re partie : 2 membres de l'enseignement supérieur (un professeur de la Faculté des lettres, un professeur de la Faculté des sciences) ; 2 membres de l'enseignement secondaire. — 2me partie (1re série) : 1 membre de l'enseignement supérieur (Faculté des lettres) ; 2 membres de l'enseignement secondaire. — 2me partie (2me série) : 1 membre de l'enseignement supérieur (Faculté des sciences) ; 2 membres de l'enseignement secondaire.

Je vous serai obligé de me faire parvenir dans le plus bref délai possible vos propositions pour la constitution de ces jurys dans votre ressort académique.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Arrêté (30 mars).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu les décret et arrêté du 8 août 1890 relatifs au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique ; Vu le décret du 31 mai 1902 sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire, et notamment l'article 25, ainsi conçu : « Les dispositions générales du titre premier pourront être appliquées par arrêté « ministériel aux baccalauréats de l'enseignement secondaire classique et « de l'enseignement secondaire moderne pendant la période où ils seront « maintenus à titre transitoire » ; Vu l'arrêté du 28 juillet 1902 ; Vu le décret du 15 décembre 1902, Arrête :

Les dispositions du titre premier du décret du 31 mai 1902 sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire seront appliquées au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique à dater de la session de juillet-août 1903.

J. Chaumié.

Circulaire relative aux conditions dans lesquelles doivent être subis les examens des certificats d'aptitude aux fonctions de commis aux écritures et de sous-économes dans les lycées de garçons (7 avril).

Monsieur le Recteur,

Je vous envoie ci-joint un certain nombre d'exemplaires d'un arrêté en date de ce jour déterminant, par application du décret du 31 mai 1902, relatif au recrutement et aux traitements des sous-économes et des commis aux écritures des lycées de garçons, les conditions dans lesquelles doivent être, à l'avenir, subis les examens des certificats d'aptitude à ces fonctions, ainsi que le programme de ces examens.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de commis aux écritures sera délivré a la suite d'un examen subi, comme précédemment, devant un des inspecteurs généraux de l'économat, assisté d'un proviseur et d'un économe, et, autant que possible, de l'inspecteur d'académie. Mais les candidats devront désormais adresser, dans les dix premiers jours d'octobre, au Recteur de leur académie, une demande d'autorisation de se présenter à cet examen. Ces demandes me seront transmises afin que je puisse arrêter, pour le 10 novembre au plus tard, la liste des candidats.

Entre autres conditions à remplir, les candidats devront justifier de notes satisfaisantes de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. Il n'y a pas lieu d'admettre, à subir l'examen, des candidats dont l'insuffisance, soit par défaut d'aptitude, soit par suite d'une expérience incomplète, aurait été reconnue ou dont le travail ou la conduite auraient laissé à désirer au cours de leur délégation.

Le jugement sur la valeur des candidats offrant toujours plus de garantie s'il est fait par comparaison, il est spécifié que chaque fois que plusieurs candidats appartiendront à une même région, ils seront, autant que possible, convoqués dans une même ville, pour subir en même temps l'examen.

Le programme de l'examen reste, à peu de chose près, tel qu'il avait été établi par l'arrêté du 30 mars 1863 pour les candidats aux fonctions de commis aux écritures. Quelques modifications ont dû cependant y être apportées en raison des récents décrets sur la comptabilité et le régime financier des lycées. D'autre part, il a paru bon de consacrer par un texte officiel l'introduction, déjà passée dans la pratique, de questions relatives au régime intérieur et à la tenue des établissements. C'est pour les commis aux écritures un avertissement qu'ils ne doivent pas se renfermer dans le travail de rédaction des états et de tenue des registres. La participation au service intérieur doit être, aujourd'hui, plus que jamais, une partie importante de leurs fonctions.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe sera délivré à la suite d'un examen comportant des épreuves écrites et orales, comme celui qui était exigé par l'arrêté du 30 mars 1863 pour être nommé commis d'économat.

Les conditions requises pour être autorisé à se présenter à cet examen sont de même nature que celles qui ont été indiquées ci-dessus pour être autorisé à subir celui de commis aux écritures. Mais, les candidats devront solliciter, à l'avenir, l'autorisation de se présenter à cet examen. Leur demande, adressée dans la deuxième quinzaine d'avril, au Recteur, me sera transmise de manière que je puisse arrêter, pour le 1er juin au plus tard, la liste des candidats.

L'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe sera passé devant un jury, composé des deux inspecteurs généraux de l'économat et de deux autres membres désignés par le Ministre. Il n'y aura qu'un examen unique pour tous les candidats.

Les compositions écrites seront faites dans certains centres désignés pour chaque examen. Les épreuves orales auront lieu à Paris.

En principe, un examen aura lieu chaque année. Toutefois, si le nombre des candidats déjà pourvus du certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe et n'ayant pu, faute de places, être appelés à ces fonctions, paraissait suffisant pour répondre aux besoins présumés, l'examen pourrait être remis à l'année suivante.

Quant au programme d'examen, il comporte des parties nouvelles : il m'a paru nécessaire que les sous-économes soient à même de prouver qu'ils connaissent certaines notions de droit administratif qui, sans être d'une application journalière, leur sont pourtant utiles en raison du caractère de propriété communale des bâtiments de la plupart des lycées, des difficultés auxquelles certains travaux peuvent donner lieu, etc. Il en est de même des quelques principes de la comptabilité publique que tout agent public de recette et de dépense doit forcément posséder. Ces deux matières seront l'objet d'une interrogation spéciale.

J'ai estimé aussi qu'en raison de l'importance que l'hygiène occupe dans la tenue de nos établissements d'instruction secondaire, les sous-économes devaient posséder un ensemble de connaissances positives et précises à ce sujet. Les inspecteurs généraux posaient déjà, en fait, certaines questions de ce genre ; cette matière formera désormais un paragraphe spécial du programme, comportant toujours une interrogation distincte.

Les deux autres paragraphes du programme qui donneront lieu égale-

ment chacun à une interrogation séparée sont, dans la forme, plus étendus qu'antérieurement. Mais, au fond, ils ont surtout fixé et précisé les questions sur lesquelles les candidats étaient déjà précédemment interrogés.

L'arrêté devait prévoir des dispositions transitoires, soit pour la limite d'âge, soit pour les programmes d'examens. Il y est pourvu par les articles 26 à 32 dudit arrêté qui ménagent d'une manière suffisante les intérêts des fonctionnaires actuellement en exercice.

Je vous prie de faire parvenir à MM. les inspecteurs d'académie un exemplaire et à MM. les proviseurs des lycées de votre ressort, quatre exemplaires de la présente circulaire et du présent arrêté. Trois desdits exemplaires sont destinés à MM. les économes qui devront porter aussitôt ces documents à la connaissance de tous les intéressés.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Arrêté déterminant les conditions dans lesquelles doivent être subis les examens des certificats d'aptitude aux fonctions de commis aux écritures et à celles de sous-économes, ainsi que les programmes de ces examens (7 avril).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'arrêté du 30 mars 1863 ; Vu les articles 5, 6 et 12 du décret du 31 mai 1902 relatif au recrutement et aux traitements des sous-économes et des commis aux écritures des lycées nationaux de garçons, Arrête :

TITRE Ier

Certificat d'aptitude aux fonctions de commis aux écritures

Art. 1er. — Le certificat d'aptitude aux fonctions de commis aux écritures est délivré à la suite d'un examen portant sur les matières désignées dans le programme n° 1 annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Les candidats adressent au Recteur de leur académie, du 1er au 10 octobre, une demande d'autorisation de se présenter à cet examen. A cette demande seront joints leur acte de naissance et une notice individuelle indiquant leurs grades ou titres et leurs services.

Ces pièces sont transmises, avant le 20 octobre, au Ministre de l'Instruction publique par le Recteur, qui y joint son avis motivé avec celui de l'inspecteur d'académie, du proviseur et de l'économe.

Art. 3. — Nul n'est admis à subir l'examen s'il ne remplit les conditions suivantes :

1° Avoir été délégué dans les fonctions de commis aux écritures, pendant une année au moins, au 10 novembre de l'année dans laquelle est formée la demande d'autorisation de subir l'examen ;

2° Etre âgé de moins de 29 ans au 1er janvier de ladite année ;

3° Avoir obtenu de ses chefs des notes satisfaisantes au point de vue de l'aptitude et de la conduite ;

Art. 4. — Le Ministre de l'Instruction publique arrête, avant le 10 novembre, la liste des candidats admis à subir l'examen.

L'autorisation de subir l'examen n'est valable que jusqu'au 1er octobre de l'année suivante. Passé cette date, le candidat ajourné ou qui ne s'est pas présenté pour subir l'examen doit former une nouvelle demande d'autorisation.

Art. 5. — L'examen a lieu devant un des inspecteurs généraux de l'économat assisté d'un proviseur, d'un économe et, sauf légitime empêchement, de l'inspecteur d'académie en résidence dans la ville où l'examen est subi.

Autant que possible plusieurs candidats d'une même région sont convoqués dans une même ville, siège de lycée, pour y subir ensemble l'examen.

Art. 6. — L'examen comprend une composition écrite et des épreuves orales.

Art. 7. — La composition écrite porte sur deux questions choisies parmi les matières du programme n° 1.

La durée en est de trois heures.

Art. 8. — Les épreuves orales ont une durée d'au moins une demi-heure.

Elles comportent au minimum trois questions à l'occasion desquelles le candidat doit prouver qu'il connaît le mode de rédaction, l'usage et les rapports des registres de comptabilité et des écritures, qu'il calcule rapidement et qu'il est suffisamment familiarisé avec les règles générales du service intérieur et de la tenue de la maison.

Art. 9. — Chacune des questions de l'épreuve écrite et des épreuves orales est cotée de 0 à 20. Toute note inférieure à 8 pour une des questions de l'examen écrit entraîne l'ajournement.

Une moyenne générale de 12 est nécessaire pour que le candidat soit déclaré apte à obtenir le certificat d'aptitude.

Art. 10. — Le procès-verbal de l'examen signé de tous les membres du jury est transmis au Ministre de l'Instruction publique, par l'inspecteur général, avec les compositions écrites, l'indication des questions et les notes des épreuves écrites et orales ainsi qu'une appréciation sur la valeur de l'examen.

Le Ministre délivre aux candidats qui ont obtenu des notes suffisantes le certificat d'aptitude aux fonctions de commis aux écritures.

TITRE II

Certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe

Art. 11. — Le certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe est délivré à la suite d'un examen portant sur les matières désignées dans le programme n° 2 ci-annexé.

Cet examen n'a lieu au plus qu'une fois par an. Il peut n'avoir pas lieu tous les ans si les besoins du service ne le comportent pas.

Art. 12. — Les candidats adressent, du 15 au 30 avril, au Recteur de leur académie, une demande d'autorisation de se présenter à cet examen. A cette demande est jointe une notice individuelle indiquant leurs grades ou titres et leurs services.

Cette demande est transmise, avant le 10 mai, au Ministre de l'Instruction publique, par le Recteur, qui y joint son avis motivé avec celui de l'inspecteur d'académie, du proviseur et de l'économe.

Art. 13. — Nul n'est admis à subir l'examen s'il ne remplit les conditions suivantes : 1° Avoir exercé les fonctions de commis aux écritures pendant une année au moins au 1er juin de l'année de l'examen ; 2° Être âgé de moins de 35 ans à la même date ; 3° Avoir obtenu de ses chefs des notes satisfaisantes au point de vue de l'aptitude et de la conduite.

Art. 14. — Le Ministre de l'Instruction publique arrête, pour le 1er juin au plus tard, la liste des candidats admis à subir l'examen. Notification de la décision qui les concerne est faite aux intéressés.

Art. 15. — Les épreuves de l'examen sont jugées par un jury formé de quatre membres. Les deux inspecteurs généraux de l'économat des lycées en font partie de droit. Le Ministre de l'Instruction publique désigne les deux autres membres. En cas d'empêchement pour un des deux inspecteurs généraux de l'économat, il est pourvu à son remplacement par le Ministre.

Art. 16. — L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Art. 17. — Les épreuves écrites sont subies dans les lycées désignés par le Ministre comme centres d'examen et sous la surveillance personnelle du proviseur ou du censeur, ou de l'économe.

Art. 18. — Ces épreuves consistent en deux compositions portant : la première, sur une question d'administration, de comptabilité ou de gestion économique comprise dans le § III du programme n° 2 ; la seconde, sur une question de régime intérieur ou de tenue de la maison (§ IV, *ibid.*).

Ces compositions ont une durée de trois heures. Elles sont faites le même jour : la première, de 7 heures à 10 heures ; la seconde, de 2 heures à 5 heures.

Art. 19. — Les sujets sont transmis, sous pli cacheté, par le Ministre de l'Instruction publique aux proviseurs des lycées où se font les compositions écrites.

Au début de chacune des séances, le proviseur décachète, en présence des candidats, le pli contenant le sujet à traiter et le dicte aussitôt.

Art. 20. — Les compositions remises par chaque candidat sont visées en sa présence par le fonctionnaire chargé à ce moment de la surveillance. A la fin de chaque séance, les compositions sont renfermées dans un pli cacheté et transmises aussitôt au Ministre de l'Instruction publique. Il y est joint un procès-verbal de la séance.

Art. 21. — Les compositions écrites sont éliminatoires. Chaque question est cotée de 0 à 20. Lorsque la note de l'une des compositions est inférieure à 10, le candidat est ajourné.

Art. 22. — Les épreuves orales se passent à Paris. Elles consistent en quatre interrogations sur les matières ci-après : 1° Notions de droit administratif et principes de la comptabilité publique (programme n° 2, §§ I et II) ; 2° Administration, comptabilité et gestion économique des lycées de garçons (*ibid.*, § III) ; 3° Régime intérieur et tenue de la maison (*ibid.*, § IV) ; 4° Hygiène (*ibid.*, § V). Chacune des interrogations est cotée de 0 à 20. Toute note au-dessous de 8 entraîne l'ajournement.

Art. 23. — Après la clôture des épreuves orales, le jury d'examen dresse la liste des candidats qu'il juge dignes d'obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe. Il transmet cette liste au Ministre en y joignant, pour chaque candidat, les compositions écrites, les notes

obtenues aux épreuves écrites et orales, l'indication sommaire des questions posées et une appréciation sur la valeur de l'examen. Les mêmes renseignements sont fournis pour les candidats qui ne figurent pas sur la liste du jury.

Art. 24. — La liste dressée par le jury d'examen est soumise à l'approbation du Ministre, qui délivre le certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe.

Art. 25. — Les dispositions antérieures des arrêtés, instructions ou règlements ministériels contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

TITRE III

Dispositions transitoires

Art. 26. — Les répétiteurs actuellement délégués dans les fonctions de commis aux écritures pourront obtenir le certificat d'aptitude aux dites fonctions s'ils ont subi avec succès, au plus tard le 30 septembre 1903, un examen dans les mêmes conditions et portant sur les mêmes matières que celui qui était exigé antérieurement au présent arrêté pour obtenir une nomination de commis aux écritures.

Les dispositions du paragraphe 2 de l'article 5 sont dès à présent applicables.

Art. 27. — La condition de limite d'âge prévue à l'article 3 du présent arrêté ne sera imposée qu'à dater du 1er janvier 1905.

Art. 28. — Les candidats, qui ont l'intention de se présenter aux épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe en 1903, devront adresser leur demande au Recteur de leur académie, du 10 au 20 mai 1903. Ces demandes seront transmises par le Recteur au Ministre de l'Instruction publique, avec l'acte de naissance des candidats et les notes de leurs supérieurs hiérarchiques, avant le 1er juin.

Art. 29. — En 1903, l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe aura seulement pour objet les matières comprises dans les paragraphes III (administration, comptabilité et gestion des lycées) et IV (régime intérieur et tenue de la maison) du programme no 2.

Cet examen sera subi dans la forme et les conditions indiquées aux articles 15 et suivants. Toutefois, les quatre interrogations de l'épreuve orale porteront : deux sur les questions énoncées dans le paragraphe III du programme no 2, et les deux autres sur les matières indiquées au paragraphe IV du même programme.

Art. 30. — Les épreuves écrites auront lieu le 10 juin prochain, et les épreuves orales avant le 21 du même mois.

Art. 31. — Les candidats qui auront exercé les fonctions de commis aux écritures, antérieurement au 31 décembre 1903, ne pourront se voir opposer la limite d'âge prévue à l'article 13 du présent arrêté, qu'à dater du 1er juin 1905.

Les candidats qui auront occupé, antérieurement au 31 décembre 1903, le poste de répétiteur délégué dans les fonctions de commis aux écritures, ne pourront se voir opposer ladite limite d'âge qu'à partir du 1er juin 1906.

Art. 32. — Par dérogation aux dispositions qui précèdent, les commis aux écritures du premier ordre pourront, même s'ils ont dépassé l'âge de

35 ans, obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe, s'ils ont subi avec succès, au plus tard le 15 mai prochain, un examen dans les mêmes conditions et sur les mêmes matières que celui qui était exigé antérieurement, pour obtenir une nomination de commis d'économat.

PROGRAMME N° 1

Matières de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de commis aux écritures dans les lycées de garçons

1. Notions sommaires sur la gestion, l'exercice, les budgets, les crédits supplémentaires, les situations trimestrielles, les comptes d'administration, les comptes de gestion des externats et des internats des lycées. — Règles particulières aux lycées qui reçoivent de l'État une subvention fixe quinquennale pour les dépenses de leur externat.

2. Principaux registres ou carnets qui doivent être tenus pour la comptabilité en deniers et en matières. Objet et disposition générale de ces registres.

3. Manière de passer les écritures ; enchaînement des différents registres : moyens de contrôle qu'offre leur rapprochement.

4. Règles relatives au timbre des pièces de dépenses et des quittances à souche.

5. Traitements et compléments de traitements ; états à produire ; manière de dresser un état de traitements ; retenues du premier 12e et du 20e ; retenues en cas de congé pour maladie et pour opposition.

6. Établissement des sommes dues par les élèves au profit de l'externat et de l'internat ; bourses, états à produire pour les élèves boursiers ; compléments de bourse.

Différentes sortes de remises ; décompte et justification ; états de remises.

7. Calculs relatifs au service de nourriture (feuilles de consommation journalière ; tableaux récapitulatifs du compte d'administration).

8. Généralités sur le régime alimentaire ; le service de la dépense, les prestations en nature ; leur mode de distribution et leur comptabilité ; le service intérieur, la répartition et la surveillance du travail des gens de service.

9. Questions usuelles d'arithmétique et de système métrique.

PROGRAMME N° 2

Matières de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économes dans les lycées de garçons

§ I. — *Notions de droit administratif*

1. Organisation générale des services du Ministère de l'Instruction publique, division et répartition des services de l'enseignement secondaire ; attributions des Recteurs et des inspecteurs d'académie.

2. Principales attributions des préfets ; des conseils de préfecture en matière contentieuse (1) ; des maires et conseils municipaux ; le budget communal ; marchés de fournitures et de travaux exécutés pour le compte des

(1) Attributions en matière de contributions et de travaux publics seulement.

communes ; conditions du travail dans les marchés passés au nom des communes (décret du 10 août 1899).

3. Droits et charges des riverains en matière de grande et de petite voirie; établissements dangereux, incommodes ou insalubres : réglementation des appareils à vapeur ; accidents du travail : responsabilités.

4. Notions très sommaires sur les divers impôts directs ou indirects, sur le timbre et l'enregistrement.

§ II. — *Principes de la comptabilité publique*

5. Budget de l'Etat ; préparation, vote, division ; exercice financier ; crédits supplémentaires : annulations et reversements.

6. Liquidation des dépenses de l'Etat ; ordonnancement : ordonnance directe et ordonnance de délégation : extrait d'ordonnance directe et lettre d'avis de payement, extrait d'ordonnance de délégation : mandat de payement.

7. Payement des dépenses; séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable ; obligations et droits du payeur; délais dans lesquels les mandats de payement doivent être présentés aux comptables ; déchéance quinquennale : payement sur exercice clos et sur exercice périmé.

8. Créances de l'Etat résultant d'un contrat ; contrats administratifs, notamment la vente et le louage ; marchés de travaux publics et de fournitures; adjudications, marchés de gré à gré ; cahiers des charges ; conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'Etat (décret du 10 août 1899) ; recouvrement des debets des comptables par l'Etat ; garanties de recouvrement : cautionnement. hypothèque légale, privilège.

9. Contrôle des comptables publics. Contrôle des conseils de préfecture ; voies de recours. Contrôle exercé par la Cour des comptes ; organisation générale de la Cour des comptes ; attributions vis-à-vis des comptables ; comptables de fait ; voies de recours : pourvois en revision, pourvois en cassation.

§ III. — *Administration, comptabilité et gestion des lycées nationaux de garçons.*

10. Attributions, mode de nomination, traitements des divers fonctionnaires de l'enseignement secondaire ; service des professeurs et répétiteurs, heures supplémentaires. Attributions et responsabilité (1) des proviseurs, censeurs, économes, des sous-économes, commis aux écritures et délégués dans les fonctions de commis aux écritures.

11. Ressources financières des lycées (externats et internats).

a) Recettes propres : intérêts de capitaux, arrérages de rente, etc.

b) Versements des familles : frais d'externat (simple et surveillé) de demi-pension et de pension. — Compléments à la charge des familles. — Trousseaux ; abonnement à l'entretien du trousseau, aux draps et aux serviettes.— Leçons d'arts d'agrément. — Remboursements divers. — Mode de payement des sommes dues par les familles. — Poursuites et mesures à prendre contre les débiteurs en retard, créances irrecouvrables.

c) Tarifs scolaires : fixation, modification, réduction. — Remises : remises de principe, remises d'ordre, remises universitaires (R. U. S. et R. U. P.), remises de faveur. — Justification de ces différentes remises.

d) Bourses : bourses d'essai et de mérite. Imputation des bourses aux budgets de l'externat et de l'internat. — Bourses nationales, départementales, communales, par fondations spéciales (Marine, Colonies, etc.), par fondations particulières. — Payement des bourses.

e) Subventions de l'Etat :

(1) Notamment la responsabilité encourue au sujet des personnes placées sous la garde ou la surveillance d'une autre personne, ou employées par elle.

Pour compléments de traitement (compléments à titre personnel, indemnités d'agrégation et d'admissibilité à l'agrégation);

Pour remboursement des remises universitaires (R. U. S. et R. U. P.) et des remises de faveur;

Pour dépenses spécialement déterminées;

Pour insuffisance de recettes : subvention accordée à l'externat; subvention fixe quinquennale dans les lycées soumis au régime du décret du 31 mai 1902. — Caractère provisoire de la subvention pour insuffisance de recettes de l'internat.

12. Bureaux et conseils d'administration: composition et attributions.

13. Différents modes de marchés pour travaux et fournitures passés au nom des lycées : adjudication, marchés de gré à gré ; cahiers des charges, principales clauses qu'ils doivent contenir. — Exécution des marchés, réception des fournitures, résiliation des marchés. — Achats au comptant.

14. Acquisition et aliénation d'objets mobiliers de rentes et d'immeubles. — Réforme des objets hors d'usage. — Baux à ferme et à loyer passés par les lycées. — Dons et legs faits aux lycées. — Instances judiciaires.

15. Budget de l'externat : recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires. — Budget de l'internat: recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires. — Dépenses communes à l'externat et à l'internat : ventilation. — Préparation et approbation des budgets. — Budget additionnel. — Crédits supplémentaires.

16. Ordonnancement des dépenses. — Mandats de payement. — Mandats d'acompte. — Avances. — Mode de justification. — Comptes d'administration de l'externat et de l'internat.

17. Obligations, pouvoirs et responsabilité de l'économe (1): Conservation des droits du lycée, recouvrements. — Payements, justifications à fournir par les créanciers à l'appui de leur payement, suspension du payement d'un mandat, réquisitions de payement. — Timbres des quittances à souche et des pièces de dépense. — Liquidation et payement des traitements, compléments de traitements, indemnités et gages. — Retenues du premier 12e et du 20e, oppositions, retenues en cas de congé pour cause de maladie, retenues pour absence de classe. — Suppléances éventuelles. Registres et carnets pour la comptabilité en deniers et en matières, détails sur la manière de les tenir.

18. Contrôle et surveillance de la comptabilité et des écritures. — Situations et inventaires trimestriels. — Vérification du proviseur, de l'inspecteur d'académie, du Recteur et des inspecteurs généraux. — Service de la caisse. — Mesures à prendre pour la sûreté des fonds. — Versements à la caisse des dépôts et consignations. — Mutations de comptables.

19. Comptes de gestion en deniers de l'externat et de l'internat. — Compte-matières. — Services hors budget. — Pièces justificatives à produire à l'appui des comptes. — Vérification et jugement des comptes.

20. Cautionnement de l'économe. — Mode de constitution. — Intérêts du cautionnement. — Affectation à une nouvelle gestion. — Privilèges et oppositions sur les cautionnements. — Remboursement partiel ou intégral du cautionnement.

(1) On rattachera, à la responsabilité de l'économe et à la conservation des droits du lycée, les questions de droit qui s'y rapportent, notamment les suivantes : obligations du dépositaire ; droit de gage ; distinction entre le privilège et l'hypothèque ; différentes sortes de privilèges ; énumération des privilèges ; différentes sortes d'hypothèques, leurs caractères ; inscription des hypothèques, son utilité ; conditions requises pour la prescription durée des diverses prescriptions. (Ces questions seront étudiées très sommairement.)

§ IV. — *Régime intérieur et tenue de la maison*

21. Nourriture. — Réception et surveillance des denrées ; menus : préparation des aliments ; feuilles de consommation journalière. etc. — Service de la dépense, de la cuisine, etc.

22. Habillement, trousseaux, entretien et renouvellement. -- Service de la lingerie.

23. Personnel logé, personnel nourri, prestations en nature de chauffage, d'éclairage. de linge. — Mode de distribution des prestations.

24. Service intérieur : gens de service, répartition et surveillance de leur travail. — Entretien, tenue et réparations des locaux et du mobilier : salles de classe, études, bibliothèques, réfectoires, cuisine, dortoirs, literie, etc.

§ V. — *Hygiène*

25. *L'eau.* — Eau de source, eau de rivière, eau de puits, eau de citerne.— Conditions pour qu'une eau soit potable. — Contamination des eaux ; purification des eaux contaminées.

26. *L'air.* — Dangers de l'air confiné. — De la quantité d'air nécessaire dans les habitations. — Ventilation. — Altérations et contamination de l'air.

27. *Les aliments.* — Les aliments solides et liquides. — Comparaison de leur valeur nutritive. — Falsifications et altérations. — Viandes saines et malsaines. — Parasites introduits dans le corps humain par les aliments (trichinose, ladrerie, charbon, tuberculose).

Boissons alcooliques. — Boissons fermentées : cidre, bière, vin, leur fabrication et conservation. — Action physiologique des boissons fermentées. — Boissons distillées : eaux-de-vie.

28. *Les maladies contagieuses.* — Principales maladies transmissibles ou inoculables à l'homme et leurs modes ordinaires de propagation et d'invasion.

Prophylaxie et procédés de désinfection.

29. *La demeure.* — Conditions de salubrité de la maison : construction, aménagement, entretien. — Mobilier scolaire. -- La maison salubre et la maison insalubre. — Différentes installations du service des bains : bains chauds, bains froids, bains par aspersion. — Infirmerie. — Water-closets.

30. *Chauffage, éclairage.* — Appareils de chauffage. — Divers modes d'éclairage. — Ventilation.

31. *Blanchissage du linge.*

N. B. Indépendamment des indications du programme n° 2 ci-dessus, les candidats doivent être en mesure de prouver qu'ils connaissent les arrêtés, circulaires, règlements, ordonnances et décrets en vigueur sur tout ce qui concerne la gestion économique, l'administration financière et l'hygiène des lycées et les particularités propres aux lycées qui reçoivent une subvention *fixe* pour les dépenses de leur externat.

Approuvé les programmes n°s 1 et 2 ci-dessus.

J. Chaumié.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Grenoble portant modification des conditions de scolarité prévues pour le diplôme d'ingénieur-électricien de cette Université (8 avril).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la loi du 10 juillet 1896 ; Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règle-

ment pour les Conseils des Universités ; Vu la décision, en date du 4 juillet 1898, approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Grenoble relative à l'institution d'un brevet d'études électrotechniques ; Vu l'arrêté du 26 décembre approuvant la délibération du 9 décembre 1902 du Conseil de l'Université de Grenoble instituant un diplôme d'ingénieur-électricien au lieu et place du brevet d'études électrotechniques ; Vu la délibération, en date du 28 février 1903, du Conseil de l'Université de Grenoble ; Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Est approuvée la délibération du 28 février 1903 susvisée du Conseil de l'Université de Grenoble, portant modification des conditions de scolarité prévues pour le diplôme d'ingénieur-électricien.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Grenoble. (28 février 1903.)

Le Conseil de l'Université de Grenoble, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ; Vu la délibération du 9 décembre 1902 instituant un diplôme d'ingénieur électricien à l'Université de Grenoble ; Vu les propositions de la Faculté des sciences, Délibère :

Art. 1er. — Le diplôme d'ingénieur-électricien, institué par la délibération du 9 décembre 1902, susvisée, pourra être attribué : 1° Aux ingénieurs diplômés des grandes écoles techniques de France ou de l'étranger ; 2° A des techniciens dont les connaissances générales seraient jugées assez étendues par le jury d'admission.

Art. 2. — La scolarité sera réduite à une année pour les étudiants de cette catégorie.

Art. 3. — L'examen comprendra : 1° Une épreuve écrite d'une durée de dix heures, consistant en un projet d'installation électrique ; 2° Une épreuve pratique consistant en un travail personnel effectué au laboratoire, sur un sujet donné pendant le second semestre ; 3° Une épreuve orale.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Nancy instituant un diplôme d'études coloniales de cette Université (8 avril.)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la loi du 10 juillet 1896 ; Vu l'article 15 du décret du 15 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des Universités ; Vu la délibération en date du 22 décembre 1902, du Conseil de l'Université de Nancy ; Après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Est approuvée la délibération sus-visée du Conseil de l'Université de Nancy, instituant un diplôme d'études coloniales de cette Université et en réglementant les conditions de scolarité.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Nancy. (22 décembre 1902)

Le Conseil de l'Université de Nancy, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, Délibère :

Art. 1er. — Il est institué à l'Université de Nancy un *diplôme d'études coloniales*.

Art. 2. — Les aspirants à ce diplôme doivent se faire immatriculer au secrétariat de la Faculté des sciences et produire avec leur acte de naissance une note indiquant leurs études antérieures.

Art. 3. — La durée de la scolarité est de deux ans. L'autorisation de se présenter, après une année d'études, pourra être accordée, à titre tout à fait exceptionnel, par le président du Conseil de l'Université.

Art. 4. — Les aspirants au diplôme subissent un examen comprenant une épreuve écrite, des épreuves orales et une épreuve pratique facultative.

L'épreuve écrite comprend deux sujets et porte sur les matières qui ont fait l'objet de l'enseignement général de la section d'études coloniales pendant l'année qui précède la session d'examen.

La durée de cette épreuve est de quatre heures. Elle est éliminatoire.

Les épreuves orales sont rangées en trois séries et les notes de chaque interrogation sont données de 0 à 20.

Première série. — Les interrogations portent sur les matières suivantes :

Législation et économie coloniales...........	Coefficient :	2
Géographie et histoire coloniales............	—	2
Agronomie et productions coloniales........	—	2
Hygiène générale et hygiène coloniale.......	—	1

Les candidats pourront demander à subir une *épreuve pratique facultative*, relative aux productions coloniales. Dans ce cas, ils obtiendront une note supplémentaire avec coefficient 2.

Deuxième série. — Epreuve de conversation dans une langue étrangère, au choix du candidat, parmi les langues suivantes : anglais, espagnol, allemand, russe, italien ; — coefficient 2.

Les candidats peuvent demander à subir une conversation dans plusieurs langues étrangères. Chaque langue donne lieu à une note avec coefficient 2, qui s'ajoute aux autres notes.

Les candidats pourront demander à subir une épreuve écrite de langue arabe, de langue malgache ou de langue annamite, au lieu et place d'une conversation en langue étrangère.

Troisième série. — Un examen oral portant au choix du candidat :

A. Sur les sciences forestières et forêts coloniales..... Coefficient : 4

B. Sur les sciences économiques et coloniales........ Coefficient : 4

L'examen de la section B porte sur quatre sujets différents choisis par le candidat dans la liste suivante :

Droit commercial, droit international public, science financière, éco-

nomie politique, histoire du commerce, mathématiques financières, comptabilité, outillage commercial et transports.

L'admission est prononcée pour tous les candidats qui ont obtenu 150 points aux épreuves orales.

Art. 5. — Les sessions d'examens ont lieu deux fois par an, en juillet et en novembre.

Art. 6. — Parmi les membres du jury figurent quatre membres au moins appartenant au corps enseignant de l'Université. Des membres supplémentaires peuvent être adjoints pour les épreuves orales, et pour l'épreuve écrite sur les langues extra européennes.

Art. 7. — Le diplôme est signé par les membres du jury et porte la mention des matières sur lesquelles le candidat a été examiné. Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université par le président du Conseil de l'Université.

Art. 8. — Le présent règlement sera mis en vigueur à partir de l'année scolaire 1902-03.

Circulaire relative aux créances des lycées de garçons (24 avril.)

Monsieur le Recteur,

Mon attention a été appelée sur le chiffre, parfois considérable, auquel s'élèvent les créances des lycées constatées en fin d'exercice. Il n'est pas rare d'en voir quelques-unes remonter à plusieurs années de date, les administrations collégiales n'apportant pas toutes, en effet, le soin désirable pour sauvegarder les intérêts des lycées et assurer la rentrée des sommes qui leur sont dues. Vous voudrez bien attirer particulièrement l'attention de MM. les proviseurs à cet égard et faire ressortir le grave inconvénient qu'entraînent, au point de vue financier, ces trop nombreuses créances, dont une assez grande partie ne tarde pas à se transformer en non-valeurs.

D'autre part, j'ai remarqué que, dans beaucoup de lycées on a perdu de vue les prescriptions des anciens règlements touchant les renseignements à donner, au moment de la production du compte d'administration sur les créances de l'établissement et les actes conservatoires destinés à en assurer le recouvrement

Pour éviter tout oubli à ce sujet, et aussi pour faciliter le contrôle de mon administration sur la gestion des lycées, j'ai décidé que, dorénavant, l'état des créances produit à l'appui des comptes d'administration du proviseur et des comptes de gestion de l'économe serait accompagné d'un rapport spécial sur ces créances. Ce rapport spécial, qui pourra être rédigé sur l'état même des créances aura pour titre « Renseignements sur les créances du lycée à la fin de l'exercice ». Il devra, pour chaque créance et séparément, indiquer l'origine de la créance, les circonstances qui en ont empêché le recouvrement, les démarches faites par l'économe près du débiteur, l'état des poursuites judiciaires auxquelles elle a donné lieu, en un mot, tous les renseignements possibles sur l'affaire. En outre, ce rapport se terminera par une récapitulation où les créances seront

rangées en deux catégories totalisées séparément : 1° Créances dont le recouvrement est incertain ; 2° Créances dont le recouvrement est certain. — Ce rapport unique sera rédigé et signé par l'économe, vu et approuvé par le proviseur.

Ces dispositions entreront en vigueur dès cette année pour l'établissement des comptes de l'exercice 1902. Vous voudrez bien porter lesdites dispositions à la connaissance de MM. les proviseurs et économes des lycées de votre ressort et transmettre à chacun d'eux un exemplaire de la présente circulaire.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Circulaire relative à la neutralité de l'école en matière religieuse (9 avril.)

Monsieur le Prétet (1),

Mon attention a été attirée, dans ces derniers mois, par les difficultés que soulève, dans la pratique, la question délicate des rapports des établissements publics, secondaires et primaires, avec les diverses confessions religieuses.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, cette question a été sagement réglée par un de mes prédécesseurs, Paul Bert, dans le décret du 24 décembre 1881 et la circulaire du 24 janvier 1882, qui ne donnent lieu à aucune ambiguïté.

J'ai eu récemment l'occasion d'inviter le Recteur et les Inspecteurs généraux à en rappeler les prescriptions aux chefs d'établissement et à s'assurer qu'elles sont rigoureusement suivies.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, la matière est plus complexe. Plusieurs conseils départementaux m'ont signalé des interprétations incorrectes et abusives données aux textes des lois, décrets et circulaires qui la réglementent. C'est pourquoi il me paraît nécessaire d'en rappeler l'esprit et d'en préciser le sens sur les points où cet esprit a pu s'obscurcir et où ce sens a pu prêter à des incertitudes

La pensée constante de mes prédécesseurs a été d'assurer la neutralité de l'école, de la dégager des liens confessionnels qui ont pendant des siècles pesé sur elle, de séparer nettement le domaine de l'église et celui de l'enseignement de l'Etat, persuadés que la paix des consciences et la bonne harmonie des citoyens ne peuvent être assurées qu'au prix de cette délimitation rigoureuse.

Cette pensée est aussi la mienne ; c'est d'elle que s'inspirent toutes les instructions qui suivent.

I. — La suppression de l'enseignement confessionnel dans les écoles publiques a été réalisée par la loi du 28 mars 1882, qui a omis sciemment l'enseignement religieux dans l'énumération des matières obligatoires enseignées à l'école primaire (art. 1er).

Le curé n'est pas compris dans l'énumération des personnes qui peu-

(1) La présente circulaire a été également adressée à MM. les Recteurs.

vent avoir accès dans l'école et qui figurent à l'article 9 de la loi du 30 octobre 1886 et à l'article 145 du décret du 18 janvier 1887.

II. — L'instituteur n'a ni qualité ni compétence pour donner, à la place du curé ou de son préposé, l'enseignement du catéchisme. Il ne peut le faire répéter ni pendant les heures réglementaires de l'école qui doivent être consacrées intégralement à l'enseignement fixé par les programmes, ni dans les locaux affectés à cet enseignement.

Les mêmes locaux ne peuvent servir à aucune cérémonie cultuelle.

III. — Les emblèmes religieux, de quelque nature qu'ils soient (crucifix, images, statues), ne doivent pas figurer dans les locaux scolaires. Toutefois le Gouvernement a toujours admis en cette matière certain tempérament. La règle qu'il a suivie a été exposée dans la circulaire du 2 novembre 1882 : « Il n'y a qu'une manière — dit mon prédécesseur — « de bien appliquer la loi scolaire, c'est de l'appliquer dans l'esprit même « où elle a été votée... non comme une loi de combat dont il faut violem- « ment enlever le succès, mais comme une de ces grandes lois organiques « qui sont destinées à vivre avec le pays, à entrer dans ses mœurs, à faire « partie de son patrimoine. »

Si donc il a été constamment recommandé aux préfets de veiller à ce qu'aucun emblème religieux ne fût introduit dans les bâtiments neufs et dans ceux où des appropriations nouvelles nécessitent un remaniement des locaux ou le changement du matériel de classe, il leur a été prescrit d'autre part de ne procéder à l'enlèvement desdits emblèmes dans les écoles anciennes qu'avec toute la prudence et le respect désirables, là où on ne risquait pas de choquer ouvertement le sentiment des populations, et en ayant soin de profiter des époques réglementaires des vacances, afin d'éviter toute agitation et tout scandale.

IV. — L'Etat a le devoir d'assurer à la fois le libre exercice de la religion des enfants qui lui sont confiés et le respect absolu de la liberté de conscience du maître. Agir autrement serait violer la neutralité qui est son principe.

La loi du 28 mars 1882 et le règlement scolaire répondent à cette nécessité. Il importe d'en rappeler les principales dispositions : « Les éco- « les primaires vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, « afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs « enfants, l'éducation religieuse, en dehors des édifices scolaires. »

Article 5 du règlement : « Les enfants ne pourront sous aucun pré- « texte être détournés de leurs études pendant la durée des classes. Ils ne « seront envoyés à l'église pour les catéchismes qu'en dehors des heures « de classe. »

L'application de cet article a donné lieu à des difficultés à un double point de vue : en ce qui concerne les heures d'enseignement du catéchisme et le local où cet enseignement est donné.

Il a été constaté que trop souvent le curé ou desservant fixe le catéchisme à des heures où les enfants doivent être en classe. Cette infraction a été signalée aux évêques par l'intermédiaire de l'Administration des cultes. Chaque fois qu'elle se produira, l'instituteur, sans entrer de sa personne en conflit avec le curé de la commune, devra en avertir l'inspecteur primaire, qui transmettra, par voie hiérarchique, sa plainte au préfet.

Parfois aussi le curé, au lieu de réunir les enfants pour le catéchisme

dans l'église ou ses dépendances immédiates, les force à recevoir l'enseignement religieux dans le local de l'école privée. L'instituteur ne doit pas le permettre. Une circulaire du Ministre des Cultes, en date du 29 janvier 1890, invite d'ailleurs les préfets à rappeler aux ecclésiastiques qu'il leur est défendu de faire le catéchisme dans un local autre que l'église et ses dépendances immédiates.

V. — L'instituteur, usant de la liberté garantie à tous les citoyens, libre de satisfaire, à titre privé et s'il le juge à propos, à tous les devoirs de la religion à laquelle il appartient, ne peut participer comme instituteur, du fait de ses fonctions et à la tête de ses élèves, aux manifestations extérieures du culte et notamment aux processions qui sont en usage dans certaines communes.

Le règlement scolaire (art. 5), après avoir arrêté que les enfants ne seront envoyés à l'église pour le catéchisme qu'en dehors des heures de classe, ajoute : « L'instituteur n'est pas tenu de les y conduire ». Le directeur ne peut davantage contraindre à ce service ses adjoints.

Toutefois réserve est faite pour le cas prévu à l'article 9, quand « les « enfants qui ne sont pas rendus à leur famille dans l'intervalle des clas- « ses demeurent sous la surveillance de l'instituteur jusqu'à l'heure où ils « quittent définitivement la maison d'école ». Pendant tout le temps qu'ils y demeurent, l'instituteur reste substitué à la famille.

L'article 5 *in fine* réserve un second cas : « Pendant la semaine qui « précède la première communion, l'instituteur autorisera les élèves à « quitter l'école aux heures où leurs devoirs religieux les appellent à « l'église. »

VI. — Dans les écoles auxquelles sont annexés des internats, aucun des services relatifs à ce régime ne peut être imposé au personnel enseignant attaché à l'externat. Cependant l'inspecteur d'académie peut autoriser un ou plusieurs maîtres à se charger du service supplémentaire, en dehors des heures de classe, moyennant une rémunération ou en échange d'avantages consentis par la direction (art. 6 du décret du 16 janvier 1894).

Dans ces internats, « les pères de famille seront toujours consultés sur « la participation de leurs enfants aux exercices du culte ; toutes facilités « seront données aux élèves pour se conformer sur ce point aux volontés « de leurs familles, sans que les études puissent en souffrir quelque détri- « ment (art. 5 du règlement du 29 décembre 1888).

Dans ces établissements, les maîtres chargés de la surveillance et qui en ont accepté les conditions ne peuvent se soustraire à l'obligation d'accompagner les élèves aux offices aux heures prescrites par le directeur.

Il en est de même dans les écoles normales de filles où les élèves-maîtresses, sur la demande des parents, doivent être conduites le dimanche à la messe (décret du 18 janvier 1887, art. 83).

Dans les écoles normales d'instituteurs, les élèves maîtres qui sortent seuls ont toute facilité pour suivre, s'ils le veulent et comme ils l'entendent, les pratiques de leur culte.

Je crois avoir abordé les principales difficultés que soulève la question visée par cette circulaire. Au cas où de nouvelles difficultés d'espèce viendraient à se présenter, je vous prie de me les signaler; elles feraient l'objet de solutions particulières.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Décret érigeant et organisant en section le secrétariat des Archives nationales (8 avril)

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et du Ministre des Finances, Vu la loi de finances du 31 mars 1903 ; Vu l'article 55 de la loi de finances du 25 février 1901 ; Vu le décret du 23 février 1897, Décrète :

Art. 1er. — Le secrétariat des Archives nationales auquel ressortit le service des archives départementales, communales et hospitalières, est érigé et organisé en section du secrétariat.

Art. 2. — L'article 5 du décret du 23 février 1897 est modifié ainsi qu'il suit :

Le cadre du personnel des Archives nationales comprend ; 4 chefs de section, 4 sous-chefs, 20 archivistes, etc. (Le reste comme précédemment.)

Art. 3. — Le secrétaire des Archives nationales devient chef et le secrétaire adjoint sous-chef de la section du secrétariat.

Art. 4. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura son effet à dater du 1er avril 1903.

Circulaire relative à la suppression des préambules et formules de salutation dans la correspondance échangée entre les fonctionnaires (16 mai).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à M. le Recteur de l'académie d .

A la suite d'une entente intervenue entre les divers départements ministériels, le Gouvernement a décidé de supprimer de la correspondance officielle échangée entre tous les fonctionnaires civils et militaires de la République les préambules et formules protocolaires de salutation. Cette pratique aura non seulement l'avantage de faciliter l'expédition des affaires, mais encore celui d'éviter les froissements d'amour-propre auxquels peut donner lieu l'emploi des formules de politesse entre les fonctionnaires d'administrations différentes dont les hiérarchies ne correspondent pas toujours exactement et dont les rapports ne sont réglés par aucun protocole commun.

Je vous prie donc de vouloir bien à l'avenir libeller de la manière suivante votre correspondance officielle, soit avec les divers services du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, soit avec vos subordonnés, soit avec tous autres fonctionnaires de l'Etat :

Le Recteur de l'académie d..... à M. le..... et de clore purement et simplement par votre signature.

Toutefois, il sera fait exception à cette règle pour la correspondance adressée à des étrangers ou aux personnes n'étant pas fonctionnaires civils et militaires.

Vous voudrez bien donner aux services placés sous vos ordres des instructions conformes à celles de la présente circulaire dont je vous prie de m'accuser réception sous le timbre « Cabinet du Ministre ».

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Nancy, portant modification de l'article 3 du règlement relatif au diplôme d'ingénieur chimiste de cette Université (15 mai).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la loi du 10 juillet 1896; Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; Vu l'arrêté du 1er avril 1901, approuvant la délibération du 16 mars 1901 du Conseil de l'Université de Nancy, instituant, à la Faculté des sciences, un diplôme de chimiste de cette Université ; Vu l'arrêté du 26 décembre 1902, approuvant la délibération du 4 novembre 1902 du Conseil de l'Université de Nancy, portant que le diplôme de chimiste institué à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy prend le titre de diplôme d'*ingénieur chimiste* ; Vu les délibérations, en date des 16 février et 12 mai 1903, du Conseil de l'Université de Nancy; Après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique, Arrête :

Sont approuvées les délibérations des 16 février et 12 mai 1903 susvisées du Conseil de l'Université de Nancy, portant modification de l'article 3 du règlement relatif au diplôme d'ingénieur chimiste de cette Université.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Nancy

Le Conseil de l'Université de Nancy, Vu les propositions de la Faculté des sciences, Délibère :

L'article 3 de la délibération du 4 novembre 1902, portant que le diplôme de chimiste institué à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy prend le titre d'ingénieur chimiste, est modifié ainsi qu'il suit :

« La durée des études est de trois ans, sauf pour les anciens élèves de « l'Ecole normale supérieure (section des sciences), de l'Ecole Polytechni- « que, de l'Ecole des Mines, de l'Ecole Centrale et les anciens élèves diplô- « més des Universités françaises ou étrangères, dont la scolarité sera « diminuée d'une année. »

« Cette scolarité pourra être réduite de deux années pour ces mêmes « candidats par décision spéciale de la Faculté. »

Arrêté (14 mai)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu les décret et arrêté du 8 août 1890 ; Vu les décret et arrêté du 5 juin 1891; Vu les décret et arrêté du 31 mai 1902 ; Vu l'arrêté du 21 juillet 1902, Arrête :

Art. 1er. — Dans les académies des départements, la première session ordinaire pour les examens du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (1re et 2e parties) et du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (1re et 2e parties) s'ouvrira le 9 juillet 1903.

Art. 2. — Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté des lettres pour la première partie et pour la première série de la seconde partie; au secrétariat de la Faculté des sciences pour les autres séries de la seconde partie.

Le registre d'inscription sera ouvert du 10 au 25 juin inclus.

Art. 3. — MM. les Recteurs sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Note de service relative au traitement : 1° des proviseurs ; 2° des instituteurs et institutrices en exercice dans les lycées de garçons (15 mai).

1° Traitement des proviseurs.

A partir du 1er janvier 1903, le traitement des proviseurs se compose, abstraction faite de l'indemnité d'agrégation, de deux parties :

a) Le traitement proprement dit, déterminé par le classement du fonctionnaire comme professeur ou chargé de cours ;

b) L'indemnité de direction prévue par le décret du 31 mai 1902.

En ce qui concerne le traitement proprement dit, il y a lieu d'appliquer la règle fixée par l'Instruction du 20 juillet 1901 pour les fonctionnaires de tout ordre : le traitement minimum, c'est-à-dire le traitement de la dernière classe des professeurs ou chargés de cours, suivant le cas, est payé par le budget du lycée; — la part de traitement excédant le traitement de la dernière classe forme un complément de traitement remboursable par le Trésor.

En ce qui concerne l'indemnité de direction, une règle analogue doit être suivie : jusqu'à concurrence du chiffre de 2.000 francs, l'indemnité de direction constitue une indemnité *minima* payée par le budget du lycée ; — la part de cette indemnité excédant le chiffre de 2.000 francs forme un complément à titre personnel remboursable par le Trésor.

2° Traitement des instituteurs et institutrices en exercice dans les lycées nationaux de garçons.

L'article 73 de la loi de finances du 31 mars 1903 a porté de 1.000 à 1.100 francs le traitement des instituteurs et institutrices primaires de 5e classe.

Ces dispositions doivent être appliquées aux fonctionnaires de cet ordre détachés dans les lycées nationaux de garçons, qui continuent de figurer dans leur cadre d'origine et reçoivent un traitement égal au traitement des instituteurs et institutrices titulaires de l'enseignement primaire de même classe.

Par suite, le traitement minimum des fonctionnaires de cet ordre, en exercice dans les lycées est, à partir du 1er janvier 1903, fixé à 1.100 francs ; seule, la part de leur traitement excédant ce chiffre de 1.100

francs doit être considérée comme complément de traitement résultant de promotions et, à ce titre, remboursable par le Trésor.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Dijon instituant, pour les étudiants de nationalité étrangère, un certificat d'études françaises et en réglementant les conditions de scolarité (27 mai).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités; Vu les délibérations, en date des 31 janvier et 4 mai 1903, du Conseil de l'Université de Dijon ; Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Sont approuvées les délibérations susvisées du Conseil de l'Université de Dijon, instituant pour les étudiants de nationalité étrangère, un certificat d'études françaises, et en réglementant les conditions de scolarité.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Dijon.

Le Conseil de l'Université de Dijon, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ; Vu les propositions de la Faculté des lettres, Délibère :

Art. Ier. Il est institué, près de la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, un certificat d'études françaises réservé aux étudiants de nationalité étrangère.

Art. 2. Les candidats à ce certificat doivent se faire immatriculer à la Faculté des lettres et suivre les cours pendant au moins un semestre.

Art. 3. Les épreuves sont les suivantes :

Ecrit. — Un exercice de composition en français.

Oral. — 1° Lecture d'un texte français au point de vue de la diction et de la prononciation ; 2° Explication grammaticale et littéraire d'un texte français ; 3° Exercice de conversation au sujet d'un texte lu.

Art. 4. La durée de l'épreuve écrite est de trois heures ; celle de chaque interrogation, d'environ un quart d'heure.

Art. 5. La composition écrite doit être faite sans le secours d'aucun livre ni manuscrit.

Art. 6. Le jury, nommé par le doyen, est de trois membres au moins. Les épreuves sont publiques.

Art. 7. Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour être admis à subir les épreuves orales, il faut avoir obtenu, à l'écrit, un minimum de 10 points. Pour être admis définitivement, un total de 40 points est nécessaire.

Art. 8. Le certificat est signé par les membres du jury et le doyen de la Faculté. Il est delivré, sous le sceau et au nom de l'Université de Dijon, par le Recteur, président du Conseil de l'Université.

Art. 9. Il y a trois sessions d'examen par an : en mars, juillet et novembre.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Nancy instituant, pour les étudiants de nationalité étrangère un certificat d'études françaises et en réglementant les conditions de scolarité (27 mai).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des Universités : Vu les délibérations, en date des 26 janvier et 12 mai 1902, du Conseil de l'Université de Nancy ; Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Sont approuvées les délibérations susvisées du Conseil de l'Université de Nancy instituant, pour les étudiants de nationalité étrangère, un certificat d'études françaises et en réglementant les conditions de scolarité.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Nancy.

Le Conseil de l'Université de Nancy, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ; Vu les propositions de la Faculté des lettres, Délibère :

Art. Ier. Il est institué près la Faculté des lettres de l'Université de Nancy un certificat d'études françaises, réservé aux étudiants de nationalité étrangère.

Art. 2. Nul n'est admis à subir l'examen s'il n'est étranger et si, régulièrement immatriculé à l'Université, il n'a suivi les cours pendant au moins un semestre.

Art. 3. L'examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales :

A. — *Epreuves écrites :* 1° Traduction en français d'un texte pris dans une langue étrangère choisie par le candidat et acceptée par la Faculté ; 2° Exercice de rédaction en français. Il est accordé 2 heures pour la première épreuve et 3 heures pour la seconde.

B — *Epreuves orales :* 1° Interrogation sur un cours de littérature française ou de philologie française suivi à la Faculté par le candidat ; 2° Interrogation sur un cours d'histoire de France ou de géographie de la France suivi à la Faculté par le candidat ; 3° Interrogation à option, soit sur un passage tiré d'un auteur français choisi par le candidat parmi ceux qui ont été expliqués devant lui à la Faculté, soit sur un cours de la Faculté, au choix du candidat, autres que ceux énumérés aux §§ 1 et 2.

Art. 4. Les épreuves sont notées de 0 à 20. Il faut avoir obtenu 20 points pour être admissible aux épreuves orales et 50 points pour recevoir le certificat.

Art. 5. Le jury, désigné par le doyen de la Faculté, se compose de trois membres au moins auxquels peuvent être adjoints, pour les épreuves de langues vivantes, des examinateurs pris en dehors de la Faculté.

Art. 6. L'examen a lieu chaque année en mars, en juin et en novembre.

Art. 7. Le certificat est délivré au nom de l'Université par le Recteur, sur le rapport du doyen de la Faculté.

Décret modifiant le décret du 1er août 1898 sur la comptabilité des lycées (22 mai).

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Vu l'article 72 de la loi de finances du 31 mars 1903 ; Vu l'article 7 du décret du 1er août 1898 sur la comptabilité des lycées, Décrète :

Art. 1er. Les §§ 1 et 2 de l'article 7 du décret du 1er août 1898 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Le proviseur communique au bureau d'administration l'état des divers objets de consommation nécessaires au lycée et ses propositions relatives au mode d'achat.

Ces propositions sont adressées, avec la délibération du bureau d'administration, au Recteur qui décide s'il y a lieu de faire une adjudication publique, d'autoriser le proviseur à passer des marchés à l'amiable ou de charger l'économe de faire des achats de gré à gré.

Art. 2. Il n'est pas dérogé aux dispositions des articles 4 (3°) et 6 du décret du 31 mai 1902, relatives aux délibérations prises par le conseil d'administration sur les modes de marchés ou les achats de gré à gré proposés par le proviseur dans les lycées qui reçoivent de l'Etat une subvention fixe pour insuffisance de recettes de leur externat.

Art. 3. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Circulaire relative aux budgets et comptes d'administration des lycées et collèges de garçons et de jeunes filles (25 mai).

Monsieur le Recteur,

Je vous transmets ci-joint un certain nombre d'exemplaires d'un décret, en date du 22 mai courant (1), modifiant les §§ 1 et 2 de l'article 7 du décret du 1er août 1898 sur la comptabilité des lycées.

Ce nouveau décret est la conséquence de l'article 72 de la loi de finances du 31 mars 1903, article ainsi conçu : « Les dispositions de l'article 11 « de la loi du 27 février 1880, en vertu desquelles le Conseil académique « donne son avis sur les budgets et les comptes d'administration des éta- « blissements d'enseignement supérieur, des lycées nationaux et des collè- « ges communaux, sont abrogés ».

Je crois, d'autre part, devoir, Monsieur le Recteur, attirer votre attention sur les autres modifications résultant de la loi de finances précitée :

(1) Décret inséré au *Bulletin administratif* n° 1572, p. 725. (N° du 30 mai 1903).

A. — *Décret du 1er août 1898.*

Art. 5, § 1er. — Les mots « et des Conseils académiques » sont supprimés. (Budget).

Art. 22. — Cet article disparait. (Compte d'administration)

Art. 23. — Les mots « le rapport fait au Conseil académique par la Commission chargée de l'examen du compte » et les mots « et du Conseil académique » sont supprimés ; il n'est donc plus fait mention que de la délibération du bureau d'administration et des observations du Recteur.

B. — *Instruction du 1er août 1898.*

Art. 10, § 1er. — Les mots « et soumis par lui au Conseil académique » sont supprimés. Les mots « les délibérations du bureau d'administration et du Conseil académique » qui terminent ce paragraphe sont remplacés par ceux de « la délibération du bureau d'administration ».

Art. 14, § 1er. — La phrase « Ces propositions..... de gré à gré » est remplacée par la suivante : « Ces propositions sont adressées. avec la délibération du bureau d'administration, au Recteur, lequel décide s'il y a lieu de faire..... de gré à gré ».

§ 2. — Ce paragraphe est supprimé.

§ 4. — Les mots « qui les soumet au Conseil académique dans sa plus prochaine session » disparaissent.

§ 5. — Les mots « et la décision du Conseil académique » sont remplacés par ceux de « et la décision du Recteur ».

Art. 28. — Cet article disparait.

Art. 29. — Les mots « le rapport fait au Conseil académique par la Commission chargée de l'examen du compte » sont supprimés ; les mots « les délibérations du bureau d'administration et du Conseil académique » sont remplacés par ceux de « la délibération du bureau d'administration ».

C. — *Instruction du 24 octobre 1898.*

Les modifications à apporter à ce document sont les mêmes que celles à apporter à l'instruction du 1er août 1898.

D. — *Décret du 7 janvier 1898.*

Art. 5, § 1er. — Les mots « et des Conseils académiques » sont supprimés.

Art. 7. – Les mots « et des Conseils académiques » sont supprimés.

E. — *Règlement du 4 mai 1899.*

Art. 20, § 2. — Les mots « ainsi que le procès-verbal de la délibération du Conseil académique » sont supprimés.

Art. 21, § 4. — Les mots « le procès-verbal de la délibération du Conseil académique et » disparaissent.

Art. 48, § 3. — Les mots « après avoir pris l'avis du Conseil académique » sont supprimés.

Il résulte de ce qui précède qu'il y a lieu de modifier les époques de production des budgets et des comptes d'administration. En conséquence :

Pour les lycées de garçons et les lycées (externats) de jeunes filles,

les comptes d'administration devront parvenir à l'Administration centrale pour le 31 mai (1), et les budgets pour le 30 novembre au plus tard.

Pour les collèges de garçons et de jeunes filles et les internats municipaux annexés aux lycées et aux collèges de jeunes filles, les comptes d'administration et les budgets devront être adressés au Ministère aussitôt qu'ils auront été soumis par le maire au vote du Conseil municipal.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de faire parvenir un exemplaire du décret ci-joint et de la présente circulaire à MM. les inspecteurs d'académie, à MM. les proviseurs des lycées de garçons, à Mmes les directrices des lycées et collèges de jeunes filles, à MM. les principaux des collèges de garçons, ainsi qu'à MM. les maires des villes qui possèdent un collège de garçons ou de jeunes filles ou un internat municipal annexé à un lycée de jeunes filles.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
J. Chaumié.

Circulaire relative aux vœux émis par les conseils départementaux de l'enseignement primaire (4 juin).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à M. le Préfet du département d

Plusieurs de vos collègues m'ont demandé récemment de leur donner des instructions au sujet de l'interprétation de l'article 48 de la loi du 30 octobre 1886 qui détermine le droit des Conseils départementaux en matière de vœux.

Déjà l'un de mes prédécesseurs, à la date du 2 avril 1897, avait soumis cette question à l'examen de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

La Section permanente avait été d'avis que « les Conseils départementaux sortent de leurs attributions lorsqu'ils émettent des vœux sur des réformes ne se rapportant pas à l'Enseignement ».

A la suite de faits récents que les rapports de Préfets et d'Inspecteurs ont portés à ma connaissance, j'ai saisi de nouveau les membres de la Section permanente de la même question. Dans sa séance du 27 mai 1903, la section a estimé que les termes de son précédent avis devaient être strictement maintenus.

En conséquence, vous voudrez bien n'inscrire, à l'avenir, à l'ordre du jour du Conseil départemental, que les projets de vœu relatifs à l'enseignement proprement dit. Si cependant, en séance, un membre du Conseil voulait discuter un projet de vœu étranger à l'enseignement, vous auriez à poser la question préalable et aucune mention ne pourrait être faite au procès-verbal de la séance des paroles prononcées à ce sujet.

Je vous prie de donner connaissance de la présente circulaire au Con-

(1) Ils vous seront transmis dans la huitaine qui suivra la vérification faite par les bureaux d'administration.

seil départemental qui, je n'en doute pas, ne fera pas difficulté de reconnaître que ses attributions, telles que la loi les définit et les limite, sont assez étendues pour assurer son autorité, qui serait, au contraire, compromise par des empiétements sur des domaines étrangers à sa compétence.

Décret relatif aux officiers de santé aspirant au doctorat en médecine (30 mars).

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts ; Vu l'article 30 de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine ; Vu le décret du 20 juin 1878 portant règlement d'administration publique déterminant les conditions d'études exigées des aspirants au grade de docteur en médecine ; Vu le décret du 31 juillet 1893 qui dispose que pour obtenir le diplôme de docteur en médecine les officiers de santé devront subir les épreuves du troisième et du cinquième examen et de la thèse, d'après le régime institué par le décret du 20 juin 1878 ; Vu le décret du 16 janvier 1898 en son article 1er, ainsi conçu : « Le régime d'études médicales institué par le décret du 31 juillet 1893 sera seul en viguenr à dater du 1er octobre 1903 » ; Vu les lois des 27 février 1880, 18 mars 1880 et 10 juillet 1896 ; Après avis de la Section permanente du conseil supérieur de l'Instruction publique, Décrète :

Art. 1er. — Le délai fixé par le décret du 16 janvier 1898 susvisé est prorogé d'une année en faveur des officiers de santé inscrits antérieurement au 1er août 1903 dans les Facultés de médecine pour y subir les épreuves du doctorat.

Art. 2. — Les aspirants à l'officiat actuellement en cours d'études, s'ils postulent, une fois reçus officiers de santé, le diplôme de docteur en médecine, subiront les épreuves du troisième et cinquième examen et de la thèse, conformément au décret du 31 juillet 1893 portant réorganisation des études médicales.

Art. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Arrêté relatif aux heures de service des professeurs et chargés de cours d'enseignement moderne dans les lycées de la Seine et de Seine-et-Oise (10 juin).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Arrête :

Art. 1er. — Les maximums de service fixés par les arrêtés du 25 août 1892 pour les professeurs agrégés de l'enseignement moderne et les chargés de cours du même enseignement en exercice dans les lycées de la Seine et de Seine-et-Oise sont respectivement abaissés d'une heure et demie pour ceux de ces professeurs ou chargés de cours dont le service hebdomadaire comprend un nombre d'heures d'enseignement historique ou géographique égal aux maximums prévus par lesdits arrêtés pour les professeurs agrégés d'histoire et les chargés de cours d'histoire.

Art. 2. — Cet arrêté aura son effet à dater du 1er octobre 1902.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Annuaire de l'enseignement primaire, publié sous la direction de **M. Martel**, 19e année, 1903. — Paris, Colin.

Pour trois francs, les membres de l'enseignement primaire ont, en un volume de plus de 650 pages, tous les renseignements qu'ils peuvent souhaiter.

Une première partie leur indique les fonctionnaires de l'administration centrale, de la Seine, des départements, des colonies et pays de protectorat, les décorations, distinctions honorifiques, médailles d'argent, honorariat, les prix spéciaux à l'enseignement agricole, les prix spéciaux pour l'enseignement des adultes, les candidats reçus aux différents examens des certificats d'aptitude de l'enseignement primaire, les bourses de séjour à l'étranger, les auteurs prescrits pour les divers examens de l'enseignement primaire, les textes des épreuves écrites données aux examens des divers certificats d'aptitude de l'enseignement primaire.

Une seconde partie contient un certain nombre d'articles parmi lesquels figurent les suivants : Laïcité et neutralité scolaire, par G. Compayré ; Le foyer laïque du soldat, par Magendie ; L'Enseignement à Saint-Pierre avant le 8 mai 1902, par Rolland ; L'instruction publique dans les établissements français de l'Inde, par Ferrier; L'Ecole centrale du Var, par Bourrilly, où l'on regrette que l'auteur ait, après bien d'autres, considéré comme une source valable de renseignements les rapports des préfets ; La Chronique de l'étranger, par Jost ; La Chronique géographique, par Guillot ; La Revue de la science en 1902, par Drincourt ; L'année agricole, par Marchand, etc.

On souhaiterait qu'un Annuaire analogue existât pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement supérieur.

F. P.

L. Couturat. — *Opuscules et fragments inédits de Leibniz* (extraits des manuscrits de la bibliothèque royale de Hanovre). 1 vol. in-8° de la collection historique des grands philosophes. — Paris, Alcan, 1903,(XVI-682 p.).

M. Couturat a publié, il y a deux ans, un ouvrage intitulé : *La logique de Leibniz, d'après des documents inédits*. Ce sont ces documents qu'il nous donne aujourd'hui, classés par genre, parfois résumés, souvent annotés et suivis d'un copieux *Index nominum et rerum*.

La préface de ce recueil est des plus intéressantes. Non content de donner les raisons qui l'ont guidé dans le choix des documents qu'il publie, l'auteur explique son système de transcription et le justifie en

analysant la manière dont Leibniz rédigeait ses pensées, il nous montre la phrase du philosophe se développant « par intussusception, ou plutôt à la façon d'une monade qui déroule ses replis ».

Tous les documents, tirés de la bibliothèque royale de Hanovre, sont rangés dans l'ordre du catalogue de Bodemann, ce qui permet de se reporter facilement aux originaux. Parmi ces fragments, d'ordre théologique, philosophique et mathématique, la philosophie (p. 8-535) et les mathématiques (p. 538-628) dominent. A vrai dire, certains de ces documents n'ont qu'un rapport assez lointain avec la logique, comme le montre la « classification systématique » qu'en a dressée M. C. (p. 669-672); mais l'auteur du recueil, qui voit dans la logique de Leibniz « le centre de son système », nous a donné parmi ces pièces justificatives quelques opuscules métaphysiques de la jeunesse du philosophe ou d'autres non datés, comme le *Primae veritates* (p. 518-523), « qui résume toute la philosophie leibnizienne dans son ordre génétique et dans sa vraie perspective » (1).

Parmi les documents les plus propres à éclairer la logique de Leibniz, citons une lettre sur la caractéristique (p. 29-30) où le philosophe paraît avoir essayé pour la première fois de représenter les idées par des signes appropriés, un projet d'encyclopédie de 1679 (p. 30-51), la *Methode de l'Universalité* (p. 97-143) qui, selon Leibniz, « nous enseigne de trouver par une seule opération des formules analytiques et des constructions géométriques générales pour des sujets ou cas différent », divers fragments latins et français relatifs à l'art d'inventer (p 161-183), le *Mathesis rationis* (p. 193-205) que Leibniz lui-même considérait comme définitif, l'opuscule intitulé *Ad Stateram juris de gradibus probationum et probabilitatum* (p. 210-214) où Leibniz étudiait la logique particulière aux jurisconsultes, un plan de la science générale (p. 218-222) et un *Atlas universalis* des plus curieux (p. 222-224), différents fragments se rapportant à la grammaire universelle (p. 227-290), les *Elementa rationis* (p. 335-345), si intéressants pour la pensée du philosophe, les *Generales Inquisitiones de Analysi Notionum et Veritatum* (p. 356-399) de 1686, que Leibniz paraît avoir beaucoup prisées, et surtout une table des définitions (p. 437-510), construite d'après l'*Ars signorum* de Delgarno (cf. *La logique de Leibniz*, p. 544 ss.), le fragment le plus considérable du recueil, qui est certainement le plus curieux et le dernier en date (1701-1704) des essais d'encyclopédie de Leibniz. Parmi les opuscules d'ordre mathématique, le *Pacidius Philaleti* (p. 594-627), dialogue sur le mouvement, est le plus important.

Ces documents sont en partie datés, soit définitivement d'après les indications des manuscrits, soit d'une manière approximative d'après leur contenu. La liste chronologique qu'en a dressée l'auteur (p. 673-674) permet d'attribuer surtout aux années de jeunesse de Leibniz, ses études de logique, en particulier ses recherches sur la caractéristique. De 1674 à 1680, les fragments datés se suivent sans interruption ; dès lors ils s'espacent, après 1704 un seul est daté de 1715. A mesure que Leibniz s'adonnait à la métaphysique, il négligeait peu à peu la logique; il dut l'abandonner complètement quand l'histoire l'absorba. Il est vrai que, de

(1) Publié et annoté dans la *Revue de métaphysique et de morale*, janvier 1902.

tous les documents du recueil, une faible partie seulement est datée; mais on peut espérer établir approximativement la chronologie des autres d'après les règles que M. C. a données dans sa préface.

Par leur méthode de publication, les *Opuscules et fragments inédits de Leibniz* méritent une place spéciale parmi les nombreuses éditions des œuvres du philosophe. Cette méthode et les solutions que M. C. apporte, dans sa préface, au problème de l'édition définitive de Leibniz, nous font d'autant plus regretter que l'auteur n'ait pas cru devoir participer à l'œuvre entreprise par l'Association internationale des Académies.

Louis Davillé,
En mission à Hanovre.

Henry Marcel. — *J.-F. Millet*, biographie critique (collection des Grands Artistes), Paris, Laurens, 128 p.

Ce volume récemment paru est un ouvrage d'intelligente vulgarisation. La vie de Millet y est retracée dans ses traits essentiels, sans érudition inutile, mais avec une précision suffisante. — L'auteur, au cours de cette étude, a tenté d'analyser en ses principaux caractères, le génie même de Millet, de dégager son esthétique. Il y a réussi partiellement, le cadre biographique qui lui était imposé, gênant le développement de toute vue d'ensemble — ou plutôt fragmentairement. — Cet embarras se traduit par certaines gaucheries dans la composition, le recours à des artifices de division un peu vieillots, par exemple lorsqu'il étudie successivement le milieu, la race et le moment dans les tableaux de Millet. Il reste que l'originalité du talent de Millet est très nettement aperçue, et avec elle le caractère de son art, classique par sa simplicité voulue, profond par la discrète mélancolie qu'il dégage. M. Marcel a eu l'heureuse idée de citer très souvent Millet lui-même et de le faire intervenir pour commenter ses propres œuvres. Rien de plus littéraire et de moins technique que cette critique — rien pourtant de plus explicatif et de plus intelligent. — N'y a-t-il pas tendance cependant chez M. Marcel à se donner la part trop belle, en réduisant le plus possible l'étude technique de Millet ? Les indications qu'il donne à ce sujet (p. 103) sont intéressantes, mais un peu brèves. Et quant au rapprochement par lequel se termine le livre entre Chateaubriand et Millet, il m'apparaît comme bien superficiel. A supposer qu'il fût juste, que nous apprendrait-il sur l'un ou sur l'autre ? Ce sont là remarques de détail, qui ne prétendent pas diminuer le mérite de l'œuvre de M. Henry Marcel (1).

C. G.

(1) Deux chicanes encore pour finir, l'une à l'éditeur et l'autre à l'auteur — ou deux questions. Pourquoi les reproductions qui ornent ce volume, ne se placent-elles pas naturellement à l'endroit du livre, où se trouve le commentaire des œuvres dont elles doivent nous donner une idée ? — En second lieu, est il bien nécessaire dans un livre sur Millet, de flétrir les « niveleurs socialistes », en notant très justement, d'ailleurs, l'inspiration chrétienne et biblique de l'auteur de l'*Angelus* ? M. Marcel, conseiller d'Etat, se croit-il obligé de défendre l'ordre social même dans un livre d'art ? Peut-être aurait-il suffi de remarquer combien fausse ou inutile était l'interprétation de ceux qui veulent faire de Millet un peintre social et socialiste.

Elie Rabier. — *Leçons de psychologie*, 7e édition. — Paris, Hachette.

Il ne saurait être question de présenter à nos lecteurs un volume dont la valeur est connue et dont le succès a été grand en librairie. Mais il convient d'indiquer qu'elle contient, en appendice, un discours prononcé, il y a près de vingt ans au concours général, qui, à lui seul constitue une forte bonne raison de maintenir, sous une forme ou sous une autre, cette antique institution. M. Rabier y a montré, en termes excellents, combien il importe aux individus et aux sociétés, de se constituer un idéal moral, comment on peut le concevoir, comment on peut le réaliser. Son discours répond à nos préoccupations actuelles et, sauf une défense de la philosophie que personne ne songe plus à attaquer, on le croirait prononcé d'hier.

F. P.

Ivan Strannik. — *La pensée russe contemporaine*, 1 vol. in-18 jésus. — Paris, Colin.

Ivan Strannik est l'auteur de l'*Appel de l'eau* et de la *Statue endormie*. Dans le volume qu'il publie aujourd'hui, il a voulu nous dire ce que pensent les écrivains par lesquels on peut se documenter sur la Russie actuelle. L'ouvrage est, à ce point de vue, des plus intéressants : on apprend à connaitre Gorki et les milieux farouches inconnus à notre Occident qu'il a étudiés et où il a vécu; Tchékhov et Korolenko, qui ont décrit des êtres ignorants, misérables, médiocres et malheureux. Peut-être convient-il surtout de signaler les chapitres consacrés aux idées religieuses, ceux qui portent sur Tolstoï et sa doctrine évangélique, comme sur les Doukhobors. Le rapprochement qu'on est amené à faire entre les idées de Tolstoï et celles des sectaires tenaces et doux, dont Strannik retrace l'histoire, est bien propre à montrer à ceux qui font de Tolstoï un partisan de nos idées modernes de justice et de solidarité, combien ils se sont trompés. Tolstoï rappelle Tertullien, Saint-François d'Assise ou quelqu'un de ces novateurs de la période médiévale dont les tentatives pour faire de l'Evangile une doctrine protectrice des humbles, des pauvres et des faibles nous enchantent. Mais il n'est pas un de ceux qui indiquent une voie nouvelle à l'humanité, quand elle renonce aux conceptions religieuses et ne veut plus régler sa conduite et sa marche que sur des idées acceptées par l'esprit scientifique et rationnel.

Gabriel Séailles. — *Les affirmations de la conscience moderne.* — Paris, Colin.

M. Séailles a réuni dans ce livre, dont l'unité est constituée par la direction d'une pensée alerte et incisive vers les problèmes qui se posent à notre société moderne, les sujets suivants : I. *Pourquoi les dogmes ne renaissent pas.* — II. *Les affirmations de la conscience moderne.* — III. *L'art et la vie.* — IV. *Individualisme et solidarité.* — V. *Vie intérieure et action sociale.* — VI. *Un problème d'éducation.* — VII. *La libre pensee.* — VIII. *La libre pensée et les religions positives.* — IX. *Le beau et l'utile.* — X. *La philosophie de Tolstoï.* — XI. *Les idées françaises.*

Ce serait un chapitre curieux pour celui de la philosophie classique en France que celui où l'on examinerait les articles de Jouffroy, *Comment les dogmes finissent*, de Caro, *Comment les dogmes renaissent*, et de

M. Séailles, *Pourquoi les dogmes ne renaissent pas*. S'il s'agissait avant tout du problème soulevé par les trois titulaires successifs de la chaire de philosophie de l'Université de Paris, il faudrait débuter par étudier la formation et l'évolution du dogme dans le monde chrétien. C'est une histoire intéressante et dont se désintéressent trop, en notre pays, ceux qui tentent de reconstituer la vie intellectuelle dans la période médiévale. On comprend, quand on l'a suivie dans tout son développement, comment le christianisme ou plutôt le catholicisme a pu se rendre maître des esprits ; on comprend aussi pourquoi il ne saurait continuer à les satisfaire tous comme par le passé. Pendant 16 siècles, la connaissance du monde phénoménal n'a pas fait de progrès : les sciences, en plus d'un cas, ont reculé et par suite se sont trouvées complètement impuissantes à régler la vie individuelle et sociale. Au contraire, les hommes, préoccupés avant tout de Dieu et de la vie future, ont porté toute leur attention sur le monde intelligible et l'ont constitué de toutes pièces en interprétant allégoriquement l'Ancien, le Nouveau Testament, les poètes, les savants, les philosophes de la Grèce et de Rome.

Au xvii[e] siècle, Galilée et ses contemporains ont repris l'étude du monde sensible. Avec des instruments nouveaux, des méthodes d'une exactitude jusque-là inconnue, on a détruit les affirmations sur lesquelles le moyen âge avait édifié toutes ses conceptions. On a fait plus ; on a réuni depuis lors assez de données positives pour constituer une morale et une sociologie avec les résultats obtenus par les sciences physiques, naturelles, historiques et morales.

Par conséquent, pour tous ceux qui se réclament exclusivement du principe de contradiction et de causalité, il ne saurait plus être question de donner leur adhésion aux dogmes chrétiens dont on ne peut apporter aucune vérification, directe ou indirecte, empruntée à l'observation ou à l'expérimentation. Pour eux, les dogmes sont morts et ne sauraient renaître. C'est de ceux-là que M. Séailles a fort bien exposé les raisons. Mais il reste des hommes qui préfèrent le principe de perfection aux principes de causalité et de contradiction, qui font plus de cas des conjectures sur le monde de l'au-delà que des certitudes sur celui d'ici-bas. Pour ceux-là, les dogmes continuent à avoir tout leur sens et toute leur valeur. Enfin il en est d'autres qui voudraient concilier les deux partis opposés, qui voudraient accepter tout ce que les savants ont mis au jour de vérités incontestées et conserver tout ce que le moyen âge a cru de Dieu et de l'immortalité. Or quand on veut bien une pareille conciliation, il est rare que l'on n'arrive pas à se donner de bonnes raisons pour admettre qu'elle est possible et facile à réaliser. La question revient donc à se demander quel sera le parti le plus nombreux. C'est peu à peu que, dès le premier siècle avant l'ère chrétienne, les esprits se sont tournés vers les conceptions théologiques, jusqu'à ce qu'elles devinrent prédominantes dans le monde chrétien, comme dans le monde juif et arabe. En sera-t-il de même des conceptions positives et l'habitude sera-t-elle acquise un jour par tous de ne plus admettre comme vrai que ce que peuvent confirmer la raison et la science, en faisant appel à l'observation, à l'expérimentation, à la déduction et au calcul ? C'est ce que l'on peut supposer, quand on examine ce qui s'est produit depuis trois siècles dans notre Occident chrétien. Mais peut-être arriverait-on à une conjecture opposée si l'on s'en rapportait à ce qui s'est passé dans le monde musul-

man, où les conceptions rationnelles et philosophiques semblent avoir été définitivement vaincues par les croyances et les pratiques religieuses. C'est le propre du livre de M. Séailles de soulever ainsi de hautes questions sur lesquelles les hommes qui pensent peuvent différer d'avis, mais dont ils ne sauraient, aujourd'hui surtout se désintéresser. Par exemple, il se pose un problème d'éducation que tous ont à résoudre pour leur propre compte. Faut-il que ceux qui ont renoncé aux croyances religieuses laissent leurs enfants recevoir l'enseignement qu'ils ne veulent plus pour eux-mêmes ? M. Séailles admet, ce semble, que l'enfant soit élevé dans le catholicisme, quand la mère « identifie les dogmes et les rites de cette religion avec la loi morale elle-même et ses raisons ne sont pas sans valeur. Il vaut mieux que chacun refasse lentement. pour son propre compte, la lente évolution par laquelle ont pensé nos ancêtres, comme l'être humain, avant de naître, repasse pour ainsi dire par les phases diverses de la vie animale sur notre planète ». Le père, dit M. Séailles, trouvera dans la religion même de quoi affranchir l'esprit de ses enfants et peu à peu le pénétrer de ses propres idées... Le christianisme est une première correction du catholicisme. Vous trouvez dans l'Evangile tout ce qu'il faut pour ruiner l'intolérance du prêtre, etc.

Et cependant, a-t-on fait remarquer à M. Séailles, ne vaudrait-il pas mieux ne rien faire entrer dans l'esprit de l'enfant qu'on ne soit obligé par la suite d'en faire sortir soi-même ? Que celui, dit-on, qui ne cède qu'à la science et à la raison ne parle jamais qu'en leur nom, tandis que celui qui croit aux dogmes tâchera de faire la part des uns et des autres. Rien de mieux s'il n'y avait que le père, en présence de l'enfant ; mais il y a la mère et l'on ne peut en définitive donner une solution qui convienne à tous les cas. C'est l'œuvre de chacun de prendre lui-même une résolution, après avoir bien examiné toutes les circonstances dans lesquelles il se trouve. Et cela est vrai non seulement pour l'éducation religieuse, mais pour l'éducation tout entière des enfants.

Il y aurait bien des questions à examiner en ce qui concerne la libre pensée et les religions positives. Nous aimons mieux renvoyer nos lecteurs, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions, au livre de M. Séailles. Mais il y a des points sur lesquels tous seront d'accord avec lui : c'est lorsqu'il parle de l'art et de la vie, de la solidarité, de la vie intérieure, du beau et de l'utile, avec autant de finesse, de pénétration et de charme que d'exactitude et d'ampleur. F. P.

E. Glasson, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris, membre de l'Institut. — *Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution*, deux volumes, 469 et 516 pages. — Paris, Hachette.

On sait quel a été le rôle politique du Parlement de Paris depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution. Quelques épisodes sont fameux, la Fronde parlementaire et les querelles autour de la bulle Unigenitus. Dans le tome VI de son *Histoire du droit et des institutions politiques de la France*, M. Glasson avait étudié l'organisation, la compétence et la procédure du Parlement pendant le moyen âge, et le savant académicien poursuit cette étude dans la dernière partie de ce même ouvrage consacrée à la période monarchique. Mais l'on a fait connaître récemment un grand nombre de documents qui jettent sur le Parlement de

Paris, considéré comme organe politique, un jour nouveau. D'ailleurs, ce côté de l'histoire du Parlement avait été négligé ou assez mal compris par les historiens. En général, on s'était borné à constater l'existence et les conséquences du rôle politique du Parlement sans se demander par quels moyens, par quelles circonstances une cour suprême de justice était entrée dans la vie politique. Il y avait là une lacune. Le problème, intéressant les origines de la monarchie constitutionnelle, appartenait à l'histoire générale de la France. Il valait donc la peine d'être examiné de près. Désormais, la question est résolue par le nouveau livre de M. Glasson.

I. — La fonction politique du Parlement était déterminée par deux principes. Le premier est celui que nos vieux juristes formulaient ainsi : tout pouvoir émane du roi. Le Parlement, non plus que les Etats généraux ou la Cour des pairs, n'a une autorité propre et indépendante de l'autorité royale. Il commettait une erreur de droit lorsque, dans ses remontrances du 13 janvier 1771, tout en reconnaissant au roi le pouvoir de faire les lois « sans partage », il ajoutait « qu'il était nécessaire que « les lois fussent vérifiées dans les Parlements, et que la nécessité de « cette vérification tenait à la constitution de l'Etat ». Louis XV agissait dans la plénitude de son droit en répliquant par des lettres de jussion.

Le second principe était la séparation des pouvoirs. On en attribue l'invention à Montesquieu. Dans le fait il était connu et formulé longtemps auparavant. Le roi, qui réunit tous les pouvoirs, les peut déléguer en bloc à tels de ses agents. C'est ce qu'il fait au XVIIe siècle au profit des intendants. Il peut, au contraire, les séparer. Alors, il est interdit aux délégués d'empiéter les uns sur les autres. Cette idée de la séparation des pouvoirs a gouverné la France jusqu'à la Révolution. Au moyen âge, le Parlement en avait conscience lorsqu'il se renfermait volontairement dans ses fonctions judiciaires. Charles IX, Henri IV, Richelieu, Mazarin, n'admettaient pas qu'un corps de justice fût en même temps un corps politique, et dans la célèbre séance de la flagellation du 3 mars 1766, Louis XV condamnait sévèrement la prétention du Parlement de participer à la puissance législative.

La transition fut lente, depuis l'époque lointaine où le Parlement ne faisait que de la justice, jusqu'au milieu du règne de Louis XV, où, parvenu au faite de la grandeur politique, se plaçant en face de la royauté, ainsi qu'un second pouvoir souverain, il semblait, par un renversement des rôles, accuser de rébellion le roi qui rejetait son contrôle.

Au XVe siècle, le Parlement ne s'occupait des affaires publiques qu'autant qu'elles prenaient la forme d'un procès ou, tout au moins, avaient un certain rapport avec l'administration de la justice. Il jugeait les procès des grands seigneurs qui avaient attenté à la souveraineté du roi. Dans le siècle suivant, François Ier, cherchant à se dégager du traité de Madrid, accusa devant le Parlement Charles-Quint d'avoir violé ce traité. L'empereur fut assigné, condamné. L'arrêt ordonna la réunion des comtés de Flandre et d'Artois à la couronne. Ainsi, l'on donnait à la question politique une allure judiciaire, on revêtait une querelle de princes de la forme d'une instance en justice pour la faire rentrer dans la compétence du Parlement. Par de tels artifices, dignes des jurisconsules romains, le Parlement pouvait se trouver mêlé aux affaires de la politique intérieure ou étrangère sans sortir de ses fonctions naturelles.

Si du côté du roi et du Parlement on se fût toujours imposé un respect aussi scrupuleux de la forme et des principes, il est douteux que l'histoire politique du Parlement eût mérité d'être écrite, car il n'y a pas beaucoup de questions d'Etat susceptibles d'être transformées en questions judiciaires. Mais dès cette époque le roi, qui appréciait bien haut les services de ses magistrats, n'hésitait pas, dans l'occasion, à leur donner ouvertement pouvoir spécial pour une affaire particulière, et le Parlement soucieux par profession de faire respecter les lois, même par le roi, ne balançait guère à lui faire des remontrances. A l'origine, la remontrance était un empiétement sur le domaine politique. La longue possession finit par régulariser cette usurpation. Puis des actes royaux, la déclaration de Charles IX, l'édit de 1641, l'ordonnance de 1667, reconnurent ce que l'on n'a jamais pu appeler qu'improprement « le droit » de remontrance. Ce droit n'était, en réalité, qu'une délégation du roi.

Dans tous les cas où le Parlement agissait en vertu d'une délégation, il exerçait sur le pouvoir royal une sorte de tutelle. Mais cette tutelle était, par son origine même, fragile et imparfaite. Le roi, pupille volontaire, restait toujours libre de s'y soustraire. En fait, il subissait le Parlement dans les moments de crise ou d'affaiblissement de l'autorité monarchique. Le pouvoir du Parlement grandit sous la Régence à la mort de Henri IV, et pendant les désastres de la guerre de Sept ans. Au contraire, dès que le roi se sentait assez fort pour se passer du Parlement, il le renvoyait à ses procès et lui ordonnait d'enregistrer sans retard et nonobstant toutes remontrances.

Il résulte de là que le Parlement se rendait coupable d'abus chaque fois qu'il s'occupait du gouvernement sans consentement formel ou tacite du roi. C'était un excès de pouvoir cet arrêt rendu après l'assassinat de Henri IV qui déclarait la reine-mère régente du royaume. Etait également entaché d'abus le projet de remontrances, véritables cahiers d'Etats généraux, présenté spontanément à Louis XIII en 1615. Combien d'autres exemples pourrait-on citer? L'histoire du Parlement, pendant les deux derniers siècles de son existence, est presque tout entière faite de ces audaces poussées parfois jusqu'à la révolte déclarée. Le Parlement essayait de légitimer ces sorties sur le terrain politique en se présentant comme le successeur des Etats généraux ou de la Cour des pairs. En droit, la thèse ne prouvait rien, car la compétence des Etats généraux et de la Cour des pairs était, elle aussi, fixée souverainement par la volonté royale. Au point de vue de l'histoire, la doctrine du Parlement était fausse. Il eût été impossible d'établir une pareille filiation.

II. — Ce qu'il y a d'étrange dans l'histoire du Parlement, c'est qu'il tint l'office d'une assemblée politique sans cesser d'être un corps purement judiciaire. L'organe ne fut jamais adapté à la fonction. Ainsi, bien que le Parlement se soit considéré comme l'intermédiaire entre le peuple et le roi, en qualité d'ayant cause des Etats généraux, à aucune époque ses membres n'ont été élus. Inamovibles dès le règne de Louis XI, ils ont toujours tenu leurs charges du roi. Pour nous servir des termes du cardinal Dubois, ils étaient en réalité « des officiers du roi et non des officiers de France ». Dans l'accomplissement de sa mission politique, le Parlement ne se défit guère de ses tendances professionnelles. Attaché aux vieilles doctrines et aux vieilles pratiques, accoutumé à juger les procès d'après les principes rigoureux du droit, il lui était presque impossible d'acquérir

la souplesse nécessaire au maniement des affaires publiques et surtout à la politique extérieure. Henri IV savait cette inaptitude. Il laissait ignorer au Parlement ses desseins à l'égard des puissances étrangères. Cette défiance justifiée était la cause de nouvelles maladresses du Parlement. Dans les mesures fiscales qui lui était proposées par le roi il ne voyait que des infractions à la justice, parce qu'il ne s'expliquait pas ces mesures dont le but caché était d'accroitre le territoire de la France. Si la royauté l'eût laissé faire, le Parlement aurait gouverné le pays avec l'esprit judiciaire, l'esprit du Palais. Enfin les moyens dont disposait le Parlement pour gouverner étaient insuffisants. Le droit de remontrance, en particulier, était un instrument imparfait et dangereux. Il avait pour effet immédiat de tout arrêter et de créer des embarras. Il suspendait même le cours de la justice. A la veille de la Révolution rien de durable n'avait été fait pour conformer l'organisation du Parlement à ses destinées politiques. L'esprit de cette assemblée s'opposait aux nouveautés, et les rois, en difficultés presque continuelles avec le Parlement, depuis la mort de Henri IV, se seraient gardés de fortifier par quelques réformes un pouvoir rival.

Lorsqu'un corps constitué sort de ses attributions naturelles, ce n'est pas sans inconvénients, ou sans périls, pour lui et pour le public. La participation de l'Université de Paris aux affaires de la France pendant la guerre de Cent Ans, l'immixtion des commissions ou des assemblées, soit administratives, soit politiques, dans la justice, à toutes les époques de notre histoire, ont eu les résultats les plus fâcheux. A tout prendre, l'action politique du Parlement fut moins regrettable. Je ne parle pas du bien qu'aurait pu faire le Parlement Maupeou, si la mort de Louis XV n'avait entraîné la destruction de l'œuvre du chancelier. Il est possible que, favorable aux réformes que les esprits avisés jugeaient nécessaires dans l'Etat, il eût épargné à la France un siècle de révolutions. Mais ce Parlement, soustrait par ses origines au joug de la tradition, était, en définitive, une institution exceptionnelle, un « postiche » du vrai Parlement que Louis XV venait de supprimer. Ce qui est certain c'est que les qualités naturelles du Parlement, son esprit de justice intervenant dans la politique, furent un préservatif contre les abus extrêmes auxquels il lui eût été facile de se porter dans ses moments de puissance, et souvent imprimèrent au gouvernement une direction utile. « Associé au ministère de la législation », il apporta dans l'accomplissement de cette tâche nouvelle la science du droit, l'expérience des affaires, l'élévation des pensées et des sentiments, la fidélité à la monarchie, l'honneur en un mot, qui resteront, malgré bien des fautes et des erreurs en matière politique, la gloire de ce grand corps judiciaire.

Ce sont là les principales conclusions qui se dégagent du livre de M. Glasson. C'est, en effet, l'un des principaux mérites de ces deux beaux volumes de renfermer une histoire très complète et très neuve du rôle politique du Parlement durant plus de deux siècles, sans que le soin des recherches et l'abondance des détails fassent perdre de vue, un seul instant, les vérités générales. Il est rare de trouver aussi heureusement unies l'érudition et la science.

L. Stouff.

Aimé Puech. — *Recherches sur le discours aux Grecs de Tatien, suivies d'une traduction française du discours avec notes* (*Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*, XVII). — Paris, Alcan.

M. Aimé Puech a fait une œuvre érudite et utile. Il a traduit en français le difficile discours de Tatien ; il a établi que c'est un pamphlet destiné à la lecture bien plus qu'un discours véritable ; qu'il fut écrit entre 169 et 172. Il a étudié le style, la méthode et les sources de Tatien, en montrant qu'il y avait toujours en lui un élève des rhéteurs et des sophistes ; il a consacré quelques pages à sa théologie et à son apologétique. On pourra, en se servant du travail de M. Puech, mieux montrer par la suite quelle fut la place de Tatien dans l'évolution philosophique et théologique qui va de Philon à Plotin et Origène. F. P.

A. Lombard. — *Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres. — XVI. Etudes d'histoire byzantine, Constantin V, empereur des Romains* (*740-775*). — Paris, 1902, 8°, pp. III-175.

Dans cette monographie consacrée à un des empereurs les plus célèbres de la période iconoclaste et les plus honnis des écrivains ecclésiastiques, M. Lombard a montré la partialité des jugements dont Constantin V avait été l'objet jusqu'à ce jour. Sa critique de la vie de saint Etienne le jeune, qui fut longtemps considérée par les historiens comme une des principales sources de ce règne, montre que cette vie a été arrangée au IXe siècle par un moine mal informé de la chronologie et désireux de grouper ensemble contre toute vraisemblance les principaux personnages de la querelle iconoclaste. De l'aveu même de ses ennemis, son règne fut un des plus glorieux de l'histoire byzantine : le concile de Nicée parle de la vaillance des empereurs iconoclastes, de « leurs victoires sur les ennemis », « des sages mesures prises pour la conservation de leurs sujets ».

Les chapitres consacrés à la lutte contre les Arabes et les Bulgares et aux réformes administratives sont une justification suffisante de cette opinion. D'autre part, les empereurs iconoclastes n'ont-ils été, comme le voulait Paparigopoulo que des hommes de guerre et des administrateurs, adversaires du culte des images parce qu'ils y voyaient un des principaux moyens d'action des moines sur le peuple et par suite une cause d'asservissement de l'Eglise par l'Etat ? M. L. ne le pense pas : en véritable empereur byzantin, Constantin V est un théologien et se considère comme responsable devant Dieu des croyances que professent ses sujets. Il a attaqué le culte des images parce qu'il lui semblait un retour à l'idolâtrie et cherché à supprimer l'institution monastique quand il a vu que les moines étaient les principaux défenseurs des images. Mais il avait en outre des doctrines plus hardies sur l'intercession de la Vierge et des saints ; il n'a pas osé les faire triompher devant l'opposition du patriarche Constantin et du concile iconoclaste de 753.

Réduits à ces termes la thèse de M. L. serait parfaitement admissible. Malheureusement, il a exagéré dans un sens opposé à celui de ses devanciers et ne s'est pas toujours gardé de la partialité qu'il leur reproche. Pour ceux-ci Constantin Copronyme était un monstre : M. L. n'est pas loin d'en faire un des plus grands empereurs de l'histoire byzantine et cherche visiblement à donner de tous ses actes sinon une justification, du moins une explication complaisante. Les impôts rigoureux levés par

l'empereur amènent-ils une rareté exceptionnelle de l'or et un abaissement du prix des denrées qui ruine les paysans? M. L. se console en songeant que « si les paysans ont été vexés, les mesures de Constantin « ont amené par contre dans la ville une abondance extraordinaire de « vivres et une augmentation du bien-être » (p. 100). « On a tort de « représenter le concile de 753 comme un acte exceptionnel de césaro-« papisme. Constantin n'avait nullement outrepassé les attributions « impériales » (p. 137). Ce n'était pas l'avis de tout le monde à Byzance et ce fut plus tard un des principaux articles de la doctrine des Stuidites que la négation de cette autorité impériale en matière de foi. Par une véritable contradiction M. L. trouve (p. 141) « qu'on a accusé à tort « le Copronyme d'avoir détruit ou désaffecté les églises » et quelques lignes plus loin, reconnait que les sanctuaires consacrés à des reliques célèbres ont été sécularisés, que celui de sainte Euphémie a été changé en arsenal. Le Beau, Marx et l'abbé Marin n'avaient donc pas entièrement tort. De même est-il à propos, après avoir raconté le supplice horrible infligé au patriarche Constantin, de parler de la modération de l'empereur? « Il se contenta de faire trancher la tête aux principaux coupables. « Leurs complices furent simplement aveuglés et exilés. » C'est là une modération toute relative. En réalité un régime de compression épouvantable pesa sur tout l'empire. Il est incontestable que le parti iconoclaste était très fort, mais il comprenait un grand nombre d'éléments asiatiques et l'on peut se demander si ses doctrines n'étaient pas en opposition absolue avec cet hellénisme dont M. L. veut faire de Constantin un défenseur. Malgré ces réserves, ce travail a le mérite de jeter une nouvelle lumière sur une des périodes décisives de l'histoire byzantine, et il forme un excellent début pour la série de monographies que nous promet M. Charles Diehl dans la préface qu'il lui consacre. Ce sont en effet ces études de détail dont le nombre s'accroît sans cesse qui permettront plus tard de constituer sur des bases scientifiques l'histoire byzantine encore à ses débuts.

Louis Bréhier.

Ch. Diehl. — *En Méditerranée. Promenades d'histoire et d'art.* — Paris, 1901, in-12, pp. 286.

Ce volume est sorti des impressions recueillies par l'auteur lors des croisières organisées dans la Méditerranée par la *Revue générale des sciences*. Il forme en quelque sorte la suite naturelle des « Excursions archéologiques en Grèce », mais il s'agit cette fois de l'Adriatique et de quelques régions de la Méditerranée orientale. On y retrouvé d'ailleurs les mêmes qualités, l'impression très vive communiquée au lecteur par un style d'une elégante simplicité et le charme si bien rendu que présentent les ruines des anciennes civilisations d'Orient. C'est donc un plaisir de visiter avec un pareil guide les restes du palais de Dioclétien à Spalato, les cimetières chrétiens de Dalmatie, les fouilles de l'école française d'Athènes à Delphes, les monastères de l'Athos, les ruines byzantines de Constantinople, les églises gothiques et les monuments français de l'île de Chypre. Un chapitre des plus intéressants sur Jérusalem et les questions archéologiques ou politiques que soulèvent les Lieux saints ferme le livre. Beaucoup de ces régions ont été l'objet de nombreuses études : l'ouvrage de M. Diehl a le mérite de fixer en un tableau très coloré leur

situation au commencement du xxe siècle. Le chapitre consacré aux fouilles de Delphes est le premier résumé de ces travaux qui ait été mis à la portée du grand public. D'autre part, malgré son amour bien naturel pour l'archéologie, l'auteur a vu autre chose en Orient que les monuments du passé : partout sur son passage il a pu voir se dessiner les redoutables problèmes dont la solution sera longtemps incertaine. Plusieurs pages sont consacrées au parti slave de Dalmatie, au gouvernement autrichien de la Bosnie-Herzégovine, aux progrès de l'influence russe dans les couvents du mont Athos, aux colonies chrétiennes de Jérusalem. On saisit très bien après avoir lu ce livre la liaison qui existe entre ces problèmes et les monuments dont l'étude semble du domaine exclusif de l'archéologue. Les Orientaux ne sont pas rationalistes et c'est dans le passé que leurs ligues et leurs « hétaïries » vont chercher la force morale nécessaire à la réussite de leurs desseins. Le passé byzantin dont la mémoire était abolie naguère en Occident, revit toujours en Orient et parmi les différentes races, c'est à celle qui arrivera à s'en faire passer pour le représentant légitime. D'autre part, dans tous les pays qu'il a visités, dans la Dalmatie, ancienne province napoléonienne, dans les chantiers de Delphes, dans les monuments de Famagouste et de Rhodes, à Jérusalem, M. Diehl a trouvé l'influence française réduite souvent il est vrai à l'état de glorieux souvenir, mais toujours respectée et quelquefois agissante : c'est là un témoignage précieux et il n'est pas indifférent de se souvenir de temps à autre « que dans toute la Syrie, à Beyrouth comme « à Damas, et dans le Liban tout entier, le français est une langue cou« ramment comprise et parlée ».

LOUIS BRÉHIER.

Nicolas-on. — *Histoire du développement économique de la Russie depuis l'affranchissement des serfs.* Traduit du russe par Gg. Paris, 1902, 8° pp. VII-533.

« Pour assurer leur bien-être (les paysans) et l'exécution de leurs obli« gations à l'égard du gouvernement, ils (les paysans) recevront l'usu« fruit perpétuel d'une quantité de terre arable et des parties attenan« tes... » Tel est le passage du manifeste du 19 février 1861 qui a supprimé le servage et donné la terre aux communes de paysans russes. Quels ont été les résultats économiques de cette réforme qui compte parmi les plus importantes des temps modernes, c'est ce que l'auteur étudie dans une substantielle étude fondée entièrement sur les documents officiels et sur des enquêtes personnelles. Il ne faut pas se dissimuler que les résultats de la réforme ont été funestes pour les exploitations agricoles : des régions que l'on s'était habitué à considérer comme le grenier de l'Europe ont subi les horreurs de la disette et le mouvement qui porte aujourd'hui des villages entiers à aller chercher en Sibérie des conditions meilleures est le résultat de cette crise agricole dont ce livre étudie l'origine, l'intensité et l'avenir. Pour l'auteur la cause profonde de cette crise réside dans l'organisation sociale même de la Russie qui n'a pu se prêter à l'exploitation capitaliste de l'Occident. « Donner des terres aux paysans ou, en d'autres termes, donner des instruments de travail aux producteurs eux-mêmes..., tel était le principe du manifeste. Mais ce principe était en contradiction flagrante avec celui sur lequel repose l'ordre économique des pays de l'Europe occidentale. La guerre de Crimée a forcé

la Russie à entrer en relations plus étroites avec l'Europe, et par conséquent avec ses conditions économiques; il en résulte chez nous une lutte entre deux formes économiques ». C'est la lutte entre la forme productive dans laquelle l'instrument de production appartient aux producteurs groupés en communauté d'une part et la forme capitaliste d'autre part qui repose sur « l'expropriation des producteurs de leurs instruments de production », sur « l'exploitation individuelle des forces créées par les rapports sociaux ». Il est intéressant de rapprocher cette enquête des rapports officiels de M. de Witte qui avouait en 1899 que le gouvernement russe avait dû assigner aux communes rurales plus de 35 millions de roubles pour combattre les effets de la disette et qu'une seule récolte vraiment mauvaise suffisait à précipiter la population agricole dans une détresse « dont elle ne pouvait sortir par ses propres forces, faute d'une « organisation solide, d'un capital d'exploitation et d'épargnes accumu- « lées pendant les bonnes années ». La première partie de l'ouvrage intitulée: Le capitalisme et l'agriculture, montre l'influence que l'exploitation des chemins de fer, l'organisation des banques et la constitution des grandes maisons de blés de Moscou et de Saint-Pétersbourg ont exercée sur cette évolution. Dans une seconde partie, « Le capitalisme et l'industrie », l'auteur trace un tableau complet de la situation de l'industrie russe, de ses instruments de production et de ses débouchés. Un chapitre de conclusion résume ce travail qui peut être considéré comme un modèle de monographie sociologique.

Louis Bréhier.

Paul Gautier. — *Mme de Staël et Napoléon*; in-8, 1903; Plon-Nourrit et Cie, édit.

On peut dire que ce livre vient à son heure, venant à une époque où tout ce qui touche à Napoléon séduit et passionne l'opinion. L'idée était heureuse de raconter dans le détail les phases de la lutte, aussi ardente que longue, que soutint contre le grand Empereur « l'Impératrice de la pensée ». C'était écrire l'histoire du Consulat et de l'Empire d'un point de vue aussi captivant que particulier; c'était surtout nous donner, avec le précis de la vie de Mme de Staël et de son opposition d'abord à Bonaparte, puis à Napoléon, l'histoire d'un grand esprit et d'une âme généreuse. L'auteur pouvait à la fois faire œuvre d'historien et de psychologue; et tel a été son but. Il n'a pas failli à sa tâche.

On louera en lui, presque sans restrictions, l'exactitude et la précision de l'historien. Son livre contient peu d'erreurs, et celles qui s'y rencontrent ne sont pas réellement graves. M. Gautier a fort bien profité des travaux de ses devanciers : il les a résumés avec bonheur, et souvent même éclaircis. Il a su d'ailleurs apporter assez de nouveau pour qu'on ne puisse pas lui reprocher de n'être qu'un habile narrateur. Encore serait-il au nombre de ces trop rares écrivains qui savent placer dans le jour le meilleur des faits déjà connus et exploités et leur donner tout leur prix. Cette originalité la vaut bien sans doute de l'inédit. Peut-être aurait-elle paru plus grande encore si M. Gautier avait adopté pour son travail deux ou trois larges divisions, et fait rentrer dans chacune d'elles ses vingt-trois chapitres.

M. Gautier ne s'est pas montré psychologue moins avisé que diligent historien. Les espérances, les enthousiasmes, les colères, les haines de

Mme de Staël, les diverses crises douloureuses par lesquelles elle passa, les maladresses constantes qu'elle commit, soit en paroles, soit en actes à l'égard de Napoléon, la véritable portée de ses ouvrages, les contradictions de sa conduite, tout cela est en général bien exposé et bien expliqué dans le courant du livre. Et la conclusion rassemble en faisceau, avec vigueur, les causes de l'antinomie irréductible, tout ensemble naturelle et artificielle, qui exista et devait exister entre une femme imbue de l'esprit de la Révolution et qui mettait les *idées* au-dessus de tout, et un homme qui détestait les unes et étouffait l'autre. Ces deux forces devaient nécessairement se heurter et se combattre.

Qu'importe après cela quelques défaillances dans ce livre ? Qu'importe que l'auteur n'ait pas, à notre gré du moins, marqué avec assez de netteté les origines de ce duel... presque sanglant, et n'ait pas tracé au début avec assez de relief les figures des deux adversaires ? ou qu'il n'ait pas étudié le livre si important *De l'Allemagne* d'une façon aussi pénétrante qu'il a fait pour celui de *Corinne* par exemple ? ou qu'il ait été trop sévère, voire injuste, pour Mme de Genlis ? ou encore qu'il y ait parfois quelque monotonie dans le récit ? En somme, sur un sujet plus délicat qu'il ne paraît au premier abord, M. Gautier a composé un ouvrage bien écrit et bien pensé et qui semble devoir être définitif. En tout cas, c'est un de ces excellents livres qui tiennent à peu de chose près toutes les promesses de leur titre et de leur préface ; et de cela on ne saurait trop féliciter son auteur.

H. Lion.

Dr Queyrat, médecin de l'hôpital Cochin. — *La démoralisation de l'idée sexuelle*, 1 brochure, 1902. — Paris, 7, Rueff, 31 pages.

C'est une brochure éloquente et bienfaisante en même temps, lue à la Société française de prophylaxie sanitaire et morale (10 octobre 1902) contre la démoralisation de l'idée sexuelle. L'auteur, consterné par le péril vénérien, essaye d'apporter une contribution à la défense sociale, envisageant la question au point de vue médico-social où elle est des plus importantes. Méthodiquement M. Queyrat examine le problème au point de vue des convenances mondaines et des préjugés sociaux, au point de vue de la législation, de la littérature contemporaine et de la religion. Ce qui fait honneur à l'auteur, c'est la franchise de ses opinions : il assume la responsabilité de toutes ses idées, malgré l'avis du secrétaire général de la Société de prophylaxie sanitaire et morale, qui le priait de supprimer les paragraphes concernant la confession religieuse.

Il faut se marier vierge selon l'auteur, et pour remédier aux inévitables maux de l'état actuel des choses, il faut abroger les articles 148 et 158 du Code civil français, stipulant l'obligation d'avoir, aux fins du mariage, le consentement de ses parents ou grands-parents. Le divorce par la volonté d'un seul sera autorisé au bout de trois ans, quand la volonté de divorcer aura été exprimée trois fois, à une année d'intervalle. L'article de la loi sur le divorce interdisant aux complices d'adultère de s'épouser sera annulé. L'abandon de la maîtresse par son amant sera passible d'une sanction pécuniaire ou pénale, etc.

On voit qu'une âme honnête s'occupe des destinées sociales. Mais que l'auteur permette à un modeste psychologue de lui dire que la pauvre humanité est encore incapable de se guider dans l'amour par des idées morales.

N. Vaschide.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

The School Review (Chicago, vol. IX, 1901).

Options. Vol IX contient plusieurs articles sur les *Options* (*electives*). P.137, **M. Shearer** demande plus d'élasticité dans le travail de l'Ecole secondaire (1). P. 243, **M. O'Robinson** discute les constantes et les variables dans les programmes ; cite en faveur des options Butler et Eliot, admet cependant que l'écolier manque de l'expérience nécessaire pour choisir ou rejeter ; voudrait comme fonds commun l'anglais, la géométrie, l'algèbre et l'histoire. Pages 65-75, **M. E. Nightingale** veut qu'on laisse à l'élève ou à ses parents le droit de choisir et de grouper les matières qu'il étudiera, selon ses désirs. On offrirait une dizaine de groupes à l'entrée de chaque année ; les mieux doués en prendraient six ou huit, les autres moins. Un élève faible ou lent ferait en six ans ce que la moyenne fait en quatre, sans redoubler le même sujet. Page 79, **M. Thurber** insiste sur la difficulté du problème. En Allemagne le départ entre le gymnase et l'école réale se fait trop tôt. En France la bifurcation à l'entrée de la sixième est préférable, à condition que l'on consulte surtout les aptitudes de l'enfant. Cependant la Suède possède un système meilleur que la France ou l'Allemagne. L'idéal serait le libre choix de l'élève pour chaque matière ; en effet, la valeur éducative intrinsèque d'un sujet donné, en dehors de sa valeur concrète pour l'individu considéré, est très problématique. Il n'y a pas réellement des matières nobles et d'autres plébéiennes. Pages 100-108, **M. Miles** pense que la liberté de choix est pratiquement irréalisable. Pages 13-20, **M. F. Thompson**, au contraire, rapporte que l'option est de règle pour tous les sujets d'études à Galesburg, Illinois, depuis six ans. Parents, élèves et maîtres s'en déclarent très satisfaits. Pages 446-458, **M. E. Brown** résume le débat : partis de la plus rigide unité de programme, les éducateurs américains en sont venus d'abord à admettre deux cours parallèles, mais fixes, le classique et le moderne. Puis on a introduit dans chaque section des matières à option, de plus en plus nombreuses. Enfin on n'a pas tardé à réclamer pour les parents ou l'élève la liberté de choix la plus absolue. Ce système, appliqué dans plusieurs écoles, est reconnu par l'Université

(1) High School, école secondaire de quatre ans ; prend les élèves après les neuf années d'école élémentaire, à 14 ans, et les conduit à l'Université vers 18 ans.

Columbia de New-York et celle du Michigan, qui admettent toutes les combinaisons de sujets pour le certificat de maturité ou l'examen d'entrée. Les études qui ont profité de cette liberté sont le latin, l'algèbre, la géométrie, la réthorique et l'histoire, tandis que le grec, la trigonométrie, l'astronomie, la physique, la géologie, la psychologie en ont pâti. 50 0/0 des élèves sur un total de 580.000 étudient aujourd'hui le latin, contre 33 0/0 en 1889. Le grec, seul des anciennes disciplines, a perdu du terrain. Il compte cependant encore 12.000 fidèles. On reconnaît de plus en plus la nécessité d'une instruction pédagogique sérieuse pour les maîtres de l'enseignement secondaire.

Coordination des trois ordres d'enseignement. — Pages 34-53. **M E. Brown** : L'idéal proposé par la constitution de l'Indiana en 1816, c'est-à-dire un système d'éducation conduisant l'élève de l'école élémentaire à l'Université d'Etat, gratuitement ouverte à tous, en passant par l'école secondaire également gratuite, est devenu l'idéal du pays entier, à peu d'exceptions près. **M. J. Dewey**, pages 13-28, vol. X, pense que cet idéal est encore loin d'être réalisé et le déplore. Les Universités devront élargir leurs cadres, admettre même l'enseignement manuel et technique qui n'est pas fatalement voué au terre à terre et peut être rendu profitable pour la culture générale de l'esprit. **M. Rockwood**, p. 33. Les élèves arrivent mal préparés à l'école secondaire : beaucoup de ces dernières s'annexent des classes élémentaires préparatoires.

Examens d'entrée à l'Université. — **M. Gilbert**, p. 167, constate que les Universités ont dû modifier dans un sens libéral leurs examens d'entrée, admettre des sujets plus variés et plus modernes. **M. Newton Scott**. pp. 369-78 : L'examen d'entrée est tombé en désuétude dans le Centre et l'Ouest. Le certificat de maturité délivré à la fin du cours secondaire le remplace avec avantage.

Journaux scolaires. — Pages 174-183, **M. A. Hollis**, cite le cas curieux d'un journal rédigé par les élèves de l'école secondaire, et annexé au journal local, où il occupe depuis quelques années une place fixe. Exemple frappant de l'intérêt que les choses de l'école éveillent dans le grand public aux Etats-Unis.

Exposition de Paris. — **M. H. Taylor**, Trois articles sur les opérations des jurys d'enseignement secondaire et diverses visites aux écoles et lycées. Pages 1-13, 201-231, 269-289. Le musée pédagogique est bien pauvre à côté de son similaire de New-York. Les Français ne décorent pas leurs salles de classe. Une comparaison entre les classes d'anglais de Condorcet et de J.-B. Say montre combien il est délicat de fonder une opinion sur une expérience trop restreinte.

La chimie au lycée. — **M. Newell**, pages 289-98. Un laboratoire bien équipé ne suffit pas ; une surveillance constante du travail de mani-

pulation est nécessaire ; d'autre part, le manuel qui ne laisse rien à trouver à l'élève est mauvais.

But et limites de l'enseignement secondaire. — M. Thuring, pp. 333-46. La fonction primordiale de l'école secondaire est de donner aux différentes disciplines, indépendamment de leur utilité immédiate par chacun. toute leur valeur éducative, de les rendre autant que possible équivalentes par le développement de la faculté de penser.

Développement de l'être moral. — M. W. Crane, pp. 348-64, insiste sur les moyens de développer les qualités du cœur chez l'adolescent ; montre leur importance dans la vie sociale et individuelle. Il faut beaucoup de calme, de tact ; la violence n'est pas l'arme de ceux qui cultivent l'intelligence.

Sémantique. — M. A. Bell, pp, 379-88 discute quelques points intéressants de linguistique à propos de la traduction du livre de M. Bréal.

Architecture scolaire. — M. Brown, pp. 417-33 décrit la nouvelle école secondaire (*High School*) de Joliet (Illinois). De magnifiques photogravures disent la splendeur de ce palais scolaire, véritable modèle d'un collège moderne à la fois pour l'architecture et l'installation.

On a réservé à la physique sept grandes pièces ; à la chimie, trois ; il existe un vaste laboratoire de biologie auquel sont annexées des serres considérables ; la géographie physique dispose de trois laboratoires et salles de cartes ; il y a une salle de projections, une salle des fêtes : chaque salle d'étude possède sa bibliothèque appropriée à l'âge des élèves. Cet établissement de six cents élèves, est devenu un lieu de pèlerinage à la fois pour les architectes scolaires et pour les professeurs de science.

La littérature et l'histoire restent les deux études maîtresses pour la formation du caractère, selon **M. V. D. Robinson**, pp. 553-60 et **Mme C. Hazard**, pp. 636-48.

Paidocentrique non *Scholiacentrique* dit **M. Stanley Hall**, pp. 649-58. Que l'école, bâtiments, sujets d'études, méthodes. s'adapte à l'enfant, qu'il en soit le centre. Le point de vue logique qui veut adpater l'enfant à un type d'école préconçu est erroné ; il faut attendre le moment opportun pour cultiver la rigueur scientifique. L'école secondaire ne tient pas assez compte de la nature et des besoins de l'enfant à l'âge critique où il y entre, 14 ans. Empruntons aux Grecs le secret du développement eurythmique. La manie de faire commencer le latin à tous ou presque tous les élèves est malfaisante ; pour la moitié c'est offrir une pierre à qui demande du pain. Booker Washington, le pédagogue nègre déclare qu'au lendemain de l'émancipation, les gens de couleur réclamaient deux choses surtout, du latin et des places. Même dans l'étude de la littérature nationale, il faut laisser de côté les subtilités critiques. Lisez beaucoup à vos élèves ; faites-les beaucoup lire ; c'est ce qu'ils aiment, c'est ce qui leur profitera.

F. Guillotel.

Revue scientifique

(*11 avril-11 juillet 1903, numéros 15 à 26 du premier semestre, 1 et 2 du second*).

M. Stanislas Meunier, Les richesses minérales de l'Algérie et de la Tunisie. M. Daniel Bellet, Les récents progrès de l'automobilisme. M. A. Thanziès, L'état actuel de la colombophilie. M. J. Reynolds Green, Les problèmes de la physiologie végétale. M. E. Mayer, La carte et le terrain. M. Paul d'Enjoy, Les signes extérieurs du deuil. M. Charles Lallemand, Volcans et tremblements de terre; leurs relations avec la figure du globe. M. Ch. de Tavernier, Le transport de l'électricité à grande distance. M. Félix Le Dantec, L'activité chimique du protoplasma. M. E. Tassilly, Les divers procédés d'éclairage par combustion. M. O. Lodge, Electricité et matière. M. Jules Regnault, Magie et occultisme en Extrême-Orient. M. Hector Depasse, Le travail et le jeu. M. M. Boigey, La trypanose ou maladies à trypanosomes. M. Emile Guarini, La télégraphie sans fil en France. M. Th. Tissié, La gymnastique dans l'armée. M. Hildebrand Hildebrandsson, La circulation générale de l'atmosphère. M. P. Razous, Utilisation des déchets et des résidus industriels. M. L. Cruveilhier, La réglementation dans le commerce du lait et la répression des fraudes. M. G. Loisel, La sexualité. MM Cabanès et Nass, Les empoisonneurs de puits et de fontaines au moyen âge. M. L. Vaillant, Les tortues de terre gigantesques. M. A. Duponchel, Gramme et la transmutation de l'énergie. MM. N. Vaschide et P. Rousseau, Etudes expérimentales sur la vie mentale des animaux. M. L. Granjux, Cause principale de mortalité dans l'armée. M. A. L. Herrera, Rôle des substances minérales dans les phénomènes biologiques. M. Et. Wallon, La photographie du mouvement. M. H. Coupin, Les insectes comestibles. — **Chronique**, *Les étudiants en médecine français et étrangers inscrits dans les Facultés et Ecoles de médecine de France*. De 1137 qu'ils étaient en 1895, les étudiants étrangers sont tombés graduellement au chiffre de 585 en 1903. Nous avons donc perdu en moins de dix ans 48,5 p. 100 des étudiants étrangers Cet état de choses est dû à deux causes principales : les nouveaux règlements universitaires, qui exigent depuis 1895, c'est-à-dire depuis que cette diminution s'est fait sentir, le certificat d'études physiques chimiques et naturelles (P. C. N.), et la mauvaise répartition des élèves étrangers, à qui on a assigné en plus grand nombre depuis 1896 des Facultés de province comme établissements d'études, afin d'éviter l'encombrement de la Faculté de Paris. Ces dispositions nouvelles étaient la conséquence du mouvement protectionniste qui a régné en France il y a une dizaine d'années. — *Les donations aux Etats-Unis*. D'après l'*Encyclopédie annuelle* d'Appleton, le total de ces donations pour l'année 1902 s'élève à la somme de 85 millions de dollars, soit 425 millions de francs. Nous relevons, parmi ces donations, 20.127.525 dollars aux collèges et établissements d'instruction, 6.372.422 aux musées et instituts d'art, 2.157.000 aux bibliothèques — M. A. Despaux, Matière et énergie. M. G. de Lapouge, L'homme fossile de Krapinor. M. P. Brouardel, Les

dangers de l'addition des antiseptiques aux aliments. Dans une conférence faite au Congrès de médecine qui s'est tenu récemment à Madrid, l'ancien président de la Société d'enseignement supérieur, M. Brouardel a attiré l'attention sur la fréquence des intoxications dues à l'addition des antiseptiques aux aliments. Cette adjonction, même à très petite dose constitue une falsification. D'ailleurs la dose ingérée n'est pas si petite que le disent les falsificateurs. — M. J. Costantin, Les orchidées. M. P. d'Enjoy, Le pays des Tsings. M. E. Guarini, La crise agricole et l'électricité. M. Ed. Claparède, L'orientation lointaine. — **Chronique**, *Société d'enseignement à Nuremberg.* — Cette société appelée *Mercur* a pour but d'aider les employés de commerce et les apprentis à étendre leurs connaissances commerciales au moyen de cours du jour et du soir. Ces cours portent sur toutes les langues modernes, la machine à écrire, la sténographie, la tenue des livres, la correspondance. Pour deux cours par semaine durant dix mois on ne paye que 12 fr. 50 et pour deux autres cours le supplément n'est que de 10 francs. Le nombre des membres de la société est de près de 5.000 personnes. Elle possède une bibliothèque de 8.400 volumes, et un bureau de placement gratuit pour les membres qui trouve chaque année des situations pour quelque 700 personnes. — M. A. Laisant, Le problème de l'éducation : « Vouloir *enseigner* la morale, en attribuant à ce mot enseigner son sens ordinaire, est l'entreprise la plus chimérique. Il s'agit de donner une direction générale bien plus que de formuler des préceptes. L'éducateur habile en stimulant dans l'esprit de son élève le culte de la vérité, en tirant parti de l'expérience quotidienne, arrivera sans peine à façonner cette conscience d'enfant pour en faire une conscience humaine. » Plus loin l'auteur exprime le vœu que la femme joue un plus grand rôle dans l'éducation. Les enfants ne sont pas la propriété des parents, car un être humain ne peut être la propriété de personne, mais les parents ont sur eux certains droits que l'Etat respectera en observant la neutralité religieuse. La question de la coéducation est en partie une question de préférence personnelle. Les punitions et les récompenses pervertissent les caractères et la moralité des sujets. Il faut faire varier les procédés éducatifs suivant les caractères et les aptitudes des enfants. La question de la liberté de l'enseignement est secondaire et surtout politique ; l'école primaire, bien que laïque d'apparence, est souvent plus cléricale que l'école congréganiste d'à côté. Ce qu'il faut, c'est affranchir les esprits et les consciences, et l'on n'y parviendra qu'après de longs siècles. — M. D. Levat, La production des vins au Turkestan et en Boukharie. M. A. R. Salamo, La choréomanie à Madagascar. M. P. Bonnier, Une théorie de la voix. M. P. Razous, La protection contre l'incendie.

Revue Politique et Littéraire (Revue Bleue)

11 avril-11 juillet 1903, numéros 15 à 26 du premier semestre, 1 et 2 du second.

Ferdinand Fabre, Mademoiselle Elise de Champferrat. Hector Berlioz, Une page d'amour romantique. Dr Toulouse, Le préjugé de compétence.

JACQUES BARDOUX, Les crises belliqueuses en Angleterre. JULES BOIS, Les Anglais dans l'Inde. M. MÆTERLINCK, Le temple du hasard. LOUIS DELZONS, Les garanties du citoyen. A. ALBALAT, La question du « Télémaque ». MARIUS-ARY LEBLOND, L'esprit algérien. LÉON TOLSTOÏ, Appel au clergé. L. DELPON DE VISSEC, L'émigration aux Etats-Unis. R. BOUYER, Les Poncifs nouveaux au Salon de la Société nationale. A. E. SOREL, L'esprit de Paris. RENÉ BOYLESVE, Le confort moderne. JULES TROUBAT, Sainte-Beuve intime et familier. M. MURET, Edouard VII. A. BOSSERT, Schopenhauer écrivain. J. LEMOINE ET A. LICHTENBERGER, Madame de Montespan. E, FAGUET, Club-women. THÉODOR WOLF, Nul ne le sait. A. MÉTIN, Français et Anglais en Egypte. L. SÉCHÉ, La bibliothèque de Sainte-Beuve. M. SALOMON, M. R. Poincaré orateur. G. BERR ET R. D. DELBOST, La diction rythmique. Dr TOULOUSE, La fiction de l'égalité. F. PASCAL, Ferdinand Fabre. C. MAUCLAIR, Le salon des artistes français. L. TOLSTOÏ FILS, Aspirations. F. LOLIÉE, L'opinion américaine sur la presse française. E. TARDIEU, L'ennui moderne. L. VANNOZ, Les deux poétiques. PÉLADAN, Le dernier des romantiques : J. Barbey d'Aurevilly. R. CANTINELLI, L'architecture domestique moderne. L. BAYET, La philosophie de M. Durkheim. E. TARDIEU, L'ennui chez la femme. G. BRANDÈS, Henrik Ibsen. M. MURET, Auteurs italiens d'aujourd'hui : Butti. L. VANNOZ, Prose et poésie. H. F. AMIEL, Lettres de jeunesse. ED. SCHURÉ, Le génie de la Renaissance d'après Gobineau. MME R. RÉMUSAT, Mme de Staël et les « attitudes ». A. LOUVEL, L'influence française en Grèce. R. CANTINELLI, La maison de campagne. SULLY PRUDHOMME, La prose, la poésie et les vers. G. BRANDÈS, Gœthe et l'idée de liberté. E. FAGUET, Droit conjugal. Dr TOULOUSE, Le titre de notoriété. A. BOSSERT, Les dernières années de Schopenhauer. ED. ROD, Le centenaire de l'indépendance vaudoise. A. SÉGARD. La mission civilisatrice de la France. M. BOULENGER, Toute licence pour la critique. M. MURET, Victor-Emmanuel III. L. SÉCHÉ, La statue de Jules Simon. R. BOUGER, La maison de Victor Hugo. L. BARRON, L'armée du second empire. Dr TOULOUSE, Le frein. E. TISSOT, Les vaincus victorieux : H. Becque. M. DA-COSTA, L'enseignement secondaire en Allemagne. « Le sentiment patriotique est, sinon l'unique, du moins le plus puissant ressort de l'éducation nationale en Allemagne ». « Tous les efforts du maître convergent vers cette seule fin : former une opinion générale uniforme, d'un caractère religieux, moral, patriotique, et cela par une culture assidue de la volonté bien plus encore que par celle de l'intelligence ». L'influence de Luther et de Kant est toute puissante sur l'éducation allemande. PÉLADAN, Luca Signorelli. J. ERNEST-CHARLES, De Marcel Schwob à Loyson-Bridet. G. SARTON, La littérature wagnérienne.

Revue des Deux-Mondes, (*1er avril-15 juillet 1903*).

M. LE COMTE D'HAUSSONVILLE, Le duc de Bourgogne en Flandre. Mme GRAZIA DELEDDA, Elias Portolù. M. ED. LOCKROY, L'évolution de la marine allemande. M. G. D'AVENEL, Le mécanisme de la vie moderne, Les moyens de transports urbains. ***, Le régime de l'Algérie au début du XXe siècle. Th. BENTZON, Comment se crée un américain. M. R.-G. LÉVY, La dispari-

tion de l'argent comme métal monétaire. M. A. Dastre, Vers l'optimisme par la physiologie. M. Em. Ollivier, Un cas de conscience diplomatique en 1866. M. P. Banet-Rivet, L'évolution de l'industrie chimique. M. H. Lapauze, L'Académie de France à Rome. M. R. Doumic, Le romantisme de Tacite. M. T. de Vyzewa, J. G. Lavater. M. Em. Ollivier, Sadowa. M. P. Thureau-Dangin, Les débuts du Broad Church. M. Calmon-Maison, Les galions de Vigo. M. L. Leger, Sigismond Krasinski et H. Reeve. M. V. de Laguérie, Le cimetière catholique de Pékin. Cuvillier-Fleury, Lettres au duc d'Aumale. M Em. Ollivier, La politique française après Sadowa. M. P. de Ségur, Le procès de sorcellerie du maréchal de Luxembourg. M. L. P. Dubois, L'Irlande et l'impérialisme britannique. M. G. Bellaigue, Shakspeare et la musique. M. de Vogüé, Le maître de la mer. M. Brunetière, Une apologie de la langue française d'après un livre récent. M. Ch. Benoist, Le travail dans la grande industrie. M. R. de la Sizeranne, Les salons de 1903. M. A. Dastre, Les alcools aromatisés. M. le général Zurlinden, Le haut commandement des armées. M. L. Farges, Le tourisme en Suisse et en France. M. R. Pinon, Gibraltar et Malte. Mme de Noailles, Poésies. M. de Marsay, Un an de croisière en Extrême-Orient. M. G. Goyau, Les origines populaires du Concordat. M. de Wyzewa, Jane Welsh Carlyle. M. A. Rebelliau, La Compagnie du Saint-Sacrement. M. le Général H. Frey, Au Pé-Tchi-Li, Français et alliés. M. L. de Contanson, Les sociétés de secours mutuels. M. M. Pottecher, Le théâtre du peuple. M. A. Dastre, Une nouvelle théorie de l'origine des espèces. M. G. Picot, Les garanties de nos libertés. M. G. Goyau, L'Allemagne catholique entre 1800 et 1848. M. P. Leroy-Beaulieu, La crise de l'impérialisme britannique. M. G. Dubufe, La sculpture. M. Ch. Guérin, Poésie.

La Revue (ancienne « **Revue des Revues** »)

(15 avril-15 juillet 1903)

M. Boucher, A la recherche d'un juste. Sir Ch. Dilke et Am. Sir Freemantle, L'Angleterre armée. Dr J. Faure, L'Ame du chirurgien. Cervantès, Les romances. H. Gayet, Le char de guerre de Thotmès IV. G. Kahn, Les œuvres posthumes de P. Verlaine. P. Verlaine, Poèmes inédits. Mme Rémusat, Le théâtre danois. G. Pellissier, H. de Régnier et son œuvre. A. Le Mès, Sur les communications interplanétaires. A. Blanchon, Le parfum des fleurs. J. Novicow, L'Alsace-Lorraine et la paix. Em. Faguet, De Vigny intime. M. Nordau, Panna. Hayashi, Une Première de Shakspeare au Japon, B. Karageorgevitch, L. L. Dhurmer. A. Retté, La poésie française en 1902-03. Tolstoï, Fragments inédits du journal intime. Nozière, Romans de femmes. A. Vambéry, La Turquie moderne et le sultan. O. Depont, Les confréries musulmanes. C. Lombroso. Les vices du système pénitentiaire. Ph. de Barjeau, Un coin de Gascogne à la fin du XVIIIe siècle Dr F. Regnault, Influence du Moral sur le Physique. F. Loliée, La psychologie d'un journaliste. Th. O'Donnell, L'Irlande, sa langue, sa liberté.

J. JUSSIEU, Le Krach de l'intellectuelle, A. DROIN, Nocturne. C. MÉLINAND, Nos droits sur l'animal. A. DE CROZE, La grande misère en Bretagne. R..., Le césarisme et son poète E. Corradini. EM. FAGUET, La France administrative en 1852. MME R. RÉMUSAT, Un poème contre la Providence. Dr R. ROMME, Pastille et Poudre de Sérum. MESSIMY, La paix armée. A. MOLL-WEISS, Pour conquérir les mères. AL. GAYET, Nouveaux documents relatifs à la sépulture de Thaïs d'Antinoé. G. AMYOT, La femme en vert. C. MAUCLAIR, L'esprit scientifique devant les lettres actuelles. J. MÉANDRE, Tigrane Yergate. T. YERGATE, Le mouvement littéraire Grec: la poésie. G. PELLISSIER, Derniers romans d'Anatole France et d'Ed. Rod. G. SAVITCH, E. Tchirikov. MASSON-FORESTIER, Un Trianon allemand. *** La perte de la Lorraine. EM. FAGUET, Femmes-auteurs. J. BOIS, Les faquirs et les yoghis. A. BACCELLI, Divine nature. CTE H. DE LA VAULX, L'état actuel de la navigation aérienne. A. RENARD, Vers la simplification de l'orthographe française. E. YOUNG, Le Siam inconnu. M. GORKY, Troubles antisémites. Pogrôme. G. DUBOSC, Les ancêtres d'Alexandre Dumas. G. FERRY, Les derniers jours d'Alex. Dumas. L. BOLLACK, La langue Française en l'an 2003. LÉON TOLSTOÏ, Mon journal intime. R. P. DI CALBOLI, Les musiciens nomades d'Italie. EM. OLLIVIER, La rétrocession de la Vénétie. AN. FRANCE et X. DE RICARD, Le valet de Mme la Duchesse. CTE A. WODZINSKI. Les jeunes romanciers polonais. G. PELLISSIER, Derniers romans de G. Lecomte et P. Adam. M. MURET, Un Roman sur l'armée allemande.

La Quinzaine (*16 avril-16 juillet 1903*)

CH. LE GOFFIC, Un barde cornouaillais. CH. SOLWEIGS, Pâques monténégrines. MGR LACROIX, M. Bieil, directeur de St-Sulpice. G. GOYAU, Harmonies économiques et justice sociale. P. RENAUDIN, Le miroir brisé. H. DE BÉTOUZET, Poésies. L. DIMIER, La marque des maitres. G. MICHAUT, Sainte-Beuve et Michiels. J. DELAPORTE, Comment fut fondé l'empire allemand. BANGOR, Impressions d'art en Chine. G. FONSEGRIVE, Les Institutions matrimoniales. G. GRAPPE, L'avènement de Bonaparte. MAX. TURMANN, L'organisation du crédit agricole G. LE ROHU, L'intègre E. DES ESSARTS, Les écoles poétiques en France. PH. GONNARD, Les idées religieuses de Lamartine jusqu'en 1830. LABERTHONNIÈRE, Philosophie et religion. L. FLANDRIN. Les salons de 1903. Y. LE QUERDEC, Le journal d'un évêque (après le Concordat). F. VEUILLOT, Le mouvement social des jeunes catholiques. ABBÉ NAUDET, La séparation de l'Eglise et de l'Etat. X. REILLE, Deux mots de finance, V. GIRAUD, Pascal et nos contemporains. L. BOUR, Le délit de Congrégation. H. JOLY, Contre la mendicité des enfants. B. BRUNHES. La division de l'atome, ABBÉ A. CHAUVIN, Léon Crouslé. « L'un des hommes qui honorèrent le plus l'Université et la Sorbonne dans les vingt-cinq dernières années... Il fut un modeste, même un timide. Consciencieux jusqu'au scrupule, chacune de ses leçons lui coûtait un labeur mesuré à des exigences de perfection... Entre l'Université purement humanitaire d'avant 1870 et l'Université philologue d'après 1870, il occupe une place à part ». L. DE SEILHAC, Le Congrès socialiste de Bor-

deaux. ITALICUS, Le mouvement démocratique chrétien en Italie et l'abbé Murri. MICHAUT, Sainte-Beuve et son roman « Volupté ». A. VERNEMOUZE, Poésie.

Etudes des pères de la Compagnie de Jésus
(20 avril-5 juillet 1903)

V. DELAPORTE, Le centenaire de Brizeux. A. DE BECDELIÈVRE, Le troisième jubilé de l'escalade. P. DUDON, Les congrégations, la Chambre et le pays. H. CHÉROT, Les fêtes du centenaire de Quinet. H. LEROY, L'action populaire. J. CHARRUAU, Nos enfants. J. BURNICHON, A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ? R. M. DE LA BROISE, Marie mère des hommes. H. BRÉMOND, « L'Oblat ». G. SORTAIS, Benozzo Gozzoli. J. DOIZÉ, Benoit XIII à Peñiscola. LE CHERVOILLOT. Une apologétique nouvelle. H. CHÉROT, Mgr de Gondrin, archevêque de Sens. P. SUAU, Le recrutement sacerdotal. P. DUDON, Une protestation épiscopale en 1831. J. BOUBÉE, Shakspeare ou Bacon? H. CHÉROT, Le général Ducrot à Strasbourg. J. DE LA SERVIÈRE, Une controverse au début du XVIIe siècle. P. DUDON, La guerre aux chapelles sous le premier empire. F. PRAT. Récentes publications exégétiques en Allemagne. J. BRUCKER, La vraie méthode des études ecclésiastiques. A. VERMEERSCH, La grande promesse du Sacré-Cœur. J. DE JOANNIS, Les origines de la géométrie. P. SUAU, Fontarabie, ADHÉMAR D'ALÈS Le Dieu César au temps de Septime Sévère. V. DELAPORTE, Lettres d'une française et d'une chrétienne. P. DUDON, En marge du décret de Messidor. L. BRUCKER, Bulletin d'éconographie chrétienne. A. BELANGER, Le mixte et la combinaison chimique. F. PRAT, Homère et les Phéniciens. A. HAMON, Le texte de la grande promesse du Sacré-Cœur. L. BAILLE, Pourquoi faire de la métaphysique? J. BURNICHON, La persécution religieuse. P. SUAU, Burgos et le Cid.

Annales de la Société d'Education de Lyon
(1901-1902)

Notice sur M. J. Bonnel, ancien président de la Société par M. MATHEY. Compte rendu des travaux de la Société par M. MATHEY. Nous extrayons de ce compte rendu le passage suivant : « A l'étranger (à Charlottenburg, à Carlsruhe, à Aix-la Chapelle, à Darmstadt, à Zurich) les établissements de haut enseignement scientifique sont infiniment au-dessus des nôtres par le luxe des constructions, la multiplicité des laboratoires et des collections, par le nombre des élèves et le chiffre des allocations de l'Etat. Les Américains sont entrés dans la même voie. Il y aurait danger à ne pas signaler ces choses aux pouvoirs publics et à nos grands industriels. » Rapport sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement par A. LEGORJU. Rapport sur le concours ouvert sur cette question : *Situation*

actuelle de l'enseignement libre laïque. Quels sont les meilleurs moyens de le développer ? par M. Besse.

Bulletin de la Société Générale d'Education et d'Enseignement

(*Avril-juillet 1903*)

E. Keller, C'est la guerre. Fr. Cambuzat, La fermeture des écoles congréganistes de filles. Ch. Hardy, Les congrégations et la liberté d'enseignement devant le Parlement. E. Boulangé, Les propositions Béraud et Thézard. A. Hua, Le deuxième congrès national de la mutualité scolaire. Fr. Cambuzat, Les conseils généraux et la question des congrégations. P. Le Marois, Le projet de loi sur l'enseignement secondaire libre et l'éducation des jeunes filles. P. Griveau, L'épiscopat et les circulaires du Ministre des Cultes. L. de Crousaz-Crétet, L'exécution des congrégations enseignantes de femmes. P. Le Marois, Le projet de loi sur les sécularisations devant le Parlement. Fr. Cambuzat, La loi sur la construction d'office des maisons d'école. L. de C.-C., Les Salésiens devant le Sénat. Une mère chrétienne, Les écoles ménagères.

Hochschul-Nachrichten

Les bacheliers des Ecoles réales et les études en droit dans le grand-duché de Bade et en Prusse. — Dans le grand-duché de Bade le certificat de maturité d'un gymnase humaniste (classique) est encore exigé ; les élèves des autres Etats peuvent se faire inscrire à la Faculté de droit avec le baccalauréat des écoles réales, mais ne sont pas admis à se présenter aux examens. En Prusse, on admet aux Facultés de droit les élèves de réalgymnases allemands ou d'écoles réales supérieures prussiennes, cette faveur étant réservée toutefois aux sujets prussiens ou à ceux des Etats qui ont pris la même mesure. Les bacheliers d'écoles réales badoises ne sont admis en Prusse qu'à la Faculté de philosophie.

L'âge des professeurs d'Université allemands. — Dans les *Annales pour l'économie nationale et la statistique* le Dr F. Eulenburg, privatdozent à Leipzig, examine l'âge des professeurs allemands (Allemagne, Autriche et Suisse). Il résulte de cette statistique qu'à la fin de 1901 l'âge moyen des professeurs ordinaires s'est élevé de deux ans depuis 1891 (53,4 ans au lieu de 51 1/2). La moyenne la plus forte est celle des dix Universités prussiennes (54,5), la plus faible, celle des trois Universités suisses (51,8). Les moyennes des différentes Facultés étaient au 1er octobre 1901 : théologie, pour 201 professeurs : 54, 2 ans ; droit (226 professeur) : 51, 6 ans ; médecine (295) : 54, 8 ; philosophie (707) : 35, 1 (?). En tout 25 0/0 des professeurs ont moins de 46 ans, 50 0/0 ont de 46 à

60 ans et 21 0/0 de 60 à 70; 4 0/0 dépassent 70 ans (en Autriche, la retraite est obligatoire à 70 ans).

Le professeur Paulsen s'appuie sur ces données pour demander qu'à l'âge de 70 ans tout professeur d'Université reçoive sa retraite avec son traitement complet. Il sera remplacé, mais autorisé, s'il en a la force et le désir, à continuer son enseignement.

N° 151, avril 1903 : *La prononciation de l'anglais et les dictionnaires.* — Difficulté insurmontable d'une réforme de l'orthographe anglaise. Nécessité d'indiquer la prononciation dans les dictionnaires. Inconvénients des procédés traditionnels. Progrès de la phonétique dans les 30 dernières années. Le système de transcription du nouveau dictionnaire de Grieb-Schröer est le plus scientifique et le plus facile : il donne après chaque mot en transcription phonétique la prononciation du mot complet. Le grand dictionnaire de Muret ne vient, à cet égard, qu'au second rang, à cause surtout du mélange fatigant des caractères gothiques et latins.

Les bâtiments des Universités de Prague (Dr R. Kukula). — Les deux Universités de Prague sont logées en grande partie dans deux anciens couvents de jésuites, et très mal logées. Les bâtiments des deux Ecoles supérieures techniques sont encore plus étroits et plus sombres. Depuis dix ans, le ministère de l'instruction publique poursuit un plan de reconstruction qui présentait dans la vieille ville aux rues étroites, de grandes difficultés, encore accrues par les résistances de ceux qui tiennent à conserver à la vieille cité sa physionomie historique.

La nouvelle Faculté de théologie de Strasbourg. — La délégation d'Alsace-Lorraine a voté le budget de la Faculté de théologie catholique qui s'ouvrira le 1er octobre à Strasbourg. On demande, pour la moitié de l'exercice 1903-1904, c'est-à-dire pour le semestre d'hiver, octobre 1903-avril 1904, 66.075 marcs, dont 22.000 marcs comme dépense première et 44.075 marcs comme dépense courante. C'est le budget ordinaire du pays qui supportera ces frais.

A signaler : un article de renseignements sur l'*admission des bacheliers d'écoles réales aux études de droit*, une statistique des *examens des professeurs de l'enseignement secondaire* ; et le nouveau *règlement pour le professorat de l'enseignement secondaire dans le grand-duché de Bade* (en vigueur depuis le 1er avril).

Ch. Sigwalt.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.

Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.

Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.

Hauvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.

Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.

Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.

G. Blondel, docteur ès lettres.

Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École Normale et à l'École libre des sciences politiques.

Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.

Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.

Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.

Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.

Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.

Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.

Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.

Edmond Dreyfus-Brisac.

Eggér, chargé de cours à la Faculté des Lettres.

Esmein, professeur à la Faculté de droit.

Flach, professeur au Collège de France.

Gariel, professeur à la Faculté de médecine.

Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.

Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.

Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres.

Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'État.

Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.

Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.

Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.

Moissan, de l'Institut, prof. à l'École de pharmacie.

Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.

Edmond Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum.

Perrot, de l'Institut, directeur de l'École normale supér.

Picavet, directeur-adjoint à l'École des Htes Études.

Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.

Dr Regnard, directeur de l'Institut agronomique

Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.

A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques.

Tannery, maître de conférences à l'École Normale supérieure.

Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.

Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.

Dr P. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.

Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.

Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).

Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.

Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.

Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.

Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.

Dr Buchелer, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.

Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.

R. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).

César-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.

Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.

Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.

Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.

Dessertaux, professeur à l'Université de Dijon.

Dr Czerny(?) — [illegible]tina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.

Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).

Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.

Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.

Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.

Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.

Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.

Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.

Dr Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.

Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.

Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.

Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.

Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*

Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.

J. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.

Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.

Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.

Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.

Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.

T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.

C. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.

Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.

Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.

Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.

Dr Launhardt, recteur de l'École technique de *Hanovre*.

L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.

Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).

A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.

Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.

Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.

Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.

Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.

Dr Nœldeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.

Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.

Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.

Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.

Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.

Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.

Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.

H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.

Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.

Dr Sibbeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.

Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*

A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.

Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.

Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.

Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.

Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.

Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.

Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.

Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.

Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.

Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.

Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*

Commandeur Zanfi, à *Rome*.

Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ, imprimeur-gerant.

Exposition Universelle (1900) MÉDAILLE D'OR Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — VOL. XLVI. — N° 10. — 15 OCTOBRE 1903.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, V^e ARR.

1903

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr.

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . . . **200** francs

---

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LES

ÉCOLES PUBLIQUES EN LOUISIANE (1)

Dès l'année 1806 la législature du territoire d'Orléans s'occupa de l'établissement d'écoles publiques primaires, mais sans succès hors des limites de la ville de la Nouvelle-Orléans. Le territoire devint l'Etat de la Louisiane en 1817, et la législature s'occupa activement de la question de l'éducation. Elle fit une grande erreur cependant, en allouant, pendant plusieurs années, beaucoup plus d'argent pour les collèges, c'est-à-dire pour l'éducation secondaire, que pour les écoles primaires. En 1834 le gouverneur André Bienvenu Roman, louisianais d'origine française, prononça de sages paroles à ce sujet : « Les écoles publiques, dit-il, entièrement gratuites, sont les seules qui puissent réussir sous notre forme de gouvernement. Elles abolissent l'odieuse distinction qui existe entre les enfants des pauvres et ceux des riches ; elles obligent le riche aussi bien que le pauvre à s'intéresser à ce qu'on choisisse des maîtres compétents, et elles offrent la meilleure de toutes les garanties, l'expérience. Ce maître infaillible des hommes d'Etat a prouvé que le système qui consiste à instruire la classe indigente gratuitement, dans des écoles ouvertes pour les enfants des riches, est une illusion dans un pays où les idées qu'on reçoit en naissant sont celles de liberté et d'égalité ».

(1) Voir dans la *Revue* du 15 juillet 1901, l'article de M. Fortier, *Résumé de l'histoire de l'éducation en Louisiane*, p. 5-9 (vol. XLII).

Le gouverneur Roman avait grandement raison, mais on ne l'écouta pas, et en 1844 la législature n'alloua que vingt-huit mille dollars pour les écoles primaires et trois fois autant pour les collèges de l'Etat. L'année suivante, 1845, il y eut un grand changement dans les idées sur l'éducation. La première constitution de la Louisiane, adoptée en 1817, n'était pas assez démocratique. En 1845 une autre constitution fut adoptée et elle ordonna à la législature d'établir des écoles publiques gratuites dans tout l'Etat et de pourvoir à leur maintien. En 1846 aucune allocation ne fut faite pour les collèges, et en 1847 un acte de la législature stipula que les enfants, entre six et seize ans, seraient admis aux écoles primaires et qu'une taxe d'un *mill* (un dixième de cent) sur le dollar serait imposée sur le montant *ad valorem* des propriétés dans chaque paroisse ou comté. Un surintendant d'éducation fut nommé qui reçut un traitement de trois mille dollars par an et qui était tenu de visiter annuellement chaque paroisse. A partir de ce moment les écoles primaires gratuites prospérèrent. En 1860, l'année avant la grande guerre civile, la législature fit en leur faveur une allocation de six cent cinquante mille dollars. La différence était grande entre cette somme et les vingt-huit mille dollars alloués en 1844.

Pendant la guerre, de 1861 à 1865, on ne put s'occuper activement des écoles publiques, mais en 1866 et en 1867, on fit de grands efforts pour relever le système d'éducation en Louisiane. Les lois dites de reconstruction, adoptées par le Congrès fédéral en 1867, jetèrent les anciens Etats de la confédération du Sud dans l'anarchie et la ruine. Des nègres stupides et ignorants et des aventuriers blancs, sans scrupules, furent au pouvoir de 1868 à 1877 et commirent toutes sortes d'excès. En 1874 il y eut une révolution à la Nouvelle-Orléans et le peuple chassa le chef du gouvernement indigne qui mettait la Louisiane au pillage. Malheureusement le président Grant rétablit de la manière la plus arbitraire le gouverneur contre lequel le peuple s'était soulevé, et ce ne fut qu'en avril 1877 que la Louisiane recouvra sa position d'Etat libre de la grande Union américaine.

Pendant le règne néfaste des nègres nouvellement affranchis et des radicaux, une loi fut adoptée par la législature imposant les peines les plus sévères à quiconque refuserait d'admettre dans une école publique aucune personne à cause de « sa couleur, sa race, ou sa condition antérieure ». Le but de cette loi était d'imposer l'instruction en commun des noirs et des blancs. Les parents des

enfants blancs s'opposèrent vivement à l'exécution d'une loi qu'ils jugeaient inique. Les petits nègres qui s'étaient introduits de force dans des écoles de blancs en furent chassés, et la loi qui les admettait à ces écoles tomba bientôt en désuétude. En Louisiane et dans tous les Etats du Sud on n'est nullement opposé à l'éducation des nègres, mais on veut que les écoles des blancs et des noirs soient entièrement séparées Depuis la guerre civile les blancs ont payé des millions de dollars pour l'instruction des noirs, qui eux ne payent presque pas de taxes. Le but constant en Louisiane et dans tout le Sud c'est de conserver la civilisation caucasienne, de la défendre contre l'agression des noirs à demi barbares, à qui de la manière la plus imprudente on donna, après la guerre, tous les droits de citoyens des Etats-Unis et des différents Etats de l'Union.

D'après le recensement de 1900 la population des Etats Unis, sans compter les Philippines, était de 76.303.387 habitants. La Louisiane avait une population de 1.381.675 âmes. Le nombre d'enfants d'âge à fréquenter l'école, c'est-à-dire de six à dix-huit ans, était en 1902 de 404.757. De ces enfants 175.643 blancs allèrent aux écoles publiques et 66.783 noirs ; total 197.476. Un grand nombre d'enfants vont aux écoles religieuses ou aux écoles particulières, et beaucoup quittent l'école dès qu'ils ont acquis les premiers rudiments de l'instruction. Leurs parents les mettent au travail aussitôt qu'ils ont appris à lire, à écrire et à faire les calculs les plus simples de l'arithmétique. D'après le dernier rapport du surintendant d'éducation, de l'Etat, soixante-dix-sept pour cent des enfants entre six et dix-huit ans savent lire et écrire. Ceux qui sont complètement illettrés, c'est-à-dire qui ne savent ni lire ni écrire, sont presque tous les enfants des noirs qui s'intéressent très peu à l'instruction. La preuve de cette indifférence est qu'en 1902 il y eut aux écoles publiques 6.841 enfants noirs de moins qu'en 1901. Ceci est une question très sérieuse pour l'Etat, car le seul moyen de civiliser les nègres c'est de leur donner une instruction élémentaire, ou industrielle, comme le préconise Broken Washington qui semble comprendre parfaitement ce qu'il faut à sa race pour prospérer aux Etats-Unis et vivre en paix avec les blancs. Aucune loi ne peut établir l'égalité sociale entre les races, et les blancs ne permettront jamais aux nègres de gouverner le pays. Que ceux-ci s'appliquent donc à devenir de bons cultivateurs et de bons artisans. Il leur faut pour cela acquérir les éléments de l'éducation qui seuls peuvent leur donner une discipline mentale suffisante pour leur permettre de travailler avec intelligence. Il est malheureusement à craindre que les

noirs, dans les Etats du Sud, ne deviennent de plus en plus ignorants, à cause de leur paresse et de leur indifférence, à moins qu'on ne les force à envoyer leurs enfants aux écoles primaires pendant six mois de l'année. Il nous faut en Louisiane comme en France l'instruction obligatoire et gratuite. La richesse de l'Etat s'est tellement accrue dernièrement que nous devons espérer que bientôt nous pourrons arriver à ce but si désirable, et que dans quelques années tous les enfants en Louisiane, blancs et noirs, sauront lire et écrire. L'ignorance, c'est l'obscurité, l'éducation, c'est la lumière. On ne saurait hésiter entre les deux.

En 1902 le budget des écoles publiques fut de plus d'un million et demi de dollars et dans ce chiffre figurait une somme de cent cinquante-trois mille dollars fournis par le *poll tax*, taxe que doit payer tout homme depuis l'âge de vingt et un ans jusqu'à l'âge de soixante-cinq ans, et qui est affectée entièrement au fonds des écoles publiques. Personne ne peut voter en Louisiane à aucune élection s'il ne peut montrer au moment de déposer son vote dans la boîte de scrutin ses reçus du *poll tax* pour l'année courante et pour la précédente. Cette loi est excellente et grossit considérablement la caisse des écoles, car les politiciens s'occupent avec zèle de faire payer la taxe par leurs partisans.

A la Nouvelle-Orléans nous avons d'excellentes écoles publiques. La grande question est celle des écoles rurales, dans les localités où la population est peu nombreuse. Pendant longtemps on commit l'erreur d'avoir une école dans chaque petit village. Par conséquent il y avait peu d'élèves par écoles, le maître était mal rétribué, et la maison d'école n'était qu'une cabane. Depuis quelque temps on a commencé à grouper les petites écoles en une seule grande, au centre du district; les habitants ont voté des taxes spéciales et ont construit de grandes maisons d'école, ornées de bons pupitres, de cartes murales et de tableaux se rapportant à l'histoire et à la littérature. Beaucoup des élèves se trouvant à une assez grande distance de l'école, on les envoie chercher chez leurs parents le matin dans un grand char-à-bancs et on les ramène le soir. A côté de l'école rurale, se trouve souvent un jardin où l'on enseigne aux élèves les éléments de l'agriculture et de l'horticulture, la meilleure leçon de choses qu'on puisse donner à de petits campagnards. Partout dans les écoles rurales l'enseignement est donné dans les mêmes classes aux garçons et aux filles. A la Nouvelle-Orléans les sexes sont presque toujours séparés dans les écoles primaires et toujours dans les High

Schools ou écoles primaires supérieures. Le corps enseignant est composé en grande majorité de femmes. En 1902 sur 4.495 professeurs aux écoles publiques il n'y avait que 1.280 hommes. Nos maîtres et nos maîtresses d'école sont très zélés et font de grands efforts pour se rendre encore plus dignes des places qu'ils occupent. Ils suivent assidûment les cours des chautauquas (1) ou écoles d'été que nous avons au nord et au sud de l'Etat. et ils ont formé une société qui se réunit annuellement et où les membres lisent des mémoires sur des sujets concernant la pédagogie, l'histoire et la littérature. Les femmes sont peut-être plus avides de s'instruire que les hommes et j'en ai fait moi-même l'expérience. A l'Université Tulane, à la Nouvelle-Orléans, nous avons des cours d'extension universitaire offerts principalement aux professeurs des écoles publiques. J'eus l'idée de faire un cours élémentaire de français, et à l'ouverture du cours j'eus le plaisir de voir réunies dans ma salle de classe une soixantaine de maîtresses d'école attirées par le désir d'apprendre la langue française. Pendant deux ans elles assistèrent régulièrement à mon cours, et je crois leur avoir persuadé que la langue française est la plus belle langue du monde. Je ne puis donner de meilleure preuve de l'intelligence de mes soixante élèves, professeurs aux écoles publiques à la Nouvelle-Orléans.

ALCÉE FORTIER,

Professeur à l'Université Tulane,
Premier vice-président de la Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis.

(1) Les écoles d'été, appelées Chautauqua, parce que la première fut établie il y a une vingtaine d'années par l'évêque méthodiste Vincent, sur les bords du lac Chautauqua, près du lac Erié, dans l'Etat de New-York, ont eu en Amérique un succès prodigieux. Voir *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur*, p. 133. (F. P.).

L'ASSOCIATION FRANCO-ÉCOSSAISE

A LYON ET A GRENOBLE (1)

Le samedi 12 septembre, les membres de l'Association franco-écossaise dont 34 Ecossais et 17 Français ont été reçus à l'Université de Lyon par M. le recteur Compayré. A côté de lui avaient pris place MM. Casimir-Périer, président de la branche française ; lord Glenesk, président de la branche écossaise ; Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur ; Cambefort, président de la Société des Amis de l'Université ; Aynard, député ; les doyens et un certain nombre de professeurs des Facultés.
M. le recteur Compayré a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Il m'est infiniment agréable de souhaiter la bienvenue aux membres des deux branches de l'Alliance franco-écossaise, de les recevoir au nom de l'Université de Lyon ; et je suis heureux de pouvoir le faire en présence de M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur de France, qui, en se joignant à nous, a tenu à vous prouver quel prix la haute administration de l'instruction publique attache aux efforts et au succès de votre association.

Vous, Messieurs, qui représentez quelques-unes des plus vieilles Universités du monde — puisque l'Université de Saint-Andrews a été fondée au quinzième siècle, en 1411 — vous êtes venus apporter à la jeune Université de Lyon qui date d'hier, qui est née au souffle de liberté des dernières années du dix-neuvième siècle : vous êtes venus apporter à la sœur cadette les encouragements, les exemples, j'allais dire les bénédictions de ses anciennes, de ses sœurs aînées. Nous vous en sommes profondément reconnaissants.

(1) Voir *Lyon Universitaire*, 18 et 25 septembre, *Le Petit Dauphinois* des 12 au 18 septembre.

Je salue avec respect à votre tête le président de la branche écossaise, lord Glenesk, l'éminent successeur de lord Reay, dont nous regrettons l'absence, et qui avait pris une part si brillante, en 1894, aux travaux de notre Congrès international d'enseignement supérieur.

Et je salue aussi avec joie le président de la branche française. Héritier d'un grand nom fièrement porté, M. Casimir-Périer, semble ne s'être volontairement démis de la plus haute magistrature de l'Etat où l'avait appelé la confiance du Parlement, que pour mettre son activité et son dévouement au service des grandes causes du progrès intellectuel et de l'action humanitaire : c'est ainsi que nous le retrouverons dans quelques mois, non loin d'ici, à Saint-Etienne, comme président du Congrès d'hygiène sociale. M. Casimir-Périer sait depuis longtemps quelle est ma déférence respectueuse pour sa personne, et c'est cette affection même qui m'interdit d'en dire davantage.

Nous vous remercions d'être venus, Messieurs : nous vous remercions encore plus d'exister, je veux dire d'avoir créé dans l'intérêt du renouvellement des vieilles relations qui pendant des siècles ont uni la France à l'Ecosse, une alliance universitaire, une œuvre d'initiative privée et de solidarité : deux mots qui sonnent agréablement aux oreilles des Lyonnais, dont la grande cité se flatte, non sans raison, d'être une des villes de France qui se distingue entre toutes par son esprit d'initiative et d'association dans tous les domaines, dans toutes les entreprises de la pensée, de l'action sociale et du travail industriel.

Nous avons été des premiers en 1895 à applaudir à votre tentative, et lorsque, en 1897, vous avez tenu à Edimbourg votre premier meeting, nous avons tout de suite essayé de vous prouver nos sympathies en priant M. Ennemond Morel, vice-président de la société des amis de l'Université lyonnaise, de nous représenter auprès de vous ; et à son retour notre aimable ambassadeur nous a fait de votre accueil hospitalier, de vos fêtes brillantes, le plus séduisant des tableaux.

Nous aurions voulu, Messieurs, que notre réception d'aujourd'hui fût plus digne de nos hôtes. Nous aurions voulu vous montrer notre Université naissante en pleine activité, aux heures où dans la ruche laborieuse tout le monde est à son poste et au travail.

Mais dans ces jours de vacances et de dispersion, étudiants et professeurs ont essaimé à l'envie. De nos 2.600 élèves — nous en comptons presque autant que votre belle Université d'Edimbourg

— il en reste à peine quelques-uns qui sont fiers d'arborer devant vous le drapeau de leur Association et qui vous prient de rapporter à leurs camarades d'Ecosse l'expression de leurs sentiments fraternels.

C'est donc dans des salles désertes que nous allons vous introduire ; c'est un atelier sans ouvriers, une scène vide de ses acteurs, une nécropole universitaire, que vous allez visiter.

Nous espérons cependant qu'après avoir vu nos amphithéâtres spacieux, nos riches laboratoires, nos collections et nos musées, après avoir parcouru ces vastes bâtiments, d'une architecture imposante, solidement assis et immobilisés pour les siècles devant les flots rapides du Rhône qui passe, vous emporterez l'idée que l'Université de Lyon possède presque tous les instruments du travail scientifique, qu'il y a ici, dans toutes les directions de la pensée humaine, un réel mouvement d'idées, un labeur intellectuel considérable ; que Lyon enfin n'est pas seulement la ville des belles soieries, une métropole industrielle et commerciale, que Lyon est aussi un foyer puissant d'enseignement, où deux ou trois mille étudiants et des centaines de maîtres, s'efforcent, dans un sincère amour de la vérité, dans un grand esprit de liberté, de maintenir et d'agrandir le patrimoine spirituel de l'humanité civilisée.

Assurément nous ne sommes pas, sous tous les rapports, aussi favorisés que vous l'êtes. Nous n'avons pas encore rencontré un M. Carneggie pour nous faire don de 600.000 francs, destinés à créer des bourses d'études. Nos étudiants n'ont pas la bonne fortune de posséder une *University Union*, un cercle universitaire, qui soit, comme votre historien M. le professeur Kirkpatrick le dit de celui d'Edimbourg, « un paradis d'étudiants », un paradis dont la construction seule a coûté 325.000 francs. Notre Faculté de médecine, si puissante pourtant, avec ses 1.200 ou 1.300 élèves, ne pourra vous montrer que l'embryon de son musée d'anatomie, alors qu'à Edimbourg vous en avez un qu'on dit magnifique, et depuis de longues années. Nous n'avons que quatre Facultés : Edimbourg en compte six. Nous ne faisons pas encore dans une Faculté de musique des docteurs ès arts musicaux...

Du moins dans les limites de leurs enseignements la production de nos quatre Facultés est elle abondante et brillante. Il sort d'ici, bon an mal an, de vingt à trente docteurs en droit, environ deux cents docteurs en médecine, une cinquantaine de diplômés en pharmacie, une dizaine de docteurs ès lettres ou ès sciences. Et je ne ne parle pas de nos licenciés, de nos bacheliers, qui sont légion. Je ne parle pas non plus des beaux livres, des savants mémoires de

nos professeurs, qui enrichissent chaque année les annales de l'Université de Lyon. Nous ne sommes plus une simple « machine à examens » ; et nous comptons des maîtres qui sont des illustrations de Lyon devant la France, quelques-uns même des illustrations de Lyon devant l'Europe et le monde.

L'année qui s'écoule, Messieurs, a été féconde en rapprochements heureux entre votre pays et le nôtre.

Elle a été marquée par le double voyage du roi d'Angleterre à Paris et du Président de la République française à Londres ; et il serait malaisé de dire de quel côté de la Manche l'accueil fait par les deux peuples aux deux chefs d'Etat a été le plus cordial et le plus sympathique.

D'autre part un certain nombre de parlementaires français invités par la Chambre des communes sont allés en Angleterre étudier les moyens de resserrer les liens économiques des deux pays. Et les parlementaires anglais doivent prochainement leur rendre cette visite.

A toutes ces manifestations, à tous ces échanges de politesse et de sympathies internationales, s'ajoute aujourd'hui, entre hommes d'Université, une rencontre, un rapprochement d'un autre genre, qui, dans son cadre plus modeste, n'en a pas moins son importance. Nous accomplissons un acte de fusion, d'union intellectuelle, dont l'Association franco-écossaise est le vivant symbole. Nous nous réunissons pour témoigner de notre foi dans les progrès de l'esprit humain et pour les seconder. L'union est aisée, et elle est désirable à tous les points de vue, quand il s'agit de la science, la science qui n'a point de frontières.

Dans un temps où l'on parle beaucoup de cosmopolitisme, où l'on en abuse peut-être, c'est là du bon, de l'excellent internationalisme : car, après avoir fraternisé pendant quelques heures dans notre commun amour de la vérité, après avoir proclamé que sur le terrain de l'enseignement nous sommes amis et alliés, nous sortirons de cette réunion plus disposés que jamais à servir avec ardeur, avec passion, nos pays respectifs, à nous dévouer pour nos patries bien-aimées.

∴

Lord Glenesk a rappelé les liens anciens d'amitié qui unissent la France et l'Ecosse. M. Bayet a apporté aux congressistes le salut du Ministre de l'Instruction publique. On a visité la bibliothèque de l'Université, les services de physique, d'hygiène et d'anatomie, les collections de M. le

doyen Depéret, à la Faculté des sciences, le musée des moulages à la Faculté des lettres; les principaux monuments de la ville et le musée des tissus.

Au déjeuner, M. Compayré a parlé avant lord Glenesk qui a porté la santé du Président de la République :

Mesdames et Messieurs,

Je m'excuse de reprendre la parole, sitôt après la séance où j'ai eu l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Université de Lyon ; mais puisque j'ai eu la bonne fortune de présider cette fête, j'ai à cœur de remercier d'abord tous ceux qui en ont été les organisateurs, notamment les deux secrétaires généraux de l'Asso ciation franco-écossaise ; pour l'Ecosse, l'aimable M. Gordon, pour la France, l'actif et infatigable M. Paul Melon.

Grâce à eux, grâce au président, au vice président de l'Association, et à tous leurs collaborateurs ce troisième meeting a pu réussir, et resserrer les liens qui s'étaient déjà noués aux meetings de Paris et d'Edimbourg.

C'est qu'il y a, Messieurs, entre l'Ecosse et la France des sympathies séculaires, et, j'oserai le dire, une véritable affinité intellectuelle.

Personnellement, bien que je ne sois jamais allé visiter l'Ecosse, je ne saurais oublier ce que je lui dois.

Je ne parle pas seulement des romans de Walter Scott, qui ont charmé l'imagination de ma jeunesse. Mais quand j'ai commencé mes études philosophiques, ce sont vos philosophes, Messieurs, qui ont été mes initiateurs. Au lycée, à l'Ecole normale, j'ai vécu de longues heures dans la compagnie de Reid, de Dugald-Stewart, de Hamilton ; c'est avec eux que j'ai appris à philosopher.

Oui, si jadis la reine d'Ecosse a occupé quelque temps le trône de France, on peut bien dire qu'il y a eu un moment, au milieu du XIXe siècle, où les philosophes écossais ont exercé en France une sorte de royauté intellectuelle.

Et lorsque de philosophe je suis devenu pédagogue, c'est encore chez vous que je suis allé chercher quelques-unes de mes inspirations : c'est votre professeur *of Institutes and History of education*, dans la chair, de l'Université d'Edimbourg, c'est l'éminent M. Laurie que j'ai salué de loin comme un maître. Et enfin, pour citer un petit fait qui prouve, par une rencontre singulière, la communauté persistante de nos études, deux livres sur Herbart, le grand pédagogue allemand, ont paru dans ces trois derniers mois ; ils ont pour

auteurs, l'un, M. Alexandre Darroch qui vient de succéder à M. Laurie dans l'Université d'Edimbourg ; l'autre, le Recteur de l'Académie de Lyon.

L'avenir, nous l'espérons, étendra encore les relations qui unissent déjà nos Universités. Comment oublier que cette année même nous avons emprunté deux précieux collaborateurs : M. Purves, notre *lecturer* d'Anglais, et M. Saroléa, maître des conférences à l'Université d'Edimbourg qui, pendant un semestre, a professé en excellent français un cours des plus intéressants sur Carlyle, devant un auditoire nombreux et attentif ?

Un de nos plus célèbres éducateurs, Mathieu Arnold a écrit ce vers :

« *France, famous in all great arts, in none supreme.* »

— Je m'excuse de mal prononcer : j'aurais bien besoin, pour achever d'apprendre l'anglais, d'aller suivre au moins pendant un semestre les cours de votre éminent professeur d'Edimbourg, M Kirkpatrick, dont nous savons qu'il accueille si cordialement les étudiants étrangers et notamment les étudiants français.

Et au lieu de répéter, avec mon mauvais accent, le vers anglais d'Arnold, j'aime mieux le traduire en français : « La France, fameuse dans tous les grands arts, n'a la suprématie dans aucun. »

Je ne pense pas que M. le Président de la Chambre de commerce, M. Isaac, qui honore notre réunion de sa présence, accorde volontiers à Arnold que Lyon n'a la suprématie en aucun grand art, si toutefois, comme je le crois, la soierie est un art, cette belle soierie lyonnaise qui, dans le monde entier, Mesdames, va embellir encore votre beauté

Mais, quant à nous, Université de Lyon, si nous n'avons pas la prétention d'aspirer à la suprématie, nous nous efforçons pourtant de tenir un des premiers rangs en France, le premier même après Paris, s'il faut en croire le Directeur de l'enseignement supérieur, M. Bayet, qui connaît bien l'Université de Lyon — puisqu'il y a enseigné pendant de longues années et qui lui appartient encore comme Doyen honoraire de la Faculté des Lettres, — et qui ne me démentira pas si je lui rappelle qu'il a écrit : « L'Université de Lyon est la plus puissante des Universités de province, par la solidarité de ses Facultés et de ses professeurs, par le nombre de ses étudiants, par l'installation de ses services et surtout par la foi qu'elle a dans son rôle ! »

. . . .

Nous garderons de votre visite, beaucoup trop courte à notre gré,

un ineffaçable souvenir. Nous souhaitons que de votre côté, vous emportiez de votre passage à Lyon une agréable impression, et que vous y reveniez un jour ou l'autre.

Lorsque, après son règne éphémère en France, l'infortunée Marie Stuart s'embarqua sur le navire qui l'emportait vers ses tragiques destinées, notre chroniqueur Brantôme qui accompagnait la reine, rapporte qu'elle s'écria, ses beaux yeux pleins de larmes : « France, ma chère France, je ne te verrai jamais plus » ; et le regard fixé sur les côtes qui s'enfuyaient dans le lointain, « elle se mit à regarder la France encore tant qu'elle put ! »

Nous souhaitons, Mesdames et Messieurs, que vous aussi, quand vous reprendrez le chemin de l'Ecosse, vous ayez au cœur pour la douce France, un souvenir, un sentiment de regret ; mais que vous ne disiez pas, comme la pauvre et touchante Marie : « France, je ne te reverrai plus ! »

Je ne vous dis donc pas adieu, mais au revoir. Et avant de nous séparer je vous convie à porter avec moi un double toast, à lever vos verres en l'honneur du roi d'Angleterre, Edouard VII, hôte de la France, acclamé par Paris, et du Président de la République française, M. Emile Loubet, hôte de l'Angleterre, acclamé par Londres.

A son tour M. Casimir Perier a pris la parole :

« Pour arriver jusqu'à nous, à travers l'Angleterre et la moitié de la France, vous avez suivi le chemin qu'ont tracé tous les souvenirs du passé. Ces souvenirs, la réunion de la Sorbonne les avait évoqués en 1896 ; c'est vous qui les avez consacrés par le meeting d'Edimbourg.

A diverses époques de l'histoire, nos sympathies ont eu, pour aller les unes au-devant des autres, des préjugés à vaincre ou des obstacles à franchir : nous devons à Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne la joie de nous sentir plus près de vous.

Votre patriotique loyalisme est maintenant à l'aise sur la terre de France et la loyauté de notre patriotisme peut tout à la fois accueillir et fêter en vous des amis toujours fidèles et les nobles citoyens d'un grand empire.

Pour resserrer les liens qui nous unissent, les relations directes et les entretiens familiers valent mieux que le discours que je vous ferais.

Les deux branches écossaise et française vont se rapprocher et se confondre. Nous allons ces jours-ci causer comme des amis qui se retrouvent après une trop longue séparation. Il y a entre nous des affinités qui appellent cette étreinte des mains où les cœurs se donnent.

Je remercie tous nos hôtes et je me félicite aujourd'hui que le mot « hôtes » veuille dire à la fois ceux qui sont reçus et aussi, mon cher Recteur, ceux qui reçoivent.

Nous avons été longtemps collègues à la Chambre des députés. Nos vieilles et bonnes relations prouveront à nos amis d'Ecosse que la politique, qui divise si souvent, rapproche et unit parfois les hommes.

Je remercie lord Glenesk de sa présence parmi nous ; le nom qu'il porte, son caractère, son aménité lui ont déjà conquis notre respectueuse sympathie ».

Il y a eu ensuite des discours de MM. le doyen Lortet, Cambefort, Ennemond Morel et Bayet.

Le dimanche, les membres de l'Association sont arrivés à Grenoble où ils ont été reçus par M. le recteur Joubin, qui leur a adressé les paroles suivantes :

Mesdames, My Lords (1), Monsieur le Président (2), Monsieur le Directeur (3), Messieurs,

« Il y a vingt ans environ, l'antique cité d'Edimbourg célébrait le troisième centenaire de son illustre Université et offrait, à cette occasion, aux plus éminents savants du monde entier son hospitalité traditionnnelle et sans rivale :

« Tes fils », dit votre grand poète Burns, « sociables et bienveillants accueillent l'étranger à bras ouverts ».

Parmi vos hôtes reconnaissants se trouvait celui que la voix des peuples a salué du titre de bienfaiteur de l'humanité : Pasteur ! Interprète glorieux des sentiments de la France, il vous disait : « Depuis des siècles, l'Ecosse a uni ses destinées à celles de l'intel- « ligence humaine. Une des premières parmi les nations, elle a com- « pris que l'esprit mène le monde. Et le monde de l'esprit en répon- « dant à votre appel, vous rend l'hommage que vous méritez. « Partout où se montre dans le monde un foyer de lumière, la « France applaudit... »

Permettez, My Lords et Messieurs, à l'un de ses disciples qui garde du maître le plus pieux souvenir, d'abriter derrière cette grande personnalité la sienne, infiniment plus modeste, et de vous

(1) Lord Glenesk et Lord Reay président et fondateurs de la branche écossaise.

(2) M. Casimir-Périer, président de la branche française.

(3) M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur.

offrir en échange de vos applaudissements qui confondaient alors Pasteur et la science française, l'hommage cordial de ses souhaits de bienvenue dans la capitale du Dauphiné !

Je dois à mon heureuse fortune l'honneur de vous adresser le premier la parole, mais je n'ai ni le droit, ni l'intention de parler au nom de la plus française des provinces de la France : d'autres, plus qualifiés, rempliront mieux que moi un rôle qui leur revient. Laissez-moi vous dire seulement qu'entre l'Ecosse et le Dauphiné il y a comme une parenté physique et morale : justement fière de la beauté de ses aspects, de la majesté de ses montagnes, de la richesse de ses vallées, notre terre est, comme la vôtre, accueillante et hospitalière; reconnaissante à ses hôtes de l'admiration qu'elle leur inspire, elle en impose d'abord, puis elle séduit, enfin elle retient d'un lien qu'on croirait fragile mais qui cache sa force sous sa grâce.

Mais si la nature s'est montrée prodigue envers notre province, ses habitants, qui sont aussi des Highlanders, ont justifié ses faveurs : le Dauphiné est la terre historique de la liberté. De même que les grands spectacles de la nature élèvent l'âme vers les idées généreuses, de même la lutte journalière contre les difficultés matérielles donne à l'homme une accoutumance de vaillance et de courage : il s'habitue à vaincre et libère son âme de toutes les servitudes extérieures d'abord, puis intérieures C'est pourquoi les Dauphinois peuvent s'appliquer les belles paroles de Carlyle, votre Michelet : « Telle est cette déesse qu'on appelle Liberté ! Parfois « elle prend la forme d'un odieux reptile ; — elle rampe, elle siffle, « elle mord ! Mais malheur à ceux qui, saisis de dégoût, essayeront « de l'écraser ! Et heureux les hommes qui ayant osé la recevoir « sous sa forme effrayante et dégradée, seront enfin récompensés « par elle au temps de sa beauté et de sa gloire ! »

Enfin la force de la pensée s'unit chez les Dauphinois à la finesse la plus pénétrante : Condillac et Stendhal, tous deux enfants de Grenoble, feront longtemps encore l'éducation philosophique des générations d'étudiants. Vous saluerez, j'en suis sûr, d'un respect sympathique le foyer d'un philosophe qui fut avec David Hume le fondateur de l'Ecole des *sensations*, en même temps que le berceau du plus merveilleux connaisseur de l'âme humaine, le psychologue qui, le premier, sous des apparences de causeur et d'homme du monde, importait dans l'histoire du cœur les procédés scientifiques et traitait des *sentiments* en naturaliste et en physicien. Il fut, pourrait-on dire, le premier maître de Taine qui, lui aussi, aimait tant nos montagnes, et lui inspira sa théorie des causes fondamentales :

les nationalités, les climats et les tempéraments; et c'est sans doute à ce maître génial que nous devons ce monument qui s'appelle, l'histoire de la littérature anglaise. Condillac, Stendhal et Taine sont les anneaux d'une chaîne morale qui nous rattache à vous.

My Lords, Messieurs, je m'attarderais volontiers à feuilleter avec vous l'attachante histoire de la province que vous honorez de votre visite ; j'y trouverais des sujets d'intimes rapprochements entre nous, mais je veux et je dois me renfermer dans mes attributions : leur horizon est moins étendu, en revanche elles me placent sur un terrain qui m'est plus familier.

Nous avons pensé que l'Université de Grenoble avait sa journée marquée dans le programme de votre cordiale visite, et c'est en son nom que je dis aujourd'hui : aux nobles Lords président et fondateurs de la branche écossaise, à l'éminent homme d'Etat qu'un suffrage unanime a placé à la tête de la branche française, à vous tous, Mesdames et Messieurs. qui venez affirmer une fois de plus en France l'indestructibilité des liens quasi millénaires qui nous unissent, soyez les bienvenus dans ce palais universitaire, « cette grande demeure morale », disait Pasteur, « dont nous ne sommes tous que les hôtes passagers, mais qui, elle aussi, est assurée de l'immortalité ».

A vrai dire j'aurais aimé à vous en montrer non seulement l'aspect agréable, mais encore et surtout la vie normale, si active, si féconde et si variée : les universitaires éminents que je vois parmi vous se fussent intéressés à nos programmes, à nos cours, en un mot à notre vie scolaire. Je sais que toutes ces questions de pédagogie, si vitales pour les nations, sont en ce moment à l'ordre du jour dans le Royaume-Uni comme en France : aucun de vous n'a pu oublier les belles conférences que firent tant d'éminents savants lors des meetings de Paris et d'Edimbourg.

Aujourd'hui vous vous trouvez en présence d'une Université dispersée par les vacances et dont la vie même se serait entièrement retirée si, grâce à ses persévérants efforts, au dévouement de ses maîtres, du président et des membres du Comité de patronage, elle n'avait su conquérir ce privilège envié de renaître chaque année de ses cendres. Vous me permettrez, My Lords et Messieurs, de rendre à ces personnes dévouées l'hommage qui leur est dû ; votre présence en fera tout le prix.

Le spectacle que nous vous offrons n'est-t-il pas, en effet, digne de votre attention et de votre sympathie ? Voyez, My Lords et Messieurs, ces bancs garnis d'étudiants, jeunes filles et jeunes gens : ils sont venus des extrémités de l'Europe nous demander de leur faire

connaître notre langue, notre littérature et aussi, peut-être, notre cœur ; il en est même qui n'ont pas hésité à passer l'Atlantique ; vous y pouvez reconnaître aussi des compatriotes, et, dans quelques semaines, par une innovation qui trouvera sans doute des imitateurs, une jeune femme d'Édimbourg montera dans cette chaire : sa grâce et son talent feront connaître vos chefs d'œuvre à notre jeunesse : c'est dire qu'elle les fera aimer.

Mais avant de nous arriver vous vous êtes arrêtés, si je ne me trompe, Messieurs, dans une cité voisine : vous y avez admiré une grande Université, riche, dotée de tous les instruments de progrès, armée pour la lutte et la victoire. Nous connaissons sa puissante organisation, sans en être jaloux, car nous avons de quoi consoler notre modestie, j'ose dire que nulle part vous n'auriez rencontré le spectacle que vous avez sous les yeux, d'une énergique et volontaire vitalité. Il serait asurément exagéré d'appliquer à notre modeste *évolution* l'aphorisme de Taine : « une *révolution* n'est que la naissance d'un grand sentiment ! ». Je me contenterai de dire que nous avons trouvé dans la nécessité de vivre les raisons de notre vie.

Mais si la vanité n'a pris aucune place dans nos sentiments (il est si vain d'être vain !) il nous est permis d'éprouver quelque douceur dans la certitude que nous pouvons soutenir toutes les comparaisons ; quelque émotion aussi dans la vue de tant de jeunes étrangers (près de 600 cette année), pour la plupart étudiants d'Universités étrangères qui ont éprouvé le désir de se confier à nous ; quelque joie enfin dans la pensée que le choix de la ville de Grenoble pour la tenue de ce meeting est peut-être un hommage rendu au succès de nos efforts, un encouragement à développer l'œuvre de sympathie et de propagande internationale que nous poursuivons avec ardeur. Si tel a bien été votre sentiment, soyez assurés que votre but est atteint et que nous puisons dans votre présence notre meilleure récompense.

Nous ne croyons pas cependant avoir rempli tout notre devoir. Il n'est pas de jour où nos étudiants n'entendent, dans cette chaire, sous des formes diverses, la parole de Quinet : « sois une conscience », parole qui comprend cette autre : connais et respecte la conscience d'autrui. C'est pourquoi notre ardent désir est de créer un mouvement de réciprocité, de les faire aller chez les autres, comme les autres viennent chez nous, en particulier chez vous où nous savons qu'il seront bien reçus ; nous comptons sur votre aide pour atteindre ce but. L'association franco-écossaise n'a-t-elle pas pour premier objet de rapprocher les Universités des deux pays en encourageant « le séjour, auprès des unes et des autres, de leurs étudiants

respectifs ? ». N'est-ce pas là le moyen le plus sûr « de resserrer les liens de sympathie entre la France et l'Ecosse ? »

Dans un récent discours, l'un de vous, l'un des plus illustres de vos anciens présidents, lord Kelvin, le pur et grand disciple de François Bacon, dont Taine aurait pu dire, comme il l'a dit de Shakespeare, qu'il est doué de « l'imagination complète », le génial physicien (à qui je vous demande la permission d'adresser mon hommage de physicien), lord Kelvin, constatait que « la science est un patrimoine commun : toutes les Universités du monde sont solidaires ; leur rivalilé ne saurait être qu'amicale ».

Chaque jour nous nous inspirons de ces nobles paroles, bien dignes du grand esprit qui, lui aussi, est un bienfaiteur de l'humanité, qui a aidé, plus que tout autre, à la grande œuvre moderne : la découverte des lois applicables, et dont l'incomparable science fut toujours une source féconde de paix et de progrès. N'est-ce pas ainsi d'ailleurs que doit s'entendre ce beau nom d'Université que nous a rendu récemment la confiance de la démocratie : l'universalité des connaissances par et pour l'universalité des nations ?

Ainsi nous avons conscience d'apporter notre petite pierre aux fondations du monument qu'élève, péniblement mais sans relâche, pour le bonheur des générations futures, l'humanité civilisée. Hélas ! que de fois déjà le monument n'est sorti de terre que pour être, nouvelle Babel, impitoyablement ruiné ! Que faudrait-il donc pour qu'un jour, oh ! bien lointain, il apparût enfin aux yeux éblouis des incrédules et des déshérités ? Deux choses seulement ; mais combien difficiles ! la sécurité du lendemain et la coordination des efforts ! Si c'est un rêve, l'humanité conduite par la science vers les régions sereines, ah ! laissez-moi rêver ce rêve ! Qu'est-ce donc que la réalité d'aujourd'hui, sinon le rêve d'hier réalisé ?

My Lords et Messieurs, je voyais jadis Pasteur recherchant les meilleures conditions d'existence d'une simple spore, primitive cellule des êtres organisés, employer plusieurs années, sans autre guide que son impeccable méthode scientifique, à déterminer le milieu le plus conforme à ses besoins, ajoutant un sel, retranchant un acide, modifiant une base : songez au nombre de combinaisons possible des éléments simples que nous connaissons ! Que de tâtonnements pour trouver la nourriture idéale ! Tantôt l'adjonction d'une trace d'une substance amenait une exubérance de vie ; tantôt la substitution d'un métal à un autre alanguissait l'organisme, tantôt enfin l'introduction d'un nouvel élément empoisonnait définitivement l'être microscopique. Si l'on songe à la durée de chaque expérience, à leurs répétitions nécessaires, à leurs insuccès pour des causes

extérieures souvent inappréciables, n'est-on pas en droit de dire que leur réussite définitive n'exigeait pas moins que l'habileté, mais surtout que la foi de Pasteur dans l'excellence de sa méthode ?

Que sera-ce, Messieurs, si le sujet de l'expérience est l'humanité ? Quelle persévérance, quelle foi il faudra pour résoudre un tel problème ? Ou plutôt n'est-il pas insoluble ? Gardons-nous de le croire. « Je vois les limites de mon esprit, a dit Taine, je ne vois pas celles « de l'esprit humain ». Pour un homme de science, un problème bien posé a toujours une solution : seule la méthode lui fait souvent défaut : c'est à la découvrir qu'il doit s'appliquer tout d'abord.

L'histoire nous apprend que l'humanité, comme la spore, a passé par des phases successives d'épanouissement et d'étiolement. Aux époques d'exubérance vitale l'art, qui est une sorte de philosophie rendue sensible, et la poésie, la philosophie, puis la science qui pousse quand l'art languit, sont florissants : les peuples ne demandent qu'à contempler de belles choses et souhaitent seulement qu'elles soient le plus belles possible. Citerai-je Athènes, Rome, Alexandrie ? plus tard, la rayonnante renaissance italienne après la barbarie du moyen âge — les renaissances françaises, anglaises, l'admirable floraison philosophique d'Allemagne, la Révolution française : Bacon, Galilée, Descartes, Pascal, Gœthe — je cite au hasard ? Tous ces grands noms d'hommes ou de villes, d'époques ou de pays, proclament l'existence et l'influence d'un élément subtil, échappant peut-être à notre prise, mais indéniable, évident — un grain de rêve et d'idéal. Et non point dans quelques êtres d'élection, dans une ou quelques cellules privilégiées, mais dans le milieu, dans la masse : car pour qu'une idée se développe il faut qu'elle soit en harmonie avec la civilisation ambiante.

Et de même, le fil qui nous guide dans la complication, en apparence inextricable, des sciences expérimentales a son origine dans notre conception idéale des sciences de construction. Sans la connaissance de l'ellipse idéale et provisoire de Kepler, la trajectoire bosselée des planètes, qui n'en est qu'une rectification progressive sous l'influence des éléments perturbateurs, serait vraisemblablement encore à découvrir.

C'est ce grain d'idéal que je vous demande, My Lords et Messieurs, de mettre dans un milieu si bien préparé aujourd'hui, semble-t-il, pour le recevoir. Essayons d'obtenir que demain soit sûr et nos efforts convergents.

Point n'est besoin pour cela qu'aucune nation soit sacrifiée ni diminuée : qui oserait prétendre qu'un des flambeaux dont s'éclaire l'humanité jette des lueurs moins vives que les autres dans notre

profonde obscurité ? Qui affirmerait avec sincérité que le génie gréco-latin, le génie saxon, ou le génie germanique ne sont pas également indispensables pour illuminer notre horizon ? N'est-il pas évident qu'ils sont complémentaires, et que l'ordre et la clarté latine, jointes à la compréhension saxonne et à la puissance d'abstraction germanique forment un tout dont rien ne peut être distrait ?

Joignons-les, au contraire, en un faisceau harmonieux, unissons nos efforts dans une cordiale entente : ou, pour continuer la même image, constituons ce milieu nourricier, dont la molécule formée d'éléments harmoniques ou isomorphes soit susceptible de cristaliser. Alors nous lui confierons, comme Stendhal dans la mine de sel, le rameau desséché de la fraternité, et nous le retirerons bientôt orné de fines dentelures, transformé en une aigrette étincelante de purs diamants.

Si c'est un rêve, Messieurs, encore une fois pardonnez-le moi ! D'abord parce qu'il a été dit : « Paix sur la terre aux hommes de « bonne volonté ! » Puis ce rêve a été fait par tant d'esprits généreux ! Après Comte, après Fourier et presque dans les mêmes termes, Lamartine l'a chanté : écoutez-le :

« Ce ne sont plus des murs, des degrés, des rivières,
« Qui bornent l'héritage entre l'humanité ;
« Les bornes des esprits sont les seules frontières,
« Le monde en s'éclairant s'élève à l'unité ! »

Fourier s'était contenté d'affirmer que « la désharmonie des éléments constituants de l'humanité, en l'empêchant de s'élever à « l'unité, engendre nécessairement la souffrance », et « qu'il est « impossible à un peuple d'arriver seul au bonheur. »

N'est-ce pas enfin un Ecossais au cœur généreux, M. Carnegie, qui, après avoir richement doté vos Universités, vient d'un geste consolant et féerique, d'offrir un somptueux asile au premier tribunal international ? L'histoire qui s'écrira dans ce palais ne méritera-t-elle pas de vivre dans la mémoire des hommes au même titre que celle dont les pages sont trop souvent tachées de sang ? Quel beau livre ce sera pour l'éducation de la jeunesse ! « L'idéal de l'éduca-« tion, a dit Kant, c'est qu'on devrait élever les enfants non d'après « l'état présent de l'espèce humaine, mais d'après l'idée d'un état « meilleur, possible dans l'avenir, c'est-à-dire d'après l'idée de « l'humanité et de sa destinée complète. »

Je me reprocherais de rien ajouter ; et c'est dans ces sentiments, Mesdames, My Lords et Messieurs, qu'au nom de l'Université de Grenoble toujours plus grande, je vous renouvelle du plus profond du cœur mes souhaits de bienvenue.

.˙.

M. Casimir-Perier, lord Glenesk ont parlé après M. le recteur Joubin. Un banquet de 120 couverts, présidé par M. Charles Rivail, adjoint au maire, a eu lieu le soir. Des toasts ont été portés par MM. Charles Rivail, lord Glenesk, Marcel Reymond, Joubin, Bayet, lord Reay, Paul Meyer.

Le lundi, il y a eu excursion à la Mure, banquet à Vizille, avec discours du comte Ewinoff, de lord Glenesk, de MM. Peyron, conseiller général, Marcel Reymond, Alfred Croiset et Bayet, Hay Forbes et Fournier. M. Jules de Beylié a fait une conférence sur les origines de la Révolution française. On est rentré à Grenoble à 8 heures.

Le mardi, excursion à Bourg-d'Oisans et banquet avec discours de M. le docteur Girard, de lord Reay, de MM. Marcel Reymond et Bayet. A 8 heures du soir, nouveau banquet au Lautaret où M. Paul Meyer a dit quelques mots très applaudis.

Le mercredi, lord Reay visita à Grenoble les principaux établissements universitaires. La caravane escalada le Calibier. On écouta des conférences de MM. Lachmann et Kilian.

Le jeudi, il y eut conférence de M. Paul Melon, de M. le docteur Hay Forbes sur la race celtique en France, de M. Besson, sur l'organisation des cours de français pour les vacances, de M. le professeur G. Baldwin Brown sur les relations artistiques de la France avec la Grande-Bretagne, de M. Marcel Reymond sur l'Art en Dauphiné. On fit ensuite en automobile la visite du château de Bouquéron, puis il y eut réception à l'Hôtel de Ville et fête à Uriage.

Les Lyonnais et les Dauphinois ont fait à leurs hôtes, Français et Ecossais, un accueil dont ceux-ci conserveront le meilleur souvenir. Ils enverront, croyons-nous, à l'une et à l'autre Université, des étudiants qui eux aussi y seront les bienvenus.

LE ROLE DE LA LITTÉRATURE LATINE

DANS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (1)

... Oui, je le sais, cet idéal de science et de beauté que les Grecs ont fait briller sur le monde, le génie latin puissamment et quelquefois étroitement pratique, ne l'a pas égalé, ni même toujours compris. Mais cet idéal, enfin qui devait éclairer l'humanité jusqu'en son plus lointain avenir, il ne fut, en Grèce même, qu'une apparition éblouissante, bientôt dissipée. Athènes illumina tout et ne fonda rien. Ce sont les petits paysans du Latium et de la Sabine qui conquirent la Grèce de Phidias et d'Aristote, puis la Gaule de Vercingétorix. Mais ces conquérants, conquis à leur tour, n'étaient-ils vraiment avides que de puissance et de domination? Scipion et César, qui les conduisaient, n'étaient-ils plus que de grossiers enfants de Romulus? Et précisément le grand bienfait dont nous devons être toujours obligés à Rome, n'est-il pas d'avoir transmis à notre Occident la quantité de civilisation hellénique qu'il était capable alors de recevoir?

En tout cas, je ne puis oublier que si les Grecs, absolument, sont très supérieurs aux Latins, les Latins plus voisins de nous à certains égards, — peut-être parce qu'ils sont moins simples et moins paisibles que leurs devanciers, ont deviné quelques sentiments, trouvé quelques accents dont l'âme moderne est émue jusqu'en ses plus intimes replis. Ne sont-ils pas des nôtres, ce Lucrèce. qui s'épuise dans son effort douloureux vers la sérénité et porte tant d'angoisse dans l'affirmation même de la certitude? — ce Virgile, à l'âme rurale et tendre qui, vainement retenu par Horace, ne voulut pas mourir sans avoir vu la Grèce, et qui mourut de l'avoir vue, non sans nous laisser quelques-uns de ces beaux vers humains dont. seuls, peut-être, ceux qui ont souffert mesurent la troublante mélancolie ou la consolante douceur? — ce Tacite même, dont peuvent médire à leur aise ceux qui refusent à l'historien la faculté de divination, mais dont nos meilleurs psychologues, pour l'analyse des âmes compliquées, prendraient utilement des leçons? Je n'ose nommer Cicéron, parce qu'il a trop discouru peut-être; mais cet avocat, qui fut un citoyen aussi à ses heures, eut l'héroïsme de mourir sans parler; et d'ailleurs ce goût des latins pour les discours, ce n'est pas aujourd'hui, je pense, que nous allons leur en faire un crime, car, en ce point tout au moins, bon gré mal gré, nous voilà convaincus d'être des Latins.

Certes, la cité romaine n'est pas la cité que nous rêvons de construire. Alors même que nous viendrions directement de Rome, ce qui n'est pas, nous ne serions pas obligés de toujours regarder vers Rome. Mais, que la France soit le contraire d'une nation latine, c'est ce que Montaigne et Bossuet, Corneille et Victor Hugo, n'admettraient peut-être pas sans présenter quelques objections assez fortes. Et que les Romains aient fait le moyen âge, c'est ce qu'il faudrait démontrer. Un historien, surtout s'il était méridional, c'est-à-dire deux fois latin, répondrait par l'exemple de ces institutions inspirées de la civilisation latine, qui lui survécurent

(1) Extrait d'un discours prononcé à la distribution des prix du lycée Henri IV, le 31 juillet 1903.

longtemps, en pleine anarchie, comme une image affaiblie, mais noble encore, de la forte organisation d'autrefois. Un jurisconsulte opposerait à l'esprit romain unitaire l'esprit particulariste du moyen âge, qui reconnaît les droits les plus divers, souvent les plus contradictoires, mais non le droit universel; les lois, ou plutôt les coutumes qui varient à l'infini de province à province, et non la loi commune. Cette aspiration vers la loi commune et le droit universel, c'est Rome qui l'a communiquée aux légistes du XIIIe siècle, premiers ennemis de l'arbitraire, ancêtres de nos parlementaires et de nos constituants. Et quand l'autorité des légistes s'affermit, le moyen âge n'est pas loin de disparaître. Je ne suis ni historien, ni jurisconsulte, mais, sans oublier ce que la politique romaine et le droit romain ont de dur et comme de fermé, je leur sais gré, je l'avoue, d'avoir préparé les intelligences des anciens Germains et des anciens Celtes à accueillir cette double et forte idée dont nous vivons: la loi générale et souveraine, contre laquelle aucune loi particulière ne prévaut; la liberté, réglée à la fois et garantie par la loi, *sub lege libertas*.

Reconnaissance ou timidité, je ne sais, mais j'ai peur qu'en frappant trop fort sur les Latins nous ne risquions de nous atteindre parfois nous mêmes. Après tout, ce que nous avons été dans le passé, et dans quelle mesure nous portons, empreint en nous, tel ou tel caractère des races qui ont contribué à former la nôtre, il n'est pas facile de le démêler. Ce que nous devons être n'est point douteux : des Français, et des Français du XXe siècle, capables, ainsi que le disait récemment, avec une autorité plus haute, M. le Recteur de Paris, d'avoir une notion juste de ce qu'est leur temps dans les temps, leur nation dans les nations, leur pays dans le monde et le monde autour de leur pays.

Notre grand Michelet, « né de Virgile et de Vico », fut un dévot du génie latin et même de la langue latine, dont l'ampleur et la gravité lui donnaient la nausée du mesquin et du bas. Mais il fut aussi, et plus encore, un dévot de la France. Et, loin de sacrifier une de ces religions à l'autre, il essayait de les fortifier l'une pour l'autre : « La France, disait-il dans le livre du *Peuple*, procède de Rome, et elle doit enseigner Rome ». Mais Rome n'est que le chemin, la France est le but. A aucun moment donc Rome ne doit nous cacher la France. Et Michelet proposait de faire partir l'enfant de la France, qui est lui, et, par Rome, de le mener à la France, encore à lui. C'est qu'il avait vu la France transformant, par un long et puissant travail de soi sur soi, tous les éléments latins ou germaniques qu'elle s'était assimilés, les fondant peu à peu en sa propre substance, par son progrès propre, et, peu à peu, s'affranchissant de l'apparente fatalité des origines. Parti, lui, de Rome, il avait abouti à la France, et il ne se contredisait pas quand il s'écriait : « La France a fait la France ; elle est fille de sa liberté ». Ce qui le touchait, dès lors, ce n'est plus Caton ni César, c'est la patrie fondée par Jeanne d'Arc, sauvée par la Convention, c'est la Révolution française proposant, imposant au vieux monde l'évangile du droit nouveau.

Quand le génie d'une nation a fait de telles choses, il se suffit à lui-même et il a le droit de s'enseigner soi-même, car en lui réside une vertu. Ni avant lui ni autour de lui aucun génie national n'est plus lumineusement probe, ni plus passionnément raisonnable, ni plus incorrigiblement humain, non par la conscience orgueilleuse de je ne sais quelle mission providentielle, mais par besoin de nature, presque par instinct, parce qu'il

ne peut pas être autrement. Mais aussi quand on a l'honneur d'être citoyen de cette nation, fils de ce génie, on se doit de les respecter dans la plus haute expression qu'ils aient revêtue, dans la littérature des Pascal et des Voltaire, car bien divers sont les écrivains en qui ce génie s'incarne, bien opposées parfois sont leurs doctrines ; mais le fond commun où ils puisent leur force est identique. Et, pour respecter ce génie, il ne suffit pas de lui apporter l'hommage banal d'éloges dont il n'a que faire : il faut se remettre sans cesse, disciple éternel des mêmes maitres, à cette grande école de simplicité, de clarté, de vérité. C'est trahir ce génie ferme et sincère que l'interpréter soit en dilettante épris uniquement des belles formes, comme si la beauté supérieure du mot n'était pas dans son exacte adaptation à la pensée qu'il exprime; soit en commentateur érudit, qui étouffe le texte sous le luxe stérile de l'histoire littéraire et des gloses, comme si l'énergie intérieure du texte avait besoin de ces secours extérieurs et factices.

Là, comme ailleurs, a passé le souffle de l'esprit moderne, qui rajeunira les études littéraires sans les altérer.

Rassurez-vous : la littérature et la science ne se confondront jamais : elles se rapprocheront seulement. Pour emprunter à la science un peu de la précision de ses méthodes, la lecture et l'explication littéraires ne nous sèvreront d'aucune jouissance artistique, mais approfondiront cette jouissance, au contraire, en la soustrayant aux hasardeuses et passagères impressions du sentiment pour la soumettre au contrôle d'une raison exigeante, mais sans sécheresse. Nous ne chasserons pas de notre enseignement la poésie, même en la couronnant de fleurs. Si nous le voulions, si nous le pouvions, le poète au cœur encore jeune qui va quitter ce lycée, ne nous le pardonnerait pas, lui qui sait que la pédagogie même peut être poésie. La poésie! sous sa forme la plus haute et la plus pure, qu'est-ce autre chose que la vérité en fleur? Aussi bien que nos prosateurs, nos poètes ont toujours aimé, voulu le vrai depuis Boileau, qui l'avait trouvé une fois pour toutes et s'y reposait avec une sérénité toute classique, jusqu'à Sully Prudhomme, qui le cherche encore, dans son inquiétude noblement frémissante.

Si tel est bien le caractère essentiel de la littérature française, nous serons d'autant plus dignes, élèves ou maitres, de la comprendre et de l'enseigner, que nous en aborderons l'étude avec un esprit plus affranchi des préoccupations étroitement esthétiques, des réminiscences scolaires ou des formules livresques, des admirations convenues ou des dédains traditionnels, plus résolu à ne juger que ce qu'il connait bien, au risque de connaitre moins de choses. Qu'y perdrons-nous? quelques succès de douteux aloi peut-être. Qu'y gagnerons-nous? un avantage certain et d'un grand prix, celui de pénétrer le travail de la pensée chez les écrivains qui, pensant avec droiture, ont écrit avec probité, et de prendre dans leur commerce ces vigoureuses et constantes habitudes de l'esprit, qui sont, croyez-le bien, les ressources les plus sûres dans la mêlée des concours comme dans la bataille de la vie, car ce n'est pas à l'esprit seul qu'elles donnent sa trempe, c'est, par l'esprit, au caractère. Or, c'est de caractères aujourd'hui que nous avons besoin plus encore que de talents. Mais je ne sache pas que le cumul du caractère et du talent soit interdit désormais...

Félix Hémon.

LA CRÉATION

D'UN

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FÉMININ (1)

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me charger de vous remettre une étude sur ce que pourrait être un enseignement supérieur féminin.

Une telle question présente un intérêt d'autant plus vif que, nous pouvons le dire hardiment, en aucun temps, rien de semblable n'a encore été tenté.

Si nous avons vu les écoles d'enseignement supérieur s'ouvrir plus ou moins largement devant les femmes, ou encore quelques matières de cet enseignement mises à leur portée dans des cours spéciaux, on ne s'est encore préoccupé nulle part d'instituer un enseignement supérieur concernant les faits mêmes sur lesquels s'exerce l'activité normale de la femme : un enseignement qui soit de nature à éclairer les hommes aussi bien que les femmes, par les investigations de la science et l'étude méthodique de ces faits, sur les conditions réelles de cette activité, sur les aliments qu'elle exige, sur les bienfaits sociaux qu'elle représente.

Il faut attribuer une telle abstention à deux causes principales : d'une part l'état de barbarie, longtemps prédominant et dont nous ne sommes pas encore entièrement dégagés, a nécessité avant tout l'action et l'organisation de la force brutale pour protéger des sociétés restreintes, plus ou moins cultivées, mais toujours à la merci d'un coup de force de leurs voisins. Il a donc subordonné fatalement l'action de la femme à cette préservation, à cette protection même, nécessaire pour lui permettre d'exister ainsi que ses enfants. D'autre part l'ignorance des faits sociaux a empêché de reconnaître, dans la vie commune, la nature de l'apport féminin, et de le distinguer nettement, comme il le faudrait, de l'apport masculin.

Les conséquences de ces deux causes ont été multiples ; nous n'en retiendrons ici que les plus générales : d'une part les femmes, retirées dans leur famille, protégées par leurs défenseurs naturels, se sont peu à peu désintéressées de la vie sociale à laquelle elles avaient été d'abord mêlées par l'instabilité de la vie en tribus, le progrès se faisait en dehors d'elles et sans elles ; elles en ignoraient à peu près tout, sauf ce qu'elles pouvaient apprendre par les communications très sommaires, très incomplètes, qu'elles recevaient de leur entourage masculin. Si par la suite, dans des époques de culture plus intense, quelques-unes d'entre elles échappaient à cette coutume générale, elles ne

(1) Rapport à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

concevaient pas d'autre idéal intellectuel que l'idéal masculin ; elles se préoccupaient de savoir pour être reconnues instruites, pour recueillir des témoignages de considération exceptionnels, pour disputer aux hommes ou pour partager avec eux des honneurs établis pour eux et par eux.

Il n'y a pas d'exemples, que je sache, de femmes instruites qui se soient préoccupées de connaître plus clairement les questions spéciales à l'activité féminine, et d'instruire les autres femmes du résultat de leurs recherches. Les seules exceptions qu'on pourrait apporter à cette règle sont les hétaïries de l'ancienne Grèce, dont l'institution, très intéressante, n'est pas en harmonie avec nos mœurs actuelles, et quelques corps de métiers du moyen âge forment des praticiennes pour une spécialité déterminée, ce qui n'a rien de commun avec notre présente étude : l'objet de l'activité de la femme dans l'ensemble de l'activité sociale.

Peut-être objectera-t-on que Mme de Maintenon à Saint-Cyr et Mme Campan à Saint-Denis, ont essayé précisément cette éducation des femmes ; mais il ne serait pas difficile de démontrer que ni l'une ni l'autre n'ont essayé d'approfondir la question de l'activité féminine ; elles l'ont prise au point où une société donnée, très restreinte, la posait, et ont simplemeet institué une sorte de dressage intelligent répondant à un besoin social partiel, bien éphémère et non organique : celui des filles de familles nobles sans fortune.

Tout est donc à faire sur le terrain nouveau que nous abordons ici. Aussi, tout en souhaitant vivement que notre chère nation donne, sur ce point encore, un exemple décisif, je sais toute la difficulté qui est à vaincre pour tracer dès à présent les grandes lignes d'un enseignement entièrement nouveau, correspondant bien exactement aux besoins réels de la société moderne. Je ne puis, dans les limites d'un simple rapport, traiter à fond chacun des points d'une telle question ; ce que je cherche à faire c'est esquisser l'ensemble de l'œuvre à entreprendre, jalonner les routes à tracer, et arrêter, sur chacun des points signalés, l'attention des personnes que vous ne manquerez pas d'appeler, Monsieur le Ministre, à continuer et à parfaire l'action que j'aurai ébauchée ici.

Je me propose simplement, dans ce rapport, d'abord, par un rapide exposé, de définir les besoins réels de la société et de reconnaître quelle est, selon moi, la nature certaine, l'objet indiscutable de l'activité féminine ; je résumerai ainsi les *principes* sur lesquels il m'a semblé nécessaire de baser l'étude que vous avez bien voulu me confier.

J'appellerai ensuite votre attention sur les *causes déterminantes* qui nécessitent, à mon avis, l'institution d'un enseignement supérieur féminin.

En troisième lieu, j'indiquerai quelles doivent être la *nature* de cet enseignement et la *méthode* par laquelle il doit se différencier de l'enseignement supérieur masculin.

Comme quatrième point, j'en examinerai les applications à prévoir dès à présent, en des *emplois féminins consécutifs*, sans préjuger de celles que le développement même des connaissances acquises amènerait dans l'avenir.

Le cinquième et dernier paragraphe sera le tracé général des mesures pratiques des *idées d'organisation* qu'il me paraît utile d'adopter pour conduire cet enseignement, par une progression sage, du début, nécessairement restreint, à l'organisation définitive.

I. — Principes

La société n'est qu'une extension de familles. La famille a été la première société, et constitue encore, à l'heure qu'il est, l'élément social indispensable.

Il est possible, en effet, que les progrès de la science amènent une

modification plus ou moins profonde dans la production et la culture des générations successives par où existe et se maintient la société ; mais cette modification exigera de longues années pour arriver à un fonctionnement pratique, les individus naissant et ce développant par des moyens plus ou moins artificiels, les hommes et les femmes n'étant plus spécialisés dans leur tâche respective de nature, et la société se substituant à tous les deux pour assurer l'existence et le développement des êtres nouveaux. Si j'évoque cette théorie, c'est simplement pour en donner acte à des réformateurs impatients, mais en constatant qu'il est urgent de pourvoir aux besoins sociaux qui résultent de l'ordre actuel des choses fort différent de ces vues très lointaines — en admettant qu'elles soient réalisables. — L'avenir se chargera d'assurer l'adaptation de nos fondations aux conditions nouvelles que créera nécessairement l'évolution continue à laquelle nous souhaitons contribuer de tout notre pouvoir.

Pour le moment, si l'on soumet l'idée de famille au libre examen, en dehors de tout sentiment et de toute tradition, on trouve un ensemble de faits qui se résume en ceci : la nécessité primordiale de toute société est de se conserver et d'assurer sa perpétuation, en s'entretenant d'individus-forces sociales : cette nécessité n'est encore pourvue que par un seul moyen : une association entre l'homme et la femme, pour « mettre au jour » et mener à l'état d'adultes capables de production à leur tour, des êtres nouveaux qui seront les prochains êtres sociaux — collaborateurs d'abord, remplaçants ensuite, des individus qui les auront préparés à la vie.

Cette association de l'homme et de la femme amène une différenciation fort nette de leurs tâches respectives. La démonstration en est appuyée par la morphologie même. et par les modifications de la structure organique que le développement progressif des espèces animales supérieures a amenées chez chacun des deux individus dont l'association est nécessaire pour mener à bien les êtres nouveaux.

Nous disons « association nécessaire », car ni l'un ni l'autre ne pourrait suffire seul à la tâche commune qui leur est imposée. La pratique trop répandue actuellement, de la mère abandonnée par le père qui se désintéresse de ses enfants nés ou à naitre, a pour conséquence fatale, inéluctable, l'affaiblissement, la déchéance de la race. Il est indispensable au bon état de l'individu social que son père et sa mère aient pourvu à tous les besoins de son développement — dût la société les aider dans cette lourde obligation — et ces besoins ne reçoivent pleine satisfaction que si la répartition des tâches se continue pendant toute la préparation de l être nouveau : la mère fournissant à l'enfant sa propre substance, ses soins, son activité constante, et le père fournissant au groupe de la mère et des enfants toutes les ressources que peut produire sa propre activité.

Cette solidarité imposée par la nature même est le fait constitutif de ce qu'on appelle la famille, et contient en puissance tous les développements qui, par la suite, formeront la société.

C'est, en effet, pour produire, pour augmenter, pour varier les ressources que le père veut apporter au groupe de la mère et des enfants, pour assurer leur sécurité, pour rendre possible leur évolution vers un progrès indéfini, que l'homme cherche et multiplie les formes les plus diverses de son activité. Ce besoin essentiel est celui que l'on trouve au fond de toutes les inventions et de toutes les énergies.

Certes l'intensité de la vie sociale peut produire des individus qui cherchent la vérité et le progrès par principes seulement, dans un désintéressement en apparence absolu. Mais si on analysait leur effort, on en trouverait la source dans la raison même de toute société : le besoin, le désir d'assurer aux individus présents et futurs le plus de bonheur possible avec le moindre effort. Ces inventeurs désintéressés conçoivent l'ensemble social au lieu de tels des individus divers qui le composent, mais le principe est, au fond, le même.

Ce n'est donc pas une affirmation arbitraire qui montre la raison d'être de l'effort des hommes dans le besoin d'assurer des ressources au développement aussi complet que possible de la génération, présente, germe et source de la génération future.

Mais cet effort et ces résultats doivent être mis à profit par la femme. Dans la répartition des tâches dont nous parlions d'abord, elle a l'obligation de faire servir, par une assimilation aussi complète que possible, aux êtres nouveaux qu'elle cultive, les résultats produits par les hommes. Elle seule en assure l'efficacité. Il dépend d'elle que le germe de vie se développe et se traduise en une force nouvelle douée de précieuses aptitudes, ou que ce germe s'étiole et meure sans résultat, à moins qu'il ne vive d'une vie tronquée et imparfaite. Il dépend d'elle aussi que les vérités et les inventions mises à jour par les hommes servent pleinement à fortifier, à éclairer la génération future, ou que la meilleure partie en soit ignorée, perdue, jetée au vent de l'inattention et de l'incapacité. On peut affirmer hardiment que si la magnifique production actuelle d'énergie et de vérités nouvelles donne de si insuffisants résultats, presque décourageants pour les observateurs superficiels, c'est que l'élément féminin de la société n'est pas à la même hauteur intellectuelle et morale que l'élément masculin. La mentalité de la femme est généralement inapte ou insuffisamment exercée à saisir, à comprendre l'usage qu'elle pourrait faire de toutes ces forces produites, dont elle ignore l'emploi possible, l'efficacité puissante, souvent même l'existence ; et la plus belle part de l'effort masculin est perdue parce que l'effort féminin ne la sait pas employer et transformer en énergies vivantes.

Pour résumer en peu de mots l'ensemble de ma pensée, je crois que les faits démontrent ceci : l'homme est le producteur, la femme est l'organisatrice des ressources communes nécessaires à la vie de l'ensemble. Et ce qui est vrai du groupement familial l'est aussi du groupement social — simple extension du premier. — L'homme peut, par ses études et ses recherches, découvrir des principes nouveaux, dégager des vérités utiles à l'organisation sociale ; mais c'est la femme, en prolongeant dans cette extension de famille qu'est la société, son action normale qui, seule, assurera l'application et la mise en pratique générale de ces principes nouveaux.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, pourtant, que cette vérité a frappé les hommes intelligents, et ils se sont préoccupés d'instruire les femmes pour les rapprocher d'eux, les éclairer sur les découvertes modernes, les amener à moins d'indifférence pour les questions d'intérêt général. Mais il faut reconnaître qu'ils l'ont fait sans une suffisante étude préalable ; ils ont eu en vue leur besoin de trouver en la femme une compagne plus harmonisée à leurs propres conceptions, de se sentir mieux entourés et mieux compris ; ils n'ont pas eu la nette conception d'un élément social distinct, dont l'action est d'une importance au moins égale à la leur dans l'ensem-

ble de l'activité commune, et qu'il s'agit de cultiver d'une façon toute distincte aussi, souvent très différente, afin que l'harmonie réelle s'établisse enfin dans cette répartition nécessaire des tâches respectivement connues et comprises dans leur ensemble et leur but commun.

Le premier point de vue a produit l'enseignement secondaire des jeunes filles, le second doit produire l'enseignement supérieur féminin.

II. — Causes déterminantes

Nous voici amenés tout naturellement au second point de notre étude : les causes immédiates qui nécessitent l'institution d'un enseignement supérieur féminin.

La préoccupation que je signalais tout à l'heure a déterminé la création de l'enseignement secondaire des jeunes filles — création des plus utiles, répondant à un besoin immédiat, à des nécessités qu'on peut considérer comme urgentes et pratiques, — mais laissant encore dépourvues de solution des questions non moins pressantes.

D'abord, créé précisément, comme nous le disions, en vue d'assurer aux hommes des compagnes moins incapables de comprendre leur activité et leur vie, il n'a pas d'autre raison d'être ni d'autre sanction qu'un certificat d'études, garantie pour le mari futur. Il ne prépare à aucune activité spéciale, ne conduit à aucune carrière, sauf celle, si encombrée, de l'enseignement proprement dit, c'est-à-dire restreint aux programmes officiels.

Ainsi l'esprit général en est insuffisamment orienté ; avec les meilleures intentions du monde, il ne peut assurer à ses élèves le sort qu'il prévoit, et la jeune fille instruite dans le même sens que les jeunes hommes de sa connaissance, tend aux mêmes emplois d'activité, aux mêmes carrières, à la concurrence avec eux, en un mot devient féministe au lieu de devenir femme. La notion de justice, incomplète et mal éclairée, entraîne les hommes libéraux à accepter les conséquences de la situation qu'ils ont créée, et ainsi s'accentue une tendance dangereuse entre toutes, pour le bien-être de la société et pour l'avenir de la race : le mauvais emploi des activités féminines.

Les esprits pénétrants s'effraient de ces résultats indéniables à une réforme dont on avait attendu d'immenses bienfaits ; ils sont obligés de reconnaître que la méthode adoptée pour cette création nécessaire a besoin d'être revisée, soumise à des études nouvelles, et ils reculent devant le danger de bouleverser un édifice encore tout récent, à peine terminé même, et qu'un remaniement risquerait de faire déserter par ceux qui s'habituaeint à le fréquenter.

Certes je considérerais, pour ma part, comme une faute grave toute atteinte portée à la fondation, désormais acquise, de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Mais il est un moyen de l'améliorer sans aucun bouleversement, de l'inspirer, de l'orienter utilement, par le simple effet du progrès et du développement naturel des idées ; et ce moyen, c'est précisément la création d'un enseignement supérieur féminin, d'un enseignement vraiment *adapté*, celui-là, aux conditions réelles de la vie féminine.

Cet enseignement nouveau pénétrera fatalement, vivifiera, modifiera insensiblement l'enseignement secondaire et en fera ce qu'il doit être. une préparation des femmes à la vie féminine, à la série des tâches si

spéciales qui attendent les jeunes filles dans la vie commune, et qui, bien établies, leur assureraient à la fois la sécurité et la considération qu'elles poursuivent très légitimement.

Connaître ces tâches, les préciser, en montrer le développement considérable dans une société bien organisée, leur donner toute leur importance, toute leur efficacité. c'est le but que poursuivrait un enseignement supérieur féminin. Il y faudrait des études réellement méthodiques, pour projeter les lumières de la science sur des domaines encore si obscurs, et éclairer par elle la vie spéciale de la femme.

Une fois cette vie spéciale bien définie et bien reconnue, on appellerait tous les efforts, toute l'attention, et des hommes et des femmes, pour en étendre la culture et la force, pour en faire apprécier la valeur immense au point de vue des individus et au point de vue de la société ; on y retiendrait facilement, alors, les ambitions féminines impatientes de se signaler par quelque découverte ou quelque influence utile, et on leur rendrait accessible des honneurs mérités.

III. — Nature et méthode

Mais il ne convient pas de s'en tenir à des généralités, un peu vagues, nécessairement. Sans avoir la prétention de tracer du premier coup le plan idéal de l'enseignement à créer, je crois devoir, Monsieur le Ministre vous exposer sous quelle forme pratique les premières applications me paraissent pouvoir être faites.

L'enseignement nouveau, pour être réellement *adapté*, devrait s'attacher aux faits qui relèvent spécialement de l'activité féminine, et que nous avons classés ailleurs en trois divisions principales :

1° Maternité, avec toutes ses dépendances et applications ; 2° Economie domestique et sociale ; 3° Esthétique.

J'ai déjà signalé plus haut que dans ces faits mêmes la femme est, normalement, non pas productrice comme l'homme, mais organisatrice, dispensatrice des ressources créées ou découvertes par lui. En conséquence son éducation, ses connaissances acquises, ne doivent pas être obtenues par une méthode analogue : alors que l'homme a besoin d'être entraîné à l'investigation, au contrôle, rigoureux de la démonstration inductive, à la possession d'un fort instrument qui le rende apte à piocher un champ déterminé dans le vaste domaine des connaissances accessibles, la femme, elle, aurait plutôt besoin de savoir tout ce qui est acquis dès à présent, afin de l'utiliser, de l'employer au mieux du bonheur des siens et de tous ; la méthode qui lui convient est donc plutôt la méthode historique, constatant les résultats obtenus par l'activité des hommes.

Il est certain que cette méthode exclusivement employée présenterait un danger : en évitant les démonstrations et les analyses inutiles, il ne faudrait pas développer chez les femmes la tendance à « la foi », l'habitude de croire sur parole ce qui leur est affirmé par d'autres. Mais on parviendrait à leur donner les bonnes habitudes intellectuelles, l'esprit de méthode et de contrôle, en exerçant l'investigation sur les faits eux-mêmes de leur vie spéciale, et en recourant au procédé historique seulement pour les ressources correspondant à ces faits.

L'enseignement supérieur féminin comporterait donc à la fois l'étude

scientifique, l'investigation, sur les faits qui relèvent de l'activité féminine, et un enseignement pratique annexé assurant la propagation des vérités acquises et démontrées. D'ailleurs des spécialisations nécessaires se produiraient fatalement. Aucune femme, fût-elle un génie, ne pourrait connaître tout ce qui est acquis, et l'appliquer à tous les cas de l'existence. Pic de la Mirandole lui-même, s'il revivait aujourd'hui, reculerait devant l'immensité du champ agrandi par la science, et le *de omni re scibili* ne saurait plus être écrit par un seul écrivain, — même quand on se borne à rendre compte d'une simple exposition universelle.

La spécialisation se ferait d'elle-même dès que les faits normalement dévolus à l'activité féminine seraient bien connus et mis en lumière.

Dans la section relative à la maternité, par exemple, des subdivisions s'indiqueraient immédiatement: *a*) Soin physique de la mère — de l'enfant — de la famille (embryologie, morphologie, etc., etc.) ; hygiène normale, chimie alimentaire. *b*) Culture intellectuelle ; psychologie de l'enfant et de l'adulte, pédagogie, méthodes d'acquisition des notions morales, etc... *c*) Crises et maladies, soin des malades, des convalescents, des invalides, des anormaux, etc.

Dans la section d'économie domestique et sociale, nous pouvons indiquer : équilibre des ressources familiales, recherches sur leur emploi, sur leur organisation (technique de l'organisation ménagère) ; organisations sociales pour la stabilité des ressources familiales (technique de la coopération et de l'assurance) ; organisations sociales pour la sécurité et le bien-être des individus (technique de l'assistance).

Dans la section esthétique, les spécialisations seraient multiples; on peut y distinguer dès à présent six grandes séries, réparties en trois sections, que nous avons déjà indiquées ailleurs : Esthétique individuelle : esthétique de la figure humaine ; callisthénie ; vêtement et parure, lignes, formes et couleurs. Esthétique au milieu familial : la maison et les meubles ; les sons, les couleurs et les parfums; les fêtes familiales. Esthétique au milieu social : les auditions et les expositions ; œuvres à connaître ; moyens de diffusion ; les fêtes sociales; ordonnance des récréations, réjouissances et spectacles.

J'en passe et des meilleures; l'étude que nous ébauchons ici serait fertile en révélations, en aperçus nouveaux, propres à revivifier singulièrement la vie familiale et sociale.

Mais ce n'est pas au seul point de vue théorique que ces aperçus nouveaux seraient utiles ; c'est aussi au point de vue pratique : ces spécialisations nécessaires seraient la source d'une quantité d'emplois encore imprévus, pour les femmes que leurs aptitudes et leur activité ne borneraient pas au soin exclusif de leur propre famille, ou qui se trouveraient isolées. Des échanges de services entre spécialistes permettraient, sur ce plan comme sur l'autre, un rapide développement du progrès, et ces emplois vraiment féminins créeraient des ressources aux femmes sans gêner en rien — au contraire -- l'activité masculine.

IV. — Emplois féminins consécutifs

Il y a lieu de faire bien des réserves sur le principe même des emplois des femmes, et sur la part de ressources que ces emplois apportent au

foyer familial. J'ai d'ailleurs la conviction que, par l'extension même et la diffusion des vérités que j'expose ici, l'activité de la femme dans sa maison, l'utilité individuelle et sociale que cette activité représente, seront hautement reconnues ; qu'elles seront sanctionnées un jour par des mesures qui préserveront le groupe familial d'une désertion désastreuse à tous égards.

L'emploi rémunéré des activités de femmes ne devrait, en effet, jamais s'exercer que dans des cas anormaux tout particuliers ; encore est-il à souhaiter qu'une organisation intervienne, par le soin même des femmes plus éclairées, permettant aux femmes aptes l'exercice de leurs aptitudes dans la société, ainsi qu'elles l'exerceraient normalement dans leur famille, sous la garantie d'une assurance sociale et en dehors de tout esprit de lucre. Mais cela est du domaine de l'avenir.

Pour le présent, les conditions défectueuses de la société actuelle imposent à un nombre assez considérable de femmes la nécessité de se créer elles-mêmes des ressources ; toute la discussion entre le féminisme et ses adversaires — dont je suis — est de savoir si ces ressources seront trouvées par les femmes dans les carrières créées, ouvertes par les hommes, et dont elles revendiquent l'accès, la libre concurrence — ou bien si elles seront fournies par des emplois nouveaux, créés par l'ingéniosité et le savoir des femmes elles-mêmes, en dehors du champ d'activité masculine.

C'est ce dernier avis qui est le mien et celui que je cherche à soutenir ici. Pour de nombreuses raisons qui se déduisent de l'exposé préalable des principes sur lesquels je me base, j'estime que, s'il est exact que les femmes pourraient assez facilement remplir les emplois extérieurs imaginés par les hommes pour créer des ressources à eux et à leur famille, il est non moins exact que les hommes sont inaptes à remplir les emplois tout différents qui s'imposent à la femme pour assurer le bien-être et le plein développement de la génération présente et de la génération future. Au lieu donc de jeter les femmes dans une folle et stérile concurrence sur des terrains déjà encombrés, il y a lieu de les appeler aux terrains encore vierges, où elles seules pourront évoluer. En un mot, au lieu de l'ambition facile et à courte vue qui porte les femmes à vouloir prendre part à tout ce que les hommes entreprennent, je voudrais voir les femmes entreprendre ce que les hommes ne peuvent pas réaliser ; ainsi seulement se fera une organisation sociale rationnelle correspondant à la répartition normale des tâches respectives de l'homme et de la femme dans la vie commune.

C'est dans cet esprit que l'enseignement supérieur féminin mènerait les femmes à des emplois de plus en plus variés et déterminés. Nous pourrions dès à présent indiquer, en suivant l'ordre des sections entrevues :

1° Des mères suppléantes plus éclairées que les institutrices d'aujourd'hui, et spécialisées en : *a*) préceptrices dans les familles ; *b*) professeurs d'enseignement secondaire ; *c*) nurses supérieures, directrices d'écoles normales d'infirmières, médecins spécialistes, etc., et autres créations qui suivront les études mêmes au fur et à mesure de leur développement.

2° Des économistes entendues dont les connaissances acquises pourront s'appliquer : *a*) dans des écoles normales ménagères ; *b*) dans l'administration de coopératives de consommation étendues à la production,

ces dernières étant autonomes dans la coopération même ; *c*) dans l'organisation de services locaux de prévoyance, d'assistance et autres à survenir.

3° Des esthéticiennes spécialement aptes à pratiquer : *a*) la culture de la figure humaine ; *b*) les arts du vêtement et de la parure ; *c*) les arts du milieu familial ; *d*) les arts du milieu social, avec les infinies applications de détail que la matière comporte.

Je ne puis entrer dans l'étude particulière de chacun de ces points qui seront développés et élucidés dans les études ultérieures que vous voudrez provoquer, j'en ai le ferme espoir ; mais dès à présent, on peut dire que des études sérieusement et méthodiquement conduites sur ces sujets divers donneraient aux femmes des moyens d'activité qui se distingueraient nettement des moyens masculins, et permettraient aux uns comme aux autres de se développer pleinement en se prêtant un mutuel appui, au lieu de se nuire et de se combattre sur le terrain de la concurrence.

V. — Idées d'organisation

C'est là, Monsieur le Ministre, un ensemble qui peut être, à première vue, frise l'utopie. Mais ne croyez pas que je prétende le voir créer de toutes pièces, le voir sortir tout armé de ce rapport, comme les guerriers sortaient de la terre frappée par le pied du héros fabuleux.

Voici, au point de vue pratique, comment il me semble qu'on pourrait procéder.

Préparation d'un personnel. — D'abord s'interdire toute précipitation, toute impatience : rien n'est préparé, ni le personnel, ni l'esprit public ; il faut trouver des moyens d'habituer l'opinion à cet enseignement nouveau, et lui découvrir avant tout des professeurs possibles, résolus à ne pas laisser dévier l'idée fondamentale, dont la clarté et l'intégrité doivent rester entières.

Aussi, pour commencer, ne devrons-nous pas avoir de système, pas de programme complet, pas de budget préalable, rien qu'une orientation nette, des essais partiels au besoin ; mais alors faudrait-il accueillir avec empressement tout ce qui se présentera dans ce sens, et faciliter les expériences, les essais ; toutes les bonnes volontés devraient être aidées, mais il faudrait les étudier soigneusement avant de les consacrer.

Comment ces essais pourront-ils être conciliés avec la double obligation de respecter les règlements actuels de l'enseignement supérieur, si inflexibles et formels, et de donner à ces essais le milieu même, les conditions entières, moyennant lesquels seulement ils pourraient être jugés avec équité sur leurs résultats possibles ? C'est ce que la pratique seule permettra de déterminer. Un de ces cas ne manquera pas de se produire aussitôt le principe posé, et servira de sujet d'expérience.

Commission d'initiative. — Pour appuyer et vérifier ces essais de réalisation, il serait avant tout utile, évidemment, de constituer une commission, peu nombreuse actuellement, qui étudierait d'abord, qui contrôlerait ensuite, les voies et moyens à adopter, les essais d'application

à tenter. Si vous jugiez à propos de former cette commission, Monsieur le Ministre, il importerait avant tout d'en écarter toutes les personnes ayant donné, de près ou de loin, dans les entraînements du féminisme, et d'en écarter également tout élément de puérilité, sous couvert de sentiment ou d'intuition féminine. Cette première commission aurait une rude tâche à remplir : donner la note bien nette de ce nouvel enseignement, en déterminer fortement la nature, rigoureusement scientifique, désintéressée en soi-même, vraiment « supérieure ». Peu de personnes y suffiraient, mais il faudrait les bien choisir.

C'est seulement par la suite, et après que cette première empreinte aurait été donnée, qu'on pourrait agrandir le cercle et y appeler des bonnes volontés disposées à s'éclairer d'abord sur les notions nouvelles et à les diffuser ensuite.

La première commission — commission d'initiative en quelque sorte — pourrait, après une sorte d'examen privé, autoriser des professeurs à traiter, sous le titre d'enseignement supérieur féminin, des cours partiels en attendant qu'un premier ensemble ait pu être formé.

Titres. — Une question assez grave se pose : quels titres donneront droit à faire cet enseignement nouveau, et quels titres en seront la sanction ?

Les études ultérieures seules pourront permettre d'établir des dispositions formelles à cet égard ; mais dès à présent il me semble nécessaire de poser en principe que des titres d'hommes, nécessitant des études faites nécessairement dans le milieu et l'esprit masculin, ne devront pas être *exigés* des futurs professeurs. La commission restreinte pourrait, provisoirement, donner des autorisations personnelles après un examen dont elle serait seule juge, en attendant qu'elle ait, après expérience, fixé les conditions et le programme d'un examen spécial.

Quant aux titres-sanctions, on a plus de temps pour en déterminer la nature ; mais dès à présent il faut indiquer également une double nécessité : d'abord ne pas leur donner des désignations analogues à ceux des hommes ; il faudra trouver autre chose que « docteur », « agrégé », « licencié », etc. ; ensuite leur assurer une équivalence dans les honneurs et les préséances, qui puisse n'en abaisser pas le caractère, ni dans l'esprit des professeurs, ni dans celui des élèves, ni dans celui du public.

Conditions d'admission. — Une fois les cadres créés, il y aurait lieu de décider comment seraient répartis l'enseignement et les titres correspondants.

Les inscriptions régulières pourraient être reçues moyennant production d'un titre de : baccalauréat moderne, ou certificat d'études secondaires, ou brevet supérieur d'enseignement primaire avec une langue vivante supplémentaire.

Chacune des sections instituées aurait pour sanction un ou des titres spéciaux ; mais on pourrait prévoir un premier degré d'études d'ensemble portant sur les questions fondamentales des trois sections et donnant lieu à un titre particulier.

Comité de patronage. — Si vous donnez à ces idées, Monsieur le Ministre, la sanction que je leur souhaite, la nomination d'une commis-

et des régents. Les premiers éducateurs qui succédèrent aux Jésuites furent nommés par un vote commun de l'Hôtel de Ville et de l'Université. Depuis ce moment, l'Hôtel de Ville nomma seul aux places vacantes jusqu'en 1782. Le Parlement rendit alors un arrêt (29 août 1782), par lequel, en attendant que le Roi en ordonne autrement, il attribua au tribunal de l'Université la nomination du principal, des professeurs et régents. Le Corps de Ville forma opposition à cet arrêt, qui eut cependant son exécution (1784) par provision, jusqu'en 1791 (1).

Le procédé de l'Université était des plus simples. C'est *proprio motu* que le tribunal nommait le principal et les régents des classes de grammaire et d'humanités. Les chaires de professeurs de philosophie et de rhétorique se disputaient publiquement au concours : le tribunal réglait la marche et la matière des exercices, jugeait les épreuves et prononçait entre les candidats, Quelquefois il y avait dispense de concours, mais par exception et avec l'approbation du Parlement.

C'est aussi dans ce tribunal, présidé par le Recteur et composé du doyen et d'un membre de chaque Faculté, du procureur général et du secrétaire général de l'Université, que se traitaient et se décidaient souverainement toutes les questions administratives et financières relatives au collège. Il remplaça à Poitiers, à partir de 1768, ce fameux bureau d'administration, créé par l'édit de février 1763 pour la manutention des collèges, mais dont les fréquents désaccords, nés de sa composition même extra-universitaire, mirent souvent ailleurs les régents dans la plus triste position.

Il se réunissait tous les quinze jours, excepté durant les vacances, au collège même, dans une salle dite *Salle de l'Université*. C'est aujourd'hui le grand réfectoire des élèves du lycée. Une boiserie à hauteur d'homme, avec des banquettes adhérentes, la garnissait alors dans tout son pourtour. Au fond se trouvait une sorte de fauteuil tenant à un panneau de menuiserie, et où s'asseyait le Recteur. De chaque côté deux grands bancs à dossier, de forme circulaire, sur lesquels prenaient place, suivant leurs rangs, les autres membres du tribunal. Au-dessus du siège occupé par le président, était appendu le portrait du duc de Chartres, gouverneur du Poitou ; sur le mur de gauche, au fond, le portrait de M. du Tréhan, dernier trésorier de Saint-Hilaire, chancelier de l'Université. Enfin sur le trumeau de l'immense cheminée qui faisait face aux sièges, s'étendait un long tableau représentant un saint de l'ordre des Jésuites.

La nomination du sous-principal, qui remplaçait le préfet des études d'autrefois, fut de tout temps réservée au principal du collège. Il devait être en mesure de remplacer dans leurs classes les professeurs accidentellement absents, mais sa fonction principale était d'assurer le bon ordre et le maintien de la discipline parmi les écoliers.

II

Les externes surtout affluaient au collège : cela tenait d'abord à la gratuité de l'instruction, qu'on avait eu le bon esprit de maintenir quoi-

(1) Cf. Dom Fonteneau, 74.

qu'elle fût un legs des Jésuites. Mais ce qui contribua le plus à fournir des écoliers, ce fut le stage scolaire, ou l'obligation, même pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, de présenter le certificat de *quinquennium*, c'est-à-dire de deux années de philosophie et de trois, ou tout au moins de deux années de théologie faites au collège.

Ce n'est qu'alors qu'on était reçu au grand séminaire, où l'on restait de douze à quinze mois, durant lesquels on recevait les ordres, en suivant un cours de théologie supplétif.

La plupart des candidats à l'état ecclésiastique venaient passer la durée du *quinquennium* dans le petit séminaire de Saint-Charles, dirigé par les Lazaristes, où ils trouvaient le triple avantage des répétitions, d'un genre de vie réglé qui les mettait à l'abri des dangers du séjour de la ville, et d'une grande économie dans le prix de la pension. Les philosophes se rendaient deux fois par jour, pour les classes, au collège ; les théologiens une fois, soit le matin, soit le soir.

Ils portaient tous le costume ecclésiastique, ce qui les distinguait des autres grands élèves, auxquels on permettait de conserver le costume bourgeois.

L'uniforme du collège, mais prescrit seulement aux élèves du pensionnat et aux externes des classes inférieures, consistait dans un habit bleu, doublé de rouge, avec des petits galons d'argent espacés à un doigt de distance autour des parements et du collet.

Les étudiants en droit, admis à suivre les cours du collège, étaient autorisés à porter l'épée sur l'habit écarlate doublé de blanc, avec les revers, les parements et le collet de velours bleu.

Enfin en 1789, on vit même des volontaires nationaux en uniforme suivre les cours de logique : ce qui, comme on doit le penser, contribuait médiocrement au bon ordre de la classe et à la prospérité des études.

III

En effet, l'esprit d'indépendance, d'insubordination, de révolte même contre toute espèce d'autorité se manifesta particulièrement dans les commencements de la Révolution. C'était fatal.

Cependant la discipline n'était pas tendre à cette époque, et le répertoire des punitions n'avait guère été modifié depuis le départ des Jésuites : c'étaient toujours les pensums, la mise à genoux, les férules distribuées par le professeur, les coups de discipline donnés dans les mains par le portier, et même le fouet appliqué par le même ministre des arrêts émanés de la chaire toujours dictatoriale en pareil cas.

La férule surtout, la discipline et le fouet étaient redoutables. La férule consistait en une sorte de semelle de cuir d'un doigt d'épaisseur ; la discipline du correcteur en un assemblage de cordes réunies autour d'un manche de bois. « Une conspiration permanente et générale existait contre ces deux instruments ; il n'y avait pas de tours qu'on n'imaginât pour s'en saisir, et une ovation universelle, quoique prudemment concentrée, célébrait le succès » (1).

(1) De la Liborlière, *Vieux Souvenirs*.

Le fouet à grosses mailles serrées était remisé dans la loge du concierge. « Pendant tout le temps que j'ai fréquenté le collège, dit encore de la Liborlière, l'exécuteur de ce que nous nommions les *basses œuvres*, a été un vieux militaire, nommé Gobert, décoré du médaillon orné de deux épées en sautoir qui formait la croix de Saint-Louis des soldats. Son nom seul était un épouvantail ; on citait comme des héros ceux dont le courage parvenait à comprimer totalement jusqu'à l'apparence d'une larme, lorsque le professeur laissait échapper à leur intention ces terribles paroles : « Allez chercher Gobert » !

Mais Gobert aimait le tabac et l'eau-de-vie : aussi les élèves sujets à tomber sous sa patte, avaient soin de la graisser de temps en temps afin que non seulement il frappât moins fort, mais même qu'il dirigeât ses coups de martinet de façon à ce que le banc voisin en reçût la plus grande partie. En pareil cas, les écoliers des Jésuites donnaient, eux, du chocolat, des bougies, du sucre et du café.

Un autre genre de punition moins barbare et plus ingénieux, mais qui n'est pas toujours à la portée ni du professeur qui l'inflige, ni de l'élève qui la subit, fut imaginé un jour par le professeur de rhétorique. C'était en 1773. Un jeune rhéteur, camarade du futur conventionnel P. F. Piorry, s'amusant à folâtrer en classe, avec son chapeau, fut invité par le professeur, M. l'abbé Laisné, à se couvrir, et à ne point troubler l'ordre de la classe.

L'élève ne s'étant point couvert, le professeur le condamna à copier une certaine quantité de vers d'Horace, ou à lui fournir quelque ouvrage d'esprit pour la classe du soir.

Voici l'impromptu que présenta cet élève en vers :

Si vous perdez vos bras, vendez votre manchon :
Rien de trop, fut toujours la devise du Sage.
A qui n'a point d'oiseau, que servirait la cage ?
Une ligne sans hameçon,
C'est du fil sans aiguille.
Un microscope à Saunderson
Auroit été fort inutile.
On n'a point sans la mer équipé de vaisseau...
Et je tiens pour certain qu'il faudroit être bête
Pour garder son chapeau,
Quand on n'a point de tête.... (1)

JOSEPH DELFOUR,

Docteur ès-lettres,
Censeur des Etudes au Lycée d'Amiens.

(1) *Papiers Piorry*. (Communication de M. H. Carré, professeur à l'Université de Poitiers).

LE BUDGET PRUSSIEN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES

AFFAIRES MÉDICALES POUR 1903

A. Dépenses fixes

	en 1902	en 1903	en augmentation ou en diminution de
	—	—	—
Administration centrale (Ministère)	1.279.650	1.306.338	+ 26.688
Collèges scolaires des provinces	908.122	938.624	+ 30.502
Commissions d'examen	101.216	113.075	+ 11.859
Universités	11.138.262	11.499.792	+ 361.530
Enseignement secondaire	13.433.294	13.863.951	+ 430.657
Enseignement primaire	87.411.574	90.545.499	+ 3.133.925
Arts et Sciences	5.273.180	5.451.129	+ 177.948
Enseignement technique	2.575.176	2.691.773	+ 116.597
Cultes et Instruction Publique en commun	17.504.984	17.626.684	+ 121.700
Affaires médicales	3.361.982	3.577.687	+ 215.705
Fonds généraux	326.433	326.433	—
Totaux : marks	143.313.873	147.940.985	+ 4.627.111
francs	179.142.341,25	184.926.231,25	+ 5.783.888,75

B. Dépenses uniques et extraordinaires

Ministère	450.000	331.000	— 119.000
Universités	3.487.117	2.998.959	— 448.000
Enseignement secondaire	981.705	1.216.380	+ 234.675
Enseignement primaire	5.379.682	5.257.840	— 121.842
Arts et Sciences	1.260.100	2.943.000	+ 1.682.900
Enseignement technique	2.640.610	3.607.620	+ 1.147.010
Cultes et Instruction Publique en commun	500.000	500.000	—
Affaires médicales	1.037.000	997.900	— 39.100
Fonds généraux	—	120.000	—
Totaux : marks	15.556.214	17.972.699	+ 2.416.485
francs	19.445.267,50	22.465.873,75	+ 3.020.606,25

Les Cultes, qui ressortissent du même Ministère, coûtent, en 1903, 6.043.582 marks (10.885 marks de plus qu'en 1902).

Les deux chapitres qui sont le plus favorisés, cette année, en dépenses extraordinaires sont l'Enseignement technique et les Arts et Sciences; ils ne sont pas négligés quant aux dépenses fixes, mais ils n'approchent pas l'Enseignement secondaire ni les Universités, qui disposent de sommes appréciables comme dépenses extraordinaires, et encore moins l'Enseignement primaire.

∴

Somme toute, le budget ne cesse de remonter. Il a monté depuis 1893 dans les proportions considérables que voici :

		en 1893		en 1903	
Universités	mk.	8,1	millions	11,5	millions
Enseignement secondaire	mk.	7,9	—	13,9	—
Enseignement primaire	mk.	62,1	—	90,5	—
Arts et Sciences	mk.	4,0	—	5,5	—
Enseignement technique	mk.	1,6	—	2,7	—
Cultes et Instruction Publique en commun	mk.	10,7	—	17,6	—
Affaires médicales	mk.	1,8	—	3,6	—

V.-H. Friedel.

UN VOYAGE DE VACANCES A L'ÉTRANGER (1)

... Un long séjour à l'étranger, vous diront gravement beaucoup de gens, c'est le seul moyen de bien apprendre les langues vivantes. Oui, sans doute, c'est un moyen excellent, mais il ne convient nullement à la majorité d'entre vous ; il vous est même impossible de faire un séjour d'une année à l'étranger sans compromettre par cette interruption le succès de vos études.

Mais, au fond, ce long séjour est-il bien indispensable ? Non, si vous arrivez en Allemagne ou en Angleterre avec une connaissance déjà sérieuse de la langue, et si vous êtes assez intelligents pour rechercher les multiples occasions d'entendre parler, de parler vous-mêmes, en un mot de vous perfectionner. Il vous sera d'ailleurs relativement facile de comprendre vite les étrangers et de vous faire comprendre d'eux. Nous ne sommes plus au temps où les langues vivantes n'occupaient qu'une place restreinte dans nos programmes, et où les résultats, malgré les efforts des professeurs et des élèves, laissaient peut-être à désirer.

Les programmes ont été plusieurs fois remaniés et chaque réforme nouvelle a fait aux langues étrangères une part plus large, pour répondre aux besoins toujours plus impérieux que crée la marée montante des relations internationales. Nous espérons aujourd'hui obtenir des résultats satisfaisants, surtout avec les élèves qui veulent bien s'imposer le travail nécessaire ; car c'est là, ne l'oubliez pas, une condition que tous les changements de programmes ne pourront jamais supprimer.

Une de nos premières préoccupations, vous le savez, est de vous habituer dès le début à parler la langue étrangère, afin de bien vous convaincre qu'il s'agit d'une langue qui se parle, d'une langue vraiment vivante. Nous vous préparons directement à entrer en relations avec les étrangers, et c'est à cause de cela que je voudrais faire naître chez plusieurs d'entre vous, le désir de visiter pendant les vacances l'Allemagne ou l'Angleterre.

Le nombre de vos camarades qui vont passer les mois d'août et septembre en pays étranger ne laisse pas d'augmenter chaque année, mais les conditions et les résultats de leur séjour sont loin d'être toujours les mêmes. Tous n'en retirent pas le profit que les parents en attendent et cela pour diverses raisons. Quelques jeunes gens, qui ont négligé l'étude des langues vivantes au collège, pensent qu'en respirant l'air de l'Allemagne et en buvant de la bière allemande pendant quelques semaines, ils auront bientôt rejoint, sinon dépassé, leurs camarades restés en France. C'est une douce illusion qui est souvent suivie d'une amère déception ; ils oublient que l'assimilation d'une langue étrangère est une lente opération, que l'assouplissement des organes est le fruit de longs et patients exercices, que même le vocabulaire restreint de la conversation familière est un ensemble complexe de termes infiniment variés qu'on n'apprend pas en un jour. Il faut, pour bien profiter d'un court séjour en Allemagne, avoir déjà une connaissance assez complète du vocabulaire et posséder les règles essentielles de la grammaire ; en outre, l'usage pratique de la langue tel qui vient d'être introduit dans nos

(1) Extrait d'un Discours prononcé à la Distribution des prix du Collège de Fontainebleau.

classes, s'il est nourri, fortifié par d'abondantes lectures personnelles, ne peut manquer de faciliter vos progrès.

Je suppose maintenant que vous remplissez ces conditions préalables et que vous êtes envoyés par votre famille chez un des nombreux professeurs allemands qui reçoivent des pensionnaires. Vous y trouverez toujours un accueil des plus bienveillants, et en dehors de la leçon journalière qui vous sera donnée, vous aurez à table et dans les promenades de nombreuses et précieuses occasions d'entendre et de parler la langue étrangère ; il ne vous suffira pas d'entendre, il vous faudra faire un constant effort pour comprendre et demander souvent des explications au risque quelquefois de paraitre indiscrets. Vous parlerez la langue étrangère sans timidité, vous la parlerez mal d'abord s'il le faut, pour la parler bien ensuite, et vous ne craindrez pas de faire des fautes pour apprendre à n'en plus faire. Le plus habile virtuose a commencé par jouer très mal de son instrument, et la perfection qu'il réalise n'est pas seulement due à ses dispositions naturelles ; elle est aussi, dans une large mesure, le résultat de son application et de sa persévérance.

Tout ce que vous verrez, tout ce que vous entendrez à l'étranger doit vous servir à vérifier et à augmenter vos connaissances ; toutes les occasions qui pourront s'offrir à vous d'entrer en contact avec la bonne société, devront être saisies avec empressement. De cette manière, et sans vous livrer à un travail excessif, vous prendrez peu à peu possession de la langue du pays et chaque jour sera marqué par une conquête. Il sera prudent de prendre note de vos acquisitions journalières, si vous voulez vous rendre, le plus rapidement possible, maître des expressions familières, des termes et des idiotismes qui sont du domaine de la langue courante.

Parmi les occasions multiples qu'il vous faudra rechercher, si vous voulez acquérir très vite la connaissance pratique des langues, je vous en signale deux qui ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur. Dans toutes les villes, même les plus petites, tous les dimanches, un prédicateur, catholique ou protestant, donne aux étrangers une excellente leçon de phonétique et de déclamation ; vous auriez tort de la dédaigner. Je vous recommande également les conférences et les discours, politiques, économiques ou littéraires.

Et si vous habitez par hasard une ville qui possède un théâtre, ne croyez pas que la représentation d'une tragédie ou d'une comédie ne puisse être pour le spectateur qu'une récréation, un simple divertissement ; c'est encore un excellent exercice pour vous habituer à comprendre l'allemand parlé. Lisez la pièce d'avance et vous suivrez les acteurs avec facilité ; relisez-la après l'avoir entendue, et vous serez surpris de retrouver, en parcourant les plus belles scènes, le jeu des acteurs et même les intonations qui la veille vous auront frappés.

S'agit-il donc de vous dresser, pour une période de vacances, un sévère plan d'études ? Non, j'ai voulu seulement vous bien montrer le profit considérable qu'un élève studieux et intelligent peut retirer d'un séjour même limité à l'étranger.

Laissez-moi vous citer un de ces exemples que tous ceux qui critiquent notre enseignement des langues vivantes se gardent bien de publier. J'ai connu personnellement un de ces élèves de l'enseignement primaire supérieur que le Ministère envoie tous les ans comme boursiers à l'étran-

ger. Il avait étudié l'allemand pendant quatre ans, à raison de quatre heures par semaine et n'était guère plus avancé qu'un bon élève de rhétorique ou de seconde moderne. Il fut placé chez un ancien professeur et suivit assidûment les cours d'un gymnase allemand. Il n'avait guère la pratique de la langue et les premières semaines lui parurent fort longues ; mais après avoir, pendant une année, partagé les études et les jeux, la vie scolaire et familiale de ses nouveaux condisciples, il put subir avec succès les épreuves du certificat de maturité, qui correspond en Allemagne à notre baccalauréat. Il avait donc acquis non seulement la pratique de la langue usuelle et de la conversation familière, mais il avait été capable au bout de quelques mois de traiter en allemand, de vive voix et par écrit, des questions ayant trait aux matières les plus diverses d'un programme complet d'enseignement. Et ne croyez pas que ce soit là un cas exceptionnel, car depuis quinze ans, l'Etat envoie en Allemagne, chaque année, de divers points de la France, trois ou quatre boursiers qui accomplissent le même tour de force. Pourquoi l'un d'entre vous ne serait-il pas tenté, après avoir terminé ses études en France, d'aller renouveler pour son propre compte cette curieuse expérience ?

Il n'est pas possible à tout le monde, me dira-t-on, de faire les frais d'un séjour en Allemagne ou en Angleterre, et bien souvent les parents sont encore arrêtés par d'autres considérations. Je voudrais essayer de vous montrer comment on peut réduire ces frais dans une large mesure, et comment les parents peuvent se séparer de leurs enfants sans la moindre inquiétude.

Au lieu d'attendre l'établissement par l'Etat de bourses spéciales que nos meilleurs élèves pourraient se disputer, il faut que nous fassions preuve d'initiative. J'entrevois un avenir prochain, où les villes possédant un collège se disputeront l'honneur d'instituer comme prix annuel d'allemand ou d'anglais une bourse de quelques cents francs pour un séjour de vacances à l'étranger. Les associations amicales d'anciens élèves ne voudront certainement pas rester en arrière des municipalités. Ce jour-là, tous nos élèves redoubleront d'ardeur, les meilleurs se sentiront capables d'efforts nouveaux et les moins enthousiastes seront entraînés bon gré mal gré par un zèle insoupçonné. J'allais ajouter que la tâche des professeurs en serait allégée, embellie, mais je me rappelle à temps que tout cela n'est encore qu'un beau rêve.

Pour envoyer un enfant à l'étranger, avec peu de frais et la plus grande sécurité possible, il suffit d'avoir quelques relations dans le pays choisi, d'y connaître des personnes de confiance. Il est assez facile de réaliser ces conditions. Les relations internationales ne se limitent plus aujourd'hui aux échanges commerciaux, aux travaux industriels, aux études scientifiques et littéraires ; elles se sont multipliées à l'infini, et elles ont franchi la porte du collège sous la forme d'une correspondance interscolaire. Il y a quelques années déjà que cette institution a vu le jour ; des centaines de jeunes Français échangent aujourd'hui avec des Allemands et des Anglais, des Américains et des Canadiens, des Italiens et des Espagnols, des milliers de lettres souvent fort intéressantes. Chacun d'eux écrit alternativement dans sa langue maternelle et dans la langue étrangère ; il envoie ainsi à son correspondant tantôt un petit modèle relativement correct, et tantôt une ébauche plus ou moins réussie. Il faut voir avec quel entrain les bons élèves se corrigent mutuelle-

ment leurs fautes, et comme ils comprennent que, luttant de part et d'autre avec des difficultés du même genre, ils en viendront plus facilement à bout en unissant leurs efforts. Tous, il est vrai, n'en retirent pas des résultats d'une même importance, mais n'est-ce pas beaucoup qu'ils aient la possibilité de le faire?

Après avoir échangé quelques lettres, les correspondants éprouvent bientôt le besoin de faire plus intime connaissance, et ne tardent guère à échanger leurs photographies. De temps en temps une carte postale illustrée introduit dans la correspondance une agréable diversion. Il n'est pas rare de voir ces correspondances entretenues pendant deux ou trois ans, se continuer après que les jeunes gens ont quitté le collège et se transformer en relations amicales qui pourraient bien durer toute la vie.

Il est naturel aussi que deux correspondants, ainsi rapprochés par une mystérieuse sympathie, éprouvent le désir de se voir, et saisissent avec empressement l'occasion favorable aussitôt qu'elle se présente. Les exemples de ces visites se multiplient chaque année, et quand les jeunes excursionnistes veulent bien nous raconter leurs voyages, ils le font avec un grand enthousiasme; ils sont surpris et heureux tout à la fois d'avoir été si bien accueillis dans une famille étrangère et ils attendent avec impatience la prochaine visite de leur correspondant.

La correspondance interscolaire peut donc vous conduire à faire à l'étranger un séjour extrêmement agréable, pendant lequel vous serez en rapports journaliers avec un camarade de votre âge, que vous connaissez déjà et dont vous partagerez les jeux ou les occupations. Il vous sera possible de le recevoir à votre tour l'année suivante, et de lui offrir chez vous l'occasion de faire, dans votre propre langue, les progrès qu'il vous a aidés à faire dans sa langue maternelle.

L'échange de lettres entre collégiens de tous pays, qui a pris en quelques années une si rapide extension, a suggéré l'idée d'un autre échange. Un grand nombre de familles allemandes, anglaises et françaises ont déjà pratiqué résolument l'échange de leurs enfants. Cette idée, tout d'abord, a paru étrange; on a fait de nombreuses objections et découvert de multiples inconvénients; mais, l'expérience l'a prouvé, deux familles de même condition, également intéressées à la santé physique et morale, à la culture intellectuelle de leurs enfants, ne peuvent manquer de prodiguer à leurs otages respectifs les soins les plus dévoués, les plus affectueux. De hautes personnalités universitaires ont approuvé ces échanges, et quelle que soit l'hésitation que montrent encore les familles françaises, on prévoit que cet usage va s'introduire dans nos mœurs. Un des promoteurs de cette innovation vient de fonder récemment à Paris un Bureau d'échange international des enfants et des jeunes gens, et au mois de mai dernier il avait déjà reçu plus de trente demandes venues de France, d'Angleterre ou d'Allemagne.

Voici en résumé les avantages qui résultent de ces échanges: pour ce séjour à l'étranger la dépense ne dépasse pas les frais de voyages, et vous avez la certitude qu'une famille honorable entourera votre enfant des soins qu'elle vous demande pour le sien propre; le jeune homme n'apprend pas seulement la langue étrangère d'une manière plus approfondie, mais grâce à la vie familiale qu'il partage il peut mieux comprendre et juger les étrangers; en outre, il trouve dans cette séparation momentanée l'occasion fréquente d'exercer cet esprit d'initiative, qui, dit-on, nous fait tant défaut....

MARCEL PROCUREUR.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret portant réorganisation du musée pédagogique (1er avril)

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Vu la loi de finances du 31 mars 1903, Décrète :

Art. 1er. — Le Musée pédagogique et la Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire, créés au Ministère de l'Instruction publique par le décret du 13 mai 1897, et l'Office d'informations et d'études créé au Ministère par le décret du 10 juin 1901, sont fondus en un seul établissement qui prendra le nom de Musée pédagogique (Bibliothèque, Office et Musée de l'Enseignement public).

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Décret fixant le personnel du Musée pédagogique réorganisé par le décret du 1er avril 1903 (9 juin)

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, Décrète :

Art. 1er. — Le personnel du Musée pédagogique, réorganisé par le décret du 1er avril 1903, est fixé comme il suit :

Un directeur, dont le traitement est fixé de 5.000 à 7.000 francs par augmentations successives de 1.000 francs.

Un bibliothécaire, conservateur de la bibliothèque, dont le traitement est fixé de 3.000 à 4.500 francs, par augmentations successives de 500 francs ;

Un conservateur des collections, chargé du service intérieur, dont le traitement est fixé de 3.000 à 4.500, par augmentations successives de 500 francs.

Un archiviste de l'Office d'informations et d'études, dont le traitement est fixé de 4.000 à 5.000 francs par augmentations successives de 500 francs;

Un bibliothécaire adjoint, dont le traitement est fixé de 2.500 à 4.000 francs, par augmentations successives de 500 francs;

Trois employés dont le traitement est fixé de 1.500 à 3.000 francs, par augmentations successives de 300 francs.

Art. 2. — Nul ne peut être nommé dans la classe supérieure s'il n'a passé deux ans au moins dans la classe immédiatement inférieure.

Art. 3. — Toutes les dispositions antérieures, contraires au présent décret, sont et demeurent annulées.

Art. 4. — Le présent décret aura son effet à partir du 1er mai 1903.

Arrêté maintenant un conseil d'administration auprès du Musée pédagogique et nommant les membres de ce conseil (10 juin)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu le décret du 1er avril 1903 et l'arrêté ministériel du 5 mai 1880, Arrête :

Art. 1er. — Un conseil d'administration est maintenu auprès du Musée pédagogique réorganisé par le décret du 1er auril 1903.

Art. 2. — Sont nommés membres de ce conseil :

MM. Gréard, de l'Académie française, *président* ; Bayet et Gasquet, directeurs au Ministère de l'Instruction publique, *vice-présidents* ; Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante ; Brunot, professeur à la Faculté des lettres ; Buisson, député ; Bureau, professeur au Muséum d'histoire naturelle ; de Chantepie, conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne ; Couturier, inspecteur général de l'enseignement primaire ; Delage, professeur à la Faculté des sciences ; Debras, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique ; Ferrand, directeur de la comptabilité au Ministère de l'Instruction publique ; Gilles, inspecteur général de l'enseignement primaire ; Guillaume, publiciste ; Javal, membre de l'Académie de médecine ; Leblanc (René), inspecteur général de l'enseignement primaire ; Liard, Vice-Recteur de l'Académie de Paris ; Petit (E.), inspecteur général de l'enseignement primaire ; Pinloche, professeur au lycée Charlemagne ; Sabatié, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique ; Seignobos, maître de conférences à la Faculté des lettres ; Wolff, membre de l'Institut ; de Cumont, rédacteur au Ministère de l'Instruction publique, *secrétaire*.

J. CHAUMIÉ.

Décret donnant aux agrégés des lycées pour l'ordre de la grammaire la faculté d'être nommés professeurs titulaires dans toutes les classes du premier cycle (10 juin).

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Vu le décret du 14 juillet 1857 concernant l'agrégation de grammaire ; Vu le décret du 31 mai 1902 relatif au plan d'études secondaires ; Vu l'arrêté du même jour déterminant les programmes d'enseignement des classes secondaires dans les lycées et collèges de garçons; Vu l'avis de la section permanente du conseil supérieur de l'Instruction publique, Décrète :

Art. 1er. — Les agrégés des lycées pour l'ordre de la grammaire peuvent être nommés professeurs titulaires dans toutes les classes du premier cycle.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Circulaire concernant un cours théorique et pratique de gymnastique pendant les vacances (3 juin)

Monsieur le Recteur,

La gymnastique a fait depuis un certain nombre d'années, en France comme à l'étranger, l'objet d'études d'un caractère véritablement scientifique, qui semblent avoir en partie justifié, en partie condamné les méthodes généralement suivies dans nos lycées et collèges pour cet ordre d'enseignement.

Une révision des programmes deviendra nécessaire à bref délai. Mais en cette matière surtout, le programme a moins d'importance que le maître.

Nos maitres de gymnastique n'ont pas été les derniers à s'émouvoir des critiques dont leur enseignement a été l'objet. Ils ne demanderaient qu'à le mettre au niveau des récents progrès de la théorie.

Ce qui leur manque, ce n'est pas le bon vouloir, c'est le moyen de s'instruire et de se perfectionner eux-mêmes. Mais ils n'ont à leur portée ni information précise, ni direction éclairée.

Il y aura lieu sans doute de prendre ultérieurement des mesures pour assurer à l'avenir dans les meilleures conditions, la formation, le recrutement des professeurs de gymnastique.

Dès cette année, à titre d'essai et en vue de répondre au désir si légitime et si honorable des maîtres déjà en fonctions, j'ai décidé de fournir à un certain nombre de professeurs le moyen de compléter leur connaissances et d'améliorer leurs méthodes.

A cet effet il sera institué à Paris, du 1er au 31 août dans un de nos lycées un certain nombre de cours à la fois théoriques et pratiques. J'ai désigné M. Demény dont la compétence est bien connue, comme directeur de ces cours ; deux professeurs lui seront adjoints ultérieurement.

Ces cours seront gratuits. Une vingtaine de professeurs pourront être cette année admis à les suivre. Ces professeurs seront logés et nourris au lycée, leurs frais de voyage leur seront remboursés.

Pour répondre à un vœu qui m'a été exprimé par l'Union des sociétés de gymnastique de France, j'ai décidé que ces cours seraient ouverts, également à un certain nombre de maîtres qui me seront désignés par le Comité de l'Union.

A la suite de ces cours, un certificat sera délivré aux auditeurs qui en auront été jugés dignes par leur assiduité, leur aptitude et les résultats obtenus. Il pourra en être tenu compte soit pour l'avancement ultérieur des professeurs déjà en fonctions, soit pour l'obtention d'un poste de professeur.

Je vous prie, Monsieur le Recteur, de porter ces dispositions à la connaissance des professeurs de gymnastique des lycées et collèges de garçons de votre ressort, en invitant ceux qui désireraient en profiter à vous adresser leur demande d'ici au 15 juin. Si plusieurs demandes se produisent, vous les réduirez vous-même à deux que vous classerez par ordre de préférence, en tenant compte des titres et des mérites des postulants. Vous m'adresserez vos propositions avant le 1er juillet.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, relative à la création et à l'organisation d'un Institut de médecine légale et de psychiâtrie (22 juin).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la délibération, en date du 2 avril 1903, du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, relative à la création et à l'organisation, près de cette Faculté, d'un Institut de médecine légale et de psychiâtrie.

J. CHAUMIÉ.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Paris (2 avril 1903).

I. — L'Institut de médecine légale et de psychiâtrie a pour but de donner un enseignement théorique et pratique aux médecins et aux étudiants français et étrangers qui se destinent aux fonctions d'experts près les tribunaux.

II. — Un diplôme spécial sera délivré aux médecins et aux étudiants français et étrangers qui auront suivi régulièrement les cours de l'Institut de médecine légale et de psychiâtrie et subi avec succès un examen probatoire.

III. — Un certificat d'assiduité sera délivré aux médecins et aux étudiants étrangers qui ne voudraient pas subir l'examen probatoire.

IV. — L'Institut de médecine légale et de psychiâtrie est placé sous la direction du doyen de la Faculté de médecine, du professeur de médecine légale et du professeur de clinique des maladies mentales.

V. — L'enseignement se divise en deux parties : A. Enseignement médico-légal proprement dit; B. Enseignement médico-légal psychiâtrique.

A. ENSEIGNEMENT MÉDICO-LÉGAL PROPREMENT DIT

L'enseignement médico-légal proprement dit est placé sous la direction du professeur de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris.

Cet enseignement est donné par le professeur de médecine légale avec le concours : 1° Des agrégés libres et en exercice de la chaire de médecine légale; 2° Du sous-directeur du laboratoire de toxicologie; 3° Des chefs des travaux anatomiques et histologiques de médecine légale.

Cet enseignement comprend : *a*) Une partie théorique ; *b*) Une partie pratique.

a) La partie théorique comporte le programme d'un cours complet de médecine légale. Ce cours est professé par les agrégés libres et en exercice de la chaire afférente et par le sous-directeur du laboratoire de toxicologie.

b) La partie pratique comporte : 1° Les autopsies et les examens de sujets vivants spéciaux à la médecine légale ; 2° Les recherches microscopiques, chimiques, physiologiques, etc., médico-légales.

Cet enseignement est donné par le professeur de médecine légale, les agrégés libres et en exercice de la chaire afférente et les chefs de travaux.

L'enseignement médico-légal proprement dit, pratique et théorique, se poursuit pendant toute la durée du stage d'instruction, c'est-à-dire pendant les deux semestres scolaires.

B. — ENSEIGNEMENT MÉDICO-LÉGAL PSYCHIATRIQUE

L'enseignement-médico-légal psychiâtrique est placé sous la direction du professeur de clinique des maladies mentales à la Faculté de médecine de Paris.

Cet enseignement est donné par le professeur de clinique des maladies mentales avec le concours : 1° Des agrégés libres et en exercice de la chaire de clinique des maladies mentales ; 2° Du chargé de cours médecin de l'infirmerie du Dépôt de la Préfecture de police ; 3° Des chefs de clinique de la chaire des maladies mentales.

Cet enseignement comprend : *a*) Une partie théorique ; *b*) Une partie pratique.

a) La partie théorique comprend un cours d'aliénation mentale complet et un cours de médecine légale psychiâtrique.

Ces cours sont professés par les agrégés libres et en exercice de la chaire de clinique des maladies mentales et par les chefs de clinique.

L'enseignement théorique est donné pendant le premier semestre.

b) La partie pratique comporte : 1° Les leçons de clinique des maladies mentales faites par le professeur de la chaire ; 2° Les leçons de clinique psychiâtrique médico-légale professées par le chargé de cours médecin de l'infirmerie spéciale de la Préfecture de police.

L'enseignement clinique des maladies mentales est donné pendant les deux semestres scolaires.

L'enseignement pratique de la psychiâtrie médico-légale est donné pendant le second semestre.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Paris instituant un diplôme portant la mention *Médecine légale et psychiâtrie* (du 22 juin).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu la loi du 10 juillet 1896 ; Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; Vu la délibération, en date du 25 mai 1903, du Conseil de l'Université de Paris ; Vu l'arrêté en date du

22 juin 1903; Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Paris instituant, près la Faculté de médecine, un diplôme portant la mention : « Médecine légale et psychiâtrie » et en réglementant les conditions de scolarité.

J. CHAUMIÉ.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Paris (25 mai 1903)

Le Conseil de l'Université de Paris, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897; Vu la demande formée par la Faculté de médecine, Délibère :

Art. 1er — Il est institué, près la Faculté de médecine de l'Université de Paris, un diplôme portant la mention : *Médecine légale et psychiâtrie*.

Art. 2. — Le diplôme est délivré : *a*) Aux docteurs en médecine français et étrangers ; *b*) Aux étudiants étrangers et aux étudiants français titulaires de seize inscriptions de doctorat en médecine.

Art. 3. — La durée de la scolarité est fixée à deux semestres.

Les médecins nommés au concours aux fonctions de médecin des asiles d'aliénés ou de chef de clinique de médecine mentale ou ayant rempli pendant au moins un an les fonctions d'interne dans un service d'aliénés, seront dispensés de la scolarité en ce qui concerne la psychiâtrie.

Art. 4. — L'examen pour l'obtention du diplôme se divise en deux parties : 1° Partie médico-légale proprement dite ; 2° Partie médico-légale psychiâtrique.

La partie médico-légale proprement dite comprend : 1° Une épreuve théorique; 2° Une épreuve pratique comportant une ou plusieurs des épreuves suivantes : Autopsie, recherche microscopique, examen d'un sujet vivant, avec rédaction d'un rapport.

La partie médico-légale psychiâtrique comprend : 1° Une épreuve théorique, rédaction d'un rapport sur un thème supposé; 2° Une épreuve pratique : examen d'un malade avec rédaction d'un rapport sur son état mental et ses conséquences.

Art. 5. — Le diplôme est signé par les membres du jury et par le doyen de la Faculté.

Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Paris par le président du Conseil de ladite Université.

Art. 6. — Le présent règlement sera mis à exécution à partir de l'année scolaire 1903-1904.

Rapport et décret concernant les bourses réservées à de jeunes Andorrans (8 juin).

Monsieur le Président,

Un décret du 17 décembre 1862, rendu sur le rapport du Ministre des affaires étrangères et du Ministre de l'Instruction publique, a stipulé que

deux bourses entières pourront être accordées à de jeunes Andorrans proposés par le Syndic général des vallées d'Andorre.

Ce décret dispensait les candidats de toute condition d'aptitude, de telle sorte que la plupart des boursiers nommés, trop illettrés en général et trop ignorants en particulier de la langue française, étaient incapables de suivre avec fruit les cours secondaires pour lesquels la bourse leur était attribuée, et se trouvaient exposés, dans tous les cas, à des débuts très difficiles, et souvent décourageants.

Il nous a semblé que, dans l'intérêt même de ces jeunes gens, il y avait lieu de les astreindre à justifier d'une instruction primaire en rapport avec leur âge et principalement d'une connaissance suffisante du français.

Nous vous proposons, en conséquence, de décider que les jeunes Andorrans qui, à l'avenir, seraient proposés pour une bourse, seront astreints à subir un examen sur le programme du cours moyen de l'enseignement primaire.

Tel est l'objet du projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueux dévouement.

(8 juin).

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et du Ministre des Affaires étrangères ; Vu le décret du 17 décembre 1862, aux termes duquel deux bourses peuvent être accordées à de jeunes Andorrans ; Vu le décret du 6 août 1895, relatif à la collation des bourses dans les lycées et collèges, Décrète :

Art. 1er. — Les deux bourses instituées par le décret susvisé du 17 décembre 1872 peuvent être accordées à de jeunes Andorrans, sur la proposition du Syndic général des vallées d'Andorre.

Art. 2. — Les candidats à ces bourses doivent être âgés de moins de 13 ans au 1er janvier de l'année de leur nomination ; ils sont tenus de subir un examen d'aptitude devant un jury composé du Viguier de France ou de son délégué, d'un délégué du Conseil général des vallées, d'une institutrice ou d'un instituteur désigné par la délégation permanente.

Cet examen porte sur le programme du cours moyen de l'enseignement primaire.

Il comprend une épreuve écrite et une épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en une dictée française suivie de questions sur certaines parties du texte dicté permettant de constater chez les candidats la connaissance de la langue et l'intelligence du texte.

L'épreuve orale consiste en interrogations sur la langue française et sur l'arithmétique.

Art. 3. — Le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Circulaire relative à la ventilation des dépenses communes dans les lycées de garçons (27 juin.)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aux Recteurs d'académie.

L'expérience a démontré que la détermination de la part de l'externat dans les dépenses communes au moyen d'une somme fixe forfaitaire arrêtée invariablement pour plusieurs années, peut présenter, dans la pratique, quelques inconvénients. Il est arrivé, en effet, dans certains lycées, que, pour les dépenses qui incombent presque en totalité à l'externat, la part fixe de l'externat dépassait le montant de la dépense totale, par suite de variations de prix résultant de marchés plus avantageux. Pour obvier à cet inconvénient, j'ai décidé qu'à partir du 1er janvier 1904, la part forfaitaire de l'externat dans les dépenses communes ne serait plus représentée par une somme fixe, mais serait déterminée par une quotité exprimée en *dixièmes* de la dépense totale.

Ce mode de procéder ne soulève aucune difficulté d'application dans tous les lycées d'internes. Toutefois, pour les lycées d'externes et de demi-pensionnaires, où la part de l'internat dans les dépenses communes se trouve réduite à une somme infime, la quotité de l'externat pourrait difficilement être déterminée par des dixièmes, surtout en ce qui concerne les dépenses de chauffage et d'éclairage. Il y aura donc lieu, dans ces lycées seulement, d'exprimer cette quotité en *centièmes*. Les parts de l'externat et de l'internat seraient, par exemple, de 97/100 et de 3/100.

Quant aux remboursements de l'externat à l'internat, ils s'effectueront conformément à la règle établie par l'article 10 de l'Instruction du 20 juillet 1901 pour les dépenses de nourriture ; c'est-à-dire que, pour les trois premiers trimestres de l'année, les remboursements se feront provisoirement sur les bases du crédit inscrit au budget et que le règlement du quatrième trimestre comprendra le solde restant dû, d'après les résultats effectifs constatés au compte d'administration de l'année.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien inviter MM. les Proviseurs à étudier, dès maintenant, dans leur lycée, de concert avec MM. les Economes, une nouvelle ventilation des dépenses communes, et m'adresser, en vue de l'établissement du budget de 1904, leurs propositions motivées dans la forme déterminée par le modèle ci-contre.

Ces propositions devront me parvenir au Ministère, avant le 31 juillet prochain, par votre intermédiaire. La ventilation des dépenses sera arrêtée définitivement après examen et notifiée dans chaque lycée avant le 1er octobre, de façon à permettre l'établissement du budget de 1904 sur ces nouvelles bases.

Circulaire relative à l'enseignement du tir dans les écoles primaires (27 juin.)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aux inspecteurs d'académie.

Dans sa séance du 7 mars dernier, l'assemblée générale des sociétés de tir de France a émis le vœu que le gouvernement développe l'enseignement du tir scolaire dans les écoles primaires.

Cet enseignement fait partie du programme des exercices militaires dans lequel il a été introduit par l'arrêté du 27 juillet 1893 pour les élèves des cours moyen et supérieur âgés de plus de 10 ans.

Bien que cette partie de l'instruction ne soit que facultative, j'attache une grande importance à ce qu'elle se répande de plus en plus dans nos écoles publiques. La réduction probable du temps de service militaire donne à cette question un intérêt plus pressant.

Mille écoles primaires environ prennent part au championnat annuel de tir. Il est vivement à désirer que ce nombre s'accroisse.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien porter à la connaissance du personnel de l'enseignement primaire les mesures prises par l'Union des sociétés de tir qui montre un zèle et un dévouement auxquels je me plais à rendre un hommage bien mérité.

L'Union a décidé, pour intéresser les instituteurs à l'organisation du tir dans leurs écoles. l'exécution d'une breloque spéciale de haute valeur exécutée par l'éminent artiste Dupré (Georges). Dès cette année, 500 de ces breloques seront remises aux 500 instituteurs dont les écoles auront pris part au championnat avec classement dans les 500 premières, et 500 seront attribuées au premier élève de chacune de ces écoles. L'année prochaine ce chiffre sera porté à 1.000.

De plus, l'Union fait exécuter à ses frais un Manuel contenant toutes les instructions et toutes les indications pour le tir scolaire. Elle adressera gratuitement cet ouvrage à tous les instituteurs de France.

Enfin elle a décidé la fondation d'une caisse spéciale, constituée par le prélèvement sur son capital d'une somme de 20.000 francs qui sera placée en un titre de rente à 3 p. 0/0 et à l'aide de laquelle elle couvrira, jusqu'à extinction, toutes les responsabilités pécuniaires dont pourraient être frappés, comme civilement responsables d'accidents survenus à la suite des tirs dans leurs écoles, les instituteurs qui demanderont à bénéficier de cette garantie.

Je vous rappelle aussi que chaque année 60 matériels de tir scolaire sont mis gratuitement à la disposition de toutes les écoles de France et d'Algérie, par voie de tirage au sort, sous la seule condition de se faire inscrire pour le tirage.

Je désire que MM. les Inspecteurs primaires se préoccupent sérieusement de cette question, qu'ils vous informent de l'extension dans nos écoles d'un enseignement dont personne ne discute plus l'utilité, et qu'ils tiennent compte dans leurs notes et dans leurs propositions en vue de récompenses universitaires, du zèle déployé par les instituteurs ainsi que des résultats obtenus par eux.

Nominations (juillet 1903)

Caen (6 juillet) : *Faculté de droit*. — M. Villey, professeur d'économie politique, est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 26 juillet 1903.

Grenoble (3 juillet) : *Faculté de droit.* — M. Fournier, professeur de droit romain, est nommé doyen, pour trois ans.

Muséum d'histoire naturelle. — M Joubin (Louis-Marie-Adolphe-Olivier-Edouard), professeur de zoologie générale et appliquée à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes et doyen de cette Faculté, est nommé professeur de zoologie (annélides, mollusques et zoophytes) au Muséum d'histoire naturelle, en remplacement de M. Edmond Perrier, nommé professeur de la chaire d'anatomie comparée (2 juillet).—M. Becquerel (Jean-Antoine-Edmond-Marie), ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées, est nommé assistant de la chaire de physique appliquée du Muséum d'histoire naturelle en remplacement de M. Daniel Berthelot, appelé à d'autres fonctions (6 juillet).

Ecole pratique des Hautes-Etudes. — M. Berthelot (André-Marcel), maître de conférences pour l'enseignement des religions de la Grèce et de Rome, près la 5e section de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, est nommé directeur adjoint d'études pour le même enseignement. — M. Toutain (Jules-François), chargé de la conférence pour l'enseignement des religions de la Grèce et de Rome, près la 5e section de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, est nommé maître de conférences pour le même enseignement, en remplacement de M. Berthelot (André), appelé à d'autres fonctions. — M. le docteur Nageotte, médecin adjoint à l'hospice de Bicêtre, est nommé répétiteur au laboratoire d'histologie du Collège de France, rattaché à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, en remplacement de M. Darier (29 juin).— M. Papillault (Ferdinand-Georges), préparateur au laboratoire d'anthropologie de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes (2e section), est nommé directeur adjoint dudit laboratoire, en remplacement de M. Manouvrier, nommé directeur (30 juin).

Paris (29 mars) : *Faculté des sciences.* — M. Wolff, professeur, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er mai 1903, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. Par suite de nécessités de service, M. Wolff cessera ses fonctions le 1er novembre 1903. M. Wolff est nommé professeur honoraire.

Grenoble (29 mars) : *Faculté de droit.* — M. Gueymard, professeur, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er mai 1903, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. M. Gueymard est nommé professeur honoraire.

Bordeaux (29 mars) : *Faculté de droit.* — M. Baudry-Lacantinerie, professeur, est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à partir du 1er novembre 1903. Sur sa demande, M. Baudry-Lacantinerie cessera ses fonctions le 1er novembre 1903. M. Baudry-Lacantinerie est nommé professeur honoraire.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie. — M. Figuier, professeur, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraité, à partir du 1er mai 1903, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. Par suite de nécessités de services, M Figuier cessera ses fonctions le 1er novembre 1903. M. Figuier est nommé professeur honoraire.

Lille (29 mars) : *Faculté des sciences.* — M. Willm, professeur, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er mai 1903, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. Par suite de nécessités de service, M. Willm cessera ses fonctions le 2 décembre 1903. M. Willm est nommé professeur honoraire.

Nantes (29 mars) : *Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie.* — M. Viaud-Grandmarais, professeur, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er mai 1903, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. Par suite de nécessités de service, M. Viaud-Grandmarais cessera ses fonctions le 1er novembre 1903. M. Viaud-Grandmarais est nommé professeur honoraire.

Rennes (15 mai) : *Faculté des sciences.* — M. Pujet, professeur de mathématiques pures, est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite. Sur sa demande, M. Pujet cessera ses fonctions le 1er novembre 1903. M. Pujet est nommé professeur honoraire.

(23 juillet) : *Faculté des lettres.* — M. Loth, professeur de littérature et institutions grecques et M. Dottin, professeur de langue et littérature celtiques sont autorisés à faire échange d'enseignement pendant l'année scolaire 1903-1904. — M. Philipot, agrégé de grammaire, est nommé, pour l'année scolaire 1903-1904, maître de conférences de philologie.

Paris (28 juillet) : *Faculté de droit.* — Les professeurs dont les noms suivent sont autorisés à faire au lieu et place de leur enseignement, pendant l'année scolaire 1903-1904, les cours ci-après désignés : M. Leveillé, professeur de droit criminel et législation pénale comparée. Economie coloniale (doctorat). — M. Cauwès, professeur d'histoire du droit romain et du droit français. Economie politique (doctorat). — M. Le Poittevin, professeur de législation et procédure criminelles. Législation pénale comparée (doctorat). — M. Estoublon, professeur de droit musulman, est autorisé à faire un cours de législation coloniale pendant le 2e semestre de l'année scolaire 1903-1904. — M. Bartin, agrégé, chargé d'un cours de législation civile comparée (*fondation de l'Université de Paris*), est autorisé à faire, pendant l'année scolaire 1903-1904, au lieu et place de cet enseignement, un cours complémentaire de droit romain (2e année). — M. Saleilles, professeur de droit civil, est autorisé à faire, pendant l'année scolaire 1903-1904, au lieu et place de son enseignement, un cours de législation civile comparée. — M. A. Colin, agrégé près la Faculté de droit, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de droit civile à ladite Faculté. — M. Garçon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, des fonctions d'agrégé près la Faculté de droit de l'Université de Paris. — M. Garçon, chargé des fonctions d'agrégé, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de droit criminel. — M. Jacquelin, agrégé, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire de législation financière et de droit administratif (juridictions et contentieux).

Toulouse (28 juillet) : *Faculté de droit.* — M. Deloume, professeur de droit romain, est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 16 novembre 1903.

Paris (28 juillet) : *Faculté de médecine.* — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Grancher, professeur de clinique des maladies des enfants. Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M Mathias-Duval, professeur d'histologie. — Un congé, pour le 1er semestre de l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Duplay, professeur de cli-

nique chirurgicale. Sont dispensés du service des examens, pendant l'année scolaire 1903-1904 : M. Brouardel, professeur de médecine légale. — M. Lannelongue, professeur de pathologie chirurgicale. — M. Bouchard, professeur de pathologie et de thérapeutique générales.

Bordeaux (23 juillet) : *Faculté des lettres.* — M. Dufourcq, docteur ès lettres, chargé d'un cours d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté. M. Strowski, docteur ès lettres, chargé d'un cours de littérature française à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

(28 juillet) : *Faculté mixte de médecine et de pharmacie.* — Un congé, du 1er novembre 1903 au 31 octobre 1904, est accordé, sur sa demande, à M. Braquehaye, agrégé.

Clermont (23 juillet) : *Faculté des lettres.* — M. Bréhier, docteur ès lettres, chargé d'un cours d'histoire et de géographie de l'antiquité et du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont, est nommé professeur d'histoire et de géographie de l'antiquité et du moyen âge à ladite Faculté.

Dijon (23 juillet) : *Faculté des lettres.* — M. Lambert, docteur ès lettres, maître de conférences de grammaire à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

Grenoble (23 juillet) : *Faculté de droit.* — M. Hitier, agrégé chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, est nommé professeur d'économie politique et d'histoire des doctrines économiques à ladite Faculté.

Faculté des sciences. — M. Cotton, docteur ès sciences, maître de conférences de mathématiques à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble, est nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

(28 juillet) : *Faculté des sciences.* — M. Cotton, docteur ès sciences, maître de conférences de mathématiques, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de mécanique rationnelle et appliquée.

Lille (23 juillet) : *Faculté mixte de médecine et de pharmacie.* — M. Carlier, professeur de pathologie externe à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille, est nommé professeur de pathologie externe et de clinique des maladies des voies urinaires à ladite Faculté.

Lyon (23 juillet) : *Faculté mixte de médecine et de pharmacie.* — M. Beauvisage, agrégé des Facultés de médecine, chargé d'un cours complémentaire de botanique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon, est nommé professeur de matière médicale et botanique à ladite Faculté.

Faculté des lettres. — M. Ehrhard, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont, est nommé, sur sa demande, professeur de la langue et littérature allemandes à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Montpellier (28 juillet) : *Faculté des sciences.* — M. Sabatier, professeur de zoologie et anatomie comparée, est nommé doyen du 1er novembre 1903 au 1er novembre 1904.

Nancy (28 juillet) : *Faculté des sciences.* — M. Bichat, professeur de physique, est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 12 août 1903.

Rennes (23 juillet) : *Faculté des sciences.* — M. Lacour, professeur

de calcul différentiel et intégral à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, est nommé, sur sa demande, professeur de mathématiques pures à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes. — M. Cavalier, docteur ès sciences, chargé d'un cours de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes, est nommé professeur de chimie à ladite Faculté.

Faculté des lettres. — M. Dottin, docteur ès lettres, maître de conférences de grammaire et philologie à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, est nommé professeur de langue et littérature celtiques à ladite Faculté (*fondation de l'Université de Rennes*).

(28 juillet) : *Faculté des sciences.* — M. Moreau, professeur de physique, est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 1er août 1903.

Lille (28 juillet) : *Faculté des lettres.* — M. Lefèvre, professeur de science de l'éducation à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, membre du conseil de l'Université, est nommé assesseur du doyen de ladite Faculté. — M. Petit-Dutaillis, professeur d'histoire du moyen âge, est dispensé du service des examens pendant l'année scolaire 1903-1904, par application des dispositions de l'article 35 § 3 du décret du 28 décembre 1885,

Rennes (28 juillet) : *Faculté des lettres.* — M. Loth, professeur de littérature et institutions grecques, est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 1er août 1903.

Paris (28 juillet) : *Ecole supérieure de pharmacie.* — Sont nommés, pour l'année scolaire 1903-1904 : M. Guerbet, docteur ès sciences, pharmacien de 1re classe, chef des travaux pratiques de chimie générale. — M. Cousin, docteur ès sciences, pharmacien de 1re classe, sous-chef des travaux pratiques de chimie générale. — M. Lextrait, licencié ès sciences, chef des travaux de chimie analytique. — M. Lutz, docteur ès sciences, chef des travaux pratiques de micrographie. — M. Tassilly, docteur ès sciences, chef des travaux pratiques de physique. — Chastaing, agrégé libre, chef du laboratoire des examens pratiques.

Alger (28 juillet) : *Ecole des sciences.* — M. Thévenet, professeur de mathématiques, est nommé directeur, pour trois ans, à partir du 1er novembre 1903.

(28 juillet) : *Ecole des lettres.* — M. Basset, professeur de langue arabe, est nommé directeur, pour trois ans, à partir du 1er novembre 1903.

(28 juillet) Sont chargés de cours, pour l'année scolaire 1903-1904, dans les Facultés des Universités ci-après désignées :

Paris. — *Faculté des lettres.* — M. Lanson, docteur ès lettres. Eloquence française. — M. Andler, docteur ès lettres. Langue et littérature allemandes. — M. Lévy-Bruhl, docteur ès lettres. Histoire de la philosophie moderne. — M. Lévy-Bruhl est chargé, en outre, de la direction des études pour la philosophie. — M. Durkheim, docteur ès lettres. Science de l'éducation (Pendant l'absence de M. Buisson, député).

Aix-Marseille. — *Faculté des sciences.* — M. Fabry, docteur ès sciences. Physique industrielle.

Faculté des lettres. — M. Lapie, docteur ès lettres. Philosophie. — M. Schoen, docteur ès lettres. Littérature étrangère.

Besançon. — *Faculté des sciences.* — M. Delassus, docteur ès sciences. Calcul différentiel et intégral.

Bordeaux. — *Faculté des sciences.* — M. Pérez, docteur ès sciences. Zoologie.

Faculté des lettres. — M. Dufourq, docteur ès lettres. Histoire du moyen âge. — M. Strowski, docteur ès lettres. Littérature française. — M. Richard, docteur ès lettres. Science sociale. — M. Marion, docteur ès lettres. Histoire moderne.

Caen. — *Faculté des lettres.* — M. Barbeau, agrégé d'anglais. Langue et littérature anglaises.

Lille. — *Faculté des lettres.* — M. Thomas (William), docteur ès lettres. Langue et littérature anglaises.

Faculté des sciences. — M. Lemoult, docteur ès sciences. Chimie générale et appliquée.

Lyon. — *Faculté des lettres.* — M. Holleaux, agrégé d'histoire. Antiquités grecques et latines. — M. Lespagnol, agrégé d'histoire. Géographie.

Nancy. — *Faculté des lettres.* — M. Parisot, docteur ès lettres. Histoire de l'Est de la France.

Rennes. — *Faculté des sciences.* — M. Guitel, docteur ès sciences. Zoologie.

Toulouse. — *Faculté des sciences.* — M. Job, docteur ès sciences. Chimie.

Bordeaux. — *Faculté des sciences.* — M. Féraud, docteur ès sciences, est nommé maître de conférences de mathématiques, à partir du 1er novembre 1903.

Sont chargés de cours complémentaires dans les Facultés ci-après désignées, pour l'année scolaire 1903-1904 :

Paris. — *Faculté des sciences.* — M. Riban, docteur ès sciences, maître de conférences. Analyse chimique quantitative. — M. Raffy, docteur ès sciences, maître de conférences. Eléments d'analyse et de mécanique.

Faculté des lettres. — M. Diehl, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. Histoire byzantine. — M. Chatelain, archiviste paléographe. Paléographie latine classique. — M. Denis, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. Histoire contemporaine.

Aix-Marseille. — *Faculté des sciences.* — M. Rivals, docteur ès sciences. Chimie.

Caen. — *Faculté des lettres.* — M. Besnier, docteur ès lettres. Histoire ancienne.

Clermont. — *Faculté des lettres.* — M. Rouchon, licencié ès lettres. Histoire de l'Auvergne.

Lille. — *Faculté des lettres.* — M. Benoit, docteur ès lettres. Histoire de l'art ancien et moderne. — M. Sagnac, docteur ès lettres. Histoire moderne.

Montpellier. — *Faculté des lettres.* — M. Joubin, docteur ès lettres. Archéologie. — M. Coulet, agrégé des lettres. Philologie romane.

Rennes. — *Faculté des lettres.* — M. Jordan, agrégé d'histoire. Histoire ancienne. — M. de Martonne, docteur ès lettres. Géographie.

Sont nommés, pour l'année scolaire 1903-1904, maîtres de conférences dans les Facultés ci-après désignées :

Paris. — *Faculté des sciences.* — M. Matignon, docteur ès sciences. Chimie minérale. — M. Molliard, docteur ès sciences. Botanique. — M. Bouveault, docteur ès sciences. Chimie organique. — M. Michel, docteur ès sciences. Minéralogie. — M. Hérouard, docteur ès sciences. Zoologie.

Faculté des lettres. — M. Rieffel-Schirmer, docteur ès lettres. Géographie. — M. Fougères, docteur ès lettres. Langue et littérature grecques. — M. Dejob, docteur ès lettres. Langue et littérature italiennes. — M. G. Reynier, docteur ès lettres. Langue et littérature françaises. — M. Delbos, docteur ès lettres. Philosophie. — M. Courbaud, docteur ès lettres. Langue et littérature latines.

Aix-Marseille. — *Faculté des sciences.* — M. Buisson, docteur ès sciences. Physique. — M. Jumelle, docteur ès sciences. Botanique.

Bordeaux. — *Faculté des sciences.* — M. Gogùel, docteur ès sciences. Minéralogie.

Faculté des lettres. — M. Rouge, agrégé d'allemand. Allemand. — M. Fournier, agrégé de grammaire. Grammaire. — M. Mendel, agrégé des lettres. Langue et littérature grecques.

Caen. — *Faculté des sciences.* — M. Duboscq, docteur ès sciences. Zoologie. — M. Bernard, docteur ès sciences. Botanique.

Clermont. — *Faculté des sciences.* — M. Lamotte, docteur ès sciences. Physique.

Faculté des lettres. — M. Audollent, agrégé des lettres. Langue et littérature latines. — M. Maigron, docteur ès lettres. Littérature française. — M. Vendryès, docteur ès lettres. Langue et littérature grecques.

Dijon. — *Faculté des sciences.* — M. Metzner, docteur ès sciences. Chimie.

Faculté des lettres. — M. Lambert, docteur ès lettres. Grammaire.

Grenoble. — *Faculté des sciences.* — M. Beaulard, docteur ès sciences. Physique. — M. Duboin, docteur ès sciences. Chimie. — M. Barbillion, docteur ès sciences. Electrotechnique.

Lille. — *Faculté des sciences.* — M. Drach, docteur ès sciences. Mathématiques. — M. Swyngedauw, docteur ès sciences. Physique. — M. Sagnac, docteur ès sciences. Physique. — M. Pelabon, docteur ès sciences. Chimie. — M. Malaquin, docteur ès sciences. Zoologie. — M. Decrocq, docteur ès sciences. Botanique. — M. Paquier, docteur ès sciences. Géologie.

Faculté des lettres. — M. Derocquigny, agrégé d'anglais. Langue et littérature anglaises. — Jougüet, agrégé de grammaire. Grammaire et philologie. — Bornecque, docteur ès lettres. Littérature latine. — M. Lirondelle, agrégé d'anglais. Littérature russe.

Lyon — *Faculté des sciences.* — M. Autonne, docteur ès siences. Mathématiques. — M. Bénard, docteur ès sciences. Physique. — M. Couturier, docteur ès sciences. Chimie appliquée. — M. Darboux, docteur ès sciences. Zoologie. — M. Ray, docteur ès sciences. Botanique.

Montpellier. — *Faculté des sciences.* — M. Baire, docteur ès sciences. Mathématiques.

Faculté des lettres. — M. Malavialle, agrégé d'histoire. Géographie. — M. Bourguet, agrégé des lettres. Langue et littérature grecques. — M. Delacroix, docteur ès lettres. Philosophie. — M. Martinenche, docteur ès lettres. Langue et littérature latines.

Nancy. — *Faculté des sciences.* — M. Gutton, docteur ès sciences. Physique.

Faculté des lettres. — M. Bahon, agrégé d'allemand. Langue et littérature allemandes. — M. Cousin, agrégé de grammaire. Grammaire. — M. Laurent, agrégé d'histoire. Histoire ancienne. — M. Perdrizet, agrégé des lettres. Langue et littérature grecques.

Poitiers. — *Faculté des sciences.* — M. Bodroux, docteur ès sciences. Chimie. — M. Turpain, docteur ès sciences. Physique.

Rennes. — *Faculté des sciences.* — M. Bordas, docteur ès sciences. Zoologie. — M. Lesage, docteur ès sciences. Botanique. — M. Maurain, docteur ès sciences. Physique. — M. Perrier, docteur ès sciences. Chimie. — M. Lebesgue, docteur ès sciences. Mathématiques.

Faculté des lettres. — M. Macé, docteur ès lettres. Littérature latine. — M. Feuillerat, agrégé d'anglais. Anglais. — M. Le Braz, licencié ès lettres. Littérature française.

Toulouse. — *Faculté des sciences.* — M. Camichel, docteur ès sciences Physique — M. Jammes, docteur ès sciences. Zoologie. — M. Bourget, docteur ès sciences. Mathématiques.

Les professeurs, les chargés de cours, les maîtres de conférences des Facultés et les professeurs des lycées, dont les noms suivent, sont chargés pour l'année scolaire 1903-1904, des enseignements complémentaires ci-après désignés :

Aix-Marseille. — *Faculté des sciences.* — M. Jamet, docteur ès sciences, professeur au lycée. Mathématiques. — M. Perdrix, professeur à la Faculté. Chimie (agrégation).

Faculté des lettres. — M. Clerc, professeur à la Faculté. Histoire ancienne.

Besançon. — *Faculté des sciences.* — M. Perreau, professeur à la Faculté. Physique. — M. Genvresse, professeur à la Faculté. Chimie.

Faculté des lettres. — M. Kontz, docteur ès lettres, professeur au lycée. Allemand. — M. Charrot, agrégé des lettres, professeur au lycée. Langue et littérature latines.

Bordeaux. — *Faculté des lettres.* — M. Waltz, professeur à la Faculté. Métrique. — M. Jullian, professeur à la Faculté. Histoire.

Caen. — *Faculté des sciences.* — M. Guitton, agrégé de mathématiques, professeur au lycée. Mathématiques.

Faculté des lettres. — M. Lemercier, professeur à la Faculté. Grammaires et langues anciennes.

Clermont. — *Faculté des sciences.* — M. Chavastelon, docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté. Chimie agricole.

Faculté des lettres. — M. Bocave, agrégé d'anglais, professeur au lycée. Anglais. — M. Félix, agrégé de grammaire, professeur au lycée. Grammaire et métrique.

Dijon. — *Faculté des sciences.* — M. Duport, professeur à la Faculté. Astronomie.

Faculté des lettres. — M. Lame, agrégé d'anglais, professeur au lycée. Littératures française et latine.

Grenoble. — *Faculté des sciences.* — M. Collet, professeur à la Faculté. Astronomie et géodésie.

Faculté des lettres. — M. Morillot, professeur à la Faculté. Histoire de la langue française et explications des vieux textes. — M. Caudhillier, agrégé d'histoire, professeur au lycée. Histoire ancienne et antiquités grecques et latines. — M. Damas, agrégé des lettres, professeur au lycée. Grammaire et métrique. — M. de Crozals, professeur à la Faculté. Géographie.

Lille. — *Faculté des lettres.* — M. Lefèvre, professeur à la Faculté. Philosophie. — M. Dufour, professeur à la Faculté. Grec. — M. Langlois, professeur à la Faculté. Paléographie. — M. Piquet, professeur à la Faculté. Allemand.

Lyon. — *Faculté des lettres.* — M. Depéret, professeur à la Faculté des sciences. Géographie physique. — Gruber, agrégé d'allemand, professeur au lycée. Allemand. — M. Clédat, professeur à la Faculté des lettres. Paléographie latine et française.

Faculté des sciences. — M. Barbier, professeur à la Faculté. Chimie.

Montpellier. — *Faculté des sciences.* — M. Meslin, professeur à la Faculté. Physique. — M. de Forcrand, professeur à la Faculté. Chimie. — M. Œschner de Coninck, docteur ès sciences, chargé d'un cours complémentaire. Chimie. — M. Curie, docteur ès sciences, chargé d'un cours complémentaire. Physique. — M. Pavillard, agrégé des sciences naturelles, professeur au lycée. Botanique.

Nancy. — *Faculté des lettres.* — M. Etienne, docteur ès lettres, professeur au lycée. Littérature française du moyen âge. — M. Krantz, professeur à la Faculté. Littérature française. — M. Harmand, docteur ès lettres, professeur au lycée. Français.

Poitiers. — *Faculté des sciences.* — M. Maillard, professeur à la Faculté. Astronomie — M. Schneider, professeur à la Faculté. Zoologie. — M. Velsch, professeur à la Faculté. Géographie physique.

Toulouse. — *Faculté des lettres.* — M. Graillot, agrégé des lettres, professeur au lycée. Histoire de l'art.

Paris. — *Faculté de théologie protestante.* — Sont nommés, pour l'année scolaire 1903-1904, maitre des conférences : M. Ehrhardt, licencié en théologie, chargé de cours. Langue et littérature théologiques allemandes. — M. Viénot, docteur en théologie. Histoire ecclésiastique.

Faculté des lettres. — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande, M. Boutroux, professeur d'histoire de la philosophie moderne.

Faculté des sciences. — M. Gentil, docteur ès sciences, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, de conférences de pétrographie.

Faculté des lettres. — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Lichtenberger, professeur de langue et littérature allemandes. — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Larroumet, professeur d'éloquence française.

Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, de conférences : M. Baret, docteur ès lettres, professeur au lycée Henri-IV, langue anglaise. — M. Lange, docteur ès lettres, professeur au lycée Louis-le-Grand, langue allemande.

Aix-Marseille. — *Faculté des sciences.* — Un congé sans traitement, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande, à M. Pérot, professeur de physique industrielle. — M. Lapie, docteur ès

lettres, chargé d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de philosophie à la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Faculté des lettres. — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Blondel, professeur de philosophie. — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. de Ridder, maître de conférences de langue et littérature grecques. — M. Cahen, agrégé des lettres, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, des fonctions de maître de conférences de langue et littérature grecques (deux conférences de grec, une conférence d'archéologie).

Bordeaux. — *Faculté des sciences.* — M. Gruvel, docteur ès sciences, est nommé, pour l'année scolaire 1903-1904, maître de conférences de zoologie, chargé des fonctions de chef des travaux de zoologie.

Faculté des lettres. — Un congé pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Stapfer, professeur de littérature française. — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Imbart de la Tour, professeur d'histoire du moyen âge.

Caen. — *Faculté des lettres.* — M. Prentout, docteur ès lettres, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours d'histoire de Normandie.

Clermont. — *Faculté des sciences.* — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Roujou, ancien chargé de cours.

Faculté des lettres. — M. Pineau, docteur ès lettres, chargé d'un cours complémentaire de langue et littérature allemandes à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de langue et littérature allemandes à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont.

Grenoble. — *Faculté des sciences.* — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Astor, professeur de mécanique.

Faculté des lettres. — M. Hauvette, docteur ès lettres, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire de langue et littérature italiennes. — M. Mathias, agrégé d'anglais professeur au lycée de Grenoble, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1903-1904, de faire deux conférences d'anglais par semaine à la Faculté des lettres de l'Université de cette ville.

Lille. — *Faculté des sciences.* — M. Fosse, docteur ès sciences, est chargé, pendant l'année scolaire 1903-1904, des fonctions de maître de conférences de chimie organique. — M. de Saint-Etienne, bachelier ès lettres et ès sciences, est chargé, pendant l'année scolaire 1903-1904, des fonctions de chef des travaux pratiques de chimie appliquée à l'agriculture et à l'industrie.

Lyon. — *Faculté des sciences.* — M. Lagrula, docteur ès sciences, préparateur d'astronomie, est chargé, en outre, du 1er novembre 1903 au 16 février 1904, d'un cours complémentaire d'astronomie.

Montpellier. — *Faculté des sciences.* — M. Giran, docteur ès sciences, est nommé, pour l'année scolaire 1903-1904, maître de conférences de chimie. — M. Giran, maître de conférences de chimie, est chargé, à ce titre, de la direction des travaux pratiques de chimie.

Faculté des lettres. — M. BERTHELÉ, archiviste paléographe, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire de paléographie.

Nancy. — *Faculté des sciences.* — M. MAUDUIT, ingénieur diplômé de l'école d'électricité, est délégué, pour l'année scolaire 1903-1904, dans les fonctions de maître de conférences d'électrotechnique.

Rennes. — *Faculté des sciences.* — M. THOMAS, docteur ès sciences, est nommé, pour l'année scolaire 1903-1904, maître de conférences de chimie, chargé des travaux pratiques de chimie.

Alger. — *Ecole des sciences.* — M. POUGET, docteur ès sciences, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire de chimie appliquée aux industries agricoles. Les professeurs dont les noms suivent sont chargés, en outre, pendant l'année scolaire 1903-1904, des conférences supplémentaires ci-après désignées : M. MULLER. Chimie. — M. THOMAS. Physique.

Ecole des lettres. — M. YVER, docteur ès lettres, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours d'histoire de l'Afrique moderne.— M. DOUTTÉ, pourvu du diplôme d'arabe, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire d'arabe vulgaire. — M. BOULIFA SI AMAR BEN SAID, pourvu du brevet d'arabe et du diplôme de dialectes berbères, répétiteur de langue kabyle à l'école normale de la Bouzaréa, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire de dialectes berbères (répétitions pratiques). — M. BASSET, professeur, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire de dialectes berbères (enseignement pratique).

Sont chargés de cours, pendant l'année scolaire 1903-1904, dans les Facultés de droit des Universités ci-après désignées :

Bordeaux. — M. CHÉNEAUX, agrégé. Droit civil.

Caen. — M. DEGOIS, agrégé. Droit criminel. — M. ALLIX, agrégé. Economie politique et histoire des doctrines économiques.

Dijon. — M. CHAMPEAUX, agrégé. Droit romain. — M. GAUDEMET (Eug.) agrégé. Droit civil.

Lille. — M. LÉVY-ULLMANN, agrégé. Droit civil. — M. JÈZE, agrégé. Droit administratif. — M. AFTALION, agrégé. Economie politique. — M. PILON, agrégé. Droit civil.

Lyon. — M. LÉVY, agrégé. Procédure civile et voies d'exécution. — M. GONNARD, agrégé. Histoire des doctrines économiques et économie politique. — M. BROUILHET, agrégé. Economie politique. — M. HUVELIN, agrégé. Droit romain.

Montpellier. — M. PORTE, agrégé. Economie politique.

Aix-Marseille. — M. BABLED, agrégé. Economie politique.— M. BONNECARRÈRE, agrégé. Droit criminel.

Grenoble. — M. DUQUESNE, agrégé. Droit romain. — M. REBOUD, agrégé. Economie politique.

Les professeurs des Facultés de droit dont les noms suivent sont autorisés à faire, au lieu et place de leur enseignement, pendant l'année scolaire 1903-1904, les cours ci-après désignés :

Dijon. — M. Truchy, professeur d'économie politique. Economie politique (doctorat) et histoire des doctrines économiques.

Lille. — M. Jacquey, professeur de droit civil. Droit international public (licence). Législation et économie rurales (doctorat).

Rennes. — M. Jarno, professeur d'histoire du droit. Eléments du droit constitutionnel (au lieu du cours d'histoire du droit français. Doctorat *Sciences juridiques*).

Bordeaux. — M. Ferron, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, des fonctions d'agrégé près la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.

Aix-Marseille. — *Faculté de droit.* — Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, des cours complémentaires ci-après désignés :

Licence. — M. Politis, agrégé. Eléments du droit constitutionnel.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Audinet, professeur. Droit international public. — M. Bry, professeur. Législation et économie industrielles. — M. Politis, agrégé. Principes du droit public et droit constitutionnel comparé.

Faculté des sciences. — Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, des cours ci-après désignés : M. Moreau, professeur à la Faculté de droit. Régime politique de l'Europe et de l'Amérique. — M. Politis, agrégé à la Faculté de droit. Diplomatie des Etats modernes. — M. Babled, agrégé à la Faculté de droit. Economie politique. M. Cézar-Bru, professeur à la Faculté de droit. Doctrines politiques anciennes et modernes.

Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, de cours complémentaires dans les Facultés de droit des Universités ci-après désignées :

Bordeaux. — *Licence.* — M. Despagnet, professeur. Droit international privé. — M. Sauvaire-Jourdan, agrégé. Législation financière.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Monnier, professeur. Histoire de droit public français. — M. Duguit, professeur. Principes du droit public et droit constitutionnel comparé. — M. Sauvaire-Jourdan, agrégé. Economie politique. — M. de Boeck, professeur. Histoire des doctrines économiques. — M. Sauvaire-Jourdan, agrégé. Législation et économie coloniales.

Caen. — *Licence.* — M. Genestal du Chaumeil, agrégé. Histoire générale du droit français. — M. Le Fur, professeur. Eléments du droit constitutionnel. — M. Villey, professeur. Législation financière. — M. Danjon, professeur. Droit maritime.

Doctorat (sciences juridiques). — M. Debray, professeur. Histoire du droit français.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Genestal du Chaumeil, agrégé. Histoire du droit public français. — M. Lebret, professeur, Principes du droit public et droit constitutionnel comparé. — M. Biville, professeur. Droit administratif. — M. Cabouat, professeur. Législation et économie industrielles.

Dijon. — *Licence.* — M. Percerou, professeur. Droit international privé. — M. Truchy, professeur. Législation financière.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Roux, professeur. Histoire du droit public français. — M. Moulin, professeur. Droit administratif. — M. Vignes, agrégé. Législation et économie industrielles.

Grenoble. — *Licence.* — M. Beudant, professeur. Histoire générale du droit français. — M. Balleydier, professeur. Législation financière.

Doctorat (sciences juridiques). — M. Duquesne, agrégé. Histoire du droit français.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Michoud, professeur. Droit administratif. — M. Capitant, professeur. Législation et économie industrielles. — M. Fournier, professeur. Histoire du droit public.

Lille. — *Licence.* — M. Wahl, professeur Législation financière. — M. Lacour, professeur. Droit maritime. — M. Jacquey, professeur. Droit international privé.

Doctorat (sciences juridiques). — M. Peltier, professeur. Histoire du droit français. — M. Jèze, agrégé. Droit administratif approfondi (juridictions et contentieux).

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Collinet, professeur. Histoire du droit public français. — M. Guernier, agrégé. Principes du droit public et droit constitutionnel comparé. Economie politique. Histoire des doctrines économiques. — M. Vallas, professeur. Législation et économie industrielles.

Lyon. — *Licence.* — M. Appleton (Ch.). professeur. — Eléments du droit constitutionnel.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Bouvier, professeur. Droit constitutionnel comparé. — M. Pic, professeur. Législation et économie industrielles. — M. Brouilhet, agrégé. Législation et économie coloniales.

Montpellier. — *Licence.* — M. Glaize, professeur. Législation financière. — M. Moye, agrégé. Droit international public. — M. Valéry, professeur. Droit international privé.

Doctorat (sciences juridiques). — M. Brémond, professeur. Droit administratif.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Declareuil, professeur. Histoire du droit public français. — M. Rist, agrégé. Economie politique. Histoire des doctriues économiques. — M. Moye, agrégé. Droit international public. — M. Laborde, professeur. Législation et économie industrielles.

Nancy. — *Licence.* — M. Garnier, professseur. Législation financière.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Chrétien, professeur. Droit internationial public. — M. Liégeois, professeur. Histoire des doctrines économiques. — M. Bourcart, professeur. Législation et économie industrielles. — M. Beauchet, professeur. Législation et économie coloniales. — M. Carré de Malberg, professeur. Droit administratif.

Poitiers. — *Licence.* — M. Michon, professeur. Eléments du droit constitutionnel. — M. Arthuys, professeur. Droit maritime. — M. Ptetit, professeur. Législation et science financières.

Doctorat (sciences politiques et économiques). — M. Barrilleau, professeur. Droit administratif. — M. Girault, professeur. Législation ét économie coloniales.

Rennnes. — *Licence.* — M. Thélohan, professeur. Législation financière. — M. Chatel, professeur. Droit maritime.

Doctorat (sciences juridiques). — M. Artur, professeur. Droit admi-

nistratif. — M. Ferradou, agrégé. Histoire du droit français (partie de la chaire de M. Jarno).

Doctorat (*sciences politiques et économiques*). — M. Ferradou, agrégé. Histoire du droit public français. — M. Blondel, professeur. Principes du droit public et droit constitutionnel comparé. — M. Aubry, professeur. Droit international public.

Toulouse. — M. Hauriou, professeur de droit administratif, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours complémentaire de droit administratif.

École de droit d'Alger. — Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, des cours ci-après désignés :

1º *Cours*. — M. Dujarier, professeur. Procédure civile et voies d'exécution.

2º *Cours complémentaires*. — M. Morand, professeur. Economie politique. — M. Vincent, professeur, Droit maritime. Législation financière. — M. Gérard, professeur. Droit international public. — Droit français à l'usage des indigènes. — M. Charpentier, professeur. Droit français civil et pénal. — M. Larcher, professeur, Droit international privé. — M. Thomas, professeur. de droit romain est chargé, en outre, pendant l'absence de M. Colin, député (année scolaire 1903-1904), d'un cours complémentaire de droit constitutionnel.

Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, de cours complémentaires dans les Facultés de médecine et les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie des Universités ci après désignées :

Bordeaux. — M. Denucé, agrégé libre. Pathologie chirurgicale. — M. Rondot, agrégé libre. Pathologie médicale. — M. Fieux, agrégé Accouchements.

Lille. — M. Lambret, agrégé. Médecine opératoire. — M. Oui, agrégé. Accouchements. — M. Gaudier, agrégé. Clinique chirurgicale des maladies des enfants. - M. Carrière, agrégé. Clinique médicale des maladies des enfants et syphilis infantile.

Nancy. — M. Parisot, agrégé libre. Clinique des maladies des vieillards. — M. Haushalter, agrégé libre. Clinique des maladies des enfants. — M. Février, agrégé libre, Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — M. Paris, docteur en médecine. Clinique des maladies mentales. — M. Vautrin, agrégé libre. Pathologie externe. — M. Schuhl, agrégé. Accouchements. — M. Guérin, ancien agrégé, professeur à l'Ecole de pharmacie. Conférences de chimie.

Toulouse. — M. Morel, agrégé. Bactériologie. — M. Aloy, docteur en médecine. Chimie biologique et conférences de chimie minérale.

Lyon. — M. Fabre, agrégé. Accouchements. — M. Condamin, agrégé libre. Propédeutique et gynécologie. — M. Chandelux, agrégé libre. Maladies des voies urinaires.

Montpellier. — M. Jeanbrau, agrégé. Pathologie chirurgicale. — M. Puech, agrégé. Accouchements. — M. Raymond, agrégé. Pathologie générale. — M. Vires, agrégé. Clinique des maladies des vieillards.

Paris. — M. Mauclaire, agrégé. Pathologie chirurgicale. — M. Lepage, agrégé. Accouchements. — M. Wallich, agrégé. Enseignement des élèves sages-femmes.

Lille — *Faculté mixte de médecine et de pharmacie.* — Sont chargés de cours, pendant l'année scolaire 1903-1904 : M. Fockeu, docteur en médecine, docteur ès sciences. Botanique. — M. Ausset, agrégé. Thérapeutique. — M. Verdun, agrégé des Facultés de médecine, est chargé d'un cours de parasitologie, pendant l'absence de M. Barrois, député (année scolaire 1903-1904).

Toulouse. — *Faculté mixte de médecine et de pharmacie.* — M. Frenkel. agrégé, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un enseignement de clinique ophtalmologique.

Lyon. — *Faculté mixte de médecine et de pharmacie.* — M. Sambuc, agrégé des Facultés de médecine, est chargé, pendant l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de chimie organique et toxicologie, pendant l'absence de M. Cazeneuve, député. — M. Causse, docteur ès sciences, pharmacien supérieur de 1re classe, chef des travaux de chimie organique et toxicologie, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, des fonctions d'agrégé.

Sont nommés pour l'année scolaire 1903-1904, chefs de travaux et de laboratoires dans les Facultés de médecine et les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie des Universités ci-après désignées :

Bordeaux. — M. Cassaet, agrégé libre. Chef des travaux d'histologie. — M. Auché, agrégé libre. Chef des travaux d'anatomie pathologique. — M. Sellier, docteur en médecine, licencié ès sciences. Chef des travaux de physiologie. — M. Lasserre, docteur en médecine pharmacien de 1re classe. Chef des travaux d'histoire naturelle.

Lille. — M. Bédart, agrégé. Chef des travaux de physiologie. — M. Gerard, agrégé. Chef des travaux d'anatomie (chargé des fonctions).— M. Vallée, agrégé. Chef des travaux de pharmacie. — M. Fockeu, docteur en médecine, docteur ès sciences. Chef des travaux d'histoire naturelle. — M. Demeure, licencié ès sciences. Chef des travaux de physique. — M. Louis, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe. Chef des travaux de chimie minérale. — M. Donzé, bachelier de l'enseignement secondaire moderne. Chef des travaux de chimie organique. — M. Deléarde, agrégé. Chef du laboratoire des cliniques.

Nancy. — M. Guilloz, agrégé. Chef des travaux pratiques de physique. — M. Lambert, agrégé. Chef des travaux de physiologie. — M. Bouin, agrégé. Chef des travaux d'histologie. — M. Ancel, docteur en médecine. Chef du laboratoire d'anatomie. — M. Hoche, docteur en médecine. Chef des travaux d'anatomie pathologique.— M. Robert, docteur en médecine. Chef des travaux de chimie. — M. Thiry. docteur en médecine, Chef des travaux d'histoire naturelle. — M. Belasky, bachelier de l'enseignement secondaire classique, pourvu du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. Chef des travaux de chimie des cliniques (chargé des fonctions).

Lyon. — M. Bert, docteur en médecine. Chef des travaux d'anatomie (chargé des fonctions). — M. Genoud, docteur en médecine. Chef des travaux de parasitologie. — M. Regaud, agrégé. Chef des travaux d'anatomie générale et histologie. — M. Devic, agrégé libre. Chef des travaux d'anatomie pathologique. — M. Nicolas, docteur en médecine. Chef des travaux de médecine expérimentale et comparée. — M. Barral, agrégé.

Chef des travaux de chimie minérale. — M. Bordier, agrégé. Chef des travaux de physique. — M. Causse, chargé des fonctions d'agrégé. Chef des travaux de chimie organique et toxicologie. — M. Doyon, chargé de cours. Chef des travaux de physiologie. — M. Moreau, agrégé. Chef des travaux de pharmacie. - M. Tixier, agrégé. Chef des travaux de médecine opératoire. — M. E. Martin, docteur en médecine. Chef des travaux de médecine légale. — M. Bretin, pharmacien, de 1re classe. Chef des travaux de matière médicale. — M. Barjon, docteur en médecine. Chef du laboratoire de clinique médicale. — M. Boulud, pharmacien de 1re classe. Chef du laboratoire de clinique médicale (travaux chimiques). — M. J. Lépine, docteur en médecine. Chef du laboratoire de clinique médicale (travaux biologiques). — M. Dor, docteur en médecine. Chef du laboratoire de clinique chirurgicale. — M. Gayet, docteur en médecine. Chef du laboratoire de clinique chirurgicale. — M. Aurand, docteur en médecine. Chef du laboratoire de clinique ophtalmologique.

Montpellier. — M. de Girard, agrégé libre. Chef du laboratoire de clinique (chimie pathologique). — M. Moitessier, agrégé. Chef du laboratoire de clinique (chimie). — M. Marquès, docteur en médecine. Chef du laboratoire de clinique (physique). — M. Mouret, agrégé. Chargé des fonctions de chef des travaux d'anatomie et médecine opératoire. — M. Poujol, agrégé. Chargé des fonctions de chef des travaux de physiologie. — M. Vedel, agrégé. Chargé des fonctions de chef des travaux d'anatomie pathologique. — M. Grynfeltt, docteur en médecine, docteur ès sciences. Chargé des fonctions de chef des travaux d'histologie.— M. Gagnière. Préparateur de physique, chargé de la direction des travaux de physique biologique. — M. Derrien. Préparateur chargé de la direction des travaux de chimie.

Toulouse. — M. Bardier, agrégé. Chef des travaux de physiologie. — M. Daunic, docteur en médecine. Chef des travaux d'anatomie pathologique. — M. Desforges-Mériel, docteur en médecine. Chef des travaux de médecine opératoire. — M. Frenkel, agrégé. Chef des travaux de chimie (laboratoire des cliniques). — M. Cluzet, agrégé. Chef des travaux de physique. — M. Ribaut, agrégé. Chef des travaux de pharmacie. — M. Mailhe, docteur ès sciences. Chef des travaux de chimie. — M. Sorel, docteur en médecine. Chef des travaux de physique clinique. — M. Laborde, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe. Chef adjoint des travaux de chimie. — Mlle Sabathé, sage-femme de 1re classe. Sage-femme en chef à la clinique d'accouchements. — Mlle Dassain, sage-femme de 1re classe. Sage-femme adjointe.

Montpellier. — *Ecole supérieure de pharmacie.* — Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, des fonctions d'agrégé : M. Astruc, docteur ès sciences, pharmacien supérieur de 1re classe. — M. Belugou, chef des travaux de chimie.

Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, de cours complémentaires dans les Ecoles supérieures de pharmacie des Universités ci-après désignées :

Nancy. — M. Klobb, professeur. Minéralogie et hydrologie. — M. Girardet, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences. Physique. — M. Bruntz, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences. Histoire naturelle.

Montpellier. — M. Gaucher, chargé des fonctions d'agrégé. Botanique cryptogamique. — M. Astruc, chargé des fonctions d'agrégé. Minéralogie et hydrologie.

Sont nommés, pour l'année scolaire 1903-1904, chefs de travaux dans les Ecoles supérieures de pharmacie des Universités, ci-après désignées :

Montpellier. — M. Faucon, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences. Chef des travaux de physique. — M. Tarbouriech, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences. Chef des travaux de chimie et de pharmacie. — M. Solirène, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences. Chef des travaux d'histoire naturelle.

Nancy. — M. Girardet, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences. Chef des travaux de chimie. — M. Bruntz, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences Chef des travaux de micrographie.

Montpellier. — *Faculté de médecine.* — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Grynfeltt, professeur de clinique obstétricale. — M. Vallois, agrégé, est chargé, pendant l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de clinique obstétricale.

Marseille : *Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie.* — Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, des cours complémentaires ci-après désignés : M. Berg, suppléant. Chimie biologique. — M. Guende, docteur en médecine. Clinique d'ophtalmologie. — M. Perrin, docteur en médecine. Clinique de dermatologie.— M. Escat, docteur en médecine. Maladies des organes génito-urinaires. — M. Gauthier, docteur en médecine. Pathologie et bactériologie des maladies exotiques. — M. Reynaud, docteur en médecine. Hygiène, climatologie et épidémiologie coloniales. — M. Jacob de Cordemoy, docteur en médecine, docteur ès sciences. Histoire naturelle coloniale. — M. Treille, docteur en médecine. Clinique des maladies exotiques. — M. Lop, docteur en médecine. Accouchements et clinique obstétricale. — M. Métaxas, docteur en médecine. Clinique chirurgicale infantile.

Clermont : *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.* — M. Dieulafé, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, est chargé d'un cours d'anatomie à partir du 1er novembre 1903. — M. Dubois, docteur en médecine, est délégué, pour l'année scolaire 1903-1904, dans les fonctions de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, des fonctions de chefs de travaux : M. Dieulafé, chargé de cours. Anatomie et histologie. — M. Billard, professeur. Physiologie. — M. Bruyant, suppléant. Histoire naturelle. — M. Dionis du Séjour, suppléant. Médecine opératoire.

Grenoble : *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.* — M Labatut, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de chimie et toxicologie. — M. Dodéro (Georges-Paul-André), chef des travaux de chimie à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble, est chargé, en outre, pour l'année solaire 1903-1904, des fonctions de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmecie de cette ville. — Un congé, du 1er novembre 1903 au 31 octobre 1904, est accordé, sur sa demande, à M. Dodéro (Paul), suppléant de la chaire d'histoire naturelle.

Poitiers : *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.* — M. Sauvage, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de chimie et toxicologie.

Rennes : *Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie.* — Sont chargés, pour l'année scolaire 1903-1904, des fonctions de chefs de travaux : M. Castex, professeur. Physique. — M. Lenormand, professeur. Chimie. -- M. Topsent, chargé de cours. Histoire naturelle.

Clermont (28 juillet) : *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.* — M. Billard, docteur en médecine, chargé d'un cours de physiologie, est nommé professeur de physiologie, à partir du 1er novembre 1903. — M. Mally, docteur en médecine, chargé d'un cours de physique, est nommé professeur de physique, à partir du 1er novembre 1903.

Dijon (28 juillet) : *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie* — M. Zipfel, docteur en médecine, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, est nommé, à partir du 1er novembre 1903, professeur d'anatomie.

Grenoble (28 juillet) : *Ecole preparatoire de médecine et de pharmacie.* — M. Bordier, professeur d'histoire naturelle, est nommé directeur, pour trois ans, à partir du 9 octobre 1903.

Limoges : *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.* — M. Biais, suppléant des chaires de physique et de chimie, est nommé, à partir du 1er novembre 1903, professeur de physique. — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur demande et pour raisons de santé, à M. Boudet, professeur d'histoire naturelle. — M. Devaux, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours d'histoire naturelle.

Nantes (29 juillet) : *Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie.* — M. Monnier, chef des travaux d'histologie, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à partir du 6 novembre 1903.

Poitiers (9 juillet) : *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.* — M. Alban de la Garde, professeur de pathologie médicale, est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er novembre 1903. Sur sa demande, M. Alban de la Garde cessera ses fonctions le 1er novembre 1903. M. Alban de la Garde est nommé professeur honoraire.

(28 juillet) : M. Brossard, professeur d'histologie, est nommé, sur sa demande, professeur de pathologie médicale, à partir du 1er novembre 1903. — M. Petit, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1903-1904, d'un cours d'histologie. — M. Berland, chef des travaux d'anatomie et d'histologie, est prorogé dans ses fonctions pour un an, à partir du 20 octobre 1903.

Reims ; *Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.* — M. Bruandet, docteur en médecine, est institué pour une période de neuf ans, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

Alger : *Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie.* — Un congé, pour l'année scolaire 1903-1904, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Merz, professeur de clinique obstétricale. — M. Goinard, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire 1903-1904, d'un cours de clinique obstétricale.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

E. Poirson, *Inspecteur de l'Enseignement primaire* : *La Composition française.*

Cet opuscule contient une série de conseils adressés aux maîtres de l'Enseignement primaire sur la manière de faire faire à de tout jeunes enfants les premiers exercices de langage et de style, d'accroître leur vocabulaire, de leur expliquer le sens des mots, de leur apprendre à construire des phrases, à faire le plan d'une composition. Ces conseils, fruits d'une longue expérience, et accompagnés d'exemples clairs et bien choisis, seront utiles aux instituteurs et contribueront sans doute à donner à la Composition française la place qu'elle devrait avoir dans notre Enseignement primaire où elle est trop négligée.

L.

Bloch (Maurice), agrégé des lettres. — *Le courage chez l'enfant*, conférence faite au Petit Palais (exposition de l'enfance), le 7 juin 1901. *Bibliothèque d'instruction et d'éducation du citoyen.* — Paris, Librairie d'Education Nationale, brochure in-12.

Un maître polémiste — qui fut aussi un parfait lettré — Paul-Louis Courrier, si je ne me trompe, se plaisait à dire : « Que faut-il apprendre aux enfants ? — Ce qu'ils doivent faire étant hommes ». — Mais il est arrivé quelquefois, même il arrive quelquefois encore que des enfants devancent l'âge, dit âge de raison, pour faire preuve des plus éminentes qualités viriles. Ils donnent ainsi l'exemple d'un courage qui ruine le morceau fameux où La Bruyère les traite si sévèrement, et se montrent avant l'heure des héros aussi dignes d'admiration (et peut-être même de sentiments plus vifs) que leurs illustres aînés. C'est pourquoi il convient de féliciter M. Maurice Bloch d'avoir réuni dans une brochure d'une lecture attrayante et édifiante, tant de faits tout à la gloire d'un âge où peuvent s'épanouir le désintéressement et ces sentiments généreux que ni les épreuves de l'existence ni les déceptions n'ont encore flétris. Il serait à souhaiter que la Bibliothèque d'instruction et d'éducation du citoyen comptât nombre d'œuvres de cette sorte, d'une excellente portée morale et de nature à produire d'heureux fruits chez les jeunes lecteurs.

Ed. André.

Jules Lebreton S. J. — *Etudes sur la langue et la grammaire de Cicéron.* — Thèse de doctorat, Hachette. 1901.

L'auteur n'a pas voulu faire un travail complet sur la syntaxe de Cicé-

ron ; il a cherché surtout à éclaircir les points contestés, qui sont nombreux, à l'aide de listes complètes d'exemples soigneusement classés. L'ouvrage se divise en sept chapitres : *1. L'accord* ; *2. Le substantif* ; *3. Le pronom* ; *4. Le verbe, transitif ou intransitif* ; *5. Le verbe* (*les temps*) ; *6. Le verbe* (*les modes*) ; *7. La préposition et la conjonction.* Le caractère fragmentaire de ces contributions à l'étude de la syntaxe cicéronienne est, comme on le voit, franchement avoué, peut-être même inutilement étalé. Sans aucun artifice, et sans ajouter beaucoup à toute la peine qu'il s'est donnée, M. Lebreton eût pu mieux ordonner cette série de travaux. C'est, je crois, le seul reproche important qu'on puisse adresser à son livre, et il n'est qu'extérieur. — Ces études sont le fruit de longues recherches, patientes, méthodiques et sagaces. Elles constituent le plus important ensemble de remarques et de discussions qui aient été réunies à propos de la syntaxe de Cicéron. A côté des *Etudes sur la langue et la grammaire de Tite-Live*, de Riemann, de l'*Etude sur la latinité de saint Jérôme*, de M. Gœlzer, de l'*Etude sur la langue de Tacite*, de M. Constans, elles prennent place au premier rang de ces investigations grammaticales par lesquelles les savants français. usant des méthodes scientifiques allemandes avec une ampleur et une clarté que les Allemands n'apprécient pas toujours assez. renouvellent graduellement et sûrement la connaissance de la langue latine. La grammaire, d'ailleurs, n'est pas une science mathématique, et, pourrait-on dire, mécanique, de statistiques et de comparaisons. Plus qu'aucune autre recherche philologique, elle exige la pénétration psychologique, la subtilité clairvoyante tempérée de bon sens. Ces qualités, qui distinguent excellemment les travaux français, M. Lebreton prouve qu'il les possède.

Surtout quand il a pour matière des textes classiques, un livre comme celui de M. Lebreton devient, dès qu'il paraît, indispensable. Tous les éditeurs et explicateurs de Cicéron y devront recourir. Ils y seront heusement guidés par une table alphabétique des mots latins, et surtout par une table des exemples tirés de Cicéron. Les tables alphabétiques sont le complément obligatoire de tous les travaux scientifiques, de quelque nature qu'ils soient, et si minces qu'ils soient. *Il serait avantageux à la science que l'Université de Paris, et toutes les Universités, imposassent à toutes les thèses la table ou les tables alphabétiques.* C'est grâce à elles qu'un ouvrage de ce genre devient maniable et utile. Aussi ne seront-elles jamais composées avec trop d'exactitude, d'abondance, de détail. Celles de M. Lebreton pèchent souvent par excès de discrétion, et aussi par manque de clarté. Par exemple, dans la table alphabétique des matières, je ne trouve pas le mot *préposition*, important cependant, puisqu'il figure dans le titre d'un chapitre, le VIIe. J'y trouve en revanche les mots *premiers ouvrages*, indication dépourvue de sens. Si je veux retrouver une discussion intéressante sur l'emploi substantif de l'expression adverbiale *infrà secundos* (p. 90-91), la table alphabétique des mots latins me refuse tout secours... Petits défauts, sans doute, mais combien gênants ! Ils ne diminuent pas la valeur du livre ; ils en diminuent pourtant indirectement l'utilité, la fécondité scientifique. Il est souhaitable que l'auteur ait l'occasion de les faire disparaître.

E. Haguenin.

Henri Mager, Explorateur, ancien membre de la section d'Océanie au Conseil supérieur des colonies. — *Le monde polynésien.* — 1 vol. in-12, de la Bibliothèque d'histoire et de Géographie universelle (Schleicher frères, éditeurs) 1902.

Bien que M. Mager ait visité, au cours de ses voyages à travers le globe, les îles du Pacifique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le livre qu'il publie est moins le récit pittoresque et animé de ses explorations, qu'une sorte de synthèse géographique de ce qu'on a appelé avec quelque raison « les oasis » du « grand désert océanique » c'est-à-dire le monde polynésien.

Il se préoccupe, en effet, dès le premier chapitre de son ouvrage, de l'origine de ces terres émergées au cœur du grand Océan. Sont-elles les débris d'un vaste continent disparu ? Trouve-t-on les preuves originales de cette hypothèse géologique, dans l'étude des races humaines qui subsistent, dans celle de la flore et de la faune de ces îles ? M. Mager ne le pense pas ; il démontre, au contraire, d'une manière suffisante, que, dans ce vaste domaine qui constitue la Polynésie, « deux terres seules ont une origine ancienne » la Nouvelle-Zélande et une partie des Fiji. La Tasmanie, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, les îles Salomon et la Nouvelle-Guinée ne forment, en effet, qu'un « îlot ethnique mélanésien, enserré par le monde polynésien d'un côté, par le monde mélanésien de l'autre. Ainsi la Polynésie, proprement dite, est née de l'action des feux souterrains ; et leur œuvre ébauchée a été achevée par les travailleurs corallifères qui ont exhaussé les masses éruptives.

Il examine, ensuite, comment ces îles volcaniques et madréporiques se sont peuplées. Pour M. Mager, les Polynésiens ne sont pas autochtones. Ils ne sont que les frères des Mélanésiens et des Malgaches, tous venus d'Asie. Il indique ainsi, en particulier, l'origine des tribus qui colonisèrent l'île de Pâques, qui sculptèrent ces colossales statues de vingt mètres de hauteur, et gravèrent sur des tablettes de bois plat, ces caractères, ne représentant que les choses de l'île et rappelant « l'écriture primitive de l'ancienne Egypte à l'époque idéographique ».

Après avoir recherché l'origine des peuples polynésiens, M. Mager explique comment et à quelles époques, ils ont été connus des Européens. Il explique donc, d'une façon substantielle, l'histoire de la découverte des îles du Pacifique. Et, ce faisant, il choisit dans les récits des explorateurs, ses devanciers, les passages qui peignent les traits les plus saillants des mœurs polynésiennes, décrit les tatouages divers, les sacrifices humains, les repas de chair humaine, en expliquant ces actes de sauvagerie. Par contraste, il fait aussi ressortir les sentiments simples et touchants de quelques peuplades, et, spécialement, donne une description enchanteresse de Tahiti « le dernier refuge du rêve et de l'idylle.

L'ouvrage se termine par un chapitre sur la colonisation européenne en Océanie. Avec quelque aigreur, M. Mager établit un parallèle entre l'œuvre des Français et celle des Anglais, des Allemands et des Américains. Ce chapitre est une sorte de réquisitoire virulent contre l'impéritie de l'administration coloniale française : il renouvelle les attaques bien connues contre l'insouciance d'administrateurs qui n'ont pas toujours su défendre efficacement l'intégralité du domaine français contre les empiétements de nos rivaux étrangers. Il montre comment, par l'apathie de

l'administration française, le rendement économique de nos colonies océaniennes tombait de moitié, tandis que le rendement des terres anglaises croissait de plus du double. Que n'ajoute-t-il que depuis quelques années, grâce à une meilleure entente des conditions générales, une rigoureuse transformation s'opère, dans ces parages, et que des informations récentes révèlent l'activité et les progrès du mouvement commercial de nos établissements français, particulièrement des îles Tahiti et Moréa. — En somme, le livre de M. Mager se recommande au lecteur par la clarté de l'exposition, par le charme des gravures, et la précision des connaissances scientifiques.

FRÉDÉRIC LEMOINE.

J. Masso-Torrents. — *Sobre un article del Sr Menéndez Pidal.* — Veu de Catalunya, 7 janvier 1903.

M. Ramon Menéndez Pidal est un des professeurs les plus savants de l'Université de Madrid, et M. J. Massó-Torrents un des érudits les plus distingués de Barcelone. L'un est Castillan, l'autre Catalan, et même catalaniste.

M. Menéndez Pidal a publié dans le journal *El Imparcial* une étude qui tendrait à restreindre le rôle historique de la langue catalane et à prouver qu'elle n'était en usage au moyen âge que dans le comté de Barcelone. M. Massó-Torrents lui réplique, dans la *Veu de Catalunya* du 3 janvier, par un article très documenté et fort intéressant.

La langue catalane était en usage dans toute la Catalogne, dans les royaumes de Majorque et les Valence, dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Si les comtes de Barcelone, rois d'Aragon, s'adressaient en Aragonais (dialecte castillan), aux Cortès d'Aragon, ce fait démontre le caractère fédératif des états aragonais, mais ne prouve pas que le catalan fut considéré alors comme un patois. Les rois parlaient catalan aux Cortès de Valence et de Catalogne et faisaient même *la proposition royale* en Catalan aux Cortès générales de la confédération qui se réunissait à Monzon. On voit même des lettres royales en langue catalane adressées aux rois de Maroc, de Grenade, de Tunis, de Bougie, au Khan des Mongols et au soudan de Babylone (sultan d'Egypte).

Capmany a publié des dépêches catalanes adressées par les conseillers de Barcelone au roi de Castille, au roi de Portugal, au trésorier du roi de France et jusqu'aux magistrats municipaux de Séville.

M. Menéndez Pidal s'est appuyé pour montrer l'excellence du Castillan sur une strophe d'un poète provençal Riambau de Vagueyras, qui, voulant donner une idée du langage d'Espagne, écrit en Castillan :

Mas tan temo vostro pleyto.

M. Massó fait observer, après M. Menéndez Pelayo, que ce vers n'a rien de particulièrement castillan et peut être tout aussi bien regardé comme étant du galicien et il rappelle qu'au XIIe siècle, le provençal était le dialecte poétique de la Catalogne, comme le galicien était celui de la Castille. L'usage du galicien comme langue de la poésie lyrique durait encore au temps d'Alphonse X.

Mgr Morgades, le dernier évêque de Barcelone, avait permis à ses

prêtres de prêcher en catalan, faisant observer avec raison que la phonétique de la langue catalane est différente de celle du Castillan et que, par suite, cette dernière langue est plus difficile à comprendre pour un catalan que toute autre langue néolatine. M. Menéndez Pidal ne veut pas en convenir. M. Massó donne au contraire raison à Mgr Morgades.

M. Menéndez Pidal prétend prouver que le catalan du XIVe siècle était déjà rempli de castellanismes, parce qu'on en rencontre beaucoup dans le dialecte parlé à Alguier, colonie catalane établie en Sardaigne au commencement du XIVe siècle ; mais, comme le dit M. Massó, la Sardaigne a fait partie de la Couronne d'Espagne jusqu'en 1720, et les castellanismes signalés peuvent dater tout aussi bien du XVIe et du XVIIe siècles, que du XIVe. Ces castellanismes sont d'importation castillane directe.

M. Massó cite encore la chronique de Pierre le Cérémonieux, écrite en catalan ; les grandes chronique catalanes du XIVe siècle, la persistance de la langue catalane dans la colonie d'Athènes, persistance établie par l'homme qui connait le mieux l'histoire catalane, le Dr Rubio y Lluch. Il énumère les grandes œuvres catalanes du XVe siècle : *Tirant le Blanc*, les *Poésies* d'Annas March, le *Livre des Dames* de Jaïme Roig.

Si, à partir du XVIe siècle la littérature catalane semble s'effacer devant l'éclat des lettres castillanes, c'est que la puissance réelle est passée à la Castille, qui n'en a pas toujours usé avec modération, et si l'on retrouve aujourd'hui des légendes castillanes en pays catalan, ces légendes ne sont pas un effet du traditionnalisme catalan, mais bien de l'influence castillane, prépondérante au XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

M. Menéndez Pidal parle du catalan comme si sa décadence continuait toujours. M. Massó n'a pas de peine à lui prouver que le catalan se *décastellanise* à mesure que Barcelone grandit et que s'affirme son rôle moral et intellectuel. La Catalogne a aujourd'hui une littérature : elle a eu un poète de premier ordre, Verdaguer, elle a une presse ; les fils des Castillans, installés en Catalogne, parlent et écrivent en catalan ; les Catalans demandent la reconnaissance de leur idiôme comme langue officielle de la Catalogne, et réclament les mêmes droits pour le basque et le galicien, affirmant ainsi le libéralisme de leur politique d'autonomie régionale.

Bien entendu, les théories de M. Massó ne sont pas du goût des Madrilènes, enclins par tradition à l'autoritarisme et à la centralisation. Il voudraient que le catalan restât à l'état de patois. Ils disent aux littérateurs catalans : « Que n'écrivez-vous en espagnol ? » (Pour un peu ils leur diraient, comme un juge fameux : *Hermano, hable V. Cristiano*). Mais les Catalans savent ce qu'ils ont à faire. Ils disent qu'ils ne sauraient s'exprimer aussi clairement en espagnol qu'en leur langue maternelle et que, s'ils acceptaient le vêtement d'emprunt qu'on veut leur imposer, les Castillans seraient les premiers à se moquer de leur tournure.

M. Massó reconnaît que la connaissance du castillan est indispensable aux Catalans, mais il ne veut pas que cette langue leur soit imposée, et il demande même que la Catalogne apprenne une troisième langue qui la mette en rapport avec la culture européenne, et le français lui paraît très apte à remplir en Catalogne ce rôle de langue d'enseignement.

G. Desdevises du Dezert.

Rafael Altamira y Crevea. — *Historia de España y de la civilizacion española*, t. II. — Barcelona, 1902, in-12, 570 pp.

Le second volume de M. Altamira nous conduit de 1270 à 1516 et, sauf trente-sixpages consacrées au résumé du règne de Ferdinand et d'Isabelle, ce nouveau livre traite exclusivement de l'histoire interne de l'Espagne aux xiv° et xv° siècles.

A aucun moment de son histoire l'Espagne n'a été plus complètement indépendante, plus elle-même que dans ces deux siècles d'anarchie politique. Elle a vécu d'une vie intérieure,dont M. Altamira ne goûte peut-être pas assez toute l'originalité, mais qu'il nous permet de contempler dans sa prodigieuse variété.

Un Espagnol de ce temps n'avait pas moins d'une dizaine de patries possibles. Mal à l'aise au Portugal, il pouvait à son gré passer en Castille ou en Aragon, aller vivre en Navarre ou à Grenade.

La guerre féodale entre princes et entre villes était l'état normal de la Castille, et les autres royaumes n'en étaient pas exempts non plus. Le plat pays en souffrait, mais les villes biens closes, riches et puissantes n'en pâtissaient que bien rarement. La guerre développait l'esprit d'aventure, offrait aux gens hardis le moyen ou du moins l'espoir de faire fortune et favorisait l'indépendance personnelle en multipliant les partis et les clientèles.

Dans ce désordre pittoresque, les institutions se construisaient lentement, la culture s'ébauchait, la richesse se constituait, la poésie donnait ses premières fleurs, l'art s'épanouissait jeune et magnifique entre les influences gothiques et les influences moresques.

L'Espagne était un monde très divers, parfois violent et brutal, parfois insensé, mais rempli de contrastes et merveilleusement vivant.

Cette folle d'Espagne, les rois catholiques l'ont mise en cage et n'ont reculé pour l'assagir devant aucun moyen de contrainte et de coercition.

Tout a été sacrifié à l'unité, les juifs ont été expulsés, les mores convertis, les brigands pendus, les nobles domestiqués, les clercs associés à l'empire, le règne des *escribanos* a commencé et le saint office a tenu tout le monde en haleine et révérence.

L'énergie accumulée depuis des siècles, et régularisée pour la première fois, a donné tout d'abord le spectacle d'une activité et d'un progrès inouïs. L'Espagne a paru naître à la civilisation, elle s'est enrichie par l'industrie et le commerce, elle s'est instruite, elle s'est ouverte à la culture classique, à l'humanisme, à la philosophie libérale de la Renaissance, elle a eu des philosophes, des juristes, des poètes, des historiens ; elle a élevé des monuments splendides, décorés de sculptures qui sont encore les plus belles du pays.

Mais le passage de la liberté anarchique à la servitude despotique avait été trop brusque,et l'œuvre trop vantée des rois catholiques a été funeste en plus d'un point. Ses mauvais résultats ont été encore aggravés et accélérés par la prodigieuse fortune politique qui a dispersé les forces de l'Espagne sur tous les champs de bataille de l'Europe et sur toutes les routes du monde.

M. Altamira ne s'est pas laissé éblouir par l'éclat trompeur du règne des rois catholiques. Son livre, d'une documentation très complète et très sûre, d'une impartialité toute nouvelle en Espagne, révèle la main d'un critique consciencieux et avisé, et nous ne craignons pas de le dire, l'éco-

lier français n'a pas à sa disposition un seul manuel d'histoire de France aussi complet et aussi intéressant.

G. Desdevises du Dezert.

José Enrique Rodo, — *Ariel*. — Segunda édicion precedida de un juicio de Leopoldo Alas. — Montevideo, 1900, 156 pp.

M. Enrique Rodó est professeur de littérature à l'Université de Montevideo et l'un des critiques les plus goûtés de l'Amérique espagnole, de ce pays qui s'éveille à la vie intellectuelle et qui mord au travail avec un si juvénil appétit.

L'Amérique est partagée entre deux races qui représentent deux religions et deux civilisations profondément dissemblables, et il ne manque pas de gens disposés à affirmer que les Saxons triompheront des Latins, les protestants des catholiques, les peuples industriels et commerçants des peuples agriculteurs et pasteurs.

D'autres pensent que l'Amérique latine ne doit pas se laisser absorber et c'est cette idée que M. Enrique Rodó présente à ses élèves dans un petit traité philosophique, qui est presque un petit poème, et qu'il intitule *Ariel*, du nom du génie noble et libre, opposé par Shakespeare au matériel Caliban.

M. Enrique Rodó a presque retrouvé la grâce des dialogues platoniciens; chez lui nul pédantisme, nulle trace de polémique; rien de cet insupportable dogmatisme, qui dépare nos traités de morale et de pédagogie. La phrase coule large et pure, les images se succèdent comme des paysages variés; des légendes, des paraboles, des contes tiennent le lecteur en haleine et sous le charme, et tandis que sous nos yeux se tisse la brillante tapisserie, des citations choisies, des pensées profondes, se posent comme des fils d'or sur les broderies capricieuses du fond.

M. Rodó aime la jeunesse, qui doit être mouvement et lumière, enthousiasme et espérance. Le christianisme bien compris assure à l'âme une jeunesse impérissable. Mais cette force merveilleuse, il faut savoir la conserver et s'en servir pour qu'elle devienne « une réalité de la vie collective comme elle l'est de la vie individuelle ».

Pas d'optimisme exagéré, ayons foi dans l'avenir, mais non une foi aveugle, et quelle que soit la profession choisie, rappelons-nous « qu'il y a une profession universelle, *la profession d'homme* », à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, sous peine de devenir des esprits déformés, des monstres intellectuels. Ne laissons pas non plus prédominer l'action à tel point qu'elle fasse obstacle à la contemplation idéale et désintéressée ; sous prétexte d'utilité et de bien-être nous perdrions notre trésor le plus précieux. Maintenir en nous l'être humain dans toute son intégrité, voilà le but suprême de notre étude et de nos efforts.

De toutes nos idées, la plus précieuse est l'idée de beauté. « Celui qui sait distinguer le délicat du vulgaire, et le laid du beau, est déjà à moitié chemin pour distinguer le bien du mal »... La perfection de la moralité consisterait à verser l'esprit de la charité dans le moule de l'élégance grecque... « Le bon goût est une seconde conscience » (Martha).

Mais que peuvent comprendre à ces délicatesses les brutales démocraties modernes livrées à la recherche exclusive du bien être matériel ?

Faut-il se rejeter vers le passé comme vers un paradis perdu? Faut-il désespérer de l'avenir?

M. Rodó ne veut renier ni l'œuvre de la Révolution, ni sa foi démocratique, ni sa foi dans l'idéal ; mais il reconnait que « là où la démocratie ne vit pas sous l'empire d'une forte préoccupation idéale, elle conduit fatalement au règne de la médiocrité ; elle éteint toute initiative qui ne se manifeste pas sous la forme d'une aptitude plus grande et plus hardie aux luttes de l'intérêt, qui sont aujourd'hui la forme la plus ignoble des brutalités de la force ».

L'égalité conquise n'est qu'un point de départ. Il faut qu'à la place des vaines et injustes supériorités d'autrefois surgissent des supériorités vraies et légitimes. Malheur à la démocratie qui se laissera guider par des hommes d'esprit mesquin et de cœur étroit, par des médiocres. Et M. Rodó emprunte à M. Fouillée cette belle et forte pensée : « On croit que l'instruction populaire doit être terre à terre. C'est le contraire qui est la vérité ». Et il établit la légitimité et la nécessité d'une aristocratie, ouverte et sans cesse renouvelée, que formeront cette fois *les meilleurs*, au double point de vue de l'intelligence et de la moralité.

La conception utilitaire de la vie et l'égalité dans la médiocrité, voilà pour lui les erreurs fondamentales qui menacent les démocraties.

Les Etats-Unis en ont été les premiers éditeurs responsables. M. Rodó trace de leur civilisation un magnifique et impartial tableau, et trouve dans les lacunes et dans les inquiétudes de cette société, énergique jusqu'à la violence, la démonstration de ses propres idées philosophiques. Faute d'un noble idéal, l'Amérique a obtenu une demi culture universelle et n'est pas parvenue à la haute culture. La religiosité des Américains n'est qu'une force auxiliaire de la législation pénale. Et leurs défauts vont grandissant, à mesure que leur fortune politique et leur enrichissement les font plus utilitaires. Ils arrivent à se considérer comme les « créateurs d'un type de civilisation destiné à prévaloir partout ». On les verra un jour « réviser la Genèse pour en occuper la première page ». Mais ce n'est pas pour une société, un idéal suffisant « de s'enrichir, ni même de distribuer équitablement la richesse acquise ». Il n'y a de société vraie que celle qui tient compte *des intérêts de l'âme* ». Il ne faut pas que les grandes cités de l'Amérique espagnole, qui ont déjà donné naissance à tant de penseurs et à tant de héros, se transforment en cités mercantiles comme Tyr, Sidon ou Carthage, et pour l'œuvre idéale de l'avenir, M. Rodó demande à ses disciples de mettre une partie de leur âme dans les œuvres du présent.

G. Desdevises du Dezert.

Antoine Albalat. — *Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*. — Arm. Colin 1903.

Voici un excellent livre, destiné à rendre de bien grands services à ceux qui veulent résolument apprendre avec méthode l'art d'écrire et travailler à acquérir un style simple, sobre, vigoureux, distingué, personnel enfin. De telles qualités ne s'acquièrent que par un consciencieux et persévérant travail « le labeur de la prose », avec ses tâtonnements, ses corrections répétées, ses larges refontes, ses retouches de détail, avec ses exigences, avec ses tourments, qu'ont connus tous les grands écrivains et que quelques-uns même, comme Balzac et Flaubert, ont exagérés jusqu'au « supplice littéraire ». Laissez dire les ignorants, les paresseux, les fantaisistes, tous ceux qui pensent que trousser lestement un arti-

cle de chronique représente le dernier mot de l'art. Travailler son style, qu'est-ce que cela ? une invention des cuistres de collège, n'est-il pas vrai ? « Le style ne s'apprend pas. On doit exprimer ce qu'on sent... Le travail paralyse... Mieux vaut suivre son inclination, etc. » Toutes ces formules sont pour nous de vieilles connaissances ; elles sont vieilles comme la paresse humaine, toujours éprise du moindre effort. Sophismes tout cela, répond M. Albalat. Le naturel, dans l'art d'écrire comme dans les autres arts, ne s'acquiert qu'à force de travail ; mais il faut que ce travail ne se fasse pas sentir. « La Fontaine refaisait constamment ses fables, qui semblent pourtant improvisées... Tous les bons prosateurs ont opiniâtrement corrigé leurs phrases. » Et comme, en pareille matière, les exemples valent mieux que les préceptes théoriques, M. Albalat nous met sous les yeux les plus intéressantes corrections de Chateaubriand, de Flaubert, de Bossuet, de Pascal, de Rousseau, de Buffon, de Victor Hugo, etc. D'autre part, l'étude des « mauvaises corrections » de Fénelon et de Stendhal montre à quels défauts peut conduire un travail d'exécution mal entendu. Il y a d'ailleurs, comme glorieuses exceptions pour consoler les amateurs d'art spontané, quelques grands écrivains dénués de travail : Mme de Staël et Georges Sand, Lamartine, Alexandre Dumas, Théophile Gautier. Quoi, Théo, ce maître de style ! Ne vous y fiez pas, dirai-je, n'oubliez pas ses propres paroles : « Au bout de ma plume la phrase arrive retouchée déjà, choisie et définitive ; c'est dans ma cervelle que les ratures sont faites.

GUSTAVE ALLAIS.

J. Mory. — *Les langues vivantes à l'école primaire.* — Paris, 1902, Bibliothèque d'éducation, 15, rue de Cluny.

L'auteur de cette brochure, un instituteur parisien, enseigne l'anglais dans les cours populaires que la Société pour la propagation des langues étrangères a organisés à Paris. Il a été frappé du nombre considérable d'employés que les écoles primaires urbaines fournissent directement à l'industrie et au commerce. Les avantages que ces jeunes gens pourraient retirer de la connaissance *pratique* des langues étrangères sont incontestables ; ils occuperaient facilement les situations et les emplois rémunérateurs que nous abandonnons trop souvent à des étrangers, et les intérêts de l'industrie et du commerce français seraient mieux placés entre leurs mains. La connaissance des langues vivantes est, à l'heure actuelle, un élément indispensable de notre prospérité nationale. On l'a souvent dit et répété, mais il faut surtout agir. M. Mory conclut à la *nécessité* de l'étude pratique des langues vivantes dans les écoles primaires des villes industrielles et commerçantes, et il affirme la *possibilité* de les y enseigner en trois ans, sans surmenage pour les élèves. Les expériences faites à Paris par lui et deux de ses collègues ont donné d'excellents résultats. Il se porte garant du succès final, à la condition qu'on emploiera la *méthode directe*, dont il expose les procédés dans un plan d'études très détaillé et très intéressant.

M. P.

Ph. Kuhff. — *L'allemand parle, Form und Zahl* (*1873-1902*). — Paris, Truchy.

Ce petit ouvrage est le premier d'une série de fascicules, parus ou à

paraitre, dans lesquels l'auteur développe une méthode d'enseignement pratique de l'allemand, qui ne manque pas d'originalité. Les nombreux ouvrages, pratiques et théoriques, que M. Kuhff a publiés depuis trente ans, ont déjà fait connaître les idées maîtresses que lui a suggérées une vie de réflexions et d'études. La préface de son ouvrage est un résumé de sa doctrine. C'est une grave erreur, selon lui, de ne voir dans l'enseignement maternel que des leçons de choses, sans y distinguer également la *langue du moi* par laquelle nous débutons tous dans la vie. « La mère dit à toute heure à son enfant ce qu'il désire, sent, fait ou va faire... Elle formule à l'enfant ses manifestations à mesure qu'elle les voit se produire... C'est lui en réalité qui dicte ces paroles premières, qui les commande. Chacune de ses exertions est accompagnée d'un geste, d'un cri. La mère les traduit par les mots de la langue. Il les répète, ces mots, il les associe bientôt à ses mouvements... La langue de l'enfant se développe par ses énergies. » Les besoins, les désirs immédiats de l'enfant, inséparables de notre nature humaine, sont aussi les premières manifestations nécessaires du voyageur en pays étranger. Ces énergies primaires sont traduites dans la langue allemande par des groupes de verbes très expressifs. La sensation est exprimée par le verbe *être*, simple auxiliaire en français ; la prise de possession des matières nécessaires à la nourriture ou au travail par le verbe *avoir* ; le travail nous offre des formes diverses de l'*action* ; le repos, le *mouvement* et la transmission du mouvement sont exprimés par des verbes et des particules d'une extrême précision ; les nuances personnelles et variées de l'idée de *cause* sont rendues par les auxiliaires de mode, verbes causatifs par excellence ; d'autres verbes marquent la manière, le but, le résultat, « Ainsi, c'est moi, ce sont mes énergies que la grammaire me raconte ; ... tout ce que je puis dire de moi, demain et toujours, rentre dans ces quelques rubriques », que M. Kuhff appelle des catégories ou divisions biologiques. L'auteur ne veut pas rechercher avec les linguistes comment la langue s'est formée ; il reste dans son rôle de professeur, qui est d'observer comment les énergies natives, qui sont les mêmes chez tous les hommes et dans tous les pays, évoquent, retiennent, répètent la langue *transmise* par les énoncés maternels. Ces premiers énoncés, ces premières opérations de l'esprit, qui se renouvellent pendant toute notre existence, l'auteur les appelle des *constats* et il les groupe en constats de la sensation et constats de la représentation. Les premiers disent les faits du moment présent ; les seconds rapportent les faits du passé, les actes d'autrui. Ainsi apparaît la conjugaison du verbe au présent de l'indicatif, à l'impératif et aux temps du passé. L'étude de la grammaire et celle de la langue parlée se font simultanément et ce n'est qu'après avoir enseigné à l'enfant la langue parlée qu'on doit aborder avec lui la langue des livres. M. Kuhff donne à sa méthode le nom de « méthode *biologique organique* qui signale le point de départ humain par excellence, le moi et ses énergies, la grammaire d'idées, opposée à celle analytique des scolastiques, enfin la progression organique des deux systèmes, la langue et la grammaire. »

Le premier chapitre de ce petit ouvrage réunit, sous les neuf rubriques biologiques, sensation, avoir, action, etc., tous les termes qui constituent la langue du moi ; le second est consacré à la langue scolaire. Les trois derniers respectivement intitulés : les nombres, la maison, les saisons,

ne sont pas les moins intéressants ; chaque page commence par une image, dont l'auteur a su faire une description vive et entraînante. Dans tous ces exercices, M. Kuhff ne supprime pas radicalement l'intermédiaire de la langue maternelle, chacune des leçons comporte une liste des termes ou expressions difficiles avec traduction française ; mais il est d'avis cependant de réduire la traduction au minimum. Son ouvrage peut certainement rendre d'excellents services dans l'enseignement des classes de début.

M. Procureur.

E. Bourciez. — *Phonétique française, nouvelle édition.* — Paris, Klincksieck, 1900.

Notre *Revue* est bien en retard pour signaler la nouvelle édition de cet excellent petit livre, dont il a été fait grand éloge dans les revues spéciales. Il n'est pas inutile de faire remarquer que cette édition, annoncée comme *refondue*, l'est en effet très sérieusement, ce qui fait honneur à la conscience de l'auteur, car il aurait pu, avec un moindre effort, mettre son livre au point. Il a préféré le refaire, pour le rendre meilleur encore, et nous ne pouvons que lui en savoir gré.

L. Clédat.

Jean Birot. — *Le Saint-Empire (Du couronnement de Charlemagne au sacre de Napoléon).* — Paris, Lecoffre, 1903, XVI-274 pages in-12.

La lecture de ce petit volume peut être recommandée à tous ceux qui cherchent à se rendre compte de l'évolution que l'idée impériale a subie depuis le couronnement de Charlemagne, jusqu'au sacre de Napoléon Ier, et des rapports qui ont existé pendant ces dix siècles entre les papes et les empereurs. Il est divisé en quatre parties : origines, lutte du sacerdoce et de l'Empire, décadence, épilogue. La première partie renferme d'intéressantes considérations sur les trois forces qui pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne ont dominé l'histoire : l'influence romaine, l'influence chrétienne, l'influence barbare. Le rétablissement de la dignité impériale en Allemagne eut en définitive des conséquences funestes pour l'Eglise qui fut à la fois asservie et corrompue. C'est au rétablissement de l'Empire qu'il faut rattacher cette longue querelle des investitures dont la papauté sortit victorieuse et qui enleva aux princes toute intervention dans les affaires spirituelles. Mais la victoire de la papauté eut à son tour d'autres inconvénients. Elle conduisit les papes à vouloir régenter les souverains. Ces luttes déplorables n'amenèrent pas seulement la séparation de l'Italie et de l'Allemagne, mais aussi un affaiblissement parallèle de la puissance des papes et de celle des empereurs et finalement le démembrement de l'Empire. L'interrègne fut le point de départ d'un épanouissement nouveau de la féodalité tandis que la papauté subissait la crise connue sous le nom de grand schisme d'Occident. Battu en brèche de toute part le Saint-Empire ne put plus servir de cadre à la nationalité allemande, il se transforma en une sorte de fédération dont les membres, ordinairement rivaux les uns des autres, ne s'entendirent que pour empêcher une forte autorité de se constituer. Le but essentiel des princes allemands pendant des siècles ce fut de limiter les droits de l'empereur. Charles-Quint lui-même fut incapable de donner une valeur pratique à la constitution : le pouvoir central était plus faible à sa mort qu'à son avène-

ment. Ce fut Napoléon qui essaya de reprendre la tradition du moyen âge et de l'antiquité, de ressusciter une sorte de monarchie universelle s'appuyant à la fois, par l'intermédiaire d'un plébiscite, sur la nation et sur le droit divin et de faire revivre en lui le prestige de Jules César, celui Cromwell et celui de Charlemagne. Nous ne saurions croire, avec M. Birot, que le souvenir des luttes du sacerdoce et de l'Empire ne l'ait aucunement préoccupé, la centralisation politique à laquelle il tenait tant avait pour but de détruire la liberté religieuse en même temps que de confisquer les libertés publiques Au lieu de subordonner sa personne à l'Etat, c'était l'Etat qu'il entendait subordonner à sa personne et il semble qu'il ait voulu organiser la société non seulement comme s'il eût dû être éternel, mais encore comme s'il eût dû être à lui seul le but de l'humanité.

Napoléon a échoué dans son œuvre comme avaient échoué les empereurs du moyen âge. L'Empire d'Allemage actuel ne parait pas exposé aux mêmes dangers : il repose du moins sur des conceptions bien différentes. Nous souhaitons que M. Birot nous donne maintenant un nouveau volume consacré à l'étude de l'idée impériale au cours du siècle qui vient de s'achever.

GEORGES BLONDEL.

Bayet, Pfister et Kleinclausz. — *Histoire de France depuis les Origines jusqu'à la Révolution, publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse, Tome II, 1, le Christianisme, les Barbares, Mérovingiens et Carolingiens.* — Paris, Hachette.

La *Revue* a signalé les volumes parus de cette remarquable collection. Elle a analysé le travail de M. Bloch sur la Gaule romaine, dont M. Besnier a montré la précision élégante et bien informée. Elle s'occupera, dans les prochains numéros, des volumes publiés qui permettent de saisir l'unité de l'œuvre dans le développement chronologique de notre histoire.

Trois livres forment le présent volume : le premier traite du christianisme et des Germains en Gaule (1-116) ; le second, des Mérovingiens (117-256) ; le troisième, des Carolingiens (257-439).

M. Bayet a rédigé le premier livre avec ses quatre chapitres, *L'evangélisation de la Gaule*; *Le monde germanique à la fin du IVe siècle. Les Germains en Gaule*; *Wisigoths, Burgondes et Francs*; *Clovis et la société franque d'après la loi salique*; puis le cinquième chapitre du livre II, *l'Eglise, les lettres, les arts* dans la période mérovingienne.

M. Pfister a écrit les quatre premiers chapitres du livre II. *Les fils de Clovis, 511-561*; *Les petits-fils de Clovis jusqu'à la réunion de la monarchie franque sous Clotaire II, 561-613*; *Le royaume franc de 613 à 714*; *Les institutions de l'époque mérovingienne*; puis les chapitre VI et VII du troisième livre, *Les derniers Carolingiens, 888-987*; *Les origines du régime féodal*.

M. Kleinclausz est l'auteur des cinq premiers chapitres du troisième livre, *Charles Martel et Pépin le Bref*; *Le règne de Charlemagne*; *Le gouvernement de Charlemagne*; *La civilisation carolingienne*; *Le démembrement de l'empire carolingien 814 888, Charles le Chauve*.

En 16 chapitres, MM. Bayet, Pfister et Kleinclausz ont condensé l'histoire obscure des races de Clovis et de Charlemagne. La documentation est sûre et sobre, comme on l'avait trouvée dans les précédents volumes,

comme on pouvait l'attendre d'auteurs qui avaient déjà traité les questions et qui étaient merveilleusement préparés à les présenter en termes très clairs à leurs lecteurs, sans laisser voir tout le travail savant par lequel ils y avaient préludé. C'est d'ailleurs la caractéristique de chacun des volumes de la collection publiée par M. Lavisse et c'est une des raisons pour lesquelles elle a obtenu un légitime succès.

Dans le chapitre qui porte sur l'évangélisation de la Gaule, il faut signaler l'affirmation de M. Bayet, qui fait commencer le moyen âge avec l'introduction et les progrès du christianisme, l'entrée et l'établissement des Barbares. C'est la conclusion à laquelle on arrive quand on examine l'histoire générale des idées théologiques et philosophiques, dont l'influence est si grande au moyen âge. Les progrès du christianisme sont nettement marqués ; les luttes théologiques, brièvement résumées, apparaissent avec un caractère tout différent de celui qu'elles présentent dans le monde grec. Le rôle du clergé et celui des moines sont mis en une vive lumière. Il en est de même du changement qui se produit au IVe siècle dans les rapports du christianisme et de l'Empire. « Par leur abstention, par le détachement de la chose publique, dit M. Bayet, les chrétiens ont, dans une certaine mesure, contribué à l'affaiblissement de l'empire au IIIe siècle. Au IVe siècle, l'Etat devint chrétien, l'intérêt de l'Eglise fut dorénavant de le soutenir... Pour assurer le triomphe de la Cité de Dieu, les évêques se mêlent aux luttes de la cité terrestre et veulent la gouverner ».

Je note encore la conclusion du chapitre III : « Pour les anciens habitants, ni les Goths, ni les Burgondes n'ont reconnu la vérité ; ils ne prient point avec eux, ils ont accepté l'arianisme, qui jamais n'a pu prendre racine dans la Gaule romaine. Dès lors, qu'ils persécutent ou non, ce sont des étrangers qu'on subit : il n'est point avec eux d'union sincère. La domination gothique et la domination burgonde sont donc précaires. Il n'est en Gaule qu'un pouvoir vraiment fort, l'épiscopat.... Au milieu des guerres, des ruines, des révolutions, l'Eglise seule n'a pas cessé de grandir ; sa force est faite de toutes les faiblesses, de toutes les détresses de ce temps ; elle pousse ses racines au plus profond des couches populaires et la société, à la fin du Ve siècle, vit en elle et par elle ». On ne saurait mieux montrer que la société médiévale est essentiellement religieuse, qu'elle tient avant tout à l'orthodoxie et que les préoccupations idéalistes ou morales ne viennent qu'en seconde ligne, si elles viennent. Et c'est ce qui ressort bien encore du chapitre où il est question de Clovis et de la société franque : « Gondebaud, dit M. Pfister, était d'humeur douce et tolérante, mais sa neutralité bienveillante ne suffisait pas à l'Eglise... Clovis, astucieux, violent, cruel, reste un vrai Barbare jusqu'à la fin de son règne. Mais aux yeux des anciennes populations, il est un magistrat, reconnu par l'Empereur, ami de l'épiscopat, chargé de les défendre, de les gouverner, de leur assurer l'usage de leurs lois ».

Même constatation pour les fils de Clovis « véritables Barbares » qui ne se sont adoucis ni au contact de la civilisation romaine, ni sous l'action du christianisme. « Ils commettent d'épouvantables massacres, détruisent les villes, laissent derrière eux le désert. Cruels à l'égard des nations ennemies, ils se tendent des embûches, ne reculent point devant l'assassinat. Ils semblent n'avoir qu'un but : arrondir leur domaine, remplir leur trésor d'or, d'argent, de pièces d'orfèvrerie, de vêtements de soie. »

Il faudrait citer tout entières les pages où il est question de Chilpéric dans le chapitre où M. Pfister s'occupe des petits-fils de Clovis. C'est peut-être le personnage où l'on trouve le mélange le plus confus des éléments hétérogènes qui forment, par leur rapprochement plus que par leur fusion, la société mérovingienne. « C'est, dit M. Pfister, le type parfait du despote mérovingien. L'ambition et la soif des richesses sont ses passions dominantes. » Avide, il augmente les impôts, confisque les possessions des riches, casse les testaments en faveur des évêques ou des abbés, révoque les dons de son père, vend les évêchés, fait la guerre à ses frères et à ses neveux, pour étendre ses Etats et gagner des trésors. Il est débauché, gourmand, buveur, d'une cruauté très grande. Mais c'est un « féministe » qui veut que la femme puisse hériter de la terre, contrairement à la loi salique. Il innove en théologie et ordonne qu'on ne nomme plus que Dieu, non les trois personnes de la Trinité ; sur ce point, et sur ce point seul, les évêques résistent et lui font abandonner ses prétentions. Il ajoute quatre lettres à l'alphabet latin et méprise la langue allemande. Il compose, à l'imitation de Sédulius, des poèmes, qui sont remplis de fautes de quantité et qui le font, dit Fortunat, plus grand que les autres rois. Il fait bâtir des cirques à Soissons et à Paris. Superstitieux, « il croit aux présages, à la vertu des reliques, aux sorciers ». Grégoire de Tours, ennemi comme orthodoxe de Chilpéric, l'appelle le Néron et l'Hérode de son temps, ce qui ne semble pas être une calomnie. Mais le même Grégoire de Tours — et cela montre bien encore que le souci de l'orthodoxie est infiniment plus grand alors que celui de la morale ou de la pureté — est d'une indulgence excessive envers Gontran, qu'il nomme à toute occasion le bon roi Gontran, Gontran ne vaut pas mieux que Chilpéric, dit M. Pfister, mais il n'est jamais tombé dans l'hérésie ; il fait des donations aux basiliques et aux abbayes, il se montre plein de déférence envers les prélats.

Les guerres civiles sont, avec la dissolution des mœurs et les crimes, la cause véritable de la décadence des Mérovingiens. Elles ont pour conséquence le brigandage et la misère. Les épidémies, les fièvres, les maladies de la peau, les maladies nerveuses qui font croire à la possession démoniaque, deviennent de plus en plus fréquentes.

Aussi M. Pfister, après avoir étudié les institutions de l'époque mérovingienne, conclut-il que le fait principal de toute cette histoire, c'est la ruine et la décomposition de la puissance publique. Les Mérovingiens ont laissé dépérir les institutions romaines et ils n'y ont rien substitué. La transition s'est faite entre la centralisation romaine et la polyarchie féodale, entre la vie générale dont il ne reste qu'un vague souvenir et la vie locale d'étroit horizon où l'homme va s'enfermer.

C'est à une conclusion analogue qu'aboutit M. Bayet, après avoir exposé ce que furent alors les évêques et les conciles, le clergé et les moines, le christianisme, les coutumes païennes et la dévotion populaire, les lettres et les arts : « En résumé, dit-il, de quelque côté que l'on envisage l'époque mérovingienne, tout se décompose. La civilisation antique s'est effondrée, mais sur ces ruines, on ne voit point encore s'élever une civilisation nouvelle. L'Eglise, dont l'action avait paru d'abord si puissante, se désorganise au VIIIe siècle avec la société qui l'entoure. La nuit s'épaissit sur les intelligences, tandis que les institutions politiques s'affaiblissent et que la violence se déchaîne ».

Avec Charles Martel et Pépin le Bref les choses changent. Les tyrans qui, par toute la Gaule, revendiquaient la domination sont abattus ; les Arabes sont repoussés ; les missions chrétiennes en Germanie sont encouragées et saint Boniface est un réformateur en même temps qu'un apôtre. En 754, Pépin le Bref est sacré par Etienne II, qui interdit aux Francs sous peine d'excommunication, de choisir désormais un roi en dehors de cette famille, « élevée par la divine piété et consacrée sur l'intercession des saints apôtres par les mains de leur vicaire, le souverain pontife ». La même année, il est fait patrice ainsi que ses deux fils par le pape. Comme le rappelle M. Kleinclausz, c'est alors que commence ce que l'on nommera plus tard l'alliance du trône et de l'autel. « Saint Pierre a sacré Pépin, afin que par lui, l'Eglise fût exaltée et il l'a constitué le libérateur et le défenseur de cette Eglise. » Et le pape, par la donation de Ravenne, devient un souverain temporel. Mais Pépin est un des premiers personnages de la chrétienté. Le khalife de Bagdad lui envoie des présents et recherche son alliance contre les Arabes d'Espagne ; Didier est presque son vassal ; l'Eglise d'Orient, sous la médiation du roi des Francs, consent à se rapprocher de celle d'Occident. Peut-être sacrifions-nous trop, dit M. Kleinclausz, la gloire de Pépin à celle de son fils Charlemagne.

C'est un plan excellent que M. Kleinclausz a suivi pour la civilisation carolingienne : il traite du travail agricole et industriel, du commerce et des Juifs, des écoles et des lettres, des arts Les conditions d'existence, agriculture, industrie, commerce, sont changées du tout au tout et nous comprenons bien, après avoir lu M. Kleinclausz, comment il a pu y avoir renaissance pour les lettres, les arts et j'ajouterai pour la philosophie. En effet tout ce que M. Kleinclausz dit des lettres et des arts me semble excellent, mais je ne saurais pas plus qu'en 1889 (1), accepter le jugement qu'il porte sur Alcuin et qui reproduit d'ailleurs celui de Hauréau. Alcuin n'est pas seulement un pédagogue et si l'on peut dire, en un sens qu'il n'a pas d'originalité, puisque comme ses contemporains et la plupart de ses successeurs, il reproduit des doctrines antérieures, on ne saurait dire qu'il n'a pas de curiosité scientifique, à moins encore de prendre le mot au sens moderne où il pourrait être appliqué à presque tous les philosophes médiévaux.

En fait il a été le rénovateur de la philosophie en France et en Allemagne, par lui-même et par ses disciples dont l'un, Raban Maur qui apprend à Tours tout ce qu'il enseigne de philosophie, est considéré comme l'ancêtre des Universités et le fondateur de la philosophie allemande. A vrai dire, la philosophie ne fait que renaître avec Alcuin, c'est avec Jean Scot Erigène, le contemporain de Photius et d'Alkindi, qu'elle se montre dans tout son éclat ; c'est dans les discussions sur la liberté qu'elle révèle toute sa puissance et qu'elle commence même à inquiéter ceux qui auraient tenté d'en faire une auxiliaire de la théologie. Ce qui est à noter, en effet, c'est qu'au moment où Charles le Chauve ne conservait plus qu'une partie de l'empire, au moment où Florus déplorait en accents d'une véritable éloquence, comme le dit bien M. Kleinclausz,

(1) Bibliothèque des Hautes Etudes, 5e section, *L'origine de la scolastique en France et en Allemagne*. La question a été reprise dans un volume qui est sous presse, *Histoire comparée des philosophies médiévales*, et où Alcuin a été rapproché de Jean Scot Erigène.

le traité de Verdun, il arrivait en Gaule, des écoles d'Irlande, un homme prodigieux par son érudition et par sa hardiesse de pensée, Jean Scot Erigène, qui souleva contre lui tous les orthodoxes par la manière dont il combattit la double prédestination de Gottschalk. Est-ce assez, pour un homme dont l'influence fut si considérable à travers tout le moyen âge de dire « qu'à la cour de Charles brillèrent les Irlandais Sédulius Scottus, poète, prosateur et musicien, et Jean Scot. dont les théories sur le libre arbitre sont demeurées fameuses » (p. 373)? Surtout quand on montre fort bien que Charles le Chauve lui-même fit ce qu'il put pour empêcher la ruine du pouvoir royal, qu'il ne fut ni meilleur ni pire que les princes ses contemporains. Et puisque j'en suis à exprimer les regrets d'un historien de la philosophie, dont on dira peut-être qu'il veut lui donner plus de place qu'il ne convient dans l'histoire proprement dite, j'aurais souhaité plus de précision en ce qui concerne Gerbert, le pape philosophe, dont la place est si grande dans le développement de la pensée médiévale.

Le volume se termine par les origines du régime féodal. présentées par M. Pfister avec toute la netteté et la clarté désirables. En résumé ceux qui l'auront lu, avec autant d'agrément qu'il a certes coûté de travail et de peines à MM. Bayet, Pfister et Kleinclausz, en tireront cette conclusion qu'il y a eu en Gaule, du Ier siècle au Xe, de la barbarie, qu'elle a parfois semblé devoir l'emporter définitivement sur la civilisation, mais aussi qu'il n'y a pas eu que de la barbarie. qu'on a conservé ou retrouvé, qu'on a utilisé les œuvres de la pensée latine et grecque et travaillé ainsi à organiser la société médiévale, parfois à préparer notre civilisation moderne.

F. PICAVET.

Georges Beaulavon. — *Jean-Jacques Rousseau : Du Contrat social,* nouvelle édition avec une introduction et des notes explicatives.

Puisque M. Beaulavon avait l'ambition d'être utile aux candidats à la licence et à l'agrégation, il eût dû apporter quelque contribution personnelle à l'exégèse du *Contrat*, qui n'est point faite ; or je ne vois qu'une modification au texte antérieur qui lui soit propre : au chapitre Ier du livre II, en changeant une virgule en point et virgule, il détache six mots de la phrase précédente pour les joindre à la phrase qui suit et cela donne un sens très satisfaisant à un passage qui n'avait pas le sens commun. M. Dreyfus-Brisac n'avait pas pensé à cette correction, bien qu'évidemment nécessaire. Après cela, qu'est-ce que cette édition nous apporte ?

L'exégèse de Rousseau en est à ce point : la première rédaction du *Contrat*, éditée par M. Alexeieff. étudiée par M. Bertrand, avait paru présenter de notables différences avec la rédaction définitive. Nous nous sommes demandé ici même il y a huit ans si la pensée de Rousseau n'avait pas varié d'une rédaction à l'autre et, ayant cru démontrer qu'elle avait varié en effet, nous avons cru établir qu'il y avait eu non un système de Rousseau, mais trois systèmes successifs, enfin que Rousseau avait utilisé pour ses ouvrages des morceaux rédigés à des époques différentes, inspirés par des doctrines différentes, parfois opposées. ce qui donne la clef des contradictions et des disparates dont ses œuvres sont émaillées. La première question à résoudre est donc celle-ci : que vaut la démonstration que nous avons présentée du travail de rhabillage opéré par Rousseau sur la première rédaction ? Et par suite quel *moment* de la

pensée de Rousseau marque le 1er *Contrat* par rapport au Discours sur l'inégalité ? Quel *moment* de la pensée de Rousseau marquent les additions et les suppressions de 1762 ? Tout est là.

M. Beaulavon a comparé les deux rédactions et il n'a trouvé de l'une à l'autre aucune différence quant au fond ; nous en sommes fâché pour lui. Rousseau n'ignorait pas que l'origine de la justice et du droit était utilitaire dans la première rédaction et théiste dans la seconde, puisqu'il déclarait dans la quatrième lettre de la Montagne : « On ne peut pas dire non plus que j'attaque la morale dans un livre où j'établis de tout mon pouvoir la préférence du bien général sur le bien particulier (voilà pour la première rédaction) *et* où je rapporte nos devoirs envers les hommes à nos devoirs envers Dieu, seul principe sur lequel la morale puisse être fondée pour être réelle et passer l'apparence » (voilà pour la seconde). *La justice vient de Dieu, lui seul en est la source* est en effet une addition du *Contrat* de 1762 à celui de 1754 où la justice et la charité sont formellement dérivées de la combinaison des intérêts, comme M. Beaulavon le reconnait du reste pour les passages qui en sont restés. Il ne sait même pas que cette hypothèse d'une succession de phases dans la pensée de Rousseau a été présentée. Il ne sait pas qu'il y a de fortes raisons de croire que Rousseau, sincère sans doute dans ses tendances générales, mais toujours placé à un point de vue moitié esthétique, moitié financier, *auteur* avant tout, croit pouvoir traiter son lecteur avec une certaine désinvolture, disons-le : se moque de lui. Son attitude prophétique, sa prétendue rigueur mathématique et dialectique cachent mal un grand embarras. La *maudite politique* comme il dira plus tard, lui donne de la tablature.

Il n'est pas étonnant dès lors que le *Contrat* soit plein d'obscurités. M. Beaulavon le reconnait. Il s'escrime consciencieusement contre quelques-uns de ces passages où Rousseau ne se comprend pas lui-même et n'en fulmine pas moins de très haut. Naturellement, à prendre ces passages au sérieux, le commentateur ne fait qu'épaissir l'obscurité : qu'on lise par exemple les nombreuses notes consacrées à l'état de nature et à la transition de l'état de nature à l'état civil. Je defie les étudiants les plus perspicaces de décider si cet état de nature tel que l'explique M. Beaulavon, est un état d'impulsivité animale, de violence chaotique et de souffrance, ou un état de raison, de liberté, d'égalité, d'ordre et de bonheur. L'auteur de cette édition n'a pas donné un seul instant accès dans son esprit à l'idée que la thèse du Rousseau de 1754 est sur ce point flottante et contradictoire précisément parce quelle est en train de changer. D'autres fois, il ne voit pas que des questions importantes se posent à propos de certains passages : citons comme exemple la théorie du législateur qui dément formellement la souveraineté populaire et transforme tout d'un coup le corps auguste des citoyens en *multitude aveugle*, incapable de remplir sans être menée par une volonté supérieure son office essentiel qui est de faire des lois. La théorie de la confédération encore est grosse de questions assez délicates et M. Beaulavon n'a consulté à ce sujet ni le volume de M. Windenberger sur la politique étrangère de Jean-Jacques Rousseau, ni la *Revue critique* du 8 octobre 1900, où nous avons discuté les conclusions de M. Windenberger. Peut être la suppression du passage préparé sur les confédérations a-t-elle été déterminée par la publication du chapitre IV du livre quatrième

où il est établi qu'une grande république est possible, puisque Rome avait pu se gouverner par une assemblée : si une grande république est possible, si la démocratie n'exige pas le fractionnement des nations en cités, les confédérations cessent d'être nécessaires et le problème posé avec insistance par Montesquieu s'évanouit. La question si importante des emprunts faite par Rousseau à Montesquieu — ils sont considérables — n'est signalée par M. Beaulavon que pour être résolue comme le fait Rousseau et c'est une solution sur laquelle il y a beaucoup à dire, etc. Bref, il n'arrive pas souvent que le commentaire apporte sur les obscurités du *Contrat* la lumière promise.

Reste l'Introduction. Comme elle consiste en généralités extérieures aux textes, l'auteur s'y meut à l'aise et y présente des vues plausibles, réserve faite de la critique fondamentale exposée plus haut. Ne disons rien de l'exposé du *système* par lequel elle débute. Dans les études qui suivent sur les prédécesseurs de Rousseau et sur l'influence qu'il a exercée, surtout pendant la Révolution, le lecteur trouvera des pages intéressantes. On regrettera de constater que ni Platon, ni Fénelon, ni Wolff ne sont mentionnés parmi ceux qui ont inspiré l'auteur du *Contrat*, ni M. Ritter, ni M. Esmein parmi ceux qui ont parlé des sources de la pensée de Rousseau. Et parmi les successeurs de Rousseau, peut-être eût-il fallu nommer Babeuf et Buonarroti, et consacrer plus d'une ligne à la renaissance des idées de liberté et d'égalité pures opérée par Pierre Leroux et Renouvier contre la tradition naturaliste de Fourier et de Saint-Simon ; mais n'insistons pas sur les lacunes d'une étude en somme honorable. Regrettons seulement les insuffisances d'un commentaire qui laissera le plus souvent l'étudiant au dépourvu dans les passages où il aurait le plus besoin de secours.

Ce n'est pas une petite affaire que de commenter le *Contrat social*. Nous devons le dire et nous voudrions être entendu de tous les Rousseauistes futurs : c'est une gageure insoutenable que de prétendre donner un *Contrat* intelligible sans y joindre toute l'œuvre politique parallèle de Rousseau, c'est-à-dire principalement : la première rédaction, qu'il faudrait trouver un moyen matériel de confronter page à page avec la seconde, les manuscrits de Neuchatel (M. Windenberger en a donné une édition complète expurgée des fautes que M. Dreyfus-Brisac avait laissées dans sa copie) et l'article *Economie*, peut-être l'article *Morale* de l'Encyclopédie, heureusement mis en lumière par M. Dreyfus-Brisac. Il faut se résoudre à appliquer à l'exégèse du *Contrat* la méthode que Bonitz par exemple a appliquée à l'exégèse de la Métaphysique d'Aristote. Le seul commentateur recevable de Rousseau est Rousseau lui-même. Ce n'est pas notre faute si le Rousseau inédit trahit le Rousseau tel qu'il a voulu paraître au public. M. Beaulavon est encore un tendre admirateur de Rousseau et son édition est une œuvre d'édification politique et sociale : tant qu'on n'osera pas descendre le saint de sa niche, on ne saura pas de quel bois il est fait.

A. Espinas

A. Constantin et N. Desormaux, agrégé de l'Université. — *Etudes philologiques savoisiennes* : *Dictionnaire savoyard*. — Lib. Bouillon, Paris, 1903, in-8°, 442 p., 10 fr.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de couronner le

livre dont j'ai transcris le titre, livre de patiente érudition et de science précise. Il mérite d'être bien accueilli, parce que les patois comme les vieux usages et les vieux costumes tendent à disparaître. Il faut se hâter de fixer les « parlers de France » tant qu'ils gardent leur saveur et leur richesse, tant qu'il se trouve dans nos villages des vieilles gens pour en conserver la tradition. Depuis longtemps on désire collectionner ces idiomes qui contribuent à donner à chaque province, à chaque canton, à chaque village, tant leurs formes sont variées, leur physionomie originale. En 1812, le ministre de l'intérieur, de Montalivet, invita les préfets « à recueillir les éléments d'une étude comparative des dialectes ou patois usités dans les diverses parties de l'Empire ». Cet avis très sage ne fut point écouté et les philologues continuèrent à ignorer les patois, si précieux, dans lesquels on pourrait avec un peu de patience retrouver l'histoire de ceux qui les parlent. Ne renferment-ils pas, à côté d'un fond primitif, des alluvions laissées par les invasions, les immigrations, les passages de troupes ?

Pour démêler tous les éléments de ces organismes compliqués, il faut sagacité et patience ; il faut aussi être soutenu dans le dur labeur par une flamme très vive de patriotisme local. Dans la Savoie, ce patriotisme local n'est point près de disparaître : on lui doit sur cette province française des travaux d'histoire excellents. M. Despine, en 1863, avait publié des *Poésies en dialecte*, intéressantes pour des études comparatives avec les patois du Dauphiné, du Lyonnais, de la Bresse, de la Suisse romande, du Valois et de la vallée d'Aoste, autant de pays dont l'histoire a des rapports fréquents avec celle de la Savoie.

En 1889, M. Brachet publie son dictionnaire du *Patois d'Albertville* ; en 1893, M. Duret publie à Berlin, avec préface de Ritter, une *Grammaire savoyarde*. Les sociétés savantes avaient édité entre temps quelques textes, ou des vocabulaires spéciaux. La Savoie fournit à l'émigration temporaire des contingents élevés et réguliers. Chaque vallée forme un corps de métier spécial : celle du Giffre envoyait de tous côtés des ouvriers en bâtiments. Ceux-ci avaient leur langue spéciale, le « mourmé », dont on a publié le dictionnaire. Le même fait se reproduit dans les autres vallées.

Ces études restaient néanmoins sans lien les unes avec les autres : il restait à écrire un ouvrage général. Un érudit d'Annecy, A. Constantin, se mit à l'œuvre. Il prit comme base les parlers de la vallée de Thônes, compléta ses observations par de nombreux voyages et séjours dans d'autres localités de la Savoie, par des collections de textes, par des collaborations bien choisies. Pendant 25 ans, il réunit ses matériaux, accumulant les fiches, les notations de flexions. Puis il mourut avant d'avoir pu mettre en œuvre les documents réunis avec tant de soin. Il avait reculé devant les difficultés dernières de l'entreprise. Il avait la patience et le flair du chercheur, il lui manquait l'instruction technique nécessaire pour faire œuvre vraiment scientifique. Ce savant modeste a eu le bonheur qu'il méritait, celui de trouver un continuateur que n'a point effrayé la mise en œuvre de documents non classés, M. Desormaux, agrégé de grammaire, familiarisé, par un long séjour à Annecy, avec les choses de la Savoie. Il a complété sur bien des points les fiches laissées par l'auteur primitif. Il a introduit des modifications et des innovations heureuses.

On appréciera, entre autres additions, des textes tirés des patois avoisinants, permettant de faire d'utiles comparaisons, une bibliographie copieuse, des études publiées sur les patois. On verra qu'une littérature très riche s'est ainsi formée : Gaston Paris voulait que chaque commune d'un côté, chaque forme, chaque mot de l'autre ait sa monographie tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles. Il semble que dans nos provinces on ait entendu la prière du maître : « Que tous les travailleurs de bonne volonté se mettent à l'œuvre, que chacun se fasse un devoir et un honneur d'apporter au grenier commun, bien drue et bottelée, la gerbe qu'a produite son petit champ ».

Une des difficultés les plus longues à vaincre, c'est la représentation exacte de la prononciation des mots patois. M. Desormaux a trouvé un système très simple pour indiquer l'accent tonique, les syllabes brèves ou longues. Dans nos patois de frontière il est des sons inconnus en français, comme le th dur anglais. Les signes graphiques ordinaires ne sont pas assez variés pour fixer les sons si divers que le philologue peut noter en Savoie. Nous avons été frappé souvent par leur différence de village à village : il faudrait, pour bien rendre la richesse de ces idiomes, avoir recours à des appareils enregistreurs d'une grande délicatesse. Dans un livre, il faut savoir se borner et indiquer surtout les traits généraux : ce sont eux seuls qu'il est important de saisir. Le *Dictionnaire savoyard* les indique en les rattachant aux règles générales de la linguistique.

J'insiste sur un trait particulier à cet ouvrage : en le parcourant, on est frappé par l'extrême richesse du patois de l'Allobrogie : on y trouve des archaïsmes savoureux que le français n'a pas conservés, des mots originaux, pleins de grâce et d'expression, des vocables tirés de la langue italienne. Ce que les étrangers goûteront surtout, ce sont les fragments de textes qui accompagnent les principaux articles du *Dictionnaire* et qui permettent de juger du caractère, de l'esprit, de la physionomie intime du savoyard. A l'aide de ces textes, on pourrait décrire les jeux des enfants, les usages particuliers à chaque vallée. Les proverbes très expressifs nous renseigneront sur la finesse et la malice de ces populations qu'on a longtemps ignorées. J'ai essayé d'indiquer ce qu'on peut trouver dans ce *Dictionnaire*. Il rendra service non seulement aux linguistes, mais aux géographes et aux moralistes. Il aura de plus le mérite de conserver un idiome, qui disparait devant la diffusion méthodique de la langue française.

J. Corcelle,
Professeur à l'École d'enseignement supérieur
de Chambéry.

S. Gsell. — *Les monuments antiques de l'Algérie.* — Paris, Fontemoing, 1901, 2 volumes in-8°.

L'ouvrage que M. Gsell a récemment publié sous le titre : *Les Monuments antiques de l'Algérie,* n'est rien moins qu'un *corpus* très complet et fort bien ordonné, de tous les édifices antiques encore aujourd'hui visibles en Algérie. La science aussi sûre qu'étendue de l'auteur, la méthode qu'il a suivie dans la description de chaque monument, la précision et l'exactitude des renseignements qu'il a réunis, font de ce livre un des instruments de travail les plus utiles qui aient été publiés depuis

longtemps dans le domaine de l'archéologie algérienne. M. Gsell a vu et étudié lui-même presque tous les monuments qu'il cite ; son livre est donc plus qu'un simple recueil de documents ; c'est vraiment une œuvre personnelle et originale.

L'ouvrage est divisé en trois livres. Le premier livre est consacré aux *Monuments indigènes et puniques*, depuis les grottes et les abris sous roches des populations les moins civilisées jusqu'aux tombeaux puniques retrouvés sur l'emplacement de plusieurs villes du littoral, Chullu, par exemple, et Gunugus; une mention spéciale est faite des gravures rupestres, si curieuses parfois et si énigmatiques. — Dans le second livre, l'auteur énumère les *Monuments romains* proprement dits, ouvragés militaires, places publiques et bâtiments annexes, temples, arcs de triomphes et portes monumentales, théâtres, amphithéâtres, cirques, marchés, thermes, nymphées et fontaines, aqueducs, citernes et réservoirs, routes, ponts, ports, maisons et installations rurales, sépultures ; ce livre se termine par un chapitre sur la décoration des édifices, en particulier sur les mosaïques si nombreuses en Algérie, comme en Tunisie. — Le troisième livre traite des *Monuments chrétiens et byzantins*. Les pages consacrées à la description des édifices chrétiens, basiliques à une nef et à plusieurs nefs, chapelles en forme de trèfle, baptistères, forment peut être la partie la plus importante et la plus neuve de l'ouvrage. Depuis plusieurs années, en effet, M. Gsell étudie avec un soin tout particulier, les monuments chrétiens de l'Algérie. Il en décrit ici 169. Les constructions défensives de basse époque et les sépultures chrétiennes complètent et terminent le troisième livre.

106 planches hors texte, presque toutes parfaitement venues, et 174 plans d'édifices insérés dans le texte, qui ne laissent absolument rien à désirer pour la netteté, ajoutent encore à la valeur de ces deux beaux volumes. Les recherches de détail sont facilitées par un index topographique très complet.

Les archéologues et les historiens, qui ont fait de l'Afrique du Nord leur champ d'études préféré, seront très reconnaissants à M. Gsell et à l'éditeur Fontemoing de leur avoir mis entre les mains un tel recueil Il ne leur rendra pas moins de services que le tome VIII du *Corpus Inscriptionum latinarum*. J. Toutain.

Guide to Paris. — *The Exhibition and the Assembly*. — Paris, Londres, Edimbourg, New-York.

L'Association internationale pour l'avancement des sciences, des arts et de l'éducation a publié sous ce titre un petit Guide de l'Etranger dans Paris, qui mériterait bien de survivre à l'Exposition. Après avoir donné tous les renseignements pratiques de rigueur, l'auteur anonyme consacre un chapitre à la description du Paris de nos jours, un autre à l'histoire de Paris depuis l'origine jusqu'en 1900, et trois autres aux curiosités groupées sous les rubriques suivantes : Bâtiments civils et militaires, Eglises et cimetières, Musées, bibliothèques et établissements universitaires. Un plan de Paris d'une très grande clarté et une carte des environs complètent ce petit volume. L'édition de 1900 renferme en outre des renseignements généraux sur l'Exposition et sur l'organisation de l'Ecole internationale (International Assembly), ainsi que la liste des membres de l'Association qui font partie des comités anglais et américain. M. P.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

The School Review (Volume X, 1902).

Conférence annuelle des collèges affiliés à l'université de Chicago, pp. 1-99. **M. J. Dewey**, montre le double caractère de l'école secondaire américaine, démocratique et traditionnel. Elle reste classique tout en faisant une large part aux nécessités du présent : elle unit et harmonise les deux facteurs primordiaux : démocratie et culture.

Une préparation insuffisante dans les écoles élémentaires éloigne de l'école secondaire et par suite de l'Université beaucoup de jeunes gens qui y feraient bonne figure. C'est une perte sérieuse pour la communauté. Il faut élargir les cadres des Universités — p. 21 sqq. — y comprendre toutes les disciplines techniques, manuelles et commerciales. Ce n'est point par leur nature même, c'est par mésapplication qu'elles restent platement utilitaires. Il faudra grouper les études — p. 24 — d'après l'appui qu'elles peuvent se prêter mutuellement en vue d'une fin déterminée, l'éducation physique — p. 38 — prend une importance chaque jour plus grande Il importe beaucoup de développer chez l'enfant le sentiment de la responsabilité, p. 31. **N. Butler**, pp. 44-5. Une psychologie saine, non le souci de la préparation aux examens universitaires, doit servir de guide à l'enseignement secondaire, qui ne doit viser qu'à donner à l'adolescent une éducation libérale. Il ne fait pas des spécialistes, mais des hommes aptes à devenir des spécialistes. **M. O. Kern**. Dans l'étude des langues modernes, il ne faut pas séparer la culture littéraire de l'étude verbale.

M. G. Vincent, *L'Enseignement moral* est difficile ; le self-government à l'école est chose bien délicate, mais vaut cependant d'être essayé, le but suprême de l'école n'est-il pas de former des citoyens ?

MM. Moore, Babbit, pp. 217-243. Il y a trop de petits Collèges dans le Sud, avec des programmes trop ambitieux, et qui délivrent trop facilement des titres sans valeur. Les sujets les plus fantaisistes donnent lieu à parchemin.

M. Kittredge, pp. 292-8. Les clubs scolaires éveillent le même intérêt à l'école secondaire qu'à l'Université. Ces *debating societies* traitent les sujets d'actualité les plus brûlants sans inconvénient.

M. Mead, pp. 317-31. *Enseignement de la composition*. Beaucoup ne veulent plus d'exercices écrits dans l'enseignement du style et prétendent que la lecture suffit. C'est une erreur grossière ; se priver de la composition dans les classes, c'est vouloir marcher sur une jambe au lieu de deux.

M. C. Irish, pp. 550-58. *Cours commerciaux*. L'école secondaire doit

offrir partout des cours commerciaux ; 50 0/0 des élèves quittent avant d'avoir complété leurs quatre années d'études, faute d'avoir pu s'intéresser à l'enseignement offert. Le plus grand nombre irait jusqu'au bout si le profit qu'ils peuventen retirer plus tard apparaissait plus clairement. Avec beaucoup d'écrivains pédagogiques américains, l'auteur pense que des cours commerciaux au collège sont préférables à des écoles commerciales distinctes.

M. Abbott, *Livres favoris*. — Curieuse statistique des livres préférés des écoliers de New-York, de 14 à 19 ans. Les garçons et les filles aiment également Dickens, Hope. Longfellow, Scott, Sienkiewicz. Westcott. Les garçons seuls demandenl Blackmore, Cooper (Mohicans), Churchill, Dumas, Ford, Henty, Hughes, Kipling, Stevenson. Les jeunes filles de leur côté aiment Alcott, Barrie, Bronte, Bulwer, Lamb, Shakspeare, Stowe, Tennyson, soit une proportion bien supérieure d'auteurs de premier ordre,

M. E. Morse, pp. 620-26. Transition entre les écoles élémentaire et secondaire manque : leurs méthodes sont trop différentes. A rapprocher des plaintes de M. Rockwood sur le même sujet, pp. 32-33. Le désaccord complet entre les méthodes de l'école primaire et du High School est un danger sérieux. On n'aura réellement un système continu d'Enseignement que si on parvient à le faire cesser.

M. W. Cook, pp. 626-36. *La tenue au collège*. Les élèves ne sont ni absolument bons, ni absolument mauvais. En faisant appel aux bons instincts, nous parviendrons à asservir les mauvais. La popularité sans la fermeté conduit aux pires abus.

M. Sutton. *Les options au Texas*. Toutes les matières sont facultatives, ainsi que leur groupement autour des mathématiques élémentaires et de la langue maternelle. L'élève type est un mythe ; il faut offrir à chacun une nourriture appropriée à son estomac.

M. E. Johnson, pp. 666-74, veut beaucoup de lecture, peu de didactique dans l'enseignement de la *rhétorique et du style*. Cet enseignement réussit surtout si on l'appuie sur une lecture entraînante, un récit vif, alerte, ex. : Ivanhoe. Faire appel à l'imagination, c'est découvrir une ligne de moindre résistance, celle qui nous permettra d'entrer dans l'esprit de nos élèves.

F. Guillotel.

Revue pédagogique (*15 mai 1903*). — **Francisque Vial**, *La liberté d'enseignement* (d'après un livre récent : La liberté d'enseignement, histoire et doctrine, par Emile Bourgeois). — **P. Bernard**, *L'indigénat et l'enseignement primaire en Algérie* (L'enseignement primaire des indigènes algériens a sa doctrine, sa méthode, ses programmes. Il vise l'utile, répond aux besoins locaux, est bien accueilli par les indigènes. Il exerce sur la foule musulmane une action civilisatrice et rénovatrice qu'on peut rendre encore plus puissante en augmentant le nombre des écoles). — **R. Thamin**, *Victor Duruy*, *Notes et souvenirs* (Duruy est universitaire jusqu'à la moelle : c'est un modeste ; dans le métier d'historien, il fut un bon ouvrier et un des plus opiniâtres travailleurs de sa génération ; il entendait l'histoire en homme d'action. Il fut un bon ministre en soi, tout entier au service de l'Etat. A son chaud patriotisme s'ajoutait un sentiment tout antique du foyer). — **M. Pellisson**, *Les*

Cours complémentaires professionnels, manuels et ménagers de la Ville de Paris (Ces cours, dont l'origine remonte à 1898, ont pour objet de donner aux enfants munis du certificat d'études et trop jeunes encore pour entrer en apprentissage, une éducation appropriée aux besoins des artisans. Un enseignement à la fois général et technique leur permet de se familiariser, sans spécialisation prématurée, avec les différents métiers et les met ainsi en état de faire un choix intelligent. Le dessin est la base de cet enseignement. Les ouvriers parisiens ont compris très vite les avantages que leurs enfants pouvaient retirer de cette création, et les dix-sept cours complémentaires professionnels ouverts depuis trois ans sont très prospères). — **P. Besson**, *Un Caméristat dans le Cantal* (Peinture expressive de la vie des écoliers paysans en Auvergne). — **H. Mérimée**, *Le Collège français d'enseignement primaire à Madrid* (Ce collège, de création récente, jouit d'une grande prospérité : il est fréquenté par les enfants de la colonie française et par un grand nombre de jeunes Espagnols. Les classes sont faites en français. Ce collège ne peut manquer d'exercer la plus heureuse influence sur nos relations politiques et commerciales avec l'Espagne).

— (*15 juin*). — **Ch. Somasco**, *L'Instruction et l'Education du jeune ouvrier à l'Ecole primaire supérieure à section ouvrière* (1er article). — **Paul Fremsal**, *Le 23e Congrès de la Ligue de l'Enseignement* (Ce congrès a eu lieu à Tunis. Il s'est occupé des questions suivantes : Propagande générale, enseignement colonial (secondaire et primaire), Enseignement professionnel. Le congrès de Tunis marquera, comme les précédents, une étape importante dans l'œuvre de l'éducation populaire). — **H. Mossier**, *Nos écoles primaires jugées par un étranger* (Cet article nous fait connaître les impressions personnelles d'un délégué suisse, M. Guex, à l'Exposition universelle. Les principaux jugements, énoncés dans son rapport, sur les écoles et les maîtres français, sont en général très favorables). — **C. Jullian**, *L'Enseignement historique et l'Histoire locale* (L'histoire locale n'est pas du « commérage rétrospectif » ; elle est peut-être la seule qui soit « une résurrection », quand elle nous offre « les épisodes vécus du passé de toute la France »). — **C. Chabot**, *Revue des livres de pédagogie* (Une douzaine environ d'ouvrages pédagogiques français ou étrangers de publication récente, parmi lesquels ceux de Mlle Dugard, de Félix Pécaut, de MM. Compayré, Vial, etc.).

Revue universitaire (*15 mai 1903*). — **Gustave Belot**, *Leçons et Interrogations* (M. B. s'élève contre l'abus de la récitation des textes, qui entraîne une perte de temps et donne l'habitude du psittacisme ; il préfère l'interrogation qui habitue les élèves à s'exprimer librement et les oblige à prendre une part vraiment active à la vie de la classe). — **P. Foncin**, *L'Ecole préparatoire de Tamatave (Madagascar). Un nouveau type d'enseignement* (Cette école, créée par le général Galliéni, fait une place à l'enseignement classique, mais prépare directement à toutes les professions pratiques coloniales : commerce, agriculture, industrie. Elle réalise la juxtaposition heureuse d'une école primaire, du premier cycle secondaire B et de cours pratiques d'enseignement primaire supérieur). — **P. Malapert**, *Le Sixième Congrès des Professeurs* (Les résolutions votées concernent la lutte contre la tuber-

culose, le matériel d'enseignement, les assemblées générales de professeurs et les Conseils de classe, les Congrès mixtes de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire). — **A.-B.**, *Méthodologie des langues vivantes*, Notes prises aux conférences de M. Schweitzer (1er article). (Les Ressources de la méthode directe pour l'interprétation du vocabulaire concret). — **Félix Gaffiot**, *La Méthode directe au XVIe siècle* (Son application au latin par le professeur belge Clénard, qui enseignait à Braga dans la première moitié du XVIe siècle). — **Joseph Vianey**, *L'Arioste et les discours de Ronsard* (Sur quelques emprunts faits par Ronsard au Roland furieux). — **Charles Plésent**, *Les Origines de la Charité, Contribution à l'enseignement de la morale sociale* (1er article).

— (*15 juin*). — **A.-B.**, *Méthodologie des langues vivantes* (suite). Notes prises aux conférences de M. Schweitzer (Les ressources de la méthode directe pour l'interprétation du vocabulaire abstrait. L'explication des mots inconnus à l'aide des mots connus; l'explication par l'exemple, la synonymie, l'opposition des contraires, l'étymologie, la définition. L'acquisition méthodique du vocabulaire et de la grammaire. L'expression par l'élève de ses propres jugements et le dressage des organes vocaux). — **Charles Plésent**, *Les Origines de la Charité*, Contribution à l'enseignement de la morale sociale (suite et fin) (Etude très documentée des origines et de l'évolution générale de la bienfaisance païenne et le christianisme naissant. Malgré des efforts méritoires la bienfaisance païenne n'a atteint qu'un succès médiocre, elle a été impuissante à fonder une tradition morale La sagesse antique n'a jamais supposé que l'amour du prochain pût aller jusqu'à l'abandon de soi ; le dévouement fut la révélation du christianisme). — **René Pichon**, *La Valeur éducative de Tacite*, à propos du livre récent de M. Gaston Boissier. — **Paul Monceaux**, *Questions historiques, Une épopée byzantine* (A propos du livre de M. Schlumberger, qui a entrepris de reconstituer et de conter en détail l'histoire de l'empire byzantin à l'épogée de sa puissance (963-1057), et qui a contribué plus que personne à rectifier les conclusions hâtives d'autrefois sur la civilisation et l'art byzantins). — **Henri Potez**, *Théophile Gautier* (Texte inédit d'un « Eloge » de Th. G., auquel l'Académie française a décerné le prix d'éloquence en 1902. L'auteur nous montre, en de très belles pages, comment s'est formé le grand écrivain, d'où lui vient son originalité propre ; comment il a su au milieu d'un labeur écrasant, demeurer un véritable artiste, et quelle heureuse influence il a exercée sur le développement des lettres au dix-neuvième siècle). — **Th. Rosset**, *Un petit problème d'histoire littéraire : Balzac et les « Conseils de tolérance »*.

M. PROCUREUR.

Revue de philologie française et de littérature (1901-1903)

1901. — 1er trimestre. — VIGNON, Les patois de la région lyonnaise. BALDENSPERGER, A propos de « l'aveu » de la princesse de Clèves. L. G.

Pélissier, Stendhalien Babillan. Explication d'un passage des souvenirs d'Egotrime (id. Stryenski, p. 21). Blanchardon, Le patois de St-Naon-le-Châtre. Clédat, Sur le traitement des voyelles atones et semi-toniques du latin. — 2e trimestre. — Clédat, La préparation de l'article partitif. Rohde, La réforme de l'orthographe et de la syntaxe française. — 3e trimestre. — Vignon, Les patois, etc. Baldensperger, Un prédécesseur de René en Amérique. C'est Loaisel de Tréogate, auteur de *Florello, Histoire méridionale*, parue en 1776. Clédat, Les formes françaises de « frestum ». H. Carrez, Quelques expressions du français local du Haut-Jura. — 4e trimestre. — Clédat. La place de l'adjectif en français, Etude très précise et très fine de la question. Les adjectifs qui expriment des qualités essentielles se placent avant le nom, ceux qui expriment des qualités non essentielles, circonstancielles, après. Guerlin de Guer, Des perturbateurs linguistiques. Pelen, De la prononciation des x en français. Yvon, Sur l'emploi du mot indéfini en grammaire française.

1902. — 1er et 2e trimestres. — Vignon, Les patois, etc. Clédat, La négation dite explétive. Bestin, Omission de ne explétif. Baldensperger, Une définition de la poésie romantique par Ch. de Villers. Anna Ahlstrom, La réforme de l'orthographe, réponse à M. E. Rohde. Yvon et Clédat, Sur l'emploi du mot indéfini en grammaire française. Yvon, Sur la place de l'adjectif en français, Recherche l'origine de la mesure attribuée à chacune des deux constructions dont M. Clédat a expliqué la différence. — 3e trimestre. — Clédat, Essais de sémantique : 1° La famille du verbe céder ; 2° Les formules négatives. — 4e trimestre. — L. G. Pélissier, Le vrai texte des lettres de Ximénès Doudan. Un exemplaire acheté sur les quais et ayant appartenu à Mlle Gavard, a permis à M. Pélissier, grâce aux notes marginales qu'il renferme, de constater que les éditeurs des Lettres de Dondan se sont permis pas mal de retranchements ou de corrections sans les signaler. Vignon, Les patois, etc. Bourcier, Etymologie française et provençale « biais ». Regnaud, Le Français : « Quenouille ». Nédey, Patois de Sancey, etc. Yvon, Sur la réduction de l'initial + *y* à *y*.

1903. — 1er trimestre. — Hortice et Clédat, La répétition de *si* dans les propositions conditionnelles coordonnées. Clédat, Le participe passé, le passé composé et les deux auxiliaires. Baldensperger, Les premières définitions françaises de l'homme. — 2e trimestre. — Vignon, Les patois, etc. Vézinet, Le latin et le problème de la langue internationale. A propos du livre de M. Ch. André, M. Vézinet est un apôtre de l'espéranto. Casse et Chaminade, Vieilles chansons, patois du Périgord. Clédat, Sur le traitement du C après la prétonique et la pénultième atone.

A. Puech.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

A. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, sec.-gén.-adj.
A. Liard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Emile Bourgeois, maître de conférences à l'Ecole Normale et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Dareste, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Durkheim, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à l'Ecole de pharmacie.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Edmond Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum.
Perrot, de l'Institut, directeur de l'Ecole normale supér.
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Dr Regnard, directeur de l'Institut agronomique.
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr P. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
E. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Cl.-ar-Bec, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orleans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Giner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Naeldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ, imprimeur-gerant.

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-TROISIEME ANNÉE. — VOL. XLVI. — N° 11. — 15 NOVEMBRE 1903.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS

LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT, Ve ARR.

1903

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, 24 fr. LA LIVRAISON, 2 fr.

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . . **300 francs**

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

OUVERTURE DES CONFÉRENCES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

La séance d'ouverture de la Faculté des lettres de l'Université de Paris a eu lieu le vendredi 6 novembre, à 2 heures, sous la présidence de M. le doyen Croiset. M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur assistait à la réunion. Au début de la séance M. Haumant, maître de conférences de langue et de littérature russes, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'usage veut que le discours qui ouvre la séance de rentrée soit consacré au travail intérieur de la Faculté, à ses cours, à ses méthodes. Rompre avec un usage de la Sorbonne, c'est grave ! et pourtant j'hésite à vous parler de l'enseignement, ou du russe, ou de l'histoire littéraire de la Russie : l'un est trop spécial. et l'autre l'est trop peu ; ses méthodes ne prétendent pas à l'originalité. Et puis, à la Sorbonne, ces enseignements sont si nouveaux qu'il faudrait en parler au futur presque autant qu'au présent. Vous me pardonnerez, j'espère, si j'abandonne ce présent trop neuf pour vous entretenir du passé de cette maison et de ses premiers étudiants russes.

Je ne vous ferai pas remonter jusqu'à la Sorbonne du Moyen Age ; la Russie l'ignorait. Quand ses moines lettrés regardaient au delà de ses vagues frontières, ils voyaient à l'horizon, non la montagne Sainte-Geneviève, mais les coupoles de Byzance, et c'est justement par un Grec que, pour la première fois, au temps de la Renaissance, ils entendirent parler de l'école de théologie et de phi-

losophie dont s'enorgueillissait la capitale des Francs, la glorieuse ville de Paris. Qui le veut peut y étudier, ajoutait Maxime le Grec, et sans bourse délier : pourquoi les Moscovites n'iraient-ils pas, eux aussi, puiser à cette source généreuse ? Plus d'un siècle plus tard, un autre immigré, sorti, celui-là, de Pologne, Siméon de Polotzk, vantait aux premiers Romanof la gloire de François Ier, protecteur des lettres et des arts, et fondateur de collèges sur lesquels Siméon paraît assez mal renseigné. Mais peu importe qu'il confonde Sorbonne, Faculté de théologie, Collège de France : c'est toujours Paris et ses écoles qui sont proposés à l'imitation des Russes.

Chose étrange ! Ce Paris dont on avait tant parlé à ses prédécesseurs, Pierre le Grand a paru longtemps l'ignorer. Est-ce parce que la France était l'alliée de la Suède ? ou parce qu'il n'avait cure ni de théologie, ni de philosophie, ni même de belles-lettres ? Quoi qu'il en fût, les deux pays se sont connus tard, et par des voies détournées. Des manuels de géographie, traduits de l'allemand, enseignaient aux Russes que la France était puissante ; que les lettres et les arts y florissaient ; que les Français étaient polis et bienveillants pour les étrangers. Les relations des diplomates confirmaient ces témoignages : on peut beaucoup apprendre des Français, écrivait à Pierre son ambassadeur Matviéief : il n'enferment pas leurs femmes et ne battent pas leurs enfants. Enfin, le Tsar vint lui-même : apparemment, son impression fut bonne, car, aussitôt rentré à Pétersbourg, il envoya des étudiants à Paris.

Ces premiers étudiants russes, Pouchkine a voulu faire leur portrait dans une de ses nouvelles. Il y a dépeint un étudiant, son propre aïeul, habitué des meilleures sociétés, élégant et spirituel, se mêlant, dans les salons, avec la déférence narquoise du Persan de Montesquieu, à la conversation des beaux esprits ; puis, dans les boudoirs, fleuretant avec les marquises qui l'écoutent, charmées de trouver tant de grâces dans un barbare de la veille. Agréable tableau, mais flatté ! Les étudiants russes d'alors ne fréquentaient ni salons, ni boudoirs, et pour cause. « Comment vivre, comment travailler en hiver, sans feu ni chandelles ? écrivaient-ils à l'agent du Tsar, Zotof, qui lui-même peu ou pas payé, ne pouvait leur donner que de bonnes paroles. Ceux qui travaillaient avaient grand' peine à s'entendre avec des maîtres parfois plus exigeants que n'avait dit Maxime le Grec : on a retrouvé la note du professeur Lunier au jeune Postnikof auquel il avait enseigné « les langues latine et française, le style épistolaire, la sphère et la géographie » le tout pour un prix fait de 720 livres ; rien n'assure, d'ailleurs, que cette note ait jamais été payée. En définitive, traqués par leurs

créanciers et mourant de faim, les boursiers de Pierre le Grand quittent Paris, vers 1723, sans s'y être initiés à la culture française. Les relations intellectuelles de la France et de la Russie auraient médiocrement commencé si la Sorbonne n'était intervenue.

Vous vous rappelez la visite que Pierre le Grand lui avait faite en 1717. Arrivé, à l'improviste, selon sa coutume, il avait visité la chapelle, puis, guidé par un des docteurs, Boursier, il était arrivé dans la bibliothèque, où le corps des professeurs s'était assemblé à la hâte. Haranguer solennellement le Tsar était difficile; il n'était pas l'homme des longs discours; on se contenta de lui montrer des manuscrits slavons — de la même façon qu'à Nicolas II, en 1896, on a montré l'Evangéliaire slavon de Reims — puis la conversation s'engagea, par interprète : Pierre le Grand savait le français moins bien que Nicolas II. Dans une phrase habilement louangeuse, Boursier lui insinua qu'il mettrait le comble à sa gloire s'il travaillait un jour à la réunion des deux églises, orthodoxe et catholique. Le Tsar sourit, et fit répondre qu'il était soldat et non théologien. Boursier insista ; un grand prince peut être, en même temps qu'un conquérant, le protecteur et le réformateur de la religion. Finalement, après quelques remarques sur les différends des deux confessions, le Tsar engagea les docteurs à en faire un mémoire pour ses évêques. Le mémoire fut fait, expédié en Russie : un an plus tard, la réponse arriva. L'épiscopat russe déclinait les propositions de la Sorbonne.

Les historiens ont traité dédaigneusement cet épisode, surtout le plus récent d'entre eux, le savant Jésuite russe, le P. Pierling, qui s'est peut-être, en cette occasion, trop souvenu que la Sorbonne était gallicane et janséniste. Pour lui, le dessein des sorbonniens, c'était de ravir à la Papauté et aux Jésuites l'honneur de la réunion des Eglises ; ils calculaient, en outre, que si la Russie entrait dans l'unité romaine, ce serait en s'y réservant une large autonomie que l'Eglise gallicane serait ensuite fondée à réclamer pour elle-même. Ce sont là de noirs projets, assurément, et nous n'essayerons pas de les défendre : on peut se demander pourtant si ce n'est pas rapetisser l'entreprise que d'y voir une simple intrigue de théologiens.

La Sorbonne de ce temps pouvait s'attarder en de vaines disputes : elle n'était cependant pas fermée aux préoccupations du dehors. Dans des pages éloquentes, M. Gréard nous a montré comment « fondée dans le siècle, selon l'expression de Robert Sorbon, elle n'a jamais rompu avec le siècle ». Or, en 1717, la grande affaire du siècle, c'était la Russie. Pendant longtemps, les Occidentaux avaient pu la

traiter, en quelque sorte, par prétérition; quand, à l'instar de Sully, nos utopistes se mettaient à retailler l'Europe, ils commençaient par en chasser les Turcs — c'était de style — puis remontant vers le Nord, ils se heurtaient aux Moscovites. Ceux-ci étaient chrétiens, donc Européens ; mais, en même temps, par les mœurs et le costume, ils étaient des Orientaux, de *doubles Turcs,* disait Leibniz : ils auraient fait bien mauvaise figure dans les futurs Etats-Unis d'Europe. Ne se décidant ni à les admettre, ni à les expulser, les ordonnateurs bénévoles de la chrétienté finissaient par les oublier dans les glaces, dont, sans doute, ils ne sortiraient jamais. Or, depuis Poltava, ces glaces avaient fondu ; les Russes avaient conquis leur place au soleil d'Europe, et, pourtant, ils n'étaient toujours pas des Européens ; sous leur habit à la française tout battant neuf on reconnaissait trop bien les Orientaux, éternels ennemis — pour parler la langue du temps — de toutes les nations libres. Que faire pour conjurer le péril ? Le plus habile était, peut-être, de pénétrer de culture européenne ces demi-barbares ; d'achever par les lettres et les arts la transformation commencée par la guerre. En somme, la Russie de Pierre le Grand surgissait devant l'Europe comme jadis la Macédoine de Philippe devant la Grèce : il fallait la mettre à l'école d'un Aristote. Or, l'Europe regorgeait d'Aristotes sans emploi : la Russie n'avait que l'embarras du choix. Les uns entendaient l'éduquer administrativement, à coup d'oukazes : d'autres, comme Leibniz, voyaient dans sa mise au point une affaire d'écoles et d'universités ; quelques-uns enfin, comme les sorbonniens, y voyaient une œuvre religieuse. Etait-ce absurde ? pour le croire, il faudrait méconnaître le lien étroit qu'il y a entre civilisation et religion : que celle-ci ait perfectionné celle-là, ou que ce soit l'inverse, elles s'accompagnent, se pénètrent, se confondent souvent. Des docteurs de Sorbonne pouvaient penser que faire les Russes catholiques, c'était les faire Européens d'Occident, et beaucoup de Russes l'ont pensé comme eux : Tchaadaief l'a soutenu, au dernier siècle, dans des lettres retentissantes ; presque toujours, quand un Russe passe au catholicisme, on entrevoit, à côté de ses mobiles religieux, le désir de faire dans l'européanisme un pas de plus, un pas supposé décisif. Aux Russes contemporains de Pierre le Grand, en particulier, il pouvait sembler que le couronnement de l'œuvre du réformateur, c'était l'adoption d'une religion d'Occident : ç'a été le sentiment de la plupart des grands seigneurs qui, déjà familiers avec l'Europe, formaient l'élément le plus cultivé de la société russe. Nous les voyons, Golovkine, Dolgoroukof ou Kourakine, conférer pendant de longues heures avec Boursier et ses amis, donner des livres à leur bibliothèque, leur

demander des précepteurs et des conseillers : tel ce Jubé de Lacour, ex-curé d'Asnières, jadis brillant élève de la Sorbonne, qui suivit à Moscou Vassili Dolgoroukof pour instruire ses enfants et surtout pour prêcher l'union des Eglises. Il y eut là tout un mouvement vers le catholicisme qui aurait pu, avec un peu plus de circonstances favorables, faire de la Russie désemparée d'après Pierre le Grand quelque chose comme les provinces orientales de la Pologne d'alors : un pays coupé en deux, avec une aristocratie catholique, et des paysans orthodoxes. Eût-ce été un bien ou un mal ? Question oiseuse, puisque, à peine commencé, le mouvement fut arrêté par l'avènement, en 1730, d'Anna Ioanovna, et le triomphe, avec elle, d'influences germaniques et protestantes.

L'entreprise de la Sorbonne a eu pourtant des conséquences; mais, pour les découvrir, il faut passer par des chemins si hasardeux que j'hésite à vous y engager. Il faut d'abord aller jusqu'aux confins de l'Asie, à Astrakhan, où, depuis le commencement du siècle, il y avait un couvent de Capucins. Ces Capucins y étaient venus, de couvent en couvent, par Ourmiah, Tauris, Bagdad : leur premier point de départ avait été leur maison du faubourg Saint-Jacques, à cinq minutes d'ici. C'est là que les avait réformés le confident et l'ami du plus grand protecteur de la Sorbonne, l'Eminence grise, le P. Joseph : c'est de là qu'il les avait envoyés à la conquête pacifique de l'Orient, mendiant et priant, selon la règle de leur Ordre, mais aussi, à l'occasion, enseignant, ici le latin et la théologie, là le français et les sciences, non seulement à des catholiques, mais encore à des hérétiques ou à des musulmans; si bien que, partis pour être les propagateurs de la foi, ils n'étaient, la plupart du temps, que ceux de la culture française. A Astrakhan, nous les voyons vivre en bons termes avec les autorités, même religieuses : deux fois par semaine, leur supérieur dîne chez l'évêque orthodoxe, et des popes leur confient l'éducation de leurs enfants. Or, si les Capucins n'étaient pas tous de grands clercs, ils savaient au moins éveiller chez leurs élèves le goût des études ; à telles enseignes que. pour les continuer, l'un de ces élèves, Vassili Trediakovski, à la veille du jour où on allait le marier et l'ordonner pope, se sauva de la maison paternelle et d'Astrakhan. Ses biographes se sont donné beaucoup de peine pour expliquer sa fuite, puis son passage à l'Académie ecclésiastique de Moscou, enfin son départ pour l'Occident : pourtant, les faits sont clairs. Elève des Capucins d'Astrakhan, Trediakovski se rend à Moscou en 1725; il y trouve d'autres Capucins venus de France par la Pologne, quatre ans auparavant, pour travailler au projet d'Union. De Moscou il part

pour Utrecht, où il y a une colonie de jansénistes français, toujours en étroits rapports avec la Sorbonne. Pen de temps après, il se met en route pour Paris à pied, dit la légende; à Paris, il va droit à la Sorbonne et s'y présente sous les auspices de ce prince Kourakine dont nous avons mentionné les libéralités à notre bibliothèque ; il est accueilli, logé, sous les combles, dans une de ces petites chambres dont les mémoires de Morellet nous ont fait connaître la simplicité ; tous les cours lui sont ouverts. Qu'est-ce à dire, sinon que Trediakovski, intelligent, laborieux, instruit des doctrines orthodoxes, initié à la culture d'Occident, a été jugé digne de collaborer au grand projet : c'est pour cela que, d'étape en étape, des mains catholiques et françaises l'ont guidé d'Astrakhan jusqu'à la Sorbonne.

On est mal informé de ce qu'il y a fait. La mode n'était pas encore aux autobiographies, et Trediakovski ne s'est pas soucié, plus tard, de rappeler son rôle dans une entreprise devenue suspecte. Nous savons seulement ce qu'il a pu dire sans se compromettre : il a suivi des cours pendant deux ans, notamment ceux de Rollin, dont il a toujours gardé un souvenir reconnaissant; il a appris à écrire en français, voire en vers français; il a lu nos classiques, étudié Rapin et Brunoy; entre temps il a visité Paris et appris à l'aimer, ainsi qu'en témoignent des vers de lui sur l'affection que tout esprit cultivé doit aux douces rives de la Seine ; il semble même qu'à cette affection il en ait mêlé d'autres On entrevoit quelque chose de personnel dans la poésie où, s'adressant au « divin objet d'un feu pur et céleste », il déplore le sort qui l'oblige à s'en éloigner :

« Ah ! pourquoi donc, frappé sur ton autel,
En d'autres lieux vais-je rendre ma vie ? »

Quoi qu'il en soit, ce qui renseigne le mieux sur sa vie d'étudiant, ce sont ses travaux d'homme fait, après son retour dans ces autres lieux où il devait si tristement rendre sa vie, où il l'a rendue, en effet, mais après quarante années d'un travail assidu.

Pour commencer, il a traduit les douze volumes de l'*Histoire ancienne* de son maître Rollin ; sa traduction, à peine écrite, a péri dans un incendie : il l'a recommencée Puis il a traduit *Télémaque*, en vers alexandrins, puis l'*Art poétique*, puis le *Voyage à l'Ile d'Amour*, de Tallemant des Réaux — on peut avoir disputé en Sorbonne et sacrifier aux Grâces ! — puis tant d'autres ouvrages qu'on à peine à croire, selon la remarque de Novikof, qu'un seul homme ait pu suffire à pareille tâche. Mais ce n'est pas tout : pour rendre

intelligible aux lecteurs son *Art poétique*, il en a fait de copieux commentaires, la *Lettre à l'Académie* délayée en plusieurs volumes *ad usum Russorum*. Ce n'est pas tout encore; il fallait joindre l'exemple au précepte : Trediakovski a donc composé des odes, des tragédies, des pastorales. des madrigaux, des épigrammes, etc., le tout à l'instar des Français et sans aucune originalité, mais qui se souciait d'originalité dans la Russie de ce temps ?

On lui a fait. par contre, des querelles qu'il ne méritait pas : la police l'a poursuivi pour avoir, dans une ode, appelé Anna Ioanovna d'un nom qui pouvait bien être une injure, *imperatrix !*... il a été cruellement bâtonné sur l'ordre d'un ministre : toute sa vie on lui a préféré, à l'Académie de Pétersbourg, des collègues allemands qui travaillaient vingt fois moins que lui : il a eu enfin, sur ses vieux jours, la douleur de voir ses vers, et sa prose, et sa personne, accablés d'épigrammes : surnommé *Trissotinus*, il est devenu pour la jeune génération, le type du pédant ridicule. N'empêche que si ses successeurs pouvaient se moquer de lui en termes empruntés aux Français, ils le devaient d'abord à son labeur : *Trissotinus* a été le premier importateur, en Russie, de la culture française, et vous savez comment elle y est devenue, pour longtemps, la forme même de la civilisation.

Est-ce là ce qu'avaient rêvé les docteurs de Sorbonne et les Capucins d'Astrakhan ? Assurément non : pourtant nous avons vu que si la culture profane n'était pour eux, en théorie, que la préface de la propagande religieuse, dans la pratique, elle était un but presque autant qu'un moyen. Or, ce but a été atteint ; la communion intellectuelle des deux parties de l'Europe a été créée : seulement elles ont communié sous les espèces, non de la religion, mais, si l'on peut dire, de l'incrédulité : Capucins et jansénistes se sont trouvés avoir travaillé pour Voltaire. Il est vrai que plus tard, cette culture imprégnée d'irréligion est devenue l'arme avec laquelle des Jésuites — français, eux aussi — ont donné un nouvel assaut à l'orthodoxie russe. Ainsi se vérifie l'observation souvent faite que le trait caractéristique, dans nos rapports avec l'étranger, c'est la variété des doctrines que nous propageons avec une ardeur qui, elle, ne varie pas. Il y aura bientôt un siècle que Joseph de Maistre appliquait aux Français le mot de l'Ecriture « omnia quæ facit populus iste, conjuratio est ». Conjuration que l'entreprise du P. Joseph et de ses missionnaires ; conjuration que celle des docteurs de Sorbonne : l'une et l'autre ont aidé à grandir cette unité européenne dont l'idée a toujours hanté les têtes françaises. Et c'est en cette idée peut être qu'est la cause la plus profonde de l'influence dont témoignait, au

Moyen Age. dont témoigne encore aujourd'hui, la présence de tant d'étrangers dans nos écoles.

A vrai dire, en ce qui concerne la Sorbonne et les Russes, il y a une lacune entre notre temps et celui de Trediakovski. Au XVIIIe siècle, il ne paraît pas avoir eu de successeurs ; au XIXe, il en a eu fort peu. Avant 1830, il y a des auditeurs russes aux cours de Guizot et de Villemain ; mais plus tard, le collège de France, avec Michelet et Mickiewicz, éclipse la Sorbonne ; Annenkof compare celle-ci, ennuyeuse et froide — la Sorbonne de Nisard, de Cousin, de Saint-Marc Girardin ! — à celui-là qui, dit-il, est plein de vie et de bruit Pourtant le prince Viazemski raconte avoir assisté, chez nous, à un cours qui se termina, au milieu des cris, par la fuite éperdue du professeur : vérification faite, il faut rendre ce professeur à la maison d'à côté. Encore en 1857. Ivan Aksakof, de passage à Paris, après avoir entendu un cours, un seul cours, à la Sorbonne, en sortait en déclarant que les sorbonniens sont d'insupportables rhéteurs. Il est vrai que le même Aksakof trouvait les Universités allemandes mortellement ennuyeuses ; il n'était pour lui de bons professeurs qu'à Moscou.

Les Russes d'à présent sont plus indulgents, car on en voit dans tous nos cours, à peu près dans toutes nos conférences : je ne parle pas de nos corridors et des rues voisines ; jamais l'antique Sorbonne n'a vu autour d'elle tant d'enfants qu'en son sein elle n'a point portés. C'est à tel point qu'elle a maintenant sa question russe. On s'est demandé si, pour de nouveaux ou de nouvelles venues, parfois mal préparées, nous ne serions pas insensiblement amenés à laisser fléchir les études, à décerner des diplômes peut-être peu dignes de l'Université de Paris. C'est là trop de souci. D'abord, rien ne nous assure que cette affluence durera ; le flot russe est impétueux, mais il ne bat jamais longtemps les mêmes rives : ensuite, les défauts de préparation peuvent être rachetés, et le sont bien souvent, par l'ardeur au travail ; enfin, notre diplôme d'études françaises — pour l'appeler par son nom — a une valeur qu'il ne faut pas méconnaître. Pour un étranger, ce n'est ni peu de travail, ni peu de profit que d'avoir acquis, avec la connaissance sérieuse de notre langue, des notions même sommaires de nos études. C'est justement ce que la vieille Sorbonne avait donné à Trediakovski, et nous avons vu s'il a fait bonne besogne.

Je sais bien qu'il ne s'agit plus maintenant de conquérir les Russes à la civilisation ; ils sont des Européens, et même les vrais et les seuls Européens, au dire de Dostoievski. Pourtant, la culture européenne n'est pas si enracinée là-bas qu'il ne faille l'y entre-

tenir. On a déjà remarqué que, sous la plume des écrivains contemporains, la langue des Pouchkine et des Tourguénief se faisait moins limpide et moins vive. Des causes diverses y ont contribué; aucune plus que la décadence des études françaises qui ont été, si longtemps, les *humanités* de la Russie. Or, en ouvrant largement la Sorbonne aux Russes qui viennent, non y apprendre le français — on l'apprend ailleurs plus commodément — mais faire une partie de leurs humanités d'autrefois, nous contribuerons au maintien, et de traditions littéraires utiles même à la Russie gigantesque d'aujourd'hui, et d'une communauté de sympathies qui nous est précieuse à plus d'un titre. Mais à quoi bon insister là-dessus ? Malgré les exemples d'exclusivisme qui lui viennent de pays voisins, cette maison voudra toujours rester celle dont Maxime le Grec revélait aux Moscovites la libérale hospitalité.

∴

M. le doyen Croiset a donné ensuite lecture de son rapport annuel, sur les travaux de l'année 1902-1903 :

Messieurs,

Le résumé que j'ai à vous présenter aujourd'hui, suivant notre habitude, des événements universitaires de l'année doit s'ouvrir malheureusement par une nécrologie. Nous avons perdu trois de nos collègues : M. Crouslé, déjà éloigné de nous par la retraite ; M. Edet et M. Larroumet, frappés tous deux en pleine maturité, et à qui leur âge, leur activité naguère infatigable, semblaient promettre encore de longues années laborieuses.

M. Crouslé nous avait quittés depuis trois ans. Quand la limite d'âge lui avait imposé le repos, sa santé était déjà gravement compromise, mais son intelligence et sa volonté restaient entières, et il n'avait pas voulu, malgré les atteintes du mal, s'avouer vaincu. Dans sa retraite, il continua d'enseigner par la plume, n'ayant plus l'occasion de le faire par la parole. C'était un lutteur et un opiniâtre, dans la vie comme dans son enseignement. Travailleur acharné, professeur consciencieux et difficile à satisfaire, exigeant pour lui-même encore plus que pour les autres, pénétrant et subtil, c'est par ces qualités de sérieux, de probité, de précision, de volonté concentrée que sa parole s'imposait à son auditoire comme ses écrits à

ses lecteurs. Ses élèves et ses amis savaient d'ailleurs que cet homme sévère était bon et serviable. La Faculté gardera le souvenir de M. Crouslé comme celui d'un maître excellent, qui a laissé de lui-même, dans des ouvrages de grand mérite, une fidèle et noble image.

M. Edet, professeur au Lycée Henri IV, avait accepté, depuis longtemps déjà, d'ajouter à ses fonctions dans l'enseignement secondaire la très lourde charge d'une conférence de latin à la Faculté pour les étudiants de licence. Le poids en était accru pour lui par la conscience admirable qu'il y mettait. M. Edet était de ces professeurs qu'un dévouement passionné à leurs élèves et le souci absorbant de la leçon à faire, de la conférence à préparer, de la correction minutieuse des devoirs, détournent fatalement de s'adresser au public par des écrits. M. Edet avait longtemps songé à devenir docteur. Il n'en eut jamais le loisir. Si la science y a perdu, ses élèves sans doute lui en doivent d'autant plus de reconnaissance. Je serai l'interprète des nombreuses générations d'étudiants auxquels il a tout sacrifié en disant aujourd'hui les regrets qu'inspire à la Faculté la disparition de ce maître d'élite, qui fut un humaniste accompli et un homme de grand cœur.

Je ne puis évoquer sans émotion le souvenir encore si présent de M. Larroumet, que nous avons conduit à sa dernière demeure il y a moins de trois mois, dans le recueillement mélancolique d'un mois d'août parisien, sans foule et sans bruit, mais non sans un concours nombreux d amis venus de loin au funèbre rendez-vous.

J'avais connu Larroumet il y a plus de trente ans. C'était aussitôt après la guerre, pendant laquelle il avait fait tout son devoir. Il était maître répétiteur au lycée de Montauban, où j'étais chargé de la rhétorique.

Il commençait à se préparer à la licence, et c'était moi qui avait à guider dans leur préparation les trois candidats du lycée. Il avait dix-neuf ans.

Je les vois encore dans la chambre ensoleillée où je réunissais mes trois élèves, lui, tout éclatant de vie et d'intelligence, les autres, s'il faut l'avouer, un peu somnolents. Sa première dissertation française m'avait frappé. Le professeur et l'élève, qui n'étaient séparés que par quelques années, devinrent amis.

Que de fois nous avons ensemble évoqué ces bons souvenirs, auxquels le soleil du Midi, la jeunesse, les rues tortueuses de Montauban et les rives du Tarn faisaient un cadre pittoresque et charmant.

L'année suivante, il trouvait à Aix M. Benoist, qui le conduisait à la licence. Depuis il brûla les étapes et parcourut une carrière dont je n'ai pas à rappeler les succès connus de tous. La dernière fois que nous l'avons vu, c'était à une soutenance de doctorat, il y a quelques mois à peine.

Déjà, la menace d'une catastrophe prochaine se lisait ouvertement dans ses traits amaigris et enfiévrés. Il avait voulu cependant être à son poste, et sa parole, malgré la résistance de l'organe, avait gardé son charme, fait de spirituelle bonne humeur et de facilité brillante. Ce fut la fin.

Il avait été professeur jusqu'au bout, avec une vaillance aisée qui était une de ses qualités les plus essentielles. L'enseignement de Larroumet a exercé sur le public et sur ses élèves un vif attrait. Pourquoi faut-il que cette richesse de nature soit devenue pour lui un piège et que, dans son exubérance de vie, dans son ardeur de travail, il ait abusé de ses forces avec une insouciante prodigalité ?

A côté des disparus, je dois saluer ceux qui sont venus combler les vides de nos rangs et s'associer à notre tâche. Ils me permettront de me borner à leur égard à une rapide énumération et à des souhaits de bienvenue. Je ne louerai pas des collègues qui peuvent m'entendre.

La conférence de langue et littérature latines a été confiée à M. Courbaud, professeur de rhétorique au lycée Condorcet ; celle de philosophie, laissée vacante par le passage de M. Lévy-Brühl dans la chaire dont M. Boutroux reste titulaire, a été confiée à M Delbos, professeur de philosophie au lycée Henri IV.

M. Lanson, ayant été chargé, pendant la maladie de M. Larroumet, du cours d'éloquence française, la conférence de langue et littérature française a été attribuée à M. Gustave Reynier, professeur au lycée Louis le Grand.

Enfin, deux cours complémentaires nouveaux ont été créés. Un cours de géographie et de colonisation de l'Afrique du Nord, fondé par l'accord et aux frais de la Tunisie et de l'Algérie, a été attribué à M. Augustin Bernard. M. Denis, qui avait longtemps suppléé notre collègue M. Rambaud, a été chargé d'un cours distinct et nouveau d'histoire moderne.

II. Etudiants. — Le nombre des étudiants immatriculés a continué d'augmenter. De 1.785, chiffre de l'année précédente, il est passé à 1.830, soit un accroissement de 45. Jusqu'ici, par conséquent, le mouvement ascensionnel continue. Ces 1.830 étudiants se

répartissent de la manière suivante entre les diverses branches d'étude :

Licence	698
Agrégation	421
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes	63
Certificat d'études françaises	99
Diplôme d'études supérieures d'histoire	20
Doctorat ès lettres	30
Doctorat d'Université	28
Travail libre	471
Total	1.830

Au point de vue des nationalités, il est à noter que les étrangers sont au nombre de 379 (172 étudiants, 207 étudiantes), contre 368 l'année précédente. Les plus forts contingents sont toujours fournis par la Russie (151, contre 99 l'année dernière), l'Allemagne (76) et les Etats-Unis (36).

III. Examens. — Parmi les examens dont j'ai à parler, il en est deux qui ne portent pas sur le travail de nos étudiants : c'est le concours des bourses de licence et le baccalauréat.

Bourses de licence. — Au concours des bourses de licence, 47 candidats se sont présentés : c'est le chiffre de l'année dernière. Sur ce total, 30 ont été déclarés admissibles et 23 reçus définitivement.

Baccalauréat. — Les chiffres relatifs au baccalauréat sont les suivants :

I. Total des candidats :

Baccalauréat classique,	1re partie.	4.096	6.466 (6.343 l'an dernier).
—	2e —	2.370	
Baccalauréat moderne,	1re —	1.664	1.894 (1.759 l'an dernier).
—	2e —	230	

II. Proportion des reçus :

Baccalauréat classique,	1re partie.....	1.717 sur 4.096 (41 0/0)
—	2e —	1.300 sur 2.370 (58 0/0)
Baccalauréat moderne,	1re —	665 sur 1.664 (40 0/0)
—	2e —	122 sur 230 (64 0/0)

Je remarque une fois de plus la persistance à peu près complète des moyennes, malgré les changements apportés dans la composition des jurys.

Le total général des examens de baccalauréat subis à la Faculté des lettres s'est élevé à 8.300 (8.122 l'année dernière), non compris

les examens que des professeurs de la Faculté des lettres ont fait passer à la Faculté des sciences.

Agrégations. — Parmi les examens qui intéressent nos étudiants, l'agrégation est le seul qui ne se passe pas à la Faculté. En voici les résultats :

Philosophie...........	3
Histoire...............	7
Lettres................	6
Grammaire............	7
Anglais................	5
Allemand..............	3
Total...........	31

Ces chiffres sont à peu près semblables à ceux des années précédentes (32 l'année dernière) et montrent que la Faculté continue de tenir honorablement sa place à côté de l'Ecole Normale dans la préparation des futurs professeurs.

Pour les autres examens, voici les chiffres :

Licences. — Aux examens de licences, 558 candidats se sont présentés (615 l'année dernière) ; 208 ont été admis (247 l'année dernière). La diminution est donc appréciable. Je constate le fait, sans en chercher les causes, qui ne peuvent être qu'hypothétiques.

Doctorat ès lettres. — Le nombre des soutenances de doctorat ès lettres s'est maintenu au chiffre de l'année précédente, 24, c'est-à-dire un des plus élevés que nous ayons eus. Sur ces 24 soutenances, 15 ont été suivies de la mention *très honorable.* Une de nos thèses, celle de M. Dupont-Ferrier, a obtenu à l'Académie des inscriptions le premièr prix Gobert. Plusieurs autres ont déjà reçu du monde savant l'accueil le plus favorable. Je rappellerai notamment les très remarquables travaux de M. Michaut, sur Sainte-Beuve ; de M. Hauvette, sur l'italien Alamanni ; de M. P. Gautier, sur Madame de Staël ; de M. Pichon, sur Lactance ; de M. de Martonne, sur la Valachie, et de notre nouveau collègue, M. Delbos, sur Kant. J'aurais à faire des réserves sur un certain nombre des thèses latines, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Pour le moment, je me borne à constater que notre doctorat ès lettres, à le considérer dans sa partie essentielle, est à un niveau très élevé, le plus élevé peut-être qu'il ait jamais atteint.

Nos examens purement universitaires sont également satisfaisants.

Diplôme d'histoire et de géographie. — Le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie a été recherché par 9 candidats sur lesquels 7 l'ont obtenu.

Certificat d'études françaises. — Pour le certificat d'études françaises, création récente de la Faculté, sur un total de 79 candidats, 48 ont été admis. Tous et toutes (car se sont surtout des femmes qui recherchent ce diplôme) ont fait preuve de connaissances solides en français, plusieurs à un degré remarquable.

Doctorat d'Université. — Enfin le doctorat d'Université a été subi par 11 candidats (7 l'année dernière, 3 et 4 les deux précédentes). Il est donc de plus en plus recherché, par les étrangers surtout. Deux femmes, Mlles Sanfiresco et Sakellaridès, l'ont subi avec succès. L'ensemble des thèses présentées est fort estimable. La Faculté est bien résolue à lui maintenir sans faiblesse un caractère vraiment scientifique.

IV. TRAVAIL LIBRE. — A côté des examens, qui constatent les résultats d'une manière un peu extérieure et brutale, il y a autre chose, dans la vie de la Faculté, qui n'est pas facile à mesurer exactement, qui ne se traduit pas en chiffres, mais qui est pourtant l'essentiel : c'est le travail qui se fait dans les cours et conférences, dans les instituts, à la bibliothèque, dans les petites salles de travail des étudiants, dans le stage de nos futurs agrégés. Je puis dire qu'en général ce travail est bon et que les maîtres sont satisfaits. Les bibliothèques sont fréquentées assidûment. Des notes qui m'ont été remises sur le travail des divers instituts, il résulte clairement que l'on y fait de bonne besogne, qu'on y apprend à manier les documents, et qu'on s'y exerce à la science en la pratiquant sous la direction de maîtres préoccupés avant tout de donner à leurs disciples de bonnes méthodes. Quant aux salles où nos étudiants se réunissent par petits groupes, pour associer librement leur travail, elles ont tant de succès que notre seul regret est qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

Je parlais tout à l'heure du stage que nos futurs agrégés accomplissent dans les lycées de Paris vers le milieu de l'année. C'est là une épreuve nouvelle pour la plupart et difficile pour tous. Je constate avec joie que nos étudiants s'en tirent à leur honneur. Les rapports des professeurs sont unanimes à signaler leur zèle, leur savoir, leurs efforts heureux pour intéresser les élèves et pour faire vraiment œuvre d'éducateurs. Je ferai volontiers, dans la bienveillance de ces rapports, la part de la courtoisie indulgente avec laquelle des maîtres expérimentés ne peuvent manquer d'accueillir des jeunes gens qui viennent se mettre à leur école. Mais nous avons un autre moyen de savoir toute la vérité. C'est de lire les rapports que les étudiants eux-mêmes nous adressent sur les résultats

de leur expérience et où ils nous disent ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont fait, les réflexions que leur a suggérées ce premier contact avec la réalité de l'enseignement. J'ai lu ces rapports, et je ne veux pas dissimuler que j'en ai été charmé. Dans tous, j'ai trouvé de la modestie, du sérieux, un grand désir de bien faire, des observations judicieuses sur les difficultés de la tâche. Chez quelques uns, ces observations dénotent un instinct pédagogique déjà remarquable et qui promet à notre enseignement secondaire, dans un prochain avenir, d'excellents maîtres, capables de comprendre l'esprit des jeunes enfants, de leur rendre l'étude attrayante et instructive, de s'adapter avec souplesse aux besoins nouveaux de l'enseignement, de conserver les bonnes traditions en les rajeunissant, ce qui est la vraie manière de les conserver. Comme je ne veux pas avoir l'air de faire à ce propos des compliments en l'air, je citerai un passage d'un de ces rapports. L'auteur faisait une classe de troisième ; il avait affaire à des enfants de quatorze ou quinze ans. Il remarque avec finesse que cette époque de la quinzième année est décisive pour la formation de l'esprit, et il ajoute :

« Jusque-là, les enfants apprennent le latin et le grec parce que les parents l'exigent ; les langues mortes leur font l'effet de quelque chose de mystérieux qu'on admire par tradition. Ils n'y voient guère que des mots... Il faut, à ce respect de commande, substituer un goût personnel en ressuscitant pour eux l'antiquité. Il faut leur montrer que, sous ces mots, il y a de la vie, des idées, des croyances, des coutumes *souvent plus proches d'eux qu'ils ne croient*. Aussitôt on les sent intéressés. C'est en faisant dans l'enseignement littéraire une large place à l'histoire des idées et des mœurs qu'on lui rend tout son attrait et toute sa portée. »

N'est-ce pas là, messieurs, d'excellente pédagogie ? Et que de remarques précises, pratiques, techniques, je pourrais glaner çà et là, dans ces rapports, sur la classe d'une heure, sur l'explication des textes, sur la correction des devoirs ! Quelques-uns de nos stagiaires regrettent que l'épreuve ait duré seulement quinze jours. Je suis de leur avis. La pédagogie purement théorique ne suffit pas. Il faudra trouver un moyen de ménager à nos futurs professeurs un apprentissage direct plus long, et un apprentissage rendu plus méthodique, par conséquent plus utile et plus fécond, par un échange de réflexions avec des maîtres autorisés. Mais ceci se rattache à une réforme nécessaire de l'agrégation, et, puisque l'occasion s'en présente, je vous demande la permission d'en dire quelques mots.

V. Réformes faites ou a faire. — En lisant ces rapports si

intéressants, je sentais s'éveiller en moi, une fois de plus, une réflexion mélancolique qui s'est présentée bien souvent à mon esprit dans nos conférences, tandis que j'entendais quelqu'un de vous faire une leçon distinguée ou une excellente explication. Je me disais que le chiffre des admissions étant ce qu'il est, il y aurait beaucoup d'appelés et peu d'élus; que parmi les vaincus, plus d'un, sans doute, avait déjà l'étoffe d'un excellent professeur; et que tous ces ajournés allaient recommencer, pour un temps indéterminé, à tourner la meule des exercices scolaires et des préparations de programmes, sans grand profit pour l'accroissement réel de leur savoir, mais au grand détriment de leur activité scientifique, qui aurait de la peine à résister à un pareil régime. Et je me disais que l'agrégation n'était pas ce qu'elle devrait être pour la bonne santé intellectuelle de notre jeunesse studieuse. Qu'il y ait des difficultés pratiques à modifier cet état de choses, je le sais. Mais il faut le modifier. Un grand progrès, je crois, sera accompli quand elle comportera: 1° une partie scientifique, un diplôme d'études supérieures, qu'un licencié intelligent, laborieux et suffisamment préparé pourra conquérir à la Faculté en une année de libre travail ; 2° un stage méthodique et assez prolongé, imposé à tous les candidats après le diplôme ; 3° une partie professionnelle, impliquant un programme peu chargé, seule soumise au concours proprement dit, et n'obligeant pas, en cas d'échec, à une préparation absorbante et stérilisante. Je ne verrais pas grand mal, pour ma part, à ce que le nombre des agrégés dépassât parfois le nombre des places disponibles. Les candidats à l'enseignement secondaire, comme nos docteurs d'aujourd'hui canditats à l'enseignement supérieur, aimeraient mieux attendre un poste avec leur titre que sans titre, et rester libres, durant cette période d'attente, de travailler à autre chose qu'à un examen.

Les examens qui se passent à la Faculté, doctorat et licence, n'ont pas été non plus sans provoquer des discussions intéressantes. Le doctorat ès lettres a été modifié par la suppression de la thèse latine obligatoire. La licence est, en ce moment même, l'objet de délibérations qui n'ont pas encore abouti à un régime définitif.

Je n'essaierai pas de deviner quel sera au juste ce régime. Mais on peut être assuré qu'une tentative sera faite pour donner à l'examen plus de souplesse, pour en rendre les divers éléments plus indépendants les uns des autres. C'est dans cette direction que nous n'avons cessé de marcher depuis qu'a disparu l'ancienne licence unique, examen rigide qui s'adaptait à merveille à un enseignement secondaire uniforme pour tous, mais qui ne pouvait sur-

vivre aux transformations de cet enseignement. Aujourd'hui, l'enseignement secondaire lui-même se diversifie de plus en plus Dans l'enseignement supérieur, la division du travail est une loi qui prévaut chaque jour davantage. Il est inévitable que les examens s'y conforment. Le difficile est de trouver la mesure juste qui conciliera les nécessités de la spécialité, indispensable au savant, avec celles de la culture générale sans laquelle il manque quelque chose à l'homme, et particulièrement au professeur. Ce que j'appelle culture générale, ce n'est pas d'ailleurs la culture formelle de l'ancienne rhétorique, mais c'est une instruction fondée sur ce principe que l'humanité, selon le mot admirable d'Auguste Comte, se composant de plus de morts que de vivants, il ne faut pas, sous prétexte de mieux savoir les choses d'aujourd'hui, oublier que beaucoup de ces choses sont des survivances, difficiles à comprendre pour qui n'aurait aucune idée de leur origine.

Dans le doctorat ès lettres, la thèse latine a cessé d'être obligatoire. L'obligation de la thèse latine a trouvé, comme on pouvait s'y attendre, des défenseurs convaincus et éloquents, et les partisans de la réforme ont dû se résigner à passer pour des barbares aux yeux de leurs adversaires. Etant moi-même un de ces barbares, je n'essaierai pas de présenter mon apologie. Il me semble que c'est là désormais une vieille querelle et que la question peut être regardée comme vidée. Nous ne demandons pas, bien entendu, la disparition obligatoire de la thèse latine. Il est naturel qu'un philologue écrive en latin tel commentaire critique ou épigraphique qui, dans la pratique courante de l'érudition, appelle encore l'emploi de cette forme consacrée et commode. Mais nous n'exigeons plus qu'on nous parle en mauvais latin du mouvement littéraire contemporain, ni qu'un travailleur, éloigné par toutes ses habitudes de la langue de Cicéron, s'impose de vains efforts pour exprimer très mal dans cette langue des choses qu'il dirait avec une justesse agréable en français, voire même en anglais ou en allemand. Et ceci me ramène à une conclusion plus générale que je vous livre en terminant. Ne confondons pas la connaissance nécessaire du passé, qui est une partie de nous-mêmes, avec les formes transitoires que cette connaissance a pu revêtir. Nous sommes tous ici des ouvriers de la science, et nous n'excluons de la science aucun domaine, ancien ou moderne. Mais nous croyons que la science, comme toutes choses, doit s'accommoder aux lois de la vie, que les diverses manifestations de l'activité intellectuelle doivent établir entre elles une harmonie nécessaire, et qu'il est vain d'obliger des hommes du XX[e] siècle à parler le langage de saint Thomas d'Aquin ou même du chancelier Bacon.

L'INSTITUT CARNEGIE DE WASHINGTON

ET SES

ORIGINES HISTORIQUES (1)

L'Institut Carnegie de Washington, créé au printemps de 1902, est destiné à favoriser aux Etats-Unis le progrès des recherches scientifiques. Par l'ampleur de ses revenus et la largeur de son organisation, c'est, au milieu des autres établissements scientifiques de l'Amérique, une fondation neuve et originale. Toutefois, dans l'esprit même de son fondateur comme dans l'histoire du développement des hautes études aux Etats-Unis, l'Institut Carnegie se rattache à une idée aussi ancienne que l'Indépendance et que l'Union : celle d'une université nationale américaine.

I

Il n'y avait point d'université en Amérique à la fin du XVIII[e] siècle. Les établissements dont les plus anciennes universités actuelles, Harvard, Yale, Princeton, université de Pensylvanie et Columbia (2), se font gloire de tirer leur origine, n'étaient alors que des

(1) On trouvera les éléments de cette étude dans les publications suivantes : 1° *Report of the commissioner of education for* 1900-1901, Washington, 1902 in-8 (édité par le *United states bureau of education* (cf. chap. XXII et XXIII, pp. 1052-1080). — 2° *The Carnegie Institution of Washington. D. C.*, Washington, mai 1902, in-8 ; *Carnegie Institution of Washington Year book* n° 1, Washington, 1903 in-8 (brochure et Annuaire donnés par l'Institut Carnegie). — 3° articles donnés par le président *D. C. Gilman* sur l'Institut Carnegie dans : *The Independent*, 20 mars 1902 ; *The Century magazine*, mars 1902 ; *The Worldswork*, mars 1903. Sur l'Université nationale il y a un intéressant chapitre dans le rapport si complet et si instructif que M. Compayré publiait, après l'Exposition de Chicago, sur *l'Enseignement supérieur aux Etats-Unis* (Paris, 1896 in-8).

(2) Nous ne citons point d'autres établissements également antiques, également vivaces, mais qui sont demeurés à l'état de simples *colleges* (au sens américain du mot), ou, pourvus d'écoles techniques et de facultés professionnelles (droit, médecine), à l'état d'Universités de second ordre ; dans la Nouvelle-Angleterre, l'université *Brown* (à Providence, Rhode-Island), le *college de Dartmouth* (New-Hampshire), l'université de *Vermont*, etc., établissements fondés respectivement en 1764, 1769, 1791. Dans le Sud, le *college* de *William and Mary* (Virginie), fondé dès 1660, l'Université de *Maryland*, fondée en 1784, et celle de *North-Carolina*, fondée de 1789 à 1795.

écoles secondaires. Les Américains passaient aux universités européennes, anglaises surtout, pour leurs études supérieures.

A la Constituante de 1787, Madison et Franklin avaient proposé l'institution d'une université nationale. Washington en légua l'idée au peuple américain dans son testament. Il y voyait un des moyens les plus assurés d'établir l'unité morale d'une nation nouvellement et laborieusement constituée et de procurer, par le progrès des études de la jeunesse américaine, le progrès et la durée du gouvernement républicain et populaire. Enfin, un tel projet devait paraître nécessaire au lendemain de la guerre : les relations avec l'Angleterre devenaient rares et difficiles. « J'ai toujours beaucoup regretté, disait Washington, qu'on envoyât les jeunes gens américains à l'étranger pour y faire leurs études, souvent sans que leur esprit soit encore formé ou le moins du monde pénétré du bonheur de leur patrie. Trop souvent aussi ils rapportent de l'étranger, non seulement des habitudes de désordre et de prodigalité, mais des principes hostiles au gouvernement républicain et aux vraies libertés naturelles de l'homme : il est presque impossible de venir à bout de ces erreurs dans la suite. Aussi ai-je ardemment désiré l'élaboration d'un projet tendant à répandre systématiquement et largement tout cet empire naissant des idées propres à détruire les préjugés, les attaches de l'esprit local et du particularisme d'Etat, dans la mesure où la chose pourrait convenir à nos assemblées nationales. J'ai réfléchi, avec sollicitude et avec espérance, à la réalisation, si souhaitable, à mon sentiment, de ce dessein : j'ai trouvé que le meilleur moyen d'y atteindre serait de fonder une université en un point central des Etats-Unis. Les jeunes gens riches et bien doués y seraient envoyés de toutes les parties du pays pour achever leurs études dans les diverses branches des belles-lettres, des arts et des sciences; ils y acquerraient la connaissance des principes de la politique et du bon gouvernement. D'autre part (et ceci est à mon avis de la dernière importance), en se groupant ainsi, en formant des amitiés de jeunesse, ils pourraient se libérer comme il faut des préjugés locaux et des habitudes de l'esprit d'envie, que je viens de rappeler; l'exagération de ces habitudes, source perpétuelle de trouble pour l'esprit public, est pleine de conséquences funestes pour le pays. » (cit. ap. *Report*, etc., p. 1052.)

Washington, afin que ce projet lui survécût, laissait au gouvernement fédéral une partie de sa fortune, cinquante actions de la Compagnie de navigation de Potemac, sans doute comme pierre d'attente d'une souscription publique, ou d'un crédit voté par les

assemblées. L'idée dura parce que les raisons qui l'avaient engendrée subsistaient (1). Madison, dans son second message présidentiel la recommandait au Congrès. Mais deux comités choisis dans le sein de cette assemblée, en 1811 et en 1816, avaient rejeté la proposition comme inconstitutionnelle, quand on la discuta de nouveau, sans résultat, au moment de la création de l'Institut Smithsonien (*Smithsonian Institution*) (1836-1846). De 1849 jusqu'à la guerre de Sécession, tout l'esprit public est occupé, aux Etats-Unis, par les graves problèmes politiques que soulève, avec l'esclavage, la formation de nouveaux territoires à l'ouest du Mississipi. Mais, après la guerre, le désir et le besoin d'une université nationale devaient ressusciter avec plus de force. Le lendemain de cette terrible crise marquait dans l'histoire du peuple américain un nouveau départ, ouvrait pour toute la nation une période d'activité intense. On ne reconstruisait pas seulement les ruines; avec le souci de régénérer

(1) Comme Washington, Jefferson, esprit très libéral, très instruit, pénétré de culture européenne, voulait fonder aux Etats-Unis un centre d'études supérieures. Ce fut l'Université de Virginie (à Charlottesville). L'histoire de son établissement a pour nous un particulier intérêt, parce que ses origines sont françaises à demi. Un Français, le chevalier Quesnay de Beaurepaire, volontaire dans la guerre de l'Indépendance, avait publié en 1788 le plan d'une académie ou université franco-américaine, où il aurait appelé, d'Europe, un corps complet de professeurs; (*Mémoires, Statuts et Prospectus concernant l'Académie des Sciences et Beaux-Arts des Etats-Unis de l'Amérique, établie à Richemond... présentés à leurs Majestés et à la Famille Royale par le chevalier Quesnay de Beaurepaire*, Paris 1788 in-12). Quesnay avait trouvé en Amérique et en France de puissants patronages et des souscripteurs. Un premier bâtiment fut construit à Richmond, et il semble, que, sans la Révolution, le projet se serait accompli. Jefferson, alors ministre plénipotentiaire à Paris (1784-1789), avait approuvé le plan de Quesnay. Il dut en retenir l'idée. Il avait étudié les grandes institutions scientifiques de Paris et les principales universités d'Europe. Il dévoua la dernière partie de sa vie à la fondation d'une université en Virginie; c'était encore l'Etat le plus important et le plus riche de l'Union. Il en fut l'organisateur, l'architecte même et le recteur (de 1819, date de la fondation, jusqu'à sa mort en 1826).

On retrouve dans le plan de gouvernement, de discipline et d'études qu'il traça pour elle, des idées, alors neuves et avancées, qui ont éte reprises plus tard, aux Etats-Unis, dans d'autres universités ou *colleges*. Jefferson s'était souvenu des projets de Quesnay, quand il accueillit, en 1794, l'offre de la Faculté de Genève de se transporter en bloc aux Etats-Unis si on lui fournissait un établissement convenable. La législature de Virginie et Washington repoussèrent enfin la proposition. Mais l'influence, du moins, du professeur genevois Pictet, et celle de Dupont de Nemours sont sensibles dans le plan d'études de l'université de Virginie. Jefferson correspondit avec eux. Il s'aida beaucoup aussi des lumières de Joseph Carrington Cabell, un jeune Virginien qui revenait en Amérique en 1806, après trois ans d'études scientifiques et pédagogiques à Padoue, à Rome, à Naples, à Leyde, à Oxford, à Montpellier, et surtout à Paris, au Collège de France; (cf. *Herbert B. Adams. Thomas Jefferson and the University of Virginia.* Washington 1888 in-8 (Dans la série des *Contributions to american educational history* publiée par le *United States bureau of education*).

l'unité morale du pays et de la refaire plus solide, on sentait vivement que l'établissement d'un haut enseignement scientifique et technique était de première nécessité pour suffire à l'avenir du pays, à sa croissance prodigieuse et sans arrêt, au progrès de son industrie, à la rapide organisation de ses ressources économiques et de sa population. L'honorable J. W. Hoyt, commissaire des Etats-Unis à l'Exposition Universelle de 1867, à la suite de son rapport sur les universités européennes, reprit le projet d'une université nationale; depuis, il s'est dévoué à le défendre devant les assemblées fédérales et l'opinion publique américaine (1). En 1874, la Société Nationale de l'Enseignement (*National education association*), acceptait les conclusions de M. Hoyt, et les motivait. Elle reconnaissait que l'enseignement du *college* américain ne suffisait plus. Les jeunes gens trouvaient au *college*, avec les études classiques, une éducation physique, civique et morale jusqu'au plein âge viril; mais il fallait instituer en outre un enseignement supérieur d'un caractère vraiment scientifique (2). De nouvelles commissions spéciales du Congrès et du Sénat étudièrent alors un projet de loi pour l'établissement d'une université fédérale. Mais les deux assemblées, par une répugnance instinctive à accroître le domaine de l'Etat fédéral, repoussèrent les *bills* qu'on leur proposa.

Des raisons de fait justifièrent ce refus. L'idée d'une université

(1) Cf *John. W. Hoyt*: *Memorial in regard to a national university*. Washington 1892 in-8; *Frank W. Blackmar*: *The history of federal and State aid to higher education in the United States*, Washington 1890 in-8: (donnée dans la série des *contributions to american educational history* éditée par *Herbert B. Adams* pour le *Bureau of education*; cit. ap. *Report of the commissioner of education*, 1900-1901, p. 1053).

(2) Cf. *Perry*: *The american university*, monographie publiée dans la collection que *N-M. Butler* a éditée pour la section américaine de l'Enseignement à l'Exposition Universelle de 1900. *Education in the United States*. Albany 1900 in-8, Z. V. Déjà on avait essayé, dans les principaux *colleges*, d'ajouter à l'ancien programme des cours supérieurs de sciences, de philosophie, de philologie, de littérature et d'histoire (A Yale dès 1847; entre 1850 et 1863 à *Ann.-Arbor* (Michigan) à Columbia, à Harvard. Mais ces cours destinés aux étudiants *gradués*, c'est-à-dire pourvus du baccalauréat, avaient peu ou point d'élèves. En 1860-1861, seulement, Yale; en 1874, Ann.-Arbor; en 1881, Princeton; en 1884, Columbia, commencent de conférer à des *gradués* les premiers doctorats en philosophie (D. Ph.). L'organisation et la vie active de *graduate schools* (correspondant à nos facultés, à nos écoles techniques ou spéciales) est, dans les anciens *colleges*, pratiquement postérieure à 1870 (à Yale, à Cornell, à Harvard, où il n'y a encore en 1872 que *28* étudiants *gradués*). Princeton n'a point de cours pour gradués avant 1877. Columbia ne constitue qu'en 1879 son Ecole des sciences politiques et n'organise qu'en 1880 des départements de cours pour gradués — réorganisés en 1890 et augmentés seulement en 1893 d'une faculté des sciences (*school of pure Science*). Il faut mettre à part la fondation, en 1876, de l'Université *John Hopkins* à Baltimore (cf. plus bas).

nationale devenait moins nécessaire au moment même qu'elle avait paru le plus près d'aboutir. Sous l'action des mêmes causes qui avaient suggéré ce projet à l'opinion publique et aux hommes d'Etat, des particuliers, institutions ou individus, s'étaient chargés du soin que refusait l'Etat fédéral. Entre 1870 et 1880, beaucoup d'Américains reviennent des universités étrangères, allemandes surtout. L'Allemagne marque à son empreinte les universités américaines naissantes ; les hautes études s'installent aux Etats-Unis dans plusieurs foyers : les meilleurs et plus anciens *colleges,* sans perdre leur caractère original, en s'inspirant des méthodes et de l'organisation du haut enseignement allemand, ont greffé sur leurs corps vivaces, les germes d'universités dont nous commençons de voir l'épanouissement (1). Même, grâce à la générosité et à l'esprit public d'un particulier, John Hopkins, épicier en gros et financier, une université américaine, neuve et complète, a été fondée à Baltimore en 1876 : ce n'est point une branche supplémentaire sur le tronc d'un ancien *college,* mais une école indépendante de hautes études, qui travaillera puissamment au progrès de l'enseignement supérieur et des recherches scientifiques aux Etats-Unis. Sans qu'elle fût réalisée, l'idée d'une université nationale avait cependant porté ses fruits. Désormais condamnée, son tardif succès eût été stérile, voire nuisible Là même où on avait voulu l'établir, dans le district fédéral de Columbia, plusieurs universités de fondation privée étaient nées : l'université colombienne, l'université de Georgetown, l'université méthodiste de Howard, l'université catholique de Washington. Surtout, en présence des grandes universités de l'Est, dès lors constituées (en Maryland, Pensylvanie, New-Jersey, New-York, Nouvelle-Angleterre), devant la richesse croissante, les rapides et magnifiques progrès d'établissements comme Harvard, Columbia, Yale, l'université de Pensylvanie, etc., une université nationale digne de ce nom n'aurait pu être qu'une fondation extraordinaire et écrasante. Gouvernée par un conseil d'administrateurs, où les principaux personnages du gouvernement fédéral, et le Président même des Etats-Uuis auraient siégé, l'université nationale, par son prestige et son privilège, eût ruiné ou compromis au moins le développement des principales universités américaines, en détournant à soi une grande partie de leurs ressources et l'élite de leurs maîtres et de leurs élèves. Le public éclairé abandonna enfin une

(1) Cf. Perry, *op. cit.*, p. 39. « On se trouva très bien des emprunts faits à l'Allemagne, à condition de s'en servir pour agrandir *le college américain*, et non pour le supprimer ».

grande idée qui avait cessé d'être justifiable, et la Société Nationale de l'Enseignement qui l'avait soutenue en 1874, se prononça contre elle (1).

Il demeurait un sentiment qui. depuis la mort de Washington, s'associait au traditionnel projet d'une université nationale : le désir pieux d'honorer sa mémoire en observant un vœu qui lui fut particulièrement cher. Ne pouvait-on, en renonçant à le réaliser à la lettre, en garder au moins l'esprit dans une fondation plus modeste, et utile ? La *Washington memorial institution* se proposa cet objet. La *Washington memorial association* avait été instituée par des dames américaines pour réunir des fonds destinés à élever, dans la capitale fédérale, un monument en l'honneur de Washington : ce monument devait être le bâtiment central de l'université nationale projetée. L'Académie des sciences de Washington se joignit à cette association pour fonder une société nouvelle, la *Washington memorial institution*; elle avait pour but d'organiser, au profit des travailleurs l'accès des abondantes ressources scientifiques rassemblées à Washington.

La ville de Washington, en effet, par la concentration de diverses institutions scientifiques de fondation publique et privée, et des bureaux techniques des différents ministères fédéraux, est devenue aux Etats-Unis le centre principal de ressources scientifiques, et, par la réunion des spécialistes qui ont charge de ces institutions et de ces bureaux, un foyer d'études.

Parmi les services techniques inégalement répartis entre les départements ministériels (intérieur, trésor, agriculture, etc.), il convient de citer : le service géologique — le service géodésique — le bureau des poids et mesures — le bureau météorologique — l'observatoire de la marine avec le bureau hydrographique et celui de l'almanach nautique — les divers services de l'agriculture : forêt, terres végétales, entomologie, stations d'essais agricoles et jardin botanique — enfin, la commission des pêcheries — le bureau ethnologique — celui de statistique — et la *Commission du travail*, etc. Chacun de ces services possède sa bibliothèque, son musée, et s'il y a lieu ses laboratoires.

A leurs bibliothèques il convient d'ajouter celles des départements de l'intérieur, du trésor, de la justice, de la guerre, des affai-

(1) Cf. *Report of the commissioner of education*, 1900-1901, p. 1055 ; le Président de l'Université John Hopkins, D. C. Gilman, en 1897, signalait dans un article non seulement l'opposition des universités du district de Columbia, mais, dans le public, cette répugnance, que le Congrès avait déjà manifestée, à reconnaître en l'espèce l'intervention de l'Etat fédéral.

res étrangères — celles de la Cour suprême du — commissaire de l'instruction publique — de la direction du service de santé militaire, etc. — enfin et surtout les bibliothèques du Congrès et de l'Institut Smithsonien. L'Institut Smithsonien (*Smithsonian institution*), est un institut de bibliographie et d'échange national et international de publications scientifiques ; (en particulier des principaux périodiques et recueils des sociétés savantes) (1). Sa bibliothèque, de plus de 100.000 volumes, déposée dans celle du Congrès, y forme une section à part. La bibliothèque du Congrès, installée en 1897 dans un vaste palais où il y a place pour 5 millions de volumes, est aujourd'hui une véritable bibliothèque nationale, riche de plus de 1.100.000 volumes, et qui, par le caractère pratique de son organisation, par son système de catalogue, de distribution, par la facilité de son accès, par l'ampleur des crédits qui lui sont alloués, ne laisse que trop à envier aux grandes bibliothèques du Vieux Monde (2).

Quant aux musées et laboratoires, il faut, joindre à ceux des bureaux techniques pour achever le tableau des ressources scientifiques de Washington, les grandes collections du *Musée national* et de l'Institut Smithsonien (sciences naturelles — archéologie et ethnographie américaines — arts-et-métiers (arts décoratifs y compris) — et le Musée Corcoran de moulages et de peintures (*Corcoran art Gallery*).

Ainsi le total des laboratoires, dépôts, collections, bibliothèques, de Washington, est fort imposant. On calculait en 1901 que les diverses bibliothèques réunies dans le district fédéral de Columbia, en y comptant celles des universités citées ci-dessus, contenaient plus de 2.500.000 volumes, 370.000 brochures et 110.000 cartes - que, d'autre part, sur 45 millions de francs dépensés dans la même année par les divers services techniques et établissements scienti-

(1) M. James Smithson, (1754-1829), chimiste anglais, légua 535.000 dollars (2.675 000 francs) pour la création d'un établissement destiné « au progrès et à la diffusion de la science ». Il n'était jamais venu aux Etats-Unis et n'y avait point de relations personnelles. Seule sa sympathie pour les principes démocratiques de la République américaine le décida à lui confier son legs et à choisir Washington comme siège de l'établissement qu'il voulait fonder. L'Institut fut constitué en 1846 par un acte du Congrès.

(2) Chiffres du 30 juin 1902 : 1.114 111 volumes — non compris 99.532 manuscrits — 64.921 cartes — 345.511 volumes de musique — et 117.002 estampes. Le budget total de la Bibliothèque du Congrès est, pour l'exercice 1902-1903 de 3.257.000 fr.; la somme réservée aux achats de 850.000 fr. En 1902 la Bibliothèque s'est accrue de 84.971 volumes. (Elle comptait en 1850, 55.000 volumes), cf. *Handbook of the new library of Congress*, Boston 1901 in-8 ; *Report of the Librariam of Congress*, Washington 1901 in-8 ; *Report of the Librariam of Congress*, Washington 1902 in-8.

fiques de Washington 10.100.000 francs avaient été consacrés à des travaux et à des recherches purement scientifiques. On notait enfin que les chefs des divers bureaux techniques, laboratoires, musées, bibliothèques de Washington, pouvaient donner place, dans leurs services, à 272 auxiliaires, sortes de préparateurs ou d'attachés, choisis parmi les meilleurs gradués des universités, désireux de poursuivre des recherches spéciales, et se destinant à entrer soit dans le haut enseignement, soit dans les bureaux techniques du gouvernement fédéral. Aussi il est naturel de voir le commissaire de l'instruction publique, dans son dernier rapport (p. 1064), remarquer qu'il y a aujourd'hui à Washington des ressources et des facilités particulières — en certains cas uniques dans le pays — pour des travaux d'astronomie, de chimie, de physique, de géologie et de minéralogie, de météorologie et d'hydrographie, de topographie et de cartographie, de paléontologie, de botanique agricole ou forestière, de zoologie, d'anthropologie et d'ethnographie, d'histoire et de droit international public, de statistique sociale et de bibliographie.

Comment utiliser pour le progrès des études scientifiques aux Etats-Unis, un tel ensemble de ressources ? Comment en faciliter l'accès, (1), et comment l'organiser? Un *bill,* passé au Congrès le 12 avril 1892, avait limité l'usage des collections et laboratoires techniques des départements fédéraux aux travailleurs appartenant aux établissements d'enseignement supérieur du seul district de Columbia, Sous la pression de l'opinion, un second *bill* récent, du 3 mars 1901, étendit virtuellement ce privilège aux travailleurs de toutes les institutions américaines d'enseignement supérieur (cf. *Report of the commissioner of education*, 1900-1901, pp. 1054-1055, et l'article du président D. C. Gilman dans le *Century magazine* de novembre 1897). Les conditions à instituer pour l'application de cette loi demeuraient réservées. Il est curieux d'observer qu'un des fonctionnaires même du gouvernement fédéral, le D[r] W. H. Dall, du service géologique, par un trait tout américain, avait insisté d'avance, en février 1899, sur ce que l'organisation pratique nécessaire à l'application de la loi réclamée du Congrès devait naître librement, du fait des bonnes volontés particu-

(1) La Bibliothèque du Congrès est ouverte, *sans autorisation préalable, à tous les adultes.* Ce principe est conforme à la pratique universelle des bibliothèques américaines, bibliothèques universitaires ou municipales). Leur règle est *la liberté et la commodité maxima des lecteurs*, l'usage maximum et, s'il y a lieu, la circulation maxima des livres pour les ayants-droit (professeurs et étudiants, public) sous leur responsabilité et leur garantie.

lières. par leur concours, et non point par l'action et sous le contrôle de l'Etat fédéral. En 1897, le président Gilman proposait de confier ce soin à un institut scientifique déjà établi à Washington : l'Institut Smithsonien pouvait s'en charger. La Société nationale de l'Enseignement recommanda cette proposition. Mais l'Institut Smithsonien ne crut pas trouver dans ses statuts le droit d'accepter.

C'est alors, au lendemain du *bill* du 3 mars 1901, que l'Académie des sciences de Washington pris sur elle de hâter la solution pratique de la question par sa coopération avec la *Washington memorial association*, et par la création de la *Washington memorial institution*. Ce corps nouveau et indépendant, (il repoussait d'avance tout appui financier et tout contrôle de l'Etat fédéral), se proposait en particulier de procurer et d'encourager de toutes manières le recrutement des travailleurs désireux de mettre à profit les ressources de Washington ; il devait être, pour cet objet, la *clearing house* des intérêts du haut enseignement scientifique aux Etats-Unis (1). Les noms des administrateurs qu'il se choisissait semblaient en faire une association coopérative des organisateurs les plus renommés et les plus actifs de l'enseignement supérieur américain. Son président était M D. C. Gilman, alors président de l'Université *Johns Hopkins*, son secrétaire, le professeur N. M. Butler, depuis président de l'Université Columbia. On instituait deux comités, exécutif et consultatif. Le premier comptait pour membres : les président des Universités de Yale (à *Newhaven*, Connecticut), de Chicago, de Tennessee, de Minnesota, de la Nouvelle-Orléans (Université *Tulane*) ; Mme Phœbe A. Hearst, membre du conseil des régents de l'Université de Californie — le directeur de l'Institut technologique du Massachusets, un des régents de l'Institut Smithsonien, le président de l'Académie des sciences de Washington, les directeurs du service de santé militaire, du service géologique, du service biologique, le commissaire du travail. Ces directeurs techniques, au reste, figuraient dans le comité exécutif comme particuliers, sans aucune prérogative du fait de leurs fonctions officielles ; leur présence assurait seulement à l'Institution dans son œuvre, leur coopération nécessaire, le secours de leur compétence et de leur bon vouloir. La composition du comité consultatif achevait de marquer le caractère national de la *Washington memorial institution* et garantissait la col-

(1) Cf. les *Articles of incorporation* du 20 mai 1901, ap. *Report of the commissioner*, etc., p. 60. La *Washington Memorial Institution*, devait, au terme des travaux des étudiants agréés par elle, leur délivrer des certificats sous son seing ; on entendait y donner beaucoup de valeur,

laboration des chefs du gouvernement fédéral (en repoussant, nous le repétons le *contrôle* ou la direction de l'Etat). A côté du président de l'Université Harvard, des présidents de l'Académie nationale des sciences, de la Société nationale de l'Enseignement, de l'Association des universités américaines, etc., siégeaient le président de la *Commission du service civil* (1), les membres du cabinet et le Président même des Etats-Unis. Le gouvernement fédéral avait promis d'agrandir les laboratoires des services techniques afin d'y recevoir un plus grand nombre de travailleurs.

Mais, l'organisation ainsi réglée, l'argent manquait à la *Washington memorial institution* pour se mettre à l'œuvre, à l'automne de 1901. C'est alors que l'Institut Carnegie fut fondé. S'il ne prétendait point se substituer à la *Washington memorial institution* pour l'objet spécial qu'elle poursuivait, de fait, la date, l'occasion manifeste de la naissance de l'Institut Carnegie, même une partie de ses statuts, en faisaient implicitement (on le verra), l'héritier moral de cette association, en tout cas son principal et plus puissant collaborateur. La *Washington memorial institution*, terme de l'évolution de l'idée d'une université nationale à travers un siècle. n'est certainement pas étrangère à la fondation de cet institut nouveau. Toutefois le plan et l'œuvre assignés à l'Institut Carnegie par son créateur sont beaucoup plus importants et beaucoup plus vastes.

II

« Un superflu de richesse, écrivait Carnegie, le grand fabricant d'acier, est un dépôt sacré. Le possesseur de ce dépôt doit, pendant sa vie, l'administrer pour le plus grand bien des hommes ses frères : et j'ai osé prédire la venue d'un jour, dont l'aurore certainement commence déjà de nous apparaître — d'un jour où l'homme qui mourrait en possession de millions dont il pouvait librement disposer et dont il devait être le distributeur — mourrait déshonoré. » L'acte de fondation de l'Institut Carnegie en date du 4 janvier 1902 commence par des déclarations pareilles : « Moi, Andrew Carnegie, de New-York, retiré des affaires, je considère comme un très grand privilège d'admi-

(1) (La Commission (de réforme) du service civil a été instituée, comme on sait, pour réparer le dommage que l'antique système des dépouilles faisait souffrir aux divers services civils fédéraux ; la nomination de leur personnel, incompétent et instable, se faisait, après chaque élection présidentielle, à la discrétion et au profit du parti vainqueur. Le *Pendleton civil service act*, passé au Congrès le 9 janvier 1883, a autorisé le Président à instituer des concours réguliers pour le recrutement du service civil, et à établir une Commission à cet effet. La commission a mis la loi en pratique graduellement ; elle n'a pas encore achevé cette révolution difficile).

nistrer la richesse qui m'est échue à titre de dépositaire pour le compte de mon prochain. J'ai la ferme confiance qu'un des meilleurs moyens de me libérer de ce dépôt est de donner de l'argent pour améliorer les études et faciliter les recherches scientifiques dans notre pays... C'est pourquoi j'ai fait passer aux administrateurs de l'Institut Carnegie de Washington dix millions de dollars d'obligations 5 0/0 de la Compagnie des aciéries américaines (United states steel corporation). »

Carnegie s'est plu à faire ainsi la philosophie du bon usage de la fortune en un pays où la générosité des particuliers pour toutes sortes d'objets utiles et publics est une seconde nature. Déjà il l'avait prêchée en grand par l'exemple. L'analyse des causes qui ont produit en Amérique cette forme d'esprit public fait comprendre la fondation de l'Institut Carnegie : cette fondation est seulement un cas particulier et éclatant. A la source de cette générosité se trouve d'abord l'habitude, ancienne et diffuse dans le milieu, de l'activité et de l'initiative individuelles dans toutes sortes de fonctions de la vie sociale dont l'Etat est ailleurs considéré comme le pourvoyeur et l'organisateur compétent et responsable. Ainsi se développèrent quantité d'institutions diverses, nées et soutenues par l'effet de bonnes volontés particulières et de libres accords, institutions religieuses, philanthropiques ou d'enseignement, corps locaux, ou organismes vastes et ramifiés, dont les grandes universités et les puissantes Eglises des Etats-Unis sont les types les plus notables. La coutume, l'esprit de liberté, les nécessités sociales, n'ont pas seules stimulé les particuliers à donner libéralement temps et argent à la création et à l'administration de semblables institutions. S'il s'agit moins de contributions régulières ou anonymes que de donations individuelles et de fondations spéciales et extraordinaires, le sincère souci de l'intérêt public doit alors se renforcer de motifs personnels, bienfaisants du reste : On voit les donateurs encouragés par le désir souvent naïvement explicite et souvent touchant d'associer leur nom ou une mémoire qui leur est chère à une fondation honorable et qui subsiste. Enfin il est aux Etas-Unis quelques fortunes infiniment supérieures à la faculté de jouissance, même la plus large, d'un particulier. Pour de tels riches, le seul moyen de sentir en effet leur capacité financière démesurée, et la puissance qu'elle leur confère en dehors du vaste cercle des affaires — la seule jouissance encore inconnue que leur réserve une extraordinaire accumulation de biens — c'est de détacher quelque chose de leur énorme superflu pour un objet d'intérêt général, d'embellir, d'affermir s'il le faut pour l'avenir, leur imposante mais pesante renommée de prin-

ces de la finance ou de l'industrie, d'ennoblir leur argent et de lui donner une valeur supérieure à celle de l'argent même en le dévouant à l'utilité publique.

Andrew Carnegie n'est point entré dans l'oubli en se retirant des affaires. Sa générosité sans égale a prolongé et agrandi sa réputation par une royauté philanthropique. *De 1895 au printemps de 1902, il a donné 336 millions de francs* (1). Après avoir éparpillé ses bienfaits sur une foule d'établissements, ou de fondations nouvelles, par tous les Etats-Unis, écoles techniques, bibliothèques locales surtout (2), etc , il a voulu concentrer aussi ses libéralités sur des créations imposantes et mémorables. Il faisait en 1901 une première donation de *50 millions de francs* à son pays d'origine auquel il est demeuré profondément attaché ; le *Carnegie trust for university education in Scotland* a pour objet d'ouvrir plus largement aux jeunes Ecossais les universités de leur patrie. De même aux Etats-Unis, il songea à mériter par une fondation éclatante et faite d'un coup le nom d'un des grands bienfaiteurs de la nation. Il eût désiré reprendre et réaliser l'idée d'une université nationale : « Quelle tentation, disait-il avec bonhomie en remettant l'acte de fondation de son institut aux administrateurs qu'il avait choisis, quelle tentation dans l'idée que me suggérait la présidente de la *Washington memorial association* : l'université dédiée à la mémoire de Georges Washington et créée par Andrew Carnegie eût associé mon nom à celui de Washington ! » Il réservait pour ce projet une grande partie de sa fortune. Il ajoutait, dans la suite du même discours : « Messieurs, une université, une institution en mémoire de Washington et digne de lui ne coûterait ni cinq, ni dix, ni vingt millions de *dollars*, mais davantage. Quand, pour accomplir ses vœux, j'ai projeté d'établir une université à Washington, j'y destinais une somme encore plus considérable que le plus gros de ces chiffres. »

Il se laissa persuader de donner à sa fondation patriotique une autre forme. On lui avait montré pourquoi la création d'une université nationale eût affaibli les grandes universités américaines déjà existantes. « Mon désir, disait-il, était de coopérer avec elles, de les renforcer, et non de les amoindrir par ma fondation. » Ni le but, ni l'organisation de l'Institut n'en font en effet le rival ou l'inutile

(1) Chiffres donnés par le *Washington post* du 4 mai 1902. Dans le *total* des donations faites, en 1901 seulement, à des établissements américains d'utilité publique, la part de Carnegie est de *plus d'un quart*.

(2) Cf. ap. *Report of the commissioner of education (loc. cit.)* la longue liste de ces donations et fondations. Citons les 26 *millions de francs* donnés à la ville de New York pour établir soixante-cinq bibliothèques de quartier.

réplique d'associations préexistantes. C'est un bureau central et national d'encouragement de la recherche scientifique sous toutes ses formes. Les statuts, le choix des administrateurs de l'Institut lui impriment ce caractère, en rappelant ce qu'il doit à la *Washington memorial institution*.

L'Institut Carnegie, comme tant de grandes institutions privées, aux Etats-Unis (hôpitaux, universités, etc.), est une société civile. Le conseil des administrateurs (*trustees*) comprend comme président et comme membres *ex officio* : le président même des Etats-Unis ; le président du Sénat et le président du Congrès ; le secrétaire de l'Institut Smithsonien et le président de l'Académie Nationale des Sciences, représentant les deux principaux établissements scientifiques de la capitale fédérale. Les autres membres (*élus*), hommes d'Etat, hommes d'affaires, directeurs de services techniques du gouvernement fédéral, administrateurs de grands établissements d'enseignement public, appartiennent à divers Etats du nord-est, du sud, du centre et de l'ouest de l'Union. Citons les noms de : John Hay, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, Elihu Root, secrétaire de la Guerre, de l'ambassadeur Andrew D. White, ancien président de l'Université Cornell, du maire de New-York, Seth Low, ancien président de l'Université Columbia, du métallurgiste Abram S. Hewitt (mort depuis), du banquier Charles L. Hutchinson, de C. D. Walcott, directeur du service géologique, Carroll D. Wright, commissaire fédéral du travail, D. C. Gilman, ancien président de l'Université Johns Hopkins, J. S. Billings, directeur de la bibliothèque de New-York, etc.

Le conseil d'administration élit : 1° dans son sein, pour deux ans, un président du conseil, un vice président et un secrétaire ; pour trois ans, un comité exécutif de sept membres ; sans limite de la durée du mandat, un comité financier consultatif de trois membres ; 2° enfin, dans le sein ou en dehors du conseil, et pour cinq ans, un *président de l'Institut Carnegie* qui doit être chargé de la direction pratique et permanente de la fondation. Les administrateurs, sans changer l'esprit général de l'institution, ont le droit de modifier les statuts à la majorité des deux tiers. Toute liberté leur est octroyée, quant à l'administration financière de la donation, (10 millions de dollars d'obligations 5 0/0 de la *U. S. Steel Corporation*), dont le capital peut en tout ou partie, être placé sous une autre forme (*cf. Carnegie Institution Year book*, p. IX, X). M. D. Gilman a été élu comme *Président de l'Institut Carnegie*. Esprit progressif et de large culture, administrateur et organisateur habile, l'ancien président de l'Université Johns Hopkins est, aux Etats-Unis, un des hommes qui ont le plus contribué au progrès de l'enseignement, de l'enseignement supérieur en particulier. Ses conseils sans doute furent sollicités et écoutés dans les consultations qui ont dû précéder la création de l'Institut Carnegie. Principal ouvrier de la *Washington Memorial Institution*, son titre de président de cette association achevait de le désigner pour la direction de la fondation nouvelle.

Quant à la destination de l'Institut, sa charte, en colorant le caractère purement scientifique de la fondation de préoccupations patrio-

tiques et philanthropiques, marque à grands traits l'ampleur de l'action et de l'ambition qu'elle lui prescrit : « Stimuler de la manière la plus large et la plus libérale l'esprit de recherche et de découverte scientifique — et, si possible, assurer aux Etats-Unis le premier rang dans ce domaine, particulièrement dans l'utilisation de forces nouvelles pour le bien de l'humanité. » Cette définition d'ensemble est suivie d'un commentaire dont voici la substance, quelques applications du principe. L'Institut Carnegie doit « découvrir les esprits exceptionnels, les mettre en mesure d'entreprendre l'œuvre scientifique spéciale à laquelle ils sont destinés — aider la publication et la distribution rapide des résultats de la recherche scientifique — favoriser *directement* le progrès des hautes-études dans les établissements américains d'enseignement supérieur (par tels moyens qu'il conviendra, sans doubler toutefois ce qui est déjà fait et ce à quoi il est déjà pourvu). Enfin, faciliter notamment le séjour de Washington aux étudiants qui y trouveraient des ressources particulières pour des recherches originales. » (On reconnaît dans ce dernier article l'idée qui, après avoir préoccupé l'opinion, avait amené la création de la *Washington Memorial Institution* : le souci de l'organisation pratique des ressources scientifiques de Washington au profit des travailleurs).

D'après ces indications, très larges, le comité exécutif a encore précisé le détail de l'application. Il entend n'accorder le concours des fonds dont il dispose « qu'à des objets scientifiques nettement définis — plutôt à des individus responsables pour des objets spéciaux, qu'à des institutions comme telles pour des objets généraux. Ces objets pourront être de trois sortes : Projets à longue portée, ceux notamment dont l'exécution serait de nature à amener la découverte ou l'utilisation de forces nouvelles pour le service de l'homme. — Organisation de recherches scientifiques d'un ordre donné sous la direction d'un chef compétent et responsable. — Travaux individuels d'importance restreinte destinés à combler des lacunes dans certaines connaissances essentiellement limitées. » Enfin l'Institut se réserve pour donner aux vocations scientifiques l'occasion de se manifester, d'entretenir à Washington un certain nombre d'étudiants ou attachés spéciaux, qui feront l'épreuve de leur capacité sous des chefs compétents, dans des laboratoires appartenant aux services techniques du gouvernement fédéral, ou entretenus par l'Institut.

Le comité exécutif avait envoyé aux principaux établissements scientifiques et à un certain nombre de savants des Etats-Unis une circulaire d'information et de consultation. Il constituait en même temps dix-huit commissions représentant les diverses branches de la science ; mathéma-

tiques, astronomie, chimie, physique, géophysique et géologie, météorologie, géographie, zoologie, botanique, paléontologie, physiologie (et toxicologie), anthropologie, psychologie, histoire, sciences économiques, bibliographie (1). Les noms, du géographe W. M. Davis, des psychologues Baldwin et Hugo Munsterberg, de l'économiste Carroll D. Wright, du physiologiste Bowditch, du bibliothécaire H. Putnam, etc., etc., les noms en un mot, des chefs des principaux musées, bibliothèques et services techniques et des titulaires des principales chaires d'université aux Etats-Unis, font preuve de la compétence des commissions et des rapporteurs. Ces commissions ont présenté leurs rapports à l'Institut Carnegie dans le courant de 1902. Cette vaste consultation, bilan rapide des questions à l'ordre du jour dans les diverses sciences, a eu pour objet et pour résultat de montrer quelles recherches doivent être recommandées aux subsides de l'Institut Carnegie et sous quelles formes diverses il conviendrait d'utiliser ces subsides (laboratoires, publications, traitements, expéditions scientifiques, etc.). Les propositions des commissions s'accompagnent souvent de plans et de devis détaillés (2).

Le rapport très complet de la commission d'astronomie peut servir d'exemple. Elle relève d'abord les principaux travaux à faire dans le domaine de la mécanique céleste et de l'astronomie physique. — Critique de la loi de l'attraction telle que Newton l'a formulée. — Dans l'étude du système solaire, révision de la théorie lunaire et des tables de Hansen; plus grand nombre de calculs des orbites des petites planètes; calcul de la parallaxe solaire d'après des observations sur la planète Eros; Détermination des changements de l'axe terrestre. — Mesures nouvelles de positions d'étoiles. — Relevé photographique des nébuleuses des deux hémisphères. — Etude spectroscopique des nébuleuses, particulièrement de celle d'Andromède et d'autres nébuleuses en spirales. — Etude physique approfondie du soleil: spectres et radiations thermiques des taches solaires; distribution des protubérances, etc. – Quant aux instruments et à l'organisation des études, la commission signale la nécessité d'une coopération plus étroite et plus méthodique des travaux astronomiques, et l'insuffisance du nombre des observations dans l'hémisphère sud. En ce qui regarde les Etats-Unis, enfin, elle insiste sur le fait que les observatoires, admirablement outillés, manquent d'un personnel indépendant d'observateurs et de calculateurs.

Les rapporteurs de la Société mathématique d'Amérique demandent des subventions pour les principales publications mathématiques des Etats-Unis. La commission de physique propose un plan original et détaillé d'organisation des recherches physiques, (avec un devis d'un

(1) Une commission spéciale a rapporté aussi sur l'art de l'ingénieur — non point parce que l'enseignement théorique et l'enseignement technique sont associés en effet dans les universités américaines — mais en vertu des statuts, déjà cités, qui prescrivent à l'Institut, comme un de ses objets principaux, d'encourager la découverte de nouveaux moyens d'utiliser les forces naturelles pour le service de l'humanité. Il se trouve que le rapport présenté par cette commission est sans intérêt.

(2) Nous réunissons ici les propositions faites spontanément par les commissions spéciales — et les propositions d'initiative individuelle qui durent leur être ou directement adressées ou transmises pour examen par le comite exécutif.

million de francs environ); la nomination, à cet effet, d'un comité supérieur rétribué et permanent, national ou international; la fondation sous le contrôle et par les soins de ce comité d'un laboratoire central et complet de recherches physiques pourvu de titulaires pour chacun de ses départements, et l'établissement d'un certain nombre de laboratoires de recherches locaux, également pourvus de titulaires. A un plan analogue et aussi détaillé, la commission de géophysique joint des consultations demandées à quelques savants européens (M. Poincaré, lord Kelvin, E. Suess, etc.). Les commissions de paléontologie et de zoologie désirent aussi l'institution de comités zoologique et paléontologique permanents, doublés de bureaux de publication. La commission de zoologie et celle de botanique recommandent un certain nombre de projets d'ensemble ou particuliers: fondation de stations pour l'étude expérimentale de l'évolution — d'un laboratoire pour l'étude de la végétation désertique — étude des relations de la végétation forestière au climat. — Sous les auspices du musée Carnegie de Pittsburg, une expédition antarctique de naturalistes (en particulier à la terre de Graham). — L'exploration zoologique et botanique de l'Amérique centrale et méridionale. — Semblablement, l'exploration méthodique de la région paléarctique ; pour déterminer, la relation des formes de la vie végétale et animale dans la zône nord du Vieux Monde à celles de l'Amérique septentrionale; la distribution de la vie, dans les deux aires, par rapport à celle des climats, la limite de l'extension glaciaire, etc. (1). — L'exploration hydrographique et biologique de l'Océan Pacifique tropical, spécialement l'étude complète de son ichtyologie.

La commission d'anthropologie a fait ressortir combien urgente est l'étude ethnographique complète des tribus indiennes, en particulier de certaines tribus de l'Amérique du nord en voie d'extinction rapide. Les physiologistes et toxicologues demandent l'installation d'un laboratoire de recherches sur les phénomènes de nutrition. Le long rapport du professeur Baldwin sur la psychologie, après avoir montré la relation actuelle de la psychologie aux sciences physiques et naturelles et aux sciences de l'homme, constate, avec le Congrès international de psychologie de 1900, le défaut de coopération des diverses branches de cette science malgré leurs progrès récents. En insistant sur l'intérêt non seulement scientifique, mais pratique, moral, social, pédagogique, des diverses études psychologiques, il développe le plan d'un Institut psychologique central qui serait fondé à Washington ; cet Institut comprendrait quatre départements : psychologie génétique avec ses deux sections, psychologie zoologique et anthropologie psychologique — psychologie pédagogique et sociale — psychologie physiologique et expérimentale, — pathologie mentale (2).

(1) Cet intéressant projet est développé en grand détail par MM. Leonhard Stejneger et Gerrit S. Miller dans le *Carnegie Institution Year book* (pp. 240-269).

(2) Cf. *Year book*, pp. 197-225 ; cf., *ib*, les consultations données dans le même sens par les professeurs Munsterberg et Titchener. M. Munsterberg propose en outre la création d'un bureau d'échange d'observations psychologiques ; le professeur Trumbull Ladd, dans le même ordre d'idées, l'établissement d'un bureau central d'information qui tiendrait, à l'usage des spécialistes, un registre méthodique des travaux psychologiques en cours (*ib*., p. 215).

La commission historique réclame une subvention pour l'*American historical Review*. Elle voudrait l'établissement à Washington d'un Institut historique pour l'examen des archives fédérales et la préparation d'une collection de *Monumenta Americæ historica* ; à cet effet, l'Institut dirigerait aussi une exploration et un inventaire des archives européennes, nationales, locales ou même privées, en tant qu'elles intéressent l'histoire américaine. L'Institut servirait en même temps d'école d'application aux étudiants en histoire les plus distingués et de bureau central de correspondance et de coopération pour les historiens américains — Les économistes, en rappelant que les Etats-Unis sont par excellence le pays des études économiques et sociales, indiquent comme digne de l'intérêt de la fondation Carnegie, l'étude des sujets suivants, base d'une histoire économique des Etats-Unis : le développement industriel et le mouvement ouvrier ; la législation sociale des divers Etats; l'impôt et les finances dans les Etats et dans l'administration locale ; la législation sur les sociétés. — La commission bibliographique enfin, se borne presque à marquer la nécessité de coordonner les sources ou entreprises bibliographiques existantes et d'en répandre une juste connaissance dans le public pour éviter les répétitions; elle demande le secours de l'Institut Carnegie pour l'*Index Medicus*, répertoire de bibliographie médicale courante, (dont la publication s'est arrêtée, faute de fonds), et pour le ***Hand book of Learned societies*** (1).

Pendant cette enquête, l'Institut réglait les détails de son administration. Il faisait permanentes les commissions consultatives spéciales, chargées de guider le comité exécutif dans la répartition des subventions. Il décidait l'achat de terrains, à Washington, pour y élever un bâtiment administratif, et s'il y avait lieu, des laboratoires qui pourraient être pourvus de titulaires Enfin il arrêtait son budget pour le premier exercice, **1902-1903** : **500.000** francs comme base d'un fond de réserve ; **250.000** francs pour les dépenses administratives ; 200.000 francs pour constituer un fonds de publication; et 1.000.000 de francs à distribuer en subventions.

Le comité exécutif n'a pu accueillir naturellement qu'une partie des propositions présentées par les commissions. Les seuls devis des grands projets donnés par les physiciens et les psychologues auraient dépassé le total des allocations inscrites au budget. Les subventions ont été de deux sortes, et conformes aux principes d'action que le comité s'était fixés : les unes accordées à des publications, à des travaux ou projets spéciaux, et à des travaux d'ensemble d'un caractère national (proposés par les commissions historique et des sciences économiques); les autres destinées à la préparation plus approfondie d'un certain nombre des grands projets

(1) Les rapports des commissions de chimie et de géologie sont brefs et sans intérêt.

embrassant l'organisation de tout un ordre de recherches scientifiques (1). Le premier rapport annuel de l'Institut marque, en général, la répartition des subventions par commissions, avec quelques indications seulement sur le détail des allocations dans chaque section.

Publication des mémoires astronomiques de Georges W. Hill :

	francs	
Astronomie	105.000	25.000 francs pour étudier l'organisation d'un observatoire austral et d'un observatoire solaire.
Physique	20.000	25.000 francs pour l'étude d'un projet de laboratoires centraux de recherches physiques et géophysiques.
Géophysique	42.500	
Chimie	15.000	
Géologie	60.000	
Botanique	58.500	40.000 francs pour la fondation près de Tucson (Arizond) d'une station d'étude de la végétation désertique.
Zoologie	82.500	20.000 francs au laboratoire de biologie marine de Woodshole, (Massachusetts). 62.500 francs pour l'entretien de deux tables au laboratoire du Dr Dohrn à Naples et pour l'établissement d'un laboratoire de biologie marine aux Bermudes.
Paléontologie	9.500	
Physiologie	25.000	5.000 francs au Dr Hiduyo Noguchi et au professeur S. Flexner de Philadelphie pour leurs recherches sur l'action des venins.
Psychologie	8.000	
Histoire	25.000	pour l'étude des archives manuscrites de Washington par les soins de l'*American historical Association*.
Sciences économiques	75.000	pour l'étude des archives économiques des Etats et du gouvernement fédéral.

(1) Le Comité exécutif a fixé les règles concernant l'usage des subventions accordées. Les bénéficiaires doivent justifier le détail de leurs dépenses; s'il existe un reliquat, après l'exécution de leurs travaux, le verser à l'Institut. Les livres, instruments, etc., achetés avec les subventions de l'Institut, demeurent sa propriété. Il se réserve également un droit d'option pour la publication des travaux entrepris sous ses auspices.

Bibliographie...........	75.000	pour la publication de l'*Index Medicus* et la préparation d'un catalogue des savants américains par le professeur Cattell.
Publications diverses (1).	27.500	
Art de l'ingénieur.......	22.500	
Research assistants	125.000	(à nomination annuelle et renouvelable; titulaires de traitements, chargés de recherches par l'Institut Carnegie).
Entretien d'étudiants à *Washington* (2)......	50.000	(pour y poursuivre des recherches dans les bibliothèques, dans les laboratoires des services techniques des départements fédéraux ou dans des laboratoires appartenant à l'Institut Carnegie) (3).

Ainsi l'Institut Carnegie paraît comme une sorte de libre ministère d'encouragement et d'organisatien coopérative des recherches scientifiques aux Etats-Unis Au sommet un conseil d'administrateurs dont la composition et le prestige marquent la caractère central et national de cette fondation, complètement indépendante cependant de l'aide et du contrôle de l'Etat fédéral. Il est environné de commissions consultatives qui représentent les principales branches de la science et groupent les spécialistes les plus distingués du pays. D'accord avec elles, et s'inspirant de leurs conseils, l'Institut travaille au progrès de la science : 1° en encourageant les vocations scientifiques, (dans l'enseignement ou hors de l'enseignement), en subventionnant des recherches scientifiques sous diverses formes; 2° en coordonnant les recherches dans chaque ordre de science ; coopérant pour cet objet avec les universités et les associations scientifiques déjà existantes, créant ou soutenant des publications spéciales, (recueils, séries), établissant sous la direction des commissions consultatives des instituts de recherches et des laboratoires centraux, organisés pour exécuter des plans de travaux embrassant

(1) Plusieurs rapporteurs, les psychologues en particulier, signalent la cherté des publications ou des appareils scientifiques aux Etats-Unis. Les professeurs Munsterberg et Titchener suggèrent à l'Institut Carnegie l'établissement de presses scientifiques et d'ateliers de gravure, pourvus d'un personnel (correcteurs, etc.) compétent, et travaillant à des prix modérés (« comparables à ceux d'Europe »), cf. *Report*, p. 218. etc.

(2) Le rapport publié en janvier 1903, avant la fin de l'année financière de l'Institut donne des chiffres évidemment incomplets. Il ne nomme pas certaines commissions (anthropologie, mathématiques), qui auront eu part, depuis, aux subventions.

(3) Cf. nos bourses de doctorat et la Fondation Thiers dont l'hospitalité permet à un certain nombre de jeunes gens de poursuivre à Paris des études spéciales et des travaux personnels.

chacun les différentes parties et les problèmes les plus intéressants de tout un ordre de science. « La fonction de l'Institut Carnegie, écrit son président, devra être l'organisation de la recherche scientifique, la substitution du travail organisé au travail inorganisé partout où la coopération des efforts doit donner de meilleurs résultats. »

L'Institut Carnegie s'est destiné, et il est invité par les savants américains à remplir à lui seul, méthodiquement, des fonctions dont l'Etat surtout s'est traditionnellement acquitté en Europe par des moyens divers. L'Etat soutient chez nous des institutions de haut enseignement, tout entières dévouées à l'avancement de la science, comme le Collège de France, l'Ecole des Hautes-Etudes, ou à demi dégagées seulement des soins professionnels et pratiques, mais pénétrées de fortes traditions scientifiques, comme les principales universités, l'Ecole Normale, etc. Il entretient des Instituts spéciaux, Muséum, Observatoire, Institut Pasteur, Ecoles de Rome, d'Athènes, etc., et il envoie des missions scientifiques. L'Institut exerce enfin une sorte de patronage par l'esprit même de sa fondation, par son prestige, par ses publications, par les concours et prix qu'il propose, encore que cette forme d'encouragement ne puisse être aussi efficace pour le progrès de la science que des subventions librement et méthodiquement administrées.

En Amérique, si les grandes universités, dont la plupart sont des institutions privées, ont récemment pourvu, et souvent magnifiquement, à la création des instruments de travail, laboratoires, observatoires, bibliothèques, l'organisation même de l'enseignement supérieur n'est pas favorable aux recherches scientifiques. Les commissions consultatives établies par l'Institut Carnegie, constatent, dans leurs rapports, ce fait unanimement et avec force. Le *college* américain, système intermédiaire entre l'enseignement secondaire et le supérieur, est demeuré le centre de l'université, et a imprimé à toute l'université quelque chose de son caractère. Dans les facultés de lettres et de sciences, la relation des cours *gradués* aux cours non gradués du *college* ou à ceux des écoles techniques et professionnelles est mal définie. Par des nécessités et des principes dont la raison se trouve dans des conditions locales et dans l'histoire même de l'enseignement aux Etats-Unis, il n'est point, sauf exceptions, de facultés réservées exclusivement à l'enseignement supérieur au sens strict du mot. Les méthodes de l'enseignement secondaire pèsent sur l'enseignement supérieur. Le caractère encyclopédique et la multiplicité des cours sont un trait distinctif des universités américaines ; un grand nombre des cours du professeur d'université ont une forme analogue à celle de l'enseignement secon-

daire, et son enseignement est aussi chargé, peu s'en faut, que celui d'un professeur de lycée.

De plus le fastidieux détail de la besogne administrative retombe en grande partie sur les professeurs eux-mêmes, surtout sur les doyens et sur les chefs de départements, (directeurs d'études), sans qu'ils soient assistés de scribes, ou soulagés d'une partie de leur enseignement. La multiplicité des comités, réunions académiques, etc., est à la fois la rançon des avantages du *self government* et une espèce d'abus de mécanisme, l'effet d'une conception de l'université un peu trop concrète, un peu trop semblable parfois à celle d'une manufacture dont les fonctions doivent être tangibles et qui ne prospère qu'à condition de travailler beaucoup et sans arrêts. Le doyen de la faculté des sciences d'une grande université de l'est a quinze heures de cours et quatre comités par semaine ; dix ou douze heures d'enseignement sont des moyennes. Comment alors enseigner et produire à la fois, ou même se tenir au courant de la science, sans un excès de fatigue ? Dans la plus célèbre des universités américaines, tel professeur d'une réputation européenne y a perdu la santé.

En outre, en Amérique, dans les universités mêmes, l'esprit spéculatif trouve moins d'estime que les capacités actives ; l'étendue des pouvoirs, le poids de la responsabilité dont sont investis les présidents des grands corps indépendants que sont les universités américaines laisse moins de prestige et moins d'avantages pécuniaires aux savants qu'aux administrateurs. Une des préoccupations présentes des chefs de l'enseignement supérieur américain est la relative insuffisance, en général, des traitements du personnel enseignant. Des juges aussi compétents que le président de l'Université Columbia, M. N. M. Butler, que celui de l'Institut Carnegie, M. Gilman, que le président Harper, y insistaient tour à tour. comme de concert, dans la dernière séance solennelle de l'Université de Chicago. En l'absence d'une retraite surtout, les professeurs sont souvent obligés de chercher un supplément de ressources dans d'autres travaux. Un membre de la commission de chimie écrit dans le rapport présenté à l'Institut Carnegie (2) : « Il est vrai que

(1) Cf. *Perry, op. cit.*, pp. 56, 308. Des Universités comme Johns Hopkins à Baltimore, comme l'Université *Clark* à Worcester (Massachusets), ont été justement destinées par leurs fondateurs à implanter aux Etats-Unis des Ecoles de Hautes-Etudes, au sens exclusif du mot.

(2) Cf. Rapport cit. p. 85 Cette insuffisance relative des traitements est une des raisons qui rendent difficile souvent de retenir dans la carrière de l'enseignement supérieur les étudiants les plus distingués : s'ils le peuvent, ils préfèrent trouver dans des carrières pratiques un emploi plus avantageux de leurs talents.

dans quelques universités quelques professeurs ont du temps pour leurs recherches. Mais cela est l'exception plutôt que la règle. Non seulement la plupart des professeurs américains sont surchargés de besogne routinière mais ils sont presque tous obligés, à cause de l'insuffisance de leurs traitements, simplement pour se procurer de quoi vivre, de consacrer leur loisir et leur énergie à des travaux mercenaires, (le mot est énergique : *hack-work*, besogne de manœuvre). Il faudrait pénétrer jusqu'à la racine du mal, l'Institut Carnegie devrait établir des chaires de recherches dont les titulaires ne donneraient à l'enseignement qu'une part limitée de leur temps et dont les traitements seraient suffisants pour soulager les professeurs des soucis d'argent ».

Ce qui empêche encore les universités américaines, malgré leur admirable développement, de contribuer autant qu'elles le pourraient au progrès des recherches scientifiques, c'est l'éparpillement de leurs abondantes ressources (cf. Perry, *op cit.*, *loc. cit.*). Par l'effet de leur indépendance et de leur vitalité, par la nécessité de leur rivalité, et pour suffire à l'accroissement si rapide de leur clientèle, il arrive souvent qu'au lieu de concentrer leurs efforts elles veulent ou doivent être trop complètes, entreprendre trop à la fois et trop vite, en surface plutôt qu'en profondeur. Enfin, dans le total de leurs ressources, la quotité réservée pour des fins toutes désintéressées, pour l'avancement de la science, est peut-être moins considérable qu'on ne croit. Si les universités américaines ont grandi grâce à la générosité inouïe de leurs bienfaiteurs, ils préfèrent souvent, pour des raisons louables et légitimes, réserver leurs dons à des fondations d'apparat ou immédiatement pratiques, (bâtiments, clubs d'étudiants, etc.), plutôt qu'à des fondations scientifiques sans éclat et sans utilité tangible — ou l'emploi particulier qu'ils imposent pour des dons destinés d'ailleurs au progrès de l'enseignement et de la science, n'est pas toujours en l'espèce le plus nécessaire ou le plus fructueux Le progrès, la coopération surtout des études scientifiques, semble aux Etats-Unis, avoir été due plutôt encore aux diverses associations scientifiques spéciales et récentes qu'aux universités elles-mêmes. Mais les ressources de ces associations sont fort limitées.

L'œuvre d'encouragement et d'organisation des travaux scientifiques à laquelle l'Institut Carnegie veut pourvoir est donc en grande partie nouvelle aux Etats-Unis. L'utilité de cette fondation a paru à la satisfaction des savants et des associations scientifiques américaines, à leur empressement à assister l'Institut Carnegie de leurs conseils, au zèle des candidats qui lui ont présenté aussitôt des

demandes assez nombreuses pour absorber, si elles étaient toutes écoutées, des ressources encore plus considérables que celles dont dispose l'Institut Carnegie de Washington. L'intérêt général des questions de coopération et de centralisation scientifiques qu'il pose avec tant de méthode, d'ampleur et de sens pratique, rehausse encore la valeur et l'originalité de l'entreprise.

Malgré la remarquable rapidité de ses premiers travaux, une institution aussi importante, sans précédents, née d'hier, ne saurait sans doute avoir fixé son organisation au delà des grandes lignes ; son caractère privé, la largeur de ses statuts, la simplicité de son administration, lui laissent autant d'élasticité que possible. L'Institut Carnegie, toutefois, ne peut suffire matériellement qu'à une partie de son ambition et des sollicitations qu'on lui adresse. Mais ses ressources n'augmenteront-elles pas ? Sans doute son prestige, sa richesse même, l'exemple de son fondateur lui attireront encore d'autres dons, avec le temps, puisque aux Etats-Unis toutes les institutions d'utilité publique ont sujet de compter sur la générosité des particuliers. Par la nouveauté d'une grande fondation complètement indépendante de l'enseignement et vouée à la seule recherche désintéressée, par son caractère central et national, par l'action bienfaisante qu'elle exercera indirectement sur les universités américaines, en favorisant leur coopération scientifique, et en les sollicitant à perfectionner encore l'organisation de leur enseignement supérieur dans l'intérêt des hautes études — par tout cela, l'établissement de l'Institut Carnegie fait date dans l'histoire intellectuelle d'un pays où un des résultats d'une prospérité économique récente et inouïe, de la crûe et de la concentration démesurée des fortunes, est le développement de la science et de l'esprit spéculatif (1).

François Monod.

(1) Outre l'Institut Carnegie, dont le caractère est sans analogue, c'est ainsi que, pour citer un exemple illustre et récent, l'énorme fortune de J.-D. Rockefeller, le roi du pétrole, l'homme le plus riche peut-être des Etats-Unis, a permis la fondation d'une grande Université à Chicago, dans le centre économique de l'Ouest.

RENTRÉE SOLENNELLE DE L'UNIVERSITÉ

DE LYON

La rentrée a eu lieu le mardi 3 novembre à 2 heures dans le Grand Amphithéâtre. Jamais, dit le *Lyon universitaire*, les étudiants n'avaient été si nombreux. M. le procureur général Auzières ; M. Alapetite, préfet du Rhône ; M. Thévard, procureur de la République ; M. Cambefort, président de la Société des Amis de l'Université, et M. Oberkampf, vice-président ; M. Isaac, président du Tribunal de commerce : M. le médecin inspecteur Claudot, directeur de l'Ecole de Santé, et M. Chevassus, sous-directeur ; MM. les médecins majors Boysson, Ecault, Vialle et Georges, répétiteurs à l'Ecole de Santé ; le commandant Perrin, des sapeurs-pompiers : le colonel de gendarmerie étaient présents :

M. le recteur G. Compayré présidait, entouré de MM. les doyens Lortet, de la Faculté de médecine ; Caillemer, de la Faculté de droit ; Depéret, de la Faculté des sciences ; Clédat, de la Faculté des lettres, et de M. Bianchoni, inspecteur d'Académie ; de MM. les professeurs Renault, Florence, Barral, Soulier, Lépine, Beauvisage, Gayet, Collet, Condamin, Fabre, Bordier, Regaud, Sambuc, de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, Garraud, Appleton, Brouillet, J. Appleton, Bouvier, Lambert, Josserand, de la Faculté de droit, Barbier, Vignon, Gérard, Flamme, de la Faculté des sciences, Bertrand, Regnaud, Charletty, de la Faculté des lettres.

Autour du drapeau de l'Association porté par M. Bourgeois, se groupent MM. Schmitt, président de l'Association, Jaboulay, Crouzet, Bramard, Fraisse.

Un certain nombre d'élèves de l'Ecole de Santé remplissent les fonctions de commissaires. Ce sont MM. Grenier, Jeanty, Paitre, Charrier, Nicard ; Valette, Robert.

M. le Recteur donne la parole à M. le Dr Mayet, professeur de pathologie générale, qui lit un intéressant discours sur l'Histoire de la Médecine à Lyon, puis M. le Recteur Compayré prend la parole.

Les doyens des quatre facultés exposent ensuite en quelques mots les résultats de l'année scolaire et donnent la liste des récompenses obtenues par leurs élèves. M. Caillemer rappelle que la Faculté de Droit a obtenu jusqu'à présent 40 nominations au concours général, contre 46 obtenues dans le même laps de temps par la Faculté de Paris, et 14 prix contre 12 seulement à Paris.

Voici quelques-uns des résultats proclamés par les doyens des Facultés des lettres et des sciences pour l'année 1902-1903 :

Doctorat ès sciences. — La Faculté a décerné le titre au docteur ès sciences, avec la mention *très honorable*, à deux candidats : M. Vaillant, chef des travaux à la Faculté (Sciences physiques). Etude spectrophotométrique sur quelques électrolytes en solution ; M. Doncieux, préparateur

à la Faculté (Sciences naturelles). Monographie géologique et paléontologique des Corbières orientales.

Certificats d'études supérieures (*Licence ès sciences*). — Le nombre des certificats d'études supérieures délivrés par la Faculté pendant l'année scolaire s'est élevé à 115, savoir : Astronomie, 1 ; Mécanique rationnelle, 3; Mathématiques préparatoires à la physique et aux sciences industrielles, 6 ; Physique générale, 7 ; Physique industrielle, 27 ; Chimie générale 2 ; Chimie industrielle, 16 ; Minéralogie théorique et appliquée, 12 ; Physiologie, 8 ; Zoologie, 3 ; Botanique, 11 ; Géologie, 9 ; Chimie et géologie agricoles, 4 ; Zoologie appliquée et Zootechnie, 2 ; Botanique agricole, 4 ; 1 a obtenu la mention *très bien* ; 4 la mention *bien* ; 30 candidats ont obtenu dans les sessions de novembre 1902 et de juillet 1903 le grade de licencié ès sciences.

Certificats d'études physiques, chimiques et naturelles (*P. C. N.*). Les examens ont donné les résultats suivants : Session de novembre 1902 : 20 candidats admis sur 26 examinés. — *Session de juillet 1903* : 64 candidats admis sur 104 examinés. Il résulte de ces chiffres que la proportion des admis pour l'année scolaire a été de 65 0/0. 15 ont obtenu 75 points et au-dessus, c'est-à dire la mention *bien*.

Brevet d'études d'électrotechnique, institué par l'Université de Lyon. — Le brevet d'études d'électrotechnique a été décerné cette année à trois étudiants de la Faculté, dont deux élèves de l'Ecole centrale lyonnaise.

Prix Julien Pelloux, fondé par M. le général Pelloux. — Ce prix a été attribué à M. Gibello (Charles), sorti le premier de l'Ecole de chimie industrielle en août 1903.

Bourse de voyage.— La Société des Amis de l'Université de Lyon a reçu d'un donateur généreux qui désire garder l'anonyme, un capital de 30.000 francs dont les revenus doivent être employés à la création d'une « Bourse d'études complémentaires de chimie », à attribuer à un ancien élève de l'Ecole de Chimie industrielle de Lyon, présenté par le Directeur de cette Ecole. Cette bourse a été attribuée pour la première fois cette année à M. Roche (Abel), élève préparateur sortant de l'Ecole de chimie en 1903.

Certificat d'études françaises pour les étrangers.— Bien : MM. Boëgner et Francese.

Licence ès lettres. — Un étudiant a été reçu avec la mention *bien* ; un autre avec la mention *assez bien*.

Diplômes d'études pédagogiques supérieures. — Deux ont été reçus avec la mention *bien* ; un avec la mention *assez bien*.

Doctorat d'Etat. — Reçu avec la mention *très honorable*, M. Figard.

Elèves ou anciens élèves reçus aux différents concours. — *Agrégations.* — Philosophie. — Admissibles : MM. Beau, Gindrier, Berrod, Guillain. Reçu : M. Beau.— Histoire.— Reçu : M. Mauric (3e).— Lettres. — Admissibles : MM. Cotte et Plattard. Reçu : M. Cotte. — Grammaire.— Admissibles : MM. Contoux, Courby, Rollat, Maigron, Colinet, Garinot.— Allemand. — Reçu : M. Commarmond. — Anglais. — Admissibles : MM. Charpentier, Darriulat, Lavault, Odru, Ritz. Reçus : Lavault (1er), Ritz (3e), Odru (5e).

Certificat d'allemand. — Admissibles : MM. Calzan et Farsat.

Concours de l'inspection primaire. — Admissibles : MM. Maurice, Cachard, Jauberty, Messac, Dumontet. Les 4 premiers définitivement reçus.

*
* *

Du discours de M. Mayet, nous extrayons les passages suivants :

«... Je dois maintenant donner une idée de l'œuvre scientifique de Lyon depuis la fondation de notre Faculté.

A tout seigneur tout honneur, je rappellerai d'abord que du laboratoire du professeur Arloing sont sortis les innombrables travaux du maître sur les bacilles charbonneux et tuberculeux et beaucoup d'autres sur une multitude de points de première importance en bactériologie générale, les conditions du mécanisme de l'infection, de l'immunité naturelle ou acquise, de l'atténuation, de l'agglutination par le sérum du sang des sujets infectés, sur la tuberculine et son mode d'action. Ces recherches, que j'énumère forcément d'une manière si incomplète, ne l'ont pas empêché d'inspirer un nombre énorme de thèses et d'élucider de nombreuses questions de physiologie relatives aux fonctions de divers nerfs, à l'action toxique de la sueur et une multitude d'autres points. Son laboratoire est devenu le centre pour toute la région de la production des vaccins antidiphtérique, antitétanique et l'institut antirabique qui préserve journellement tant de malheureux d'une si horrible maladie, lui est annexé.

Ses élèves, le professeur Jules Courmont avec le professeur Doyon, ont élucidé le mode d'action du bacille tétanique et leur collaborateur le Dr Nicolas a failli payer ses expériences de sa vie, fait qui n'a pas eu le retentissement qu'il méritait.

Le chef de notre laboratoire municipal d'hygiène, le Dr Gabriel Roux, agrégé, le professeur Rodet de Montpellier, se font gloire d'être des élèves d'Arloing et de très nombreuses recherches en bactériologie, en hygiène leur sont dues.

L'œuvre originale du professeur Lépine comprend la question si importante de l'origine et des transformations des sucres dans l'économie, de la pathogénie des glycosuries, du diabète et de nombreuses recherches connexes, celles sur divers éléments minéraux et organiques de l'urine, divers points de la séméiologie du sang, l'emploi thérapeutique des injections intraveineuses, une multitude de relations, d'observations cliniques importantes. Tel est leur bilan bien incomplet, sans compter des notes remarquables ajoutées à l'ouvrage de Bartels sur la maladie des reins, sans compter l'inspiration d'une multitude de thèses sur les sujets les plus divers.

L'œuvre du professeur Renaut, son enseignement si apprécié des élèves, ses perfectionnements techniques, son traité d'histologie plein de vues élevées et de détails ingénieux, tels sont ses titres principaux.

A côté de lui le distingué professeur Vialleton qui enseigne l'histologie à Montpellier, a mis longtemps à la portée des élèves la science si difficile de l'embryologie, hier peu familière même à des maîtres, dont aujourd'hui les applications sont de première importance en anatomie générale et pathologique.

Que dire de l'œuvre du professeur Testut? A lui seul accomplissant le même labeur qu'une douzaine d'auteurs dans une publication parisienne parallèle, il a rénové l'anatomie descriptive et en fait autant maintenant de l'anatomie topographique.

Du laboratoire du professeur Morat combien sont sortis de travaux importants sur la physiologie des vasomoteurs, du pneumogastrique et d'autres nerfs, sur l'action des alcaloïdes, les applications de la théorie des neurones et tant d'autres et quel magnifique monument n'élève-t-il pas avec notre collègue le professeur Doyon à la science physiologique ?

En outre du fardeau si lourd de l'administration de notre faculté qu'il porte depuis son origine, imposé par notre confiance, le professeur Lortet a produit une œuvre remarquable dans son travail sur la Bilharzia hematobia. Ses inoculations de la terre de cimetière donnant la tuberculose aux cobayes, ses expériences sur le traitement des maladies de la peau par la lumière sont pleins d'intérêt, sans que nous puissions nous étendre sur ses explorations en Egypte, si intéressantes pour l'anthropologie, l'archéologie et l'histoire naturelle et sur la part, tout à l'honneur de notre faculté, qu'il prend souvent aux examens de la faculté de Beyrouth, que ceux qui ignorent l'état des esprits en Syrie voudraient que la France cessât de subventionner contre l'intérêt de notre influence en Orient.

Actuellement il s'efforce, d'après ce qu'il a vu lui-même, d'établir les véritables moyens préservateurs de la peste, et de démontrer combien sont insuffisantes les barrières qu'on lui oppose encore.

Les travaux du professeur Teissier sur la grippe et son microbe, la question naguère si peu élucidée des albuminuries, diverses d'importance et de signification, ses laborieuses statistiques dont la valeur n'a pas été assez appréciée, constituent une œuvre digne du nom qu'il porte, sans mentionner beaucoup d'autres productions et l'inspiration d'un grand nombre de thèses.

Le professeur Poncet nous a appris à connaître un parasite méconnu avant lui dans l'actinomycose, une manifestation ignorée de l'infection tuberculeuse, sous l'apparence d'un rhumatisme vulgaire. Ses procédés opératoires dans la rétention urinaire ont rendu de signalés services. C'est lui qui, parmi nous, a inspiré le plus grand nombre de thèses sur des sujets très divers.

Les idées originales du professeur Pierret, collaborateur de Charcot, sur la séméiologie par l'expression du visage et la pathogénie des maladies mentales, de la paralysie générale, lui ont permis d'établir de nouveaux moyens de diagnostic et de nouveaux traitements des maladies mentales.

L'œuvre du professeur Lacassagne est considérable. Ses vues originales en médecine légale, sur une multitude de points négligés avant lui, les thèses nombreuses qu'il a inspirées sur des sujets médico-légaux d'histoire de la médecine, de sociologie, ses nouvelles méthodes d'investigation dans les autopsies judiciaires, la fondation et la direction des archives d'anthropologie criminelle constituent un ensemble remarquable. Avant de faire partie de notre faculté il s'était déjà fait apprécier par la lucidité de ses vues dans la question controversée du rôle pathogénique de la consanguinité entre conjoints et d'un grand nombre de questions d'hygiène et de médecine légale.

A-t on apprécié à sa juste valeur le traité de thérapeutique du professeur Soulier, les recherches bibliographiques innombrables qu'il a exigées, la critique judicieuse et l'exposé d'un nombre considérable de faits qu'il contient ?

Est-il possible d'apporter plus de clarté, de méthode et le fruit d'une

observation plus consciencieuse que dans les travaux du professeur Weill sur la pathologie infantile ?

Nous pensions vous dire en sa présence, à quel prix, nous apprécions les services qu'a rendus à l'enseignement le professeur Fochier. Le sort aveugle en a décidé autrement.

Tout ce qu'il a fait de bien et d'utile vous a été rappelé sur sa tombe.

Les travaux sur divers points des localisations cérébrales du professeur Tripier, ses nombreuses recherches originales sur diverses questions de séméiologie cardiaque, sa monographie sur ce sujet avec M. l'agrégé Devic, ses études si complètes sur le traitement par les bains froids de la fièvre typhoïde avec M. Bouveret, constituent une œuvre importante venant s'ajouter à ses incessantes recherches en anatomie pathologique et à l'excellente organisation dans sa chaire de l'enseignement de cette branche importante de la pathologie.

Le professeur Bard, qui, à notre grand honneur, nous a été emprunté par une Université étrangère pour contribuer au lustre de son enseignement, est un des esprits les plus hautement généralisateurs de notre temps. Sa théorie de la spécificité cellulaire appliquée dans une multitude de travaux particuliers, son traité d'anatomie pathologique, ses travaux sur la séméiologie du cœur et du sang, lui assignent un rang élevé parmi les coopérateurs du monument scientifique lyonnais.

De la clinique du professeur Bondet dont l'enseignement à la fois éloquent et pratique captive et séduit les élèves, sont sortis un grand nombre de thèses remarquables.

Après d'importantes communications de chirurgie générale aux Sociétés, avant sa spécialisation, le professeur Gayet nous a donné un excellent traité des maladies des yeux et inspiré de nombreuses thèses d'ophtalmologie.

Nous ne pouvons, faute de compétence, qu'indiquer les très nombreux travaux originaux en chimie organique du professeur Cazeneuve, mais nous nous garderions de ne pas signaler l'excellent traité de chimie biologique du professeur Hugounenq, ses recherches sur les albuminoïdes normaux et pathologiques, sur diverses toxines, sur les matières minérales de l'organisme et beaucoup d'autres sujets moins importants.

Outre sa part de collaboration avec le professeur Arloing, le professeur Jules Courmont a à son actif, comme absolument personnelles, ses recherches en bactériologie expérimentale, un traité déjà classique de cette science, des études en cytologie, méthode nouvelle de diagnostic, l'œuvre capitale de l'étude de la pathogénie du tétanos avec le professeur Doyon, une monographie des globules blancs du sang avec M. Montagard, de nombreuses recherches sur l'agglutination des bacilles comme signe diagnostic et beaucoup d'autres travaux.

Le professeur Jaboulay, par diverses méthodes originales de traitement chirurgical notamment du goître exophtalmique de l'épilepsie, des goîtres charnus, l'emploi du sulfate de quinine enrayant réellement la marche de quelques cancers et par une multitude d'observations et de comptes rendus d'opérations difficiles, nous fait compter sur lui pour recueillir dignement la lourde succession d'Ollier.

Par l'organisation si favorable à l'étude de notre jardin botanique, par le travail énorme de classification des précieuses collections pour l'étude de cette science et de nombreux mémoires s'y rattachant, le professeur

Beauvisage a très honorablement contribué à l'œuvre commune, comme le professeur Florence par son excellent traité d'analyse chimique, ses nouveaux procédés d'étude médico-légale des taches de sang et ses remarquables rapports d'expertise judiciaire dans des causes célèbres.

Les professeurs Guilleton et Augagneur, malgré les occupations écrasantes que donne l'Administration municipale, ont pu continuer un enseignement très apprécié des élèves. Le premier qui avait déjà à son actif de nombreux travaux de dermatologie, depuis qu'il a été déchargé du fardeau si lourd des fonctions publiques, a retrouvé son aptitude juvénile aux travaux scientifiques et nous fait profiter de ses observations cliniques.

Une idée même sommaire des publications des agrégés, des médecins et chirurgiens des hôpitaux, des chefs de laboratoire allongerait beaucoup ce tableau déjà bien incomplet, comment cependant passer sous silence le traité remarquable des maladies de l'estomac, de M. Bouveret, sa monographie de l'empyème ; le traité de pathologie interne, de M. Collet, déjà à la troisième édition ; les très nombreuses et importantes recherches de physique médicale, de M. Bordier, les études d'histologie normale et pathologique de M. Regaud ; de cytologie, de M. Barjon ; le traité d'ophtalmologie, de M. Rollet ; les observations de radioscopie et de radiographie, de M. Destot ; les travaux de chimie physiologique, de M. Dufour avec M. Doyon ; enfin la monographie couronnée par la Faculté, de la cryoscopie, de MM. Lesueur et Chanoz, cette méthode d'un grand avenir due au génie de Raoult, de Grenoble.

La simple liste des titres des thèses, la plupart de sérieuse valeur, quelques-unes remarquables inspirées par les professeurs, les agrégés ou les médecins des hôpitaux, demanderait un temps très long pour être lue.

Ce court exposé si incomplet vous montre que le corps médico-chirurgical de Lyon travaille activement à lutter contre les ennemis de l'humanité. Parlons maintenant de nos espérances pour l'avenir et définissons bien le rôle qu'il aura toujours à remplir dans la marche en avant de la société humaine.....

Ce sont les professeurs de l'enseignement supérieur qui doivent les premiers donner l'exemple de chercher une satisfaction plus réelle que toutes dans le travail à l'amélioration de l'homme, mais c'est à nous, travailleurs de l'ordre médical, que sont imposés les devoirs les plus lourds à porter, ceux qui exigent la domination incessante sur soi-même et qui nous imposent de ne nous procurer jamais, que comme un soulagement passager et dans le sens propre du mot de récréation, les satisfactions de l'ordre des sensations, même celles de la classe élevée des jouissances esthétiques...

Chacun de nous doit, à chaque moment, se demander s'il remplit exactement le devoir qu'il a accepté par un véritable contrat, de travailler à la conquête de la vérité scientifique utile avant tout, celle qui affranchit l'humanité de ses maux.

.... Tout dans le domaine de l'enseignement supérieur remplit son rôle utile. Mais nous n'en affirmons pas moins qu'avant tout, avant de travailler au perfectionnement intellectuel de l'homme, il faut le mettre à l'abri de la maladie et que c'est là l'œuvre primordiale de la vraie civilisation.

Je ne crains pas de dire que la suppression de la douleur par l'anes-

thésie pendant les opérations, a plus fait pour le bonheur réel de l'humanité que tous les chefs-d'œuvre de l'art et à quelque haut prix qu'on doive apprécier ceux qui sont réunis dans le musée du Louvre, trésors d'une valeur inestimable. si par une hypothèse fantastique, nous pouvions acheter la suppression absolue radicale de l'affreux tribut que nous payons à la tuberculose ou au cancer, en le livrant en échange, nous ne devrions pas hésiter un instant.

Nous citons en effet ces affections comme nos deux grands ennemis contre lesquels doivent se concentrer tous nos efforts.

Le jour où aura été trouvé le moyen de réduire radicalement à l'impuissance le bacille tuberculeux, cet ennemi dont le germe nous assiège partout, ne lâchant presque jamais complètement sa proie, sans cesse renaissant dans l'organisme de sa victime, puisant une nouvelle force dans les ravages qu'il exerce, loin de créer l'immunité acquise comme tant d'autres, le plus grand nombre des lésions médicales et chirurgicales portant des noms divers sera supprimé.

Si nous pouvions en outre, arracher son secret à l'horrible sphynx qu'on appelle le cancer, nous délivrerions un grand nombre de malheureux d'horribles tortures.

Je travaille à déterminer sa nature et ses conditions d'action, mais les quelques résultats obtenus quoiqu'encourageants, sont encore insuffisants et incomplets.

.... Nous lutterons tant que nous en aurons la force contre la dangereuse erreur de ceux qui ne comprennent pas que la mise en jeu agréable de notre sensibilité n'est qu'un charmant ornement de la vie, qui est bon et utile pour nous faire de temps en temps oublier un instant le dur labeur, celui qu'impose le devoir, et nous préparer à l'accomplir.

Ce qui contribue à affranchir l'homme de ses maux est le nécessaire, les arts sont l'accessoire.

Parlons donc sans crainte de lasser votre attention bienveillante, des moyens de remplir ce qui est le véritable devoir.

Notre méthode doit être toujours l'alliance du déterminisme scientifique du laboratoire avec l'observation clinique.

L'étude des parasites microbiens, de leur degré d'activité suivant les conditions de leur vie, de leurs sécrétions nuisibles ou préservatrices est loin d'être achevée.

Nous commençons seulement l'étude des produits solubles et de leur action, soit entre eux, soit avec les éléments anatomiques, moyens de préparation des vaccins ou de la connaissance des phénomènes intimes de la nutrition et des moyens de remédier à leurs déviations.

La méthode qui remplace les réactions brutales de la chimie par l'emploi des réactifs vivants, qui seuls peuvent nous faire bien connaître les substances toxiques nées des parasites ou des échanges nutritifs, s'impose. Elle doit être utilisée de plus en plus. Bouchard dans ses recherches sur la toxicité urinaire nous a montré une de ses applications et j'ai cherché à réaliser un de ses procédés en obtenant avec toutes leurs propriétés ces êtres doués d'une sensibilité si exquise et d'une vie si active, quoique faisant partie de nous-mêmes, qu'on appelle les globules blancs du sang.

Mais tout doit avoir à la fois comme objectif et comme point de départ l'observation clinique. Cette nécessité doit dominer l'enseignement.

Cela n'a pas été compris encore malgré les plaidoyers convaincants de MM. Truc, Bouveret, Hugounenq et la critique si mordante et si juste de M. Broca, pour ne nommer que les plus récents auteurs d'études sur ce sujet.

D'après celle des institutions allemandes de M. Hugounenq, trois ans et demi sont exclusivement consacrés chez nos voisins à la clinique, sans que rien vienne en distraire les élèves, tandis que chez nous la préoccupation des examens disséminés pendant le cours des études, empêche jusqu'au dernier semestre de s'y livrer complètement et rend illusoires les stages faits sans participation incessante d'un maître à l'étude des malades par les étudiants.

Malgré les efforts des professeurs de clinique, en raison du nombre des élèves, l'habitude de l'examen méthodique, l'aptitude au diagnostic reste insuffisante chez les candidats reçus docteurs, alors même que leur savoir théorique est le plus souvent satisfaisant. Il leur manque la leçon des choses pratiquée d'une façon répétée et prolongée.

Pour y remédier, il faut qu'ils y consacrent beaucoup plus de temps pendant les études, il faut allonger la durée de celles-ci d'un an, il faut multiplier les cliniques, transformer à cet effet les cours théoriques en y ajoutant des démonstrations pratiques au lit du malade, seul moyen de rendre fructueux l'enseignement de l'anatomie pathologique, de la thérapeutique, de la pathologie et séméiologie générales, des pathologies, interne et externe...

Dans l'œuvre de rénovation que nous voudrions voir entreprendre, dans l'ère de prospérité que nous rêvons pour notre Faculté, les collaborateurs naturels des professeurs sont les étudiants.

Qu'ils soient convaincus que c'est un grand honneur pour eux d'aspirer à avoir entre ses mains la vie et la santé de ses concitoyens, d'assumer le devoir de soulager ceux qui souffrent.

Qu'ils soient destinés plus tard à accroître le champ de nos connaissances, qu'ils soient obligés par les circonstances ou portés pour leurs aptitudes à se consacrer à la pratique, leur rôle sera aussi beau.

Il n'y a aucune infériorité dans la tâche des praticiens consciencieux comparée à celle des hommes de laboratoire. Elles sont également honorables. Les uns appliquent les moyens de guérison, de soulagement, de préservation que les autres ont préparés par leurs travaux. Des deux côtés il faut un égal dévouement.

*
* *

Dans le tableau si complet que vous avez tracé, a dit M. le recteur Compayré, je ne vois d'autre omission à relever que l'omission volontaire qui s'imposait à votre modestie. A la longue liste des œuvres considérables que vous avez rappelées, il n'est que juste d'ajouter votre savant traité de *Diagnostic médical et de Séméiologie*.

Certes, vous avez bien raison de le proclamer, jamais la reconnaissance publique ne fera la part assez belle aux hommes qui consacrent leur savoir et leur activité au soulagement et à la guérison des maux physiques.

Ne soyons pourtant pas exclusifs dans nos admirations. Oui, la santé

est le plus grand des biens, et ceux qui s'emploient à la garantir comptent parmi les meilleurs serviteurs de l'humanité. A quoi servirait pourtant que la médecine nous eût conservé ou rendu la force et la santé, si les autres activités humaines n'assuraient à la vie son charme et son prix ? Voilà un peuple de gens bien portants : qu'en adviendrait-il, si le travail des juristes, des philosophes, ne lui avait pas préparé, pour qu'il y vive en paix, une société policée, organisée selon les règles de la justice et du droit ? Et que feraient de leurs membres agiles les plus robustes ouvriers, si les sciences pures n'avaient pas, par leurs découvertes, asservi les forces de la nature et ouvert la voie aux merveilleuses inventions de l'industrie ? Et enfin la joie de vivre en santé suffirait-elle à notre bonheur si nous ne pouvions, à l'aide des lettres et des arts, en profiter pour remplir de grandes pensées les cerveaux sains et les poitrines solides de nobles sentiments ?

Toutes les sciences se tiennent, se complètent l'une l'autre. Et les lettres sont sciences aussi : sciences des faits de l'histoire, des lois du langage, des conditions du beau, science de la nature morale de l'homme.

La première fois que le beau mot de solidarité a été prononcé, il l'a été, je crois, par Fontenelle, quand il parlait de la « solidarité des sciences ».

Et pour prendre des exemples qui symbolisent ma pensée, je dirai qu'il est bon, qu'il est nécessaire qu'à côté de votre service d'hygiène si remarquablement installé, avec peu d'argent, par M. le professeur Courmont, à côté de votre musée d'anatomie dont M. le professeur Testut fera une merveille, pour peu qu'on lui vienne en aide, à côté enfin de tous ces laboratoires scientifiques où l'on enseigne, où l'on apprend à dompter la nature et à lutter contre la mort, il y ait des laboratoires d'un autre genre où travaillent les éducateurs de l'esprit, les médecins de l'âme : qu'il y ait, par exemple, un musée de moulages, de chefs-d'œuvre d'art, où ceux qui y pénètrent se sentent vivre dans une atmosphère de beauté.

Les Universités, Messieurs, n'ont pas d'autre raison d'être que cette alliance morale qui fait solidaires les unes des autres toutes les connaissances humaines.

Une Université, c'est une corporation d'ouvriers de la pensée, un syndicat où les diverses activités intellectuelles doivent concourir dans une action commune.

Si la solidarité est destinée, comme on l'espère, à devenir la loi des sociétés, elle est dès à présent la loi des Universités.

Et elle ne l'est pas seulement parce qu'elle relie, par une connexion idéale et abstraite, toutes les sciences qu'on y enseigne. Il faut que les liens théoriques qui existent entre les recherches deviennent des liens effectifs d'amitié entre les chercheurs. Il faut qu'un esprit de corps se développe, un esprit de mutuelle bienveillance et de mutuel respect, un sens profond des communs intérêts et des communs devoirs, une solidarité pratique, en un mot, dont il paraît particulièrement facile d'éveiller le sentiment entre hommes d'études qui, malgré leurs spécialités différentes, se rejoignent et s'unissent dans le culte commun de la vérité.

La solidarité des études ne s'enferme pas d'ailleurs nécessairement dans les limites étroites d'une seule Université : elle peut franchir les frontières qui divisent les nations et rayonner de peuple à peuple. Nous

en avons eu la preuve, sous la forme la plus aimable, lors de la visite que nous a rendue, il y a deux mois, l'Association franco écossaise (1)....

... L'amitié nouvelle que nous avons nouée avec des étrangers a été pour nous l'agréable occasion de resserrer les amitiés anciennes et d'en éprouver la fidélité, puisqu'il nous a été donné de constater une fois de plus le dévouement de la Société des Amis de l'Université de Lyon, qui nous a si généreusement aidés à offrir à nos hôtes une réception digne d'eux.

Autre chose — il s'est trouvé qu'en montrant à nos visiteurs quelques-unes de nos richesses, nous les avons du même coup révélées à des Lyonnais, et même à des Universitaires, qui les ignoraient. Je ne sais s'il est vrai, comme on le dit, que beaucoup de Parisiens attendent la venue de leurs parents de province pour faire connaissance avec les monuments de la capitale : mais voici quelque chose d'approchant. Pendant que dans les salles du Musée de moulages de la Faculté des lettres je recevais de Lord Glenesk et de ses compagnons les compliments les plus vifs — que je suis heureux de reporter aux professeurs qui l'ont organisé, M. Holleaux, M. Lechat, et aussi M. Loret — n'ai-je pas entendu un maître de conférences d'une Faculté voisine, qui partageait d'ailleurs l'admiration des Ecossais, me faire l'aveu qu'il n'avait jamais visité le Musée, qu'il n'en soupçonnait même pas l'existence ?

La première condition de l'esprit de solidarité nous manquerait, Messieurs, si nous ne commencions pas par nous connaître nous-mêmes. Cet esprit serait encore en défaut si, ne songeant qu'aux vivants, nous ne gardions pas au cœur le souvenir de ceux que nous avons perdus. L'Université de Lyon est trop jeune encore pour qu'on puisse dire d'elle ce qu'on a dit de l'humanité, « qu'elle est composée de plus de morts que de vivants ». Que de tombes pourtant échelonnées déjà derrière nous sur la voie funèbre, sur notre *Via Appia !* Et c'est avec douleur que nous envoyons un dernier adieu à ceux qui nous ont quittés pour toujours, à mon excellent ami le professeur Crolas, et aussi au professeur Fochier : ces deux maîtres éminents dont on ne saurait dire lequel a été le plus à plaindre, celui dont une désespérante agonie a lentement miné les forces, ou bien celui que nous a ravi la brusquerie brutale d'une mort soudaine.

Aux disparitions fatales qui ont mis l'Université en deuil s'ajoutent des séparations volontaires qui lui laissent des regrets. Nous suivrons avec sympathie dans leurs brillantes carrières qu'ils vont continuer ailleurs, M. Cartan, M. Darboux, M. Pineau. Nous nous réjouissons d'ailleurs d'avoir à souhaiter la bienvenue à leurs successeurs, à M. Levavasseur qui continuera dignement M. Cartan dans l'enseignement des mathématiques ; à M. Vaney qui nous appartenait déjà ; à M. Erhardt qui honorera à Lyon, comme il l'a déjà fait à Clermont, la chaire de langue et de littérature allemandes...

La solidarité, Messieurs, n'est pas seulement affaire de sentiment ; elle doit aboutir à des actes. Il faut que la sympathie réciproque devienne coopération, et que cette coopération produise le plus possible d'œuvres communes. L'Université de Lyon ne se dérobe pas à cette partie de ses devoirs. C'est ainsi que vous avez organisé à la Faculté des lettres un enseignement supérieur féminin, auquel collaborent des professeurs des

(1) V. la *Revue* du 15 novembre 1903.

trois autres Facultés (1). Et ce s'est pas l'année où une jeune fille a conquis le premier rang au concours de l'internat des hôpitaux que vous pourriez vous repentir d'avoir fait au féminisme cette gracieuse avance.

Pourquoi ne vous engageriez-vous pas plus avant dans cette voie des cours payants ? Pourquoi, par exemple, en associant les compétences spéciales de professeurs de diverses Facultés, ne songeriez-vous pas à établir un enseignement supérieur commercial, analogue à celui qui est donné en Allemagne dans les Académies de commerce ? Ou bien encore à l'imitation de l'École des sciences politiques de Paris, un ensemble d'enseignement où figureraient au premier rang les sciences sociales auxquelles, avouons-le, les programmes officiels ne font pas jusqu'ici une place assez large ?

Une Université doit vivre dans un constant effort d'épanouissement, d'extension en tous sens. Or vous le savez, il nous faut renoncer, pour quelque temps au moins, à l'espoir d'obtenir de l'Etat des subventions nouvelles. D'autre part, nous ne nous berçons pas du rêve qu'il se rencontre en France quelqu'un de ces donateurs fastueux comme on en voit aux Etats-Unis, un Gordon Mackay, par exemple, qui vient de léguer toute sa fortune, 125 millions de francs, à l'Université Harvard, déjà si opulente... Que faire alors, si vous voulez marcher de l'avant ? Puisque l'Etat vous a autorisés à introduire dans vos usages la pratique familière aux Universités de l'étranger, celle des cours rétribués par les étudiants eux-mêmes, et puisque vous l'avez déjà fait pour votre Institut agronomique, pour l'Ecole de tannerie, pour les cours destinés aux étrangers, pourquoi hésiteriez-vous à procéder de même pour de nouvelles créations, lorsqu'elles sont demandées et qu'elles paraissent nécessaires ou simplement utiles ?

Gardienne de l'enseignement supérieur, une Université n'en est pas moins solidaire des autres degrés de l'instruction. Et c'est pour cette raison que vous avez ouvert largement les portes de la Faculté des lettres aux instituteurs et aux institutrices qui aspirent aux grades les plus élevés de cet ordre d'enseignement...

Ces liens déjà si étroits se sont resserrés cette année dans les jurys mixtes des baccalauréats classiques. Et il ne semble pas que cette collaboration nouvelle ait donné de mauvais résultats. Sans doute le baccalauréat subsiste toujours, avec ses hasards, disent ses victimes : nous disons, nous, avec les équitables rigueurs d'une justice impartiale. Il y aura toujours des candidats malheureux et qui le seront par leur faute. Je ne sais quel roi de légende ou d'opérette disait de ses soldats peu braves : « Vous aurez beau changer leurs uniformes ; habillez-les comme vous voudrez : ils fuiront toujours... » De même modifiez la composition des jurys, changez les examinateurs : les paresseux seront toujours refusés...

J'ai comparé les résultats des examens de juillet 1902 et de juillet 1903. Il y a bien eu quelques fluctuations : la proportion des reçus a baissé légèrement dans quelques Universités ; elle s'est un peu relevée dans les autres. Mais, tout compte fait, les choses sont à peu près restées dans l'état, et les Facultés de Lyon sont encore de celles où la proportion des admissions a été la plus élevée.

(1) Voir la lettre de M. Clédat.

L'adjonction des membres de l'enseignement secondaire n'a donc pas introduit dans les jurys un élément nouveau de sévérité, comme le craignaient les uns, ou de complaisance indulgente, comme l'espéraient les autres. Mais si les candidats n'ont pas eu à se plaindre plus qu'autrefois de leurs juges, les Facultés des lettres et des sciences ne peuvent que se réjouir ; d'abord parce que l'expérience de résultats presque identiques aux anciens prouve qu'elles jugeaient bien quand elles jugeaient seules; ensuite parce que la réforme qui les a déchargées en partie du fardeau des examens — et qui a réussi — les achemine vers le jour heureux où elles seront complètement débarrassées d'une besogne qui les détourne de leurs fonctions propres d'enseignement et de recherches, et où le baccalauréat deviendra ce qu'est déjà dans les lycées de jeunes filles le diplôme de fin d'études : un examen intérieur, presque familial, le dernier des examens de passage.

Je lisais ces jours derniers dans une revue américaine le compte rendu des efforts que font les Universités transatlantiques pour se solidariser avec les intérêts de tout ordre des cités où elles ont leur siège. C'est ainsi qu'à New-York l'Université Colombia encourage particulièrement ses professeurs et ses élèves à fréquenter les cercles populaires, à se mêler activement aux œuvres humanitaires et sociales : « De cette façon, disent les dirigeants de Colombia, nous forgerons de nouveaux anneaux dans la chaine qui doit unir notre Université à la cité de New-York... »

Ce programme est le nôtre, Messieurs. Nous applaudissons aux bonnes volontés de ceux d'entre vous qui ne s'isolent pas dans leur tour d'ivoire, qui en descendent pour aller, dans les sociétés d'instruction, semer la science ou tout au moins l'esprit de la science ; qui ne se contentent pas de travailler pour leurs étudiants, et qui, aux heures de loisir professionnel, sans se départir d'ailleurs de la réserve que leur impose la dignité même de leurs fonctions, veulent encore communiquer à leurs concitoyens de toute condition une partie de leur savoir et de leurs convictions. C'est là encore de la solidarité, celle qui consiste à acquitter la dette que ceux qui savent beaucoup ont contractée envers ceux qui savent peu.

Votre Université, sans doute, est avant tout une Université nationale. Vous y travaillez, Messieurs, pour le pays tout entier, parfois pour l'humanité. Mais dans le rayonnement de votre action, il importe pourtant que vous visiez de préférence les utilités locales et régionales, que vous vous incorporiez de plus en plus à la grande cité qui a construit à grands frais les palais où vous enseignez. Le pont de l'Université, sur lequel nos imaginations passent depuis vingt ans, va enfin s'ouvrir et faciliter l'accès des Facultés, dont il augmentera certainement la clientèle... Que ce trait d'union matériel entre le vieux Lyon et la jeune Université soit le symbole d'une pénétration de plus en plus profonde entre les aspirations de la cité et le travail universitaire.

C'est dans cet esprit de solidarité lyonnaise que nous sollicitons — et nous l'obtenons le plus souvent -- l'aide des pouvoirs locaux. Si parfois des concours nous font défaut sur lesquels nous pensions pouvoir compter, nos dettes de reconnaissance n'en augmentent pas moins d'année en année. Nous avons à remercier le Conseil général du Rhône qui, dans sa dernière session, a bien voulu consolider, par un engagement de quinze ans, la subvention qu'il nous accorde pour l'enseignement de

l'histoire de Lyon et de la région lyonnaise. Nous ne cessons de mettre à contribution l'Administration des hospices avec laquelle les vivacités de M. Mayet ne parviendront pas à nous brouiller. Avec la Chambre de commerce nous continuons une collaboration amicale qui nous permet d'avoir plusieurs professeurs en commun...

Et ainsi, associée avec toutes les forces vives de la cité, votre Université, Messieurs les professeurs, de plus en plus soucieuse de ses devoirs et consciente de son rôle, poursuivra ses belles destinées, et contribuera à faire de Lyon, cette métropole commerciale et industrielle, une capitale intellectuelle.

∴

Nous prions nos correspondants de nous envoyer les renseignements qu'ils nous fournissent d'ordinaire sur la rentrée de leurs Universités.

NOTES, DOCUMENTS, CORRESPONDANCE

I. — Les étudiants en droit en Allemagne

Notre collaborateur M. G. Blondel, au cours d'un récent voyage en Allemagne, a recueilli dans plusieurs universités des plaintes assez vives dans la bouche des professeurs des Facultés de droit, au sujet des étudiants inscrits dans ces Facultés. Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de trouver ici la traduction de l'avis qui vient d'être affiché à Gœttingue par les soins du professeur Schoen, doyen de la Faculté de droit :

« Les résultats très peu satisfaisants des examens qui ont été subis pendant les derniers mois à Celle (1) nous déterminent à présenter quelques observations aux étudiants sur la façon dont beaucoup d'entre eux ont pris l'habitude de faire leurs études depuis un certain nombre d'années. Un grand nombre en effet, s'imagine qu'il suffit pour acquérir la « maturité » nécessaire, de se confier pendant les derniers mois qui précèdent l'examen à un répétiteur (*Einpauker*) qui leur donnera les notions indispensables. C'est là un système déplorable qui explique la plus grande partie des échecs ou des mauvais examens. Il n'est pas difficile, sans doute, d'acquérir par une préparation de ce genre un certain nombre de connaissances positives. Mais ce système ne suffira que très rarement pour passer avec succès l'examen final. Et surtout il est certain que les candidats qui ne seront préparés que de cette façon resteront toute leur vie des juristes de pacotille.

Les premiers semestres passés à l'Université sont précisément faits pour permettre aux étudiants de s'initier aux raisonnements juridiques et aux formes particulières de la pensée juridique, pour leur apprendre en quelque sorte à respirer une atmosphère nouvelle. Mais cette éducation de l'esprit ne peut se faire que lentement; elle ne peut résulter de l'absorption rapide en quelques mois d'une masse de connaissances de détail. Ceux au contraire qui dès leur arrivée à l'Université s'astreignent à suivre régulièrement les cours prennent tout naturellement l'esprit juridique desirable et s'assimilent sans peine les connaissances positives qui leur sont nécessaires. Nous croyons au surplus que les distractions et les

(1) C'est à Celle, siège de la Cour d'appel (*Oberlandesgericht*) pour la province de Hanovre, que se réunit la commission chargée de faire subir les examens d'Etat qui confèrent le titre de « Référendaire ».

plaisirs dont la jeunesse a besoin, et que nous ne songeons nullement à lui interdire, peuvent se combiner avec un travail sérieux. Cette combinaison existe parmi les jeunes gens qui étudient dans d'autres Facultés et se retrouve dans d'autres pays. L'usage anti-scientifique des répétiteurs de droit n'a pris dans aucune autre Faculté une extension comparable à celle qu'il a reçue dans les Facultés de droit. Il est également peu répandu en dehors des Universités « prussiennes ».

Les jeunes gens qui se font immatriculer dans les Facultés de droit de universités prussiennes n'éviteront l'introduction (à laquelle leurs professeurs ne tiennent eux-mêmes en aucune façon), d'un examen de passage (*Zwischenexamen*) en cours d'étude, que s'ils prouvent par une assiduité plus grande que cet examen n'est vraiment pas nécessaire pour qu'ils se décident à travailler.

II. — La réorganisation de l'Ecole normale

Monsieur le président,

Un certain nombre des résolutions adoptées en 1902 par les Chambres touchant la réforme de l'enseignement secondaire n'ont pas encore reçu d'exécution ; ce sont celles qui ont trait à la formation des futurs professeurs et à la réorganisation de l'Ecole normale supérieure. Elles prescrivent notamment qu'un stage sera exigé de tous les futurs professeurs que dorénavant, ainsi qu'il se fait déjà depuis plusieurs années pour l'agrégation d'histoire, le titre d'agrégé sera conféré, d'après les résultats de deux catégories d'épreuves, les unes d'ordre scientifique, les autres d'ordre professionnel ; que l'Ecole normale sera réorganisée et dirigée de manière à être à la fois une école de haute culture scientifique et un véritable institut pédagogique : enfin, que ses élèves recevront en commun avec les étudiants de l'Université de Paris, candidats à l'agrégation, la préparation professionnelle et pédagogique.

Le succès de la réforme de l'enseignement secondaire dépend de la solution qui sera donnée au problème de la préparation des futurs professeurs. Ce problème, on s'en est peu préoccupé au siècle dernier, on s'en tenait à des traditions qu'on jugeait bonnes. Aujourd'hui, on est d'accord que, s'il est indispensable que le futur professeur sache ce qu'il doit enseigner, qu'il se soit exercé aux méthodes scientifiques, il importe non moins que, avant d'enseigner, il ait appris à le faire.

Les Chambres ont été de cet avis, car dans leurs résolutions, elles ont distingué trois phases dans la formation des futurs professeurs : l'initiation scientifique, la culture générale dans un ordre déterminé de connaissances, enfin l'apprentissage du métier.

L'initiation scientifique, constatée par des certificats d'études supérieures, doit se faire avec toute la liberté de choix et de méthodes qu'implique la science. Le futur candidat à l'agrégation choisirait donc, dans cette première période, d'après ses aptitudes, ses goûts, ses vues d'avenir, les professeurs dont il voudrait recevoir les leçons et les directions ; il travaillerait avec eux et ainsi se constituerait de plus en plus dans nos universités, de véritables ateliers où les étudiants seraient initiés aux

méthodes des recherches savantes et s'exerceraient à les pratiquer, sous le contrôle du maître. Comme preuve de leurs études, ils auraient à produire un travail personnel sur un sujet déterminé, choisi d'accord avec les professeurs compétents, et à montrer ensuite dans un examen très simple qu'ils savent déjà, non par ouï dire, mais par expérience, ce qu'est la science, de quels instruments elle fait usage et comment elle procède.

Cette preuve devrait être faite avant la préparation à l'agrégation proprement dite. Depuis un certain nombre d'années, sous l'action du développement croissant des études scientifiques, on a mêlé, à doses diverses, dans les épreuves des agrégations de l'enseignement secondaire, les épreuves de science pure et les épreuves de savoir général. Ce mélange trouble les esprits ; en outre, il peut fausser, et il fausse souvent, les résultats des concours suivant les tendances et les prédilections de la majorité des juges. On a séparé ces deux catégories d'épreuves en ce qui concerne la préparation des professeurs d'histoire, ce régime nouveau a maintenant fait ses preuves. On désire généralement que cette réforme s'étende aux autres ordres d'études. Et, en effet, il se justifie aussi bien pour les lettres et la philosophie ; il parait indispensable en physique, en chimie, en sciences naturelles où le travail prolongé dans un laboratoire s'impose : de l'aveu des meilleurs juges, des candidats, fort instruits d'ailleurs, sont parfois d'une ignorance expérimentale fâcheuse, même dangereuse.

Dégagée ainsi des épreuves d'ordre exclusivement scientifique, l'agrégation serait destinée à prouver que les futurs professeurs connaissent ce qu'ils auront à enseigner, qu'ils possèdent les qualités de composition et d'exposition requises du professeur. Les épreuves devront être réduites au strict nécessaire, porter sur les matières de l'enseignement secondaire, sans appel abusif à la mémoire.

Je n'entre pas dans le détail de l'organisation qui pourrait être adoptée pour les épreuves scientifiques et les épreuves de savoir général. Ces questions seront prochainement soumises au conseil supérieur de l'instruction publique.

Mais l'agrégation, de quelque façon que soient institués les concours, ne saurait prouver l'apprentissage professionnel. Cet apprentissage n'existe pas, il est urgent qu'il soit établi. On est unanime à penser qu'il doit être théorique et pratique, mais surtout pratique.

Par théorie, on est également unanime à entendre non pas un ensemble de leçons dogmatiques, de considérations de pédagogie abstraite, mais des entretiens simples et familiers, en petit nombre, sur les devoirs généraux du professeur, sur l'esprit de nos programmes, sur les méthodes d'enseignement, sur l'évolution même des idées d'enseignement en France et à l'étranger. On est encore unanime à penser que les exercices pratiques doivent avoir lieu au lycée même, sous la direction de maîtres éprouvés. Il sera aisé de grouper autour de chacun de ces maîtres quelques étudiants qui, sous leur direction, assisteraient à des classes, y participeraient, se rendraient compte de la façon dont l'enseignement doit s'adapter à de jeunes esprits, varier selon les matières, selon l'âge des élèves. Chaque semaine ou chaque quinzaine, ces professeurs réuniraient leurs stagiaires pour leur donner la raison des méthodes employées, les examiner et les discuter avec eux ; car il ne s'agit point

d'imposer des procédés uniformes, mais d'amener les futurs maîtres à réfléchir et à chercher les méthodes qu'ils adopteront à leur tour. D'autres réunions auraient lieu, à des dates plus espacées, à l'Université de Paris, entre les professeurs de lycée et les professeurs des facultés qui s'occuperaient plus spécialement des questions pédagogiques ; ils échangeraient leurs observations sur les résultats obtenus, sur les progrès à réaliser. Ainsi, entre l'Université et les lycées s'établirait une coordination d'efforts en vue de la formation de notre personnel enseignant. J'ai décidé que cette conception très simple et très pratique serait immédiatement mise à l'essai pour les futurs professeurs de langues vivantes. Si elle donne les résultats qu'on est en droit d'en espérer, j'ai l'intention, au mois de novembre prochain, de l'étendre aux autres ordres d'enseignement.

La réorganisation de l'Ecole normale supérieure est la conséquence nécessaire des considérations qui précèdent. Lorsque la Convention l'institua par la loi du 9 brumaire an III, elle déclara qu'on devait y appeler, « de toutes les parties de la République, des citoyens déjà instruits pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles, *l'art d'enseigner* ». Les mêmes prescriptions se retrouvent dans les règlements ultérieurs, notamment dans l'arrêté du 30 octobre 1830. Si, dans la réalité, l'Ecole normale a dévié de ce but, si elle s'est attachée, et avec succès, à être presque exclusivement une école de haute culture scientifique, il faut en chercher la raison dans la situation précaire où ont été longtemps réduites nos facultés des sciences et des lettres, mal installées, mal outillées, pauvrement dotées, et qui ne comptaient qu'un petit nombre de chaires. Il n'en va plus ainsi depuis que la République a reconstitué les universités, multiplié les enseignements, assuré aux maîtres les instruments de travail nécessaires. Une vie nouvelle y circule et, tout en cherchant à s'adapter aux besoins des régions où elles se développent, les Facultés des sciences et des lettres se sont préoccupées à leur tour de former des professeurs, des agrégés, elles y ont réussi. De là entre elles et l'Ecole normale une concurrence qui peut avoir des avantages, mais qui, à Paris, est inutile et se traduit par une déperdition de forces. Que les jeunes agrégés sortent de l'Université de Paris ou de l'Ecole normale, on constate qu'ils ont acquis, de part et d'autre, des connaissances étendues et solides, mais que trop souvent ils ignorent également cet « art d'enseigner » dont se préoccupait avec tant de raison la Convention. Ce n'est point que la bonne volonté leur manque, et on a même constaté que, depuis quelques années, les candidats au professorat, soit à l'Université, soit à l'Ecole, désirent cette éducation professionnelle que nous ne leur avons pas jusqu'ici accordée. Ils n'ont plus le mépris qu'on affectait autrefois pour la pédagogie : ils sentent qu'on ne s'improvise pas professeur, et que, avant d'être investi de la responsabilité d'une classe, il faudrait y être préparé. Leurs préoccupations répondent donc aux nôtres.

Dans ces conditions, le dualisme de l'Université de Paris et de l'Ecole normale est sans objet et même dangereux. La place de l'Ecole normale est dans cette Université même, elle doit en être, selon le principe, contenu dans les résolutions du Parlement, l'institut pédagogique. Là, sous une même direction, mais sans être astreints à une préparation uniforme, s'orientant selon leurs goûts et leurs aptitudes, tous ceux qui à Paris se destinent à l'enseignement secondaire public, se trouveront réunis, vivant dans la même atmosphère, s'inspirant du même esprit,

des mêmes méthodes. Inscrits comme étudiants à l'Université de Paris, ils y choisiront, parmi les enseignements si variés qui s'offriront à eux, leurs maîtres scientifiques. Mais ensuite, à l'Ecole normale, répartis selon l'ordre d'agrégation auquel ils se destineront, ce sera en commun qu'ils recevront la culture générale, se formeront à leur tâche future, et l'école, complétée par les exercices du lycée, sera ainsi le centre de cette éducation professionnelle telle qu'elle a été définie plus haut.

Il importe qu'elle conserve son directeur et son sous-directeur. A eux en effet reviendra le soin de diriger avec une vigilance de tous les instants, cette œuvre à bien des égards si nouvelle, de coordonner les efforts, de conseiller les jeunes gens. Leur mandat sera délicat, leur responsabilité grave. Par contre, il n'est pas nécessaire de maintenir à l'Ecole, un personnel enseignant distinct de celui de l'Université de Paris, il m'appartiendra de choisir parmi les professeurs, les chargés de cours, et les maîtres de conférences de cette Université, ceux qui, pour un nombre déterminé d'années, seraient chargés des conférences spéciales instituées pour les candidats au professorat. C'est une tâche difficile, laborieuse, elle peut fatiguer les plus actifs et les plus vaillants; il convient qu'on ne soit pas en quelque sorte obligé de la continuer indéfiniment. Mais j'ajoute que les intérêts des maîtres de conférences qui exercent actuellement à l'Ecole normale ne seront point lésés. Ils pourront entrer dans les cadres de l'Université de Paris en conservant les avantages dont ils jouissent; un certain nombre d'entre eux pourront immédiatement y devenir professeurs titulaires.

Pour cette organisation nouvelle de l'Ecole normale, je n'aurai à demander au Parlement aucune augmentation de crédits, ceux dont je dispose suffiront. La fusion du personnel des Facultés et de l'Ecole normale assurera le nombre de maîtres indispensables. On en aura assez, on n'en aura pas trop. La formation scientifique dont il a été question plus haut exige en effet des conditions spéciales. Il ne s'agit pas de cours où le professeur parle seul et où cent ou deux cents auditeurs peuvent se presser sur les bancs, ce seront des conférences où le maître et les élèves travailleront en commun. Chacune de ces conférences ne doit donc compter qu'un nombre d'élèves limité, de telle façon que le maître puisse bien les connaître et les fasse souvent intervenir.

Le projet prévoit que l'entrée de l'Ecole sera plus largement ouverte. Il n'est pas à craindre que le niveau des études en soit abaissé. Tous ceux qui connaissent le système actuel des examens d'admission à l'Ecole savent que, chaque année, on est obligé d'écarter des jeunes gens qui mériteraient d'y entrer, qu'il est arrivé plus d'une fois que le dernier admis fût bientôt reconnu comme un des meilleurs de la promotion et que, entre le dernier des admis et le premier des ajournés, la différence est souvent illusoire. Les conséquences de ce recrutement trop étroit sont déplorables. Ceux qu'un ou deux échecs ne découragent point recommencent une nouvelle année de rhétorique supérieure ou de mathématiques spéciales et se stérilisent en quelque sorte dans la répétition des mêmes exercices scolaires; il en est qui n'entrent à l'Ecole qu'après trois ou quatre années de ce stage fastidieux et qui certainement, au point de vue du développement des qualités personnelles, y perdent loin d'y gagner.

Les élèves pourront désormais choisir entre le pensionnat et l'externat. Il est bon de conserver le pensionnat pour ceux qui, isolés de Paris, seront

par là débarrassés des soucis de la vie matérielle. Mais il est inutile de l'imposer à ceux qui ont leur famille à Paris ou qui peuvent, grâce à leurs relations, s'y installer facilement.

Sur un point encore il est nécessaire de prévenir toute équivoque. Les mesures projetées ne léseront pas les intérêts des universités de province, elles ne supppimeront pas les conférences préparatoires à l'agrégation qui y ont été organisées. L'Etat continuera d'attribuer à ces universités des boursiers d'aggrégation, il les encouragera à instituer de leur côté l'éducation pratique des futurs professeurs. Il convient d'ajouter que, à cet égard, plusieurs universités ont déjà fait leurs preuves, qu'il en est même qui ont montré un esprit d'initiative fort heureux et qui ont devancé Paris dans la voie des applications pédagogiques.

En résumé, monsieur le président, le projet de décret que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature me parait conforme au vœu des Chambres et aux intérêts de l'enseignement public. Je suis convaincu que le maintien de l'Ecole normale ainsi conçu est nécessaire, non seulement en raison des souvenirs qu'elle évoque et des services qu'elle a rendus, mais surtout en raison des services qu'elle doit rendre, de l'action plus profonde encore et plus féconde qu'elle exercera sur la science et sur l'éducation nationale.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
J. Chaumié.

Décret

Article 1er. — L'Ecole normale supérieure est réunie à l'Université de Paris. Elle y constitue un établissement investi de la personnalité civile avec un budget propre.

Art. 2. — Elle est administrée, sous l'autorité du vice-recteur de l'Académie de Paris, par un directeur, assisté d'un sous-directeur. L'un est de l'ordre des lettres, l'autre de l'ordre des sciences.

Art. 3. — Le directeur est nommé par décret pour cinq ans, d'après deux listes de présentation, de deux noms chacune, dressées, l'une par le conseil de l'Université de Paris, l'autre par la section permanente du conseil supérieur de l'instruction publique.

Le sous-directeur est nommé dans les mêmes formes.

Leurs pouvoirs peuvent être renouvelés.

Art. 4. — Le directeur et le sous-directeur siègent avec voix délibérative dans le conseil de l'Université de Paris, et, suivant leur ordre, sciences ou lettres, dans le conseil et l'assemblée de la Faculté des sciences ou de la Faculté des lettres.

Art. 5. — Les élèves de l'Ecole normale supérieure de l'Université de Paris sont nommés au concours. Les conditions du concours sont déterminées par un arrêté ministériel.

Art. 6. — Le nombre des élèves à nommer chaque année est fixé par le ministre de l'instruction publique. Il ne peut être inférieur au chiffre moyen des agrégés reçus au concours pendant les cinq années précédentes. La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée par le ministre dans les formes actuelles.

Art. 7. — Les élèves sont pensionnaires ou externes. Le nombre des pensions est fixé par le ministre d'après le crédit inscrit au budget de l'Ecole. Il est mis en outre à la disposition de l'Ecole un nombre de bourses égal au nombre moyen des bourses d'agrégation attribuées aux facultés des sciences et des lettres de l'Université de Paris pendant les cinq dernières années.

Suivant leur rang de classement au concours d'admission, les élèves choisissent entre les pensions et les bourses de l'Etat.

Art. 8. — Les élèves de l'Ecole forment deux sections : une section des lettres et une section des sciences. Ils sont immatriculés soit à la Faculté des sciences, soit à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Art. 9. — Un arrêté ministériel déterminera l'organisation des études à l'Ecole normale et notamment la préparation pratique des élèves au professorat.

Art. 10. -- Les emplois permanents de maître de conférences à l'Ecole normale supérieure sont supprimés. Les enseignements nécessaires aux élèves de l'Ecole, en dehors de ceux qu'ils peuvent recevoir à la Faculté des sciences et à la Faculté des lettres sont confiées par le ministre, pour une durée déterminée, à des professeurs chargés de cours et maîtres de conférences de ces Facultés.

Pendant la durée de cette délégation, ces professeurs, chargés de cours et maîtres de conférences, sont dispensés de tout ou partie du service des examens en vue des grades.

Art. 11. — Chaque année il est rendu compte au ministre de l'instruction publique de la marche et des travaux de l'Ecole, dans un rapport présenté par le directeur et délibéré en conseil de l'Université de Paris.

Art. 12. — Les articles 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, ne seront mis en vigueur qu'à dater du 1er novembre 1904.

III. — L'Association corporative des étudiants en médecine de Paris

L'Association corporative des étudiants en médecine de Paris fut fondée le 26 juin 1902, et la voici installée depuis quelques mois déjà dans de spacieux locaux, où se presse une foule de jeunes gens désireux de participer aux avantages professionnels que l'Association procure à ses membres actifs !

Ceux-ci sont actuellement au nombre de quatre cent cinquante, et ce chiffre peut sembler d'autant plus l'indice d'une prospérité indiscutable que ce nouveau groupement s'est fondé avec les ressources de ses seuls adhérents. en dehors de toute subvention. Avec une cotisation annuelle, fixée à dix francs, les vingt membres du Comité directeur ont réalisé, au bout d'une année d'existence, plus de 3.000 francs de bénéfices nets.

Il était nécessaire d'exposer tout d'abord les résultats financiers acquis; on appréciera mieux quels services peut rendre une réunion de jeunes gens liés par des liens de solidarité morale et professionnelle, on aura une vue plus précise de l'avenir qui l'attend. Et d'ailleurs, depuis sa naissance, l'association corporative n'a cessé de rencontrer l'accueil le plus bienveillant auprès des pouvoirs publics et des hautes personnalités uni-

versitaires. Dès le lendemain de sa fondation, elle proclamait son désir de « faciliter par tous les moyens possibles l'instruction professionnelle de ses membres, et d'établir des liens très étroits et une communication constante entre les professeurs, les médecins et les étudiants (article 1er des Statuts).

Tous ces actes ont tendu à réaliser ce programme. Des conférences de matière médicale et de médecine infantile, des exercices de chirurgie pratique assurent l'instruction professionnelle des futurs docteurs. Des maîtres comme les professeurs Albarran et Gosset, comme le docteur Souligoux, chirurgien des Hôpitaux, comme le docteur Siffre, professeur à l'école dentaire, et le docteur Mouchotte, moniteur à la Clinique d'accouchements Baudelocque, ont promis leur concours. Les trente-six membres de l'A. C. E. M. P., qui sont internes des Hôpitaux, initient toutes les semaines leurs jeunes camarades aux arcanes du redoutable concours de l'internat; les candidats à l'externat, de leur côté, rencontrent de dévoués camarades, externes en exercice, qui les aident de leurs conseils expérimentés à franchir ce vestibule de l'internat (qu'on me passe l'expression)!

Une bibliothèque générale riche de 1.900 volumes de médecine, de chirurgie, d'anatomie, d'obstétrique, etc., est constamment à la disposition de l'étudiant travailleur : avantage appréciable si l'on considère les règlements qui limitent les heures d'ouverture des bibliothèques publiques.

Tant d'efforts ont fini par recommander la jeune Association à la sollicitude du Ministre de l'Instruction publique. M. Liard, vice-recteur de l'Université, M. Debove, doyen de la Faculté de médecine encouragent également ce « syndicat professionnel » d'étudiants, qui visent tous la même carrière, qui ont su faire de leur siège social un centre d'appui et de solidarité, où viennent se renseigner les étudiants en médecine de la province et de l'étranger, où les médecins des environs de Paris, à la recherche d'un suppléant, s'adressent pour obtenir le « remplaçant » pourvu des seize inscriptions d'usage.

Des salles de lecture réservées aux journaux quotidiens de Paris et des départements, des avantages matériels de différentes sortes (réductions commerciales, entrées gratuites ou à prix réduits dans les théâtres, etc.), complètent l'œuvre de l'Association corporative des étudiants en médecine.

Enfin, la *Revue de Déontologie et d'Interêts professionnels médicaux*, publiée sous la direction de M. Wicart, interne des Hôpitaux, permet à l'Association de porter à la connaissance du public les vœux de ses membres et de rechercher les moyens utiles au développement moral de la profession médicale. Des collaborateurs, comme le docteur Paul Legendre, médecin des hôpitaux, comme le docteur Paul Démelin, professeur agrégé et accoucheur des hôpitaux, etc., apportent l'autorité de leur nom à ce nouvel organe destiné à un brillant succès.

En terminant ces quelques mots sur une association due à l'initiative d'un petit groupe de jeunes gens, nous croyons qu'il importe de signaler les innombrables adhésions recueillies auprès des professeurs de la Faculté et des médecins des hôpitaux. Dans la longue liste qui nous est communiquée, on relève les noms des professeurs Tillaux, Robin, Guyon, Brouardel, Brissaud, Pozzi, Dejerine, Tuffier, Broca, Lejars, Le Dentu, Reclus, Poirier, Riche, Albarran, etc., des docteurs Lucas-Championnière,

Cunéo, de Lapersonne, Guiart, Rénon, Thibierge, Jayle, Gourichon, Delbet, Gérard-Marchant, etc.

ÉDOUARD ANDRÉ.

IV. — Réforme et réaction dans l'Enseignement secondaire en Prusse

C'est à bord d'un de ses cuirassés que Guillaume II se prononça sur la solution qu'il conviendrait de donner à la crise de l'enseignement secondaire dans son royaume. Cette crise se traduisait surtout par les efforts des classiques pour empêcher l'émancipation définitive des modernes. Or, par son fameux rescrit de 1900, le souverain déclara que les deux rivaux se valaient ; il ajouta qu'ils feraient mieux de développer chacun sa spécialité que de s'occuper l'un de l'autre. Et avec quelques bons conseils il les renvoya... au travail.

∴

Les classiques se sont mis à l'œuvre. La société des professeurs de l'enseignement classique, qui compte 2.117 adhérents, s'est réunie, le 6 octobre dernier, à Halle pour s'entendre sur les moyens de « conserver et de développer le caractère spécial des gymnases classiques ». Les thèses discutées — il n'y en avait pas moins de vingt — montrent dans quel esprit les « classiques » de Prusse suivront les conseils de leur souverain.

« Avant tout, le gymnase classique prépare aux Universités ; à aucun « prix l'enseignement ne doit être détourné de ce but par égard aux « jeunes gens qui ne veulent pas aller jusqu'au bout. Les langues classi- « ques seront naturellement le sujet principal du programme. Leur étude « forme l'intelligence et le caractère, apprend à travailler scientifique- « ment, et fait seule comprendre la civilisation moderne par la connais- « sance de ses origines. On ne saurait nier la valeur de quelques autres « sujets, tels que les sciences qui développent le sens de l'observation ; « on les cultivera, mais jamais aux dépens du latin ou du grec. Le dilet- « tantisme est incompatible avec les études classiques. La réduction de « l'étude du grec « touche le nerf vital du gymnase classique » ; il faut en « faire plus de six heures par semaine, du moins dans les classes supé- « rieures. L'instruction religieuse y gagne ; car si tous les élèves sont « tenus à apprendre le grec, ils connaitront les sources de la foi et de la « morale chrétienne. La connaissance des chefs-d'œuvre de la littéra- « ture grecque rend l'étude de la littérature allemande moderne plus pro- « fonde et plus scientifique. Les versions grecques forment un exercice « excellent de style pour la langue maternelle. L'étude du grec est un « appui indispensable pour l'étude du latin, pour l'enseignement de « l'histoire ancienne, pour l'instruction propédeutique de la philosophie. « Enfin, il faut savoir le grec pour comprendre la terminologie des « sciences, et il faut lire l'*Iliade* et l'*Odyssée* dans le texte original si « on veut apprécier la sculpture grecque, type d'un art national ». Ces arguments *pro domo* ne sont pas nouveaux.

C'est donc la résurrection du grec qui apparaît aux professeurs allemands comme le moyen unique de sauver et d'accentuer le caractère particulier du gymnase classique. Cela peut être vrai. En pratique, il est douteux que l'Allemagne moderne, industrielle et commerciale, demande à des écoles ainsi spécialisées de former des générations à qui on a dit que « leur avenir était sur l'eau ». Et si les « Universités » se modernisent malgré elles, ce qui est fatal, que deviendra le « but principal » des gymnases classiques ?

V.-H. Friedel.

V. — L'enseignement supérieur féminin

Lyon, 22 octobre 1903.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, le rapport de Madame Yon-Lampérière sur la création d'un enseignement supérieur féminin. Il est assurément souhaitable que les femmes aspirent à des emplois conformes à leur nature et à leurs aptitudes ; mais, alors même qu'elles suivent le même enseignement supérieur que les hommes, il leur est assez facile, à l'Ecole de droit ou à l'Ecole de médecine par exemple, de se spécialiser dans le sens indiqué par Madame Yon-Lampérière, et elles n'y manquent pas.

C'est pour celles qui ne préparent aucun des examens ou des concours auxquels conduisent les études de Facultés, qu'il y a lieu, semble-t il, d'instituer un enseignement supérieur particulier, leur permettant de développer, dans de bonnes conditions, leur culture générale. Les cours publics de Facultés ne répondent pas à ce besoin ; car, au moins dans l'état actuel des choses, ils portent en général sur des sujets trop restreints, ou trop spéculatifs, que nous imposent précisément les programmes des examens et des concours, ou les recherches personnelles du professeur.

L'enseignement supérieur spécial, qu'il s'agit d'instituer, doit s'adresser aux jeunes filles qui ont fait des études secondaires (ou des études équivalentes), comme l'indique Madame Yon-Lampérière, et qui, tout en restant dans leur famille ou en exerçant une profession dite libérale (1), disposent de quelques heures par semaine pour s'initier aux méthodes des recherches scientifiques et acquérir des notions qui dépassent la portée des études secondaires ; mais le désir de s'instruire devrait suffire à les attirer (on va voir que ce n'est pas une utopie), et il serait fâcheux de les inciter à la conquête d'un nouveau titre et d'un parchemin de plus.

Un enseignement de ce genre a été inauguré pendant la dernière année scolaire, sur l'initiative de la Faculté des lettres, à l'Université de Lyon. Pour obtenir l'autorisation d'établir un droit d'études, assurant l'avenir du nouvel enseignement, les règlements nous obligeaient à créer

(1) Les autres ne doivent évidemment pas être exclues de la culture supérieure, mais elle ne peut leur être donnée que dans des conditions toutes particulières : c'est une des applications normales de ce qu'on a appelé l'*extension universitaire*.

un titre; nous avons donc institué un « certificat d'études supérieures réservé aux jeunes filles », mais nous avons eu la vive satisfaction de constater qu'aucune des vingt-deux jeunes filles qui suivaient les cours — et avec une remarquable assiduité — ne s'est présentée à l'examen, bien qu'elles fussent en état de le passer.

Dans le détail de l'organisation, nous avons dû naturellement tenir compte des convenances locales. Un certain nombre de pères de famille ont bien voulu s'intéresser à notre œuvre, et c'est d'après leur avis que nous avons décidé de limiter l'enseignement au semestre d'hiver, de le placer le matin, et d'y consacrer au maximum six heures par semaine, à raison de deux heures consécutives (de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2) le lundi, le mercredi et le vendredi.

L'enseignement est donné par des professeurs appartenant aux quatre Facultés de l'Université de Lyon (1), et il comprend :

1° Un cours de philosophie morale et pédagogie. Sujet de l'an dernier: « Les grandes théories modernes de morale et d'éducation ». — Cette année : « Du rôle des femmes dans l'éducation » ;

2° Un cours de droit. Sujet de l'an dernier : « La famille ». — Cette année : « Le droit de punir » ;

3° Des cours de sciences. Sujet de l'an dernier : « Les théories bactériennes et leur application à l'étude des maladies infectieuses et de l'hygiène » (2). — Cette année : « Notions de biologie appliquée ». Nous aurons en outre, cette année, un cours d'astronomie, sur « Le système solaire, les comètes »;

4° Des cours d'histoire et de géographie. La géographie, introduite cette année, sera représentée par une série de leçons sur « le Massif central ». — Sujet du cours d'histoire de l'an dernier : « L'Europe contemporaine, depuis 1870 ». Cette année : « La guerre franco-allemande »;

5° Des cours de littérature. Sujet de l'an dernier : « Le théâtre de Shakespeare ». Cette année, d'une part : « Le théâtre grec; imitations et adaptations contemporaines » ; d'autre part : « Les Provinces dans la littérature française » ;

6° Un cours d'histoire de l'art. Sujet de l'an dernier : « Histoire des principaux genres musicaux ». — Cette année : « Le mobilier » ;

Enfin 7°, un cours d'histoire de la langue, exposant les grandes lois de la transformation des sons et de l'évolution des sens.

Madame Yon-Lampérière voudrait former des institutrices « plus

(1) Ces professeurs ont été pendant la dernière année scolaire, ou seront cette année : M. Huvelin, de la Faculte de droit, les Drs Roux et Nicolas de la Faculté de médecine, M. André, de la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire, et MM. Allègre. Baldensperger, Bertaux, Chabot, Charléty, Clédat, Lespagnol, de la Faculté des lettres.

(2) Voici, à titre d'exemple, le programme détaillé des quatre dernières leçons de ce cours :

I. Origine et mode de la répartition des bactéries des eaux et de l'air. — Les poussières des appartements et les moyens d'empêcher leur mise en suspension dans l'atmosphère. — Les poussières inorganiques et animées des brouillards.

II. Le lait stérilisé. — Ses avantages et ses inconvénients, procédés de stérilisation. — En quoi il diffère du lait pasteurisé.

III. La vaccination jennérienne. — Modes de préparation, de conservation et d'inoculation de la pulpe vaccinale d'origine animale. — Vaccination et revaccinations obligatoires. — Loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

IV. Le rôle des moustiques dans la transmission de certaines maladies contagieuses ou épidémiques, et notamment du paludisme.

éclairées » que celles d'aujourd'hui. Bien que nous ayons songé surtout à la valeur hautement éducatrice de l'enseignement, et que nous n'ayons voulu lui donner aucun caractère professionnel, celles de nos jeunes étudiantes qui sont ou seront institutrices y trouveront, je pense, par surcroît, un intérêt pratique, et nous espérons que la simple constatation qu'elles ont suivi ces cours pendant quelques années leur sera une bonne recommandation auprès des familles et auprès de l'administration. C'est la seule sanction que nous puissions souhaiter.

On remarquera que, sur plus d'un point, nous sommes tout à fait d'accord avec le programme de Madame Yon-Lampérière; nous citerons notamment les cours sur la famille et le droit de punir, sur les théories modernes de morale et d'éducation, sur le rôle des femmes dans l'éducation, sur les théories bactériennes et l'hygiène, sur l'esthétique du mobilier. En histoire et en littérature, nous avons choisi de grandes questions, offrant, directement ou indirectement, un intérêt d'actualité, et, là comme ailleurs, nous avons tâché d'adapter l'objet de l'enseignement à la nature spéciale de l'auditoire, mais toujours en supposant cet auditoire pourvu des connaissances qu'on acquiert dans les études secondaires. Cette organisation se distingue donc nettement des « cours secondaires », qui ont précédé ou accompagné, dans diverses villes, l'institution des lycées de jeunes filles, et auxquels collaboraient souvent des professeurs de Faculté. Nous avons voulu créer un enseignement vraiment supérieur pour les jeunes filles, et l'Université de Lyon a été sans doute la première des Universités françaises à entrer dans cette voie.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

L. Clédat.
Doyen de la Faculté des lettres de Lyon.

VI.

Monsieur,

Dans le dernier numéro de votre *Revue*, M. Espinas adresse à ma nouvelle édition du *Contrat social* des critiques fort sévères, quelques-unes fort injustes. Je crois devoir répondre aux plus importantes d'entre elles : défendre ma cause personnelle, ce sera du même coup opposer à la théorie de M. Espinas une tout autre interprétation du livre de Rousseau.

Dans plusieurs articles parus ici même, il y a huit ans (1), M. Espinas traçait par avance le plan de toute édition future du *Contrat social*. Il s'appuyait sur les évidentes propositions que voici : Rousseau est un hystérique essentiellement simulateur (ce sont les propres termes de M. Espinas), sans conscience et sans probité ; aux diverses époques de sa vie, il a eu des vues fort différentes sur le monde et sur la politique, ce qui est assez naturel ; mais, comme il se moquait du public et ne songeait qu'au

(1) *1895*, t. II, p. 325 et 435 ; — *1896*, t. I, p 138. — Ces articles m'avaient échappé, M. Espinas me le reproche justement. Je regrette d'autant plus cette omission qu'elle ne semble pas avoir disposé mon critique à l'indulgence.

succès et à l'argent (M. Espinas me reproche sérieusement de ne pas le « savoir »), il a eu l'incroyable effronterie de rassembler des fragments incohérents, composés à différents moments et sous des influences diverses, et de donner audacieusement ce monstre pour un système : ainsi s'est formé cet inintelligible amas de contradictions qu'on appelle le *Contrat social*. Dès lors, la tâche d'un éditeur est tout indiquée : il devra distinguer les théories disparates, rechercher l'origine et suivre l'évolution de chacune d'elles, et, dans cet inextricable chaos logique, introduire du moins un peu d'ordre historique, à la lumière des manuscrits. Il faut avant tout, déclare M. Espinas, « lever, par la distinction de phases successives dans la pensée de Rousseau, les contradictions qui la rendent inintelligible ». Tout est là.

Or, je n'ai rien fait — ni voulu faire -- de tel. Aussi M. Espinas me reproche-t-il simplement de n'avoir rien compris à mon sujet, d'avoir tout ignoré de l'état de la question et d'avoir fait une besogne à peu près inutile.

Ces reproches seraient peut-être fondés, si j'acceptais le postulat sur lequel repose ce raisonnement. Mais « tout est là ». Or, mon travail a précisément pour but de démontrer que ce postulat est faux, radicalement faux.

J'ai soutenu en effet cet audacieux paradoxe (??) que le *Contrat social* est un livre plein de bon sens et de logique (réserve faite de quelques détails), souvent obscur, parce que Rousseau a prétendu creuser à fond des problèmes très difficiles et qu'il y a donné des solutions subtiles, originales et très hardies. J'ai soutenu — et j'ai essayé de prouver par une étude précise du texte — que les doctrines essentielles se tiennent en réalité fort bien, que les fameuses contradictions si souvent signalées s'évanouissent quand on y regarde de près, et que les difficiles passages « où Rousseau, nous dit-on, ne se comprend pas lui-même », se comprennent pourtant sans trop de peine, pourvu qu'on fasse ce qu'il demande avec insistance, qu'on le lise « à loisir », et sans passion, qu'on entre bien dans sa pensée et qu'on cherche « ses vrais sentiments à travers sa mauvaise façon de les dire ».

Quoi qu'on pense de cette thèse, on reconnaitra qu'elle m'imposait assurément une tout autre méthode que celle de M. Espinas. Au lieu de chercher dans une étude historique et critique des manuscrits la clef du *Contrat*, j'ai tenté d'en donner une explication directe. J'ai donc pris mon texte « au sérieux » (croirait-on que M. Espinas me le reproche sans rire ?) et je me suis « consciencieusement escrimé » contre les passages embarrassés, obscurs et subtils. Que j'aie échoué dans cette tentative d'explication logique et de reconstitution systématique, dont je n'ai pas dissimulé les difficultés, cela est fort possible : si M. Espinas avait entrepris de me le démontrer, j'aurais fait mon profit de ses utiles critiques. Mais est-il juste de condamner cette tentative d'un ton dédaigneux, parce qu'on la tient *a priori* pour impossible, et de m'accuser d'ignorance coupable parce que je n'ai pas cherché en dehors du *Contrat* des lumières que je croyais trouver dans le *Contrat* lui-même (1) ?

(1) Je me permets de trouver également injuste le reproche relatif à l'*état de nature*. Mes explications à ce sujet sont tellement obscures, dit M. Espinas, que « les étudiants les plus perspicaces » ne pourront jamais décider si c'est « un état d'impulsivité animale, de

D'ailleurs, je n'ai ni ignoré, comme on m'en accuse, ni même négligé l'ordre de considérations que M. Espinas juge ici prépondérant : je l'ai seulement relégué au second plan, comme l'exigeait la méthode de mon travail. J'ignorais si peu l'hypothèse de l'incohérence du *Contrat social* et de la juxtaposition artificielle de doctrines successives et disparates (thèse dont M. Espinas n'est ni le premier ni le seul défenseur), que je l'ai discutée directement en de nombreux passages (notamment pp. 5, 18, 24 et suiv., 60 et suiv., etc.). Si je n'y ai pas insisté plus en détail, c'est que toute mon étude me semblait la réfutation indirecte — mais radicale — de cette hypothèse: ne tombe-t-elle pas en effet, si le *Contrat* est intelligible et cohérent?

Enfin, voici le fait précis qu'invoque surtout contre moi M. Espinas. Il croit trouver des différences essentielles entre ce qu'il appelle tranquillement *les deux Contrats* — le manuscrit de Genève, sans date, très incomplet, avec des passages barrés, de nombreuses corrections de détail, des écritures différentes, etc., qui serait le premier *Contrat*, celui de 1754 (?), et le livre authentique et définitif, tel que Rousseau l'a publié lui-même avec un soin minutieux en 1762, qui serait le deuxième *Contrat*. D'après M. Espinas, de nouvelles doctrines, inspirées par un tout autre esprit, apparaîtraient dans ce deuxième *Contrat* et seraient grossièrement cousues aux anciennes, quoiqu'en réalité contradictoires. Or, l'étude la plus attentive des deux textes ne m'a rien montré de semblable. Je vois bien de nombreuses différences de détail, mais elles me paraissent toutes de celles qui distinguent normalement un premier brouillon d'une rédaction définitive, et je persiste à trouver dans les deux *Contrats* un même système, les mêmes doctrines, le même esprit. Je ne puis naturellement en donner ici la démonstration complète. Mais, en suivant M. Espinas sur le terrain qu'il a lui-même choisi et en discutant avec quelque précision l'exemple sous lequel il prétend m'accabler, j'espère montrer avec quel parti pris il interprète les textes et ce que vaut la thèse qui m'est si péremptoirement opposée.

D'après M. Espinas, la théorie de la justice et du droit « était *utilitaire* dans la première rédaction et *théiste* dans la seconde ». Ce serait là, assurément, une différence fort importante. Or, voici la preuve essentielle qu'il nous en donne : Rousseau aurait introduit dans l'édition définitive (II, vi) ce passage nouveau et capital : « Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la source. » Mais que penser d'un tel mode de citation? La phrase de Rousseau continue en effet ainsi : « ... *mais*, si nous savions la recevoir de si haut, nous n'aurions besoin ni de gouvernement ni de lois... Il faut donc des conventions et des lois pour unir les droits aux devoirs et ramener la justice à son objet. » Qu'est-ce à dire, sinon qu'après avoir reconnu qu'il y a une justice absolue, un ordre idéal et indépendant des conventions humaines, Rousseau *écarte* aussitôt cette conception métaphysique et affirme de nouveau, comme dans tout le reste de l'ouvrage, que l'idée de convention et d'intérêt est le seul fondement solide de la politique. On peut attacher plus ou moins d'im-

violence chaotique et de souffrance, ou un état de raison, de liberté, d'égalité et de bonheur ». — Je le crois sans peine. J'ai précisément voulu prouver (Introd., I, § 1 et 2) que l'*état de nature* avait, chez Rousseau, une tout autre signification que celle qui lui est ici implicitement attribuée et que la question de M. Espinas ne peut pas même se poser.

portance au premier membre de la phrase : je crois que Rousseau veut surtout ici, comme il l'a fait ailleurs (1), prévenir une objection possible des théologiens (2), en distinguant soigneusement le domaine de la métaphysique du domaine de la politique. Mais, en tout cas, il est assurément inexact que la théorie de Rousseau soit devenue théiste après avoir été utilitaire, puisque dans ce passage même la doctrine théiste est expressément écartée, la doctrine utilitaire hautement affirmée et donnée pour unique fondement à l'Etat.

Cela pourrait suffire, mais il y a mieux : cette phrase même : « Toute justice vient de Dieu, etc. », *se trouve déjà textuellement* dans le manuscrit de Genève (éd. Dreyfus-Brisac, p. 287). Il est vrai, je me hâte de le reconnaître, qu'elle fait partie d'un passage écrit au verso d'un feuillet, d'une autre écriture que le corps de l'ouvrage, et qu'on peut penser qu'elle a été rajoutée après coup. Cependant, le texte de tout ce passage est notablement différent dans les deux rédactions (j'ai relevé une douzaine de différences en dix lignes) : ce n'est donc pas un fragment de l'ouvrage définitif textuellement recopié sur le premier manuscrit, mais c'est encore un brouillon antérieur à la rédaction définitive. Comment en déterminer la date ? Est-elle plus voisine de 1762 que de 1754 ? Nous voilà nécessairement en plein arbitraire ?

Enfin, et cela est décisif, on trouve dans le manuscrit de Genève, et cette fois dans le corps même de l'ouvrage, si j'en crois l'édition Dreyfus-Brisac, un passage (p. 251 et 252) où des considérations « théistes » tout à fait analogues sont abondamment développées (3).

Non seulement donc le « théisme » n'a pas remplacé « l'utilitarisme » en 1762, mais on trouve déjà dans la rédaction de 1754 le même prétendu « théisme ». Le fait affirmé par M. Espinas est de toutes façons inexact et les conclusions qu'il en tire aussi fragiles qu'arbitraires.

Je pense avoir démontré que la thèse de M. Espinas ne s'impose pas avec assez d'évidence pour qu'on soit coupable de n'en pas faire la base d'une explication du *Contrat social*. M. Espinas m'appelle « un tendre admirateur de Rousseau » parce que je n'ai pas admis comme article de foi que « Rousseau ne se comprend pas lui-même » et qu'il « se moque du lecteur ». Déjà, en 1895, M. Dreyfus-Brisac croyait devoir protester, ici même, contre la passion et le parti pris avec lesquels M. Espinas y avait attaqué Rousseau. M. Espinas n'admet même plus aujourd'hui qu'une étude consciencieuse et impartiale puisse aboutir à trouver dans Rousseau du bon sens, dans le *Contrat social* de la logique et de la vérité. Il veut absolument qu'on « descende le saint de sa niche ! » J'ai

(1) On trouve, par exemple, dans la rédaction définitive (I, III) : « Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue ; mais toute maladie en vient aussi. Est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le médecin ?... » — Non seulement par la forme, mais par le sens, ce passage me paraît tout à fait analogue au texte en discussion.

(2) C'est ce qui explique, je crois, que Rousseau insiste tout particulièrement sur cette idée, dans le passage de la quatrième *Lettre de la Montagne*, cité par M. Espinas : il plaide alors sa cause, du mieux qu'il peut, auprès du calvinisme genevois. — M. Espinas voit d'ailleurs une preuve de la transformation d'une théorie utilitaire en théorie théiste dans une phrase où Rousseau déclare *expressément* avoir exposé l'une ET l'autre. Ce mode d'interprétation est caractéristique.

(3) Je ne puis citer ce passage, vu sa longueur. Il se termine ainsi : « Laissons donc à part les préceptes sacrés des Religions diverses, dont l'abus cause autant de crimes que leur usage en peut épargner, et rendons au Philosophe l'examen d'une question que le Théologien n'a jamais traitée qu'au préjudice du genre humain. »

mérité la sévérité de M. Espinas, car je ne me suis assurément proposé ni d'élever ni de briser des statues !

GEORGES BEAULAVON.

Mon cher Directeur,

M. Beaulavon dit de moi : « Que penser d'un tel mode de citation ? » et : « ce mode d'interprétation est caractéristique ». Il insinue donc que je suis de mauvaise foi. Cela ne me trouble guère. Je ne l'ai accusé de rien de pareil. J'ai dit seulement que son édition est un travail inutile, sauf en ce qu'elle résume assez commodément les recherches de M. Aulard sur l'influence de Rousseau pendant la Révolution. Inutile ? Cela dépend de ce qu'on en attend. Comme réimpression *ad usum Delphini*, pour l'édification des futurs électeurs, elle peut être excellente. Comme édition savante, à mon avis, elle n'apporte rien ou presque rien. J'ai indiqué ce qu'il y manque. Avant de parler de Rousseau, en 1895, je suis allé à Genève et j'ai examiné attentivement les manuscrits que possède la bibliothèque. Si j'avais voulu donner une édition du *Contrat*, j'aurais cru nécessaire de recopier de ma main la rédaction de 1754. Que M. Beaulavon me permette de l'engager à faire ce travail, indispensable à mon avis plus que jamais après l'édition de M. Dreyfus-Brisac. Il regrettera alors son : « *il y a mieux* ! » Oui certes, *on peut penser* que ces phrases (le bien moral est « indépendant des conventions humaines. La justice vient de Dieu ») ont été rajoutées après coup. On peut penser qu'elles datent d'un moment où Rousseau ne croyait plus guère à la formation de l'idée de justice et de la société elle-même par un artifice contractuel. On peut penser encore qu'en 1762, Rousseau qui avait écrit l'*Emile* et les *Lettres sur la vertu et le bonheur* n'était pas si résolu à *écarter* les solutions théistes sur l'origine du bien moral, de la justice et de la charité, puisqu'il les adoptait sans réserves comme nous l'avons montré par de longues citations. Mais ces discussions nécessairement sommaires sont inutiles. Vous m'avez demandé mon jugement. Je vous l'ai donné en regrettant qu'il fut si sévère. Si les rousseauistes de Genève qui connaissent à fond le sujet, en ont un autre, s'ils estiment que cette édition leur apprend quelque chose, voilà qui pourra me troubler bien plus que les insinuations discourtoises de M. Beaulavon. Agréez, etc.

A. ESPINAS.

VII. — Les Ecoles internationales de l'exposition

On sait ce que se propose l'Ecole internationale des expositions. En 1900, elle a organisé des conférences pour les visiteurs de la nôtre ; elle a depuis lors organisé des conférences analogues pour celle de Glasgow. Elle estime qu'il faut agir de même pour l'exposition de Saint-Louis, où l'on peut compter sur un public nombreux, de langue et de race françaises, venu du Canada, de San-Francisco, de Chicago, se joindre aux

Louisianais qui se rappellent eux-mêmes leur origine. Le Conseil de direction du groupe français s'est réuni sous la présidence de M. Liard, secrétaire général, en l'absence de M. Léon Bourgeois, retenu à la Chambre des députés. Le Conseil a été unanime à décider que l'Ecole devait prendre part à l'exposition de Saint-Louis, de manière à ce que le groupe français y fût représenté comme il convient. Après une conversation à laquelle se sont mêlés successivement MM. Liard, Herbette, Mabilleau, Moissan, Emile Bourgeois, Melon, il a été décidé qu'un Comité exécutif dont font partie MM. Léon Bourgeois, Liard, Herbette, Moissan, Mabilleau, Ch.-V. Langlois, Alfred Croiset, Paul Melon, Olivier, Mascart, Tisserand, Emile Bourgeois, Friedel, Salone, etc., serait chargé de rechercher comment le groupe français pourrait réunir la somme nécessaire, de 60.000 à 100.000 francs, pour y participer utilement. Dans une réunion prochaine, le Conseil examinera les propositions du Comité.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Loi relative aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de la fondation des premiers lycées (3 juillet).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. A l'occasion du centenaire de la fondation des premiers lycées, le Gouvernement de la République est autorisé à faire, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, des promotions et nominations dont le nombre ne pourra pas dépasser : 3 croix de commandeur, 12 croix d'officier, 60 croix de chevalier.

Art. 2. Ces décorations ne pourront, lors des extinctions par décès, promotion ou radiation des titulaires, donner lieu à remplacement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Loi relative à l'apprentissage de la dentelle à la main (5 juillet).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er L'enseignement professionnel de la dentelle à la main sera organisé dans les écoles primaires de filles des départements où la fabrication est en usage et dans les écoles normales d'institutrices de ces mêmes départements. Ces écoles seront désignées par décret.

Art. 2. Il sera créé dans les principaux centres dentelliers des cours et des ateliers de perfectionnement ou des écoles propres à développer l'éducation artistique des ouvrières et des dessinateurs.

La présente loi, delibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Décret portant nomination d'un contrôleur des dépenses engagées au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (30 juin).

Le Président de la République française, Vu l'article 59 de la loi de finances du 26 décembre 1890, prescrivant la tenue dans chaque Minis-

tère d'une comptabilité des dépenses engagées ; Vu le décret du 14 mars 1893 déterminant les formes de ladite comptabilité ; Vu l'article 78 de la loi de finances du 30 mars 1902 ; Vu l'article 53 de la loi de finances du 31 mars 1903, modifiant l'article 78 de la loi de finances du 30 mars 1902 ainsi qu'il suit : « Le contrôleur des dépenses engagées, dans chaque Ministère, est nommé par décret contresigné par le Ministre des Finances et par le Ministre intéressé », Décrète :

Art. 1er. M. Paul Ferrand, directeur de la comptabilité du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est nommé contrôleur des dépenses engagées du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. Le Ministre des Finances et le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Discours prononcé par M. J. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au banquet des instituteurs et institutrices de Seine-et-Oise, à Versailles, le 5 juillet 1903.

Mesdames,
Messieurs,

Il y a environ un an, à pareille époque, j'étais invité à présider la fête annuelle organisée en l'honneur de Hoche, et c'était pour moi une joie profonde que de célébrer la mémoire de ce grand homme qui fut un grand citoyen.

Aujourd'hui, une fête scolaire incomparable nous réunit à Versailles. Il eût fallu, croyez-le, qu'un obstacle bien puissant retînt le Ministre de l'Instruction publique pour qu'il ne répondît pas à votre appel et qu'il s'abstînt en cette occasion d'apporter son concours à cette cause de l'enseignement laïque dont une démocratie doit surtout s'appliquer à assurer le triomphe. Aussi bien, n'est-ce pas un discours que j'ai l'intention de faire, mais un entretien que je désire avoir avec vous.

Votre mission est haute et difficile : elle mérite d'autant plus d'être aidée et encouragée par la République que chacun des ouvriers obscurs de la grande œuvre que vous poursuivez ne peut attendre comme récompense de ses efforts et de son dévouement qu'une situation toujours modeste. Le Gouvernement a donc pour devoir de vous assurer, dans la limite de ses ressources, tout à la fois l'indépendance matérielle et la dignité morale.

L'indépendance matérielle, il s'en préoccupe. Déjà les Chambres ont adopté les premiers articles du projet déposé par le Ministre. Le surplus a été mis à l'étude par la commission du budget et — je fais ici appel au témoignage du président de la commission d'hier et d'aujourd'hui, que vous avez l'honneur de compter parmi les vôtres — tout permet d'espérer que, le 1er janvier prochain, entrera enfin en vigueur une loi assurant contre les oublis, contre les mauvaises chances, un avancement régulier qui permettra à tous de s'élever dans les hautes classes de leur emploi et

d'y parvenir à la pleine force de l'âge au lieu d'y accéder comme maintenant — quand ils y accèdent — au moment où va sonner l'heure de la retraite.

Sans doute, ce projet ne va pas jusqu'au bout des rêves que quelques-uns avaient conçus, mais il constitue une amélioration des plus sensibles et des plus heureuses à l'état de choses actuel, et le Gouvernement a conscience que si, comme il l'espère, le projet est voté par les Chambres, il sera apprécié à sa juste valeur par les instituteurs, et par eux accueilli avec reconnaissance.

Je disais tout à l'heure qu'il fallait aussi assurer à l'instituteur sa dignité morale : elle est entre ses mains, elle dépend de lui. Le devoir d'un instituteur, dans un pays républicain, n'est pas seulement d'instruire les enfants, d'ouvrir leurs esprits à la lumière et de leur enseigner toutes ces connaissances essentielles dont pas un homme aujourd'hui ne doit être privé ; s'il bornait là son rôle, il faillirait à sa mission. Il ne doit pas oublier que le grand pays auquel il appartient est le premier qui ait consacré dans le monde les grands principes consignés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et résumés dans l'admirable formule de la Révolution française : Liberté, égalité, fraternité.

Ces principes, montrez-en aux enfants à la fois la grandeur et la beauté ; dites-leur bien que les droits de l'homme, ce ne sont pas seulement leurs droits à eux, mais aussi les droits de leurs voisins, égaux aux leurs, et qui méritent la même protection et le même respect. Enseignez-leur qu'il faut s'incliner devant la loi de son pays et lui obéir. Dites-leur qu'il faut être bon, serviable, fraternel. Imprégnez-les du culte de l'honneur, faites-leur bien aimer leur pays. Sans étroitesse d'esprit, sans sectarisme, déroulez devant leurs yeux l'histoire de cette merveilleuse France ; offrez à leur admiration les pages glorieuses de son passé aussi bien que les épopées de la Révolution. Tirez des heures de défaillance des enseignements et des leçons.

Montrez-leur bien aussi ce que la République a fait pour la France, dans quelle détresse l'Empire l'avait laissée, comment trente ans de République l'ont relevée et mise au premier rang dans le concert des nations du monde. Faites-leur aimer à la fois la République et la France, indissolublement unies dans l'avenir !

Brûlez leurs jeunes âmes de la flamme sacrée de l'enthousiasme pour ce bel idéal de la justice et du droit. Suivant le beau mot d'Edgar Quinet : « Formez des consciences ! »

En agissant ainsi, vous accomplirez avec noblesse et grandeur la plus haute mission sociale qui se puisse concevoir, vous ferez de la politique, mais la meilleure des politiques, vous préparerez des citoyens éclairés, probes et patriotes entre les mains desquels la République pourra défier sans crainte les retours offensifs des vieilles réactions, de jour en jour plus vaincues. Dédaignez enfin les attaques extérieures : le Gouvernement saura suffire à vous défendre.

A la République, à la France, aux instituteurs et institutrices qui servent l'une et l'autre si passionnément !

Donation Erhard à l'Académie française. — Le secrétaire perpétuel de l'Académie française est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, la donation faite, au profit de cette Académie, par M. Auguste

Erhard, homme de lettres, suivant acte authentique du 27 mars 1903, et consistant en la nue propriété de sa bibliothèque (10 juillet).

Loi portant ouverture au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'un crédit supplémentaire de 10.000 francs pour subvention à l'expédition scientifique du Pôle Sud (10 juin).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Il est ouvert, au chapitre 45 du budget de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de l'exercice 1903 (voyages et missions scientifiques et littéraires), un crédit supplémentaire de dix mille francs (10.000 francs).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources générales du budget de 1903.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députes, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours. — Un concours s'ouvrira, le 18 janvier 1904, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours (11 juillet).

Loi modifiant la procédure instituée par l'article 10 de la loi du 20 mars 1883 et par les articles 41 à 50 du décret du 7 avril 1887 pour la construction d'office des maisons d'école (10 juillet).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. A défaut par une commune de pourvoir à une installation convenable du service scolaire, dans les conditions prévues au titre II de la loi du 30 octobre 1886, et à l'article 8 de la loi du 20 mars 1883, le préfet prend toutes les mesures utiles à cette installation et à l'acquisition du mobilier scolaire nécessaire.

Si le service peut être assuré par une location, deux mois après une mise en demeure, restée vaine, adressée au conseil municipal, le bail de l'immeuble choisi par le préfet est passé au nom de la commune par le maire ou, en cas de refus de celui-ci, par un délégué spécial désigné par l'administration préfectorale ; dans ce dernier cas, la commune ne peut être liée pour une durée supérieure à trois années.

Art. 2. Lorsque, après avis du conseil départemental de l'enseignement primaire, la construction d'une maison d'école est jugée nécessaire par le préfet, celui-ci met le conseil municipal en demeure de choisir un emplacement et de désigner un architecte, dans un délai qui ne peut excéder deux mois.

Si l'assemblée se conforme à cette injonction et si l'emplacement qu'elle propose est accepté, un nouveau délai de deux mois lui est imparti pour arrêter les plans et devis et voter les ressources nécessaires.

Si, au contraire, dans le délai ci-dessus, le conseil municipal refuse de délibérer ou propose un emplacement inacceptable, le préfet, après avis du conseil départemental, désigne lui-même l'emplacement. Il invite de nouveau le conseil municipal à choisir un architecte et à faire dresser les plans et devis. Si le conseil ne procède pas à cette désignation dans le mois qui suit la mise en demeure adressée par le préfet, celui-ci fait lui-même dresser les plans et devis par un architecte qu'il nomme à cet effet.

Dès que le projet est prêt, il est soumis au conseil municipal, qui est invité à l'approuver et à créer les ressources nécessaires à son exécution, dans le délai d'un mois.

Faute par le conseil de prendre cette délibération, le préfet approuve lui-même le projet après avis de l'inspecteur d'académie, du comité départemental des bâtiments civils et du conseil départemental d'hygiène ; il fixe le montant de la dépense par arrêté et indique comment il y sera pourvu, sous réserve de ce qui est dit à l'article 4.

Art. 3. Le conseil général — et pendant l'intersession, la commission départementale — est appelé à donner son avis sur la subvention à allouer par l'Etat pour l'exécution dudit projet, approuvé ou non par le conseil municipal. Cet avis doit être donné par le conseil général, dans la session même au cours de laquelle il est saisi, et par la commission départementale, indépendamment de tout classement d'ordre, au plus tard dans la réunion qui suit celle où le dossier lui a été présenté.

Art. 4. Il est statué par un décret en Conseil d'Etat : 1° sur le chiffre de la dépense lorsqu'il excède le maximum fixé par le tableau A annexé à la loi du 20 juin 1885 ; 2° sur le montant et les conditions de l'emprunt à contracter ainsi que sur la désignation de l'établissement avec lequel la commune traitera ; 3° sur l'imposition d'office de la somme annuelle applicable à l'amortissemant de l'emprunt ; 4° sur l'allocation de la subvention de l'Etat, dans le cas où, soit le conseil général, soit la commission départementale, aurait soit émis un avis défavorable, soit refusé ou de donner un avis ou de délibérer sur cette question ; 5° sur la déclaration d'utilité publique, s'il y a lieu de recourir à l'expropriation pour l'acquisition des terrains.

Le préfet poursuit ensuite les mesures d'exécution et ouvre d'office au budget communal le crédit destiné à la dépense.

Art. 5. Lorsqu'un immeuble construit peut être acquis et approprié en maison d'école, ou bien lorsqu'il s'agit d'exécuter des travaux d'agrandissement et d'appropriation à une école existante, il est procédé par application des règles qui précèdent.

Art. 6. A la fin de chaque année un rapport dressé par le Ministre de l'Instruction publique, et inséré au *Journal officiel*, fera connaître, par département, la quotité des subventions allouées aux communes en exécution de la présente loi.

Art. 7. Sont abrogés l'article 10 de la loi du 20 mars 1883 et toutes les dispositions contraires à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Besançon, instituant un certificat d'électricité appliquée (20 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; Vu la délibération, en date du 28 mai 1903, du Conseil de l'Université de Besançon, Après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Besançon, instituant un diplôme d'électricité appliquée et en réglementant les conditions de scolarité.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Besançon (28 mai 1903).

Le Conseil de l'Université de Besançon, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 : Vu les propositions de la Faculté des sciences, Délibère :

Art. 1er. Il est institué, près la Faculté des sciences de l'Université de Besançon, un diplôme d'électricité appliquée.

Art. 2. Les aspirants à ce diplôme doivent se faire immatriculer au Secrétariat de la Faculté des sciences.

Aucun grade n'est exigé d'eux.

Art. 3. La durée de la scolarité est de deux ans.

Art. 4. A la fin de chacune de leurs deux années d'études, les étudiants doivent subir un examen portant sur les matières enseignées dans l'année.

Chacun de ces examens comprend :

1° Une épreuve écrite ;

2° Une épreuve pratique (une manipulation d'électricité et un travail de laboratoire ou d'atelier) ;

3° Une épreuve orale.

Tout étudiant ayant subi avec succès les deux examens de fin d'année obtient par ce fait le diplôme d'électricité appliquée.

Art. 5. Il y a deux sessions par an : en juillet et en novembre.

Art. 6. Le jury se compose des professeurs d'électricité industrielle et de physique générale et d'un troisième membre désigné par le Recteur parmi les professeurs de la Faculté ou les ingénieurs de la région.

Art. 7. Le diplôme est signé par les membres du jury et le doyen de la Faculté des sciences.

Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Besançon par le président du Conseil de l'Université.

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Dijon, instituant un brevet d'œnologie et un diplôme supérieur d'études œnologiques (20 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les Conseils des Universités ; Vu la délibération, en date du 20 juin 1903, du Conseil de l'Université de Dijon, Après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Dijon, instituant : 1° Un brevet d'œnologie ; 2° Un diplôme supérieur d'études œnologiques de cette Université et en réglementant les conditions de scolarité.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE

Délibération du Conseil de l'Université de Dijon (20 juin 1903).

Le Conseil de l'Université de Dijon, Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 ; Vu les propositions de la Faculté des sciences, Délibère :

Art. 1er. Il est institué, près la Faculté des sciences de l'Université de Dijon : 1° Un brevet d'œnologie de l'Université de Dijon ; 2° Un diplôme supérieur d'études œnologiques de l'Université de Dijon.

Art. 2. Les candidats à ce brevet et à ce diplôme doivent se faire immatriculer à la Faculté des sciences et suivre les cours pendant un semestre, pour le brevet d'œnologie, et pendant deux semestres pour le diplôme supérieur d'études œnologiques.

Art. 3. Les épreuves sont les suivantes : 1° Brevet d'œnologie : Une épreuve écrite d'une durée de 2 heures ; Epreuve pratique : examen microscopique et dosage d'un élément du vin. — Durée : 3 heures au moins. Un examen oral. Les deux premières épreuves *non* éliminatoires. 2° Diplome supérieur d'études œnologiques : Une épreuve écrite d'une durée de 4 heures. Cette épreuve comportant deux questions : l'une sur l'œnochimie ou les fermentations, l'autre sur l'œnotechnique. Épreuve pratique portant sur : 1° dosage d'un élément d'un vin ou d'un moût ; 2° examen microscopique d'un vin ou d'une culture. — Durée : 3 heures au moins. Un examen oral. Les deux premières épreuves étant éliminatoires.

Art. 4. Le jury, nommé par le doyen, est, pour les deux examens ci-dessus, de trois membres : deux professeurs de la Faculté des sciences, dont le directeur de l'Institut œnologique, et un œnotechnicien. Les épreuves sont publiques.

Art. 5. Il y a trois sessions d'examens par an : en mars, juillet et novembre.

Art. 6. Le brevet et le diplôme sont signés par les membres du jury et le doyen de la Faculté. Ils sont délivrés sous le sceau et au nom de l'Université de Dijon par le Recteur, président du Conseil de l'Université.

Arrêté désignant les Facultés des lettres qui peuvent délivrer, pendant l'année scolaire 1903-1904, le certificat d'aptitude à la licence ès lettres, avec mention : Langues vivantes (20 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'article 6 du décret du 28 juillet 1885 ; Vu le décret du 31 décembre 1894, Arrête:

Peuvent délivrer, pendant l'année scolaire 1903-1904, le certificat d'aptitude à la licence ès lettres, avec mention : *Langues vivantes*, les Facultés des lettres des Universités ci-après désignées : Université de Paris, allemand, anglais, espagnol, italien ; Université d'Aix-Marseille, allemand, italien ; Université de Besançon, allemand ; Université de Bordeaux, allemand, anglais, espagnol, italien ; Université de Caen, allemand, anglais ; Université de Clermont, allemand ; Université de Dijon, allemand ; Université de Grenoble, allemand, italien ; Université de Lille, allemand, anglais ; Université de Lyon, allemand, anglais, italien ; Université de Montpellier, allemand, anglais, espagnol, italien ; Université de Nancy, allemand, anglais ; Université de Poitiers, allemand, anglais ; Université de Rennes, allemand, anglais ; Université de Toulouse, allemend, anglais, espagnol.

Arrêté modifiant la liste des matières sur lesquelles peuvent porter les options prévues par le règlement aux épreuves de la licence ès lettres devant la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux (15 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu le décret du 31 décembre 1894 relatif à la licence ès lettres ; Vu l'arrêté du 3 août 1895 et les arrêtés ultérieurs fixant les matières sur lesquelles peuvent porter les options prévues à l'article 3 du décret du 31 décembre 1894; Vu les propositions de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux; Après avis de la commission des lettres du Comité consultatif de l'enseignement public, Arrête :

La liste des matières sur lesquelles peuvent porter les options prévues à l'article 3 du décret du 31 décembre 1894 aux épreuves de la licence ès lettres, devant la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, est modifiée ainsi qu'il suit :

Licence avec mention : LETTRES

Examen écrit : Littérature grec. Littérature latine. Littérature française. Littérature allemande. Littérature anglaise. Littérature espagnole. Littérature italienne. Archéologie et histoire de l'art. Institutions grecques et latines. Langue et littérature romanes. Grammaire d'une des trois langues classiques. Métrique.

Examen oral : Les mêmes matières que ci-dessus et en outre : Péda-

gogie. Histoire de la philosophie. Histoire ancienne. Histoire moderne. Paléographie. Égyptologie. Géographie du monde ancien. Langue et littérature allemandes. Langue et littérature anglaises. Langue et littérature espagnoles.

Licence avec mention : PHILOSOPHIE

Examen oral : Pédagogie. Science sociale. Histoire ancienne. Histoire moderne. Histoire d'une littérature classique. Histoire d'une littérature étrangère. Economie politique (Faculté de droit). Histoire du droit (Faculté de droit. Maladies mentales et nerveuses (Faculté de médecine). Physiologie du système nerveux (Faculté de médecine). Mathematiques (Faculté des sciences. Physique (Faculté des sciences). Chimie (Faculté des sciences). Zoologie, botanique, géologie (Faculté des sciences).

Licence avec mention : HISTOIRE

Examen oral : Archéologie et histoire de l'art. Histoire de Bordeaux et du sud-ouest de la France. Pédagogie. Science sociale. Histoire de la philosophie. Histoire d'une littérature classique. Histoire d'une littérature étrangère. Egyptologie. Paléographie et diplomatie. Économie politique (Faculté de droit. Histoire du droit (Faculté de droit). Droit administratif (Faculté de droit). Droit international public (Faculté de droit). Droit constitutionnel comparé (Faculté de droit). Géologie (Faculté des sciences). Botanique (Faculté des sciences..

Licence avec mention : LANGUES VIVANTES

Examen oral : Histoire de la littérature allemande. Histoire de la littérature anglaise. Histoire de la littérature espagnole. Histoire de la littérature italienne. Histoire d'une des littératures classiques. Histoire de la langue allemande. Histoire de la langue anglaise. Histoire de la langue espagnole. Histoire de la langue italienne. Langue et littérature romanes. Histoire de la philosophie allemande. Histoire de la philosophie anglaise. Histoire de l'Allemagne. Histoire de l'Angleterre. Histoire de l'Espagne. Histoire de l'Italie. Pédagogie.

J. Chaumié.

Arrêté ouvrant des concours pour dix places d'agrégé des Écoles supérieures de pharmacie (21 juillet)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu le statut du 16 novembre 1874, Arrête :

Art. 1er. Des concours s'ouvriront à Paris, en 1904, pour dix places d'agrégé des Écoles supérieures de pharmacie, à répartir de la manière suivante entre les Écoles des Universités ci-après désignées :

ÉCOLES	SECTION DE PHYSIQUE, CHIMIE ET TOXICOLOGIE		SECTION D'HISTOIRE NATURELLE ET DE PHARMACIE		TOTAL
	Physique	Chimie et toxicologie	Histoire naturelle	Pharmacie	
Paris..........	1	2	3	»	6
Montpellier....	»	1	1	1	3
Nancy.........	»	1	»	»	1
Total........	1	4	4	1	10

Art. 2. Ces concours s'ouvriront : Le 1er février 1904, pour la section de physique, chimie et toxicologie ; Le 15 avril 1904, pour la section d'histoire naturelle et de pharmacie.

Arrêté fixant les sujets de thèses que pourront traiter les candidats au concours pour cinq places d'agrégé des Écoles supérieures de pharmacie (section de physique, chimie, toxicologie) (21 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'arrêté, en date du 21 juillet 1903, portant qu'il sera ouvert à Paris, le 1er février 1904, un concours pour cinq places d'agrégé des Écoles supérieures de pharmacie (section de physique, chimie et toxicologie) ; Vu les articles 56 et 73 du statut du 16 novembre 1874, Arrête ainsi qu'il suit les sujets de thèses que les candidats pourront traiter à leur choix.

Phyique : 1. Étude des rayons X et des radiations nouvellement découvertes ; 2. Courants polyphasés et leurs applications ; 3. Étude des propriétés physiques des alliages métalliques.

Chimie et toxicologie : 1. Arsenic (chimie et toxicologie) ; 2. Métaux alcalins ; 3. Carbures métalliques ; 4. Préparation électrolytique des corps simples ; 5. Bore et ses composés minéraux ; 6. Dérivés organiques de l'hydroxylamine ; 7. Pyrrols, pyrazols, triazols et tétrazols ; 8. Indol et ses dérivés ; 9. Composés diazoïques de la série grasse ; 10. La purine et ses dérivés ; 11. Tropine et ses dérivés ; 12. Camphre et ses dérivés.

J. Chaumié.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Ch. Eug. Schmidt. — *Séville (les villes d'art célèbres)*, traduit et adapté par **Henry Peyre.** — Paris. H. Laurens. 1903.

Ce volume fait partie d'une collection, dans laquelle ont déjà paru plusieurs monographies intéressantes. On nous promet à bref délai un Pompéi de H. Thédenat, un Strasbourg de H. Welschinger, une Rome d'Emile Bertaux. La Séville de Schmidt ne manque pas d'intérêt ; on y trouve une description colorée des principaux monuments de la « reine de l'Andalousie » célébrée par les romantiques; des détails pittoresques sur la semaine sainte et les processions, sur la Feria la fabrique de tabac, et les courses de taureaux. Peut-être le plan suivi par l'auteur est-il un peu trop celui d'un guide ; derrière l'Alcazar et la cathédrale, Séville elle-même disparaît ; les défauts mêmes sont ceux d'un guide ; un peu de sécheresse et en même temps d'incertitude (1) dans les renseignements historiques, qui doivent faciliter l'intelligence des œuvres artistiques, quelques anecdotes superflues, quelques négligences dans le style... Il reste que ce livre, pourvu d'abondantes illustrations, dont certaines sont véritablement représentatives, peut rendre des services; il ne remplace pas un voyage à Séville ; mais ses vues étaient plus modestes ; il s'agissait d'instruire en vulgarisant. Le but proposé est atteint.

C. G.

Annales internationales d'histoire. — *Congrès de Paris 1900, 4e section ; Histoire des affaires religieuses.* — Armand Colin. 1902, 47 pages.

Ce recueil ne comprend que cinq mémoires, fort courts et sans grand intérêt. Signalons de M. Bonet Maury un « aperçu comparatif sur les missions des catholiques romains, des catholiques grecs et des protestants chez les païens », dont les conclusions sont fort curieuses... « La propagande évangélique chez les païens est obligatoire et légitime, à condition de respecter la liberté de conscience et de ne jamais employer des moyens de corruption et de violence... »

C. G.

(1) Cette incertitude va jusqu'à l'inexactitude ; il est inutile de vulgariser des erreurs... p. 5... « Le célèbre Gerber (!) qui occupa le siège pontifical sous le nom de Sylvestre II, étudia dit-on à l'école publique de Séville ».

Annales internationales d'histoire. — *Congrès de Paris 1900, 3e section*; *Histoire comparée de l'économie sociale.* — Armand Colin. 1902, 57.

Trois des communications faites au Congrès d'histoire en 1900 portent sur les corporations et le régime corporatif. Tandis que M. de Marolles, publiciste catholique, insiste sur les « bienfaits du régime corporatif au point de vue historique, M. Hubert affirme que la « conception de ceux qui rêvent aujourd'hui une sorte d'organisation professionnelle du travail, où tout serait réglé par le vouloir de ceux qui, ouvriers ou patrons feraient partie du métier... n'a aucune racine dans le passé et ne peut se recommander d'aucun précédent » — et M. Justin Godard soutient que les corporations d'arts et de métiers n'ont « ni créé, ni maintenu la paix sociale ». Restent une intéressante étude de M. Marion sur la répartition de la propriété sous l'ancien régime en Guyenne et quelques pages de M. Georgiadès sur les sociétés coopératives helléniques avant la fin du xviiie et au commencement du xixe siècle.

C. G.

Dr Jean Philippe. — *L'Image mentale.* — Paris, Alcan (1).

J'ai l'honneur d'offrir au nom du Dr Jean Philippe, chef des travaux au laboratoire de psychologie physiologique de la Sorbonne, un ouvrage intitulé : *L'Image mentale ; évolution et dissolution.* — La psychologie des images ou représentations mentales, inaugurée par Taine dans son livre sur l'*Intelligence*, a été continuée depuis trente ans par divers auteurs qui, en s'appuyant sur l'observation, les expériences, les cas morbides, ont constitué un chapitre important de la science mentale: au jugement des étrangers, cette œuvre est principalement, sinon exclusivement d'origine française.

Le petit livre de M. Philippe est une contribution nouvelle à ce sujet. Il s'est proposé d'étudier, par la méthode expérimentale, ce qu'il appelle l'image proprement dite, c'est-à-dire non fixée – ordinairement on n'étudie guère que les images-souvenirs, celles qui constituent la mémoire et qui sont les substituts fidèles (on le suppose du moins) des objets absents ou disparus. Ces images ont un caractère fixe : elles sont la reproduction pure et simple de telle personne humaine, de tel monument, tel paysage déterminé. A côté d'elles, il y a d'autres images, que quelques auteurs ont nommées « libres » et que M. Philippe appelle « l'*image* au sens primitif et élémentaire du mot ». J'éclaircis par des exemples : chez nous tous apparaissent quelquefois des images qui ont la marque nette du « déjà vu » « déjà connu » et cependant nous sommes incapables de les attribuer à une personne ou à un objet déterminé, de les localiser dans le temps. De même, un fragment mélodique nous revient sans que nous en puissions retrouver l'origine ou la place. Il y a aussi les images qu'on peut appeler schématiques, formées par le résidu d'un grand nombre de sensations analogues : ainsi la représentation vague d'un cheval ou d'un chêne.

Ces images libres sont assimilées par l'auteur « à une cellule vivante

(1) Nous ne pouvons mieux faire pour présenter le volume de notre collaborateur, que de reproduire ce qu'en a dit M. Ribot à l'Institut.

et qui conserve sa vie à travers des transformations multiples et diverses ». Il les étudie en trois chapitres.

Le premier est consacré à leur analyse. Sous sa forme élémentaire, cette cellule psychique est aussi complexe qu'une cellule physiologique. Aucune image n'a été façonnée de toutes pièces au moment où nous ont apparu les contours de son objet. Elle est nécessairement muable et instable. Au cours de notre vie mentale, elle a varié profondément comme un être vivant; elle s'est développée de certains côtés, démesurée en d'autres; elle a été souvent restaurée, remaniée, étayée. Le docteur Philippe nous montre par diverses observations que telle image que l'on croit fixe, quand on peut la ramener à son origine et en suivre l'histoire, pendant des mois, s'est en réalité transformée et, à notre insu, a subi des additions et des pertes.

Le second chapitre traite de la fusion des images mentales. « Ce continuel travail de mise au point pour le besoin de nos opérations mentales nous permet de réduire sans cesse le nombre des images, lequel tend toujours à augmenter ». Ces réductions sont nécessaires. « Conçoit-on, en effet, ce que serait une pensée de qui la mémoire garderait impitoyablement toutes les images nouvelles, tout ce qui s'est fait en elle duraut un jour, un mois, des années ? » Comment se retrouver dans une pareille masse? — Mais elles sont sans cesse diminuées par effacement, fusion ou synthèse. C'est le premier pas vers la généralisation.

Comment ce composé mental est-il si instable et sujet à variations ? Tel est le sujet résumé du dernier chapitre. Il faut en chercher la cause dans notre individualité. C'est sous son influence que se font les remaniements et les transformations de l'image. Chaque métamorphose exprime les tendances de notre personnalité dont l'image n'est qu'un épisode et un cas particulier « car tout se tient dans la vie de l'esprit comme dans celle du corps : les diverses formes de notre pensée étant aussi dépendantes les unes des autres que les diverses fonctions de notre organisme ».

Je regrette que malgré son titre, notre auteur se soit restreint volontairement aux seules images visuelles C'est un travail à compléter. Une étude sur les images auditives, tactiles, motrices, aboutirait, je n'en doute pas, au même résultat : que toutes nos représentations mentales, sans exception, sont soumises à la même loi d'évolution et de dissolution (1).

THÉODULE RIBOT,
de l'Institut.

Bérard (Victor). — *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. I. — Paris, Armand Colin, 1902, un vol. in-4 de 591 pages. Prix : 25 francs.

Même quand il traite de la politique contemporaine de l'Angleterre ou du Sultan, M. Bérard imprime à tout ce qu'il écrit la marque de sa vocation première : voué aux études d'histoire et de géographie ancienne, pénétrant observateur des influences orientales dans le développement de la civilisation grecque, il applique volontiers aux problèmes de la politique moderne les leçons du passé ; mais c'est toujours dans le domaine du monde antique qu'il aime à étudier le mouvement des races, les luttes d'influence, les tentatives de conquête et de domination ; la Méditer-

(1) C. R. de l'Académie des sciences morales et politiques 1903, pp. 122-124.

ranée est le champ clos où il voit triompher au XIXe siècle, de Gibraltar à Suez, les flottes britanniques, comme il y a noté dans les siècles précédents, la prépondérance des Francs, des Génois, des Vénitiens, des Arabes, des Byzantins. Mais c'est toujours l'antiquité qui l'attire et le retient, par la séduction même des difficultés à résoudre. Qui donc croirait que cet admirable lac méditerranéen n'a pas eu d'histoire avant le IXe ou le Xe siècle, c'est-à-dire avant les premières navigations grecques? Quel nom donner à ces « peuples de la mer » que signalent les monuments égyptiens, à ces dominateurs préhelléniques de l'archipel et de la Méditerranée tout entière ? Voilà le problème que M. Bérard a vaillamment abordé dans ses *Cultes arcadiens*, et qu'il n'a pas cessé dès lors de poursuivre dans une série de savantes publications.

Le livre qu'il nous offre aujourd'hui se présente comme un exposé d'ensemble de la doctrine, et s'ouvre par une définition de la méthode : *topologie* et *toponymie* Le premier de ces mots est de formation nouvelle, mais la chose qu'il exprime ne l'est pas : G. Hirschfeld, dans une dissertation sur les *Types d'établissements grecs durant l'antiquité* (1884), montrait la nécessité de donner un nom à un genre d'études qu'il entrevoyait. « Il pensait, dit M. Bérard (p. 5-6), que la description des sites et emplacements anciens, la topographie antique ne suffit pas. Il voulait fonder une *science des sites*, qui ne nous donnât pas seulement l'aspect des lieux, avec leur situation réciproque, leurs moyens de communication ou les obstacles intermédiaires, mais qui fût capable en outre de nous expliquer l'histoire particulière des différents habitats, leur origine, leur raison d'être et le rôle de chacun dans l'histoire générale. » En s'inspirant de cette idée, M. Bérard entreprit d'appliquer cette science à la recherche des établissements phéniciens sur les côtes de la Méditerranée. Mais, pour ne pas rester dans le vague, cette *topologie* devait s'appuyer sur des documents positifs : la connaissance des lieux ne fournissait en quelque sorte que le cadre : il fallait y accommoder des faits historiques, et ces faits, les textes littéraires seuls pouvaient les donner. Il s'agissait donc de trouver un texte qui, interprété selon les règles de la topologie, reproduisît précisément les conditions et l'histoire de la colonisation phénicienne. Ce texte, ce fut *l'Odyssée*, et M. Bérard, s'attachant à suivre pas à pas le récit d'Homère, y reconnut partout la trace d'un véritable *périple* phénicien.

L'autre élément de la méthode était, avons-nous dit, la *toponymie*. Cette science des noms de lieux est familière aux historiens ; mais à combien d'erreurs n'expose-t-elle pas les esprits pressés, trop aisément séduits par une étymologie même douteuse ! Nulle part la fantaisie n'est plus à craindre que dans cette science. Aussi M. Bérard a-t-il substitué à la pratique ordinaire de la toponymie ce qu'il appelle la *méthode des doublets*. Il ne lui suffit pas qu'un nom grec paraisse se rattacher à une racine sémitique pour que la provenance en soit prouvée : trop de rencontres fortuites peuvent se produire ! Mais quand une ville, une montagne, un lieu quelconque, portent plusieurs noms, il convient de voir si l'un de ces noms n'est pas la traduction de l'autre ; en cas d'affirmative, il faut encore chercher dans quel ordre a dû se faire la succession de ces termes synonymes et quelle en a été d'abord la valeur.

Tel est le double travail que M. Bérard a fait, d'une part, sur les descriptions géographiques et topographiques de l'Odyssée, de l'autre, sur

tous les noms de lieux du même poème. Le résultat en est des plus séduisants, et plusieurs de ces démonstrations laissent dans l'esprit l'impression de la vérité même. Je ne saurais trop recommander à cet égard les pages lumineuses où l'auteur expose la raison d'être et par suite le rôle historique des quatre villes argiennes, Nauplie, Tirynthe, Argos et Mycènes. « Nous savons par l'histoire écrite que, sur sa roche côtière, au bord d'un mouillage commode, Nauplie est la grande ville, depuis que les marines étrangères exploitent ces parages. Pour Argos, de même, l'histoire écrite nous montre comment, un peu à l'écart du rivage, au pied de sa forte citadelle, au long des coteaux plantés de vignes, à la corne des monts couverts de moutons et de chèvres, au bord des champs cultivés, l'Argos hellénique ou franque a vécu de ses récoltes et de ses troupeaux. Par des témoignages écrits, nous voyons sans peine la raison de ces deux choix. Mais il resterait à nous expliquer de même le site de Tirynthe et le site de Mycènes... Au bord de la plage marécageuse, Tirynthe, sur son îlot rocheux, émerge de l'alluvion. Le bord du golfe est aujourd'hui assez lointain. Depuis les temps primitifs jusqu'à nos jours, la rive s'est envasée et étendue. Jadis la mer poussait vraisemblablement plus près des murailles sa vague courte et ses pentes de halage : Tirynthe, échouée dans les roseaux et les herbes, apparaît comme une autre Aigues-Mortes. Ses épaisses murailles et sa terrasse abrupte dominent la plaine et surveillent le golfe. Mais, étroitement enclose sur son tout petit rocher, Tirynthe n'est pas comme Aigues-Mortes une cité de commerce et une grande place de guerre. Tirynthe n'est qu'un château féodal, un palais fortifié avec des magasins bastionnés ou taillés dans le roc. Elle est semblable de tous points aux résidences de beys turcs et albanais ou d'émirs druses et arabes, que nos marines ont connues ou connaissent encore sur les rivages de la Turquie : c'est une forteresse contenant des palais pour le seigneur et ses femmes, et des magasins pour ses récoltes et ses dîmes... Passons à Mycènes, et faites les mêmes comparaisons. Au flanc des monts, à l'angle le plus retiré de la plaine, à une étape environ de la côte, auprès de sources constantes (chose rare en cette contrée aride, dans cette Argolide de la Soif, πολυδίψιον Ἄργος), tapie derrière les rochers et parmi les ravins, cachant son entrée et couvrant ses derrières, Mycènes est un repaire de gens d'armes. Les archéologues se demandent pourquoi tant de remparts et de tours... En réalité, Mycènes est toute semblable à ces guettes d'*armatoles* ou de *dervendjis*, que les caravanes du siècle dernier rencontraient à tous les défilés, *dervend*, du Pinde, du Balkan, du Taurus et du Liban... (p. 9-11). » Aussi brillantes et non moins solides, sont les pages où M. Bérard démontre le caractère phénicien des villes appelées Ἀστυπάλαια (p. 30) ; on pourrait en citer beaucoup d'autres. Sans parler de l'évidence qui se dégage des listes de *doublets* (à condition qu'on accepte les traductions sémitiques de M. Bérard), certaines identifications de lieux ne laissent dans l'esprit, pour ainsi dire, aucun doute : telle est, à mon sens, la description du voyage de Télémaque à Pylos et à Phères (liv. II) ; telles encore les considérations de l'auteur sur les navigations phéniciennes dans l'archipel (liv. IV). Nous voudrions pouvoir en dire autant des saisissantes peintures par lesquelles M. Bérard fait revivre à nos yeux la ville de Nausicaa, l'embouchure du fleuve, le port, l'agora, le palais d'Alkinoos : tout ce chapitre, rédigé en partie sous la forme d'un journal de voyage et illustré de nombreuses et

excellentes photographies, charme et ravit le lecteur, sans toujours le convaincre ; on voudrait être sûr que M. Bérard a raison jusque dans les moindres détails de sa thèse ; mais, à la réflexion, on hésite, comme il a d'abord hésité lui-même ; on craint de s'aventurer trop loin dans la voie où il nous entraîne ; on résiste à son talent même.

Ces réserves se présenteraient plus pressantes encore à notre esprit, si nous abordions la critique des chapitres où M. Bérard se met à la recherche de l'île et de la grotte fameuse de Kalypso. Mais, plutôt que d'insister sur ces doutes, nous préférons accorder à l'auteur ce qui est, après tout, l'essentiel dans son livre, à savoir la légitimité de sa méthode et la force de ses arguments fondamentaux. En se rangeant résolument du côté des savants que Strabon appelait les *Plus homériques* (οἱ ὁμηρικώτεροι τοῖς ἔπεσιν ἀκολουθοῦντες) M. Bérard a vraiment renouvelé à quelques égards l'étude de l'Odyssée, et, à ce titre même, il a déjà bien mérité des lettres grecques ; mais il a fait plus : il a jeté un jour nouveau sur les établissements, les usages, la civilisation des marins qui ont précédé les Grecs sur les côtes de la Méditerranée, et il a donné la plus grande vraisemblance à la théorie qui voit en eux des Phéniciens.

Am. Hauvette.

H. Poincaré. — *La science et l'hypothèse*, 1 vol in-12, 284 p. — Paris, E. Flammarion.

La plupart des chapitres qui forment ce livre ont déjà paru dans la *Revue de métaphysique et de morale*, dans la *Revue générale des sciences*, dans les ouvrages mêmes de l'auteur : ils sont de ceux qu'on tient à relire, auxquels on se reporte volontiers pour retrouver les termes exacts de quelqu'une de ces formules lapidaires que M. Poincaré grave joyeusement, et l'on sera fort aise de les avoir sous la main, de ne plus être contraint à les rechercher dans les recueils où ils étaient dispersés. On s'étonne, en les relisant, de leur unité ; ils forment, non une collection factice, mais un tout organique ; c'est une même pensée qui se développe depuis les premières pages « Sur la nature du raisonnement mathématique » jusqu'à celles qui se rapportent à l'Electrodynamique.

Est-il besoin de dire que les idées de M. Poincaré ont eu sur ses contemporains une influence considérable, qui est loin d'être épuisée ; elles sont claires et suggestives ; malgré leur profondeur, elles sont exprimées dans une langue simple, familière, sans ornements, qui laisse transparaître la joie que l'auteur éprouve à exercer ses facultés, à détruire et à construire.

Sentit enim vim suam qua possit abuti.

Nul, plus que lui, n'a contribué à rétablir l'union entre la philosophie et la science ; au reste, le prétendu désaccord entre les savants et les philosophes n'était peut-être qu'une ignorance mutuelle des « scientifiques » et des professeurs de philosophie ; chacun se plaît à mépriser ce qu'il ne connaît pas. Mais si même M. Poincaré n'avait pas contribué à éclairer comme il l'a fait les rapports de la philosophie et de la science, l'exemple que donne le savant illustre en philosophant, suffit à faire rentrer dans le gosier des sots nombre de plaisanteries dédaigneuses et faciles, dont on peut espérer ne plus entendre les formules usées.

Comment résumer ce livre, les pages où l'auteur montre le caractère du raisonnement mathématique, le rôle qu'y tient cette notion de l'infini qui ressort déjà du nombre entier et qui est le fond des démonstrations par « induction complète », la critique du « continu physique » et du « continu mathématique », celle des diverses géométries, la traduction de l'une dans l'autre, le roman de ce monde bizarre où la géométrie non-euclidienne est réalisée, la démonstration de l'impossibilité d'attribuer une réalité objective à une géométrie plutôt qu'à une autre, l'étude de l'espace « visuel, tactile, moteur, représentatif,... » de la notion de « dimension », le rôle du corps solide et du mouvement, les « groupes de Lie » qui préexistent dans notre esprit et qui constituent cette vraie *forme* a priori *de notre sensibilité*, qu'on pardonne à Kant de n'avoir pas démêlée, la critique aigüe des principes de la mécanique classique, ces ingénieuses fictions qui viennent crever les fausses évidences, l'impossibilité établie de vérifier expérimentalement les propositions générales telles que le principe de l'inertie, l'ironique consolation que ceux qu'attriste cette impossibilité peuvent puiser dans la certitude de ne jamais voir l'expérience ébranler ces propositions générales, auxquelles on est assuré de pouvoir toujours plier l'explication des faits, la théorie du sacrifice pratique à la commodité, déjà entrevue à propos de la géométrie euclidienne, et qui se retrouvera dans les sciences physiques, la critique du système énergétique, l'examen du rôle des hypothèses en physique, de la physique mathématique, l'équivalence, au point de vue objectif, des hypothèses qui conduisent aux mêmes équations, le progrès de la science réalisé par une unité plus parfaite dans les conceptions, la digression (mais ce n'en est une qu'en apparence) sur le calcul des probabilités, la lumineuse exposition de ce que peut être une explication mécanique des phénomènes et de l'infinité possibles de ces explications, quand il y en a une, la critique des idées de Maxwell, d'Ampère, de Helmholtz, de Lorentz...? Tout résumé est impossible, et ma longue énumération est incomplète; il faut finir par renvoyer au livre.

On a accusé M. Poincaré de scepticisme. Son œuvre scientifique suffit à répondre à ce reproche, et de ce livre même, où la critique tient tant de place, la réalité de la science, et de ses résultats, ressort avec une claire évidence. M. Poincaré n'est pas un sceptique, c'est une intelligence qui ne se laisse point duper.

J. Tannery.

L.-J. Delaporte. — *Essai philosophique sur les géométries non euclidiennes*, 1 vol. in-8° ; 139 p. — Paris, Naud, 1903.

L'auteur de cet intéressant essai estime fort l'intuition et le sens commun, en quoi sans doute il a raison ; il pense que la géométrie euclidienne répond mieux à l'une et satisfait mieux l'autre ; cela revient à dire qu'elle est plus commode que toute autre, et plus conforme à nos habitudes ; aucun mathématicien ne niera cela ; au reste, M. Delaporte ne conteste pas la cohérence logique des autres géométries. On s'étonnera peut-être de l'opinion qu'il exprime sur la plus grande généralité de la géométrie euclidienne, et il faudrait s'entendre sur cette généralité. Mais à qui M. Delaporte a-t-il pensé en parlant de ceux qui « oubliant qu'il n'appartient pas à la géométrie de répondre à ceux qui attaquent ses principes, ont voulu faire sortir de ces systèmes des conclu-

sions philosophiques sur des problèmes tels que les fondements de la géométrie ou le nombre des dimensions de l'espace » ? Préciser et distinguer les axiomes de la géométrie, en établir la dépendance ou l'indépendance, ce n'est pas attaquer les principes de la géométrie et, d'autre part, il ne faut pas nier l'intérêt philosophique de la possibilité des diverses géométries, et de l'impossibilité, bien établie aujourd'hui ; d'attribuer quelque réalité objective à l'une plutôt qu'à l'autre.

J. TANNERY.

L'abbé Georges Bertrin. — *La sincérité religieuse de Chateaubriand.* — Paris, Lecoffre, 1900, in-16, 3 fr. 50.

Il est bien tard pour parler du livre de M. l'abbé Bertrin, dont la publication a suscité de si vives polémiques. L'auteur contestait l'authenticité d'une page fameuse, plusieurs fois donnée par Sainte-Beuve comme appartenant aux *Mémoires d'outre-tombe*, mais dont les éditions diverses des *Mémoires* ne portaient pas trace, et où Chateaubriand assignait à son voyage en Terre sainte un but médiocrement religieux. De là des protestations, des enquêtes, et finalement la preuve que la page (l'aveu, peut-on dire) avait été vraiment écrite, puis atténuée, puis supprimée par le poète de l'*Itinéraire* : si bien que Sainte-Beuve méritait plus de confiance et Chateaubriand plus de méfiance que M. Bertrin ne l'avait cru. — Est-ce à dire que sa thèse (car ce livre en est une dans les deux sens du mot) s'est écroulée ? — Non pas ; car, après la lecture de ce volume agréable, bien documenté, parfois éloquent, on ne peut plus répéter sur la sincérité religieuse de Chateaubriand les insinuations dont Sainte-Beuve avait rempli les notes du *Chateaubriand et son groupe littéraire*, non plus que les réserves dont certains critiques ou biographes de René ont usé trop volontiers. Seulement, était-il nécessaire, et de se livrer à tant de discussions, et de donner tant de renseignements, ici peu topiques, sur les mœurs de son héros, et de s'appuyer sur tant de passages où le chrétien Chateaubriand ne parle pas autrement que les philosophes Montesquieu ou Madame de Staël, et de prononcer enfin ce que j'ai envie d'appeler tant de sermons, pour arriver à la conclusion qu'avait déjà énoncée avec force M. Faguet ? Etait-il utile, parce que Sainte-Beuve a fait un procès de tendance à Chateaubriand, de faire un procès de tendance à Sainte-Beuve, de le poursuivre avec acrimonie et d'user des procédés mêmes que l'on condamnait en lui ? Etait-il bien prudent, enfin, de regarder *comme paroles d'évangile* toutes les assertions des *Mémoires*, sous prétexte que Chateaubriand « se croit tenu à la vérité par les lois mêmes du genre et par les engagements formels qu'il a pris » ? « L'homme qui a renouvelé l'imagination française » — pour parler comme M. Faguet — n'a pas donné congé à sa propre imagination quand il a conté sa vie : et M. Bédier l'a surabondamment prouvé quand il a contrôlé les dires de Chateaubriand au sujet de son voyage en Amérique.

EUGÈNE RIGAL.

Paul Stapfer. — *Victor Hugo et la grande poésie satirique en France.* — Paris, Ollendorff, 1901, in-16, 3 fr. 50.

Qu'en 1901, au milieu des polémiques les plus ardentes, un admirateur de Victor Hugo fût tenté d'enrôler le poète des *Châtiments* et, par la même

occasion, celui des *Tragiques*, parmi les défenseurs « de la vérité et de la justice », rien n'était plus naturel, j'allais dire : plus inévitable. Mais c'était là matière à un discours ou à une courte brochure, comme le discours et la brochure publiés par M. Stapfer sous le titre de *Victor Hugo et l'affaire Dreyfus*. Quant à faire ensuite de cette revendication le thème, ou tout au moins le *leitmotif* de tout un volume de critique, voilà qui était décidément excessif et bien fait pour inquiéter le lecteur ; d'autant plus que, poussant à l'excès une théorie d'ailleurs exacte, M. Stapfer diminuait à plaisir la valeur de cette adhésion, si ardemment proclamée, de Victor Hugo lorsqu'il écrivait : « Il n'a aimé au fond que la littérature et surtout que la sienne... C'est l'image, c'est le verbe, c'est le *mot* qui seul a engendré les théories religieuses, politiques, sociales, morales et littéraires de V. Hugo » (p. 52-53).

M. Stapfer — il l'a montré dans sa fort agréable étude sur *Racine et Victor Hugo* — aime à exposer successivement le pour et le contre, et cela fait honneur à son impartialité ; encore faut-il qu'on ne puisse le soupçonner de se contredire ou de manquer de méthode ; et il lui arrive parfois de détruire une théorie par une note, bien qu'il laisse cette théorie se développer dans la page que cette note termine.

A cela près, on ne peut que savoir gré à M. Stapfer de la largeur, de la variété, de la perspicacité de sa critique. Il connaît à fond son auteur et en cite avec complaisance d'admirables passages trop peu connus ; il analyse avec justesse les caractères de son génie ; il prouve que, tout en restant lyrique, V. Hugo a été « le plus grand poète satirique de la littéture française » ; il montre que la satire des *Châtiments* ou des *Quatre vents*, si elle a été violente, injuste, déraisonnable par endroits, n'a jamais cessé d'être inspirée par quelques hautes idées morales ; il termine sa revue des thèmes et des procédés satiriques de Hugo par un curieux parallèle entre Hugo et d'Aubigné.

Ferons-nous quelques menues remarques ? P. 6, n. 1, *La Légende des siècles*, éd. Hetzel, forme quatre volumes, et non pas cinq ; — p. 112, il faut joindre aux deux sonnets que M. Stapfer croit avoir été seuls écrits par V. Hugo, le *Roman en trois sonnets* de *Toute la lyre* (VI, 7 ; t. II, p. 159 de l'éd. in-18) ; — p. 125, l'apologue de Dante et des deux vers se trouve aussi dans le *Post-scriptum de ma vie* ; — p. 312, il n'est pas exact que le vers trimètre soit aussi rare chez les classiques que le croit M. Stapfer ; — p. 329, *durté*, dans un passage de d'Aubigné, n'est pas une « licence d'ortographe pour la mesure des vers », mais la forme ancienne et normale de *dureté* = *duritatem*.

EUGÈNE RIGAL

Louis Delaporte. — *Quelques-uns*. Première série. — 2e éd. Paris, Fontemoing, 1901, in-16, 3 fr. 50.

Ne cherchez pas dans le volume de M. Delaporte des jugements sévères : il tient, avec Renan, qu'« on ne doit jamais écrire que de ce qu'on aime » ; ne cherchez pas non plus une critique approfondie : il s'est « laissé aller tout uniment à *ses* souvenirs, *ses* impressions et *son* plaisir du moment » ; d'ailleurs, écrites pour un journal quotidien, ses notices devaient, avant tout, être courtes et agréables. Aussi tel article (*Louis Havet, Emile Duclaux*), fait-il l'effet d'un simple commencement d'article ; tel autre (*Anatole France*) paraît-il être une bonne introduction à

une étude sérieuse qui n'est pas faite ; et tel autre encore se transforme-t-il en *couplet* sur la paix (*Fréderic Passy*), ou sur la décentralisation littéraire (*Emile Pouvillon*) Ailleurs, enfin, des études qui risquaient d'être austères sont soigneusement encadrées dans d'aimables peintures de l'automne (*Gabriel Séailles*) ou de l'hiver (*Michel Bréal*).

Tout compte fait, le volume de M. Delaporte se lit avec plaisir, parce qu'il est très varié, parce que les *impressions* en sont justes, et parce que l'auteur aime d'un amour sincère « les bonnes lettres », les beaux-arts, et jusqu'aux sciences, qu'il ne saurait cultiver lui-même. Le style en est élégant et sain, bien qu'on y lise : « le succès indiffère la plupart » (p. 262), « des choses qui m'avaient échappées » (p. 149) et (avec un vers faux) « l'effluve embaumée » (p. 269). L'érudition, un peu indiscrète parfois, en est savoureuse aussi, bien que M. Delaporte fasse dire à Aristote qu' « Il n'y a de science que du particulier » (p. 154) et bien qu'il ait laissé son imprimeur nous assurer (entre autres coquilles) que Lucien de Samosate vivait au IIe siècle *avant* notre ère.

Eugène Rigal.

Emile Roy. — Etudes sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle, *La Comédie sans titre et les Miracles de Notre-Dame par personnages*. — Dijon et Paris, 1901, 8° (Extrait de la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*).

Les *Etudes* de M. Roy se divisent en trois parties.

La troisième, qui ne comprend pas moins de 360 pages, est une édition critique, d'après un manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale, d'une comédie latine qu'on s'était jusqu'ici contenté de signaler et d'étudier très inexactement, la *Comedia sine nomine*. Cette édition est suivie de rapprochements nombreux avec tous les écrivains qui peuvent avoir inspiré l'auteur le la *Comedia*, d'un travail sur la latinité – nullement cicéronienne — de la pièce, d'un glossaire et d'une table des noms propres.

La première partie (120 p.), nous montre pourquoi M. Roy a assumé cette lourde tâche. La *Comedia sine nomine* traite à peu près le même sujet que le XXIXe Miracle de Notre-Dame du manuscrit Cangé. Si elle était une imitation scolaire de ce Miracle, elle pourrait peut-être servir à le dater, et, avec lui, la collection Cangé tout entière. A son tour, la date des Miracles de Notre-Dame jetterait quelque lumière sur celle des Mystères de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; et qui sait si on n'arriverait point aussi à combler (au moins en partie) la lacune très regrettable que signalent tous les historiens du théâtre français entre ses origines au XIIe et au XIIIe siècle et son apogée au XVe siècle?

Tous ceux qui ont lu la thèse de M. Roy sur Sorel savent avec quelle étonnante érudition, avec quelle ingéniosité, inquiétante parfois, mais le plus souvent heureuse, il s'applique à découvrir une source, à montrer la genèse d'une œuvre, à résoudre les questions de date et d'authenticité. Le problème abordé, cette fois encore, était assez difficile pour que toutes les qualités de M. Roy fussent nécessaires, et il les a toutes mises en jeu. D'une étude minutieuse de la *Comedia*, de son style, de ses sources, des traits de mœurs qu'on y peut relever, des imitations qui la remplissent, et des conditions dans lesquelles ces imitations étaient possibles, M. Roy a conclu que la *Comedia* avait été écrite, vers 1450 ou 1460, en

Italie, par un religieux dominicain, qui l'avait adressée à son protecteur, le cardinal Prospero Colonna. De sorte que l'œuvre, représentée ou non, intéresse l'histoire du théâtre latin de la Renaissance, mais ne peut rien nous apprendre sur l'évolution du mystère français.

Restait à chercher dans les Miracles de Notre-Dame eux-mêmes de quoi nous éclairer sur leur date et leur provenance, et c'est ce que fait M. Roy dans la deuxième partie (environ 100 p.), que remplissent les plus curieux détails sur la mise en scène et l'emploi des noms de lieux ou des noms de personnes dans les drames. Les Miracles de Notre-Dame ont été joués à Paris durant le XIVe siècle — et voilà donc la lacune signalée ci-dessus en partie remplie — « jusqu'à l'extrême fin du règne de Charles V, et vraisemblablement après l'avènement de Charles VI ». C'est au XIVe siècle aussi qu'appartiennent les Mystères de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont M. Roy s'occupe (en même temps que des origines de la Confrérie de la Passion) dans un dernier et savant chapitre. Mais ce qui permet de dater ces mystères, c'est une imitation qui en a été faite, le mystère du *Jour du jugement*, conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque de Besançon. Il importe donc de publier et d'étudier au plus tôt ce mystère : ce sera l'affaire d'un nouveau volume, que M. Roy avait fait imprimer avant même celui que nous venons de recommander au lecteur.

EUGÈNE RIGAL.

R. Groos, professeur à l'Université de Bâle. — *Les jeux des animaux*. — Trad. de l'allem. par A. Dirr et A. van Gennep, 1 vol. in-8, de la biblioth. de philosophie contemp., 7 fr. 50 (Paris, F. Alcan, édit.)

La psychologie animale ne doit pas être considérée seulement comme une étude auxiliaire de la psychologie humaine ; elle possède un intérêt propre fort important. Cependant elle peut être utile à la substance des problèmes anthropologiques, si l'on cherche, non pas ce qu'il y a d'humain dans l'animal, mais ce qu'il y a d'animal dans l'homme. Cet élément animal spécifique, c'est la vie des instincts, et la psychologie du jeu peut mieux que toute autre jeter du jour sur ces intéressantes questions.

L'auteur combat la théorie de Herbert Spencer expliquant le jeu par le développement d'un excès d'énergie chez les jeunes animaux et considère les instincts comme base du jeu.

Une étude développée fondée sur les observations des psychologues et des naturalistes les plus autorisés passe en revue les jeux de locomotion, les jeux architectoniques, les jeux graphiques, les jeux imitatifs et enfin les jeux érotiques si importants pour la conservation des espèces, la curiosité et la coquetterie complètent cet examen psychologique et donnent lieu à des rapprochements curieux qui viennent naturellement, au contact de la lecture, à la pensée du lecteur.

LOISEL.

REVUES ÉTRANGÈRES

Atlantic Educational Journal (1)
(1902)

Les écoles de Nashville viennent d'organiser des cours de travail manuel où se trouve compris, entre autres choses, l'enseignement méthodique de la cuisine. On apprend aux jeunes filles la valeur nutritive des divers aliments, la manière de les préparer pour les rendre le plus faciles à digérer, l'art d'éviter les rencontres fâcheuses et de dépister les falsifications, et enfin l'art non moins important de supputer d'avance le prix de revient d'un menu rapporté à son coefficient alimentaire. — L'auteur ajoute que c'est là une culture de la raison au moins aussi importante que l'art de raisonner pour raisonner ; ne faut-il pas aussi du discernement pour faire un pudding bien et économiquement.

Le même numéro calcule dans quelles proportions énormes croîtrait la richesse et le bien-être des individus dans les États au sud de l'Ohio et à l'est du Mississipi, si l'instruction était mieux subventionnée et mieux comprise.

Plus l'école fait corps avec la vie quotidienne de l'enfant chez lui, meilleure elle est (Mac Allister).

La leçon récitée par l'élève ne doit pas se réduire à un simple exercice de mémoire : elle doit être pour lui un thème sur lequel le professeur, au cours de la récitation, brodera tous les commentaires nécessaires pour une complète intelligence de ce texte (N° 4, p. 9).

Partant de ce principe, que les sentiments, beaucoup plus que la raison, font le bonheur ou le malheur de l'existence, J. H. Phillips demande que l'on s'occupe de leur éducation : « Le caractère n'est, dit-il, que l'hypothénuse de la raison et du sentiment, comme dans la XLVIIe proposition d'Euclide » (p. 21).

(1) Nous ne pouvons relever, dans cette publication très copieuse, que les faits et les vues propres à donner idée du mouvement pédagogique en Amérique.

Si l'enfant grandit physiquement, et non mentalement, il devient idiot; s'il grandit physiquement et mentalement, et non moralement, il devient criminel. Or tout cela (corps, esprit et sens moral) est équilibré chez l'enfant normal : une bonne éducation doit assurer son développement jusqu'à l'âge d'homme, sans rompre cet équilibre (p. 29).

Simple histoire américaine.

L'élève récite une page de géographie élémentaire, une description très scientifique du globe terrestre. « Connaissez-vous le globe terrestre ? avez-vous vu ce dont le livre vous parle? demande l'inspecteur. — Je n'ai jamais rien vu de pareil, avoue l'enfant ». Sur ce, l'inspecteur l'envoie immédiatement dehors, regarder si, à droite ou à gauche, il apercevra quelque chose du globe terrestre : l'enfant, écolier obéissant, sort, regarde partout, cherche de son mieux, et rentre enfin déclarer qu'il n'a pu trouver « rien qui ressemble au globe terrestre ».

Il est excellent, ajoute l'auteur, de faire apprendre la géographie dans ces livres à la fois élémentaires et scientifiques, où les leçons sont si bien graduées, et les questions si faciles à faire comprendre (p. 39).

Il ne faut pas juger les progrès d'un enfant uniquement d'après ses progrès dans les matières classiques, mais d'après ses efforts de volonté et ses acquisitions dans les recherches auxquelles il s'adonne. Tel enfant se cultive beaucoup l'esprit en faisant de la photographie: tel autre en récoltant des timbres postes. — « Durant la guerre hispano américaine, nombre de *lads* de notre école en savaient sur les navires espagnols et américains, beaucoup plus que leur directeur et tous leurs professeurs réunis. Il est vrai que pendant ce temps leur arithmétique et leur grammaire étaient fort négligées. Fallait-il les blâmer? N'avaient-ils pas fait acte d'intelligence, de volonté et même d'initiative personnelle? »

Il n'y a que le travail volontaire qui profite à l'esprit : le reste n'est que besogne de manœuvre.

C'est pourquoi il faut condamner absolument le système qui consiste à aider les enfants à faire leurs devoirs. Combien de parents s'imaginent qu'en procédant ainsi, ils vont *pousser* leur enfant et le faire arriver plus vite. On les entend sans cesse répétant: « je n'ai pas un moment à perdre il me faut revoir cette nuit toutes les leçons de mon fils. » L'intention est bonne : l'erreur est profonde et c'est une lourde faute, dont l'enfant aurait droit de leur demander compte ensuite. Les plus inattentifs des élèves, les moins aptes au travail volontaire, sont précisément ceux qui savent que les parents participeront à leurs devoirs à la maison (5. p. 11).

∴

Budget scolaire du Mississipi pour 1902 et 1903 (1).

Ecoles normales d'été	10.000,00
Fond pour Chickasaw School	111.146,10

(1) Le Mississipi compte environ 1.300.000 habitants.

Ecoles	2.500.000,00
Université	188.107,53
Collèges A. et M	257.827,46
Collèges A. et M. (nègres)	68.434,54
Institut et collège professionnel	114.020,00
Ecole normale (nègres)	4.500,00
Institut D et B	72.109,78
Institut d'aveugles	24.375,00
Département des archives	7.500,00
Total:	3.358.020,41 dollars

∴

Un professeur ne devrait jamais oublier que la bonne aération des salles de classes est une condition des plus nécessaires au bon enseignement. Si dans les classes où l'on étouffe, les élèves sont alourdis, nonchalants, inattentifs, il en faut accuser d'abord le manque d'air. Voilà pourquoi les élèves ne peuvent suivre les classes, ou s'y refusent dès qu'ils y ont séjourné: et voilà aussi pourquoi les professeurs ont, à juste titre, la réputation d'une si mauvaise santé. Enfin cela explique que certains enfants, dont leurs familles ne se plaignent pas, deviennent détestables à l'école, laquelle, par surcroit, rend véritablement enragés ceux qui sont déjà difficiles *at home*. (*Journal scolaire de Pensylvanie* (5 p. 39).

∴

Le nº 7 et le nº 11 contiennent des plans et des coupes d'écoles rurales américaines, un tableau des âges de la scolarité obligatoire dans les divers pays et des pénalités contre ceux qui manquent aux lois scolaires.

L'école doit inculquer de bonnes habitudes, par la parole et par l'exemple. Elle doit donc apprendre à se servir avec grand soin des livres qu'elle met à la disposition des élèves: il faut que l'élève sache les tenir, les ouvrir, les ranger sur les rayons et ne les considère pas comme des réservoirs à crayons et à porte-plumes. Instruire les élèves de ces nécessités pratiques de la vie, c'est une partie, et non la moindre, des devoirs de l'école (*J. d'éducation de Wisconsin*).

G. Whittler, de Knoxville (*Tenn.*) propose d'organiser des *écoles-fermes* dans les contrées où presque tout le monde vit du fermage. On apprendrait aux enfants comment il faut s'y prendre pour vivre très confortablement dans une ferme et comment il faut organiser la culture et les ventes pour tirer de son travail le maximum de revenu. Pourquoi l'instituteur n'irait-il pas dans les fermes de son rayon dire au père de famille: « Nous avons appris, ma femme et moi, le fermage et le jardinage: et maintenant nous sommes placés à votre *école-ferme*, pour vous mettre en communication avec les stations d'agriculture et les instituts agronomiques qui nous fourniront tout ce qui peut servir à la prospérité de

l'agriculture dans votre pays. Notre enseignement ne sera pas théorique, mais pratique: si vous voulez nous confier John, nous lui donnerons à cultiver une partie des champs de notre école-ferme, en lui fournissant les semences et l'outillage nécessaire ; et nous l'aiderons de nos conseils. Ce qu'il récoltera sera à lui. — Voulez-vous aussi nous confier Mary ? nous lui donnerons un petit jardin à cultiver, quelques poules à soigner, et elle aura pour elle les légumes du jardin, les œufs et les poussins des poules. Vous n'aurez d'ailleurs pas à vous occuper des repas de vos enfants: car ils mangeront à notre table, où nous leur apprendrons à bien se tenir (N° 8, p. 13).

M. Whittler n'ajoute pas si ces idées ont chance d'être prises en considération.

Il y a, dans l'éducation anglaise actuelle, quatre tendances principales: 1° la reconnaissance du droit qu'a chaque individu d'atteindre son parfait développement par degrés bien étagés; 2° l'adoption de méthodes qui aident l'enfant à comprendre son milieu et à l'interpréter relativement à lui, à prendre de plus en plus contact avec le côté pratique de la vie; 3° la conscience que l'éducation scolaire n'est pas une préparation à la vie, mais un dérivé de la vie, et que l'école doit se garder de toucher aux biens de famille, mais au contraire donner à l'enfant le sens de l'importance du « home » ; 4° enfin qu'il faut constamment et patiemment étudier l'enfant, les étapes de son développement, ses instincts, ses impulsions et ses obstinations, et voir en lui, tel qu'il est maintenant, l'ancêtre de l'homme à former (*J. d'éducation de Londres*).

Éloge pédagogique de la danse, par Mark Mac-Donald : « C'est un exercice nécessaire dans la vie: il n'en est pas d'aussi innocent, agréable, hygiénique et démocratique, et qui convienne mieux à toute réunion d'hommes, de femmes et d'enfants. Les uns et les autres peuvent s'y livrer avec un égal plaisir: et on s'en est si bien aperçu, qu'il n'est aujourd'hui presque plus d'assemblées où la danse n'ait sa place. C'est que peu d'amusements réunissent autant d'avantages : elle rend plus vigoureux, développe la souplesse, rend plus leste de tous les membres et fouette heureusement la circulation ; c'est certainement ce qu'il y a de mieux pour acquérir de l'aisance et des belles manières.

C'est le rythme du corps, au même titre que la musique est l'harmonie de l'âme ». (9, p. 30).

Il se dessine en ce moment, en France, dans l'éducation primaire, un mouvement de réaction contre les doctrines anti-sociales de Rousseau. On sait que celui-ci isole Emile de la société comme un Robinson dans son île : les premiers éducateurs français, sous la République, s'étaient pénétrés de cette doctrine comme d'un dogme. L'instruction, la morale, tout l'œuvre des programmes s'en référaient à la nature, a l'intuition, etc.

Il parait que c'étaient là des rêves de l'imagination de Rousseau, qu'il faut en revenir et qu'on en revient avec enthousiasme (*Kindergarten Magazine*).

A propos de l'organisation de l'enseignement professionnel en Géorgie, S. Parrish demande que l'on se préoccupe avant tout d'établir une connection fondée en nature entre le côté intellectuel et le côté industriel. « On croit que cela fera simplement naître à l'égard de l'industrie un respect de bon aloi qui contre-balancera les vieux instincts de paresse, innés chez l'Américain du Sud. Mais il y a bien mieux : cette éducation empêchera surtout qu'on ne sépare son travail de son plaisir, et fera au contraire chercher l'un dans l'autre : la joie dans le travail. Loin de penser que leur vie intellectuelle ne commence qu'au moment où ils s'évadent du labeur quotidien pour s'asseoir et se mettre à lire, les hommes formés à cette école chercheront au contraire et trouveront dans leurs travaux du jour des agréments qui leur permettent d'échapper à l'ennui et les élèvent, au lieu de manœuvres, au rang d'artisans et d'artistes (No 11, p. 12).

M. W. Stetson vient de publier, à l'usage des inspecteurs scolaires du Maine, un questionnaire sur les aptitudes, le caractère, les méthodes, etc., de chacun des maîtres qu'ils ont à inspecter. Ce questionnaire ne comprends pas moins de 174 demandes; aussi est-il recommandé aux inspecteurs de n'inscrire chaque fois, en réponse, que les faits dont ils ont été particulièrement frappés.

Voici quelques-unes de ces questions :

« A-t-il le tempérament et le tact d'un éducateur ?

« Semble-t-il s'être préparé spécialement pour cette leçon ?

« Les enfants semblent-ils comprendre les questions. .

Autre questionnaire, publié par T. Sanders, sous forme d'examen de conscience à l'usage des éducateurs : n'en extrayons que trois questions :

« Est-ce que je me préoccupe de la santé de mes élèves ?

« Est-ce que je veille sur ma santé ?

« Est-ce que j'essaie de rendre la classe attrayante ?...

On commence, dit G. Soper, à s'apercevoir que l'hygiène a une valeur éducative : mais on ne l'enseigne encore guère. Et cependant ceux qui envoient leurs enfants à l'école n'auraient-ils pas droit d'attendre pour eux quelques enseignements sur ce chapitre capital ? Et l'éducateur ne devrait-il pas, avant d'entrer en fonctions, justifier qu'il vient d'apprendre, en cinq ou six leçons, à surveiller la santé des élèves qui lui sont confiés (*Educational Revew*).

On trouvera, repartie sur divers numéros de 1902, une série d'articles pour l'enseignement de l'arithmétique par les yeux dans les classes élémentaires : ce sont des combinaisons de figures, de points, des dispositions de chiffres etc., pour faire comprendre le mécanisme des diverses opérations sur les nombres.

Dr J. P.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

:ONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Arboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Arnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Auvette, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Olard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Arnes, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Erthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
. Blondel, docteur ès lettres.
Mile Bourgeois, maître de conférences à l'Ecole Normale et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Outmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Outroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Rouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Iguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Astre, professeur à la Faculté des Sciences.
Les Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Imond Dreyfus-Brisac.
Iger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Mein, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'Etat.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire. de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à l'Ecole de pharmacie.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Edmond Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum.
Perrot, de l'Institut, directeur de l'Ecole normale supér
Picavet, directeur-adjoint à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré. de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Dr Regnard, directeur de l'Institut agronomique
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'Ecole des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Tamira y Crevea, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Iowning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Buchrler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Car-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Isserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Atina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Arey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Cee Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Ner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Imel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn. Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Naeldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche *Zeitschrift* fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ, imprimeur-gerant.

Exposition Universelle (1900) — MÉDAILLE D'OR — Enseignement supérieur (Classe 3)

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — VOL. XLVI. — N° 12. — 15 DÉCEMBRE 1903.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, Ve ARR.

1903

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

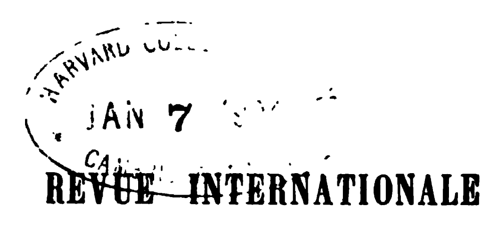
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr.

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 32 vol. de 1881 à 1896. . . . **300** francs

---



REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

LA MOSQUÉE — UNIVERSITÉ EL-AZHAR

La mosquée el-Azhar (« la Fleurie »), la plus ancienne des universités existantes après Bologne, fut fondée en même temps que le Caire lui-même par Gaouhar, général du khalife fatimide Mo'izz-li-Dîn. Commencé au printemps de 970, elle fut terminée dans l'été de 972 et, comme toutes les mosquées, servit dès l'origine non seulement à l'exercice du culte, mais encore de lieu d'enseignement. Toutefois elle ne prit une place à part, que lorsque ce dernier caractère se dessina au point de devenir prépondérant et de supplanter l'autre et que la maison de prière devint exclusivement une école. En 988 déjà, le fils de Mo'izz, sultan 'Aziz Billâh, à l'instigation du vizir Abou el-Farag, se chargeait de l'entretien des 35 *Fouqaha* (juristes) qui y enseignaient. On peut considérer donc cette année-là comme celle de la fondation de l' « Université el-Azhar ». Presque tous les souverains d'Egypte et les grands du royaume suivirent à l'envi l'exemple de 'Aziz Billâh et l'embellirent jusqu'à nos jours. Elle manque par conséquent d'unité au point de vue architectural et se compose d'une série de bâtiments d'époque et de style différents. Elle n'égale pas en majesté la mosquée d'Ibn Touloûn, ni en magnificence les constructions de l'époque tcherkesse, mais elle présente cet intérêt singulier que son histoire est, en raccourci, celle de l'architecture caïrote et nous permet d'en suivre le développement de ses débuts sous les Fatimides à son apogée sous les sultans Tcherkesses ; puis sa décadence sous les Turcs et sa renaissance récente sous l'influence de l'Europe.

Nous distinguons cinq périodes dans la construction d'el-Azhar. A la PREMIÈRE (de 970 à 972) appartient la partie la plus ancienne de l'édifice (la cour centrale avec ses portiques [*liouân*] et sans doute les cinq premières nefs du liouân oriental), sinon dans sa forme actuelle, du moins pour le plan et la disposition générale. La SECONDE PÉRIODE va du xe au xive siècle. Elle est caractérisée par de continuels remaniements et agrandissements du noyau primitif. Les kalifes fatimides Hâkim et Mostansar renouvelèrent et agrandirent la mosquée. Lorsque dans la suite, en 1171, à la

place des Fatimides *chi 'ites* (séparatistes) les Ayoubides *sounnites* (orthodoxes) arrivèrent au pouvoir avec Salâh ed-Dîn, le développement d'el-Azhar subit un temps d'arrêt. Quelque cent ans plus tard, « la Fleurie » reprit son essor et fut restaurée, agrandie par les émirs Eidamer et Bilbek. Lorsque, en 1303, un tremblement de terre endommagea gravement les mosquées du Caire, les émirs en entreprirent la reconstruction; el-Azhar fut relevée par l'émir Salâr, puis restaurée intégralement par l'émir Gamdâr. La TROISIÈME PÉRIODE (XVe et commencement du XVIe siècle) coïncide avec la renaissance de l'architecture arabe, où une grâce charmante s'unit à la plus opulente magnificence. Citons surtout l'élégante chapelle de Gaouhar el-Kankabâi et les deux minarets de Qaitbâi et d'el-Ghouri La QUATRIÈME période comprend l'agrandissement le plus considérable, dû à l'émir Abd our-Rahmân, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il ajouta quatre nefs au grand portique qui en comptait déjà cinq, construisit la porte principale, établit à l'étage supérieur de la mosquée des chambres pour les étudiants de la Haute-Egypte et du Soudan, dota d'une grande fontaine (*sebîl*) la cour S.-E. et se bâtit en face de ce sebîl le mausolée à coupole où il repose. La CINQUIÈME PÉRIODE enfin est l'époque actuelle avec de nouveaux agrandissements et embellissements dus au khalife régnant Abbas II : les bureaux de l'administration, un auditoire fastueux (le *Rioudq el- 'Abbds*) et une superbe façade, construite dans le nouveau style arabe, qui a pris une importance croissante dans les constructions publiques ou privées de ces derniers temps et associe assez adroitement les motifs de la décoration arabe aux formes de l'architecture européenne (1).

L'organisation actuelle de « la Fleurie » est de date récente et ne remonte pas au delà de 1860. Elle est l'œuvre de Cheikh el-Mahdi el-'Abbâsi, qui était alors moufti du Caire (2) et en même temps *Cheikh el-Azhar* (recteur d'el-Azhar). Le premier, il apporta un peu d'ordre dans l'administration qui jusque-là ne connaissait ni plan, ni méthode. Il fit dresser des registres où étaient mentionnées la fréquentation de l'Université, l'origine et la confession des élèves. Mais son principal mérite est d'avoir relevé le niveau intellectuel des professeurs, en décidant le khédive Ismaïl à promulguer, en 1872, l'édit relatif aux brevets de capacité, qui est encore en vigueur aujourd'hui.

L'œuvre réformatrice qu'il avait commencée fut continuée au cours des années suivantes. En 1895 et 1896, deux ordonnances khédiviales furent publiées : la première règle les émoluments des

(1) Ces détails, ainsi que l'étude qu'on va lire, sont la traduction ou le résumé de deux articles de M. Adolphe Heidborn, parus l'un dans les *Westermanns illustrierte deutsche Monatshefte* (Septemberheft 1903) et l'autre dans les *Preussische Jahrbücher* de Delbrück (Band 112, 1. Heft, 1903, Berlin, Georg Stilke, éditeur). Les éditeurs et l'auteur ont bien voulu nous autoriser à les publier dans notre *Revue* (*N. de la Réd.*).

(2) Autorité suprême en matière de droit musulman.

professeurs et la seconde l'administration générale, le plan d'études, les conditions d'admission, les examens, etc. Dans l'exposé qui suit, nous nous appuyons principalement sur ces deux décrets, ainsi que sur les statistiques que le moufti actuel du Caire, *Cheikh Mouhammed 'Abdoû*, a mises avec une extrême obligeance à notre disposition. Nous nous servirons en outre des nombreuses interviews que nous avons prises aux maîtres et aux élèves d'el-Azhar et soigneusement contrôlées nous-même.

Le directeur de l'Université, son *rector magnificus* est le *Cheik el-Azhar*. Autrefois il était élu par les *'oulamâ* (savants) de la mosquée, pris dans leurs rangs et inamovible. Mais, depuis le khédive Ismaïl, il est nommé par le vice-roi. Quoique rien ne soit prescrit relativement à sa nationalité, on nous a assuré qu'il a toujours été égyptien. Il n'a pas besoin d'appartenir au rite suivi dans la vallée du Nil, celui de l'*Imâm ech Châfa 'i* ; souvent il a été hanafite ou malakite (1).

En vertu du décret du 1er février 1896, il a la haute surveillance d'el-Azhar. Il doit veiller à ce que « professeurs et étudiants mènent une vie conforme à la science et à la religion » ; il fait observer le règlement d'el-Azhar et exécuter les décisions du conseil d'administration (*Méglis el-Ydâra*) ; il nomme les employés, choisit et préside les commissions d'examen, inflige enfin les peines disciplinaires soit de sa propre autorité, soit selon les cas avec le *Méglis el-Ydâra*.

Ce conseil d'administration se compose de cinq membres, nommés par le khédive, à savoir de trois *'oulamâ* d'el-Azhar et de deux fonctionnaires du gouvernement. Il se réunit au moins tous les quinze jours, décide des affaires administratives, du programme des études, des mesures disciplinaires à prendre à l'égard des maîtres et des élèves, répartit entre les professeurs les cours officiels pour une ou plusieurs années et approuve les livres dont ils auront à se servir.

A l'heure qu'il est, le chef officiel d'el-Azhar est le vieux cheikh *Selîm el-Bichri*. Toutefois un autre homme a la haute direction de la mosquée et en est le véritable *spiritus rector* : c'est le moufti *Cheikh Mouhammed 'Abdoû*. Nommé par le gouvernement membre du *Méglis el-Ydâra*, il remplit en quelque sorte les fonctions de tuteur d'el-Azhar, comme il en est aussi le professeur le plus éminent.

Eclairé, connaissant les choses d'Europe grâce à de fréquents voyages, écrivant et parlant couramment le français, *Cheikh Mou-*

(1) Il y a quatre rites orthodoxes, tirant leur nom chacun de son fondateur, savoir les rites *hanafite, chafàïte, malakite, hanbalite.*

hammed 'Abdoû emploie toute son énergie à substituer les méthodes modernes aux pratiques moyenâgeuses de cette vieille Université. Tous les progrès réalisés — les décrets khédiviaux mentionnés plus haut, la création d'une bibliothèque, les agrandissements actuels de la mosquée, le relèvement du niveau intellectuel du corps enseignant — sont dus à ses efforts persévérants, à son zèle infatigable. Est-il besoin d'ajouter que, pour cette raison, il est l'objet des plus violentes attaques et qu'on le traite de novateur hérétique, d'impie qui foule aux pieds les traditions sacrées de l'Islam ?

Un procès récent a montré d'une manière saisissante l'exaspération des cercles que ces innovations arrachent à leur léthargie et à leurs ténèbres. Une feuille humoristique, rédigée en arabe vulgaire, *El-homâra mouniati* (« ânesse de mon désir »), avait publié des vers satiriques qui, sous une forme enjouée mais extrêmement grossière, stigmatisait ses opinions, ses séjours répétés en Europe, le sans-gêne de ses rapports avec des dames chrétiennes, comme inconvenants et indignes de son caractère religieux. Pour illustrer ce dernier grief, qui semblait un scandale abominable, on s'était même servi d'une instantanée qui représentait le moufti en kaftan et en turban, entouré de dames suisses. L'éditeur et l'auteur de l'article furent sans doute punis de plusieurs mois de prison ; néanmoins cette poésie est singulièrement significative et montre bien l'état de l'opinion.

Il faut avouer d'ailleurs que, jusqu'ici, le résultat de ces essais de réforme a été plutôt négatif. Les principes modernes font admirablement sur le papier, mais ils n'entrent pas dans la cervelle de ceux à qui ils devraient servir de règle de conduite. L'esprit qui anime la très grande majorité des maîtres et des élèves est encore absolument celui du moyen âge. Et l'on peut affirmer sans crainte qu'aujourd'hui, avec des livres imprimés et à la claire lumière des becs Auer, l'enseignement se fait exactement comme il y a cinq siècles, avec des manuscrits et à la clarté de milliers de lampes. Pour changer cet état de choses il faut — non pas des ordonnances, si bien intentionnées soient-elles — mais une transformation radicale des idées aujourd'hui en cours ; et cette transformation, si elle se produit jamais, ne sera l'œuvre que de longues années d'efforts persévérants.

L'esprit qui règne dans les « auditoires de la Fleurie » est encore absolument celui du XII[e] siècle, avons-nous dit. Aussi bien, le système tout entier repose-t-il sur une base exclusivement religieuse.

Une première constatation, d'ordre purement extérieur, le montre déjà surabondamment. Le calendrier européen, officiellement

adopté en Egypte depuis trente ans, n'a cependant pu franchir les portes d'el-Azhar. Ici on en est resté toujours à l'année lunaire de 354 à 355 jours. C'est sur elle que se règlent le commencement de l'année scolaire et les vacances, sans aucun souci des saisons où elles tombent. On ne trouverait pas une seule horloge dans tout l'édifice. A quoi bon d'ailleurs ? La lampe des jours — la seule femme (1) d'Orient qui ne connaisse pas de voiles — ne brille-t-elle pas éternellement dans la vaste cour ? N'accomplit-elle pas sa mission bien plus consciencieusement au Caire que dans nos brumeuses régions ? Avec une ponctualité qui ne se dément jamais, elle annonce aux croyants l'heure des cinq prières sacramentelles : celle du *magrib* (au coucher du soleil), de l'*a 'icha* (3 heures après le coucher du soleil), du *fagr* (à l'aube), du *douhr* (à midi) et du *'asr* (3 heures après midi). C'est sur ces heures de prières que se règlent toute l'activité et, en particulier, le programme des études. Ainsi on ne dit pas comme chez nous : « Le professeur un tel fera son cours à 5 heures de l'après-midi », mais « enseignera une heure avant le *magrib* ». Qu'une pareille désignation, sujette à toutes les variations, soit peu pratique, on le voit de reste.

La forme des conférences est également toute religieuse. Le professeur est assis, le visage tourné du côté de la Mecque. Des formules pieuses servent d'introduction et de fin à son discours. Il commence invariablement par cette invocation : « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux ! Louange soit à Dieu, le Seigneur des mondes ! Salut et bénédiction sur le plus auguste des ambassadeurs. Notre Seigneur Mahomet, et sur sa famille et sur ses compagnons tous ensemble » ! Puis il passe à l'objet de sa conférence par ces mots : « L'auteur (du livre qu'il explique) a dit » et termine en ces termes : « Dieu lui donne le repos de son âme (savoir à l'auteur du livre, si — ce qui est le cas ordinaire — il est mort) ! Dieu bénisse Notre Seigneur Mahomet et sa famille et ses compagnons, et les salue » !

Il est sévèrement défendu de fouler le sol de la mosquée avec les chaussures qui ont été souillées par le contact de la rue, de cracher par terre ou... (chose courante en Orient) de se moucher avec les doigts. Et comme chacun ne peut pas se vanter de posséder un mouchoir de poche, l'étranger surprend parfois le manège le plus divertissant. Au milieu de l'exégèse la plus savante du Coran, un cheik vénérable saute soudain à ses babouches — qui se trouvent à côté de lui, serrées ensemble les semelles en dehors — presse une

(1) Le mot qui désigne le soleil est féminin en arabe comme en allemand.

par son souffle de l'autre dans cette coquille bivalve aussi vite refermée qu'elle a été ouverte, puis reprend au pas accéléré l'explication si malencontreusement interrompue.

*
* *

Mais de quoi traitent ces conférences ? « La Fleurie » est-elle une université au sens moderne du mot, qui fasse de l'universalité des connaissances humaines l'objet de son enseignement, bien que comme au moyen âge cet enseignement repose sur une base religieuse ? Nullement. Elle ne reconnaît que trois sciences : la philologie arabe, la théologie et la jurisprudence musulmanes. Celles qu'elle admet à côté sont désignées par les termes caractéristiques de sciences *non usuelles, facultatives* : elles entrent à peine en considération, si on les compare aux autres, et il n'en est pour ainsi dire tenu aucun compte dans les examens.

Les savants de l'Islam divisent les sciences en deux groupes principaux : les sciences essentielles (littéralement sciences *de but*), les sciences préparatoires (littéralement sciences *de moyens*).

Les premières constituent le véritable *but* de toutes les recherches scientifiques ; les dernières fournissent les *moyens* pour atteindre ce but. On désigne encore ces deux groupes par les mots de : sciences (dérivées) de la *tradition* et sciences (dérivées) de la *raison*.

Les **sciences obligatoires** qui sont enseignées à el-Azhar sont :

a) DANS LE GROUPE DES SCIENCES ESSENTIELLES (*'ouloûm el-maqâcid*) : 1. La théologie dogmatique. — 2. La morale religieuse. — 3. La jurisprudence et ses principes — 4. L'exégèse du Coran. — 4. *Hadith* (la doctrine traditionnelle, c'est-à-dire les paroles et les actions du prophète rapportées par la tradition).

b) DANS LE GROUPE DES SCIENCES PRÉPARATOIRES (*'ouloûm el-ouaçâ'il*) : 1. La syntaxe. — 2. Les formes grammaticales. — 3. La rhétorique et la stylistique. — 4 La logique. — 5. La terminologie du hadîth. — 6. L'arithmétique. — 7. L'algèbre. — 8. La prosodie et la métrique. — 9. La versification.

Sciences facultatives :

a) DANS LE GROUPE DES SCIENCES ESSENTIELLES : 1. L'histoire de l'Islam. — 2. L'art du style.

b) DANS LE GROUPE DES SCIENCES PRÉPARATOIRES : 1. Les élé-

ments de la géométrie. — 2. La géographie. — 3. Les mathématiques.

Les sciences préparatoires ont donc pour objet presque exclusif la langue arabe et certaines disciplines propres à aiguiser l'esprit. Leur étude mettra l'élève en état de s'appliquer ensuite avec la sagacité requise aux *'oûloûm el-maqâcid* (sciences de la religion et des lois). De là, la recommandation expresse que l'étude des disciplines religieuse et juridique ne soit pas commencée avant que l'étudiant soit suffisamment versé dans les sciences préparatoires, et par conséquent avant tout dans la langue arabe. Cette prescription peut étonner l'Européen. Pour lui, il va de soi que, pour faire des études scientifiques dans sa langue maternelle, la première condition c'est de la connaître. Il n'en est pas de même en Orient. D'abord, en arabe, la différence entre la langue parlée et la langue écrite est beaucoup plus grande que dans les idiomes européens. Même l'Egyptien des classes cultivées, s'il veut écrire sa langue avec quelque aisance et quelque sûreté, doit consacrer plusieurs années de labeur opiniâtre à l'étude de la grammaire et du vocabulaire qui sont la première très compliquée et le second extrêmement riche. Ceux que leur future vocation dispense de cette connaissance exacte de l'arabe littéraire se contentent d'à peu près, et fort souvent même traduisent leur pensée sur le papier beaucoup plus facilement en français ou en anglais que dans leur propre idiome. Si cela est vrai déjà pour les enfants de parents aisés, à combien plus forte raison cela s'applique-t-il aux fils de paysans qui constituent le public ordinaire de « la Fleurie ».

Il y a plus. L'arabe littéraire moderne diffère à son tour considérablement de la langue classique dans laquelle sont écrits la plupart des ouvrages qu'on étudie à el-Azhar. La langue arabe a atteint son apogée il y a presque quinze cents ans : et si l'arabe littéraire moderne se rattache très étroitement à l'ancien par sa syntaxe et ses formes grammaticales, il en diffère néanmoins considérablement sous le rapport du style et du vocabulaire. Beaucoup de mots sont tombés en désuétude ; d'autres ont complètement changé de signification ; de nouvelles idées ont fait éclore de nouvelles expressions. Mais c'est le style par-dessus tout qui, sous l'influence toujours croissante des langues européennes, a reçu une empreinte toute moderne et souvent diamétralement opposée à l'esprit de l'arabe classique. D'où il résulte, que les études de langue doivent occuper une place prépondérante dans le programme d'el-Azhar, et notamment — cela va de soi — pour les étudiants non-arabes qui sont en très grand nombre.

Lorsque l'étudiant a acquis une connaissance suffisante des sciences préparatoires, il attaque les *'ouloûm el-maqâcid* ou sciences de la religion et des lois. Ces deux études sont inséparables, car d'après les idées musulmanes le droit spirituel et le droit séculier sont indissolublement unis. Tous deux sont fondés sur le Coran qui, étant la volonté divine manifestée directement au mahométan, lui sert de règle en matière de croyances aussi bien que de droit civil. Dans les divers cas où le saint livre reste muet ou manque de clarté, il est expliqué ou complété par les paroles du prophète que la tradition a recueillies, ainsi que par les sentences des premiers khalifes et des fondateurs des quatre grandes doctrines orthodoxes.

Dans le cours des âges, ce principe rigidement théocratique, qui confie à des autorités spirituelles la juridiction tout entière, fut, bien entendu, abandonné dans la proportion où l'influence de l'Occident grandissait dans les pays musulmans, en Egypte par exemple. Au commencement, les Européens en eurent seuls le bénéfice et furent par les « Capitulations » soumis à la juridiction de leurs propres représentants. Plus tard, on créa pour les indigènes aussi des tribunaux séculiers (*mehâkim el-ahlîyé*) auxquels fut cédée une grande partie de la compétence des tribunaux religieux (*mehâkim ech-char'iyé*).

Actuellement, indépendamment du cercle d'action assez restreint des tribunaux consulaires, trois cours siègent concurremment en Egypte : les *mehâkim ech-char'iyé* (tribunaux religieux), qui connaissent de toutes les questions de statut personnel, de famille, de droits de succession des indigènes; les *mehâkim el-ahliyé* pour toutes les autres affaires judiciaires, concernant les indigènes ; et enfin les *tribunaux mixtes*, créés en 1876, pour les différends entre étrangers et Egyptiens, ainsi qu'entre étrangers de différentes nationalités.

A ce dualisme tranché en matière de droit — d'une part, le point de vue théocratique de l'ancien Islam ; d'autre part, le point de vue moderne des Egyptiens entièrement pénétrés de l'esprit européen — corespondent deux enseignements bien distincts. Les principes juridiques en vigueur dans les *mehâkim el-ahliyé* et les tribunaux mixtes sont exposés à l'école khédiviale de droit qui relève du gouvernement, tandis qu'el-Azhar s'occupe exclusivement des règles dont s'inspirent les tribunaux spirituels. Ces règles sont tirées des théories des quatre *mezâhib* (*mazhab* signifie doctrine, secte, rite) entre lesquels se partage l'Islam orthoxode et qui s'appellent du nom de leurs fondateurs. Les Osmanlis notamment (et par conséquent avant tout le commandeur actuel des croyants.

le sultan turc) appartiennent au rite *hanafite*; la secte *malakite* est très répandue dans le N.-O. de l'Afrique, la *chafa 'ite* en Egypte ; la *hanbalite* compte peu d'adhérents. Des 251 professeurs d'el-Azhar (1901-1902). 72 sont hanafites, 77 malakites, 100 chafa'ites, et 2 hanbalites. Des 10.403 étudiants, 2.951 sont hanafites, 2.454 malakites, 4.969 chafa'ites et 29 hanbalites. Chaque étudiant a d'abord à se pénétrer des principes de sa secte, avant d'étudier ceux des autres rites. Dans la commission d'examens, les trois premières *mezâhib* sont représentées chacune par deux professeurs; si le candidat appartient au rite hanbalite, un des deux professeurs hanbalites fait partie de la commission.

Autrefois les doctrines contradictoires de ces quatre *mezâhib*, enseignées côte à côte, suscitaient des discussions orageuses qui fréquemment — lorsque la parole était impuissante ou les cheiks à bout d'arguments — dégénéraient en rixes sanglantes. Pour éviter le choc de ces esprits exaltés, on assigna aux adhérents des divers rites des quartiers spéciaux dans el-Azhar. Ils devaient y rester cantonnés. Aujourd'hui, rien n'y rappelle cette effervescence du temps passé : l'Islam a vieilli et s'est abâtardi. Le professeur chafa'ite peut enseigner qu'il n'y a de salut que dans telle façon de faire les ablutions et son collègue hanafite, adossé à la colonne voisine, prêcher juste le contraire sans soulever de tempêtes.

La confession dissidente *(chi'ite)*, dont se réclament surtout les Persans, n'est pas représentée à el-Azhar. Elle n'a pas besoin d'être expressément interdite. Les rares professeur et élèves de cette secte seraient tellement en butte aux persécutions de la majorité orthodoxe, qu'ils ne tarderaient pas à renoncer à la lutte. Maqrîzî rapporte que, l'an 1415, parmi les 750 étudiants pauvres qui habitaient la mosquée, il y avait des Persans, chi'ites par conséquent.

Maintenant le parti orthodoxe de l'Islam règne sans partage dans « la Fleurie », qui fut cependant fondée par un mameloûk grec sous les auspices d'un kalife chi'ite.

∴

La forme de l'enseignement est vraiment déconcertante. Pas d'auditoire où le professeur puisse s'isoler avec ses élèves, mais une halle unique (d'environ 80 mètres de long sur 50 de large), divisée en autant de nefs par ses neufs rangées de colonnes. Un pêle-mêle indescriptible, où tous les âges, tous les types sont représentés. Le

va-et-vient et le bourdonnement d'une ruche d'abeilles. Chacun s'occupe à sa façon sans se soucier le moins du monde de déranger ses voisins : les uns bavardent ou ânonnent leurs leçons ou raccommodent leur *'abâyé* ; d'autres mangent ou dorment, ronflent même. Le vacarme est tel que le touriste n'entend plus sa propre voix (encore moins naturellement celle du professeur), et que tout recueillement, toute réflexion lui paraissent impossibles.

Et cependant, s'il est permis d'ouvrir ici une parenthèse, tout est affaire d'habitude. Comme le silence pour nous, le bruit pour l'Egyptien est la condition même du travail. Ne voit-on pas en effet les indigènes faire leur correspondance, expédier des affaires de toute nature, avec la plus grande tranquillité d'âme, à la terrasse des cafés, au milieu du brouhaha de la rue, importunés sans relâche par les musiciens et les camelots ?

Constatons maintenant — ce qui a infiniment plus d'importance — que les procédés didactiques de l'Orient sont séparés par un abîme de ceux de l'Occident.

En premier lieu, ce n'est pas le professeur lui-même qui choisit sa spécialité, conformément à ses connaissances et à ses goûts : elle lui est imposée par le conseil d'administration. Il doit donc être apte à enseigner toutes les sciences inscrites au programme, mais bien entendu il ne pourra briller dans aucune. Aussi, sauf de louables exceptions, le professeur *(moudarris)*, ne cherche-t-il même pas à présenter d'une façon rationnelle à ses élèves la discipline qui lui est imposée. Il ne s'efforce pas, comme ferait un spécialiste absolument maître de son sujet, en élaguant tout développement superflu ou suranné, de leur présenter un tableau méthodique de l'état actuel de la science. Il songe encore moins à mériter l'éloge qu'on a pu faire de nos plus éminents pédagogues, d'avoir été « d'habiles éveilleurs d'idées et d'admirables faiseurs d'hommes ». Dénués de tout esprit critique et de toute noble ambition, ils se contentent de répéter machinalement les doctrines et les principes qui font autorité depuis des siècles et qui sont consignés dans des livres que la tradition a consacrés, vérités établies une fois pour toutes — pensent-ils — et désormais immuables. Le doute, première condition de tout progrès scientifique, est sévèrement interdit. *Iurare in verba magistri* est le premier devoir des membres de l'Université et l'écolier irrespectueux qui fait des questions par trop indiscrètes est mis à l'ordre par un énergique « *'Itâkid oua lâ tagâdil* » (sois croyant et ne dispute pas) !

Rien n'est plus caractéristique du mode général d'enseignement, que la réponse stéréotypée des étudiants quand on leur demande

ce que leur cheik leur enseigne en ce moment. « Il lit le livre du cheik un tel » et c'est tout ; *Kâl el-mou'allif* (l'auteur a dit) revient comme un éternel refrain dans la bouche des professeurs. Le fameux « Labeo inquit » ne coulait pas avec moins de solennité et d'onction des lèvres de Trébonien dans l'antique Byzance Les anciens auteurs et leurs ouvrages jouissent d'une considération devant laquelle tout le monde fléchit le genou. Cheik Mouhammed 'Abdoû lui-même — tout libéral qu'il est — est forcé de s'accommoder aux circonstances et d'annoncer, du moins pour la forme, qu'il expliquera un de ces livres, quoique en réalité il n'en tienne aucun compte dans son cours. Les tribunaux spirituels doivent prononcer d'après les précédents recueillis dans ces livres, lors même que mœurs et situation sont complètement transformées. C'est tout simplement qu'on considère comme infaillibles les vieux juristes et théologiens. On en révère même quelques-uns comme des saints (l'entrée du tombeau d'*Imâm ech-Châfa'î*, enterré près du Caire, est sévèrement interdite aux infidèles). Et l'on considère la prétention de les surpasser ou même de les égaler comme un forfait inouï.

L'esprit de libre recherche, qui n'était nullement étranger à l'Islam, a été supplanté par le culte anxieux de la lettre. A la place d'un examen impartial et indépendant, nous voyons la routine régner sans partage, c'est-à-dire le piétinement aveugle, comme celui d'un troupeau, sur le chemin battu des idées et des préjugés d'autrefois. Gloser, compiler, commenter, voilà toute la vie des *'Oulamâ*. Les élucubrations des *postglossatores* de Bologne nous paraissent détenir le record du bavardage sénile et stérile ; cependant comme elles pâlissent leurs *distinctiones* et leurs *ampliationes* à côté de la virtuosité de leurs émules de « la Fleurie » ! Rien n'est comparable au raffinement avec lequel ils commentent. D'abord le texte original de l'ouvrage est lu et si possible appris par cœur par l'élève, puis vient le commentaire de ce texte *(charh)*, ensuite le commentaire du commentaire (*hâchiyé*) et enfin le troisième commentaire de l'œuvre originale (*taqrîr*). Et de quelle façon commentent-ils ? Un exemple : les copules, en arabe sont les conjonctions *oua* et *fa* ; la première marque coordination, la seconde gradation le plus souvent. Eh bien ! ils discutent à perte de vue sur un *oua* ou un *fa*. Pourquoi l'auteur s'est-il servi de cette copule-ci et non de l'autre ? Les commentateurs sont naturellement tous d'opinion différente, enchérissant les uns sur les autres en subtiles explications et apportant à l'appui de leurs assertions une telle profusion d'arguments — imprimés en petits caractères sur de longues pages in-folio — que le maître à force de commenter finit par oublier la parole même qu'il commente.

Quand un élève a pu traverser le labyrinthe des divers commentaires d'un ouvrage — ce qui dure une année et plus — le même pèlerinage recommence à travers un autre livre et toutes ses gloses, et ainsi de suite *in infinitum*, jusqu'à ce que cette exposition décousue, ce besoin de couper un cheveu en quatre, ces subtilités interminables aient irrémédiablement hébété l'intelligence et mis dans les cervelles, au lieu d'ordre et de clarté, le trouble et la confusion. Avec un pareil système, l'étudiant — et cela n'a rien d'étonnant — peut passer 12 à 15 ans à l'Université d'el-Azhar, sans y acquérir de connaissances réellement utiles.

Les musulmans intelligents ne méconnaissent naturellement pas les dangers de ce mode d'enseignement. On a tenté récemment *ex officio* de mettre des bornes à cette rage de commentaires et à ce culte funeste de la sagesse livresque. Un article de l'ordonnance du 1er février 1896 déclare que l'élève pendant les quatre premières années ne doit étudier que le texte et le *charh* (premier commentaire) d'un ouvrage. Dans la suite, il pourra être initié à la *hâchiyé* (second commentaire). Le *taqrîr* ne lui sera accessible que sur l'autorisation formelle du conseil d'administration. De même cet autre décret, en vertu duquel les livres seuls qui ont été agréés par le Méglis el-Ydâra peuvent servir de base à l'enseignement, n'a pas pour but de museler ce dernier, mais au contraire d'éliminer peu à peu les livres sans valeur et d'en mettre de plus modernes à leur place.

Mais ces excellentes mesures ont été paralysées par l'aveugle résistance des professeurs qui s'obstinent à suivre la vielle ornière, moins par mauvais vouloir, croyons-nous, que par ignorance. Ne comprenant pas les langues européennes, ils ne peuvent, en effet, être initiés à la pédagogie d'Occident. Et, tout bien considéré, on ne saurait trop leur en vouloir de croire que leur méthode est la seule bonne, quand on voit des milliers d'élèves de tous les peuples et de tous les pays affluer au Caire, pour puiser aux sources d'el-Azhar la sagesse musulmane. « Comment ces milliers de jeunes gens viendraient-ils à nous » — ainsi raisonnent nos vénérables cheiks — « si les connaissances que nous leur inculquons n'étaient pas utiles et bonnes ! »

∴

En réalité, la vogue d'el Azhar a été très grande de tout temps et l'est encore aujourd'hui. L'affluence considérable que nous con-

statons aux époques plus anciennes a droit d'autant plus de nous surprendre, qu'il faut tenir compte du fait que les moyens de communication faisaient alors absolument défaut. On ne possède toutefois d'exactes statistiques sur la fréquentation de cette Université qu'à partir de 1870. A les en croire, c'est en 1876 qu'elle fut la plus grande, année où El-Azhar comptait 10.780 élèves et 321 maîtres. A partir des années suivantes, les chiffres fléchissent. Les pères de famille égyptiens, intéressés et pratiques comme tous les gens de leur race, sont arrivés peu à peu à comprendre qu'il était plus avantageux pour leurs fils d'entrer dans les écoles gouvernementales de droit et de médecine et d'y acquérir les connaissances qui leur donneront accès aux fonctions publiques grassement rétribuées ou leur ouvriront des professions lucratives, que de couver pendant de longues années de vieux in-folios pour — en mettant les choses au mieux — mourir de faim avec un maigre traitement de prêtre de mosquée, de professeur, de cadi ou de moufti. Ces idées subversives ont même pénétré sous les portiques sacrés de la « Fleurie ». Un des cheiks ne me racontait-il pas, les yeux tout brillants, que son fils était procureur du khédive dans la Haute-Egypte ? « De nos jours où la vie a tant renchéri, ajoutait-il, cela vaut beaucoup mieux pour lui que d'avoir, selon l'usage traditionnel, étudié à el-Azhar et pâli sur le *nahou* (syntaxe) ou le *fiq* (droit) ». C'est ainsi qu'en 1898 nous ne trouvons plus que 8.246 étudiants et 191 cheiks. Depuis quelques années cependant le nombre s'est relevé par suite de la rapide construction du réseau des chemins de fer égyptiens, qui, lors de la campagne du Soudan, fut prolongé jusqu'à Khartoûm et permet de venir maintenant, en trois à six jours, de la Haute-Egypte et du Soudan, alors qu'il fallait autrefois autant de semaines si ce n'est davantage. Les chiffres pour 1901-1902 sont : 10.403 étudiants et 251 professeurs. Le nombre de ces derniers s'est accru, parce que depuis quelque temps on donne plus d'importance aux branches facultatives, en particulier aux mathématiques.

Exactement comme dans nos Universités du moyen âge, les élèves d'el-Azhar sont répartis, selon leurs nationalités, en quartiers (*hara*) et en portiques (*riouâq*), placés chacun sous la surveillance d'un cheik et ayant sa place déterminée dans la mosquée. Il y a aujourd'hui 26 *riouâq* et 15 *hara* (1).

Ces 10.403 étudiants et 251 professeurs se décomposent en 9.948 Egyptiens et 706 musulmans d'autres nationalités. Si l'on

(1) Ces deux termes sont aujourd'hui absolument synonymes.

considère maintenant qu'el-Azhar (quoique la plus considérable) n'est nullement la seule mosquée-école d'Egypte, dans laquelle la langue arabe et le droit musulman soient enseignés — il y en a dix-neuf autres, répandues dans tout le pays avec un total de 11.702 étudiants et de 779 professeurs ; entre autres la mosquée *el-Ahmadi* à Tanta, qui à elle seule a 4.173 élèves et 68 professeurs — en comptant tous les indigènes qui s'occupent de hautes études islamiques, on obtient le chiffre singulièrement élevé, par rapport au degré de culture du pays, de 21.005 étudiants.

Toutefois on se tromperait grandement, si l'on attribuait à un mobile purement désintéressé ce louable désir de s'instruire. Pour une grande partie de la jeunesse studieuse, la science n'est plutôt qu'un pis-aller qui permet d'éviter un mal infiniment plus redoutable, l'obligation du service militaire.

Le service militaire, en effet, est obligatoire en Egypte. Seuls les prêtres et les professeurs, ainsi que les candidats à ces deux professions, en sont exempts. Le risque d'être enrôlé n'est pas grand, il est vrai, puisque pour une population de plus de neuf millions et demi (d'après le recensement de 1897) l'armée égyptienne n'est que de 16.000 hommes environ. Cependant, depuis l'époque de Mouhammed 'Ali, les Egyptiens ont gardé un si fâcheux souvenir du service militaire, qu'ils mettent tout en œuvre pour s'y soustraire. Les mutilations volontaires sont à l'ordre du jour. Un grand nombre usent du droit de rachat. Pour tous les déshérités de la fortune, il ne reste qu'une seule ressource : l'entrée dans une école de mosquée. Au reste, même parvenus dans cet asile, ils peuvent encore craindre d'être appelés sous les armes. Ceux qui séjournent dans la mosquée depuis deux ans ont à prouver devant une commission, qu'ils possèdent parfaitement leur Coran ; ceux qui l'habitent depuis plus longtemps doivent, en outre, justifier de connaissances approfondies en langue arabe et en droit. C'est alors seulement qu'ils échappent définitivement à l'autorité militaire. Ajoutons que l'entrée de l'Université leur est extrêmement facilitée, tant est élémentaire l'instruction préparatoire qu'on exige d'un candidat à el-Azhar. Il doit être âgé de quinze ans, pouvoir lire et écrire, savoir par cœur au moins la moitié du Coran, et le Coran tout entier s'il est aveugle, cas trop fréquent en raison des innombrables ophtalmies qui sévissent en Egypte. Il va sans dire qu'on n'exige des étudiants étrangers aucune connaissance de la langue arabe.

Les formalités d'admission sont les suivantes. Le candidat présente au cheik du *riouâq*, auquel il appartient par son origine, sa demande d'admission, contenant son nom, son *laqab* (surnom tiré

de la ville ou du métier de son père) et son lieu d'origine, ainsi que les noms des cheiks dont il veut suivre les cours. On exige, en outre, un acte de naissance, un certificat de vaccine, l'attestation qu'il est exempt de maladies contagieuses. Il a ensuite à subir un examen d'admission devant une commission composée de deux cheiks de son *rioudq* et d'un membre du conseil d'administration.

On admet cependant aussi les enfants au-dessous de quinze ans et on leur enseigne l'écriture, la lecture et le Coran, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge réglementaire. El-Azhar possède à cet effet dix-neuf écoles primaires (*Koultâb*), dirigées par des instituteurs (*fiqqi*). C'est ce qui explique pourquoi le visiteur rencontre tant de petits garçons parmi les adultes.

∴

La vie que mènent les étudiants (*mougâouirîn*) est d'une simplicité, d'une frugalité toutes monacales. Leurs jours s'écoulent uniformes, loin des distractions de la grande ville. Un monde les sépare des riches fils de pachas, qui tirent leurs habits de Regent Street et leur français de Montmartre et croient n'avoir pas d'autre mission dans la vie que de dilapider joyeusement leur patrimoine en compagnie des fringantes houris que chaque paquebot débarque dans la vallée du Nil. Ce n'est pas l'envie qui manque à nos braves *azhâri* de suivre leur exemple, mais bien les picaillons indispensables. Ils sont pauvres comme un rat de mosquée. Leur « mois » se réduit à deux *réâl* (10 francs). En outre, ils reçoivent de la maison deux vêtements par an et, en fait de provisions de bouche, du pain et du fromage. Ils doivent avec cela pourvoir à leur entretien ; et la chose n'est pas aussi difficile qu'elle paraît d'abord. Les cours ne leur coûtent rien, l'enseignement étant gratuit. Ils dorment enveloppés dans leur manteau sur le dur pavé de la mosquée. Ils ne se ruinent pas en frais de blanchissage. Ils réparent eux-mêmes, d'une aiguille alerte, les trous et déchirures de leur pauvre garde-robe. Et la nourriture ? Eh bien, mais pour un *qirch sâr* (25 centimes) ils trouvent des régals à foison chez les gargotiers qui fourmillent aux abords de « la Fleurie ». Les « oignons d'Egypte » ne sont pas un vain rêve. Des légumes de toute sorte (poireaux, fèves, lentilles, riz, concombres, épinards), sont empilés tout fumants sur les tables du *tabbâkh* et répandent l'odeur la plus alléchante. Il est vrai que, en guise d'épices, ils sont saupoudrés de la poussière que les ânes sou-

lèvent en passant à côté. Il y a, en outre, un choix incroyable de fruits à des prix dérisoires. Et, si les étudiants veulent faire bombance, ils iront Dieu me pardonne ! jusqu'à s'offrir une tranche de mouton ou une assiette de *beliyé* (grains de maïs cuits dans l'eau avec du sucre). En un mot, avec ses 25 centimes, un *azhari* fait un festin de Sardanapale et vit comme un émir des mille et une nuits.

Nous ne voulons parler naturellement que des étudiants tout à fait pauvres. Ceux qui ont de l'aisance peuvent louer, aux étages supérieurs d'el-Azhar, de petites chambres où ils habitent à plusieurs dans un pêle-mêle des plus pittoresques. Les appartements du *riouâq el-Abbâsi*, habités par les Javanais et les Hindous nous ont paru les plus propres. Plusieurs étudiants prennent même leurs quartiers en dehors de la mosquée. A partir de 5 francs par mois, ils trouvent en ville de modestes logis.

On ne leur vient donc pas en aide ? Au contraire, les rations de pain, qui leur sont données chaque jour, constituent une assistance importante, sans parler des nombreuses fondations pieuses dont il sera question plus bas. En 1901-1902, 13.510 pains (*rarif*) furent distribués chaque jour aux professeurs aussi bien qu'aux étudiants (1). Comme on le voit, la vie matérielle qui, pour l'Européen est plus chère au Caire que dans n'importe quelle grande ville d'Occident ne coûte presque rien à un étudiant d'el-Azhar, si elle manque du confort le plus élémentaire.

Dieu a voué la sagesse à la pauvreté, dit un proverbe arabe. Les azhari sont sages et appliqués, parce que les moyens leur manquent de ne l'être pas. Combien d'entre eux ne quittent pas la mosquée de toute la journée ! Où iraient-ils d'ailleurs ? Une seule visite dans le plus modeste café ferait un gros trou à leur bourse. Le jeudi l'après-midi et le vendredi seulement, où les cours chôment, on les voit parcourir la ville par bandes compactes, reconnaissables à la façon particulière dont ils enroulent leur turban. Quelques-uns s'égarent mêment parfois dans la bibliothèque khédiviale, où cependant — c'est le secrétaire qui nous le disait — ils ne demandent que des livres de magie ou des ouvrages analogues.

Au reste, ils étudient toute la journée avec un zèle qui commanderait l'admiration, s'il était tourné vers un but plus utile. Plusieurs

(1) Ceux-ci toutefois n'y ont droit que lorsqu'ils appartiennent depuis trois ans à el-Azhar et encore les plus jeunes ne reçoivent-ils que deux *rarif*, les adultes en recoivent jusqu'à huit. Les professeurs en obtiennent jusqu'à vingt-cinq, le moufti soixante-dix et le cheik el-Azhar cent par jour. Celui qui n'est pas chargé de famille revend ces pains six centimes pièce et se procure ainsi un petit revenu.

se lèvent avant l'aube, pour faire le *fagr* (la prière du matin, une demi-heure avant le lever du soleil) qui passe pour particulièrement méritoire, comme on le voit par l'exemple du prophète. Puis ils mangent un peu de leur pain de ménage qui est dur comme de la pierre, mais qu'ils ont au préalable trempé et amolli dans du *mich* (mélange de lait caillé et de poivre rouge). Ils se précipitent alors aux cours sur la tradition et l'exégèse du Coran qui, étant consacrés à des objets tout particulièrement sacrés, ont lieu avant le jour.

Après le lever du soleil arrivent les *rarîf* (pains) d'un jaune d'or, qui sortent du four et sont encore tout fumants. Ils viennent bien à propos pour réconforter les esprits épuisés par l'étude du Coran. Puis on se rend auprès des cheiks de la jurisprudence, qui d'ordinaire font leurs conférences de très bon matin. Les plus zélés assistent le matin encore à une leçon de syntaxe ou de grammaire, avant que la voix de fausset du *mou'eddin* appelle à la prière de midi. Et ainsi de suite jusqu'à la prière du soir (deux heures après le coucher du soleil). Après quoi, les derniers professeurs disparaissent et regagnent leur modeste foyer. Mais les étudiants s'attardent souvent jusqu'à minuit à remémorer ce qu'ils viennent d'entendre avec une persévérance qui tient du prodige.

Le visiteur peut entrer à el-Azhar à l'heure qu'il voudra, il trouvera toujours dans la cour ou sous les portiques de grandes troupes d'élèves, penchés sur leurs livres, acharnés à graver dans leur mémoire la lettre sinon l'esprit de ces sages doctrines. Cependant s'il regarde un peu attentivement ces êtres que rien ne peut distraire, balancer sans trêve ni repos le haut de leur corps, tantôt plongeant le nez dans leur livre, tantôt regardant fixement devant eux pour répéter d'une voix nasillarde ce qu'ils viennent de lire, il ne peut se défendre d'une impression pénible : ce ne sont pas des hommes, mais des automates qui ne comprennent rien à ce qu'ils lisent. Et il constate avec regret combien chez ces étudiants, à mesure qu'ils grandissent, l'expression du visage devient plus indifférente, plus obtuse, plus apathique. Qu'elles sont fraîches, éveillées et mutines les mines de ces garçons de dix ans qui, sur leur tablette de fer blanc, tracent des lettres bouclées comme leur tête, prêts à mille polissonneries, faisant au *Nasrâni* (chrétien) les grimaces les plus inconvenantes quand le maître ne les surveille pas... Et, quelques années plus tard, ces yeux vifs et intelligents s'hébètent, ces traits mobiles et expressifs se figent, cette avidité de savoir s'éteint étouffée par l'ivraie d'une fausse science.

∴

Parfois de petites ou de grandes fêtes viennent rompre la monotonie de leur vie. Un professeur a terminé un ouvrage, auquel avec un peu de bonne volonté il a pu consacrer deux à trois années. Ce gros événement est célébré solennellement. L'un de ses élèves, celui qui a la plus belle voix, récite devant tous les étudiants réunis quelques passages du Coran ; un autre enfourche Pégase et chante en vers pompeux la gloire et les innombrables vertus de « ce phare qui brille sur la mer orageuse de l'ignorance ». En guise d'applaudissement, des *Allâââh* prolongés interrompent d'autant plus fréquemment que les images sont plus emphatiques ou que les expressions, empruntées aux anciens poètes, sont plus incompréhensibles. Puis nos bons potaches se bombardent avec des noix, des dattes, des bananes. Enfin, un étudiant riche invite la classe entière à venir dans sa maison, où un excellent repas arrosé de l'eau « du père des ruisseaux » termine la fête.

Ou bien un professeur, à l'appel d'Allâh, est parti pour un monde meilleur. Ses élèves en deuil s'accroupissent autour de la colonne où « le rossignol dans le bocage de la science » a chanté d'une voix si mélodieuse. Trois jours durant, l'enseignement est suspendu. Le jour des funérailles le convoi, composé de tous les cheiks et *mougâouirin*, entre solennellement dans la mosquée par la porte des barbiers, traverse la cour centrale et s'arrête dans le grand portique, où le cercueil est déposé devant la *qibla*. Pendant ce temps les *fouqaha*, du haut du balcon qui est au-dessous du minaret de Qâitbây, glapissent des chants pour le salut de son âme. Des *qacides* (poésies) élégiaques sont déclamées et, après une fervente prière, le cortège quitte la mosquée par la porte de l'est et se dirige vers la nécropole du désert, où le défunt dormira son dernier sommeil.

Assez souvent aussi des disputes et des mutineries viennent mettre un peu de variété dans le trantran de la vie quotidienne. Par suite de la multiplicité des races et de la différence des rites, les frottements sont inévitables entre jeunes gens entassés dans un si petit espace. D'ailleurs les étudiants de la Haute-Egypte et du Magreb, ainsi que les aveugles, passent pour avoir l'humeur particulièrement querelleuse. L'administrateur d'el-Azhar (*Cheik-el-Guindi*) est chargé de trancher les différends qui ne nécessitent pas l'intervention de la police.

Dans la majeure partie des cas, il calme les agités avec quelques jours de cachot. On peut en appeler de sa décision au cheik el-Azhar. Pour le maintien de l'ordre, ce dernier dispose — à l'égard des professeurs et des étudiants — des peines disciplinaires suivantes :

1° réprimande ; 2° suppression temporaire ou permanente des rations de pain ; 3° suppression temporaire ou permanente du traitement ; 4° suppression des privilèges (notamment de l'exemption du service militaire) ; 5° prolongation du temps d'études réglementaire ; 6° radiation du rôle d'el-Azhar.

L'année scolaire commence le 16 du mois de *Chaououâl* et finit le dernier jour du mois de *Ragab*. Pendant les mois de *Cha'bân* et de *Ramadân* et la première moitié de celui de *Chaououâl*, il n'y a donc pas de cours. En outre, l'enseignement est encore interrompu 35 jours, dans le courant de l'année, à l'occasion des fêtes suivantes :

1° La fête du sacrifice, plus connue sous son nom turc de *Kourbân Beïram* ; 2° l'anniversaire de la mort de Houceïn, particulièrement sacré pour les Persans ; 3° l'anniversaire de la naissance du prophète ; 4° l'anniversaire de la naissance de Houceïn ; 5° la fête du *mahmal* (départ du tapis destiné à la *Kâ'ba* de la Mecque ; 6° le percement de la digue (du Nil) ; 7° l'anniversaire de la naissance du saint local de Tanta, fête décriée à cause de la foire qui se tient à cette occasion dans la ville.

Ainsi s'écoulent les années dans la douce hébétude de l'habitude. Autrefois, semble-t-il, maints étudiants trouvaient tant de charme aux occupations de « la Fleurie », qu'ils passaient leur vie entière à l'ombre de ses portiques. Maintenant, le temps d'études est limité à 8 ou 12 ans, selon que le « chercheur de savoir » veut obtenir le simple brevet de capacité (*chahâdet el-ahlîyé*) ou le diplôme de docteur (*chahâdet el-'alimîyé*). Le premier est délivré après huit années d'études par une commission d'examens composée de trois *'oulamâ* et du cheik el-Azhar. Il donne droit aux fonctions sacerdotales d'*imâm*, de *khâtib*, de *ouâiz* et à l'enseignement élémentaire dans les mosquées et les écoles. Pour obtenir le diplôme de docteur, il faut au moins avoir étudié, pendant douze années de suite à el-Azhar, les disciplines énumérées plus haut. C'est dans les trois premiers mois de l'année scolaire que se fait la demande d'admission. Après quoi, le cheik el-Azhar nomme la commission d'examens formée de six *'oulamâ* dont deux doivent appartenir au rite hanafite, deux au chafa 'ite et deux au malakite. Au cas, fort rare, où le candidat est hanbalite, la commission est augmentée d'un pro-

fesseur de ce rite. Le cheikh el-Azhar répartit entre les examinateurs les branches à examiner et détermine même le domaine particulier de ces branches sur lequel devra porter l'épreuve. Le candidat doit — ainsi que s'exprime le décret du 1er février 1896 — être examiné sur les deux points suivants :

1° sur l'interprétation des auteurs; 2° sur le niveau de ses connaissances scientifiques.

Il reçoit une note spéciale pour ses réponses à chacun de ces deux ordres de questions. D'après le total il obtient, en cas de succès, le premier, le second ou le troisième degré et le khédive lui délivre son diplôme (*bouyourouldou*, mot turc qui signifie « c'est notre bon plaisir »). En cas d'échec, le candidat peut, après deux nouvelles années d'études, se présenter à une seconde, et éventuellement au bout d'un an à une troisième et dernière épreuve. Le décret est muet sur les droits attachés à ce *diplôme de docteur*.

∴

Dans les pages qui précèdent, nous avons traité successivement de l'administration d'el-Azhar, des branches et des méthodes d'enseignement, de la fréquentation de cette école, de la vie des écoliers et enfin des examens Il nous reste, pour finir, à donner encore quelques détails sur les finances de cette Université et sur le traitement des professeurs.

Les revenus de « la Fleurie » dérivent de quatre sources :

1° subvention du ministère des finances ; 2° subvention du divan *el-aouqâf* (administration des fondations pieuses); 3° rendement des *aouqâf el-arouiqé ;* 4° rendement des *aouqâf el-ahliyé.*

Comme on le voit, les *aouqâf* (dotations) forment une partie considérable des revenus d'el-Azhar. La bienfaisance n'est pas seulement une vertu chrétienne, c'est aussi un des principes fondamentaux de l'Islam, qui à toutes les époques a été pratiqué avec une libéralité vraiment grandiose. Princes et riches particuliers ont toujours rivalisé de zèle pour verser de grosses sommes au bénéfice des œuvres d'utilité publique. D'innombrables mosquées, fontaines, hôpitaux, bains sont dus exclusivement à l'initiative privée. Et les maisons d'éducation, en particulier, sont redevables à cette qualité *essentiellement musulmane* de la rapidité surprenante avec laquelle elles ont fleuri dans les premiers siècles de l'Islam. Pour assurer la durée à sa fondation, le donateur n'a jamais hésité à la doter lar-

gement, notamment de biens immobiliers dont les revenus servent à payer l'entretien des édifices, le traitement des professeurs, les bourses des élèves, etc. Une pareille fondation s'appelle *ouaqf* et son économe (choisi par le donateur) *nâzir*. Le *nâzir* ou son successeur légal vient-il à mourir ou est-il pour quelque autre raison incapable d'administrer la fondation conformément aux intentions du donateur, c'est d'après la loi musulmane au *cadi* à nommer un autre *nâzir*. En Egypte, depuis le commencement du siècle dernier, le khédive était de droit *nâzir* de fondations de ce genre. Sous le khédive 'Abbâs I, on fut amené par la force des choses à créer une commission chargée de l'administration de ces fondations (le divan *'oumoûm el-aouqâf*, administration générale des fondations pieuses). En revanche, les *aouqâf* que gère le nâzir désigné par le donateur sont comprises sous le nom de *aouqâf el-ahliyé*. Pour el-Azhar, nous avons affaire à une autre catégorie encore de fondations : les *aouqâf el-arouiqé*, c'est-à-dire les *aouqâf* destinées aux différents *riouâq* ou nationalités dont se composent le corps enseignant et les écoliers d'el-Azhar.

Dans le détail, voici comment se répartit le budget d'el-Azhar pour l'année 1901-1902 :

1. Du ministère des finances

	liv. ég. (1)	mill.
Pour les *'oulamâ* et les fils des *'oulamâ* défunts	5.883	528
» *'oulamâ* à la place des vêtements fournis précédemment	727	733
	6.611	261

2. Du divan el-aouqâf (administration des fondations pieuses)

Pour les *'oulamâ*	1.035	145
» professeurs de mathématiques et de géographie	648	
» maîtres d'écriture	360	
» cheiks préposés aux *riouâq*	468	
Pour la bibliothèque	200	
Pour l'administration	150	
Pour les employés subalternes	1.834	200
» récompenses aux étudiants zélés	600	
» étudiants (dons du *Ouâqf el-Khaïri*)	400	200
Pour la *zâouiyet el-'omiân* (coin des aveugles)	48	
Pour les fêtes de nuit des 13 et 14 Ramadân	14	
	5.757	545

(1) La livre égyptienne = 1.000 millièmes = 100 piastres = 26 francs.

3. Des « aouqâf » des divers « riouâq » (pour les *'oulamâ* aussi bien que pour les étudiants)

Riouâq des Turcs	516	855
» Africains du N.O.	364	480
» Hanafiyé (du rite hanafite)	240	960
Zâouiyet el-'omiân	196	920
Riouâq des Syriens	94	105
» Kourdes	68	910
Riouâq du Saïd (Haute-Egypte)	50	
Riouâq d'Ibn Mo'ammar	42	688
Riouâq des Charâqoua (de la province Charkîyé)	27	
» Souleimânîyé (Jérusalem)	13	360
» Haramin (Mecque et Médine)	11	
» Sanârîyé	6	600
	1.632	878

4. Des rations de pain quotidiennes

a) du *divan el-aouqâf*	4.043 pains
b) *aouqâf el-ahlîye*	9.467 »
	13.510 pains

Au point de vue du traitement, les 251 professeurs en activité à el-Azhar se divisent en deux groupes qui se subdivisent chacun en trois classes. Le premier groupe comprend les 61 professeurs qui enseignaient déjà dans cette Université avant la promulgation de l'édit du 3 février 1872, prescrivant un examen. Ils reçoivent dans la première classe au minimum 300 piastres par mois, dans les seconde et troisième classes 200 et 100 piastres. Au second groupe appartiennent les 190 professeurs qui ont subi l'examen susdit. Partagés également en trois classes, ils touchent au minimum 150, 100 et 75 piastres par mois. Le conseil d'administration se fonde, pour les augmentations d'appointements, sur l'activité scientifique des professeurs.

Outre ce traitement mensuel, les savants éminents reçoivent chaque année une indemnité particulière à la place des vêtements qui leur étaient distribués autrefois. La somme inscrite au budget à cet effet s'élève à 727 livres 733 millièmes, et les indemnités réparties en sept classes oscillent entre un maximum de 30 livres 867 millièmes et un minimum de 12 livres.

Il est pourvu aussi à la famille des professeurs défunts. Le conseil d'administration fixe la part du traitement du père qui sera allouée aux orphelins, à la condition toutefois que ceux-ci étudient

à el-Azhar. Si dans l'espace de vingt ans (à partir du commencement des études), ils ne se présentent pas à l'examen ou ne peuvent pas le subir avec succès, la bourse est retirée.

Les traitements des savants d'el-Azhar sont, comme on le voit, extraordinairement modiques et très inférieurs à ceux des fonctionnaires qui, même dans les postes subalternes, touchent 15 à 20 livres par mois. Aussi bien les *'oulamâ* mènent-ils une vie vraiment ascétique. Il en est beaucoup qui ne possèdent pas même un *selamlik* où ils puissent recevoir leurs amis : quelques chaises au milieu de la rue, devant un café du voisinage, en tiennent lieu. Du moins ce sont des revenus assurés — si maigres soient-ils — tandis qu'autrefois ils étaient réduits à gagner leur vie à côté ou à compter sur la charité des bonnes âmes. Et pourtant il y a des gens pour leur envier la mesquine prébende qu'on leur donne en échange de tant de savoir.

La jeune génération leur est foncièrement hostile. Tous les fonctionnaires, médecins, avocats, journalistes, qui dans les écoles françaises de Syrie et d'Egypte ont acquis un très superficiel vernis de culture européenne, regardent avec une hauteur méprisante « cette Université décrépite. On n'y peut même pas apprendre l'arabe, déclarent-ils. A quoi bon la rajeunir? Le mieux serait de fermer une école qui fait plus de mal que de bien ». Même parmi les professeurs d'el-Azhar, ce sont justement les plus éminents qui désespèrent de la réformer. Fatigués des sempiternelles criailleries et de la stupide opposition de la majorité de leurs collègues, ils rêvent une sécession. Pour pouvoir agir avec succès, pensent-ils, il faut quitter ces vieux portiques, hantés de traditions surannées et d'abus séculaires.

Quel sort attend désormais, « la Fleurie » ? Continuera-t-elle à s'étioler et à dépérir lentement, ou bien va-t-elle reprendre vie et refleurir pour ne pas mentir à son nom (*nomen omen*) ? Quoi qu'il en soit, la question est d'une importance capitale pour l'avenir de l'Islam égyptien.

G. Calame.

LES BOURSES DE VOYAGE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

Tous ceux qui s'intéressent aux questions d'enseignement supérieur savent de quelle utilité les bourses de voyage sont pour les étudiants studieux et peu fortunés. Elles leur permettent de se rendre à l'étranger et, s'ils sont étudiants en droit, d'y observer les institutions juridiques, politiques ou sociales des autres pays, de les comparer à celles de la France. Ces enquêtes personnelles leur procurent le moyen de se livrer à des travaux originaux ; elles les obligent à apprendre au préalable une ou plusieurs langues étrangères d'une manière suffisante tout au moins pour comprendre et être compris.

Jusque dans ces dernières années la Faculté de droit de Paris ne disposait d'aucune bourse de voyage au profit de ses étudiants les plus méritants. Il était vraiment fâcheux qu'un instrument de travail aussi puissant lui fît complètement défaut. Heureusement pour elle, la *Société des Amis de l'Université de Paris*, fondée en 1899, présidée par M. Casimir-Perier, soutenue par l'activité et le dévouement de MM. Gréard et Lyon-Caen, est venue au secours de la Faculté et, bien que ses ressources soient encore aujourd'hui fort restreintes, elle a pu disposer de plusieurs bourses de voyage en faveur de docteurs en droit ou d'aspirants au doctorat qui s'étaient distingués dans leurs études. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler tous les services qu'a déjà rendus la Société des Amis de l'Université de Paris. Aux termes de l'article 2 des statuts de cette Société « les principaux moyens d'action de l'association sont la création de chaires, de cours et de conférences dans les différentes Facultés et Ecole, l'attribution de subventions aux laboratoires et aux biblio-

thèques, l'organisation de conférences et de cours faits en dehors des Facultés et Ecole, la fondation de prix et de récompenses destinés à encourager les études, la création de bourses d'études et de *voyage*, l'attribution de secours, soit sous forme de prêts d'obligeance, soit sous toute autre forme aux étudiants sans fortune, l'institution ou l'encouragement de toute œuvre dans l'intérêt des étudiants, la publication d'un bulletin périodique ». Il y a là, comme on le voit, un vaste et utile programme et, ce qui vaut mieux encore, c'est que la Société a rempli toutes les promesses qu'elle avait faites. Il suffira, pour s'en convaincre, de se reporter au rapport si précis et si substantiel, que rédige chaque année M. Lyon-Caen au nom de la Société. Ici on entend s'en tenir à un seul point, mais particulièrement important pour la Faculté de droit : quel est le profit que les docteurs en droit et aspirants au doctorat ont pu retirer des bourses de voyage que la Société des Amis de l'Université avait mises à leur disposition ?

Pour répondre à cette question, il suffira de rendre compte des observations consignées par les boursiers dans leurs rapports ou même déjà publiées sous forme de monographies.

En 1900 la Société des Amis de l'Université a attribué des bourses de voyage à MM. Aftalion, Fardis et Moutet qui tous trois appartiennent à la Faculté de droit de Paris.

M. Aftalion avait déjà publié plusieurs travaux d'une réelle valeur. En 1896, la Société internationale de sociologie avait accueilli favorablement un article qu'il avait consacré aux théories politiques de Taine. Il avait aussi publié plusieurs études sur la condition de la femme mariée et l'une d'elles avait même été lue en 1900 au Congrès international de droit comparé tenu à Paris (1). Dans un autre article M. Aftalion a étudié l'institution de la communauté comme régime légal (2). Puis enfin, développant ses observations il a publié un volume intitule *La femme mariée*. Lorsqu'il a obtenu sa bourse de voyage, M. Aftalion était déjà docteur en droit, après avoir soutenu deux thèses qui avaient été très remarquées, l'une sur *les lois relatives à l'épargne de la femme mariée* (1898, l'autre sur l'*œuvre économique de Sismondi* (1899). Cette seconde thèse a obtenu une mention honorable au concours ouvert en 1900. Actuellement M. Aftalion est agrégé à la Faculté de droit de Lille. On voit par ces simples indications, qu'une bourse de voyage placée entre ses mains pouvait lui profiter largement. M. Aftalion s'est rendu en Allemagne pour y observer la remarquable prospérité et le prodigieux développement des grands ports maritimes de cet empire, notamment de Hambourg et de Brême. Le jeune savant a publié quelques-uns des résultats de son enquête dans la *Revue d'économie politique* (année 1901). On comprend

(1) Voy. *France judiciaire*, année 1899.
(2) Même revue, même année.

que cette extension de la puissance maritime de l'Allemagne, qui a permis à l'empereur de dire : « les destinées de l'Allemagne sont sur mer » ait fixé l'attention d'un esprit curieux et investigateur. Les côtes maritimes de l'Allemagne ne représentent pas le tiers de ses frontières et sont baignées par des mers plus ou moins éloignées de l'Océan. Cependant Hambourg est devenu le premier port du continent et le second de l'Europe après Londres; Brême sur la mer du Nord. Stettin. Lübek, Kiel, Dantzig, Kœnigsberg sur la Baltique ont suivi d'assez loin Hambourg tout en réalisant de sérieux progrès. La marine marchande de l'Allemagne est devenue la seconde du monde entier. M. Aftalion explique cette rapide transformation par une autre. L'Allemagne était restée un pays essentiellement agricole jusqu'au milieu du XIXe siècle ; depuis cette époque elle est devenue un pays industriel. Aussi l'émigration allemande, considérée autrefois comme un fléau, a-t-elle d'abord peu à peu diminué, puis presque entièrement disparu. Pendant l'année 1881, 220.000 Allemands avaient encore été chercher fortune à l'étranger; en 1899 on ne comptait plus que 23.000 émigrants. L'Allemand reste aujourd'hui sur un sol parce que l'industrie lui fournit les moyens de vivre et même de s'enrichir.

Pour satisfaire les besoins de cette industrie on a dû multiplier les importations de matières premières et chercher des débouchés pour l'exportation des produits. Obligé de s'approvisionner largement en dehors en denrées alimentaires et en matières premières. l'Allemagne s'est ouvert de tous côtés des débouchés pour s'assurer des exportations et elle a réussi, puisque son trafic maritime, qui atteint près de 8 milliards 800.000 francs n'est dépassé que par celui de l'Angleterre. Une pareille évolution économique exigeait une transformation complète des voies maritimes ou fluviales de transport. Il fallait à tout prix que le fleuve de l'Elbe à qui Hambourg doit sa prospérité, cessât d'être une voie de communication incommode, irrégulière et encombrée. La création de canaux destinés à multiplier les relations fluviales de l'intérieur s'imposait aussi à brève échéance. L'Allemagne n'a reculé devant aucun sacrifice et a déployé une remarquable activité. Elle a créé des ports francs dont M. Aftalion n'est d'ailleurs pas un partisan convaincu, surtout pour la France : mais il admire sans réserve tout ce qui a été fait pour la réfection des ports et l'amélioration de la navigation maritime ou fluviale. Il ne ménage pas ses éloges à la ville de Hambourg qu'il considère comme le type du grand port moderne grâce à des travaux vraiment gigantesques. Actuellement les quais de Hambourg atteignent un développement de plus de 16 kilomètres et l'agrandissement était loin d'être achevé à l'époque où M. Aftalion a fait son voyage. A cette même époque, 143 kilomètres de lignes ferrées sillonnaient les quais de Hambourg et permettaient, ainsi que les voies fluviales, d'expédier rapidement les marchandises en Allemagne dans toutes les directions. M. Aftalion fait un tableau vraiment saisissant et très remarquable du grand port de Hambourg et de son hinterland dont les voies ferrées ou fluviales traversent l'Allemagne de part en part en passant par Dresde et Magdebourg pour s'étendre jusqu'à la Bohême, la Silésie, et même la frontière polonaise. Malgré ces prodigieux succès Hambourg ne s'endort pas et veille sur ses voisins et rivaux, sur les ports belges et hollandais dont il redoute la concurrence, sur Brême qui déploie aussi une activité dévorante et dont on

voudrait neutraliser tout au moins en partie les efforts par la création de canaux donnant au grand port allemand l'entrée de la Baltique.

Bien que Brême ait été moins favorisé, par la nature que Hambourg, cette ville occupe cependant le second rang parmi les ports maritimes allemands, grâce à l'énergie extraordinaire de sa population commerciale. Cette petite république de 150.000 habitants n'a reculé devant aucun sacrifice pour assurer sa prospérité maritime et lutter avec quelque chance de succès contre ses rivaux les plus dangereux. Les négociants de Brême ont eu l'habileté de monopoliser pour ainsi dire au profit de leur port le trafic de certaines marchandises, telles que le coton, le tabac, le riz. Dans ces trente dernières années le commerce du blé y a presque quintuplé au poids et triplé en valeur.

Les ports de la Baltique, beaucoup plus éloignés du centre des affaires de l'Allemagne et en relations plus lointaines et plus difficiles avec les pays étrangers, n'ont pas pu réaliser de progrès aussi extraordinaires qu'Hambourg et Brême. Cependant à Stettin, premier port allemand de la Baltique, M. Aftalion a constaté une animation qui témoigne d'une sérieuse activité commerciale. Stettin, au moyen d'un nouveau et grand bassin, a sensiblement élargi son port dont elle est maîtresse en vertu d'anciens privilèges toujours respectés. Cette ville perçoit des droits de port, mais à charge de supporter tous les frais de réfection et d'entretien et elle se plaint d'être abandonnée par le gouvernement. Lübeck a été plus favorisé, mais ce port ne peut cependant se consoler de la perte d'une partie de son antique prospérité. Kiel, voisin de Lübeck, si important comme port de guerre, n'est pas suffisamment outillé comme port de commerce. Enfin, Dantzig et Kœnigsberg, situés à l'autre extrémité de la Baltique, n'ont pas sensiblement progressé, malgré leurs efforts pour étendre les débouchés et leurs sacrifices d'argent. Mais leurs ressources, comparées à celles de Hambourg et de Brême, sont si faibles que tous ces ports de la Baltique ne sauraient avoir la prétention d'égaler leurs rivaux de la mer du Nord qui ont fait de la flotte de commerce de l'Allemagne la seconde de l'Europe. Aussi le commerce maritime de cet empire qui, en 1890, était de 4 milliards, s'est élevé à 7 milliards de marcs en 1899. Le mouvement de la navigation a triplé en 27 ans ; le nombre des navires à vapeur a quintuplé ; le port de Hambourg a produit à lui seul 3 milliards, c'est-à-dire près de la moitié du commerce maritime de l'Allemagne.

Tout en admirant ces transformations, M. Aftalion ne s'est pas pris d'un enthousiasme irréfléchi. Il a signalé certains dangers, notamment celui d'un développement de l'industrie hors de proportion avec les besoins du peuple et le trafic extérieur. Mais ce qu'il recommande d'imiter, c'est le perfectionnement des ports maritimes, l'amélioration des voies fluviales et le développement de l'outillage du commerce de mer.

Le second boursier de l'année 1900, M. Fardis, s'est rendu en Angleterre pour y étudier le contentieux administratif, sujet intéressant et peu exploré en France. Il n'a pas encore fait connaître le résultat de ses recherches qu'il doit utiliser pour sa thèse de doctorat.

M. Montet, le troisième boursier de cette même année, a aussi visité l'Angleterre. Il y a observé le socialisme municipal et il a fait de cette étude le sujet de sa thèse de doctorat qu'il a soutenue avec distinction devant la Faculté de droit de Paris.

Pendant son séjour de trois mois en Angleterre, M. Montet a principalement visité les villes de Birmingham, Manchester et Liverpool. Ce sont elles, en effet, qui ont établi les bases du socialisme municipal en Angleterre et qui ont donné le plus d'extension à leurs institutions locales. Mais M. Montet a soin d'observer que ce terme de *socialisme municipal* ne correspond pas très exactement à la vérité des faits, et il est assez surprenant qu'on l'emploie pour désigner certaines institutions, d'un pays où il n'existe pas, à proprement parler, de parti politique socialiste et où ce socialisme proprement dit rencontre plutôt des adversaires que des partisans. En outre, M. Montet ne défend le socialisme municipal qu'à la condition qu'il ait pour objet exclusif de ne comprendre dans l'administration directe des villes que des fonctions d'intérêt collectif et général, comme les services de l'eau, de l'éclairage, des transports D'autres services n'offrent pas un intérêt aussi général et ne se développent cependant que d'une manière insuffisante ou défectueuse si l'on abandonne à l'initiative privée le soin de les créer et de les organiser; tels sont les maisons ouvrières, les bibliothèques populaires, les établissements de bains publics, les assurances contre l'incendie. Il semble dès lors que ces services puissent aussi utilement rentrer dans l'organisation municipale. M. Montet a pu étudier toutes ces institutions de très près grâce à l'obligeance des autorités anglaises qui lui ont fourni tous les renseignements demandés et lui ont facilité ses recherches. Il a en outre profité des travaux du comité parlementaire chargé d'ouvrir une enquête sur les entreprises municipales et qui fonctionnait précisément pendant son séjour en Angleterre.

On sait que l'esprit municipal de la ville de Birmingham a acquis une certaine célébrité grâce surtout à l'influence de M. Chamberlain. Ce n'est cependant pas dans cette ville, mais à Manchester qu'ont été faites les premières expériences d'organisation urbaine. Dès 1840 cette ville rachetait la compagnie du gaz et poursuivait ensuite rapidement ses innovations dans la même voie. Le fait est d'autant plus curieux que c'est dans cette même ville de plus de 800.000 âmes qu'est née la fameuse école dite de Manchester dont les doctrines sont absolument contraires à ces tentatives. De Manchester M. Montet s'est rendu à Liverpool puis de là à Londres et avant de rentrer à Paris, il s'est arrêté quelques jours à Lille, à Roubaix et à Tourcoing. Avant de quitter Paris, il ne connaissait le socialisme municipal anglais que par les livres et ne s'en formait qu'une notion tout à fait superficielle et vague. Son voyage l'a mis à même de recueillir un grand nombre de faits et de se former une opinion personnelle. En même temps il s'est éclairé sur un grand nombre de questions sociales qui l'intéressaient : il a visité de nombreuses usines, s'est entretenu avec les directeurs et des mœurs qu'il ne connaissait pas lui ont été révélées. Avant d'entreprendre son voyage M. Montet avait étudié en théoricien le problème du socialisme municipal : il en connaissait les avantages et les défauts par les livres ; il avait lu que trop souvent l'ambition des villes s'élargit à ce point qu'elles tentent de se mettre à la tête de véritables commerces ou d'exploiter des industries, boulangeries, boucheries, pharmacies, maisons de banque, mines, etc On supprime ainsi sans doute des intermédiaire coûteux, mais on tend au monopole et par cela même on éteint ou on compromet l'initiative individuelle. Certaines villes profitent même de ces monopoles pour réaliser d'impor-

tants bénéfices, au risque d'établir sous cette forme de véritables impôts sur leurs habitants. D'autres ne recourent à ces monopoles que pour créer des privilèges au profit de certaines classes et aux dépens des autres. Mais M. Montet affirme que ces abus n'existent pour ainsi dire pas en Angleterre. A la différence des villes de l'Allemagne, les villes anglaises se sont attachées à concentrer leurs efforts sur des services qui peuvent être utiles à tous, sans distinction sociale. Elles ont, par exemple, municipalisé le service des eaux, celui du gaz, celui de l'électricité, celui des transports. Si les tentatives de socialisme municipal ont trop souvent échoué en France, cela tient à ce qu'elles ont pris un caractère politique ou ont eu pour objet de créer des privilèges. Tant que l'esprit public ne saura pas en France se dégager de ces influences fâcheuses, le régime le plus pratique restera celui des compagnies concessionnaires auxquelles les cahiers des charges imposeront des conditions de telle nature que ces compagnies ne puissent pas abuser de leur monopole pour s'enrichir outrageusement aux dépens des habitants, tout en leur assurant des bénéfices raisonnables et légitimes. Mais trop souvent ces compagnies restent au-dessous de leur tâche, c'est du moins ce qui s'est produit en Angleterre, surtout de la part des compagnies concessionnaires du service des eaux. Les progrès incessants de l'industrie et l'accroissement constant de la population les avaient placé dans un véritable état d'impuissance, elles ne pouvaient plus donner satisfaction à toutes les demandes qui leur étaient adressées et elles profitaient précisément de leur insuffisance pour augmenter leurs prétentions et leurs bénéfices. C'est ce qui inspira à un certain nombre de villes l'idée de municipaliser leurs eaux. Manchester donna le signal en 1847 ; puis vinrent Glasgow en 1855, Edimbourg en 1869, Birmingham en 1876. Actuellement, plus de 200 villes anglaises ont opéré cette réforme ; elles n'ont pas, en général, cherché à réaliser des bénéfices, mais bien plutôt à diminuer les charges des habitants.

Après la municipalisation de l'eau est venue celle du gaz. Dans les deux cas on a procédé par voie de rachat des compagnies concessionnaires et presque partout le prix du gaz a sensiblement baissé. La municipalisation s'est faite plus difficilement pour le service des transports. Cette entreprise à sans doute réussi dans certaines villes comme à Liverpool et a même donné de remarquables résultats au point de vue des bénéfices ; mais ailleurs on a éprouvé des déceptions et parfois même on a constaté des déficits, ce qui a rendu très circonspectes les villes qui ne s'étaient pas encore engagées dans cette entreprise. Fort souvent l'échec tenait à ce que les lignes de tramways ne pouvaient pas franchir les limites du territoire municipal. On y a porté remède au moyen de lignes de banlieue créées avec le concours des communes environnantes.

La ville de Londres n'a pas encore municipalisé un certain nombre de ses services, mais c'est elle qui a fait le plus pour le logement de ses classes pauvres. Obligée de ménager le terrain dont le prix est très élevé, elle a construit des maisons pouvant contenir jusqu'à six mille personnes et on compte que sous peu la municipalité de Londres pourra loger 42.000 locataires dans des conditions économiques. Glassow, Edimdourg et d'autres villes sont entrées dans la même voie ; mais quelques unes n'ont pas tardé à observer que par suite des emprunts contractés pour construire des maisons ouvrières, elles seraient menacées de déficit

si elles louaient les locaux à des prix trop modiques. Quelques personnes ont bien proposé de mettre la différence entre la recette et la dépense à la charge du budget communal mais ce projet à soulevé les plus vives résistances. précisément parce qu'on l'a considéré comme entaché de socialisme. Nombre de villes reconnaissent volontiers qu'il serait téméraire de leur part de s'engager dans des entreprises qui ne doivent relever que de l'initiative privée ; d'autres cependant n'ont pas su résister à la tentation d'étendre leur activité industrielle. Elles exploitent des mines, organisent des assurances contre l'incendie, vendent du lait stérilisé, monopolisent les boissons alcooliques. M. Montet reconnaît que quelques-unes de ces tentatives ont produit des résultats surprenants : par exemple la monopolisation du lait stérilisé a immédiatement abaissé. dans des proportions considérables la mortalité infantile. Mais ces tendances sont cependant encore souvent réprouvées, même par des esprits les plus distingués. M Laurence demande que le gouvernement local ne remplace l'initiative individuelle que dans trois cas, pour l'exploitation des mines, pour le commerce de l'alcool et pour l'administration des monts de piété. La réforme de ces monts de piété serait surtout très urgente, car ceux qui existent actuellement prêtent à des taux vraiment scandaleux. A Londres, le prêt de cinq francs pour une semaine se fait au taux de 193 pour cent, tandis qu'à Paris, à Berlin et à Bruxelles, il ne revient pas à plus de dix à douze pour cent. Mais la question de la création de boulangeries, pharmacies, boucheries municipales est restée en Angleterre purement théorique. On s'est refusé jusqu'à ce jour à entrer dans cette voie qui tend à faire de la ville la providence de tous.

Même ainsi limités, les services municipaux organisés dans les villes anglaises exigent l'emploi d'un assez grand nombre de fonctionnaires intelligents et honnêtes. Mais il existe précisément dans ce pays des hommes jouissant d'une aisance assez large pour qu'ils puissent se permettre d'offrir gratuitement leurs services à la ville et grâce à cette classe dévouée aux intérêts locaux, il n'y a pas lieu de craindre ces scandales financiers qui se sont trop souvent produits dans certaines grandes villes des Etats-Unis où l'administration municipale est tombée entre les mains de politiciens sans scrupule, uniquement occupés à s'enrichir aux dépens de la fortune publique.

En 1901 la Société des Amis de l'Université n'a pu accorder qu'une seule bourse ; elle a été décernée à M. Paul Alglave.

M. Paul Alglave en a profité pour continuer une vaste enquête qu'il a déjà commencée depuis plusieurs années sur les assurances publiques en Europe et dont il a en partie publié les résultats. M. Paul Alglave avait déjà auparavant consacré ses deux thèses à ce problème : l'un traite des assurances contre l'incendie par l'Etat, les provinces ou les villes en Allemagne ; l'autre est consacrée aux assurances contre l'incendie par l'Etat ou les cantons en Suisse et dans les pays scandinaves. Cette fois M. Paul Alglave a poursuivi son enquête en Autriche-Hongrie et surtout en Russie.

En dernier lieu, c'est en 1861 que la question des assurances a pris en Russie une importance tout à fait exceptionnelle, à la suite de l'émancipation des serfs. Jusqu'alors ceux-ci avaient pu, en cas de sinistre, comp-

ter sur l'assistance de leurs seigneurs. Cette garantie leur faisait désormais défaut. On imagina alors de créer des sociétés mutuelles d'assurance, étendant leurs opérations dans une ou plusieurs provinces, alors qu'auparavant ces sociétés avaient dû se limiter au territoire de la ville où elles étaient établies. En 1864 le gouvernement créa, dans les gouvernements dotés d'assemblées provinciales, des caisses d'assurance mutuelle, dirigées et surveillées par ces assemblées. L'assurance est même devenue obligatoire pour certains immeubles de la campagne, mais elle est restée facultative pour les autres comme pour ceux de la ville.

M. Alglave s'est surtout attaché à l'étude du fonctionnement de la caisse d'assurance contre l'incendie du gouvernement de Saint-Pétersbourg. Son organisation peut, en effet être considérée comme un véritable type et celle des autres caisses établies en Russie ne diffère que sur des points de détail. Partout on continue à distinguer deux sortes d'assurance, l'une obligatoire, l'autre facultative. La première n'est imposée qu'aux paysans ; la seconde est offerte aux paysans aisés, aux bourgeois et aux nobles possédant des biens ruraux ; l'une et l'autre sont exclusivement des assurances immobilières. L'assurance mobilière est encore peu développée et n'intéresse que très accessoirement les paysans qui ne possèdent que de très modestes mobiliers. Aussi est elle restée facultative. Mais le gouvernement se préoccupe cependant de cette situation et s'efforce de développer l'assurance mobilière parmi les paysans de diverses provinces et même de la rendre obligatoire dans une certaine mesure.

Après avoir spécialement étudié à Saint-Pétersbourg et à Moscou les assurances publiques contre les incendies et aussi celles qui protègent contre la mortalité du bétail, M. Alglave s'est rendu au Caucase où il a porté ses investigations sur les deux principaux centres de cette région, Bakou et Tiflis. Il a constaté l'existence dans ces deux villes, de caisses d'assurances urbaines qui ont, dans une certaine mesure, un caractère officiel et mutualiste, bien que la municipalité n'y gère pas comme ailleurs la caisse d'assurance et s'en tienne à un simple rôle de surveillance. Ce sont à vrai dire des sociétés semi-officielles assez semblables à celles dont M. Paul Alglave avait déjà précédemment constaté l'existence en Suède. En outre les assurances contre l'incendie sont au Caucase purement facultatives. Ce pays réservait à son explorateur plus d'une surprise : il y a constaté le fonctionnement régulier d'institutions et l'usage très répandu de certaines négociations commerciales dont il ne soupçonnait même pas l'existence dans une contrée qui passe pour avoir conservé encore aujourd'hui certains restes de barbarie.

En quittant ce pays M. Alglave est allé à Odessa où il a retrouvé l'assurance officielle contre l'incendie qui y est organisée depuis le 1er mars 1877 et qui a été complétée par l'assurance sur le betail en 1888. L'assurance contre l'incendie est obligatoire ou facultative suivant le régime établi à Saint-Pétersbourg et à Moscou. De là M. Alglave est passé dans les gouvernements de la petite Russie où les caisses d'assurance officielle ont réalisé de tels progrès qu'elles ont pu, conformément aux instructions données par une circulaire ministérielle de 1896, baisser leurs primes de moitié sans compromettre leur prospérité. Puis enfin M. Alglave a terminé son voyage par une enquête en Pologne où, paraît-il, l'assurance publique contre l'incendie est fort ancienne et a résisté à tous

les bouleversements qui ont trop souvent agité ce malheureux pays. M. Alglave a fait l'histoire de ces caisses d'assurance et s'attache plus spécialement à expliquer le système de celle qui fonctionne à Varsovie.

M. Alglave conclut de toutes ses recherches que ces sociétés d'assurance officielle sont en général dans un état très satisfaisant : elles ont peu à peu baissé leurs primes. Le montant des indemnités qu'elles paient est en décroissance constante ; les fonds de réserve n'ont pas cessé de s'accroître. Cependant M. Alglave estime que les sociétés d'assurance publique contre l'incendie n'obtiennent pas le même succès que les mutuelles privées et les compagnies d'assurance facultative, probablement parce qu'elles n'opèrent que sur des immeubles et ne consentent à en assurer qu'une partie de la valeur. Mais du moins et par celà même que l'assurance contre l'incendie est obligatoire pour les paysans peu aisés, ces sociétés offrent l'avantage appréciable, surtout dans un pays où l'emploi du bois au lieu de la pierre pour les constructions, rend les incendies très fréquents, d'assurer à ces habitants des campagnes, un foyer domestique.

Les trois boursiers de l'année dernière, M. Fochier, Germain Martin et Roux, ont aussi, dans leurs voyages, donné la préférence aux questions économiques ou sociales.

M. Fochier s'est occupé du socialisme municipal en Allemagne. « La recommandation de l'Université de Paris, dit-il dans son rapport, m'a été précieuse et m'a assuré le plus favorable accueil de la part des administrateurs, des fonctionnaires et des professeurs auxquels, au cours de mon voyage, j'ai eu l'occassion de m'adresser ; toutes les portes m'ont été ouvertes avec empressement et j'ai pu très facilement visiter d'intéressants établissements et me documenter aux sources mêmes ». M. Fochier a principalement visité Strasbourg, Francfort, Cologne, Dusseldorf, Brême, Hambourg et Berlin. Il n'a pas complètement négligé Leipzig, Dresde et Munich. Presque partout il a été frappé de ce qu'il appelle la remarquable floraison du socialisme municipal. Loin de se ralentir, le puissant courant qui s'est manifesté en ce sens s'accentue de jour en jour davantage. Les municipalités allemandes s'efforcent d'étendre leurs attributions et d'accroître leurs ressources financières pour exercer une grande influence sur la vie économique. Au dire de M. Fochier, le socialisme proprement dit et le socialisme d'Etat qui, en apparence, semblent se développer avec plus de rapidité que par le passé, subissent cependant un temps d'arrêt au profit du socialisme municipal. Celui-ci se présente d'ailleurs en Allemagne avec des caractères bien différents de ceux qu'a relevés M. Montet en Angleterre. Tandis que nos voisins d'outre-Manche se proposent avant tout, de se rendre utiles à tous, à la classe aisée aussi bien qu'à celle qui vit de son labeur journalier, par des institutions qui rendent la vie plus facile, plus large et cependant moins coûteuse, en Allemagne les municipalités s'attachent surtout à favoriser presque exclusivement la classe ouvrière, notamment par l'établissement de services d'assurance, par des institutions protectrices de l'hygiène, par la constrution de logements à bon marché, par la multiplication des établissements d'instruction populaire ou professionnelle, par la création d'offices

de placement. Certaines municipalités vont jusqu'à s'ingérer dans le règlement du salaire, dans les conditions du travail, dans les questions de chômage, de réforme des impôts municipaux. Elles demandent une plus grande indépendance dans la gestion de leurs intérêts locaux, bien qu'en Allemagne les libertés communales aient toujours été très larges et et fort appréciables. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence qu'en Allemagne la question du socialisme municipal ne saurait se séparer de la question ouvrière, c'est que dans les villes où celle-ci n'existe pas, celle-là n'est pas non plus agitée. Hambourg et Brème, dont M. Aftalion nous a dépeint la magnifique prospérité maritime et commerciale, sont restés de véritables petits États aristocratiques où la direction des affaires appartient à une oligarchie de capitalistes riches et puissants et où la classe ouvrière, réduite à l'impuissance, ne saurait élever la voix pour aucune revendication. Aussi ces deux grands ports de la mer du Nord sont restés à peu près étrangers et indifférents au socialisme municipal ; ils offrent sous ce rapport un frappant contraste avec la ville de Francfort-sur-le-Mein, ville non moins riche et non moins puissante où les maisons de banque qui représentent l'élément le plus important de la population, sont entrées avec la municipalité, franchement dans la voie du socialisme, mais dans le même sens qu'en Angleterre, c'est-à-dire avec la préoccupation de donner satisfaction aux intérêts de tous, au lieu de se limiter à une classe déterminée. Aussi les institutions municipales de Francfort embrassent-elles surtout le service des eaux, celui du gaz, celui de l'électricité, celui des tramways. Mais on n'a pas cependant complètement oublié les questions qui intéressent plus spécialement les ouvriers et les petits employés. On a organisé pour eux des assurances municipales, un bureau de placement gratuit et d'autres institutions analogues, D'ailleurs M. Fochier reconnaît que dans nombre d'autres villes à socialisme municipal, la commune a mis la main sur le service des eaux et sur celui de l'éclairage. Sur cinquante-cinq villes de plus de 50 000 habitants, on n'en relève que deux qui ne sont pas propriétaires de leurs eaux. C'est paraît-il, la municipalisation des moyens de transport qui est la moins avancée, probablement parce que les villes qui se sont les premières engagées dans cette voie, ont éprouvé de sérieuses déceptions ou ont même subi des pertes sensibles qui ont fait réfléchir les autres et les ont décidées à se tenir sur une prudente réserve. Partout, au contraire, on s'est franchement lancé dans les entreprises qui ont pour objet l'amélioration des habitations de la classe la plus nombreuse. On a créé des inspecteurs des logements chargés de vérifier si les lois de l'hygiène étaient sérieusement observées ; on a favorisé, notamment au moyen des subventions financières, la création de sociétés privées de constructions à bon marché ; on a créé des conseils d'hygiène, des établissements hospitaliers, des sanatoria, des laboratoires d'analyse de produits alimentaires.

Ce tableau du socialisme municipal allemand ne serait pas complet si l'on ne relevait pas les critiques dont il a été l'objet.

En premier lieu le développement de ces institutions varie à l'infini suivant les contrées. Mais comment pourrait-il en être autrement alors que les ressources des villes sont très différentes? Quelques-unes, faute d'argent, n'ont pu se permettre que de timides tentatives. A Strasbourg, par exemple, on s'en est tenu à la construction de quelques maisons d'ha-

bitation à bon marché, alors qu'à Francfort-sur-le-Mein on dépensait quelques centaines de millions en faveur d'établissements très divers. Certaines villes, faute de ressources municipales, se sont engagées avec plus ou moins de témérité dans la voie des emprunts, sachant bien qu'elles accroissaient leurs charges locales, et parfois même au risque de compromettre leur situation financière. D'autres ont pensé que ces institutions municipales, au lieu d'être une cause de dépenses, pourraient devenir une source de revenus et elles ont profité des monopoles constitués entre leurs mains pour les convertir en véritables impôts indirects, par la perception de redevances sensiblement supérieures aux sommes nécessaires à l'entretien de ces services. Mais ces abus ont été une cause de récriminations très vives et très générales. D'autres villes encore n'ont fait du socialisme municipal, qu'un instrument destiné à préparer le socialisme d'Etat, par exemple, en réglant, tout au moins pour certains services, les conditions du travail et celles du salaire.

M. Roux, second boursier de 1902, s'est aussi rendu en Allemagne. Il s'est limité à l'étude d'une question sociale, celle des habitations à bon marché qui faisait l'objet d'un congrès à Dusseldorf. M. Roux s'est rendu à ce congrès et a pris une part active à ses travaux. Là aussi on a constaté quelques-unes des conséquences les plus récentes de la transformation économique de l'Allemagne à la suite de son formidable développement industriel. Comme on l'a déjà dit, les Allemands ont presque complètement cessé d'émigrer : les paysans ont abandonné la vie des champs et sont venus à la ville offrir leurs bras à l'industrie qui donne des salaires fort élevés. Mais il ne suffit pas de se rendre à la ville, il faut aussi s'y loger. Or, jusqu'à ce jour, l'insuffisance manifeste des locaux habitables a obligé les ouvriers d'un grand nombre de centres industriels à s'entasser dans des réduits insalubres, tout en payant cependant des loyers particulièrement élevés. Le congrès de Dusseldorf avait mis à son ordre du jour trois points principaux : 1° quelle est l'influence des frais de construction, du prix du terrain et des impôts fonciers sur les loyers? 2° comment pourrait-on étendre le système de la mutualité au logement des ouvriers? 3° dans quelle mesure les pouvoirs publics peuvent-ils ou doivent-il intervenir?

Dans les vingt dernières années, le prix des loyers s'est élevé, pour certains centres industriels, jusqu'à 25 et 30 pour 100 et cette progression ayant été sensiblement supérieure à l'accroissement des salaires pendant la même période de temps, il en est résulté que le logement est devenu pour les ouvriers une charge plus lourde que par le passé. Cette aggravation tenant à l'insuffisance du nombre des logements, le remède paraît tout indiqué : il faut multiplier le nombre des habitations à bon marché et le jeu ordinaire de la loi de l'offre et de la demande amènera fatalement une baisse dans les prix des loyers. Mais la solution est plus facile à donner qu'à réaliser, surtout en Allemagne où l'industrie de la construction est exercée par un grand nombre de petits entrepreneurs qui n'ont pas à leur disposition les capitaux nécessaires pour se livrer à de vastes opérations. La question se complique par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et par celle du prix des matériaux. Le prix du terrain s'est, lui aussi, sensiblement accru. De prévoyants spéculateurs, comprenant que dans un temps très rapproché l'activité industrielle de certains centres et l'accroissement normal de la population produiraient

une plus-value sérieuse au profit de la propriété immobilière, se sont empressés de faire main basse sur les terrains à bâtir des faubourgs et des localités environnantes en vue de les revendre et de réaliser d'importants bénéfices. On a constaté au congrès de Dusseldorf que certains terrains, achetés au prix de 60 marcs le mètre carré, avaient été revendus, moins de deux ans après, au prix de 133 marcs. Faut-il ajouter à ces causes la charge croissante des impôts fonciers que les propriétaires s'efforcent, en vertu de ce que l'on appelle l'incidence de l'impôt, de reporter sur leurs locataires ? Il semble qu'on ne doive pas attacher une sérieuse importance à cette dernière cause, car l'accroissement des impôts de cette nature a été beaucoup moins sensible qu'en France. C'est ainsi qu'en Allemagne les droits de mutation sur les immeubles ne dépassent pas un demi pour cent. La principale cause du mal, c'est la spéculation, et ce mal ne peut que progresser rapidement, bien plus rapidement même qu'en France, par cela seul que la population, stationnaire parmi nous, augmente rapidement en Allemagne. Pour combattre ce danger, on a demandé au congrès de Dusseldorf que les communes missent des terrains à la disposition de ceux qui offriraient d'y élever des constructions à bon marché. On a même ajouté, en citant l'exemple de la Hollande, que les communes qui n'auraient pas de terrain à leur disposition pourraient s'en procurer par le moyen de l'expropriation. Mais ces procédés ayant paru trop coûteux, on a proposé une autre solution : la commune, au lieu d'aliéner ces terrains, en céderait la superficie dans les conditions déterminées par l'article 1012 du Code civil, en même temps qu'elle accorderait des remises de taxes locales à ceux qui élèveraient des constructions à bon marché.

Depuis qu'on discute ces questions en Allemagne, les ouvriers, au lieu de s'en rapporter à l'Etat et aux municipalités, ont fort souvent pris les devants et formé des sociétés coopératives de construction pour se procurer des logements salubres à des prix peu élevés. On n'admet dans ces sociétés que des ouvriers et des petits employés, justifiant de certaines conditions de moralités. Le nombre des associés, d'ailleurs très variable, peut s'étendre indéfiniment, de même que chaque associé a la ressource de sortir de l'association avec la même facilité qu'il y est entré. Si les affaires de la société vont mal, les sorties se mutiplient et on arrive rapidement à une liquidation désirable ; si la société réussit, le nombre des adhérents augmente à ce point qu'on en arrive à distribuer un dividende de 4 à 5 pour cent du capital engagé et à constituer de sérieuses réserves. Quant aux constructions qu'elles élèvent, les sociétés les délivrent à des ouvriers qui en deviennent acheteurs au moyen d'un loyer représentant une partie du prix de vente en même temps que le prix de location. Tout acquéreur paie, en général, et par fractions successives, un loyer de 4 à 5 pour cent du prix de vente et une certaine somme calculée de manière à faciliter le paiement complet du prix d'acquisition. Dès que l'acquéreur a versé le tiers de cette dernière somme, il devient propriétaire de la maison. Il résulte de documents statistiques, mis à la disposition de M. Roux, que ces sociétés, la plupart de dates relativement récentes, ont déployé une remarquable activité. Elles n'ont pas créé moins ne 24.075 logements en peu de temps et la valeur totale de ces constructions, y compris celle du terrain, s'élève à 85.528.323 marcs, ce qui donne comme prix moyen de construction d'un logement, la somme de

3.550 marcs, M. Roux est convaincu que l'avenir appartient à ces sociétés pour la solution des questions posées au congrès de Dusseldorf.

Ces sociétés coopératives ont été sérieusement soutenues par des caisses d'assurance qui ont mis à leur disposition des capitaux sous forme de prêts jusqu'à concurrence de la valeur des deux tiers des immeubles moyennant un intérêt de 2 1/2 à 4 pour cent et d'un amortissement de 0 1/2 à 1 1/2.

Tout en appréciant comme elles le méritent ces sociétés coopératives, M. Roux rend aussi justice à certaines villes d'Allemagne qui ont beaucoup fait pour la solution du problème des logements à bon marché. La ville de Francfort sur le-Mein a pu céder à une société le droit d'élever des constructions sur un terrain communal d'une étendue de 60 ares, en même temps qu'elle lui ouvrait un crédit de 500.000 marcs pour les années 1901 et 1902. Manheim a fait l'abandon total ou partiel du premier versement du prix d'achat à des acquéreurs de terrains communaux à la seule condition qu'ils soumettraient leurs plans à l'approbation du conseil municipal. Un certain nombre de villes des bords du Rhin ont suivi cet exemple dans la mesure où leurs ressources le permettaient. D'autres ont consenti des prêts hypothécaires à des taux peu élevés, au risque même de soulever des protestations de la part des propriétaires fonciers qui se sont plaints de la concurrence ruineuse de ces entreprises de construction.

Quant aux maisons à bon marché, elles ont été établies dans des conditions très différentes, suivant les localités. Dans les villes ouvertes, on a pu facilement s'en tenir à la construction de petites maisons, souvent agrémentées de jardinets ; mais dans les places fortes où il n'est pas possible de s'étendre, il a fallu édifier de véritables casernes.

C'est seulement dans ces derniers temps que l'Etat s'est parfois occupé de ce problème. Une loi du 13 août 1890 a autorisé le gouvernement prussien à contracter un emprunt de cinq millions de marcs pour la construction au nom de l'Etat, de maisons destinées à être louées aux ouvriers et aux petits employés. En Bavière, une loi du 31 mai 1900 a mis à la disposition du gouvernement une somme de 6 millions à l'effet de procurer des logements convenables aux ouvriers et aux employés de chemin de fer. Mais ce ne sont encore là, comme on le voit, que des mesures partielles.

M. Roux nous apprend que les séances du congrès de Dusseldorf ont été complétées par des visites faites dans les faubourgs et dans les environs de la ville. La plus intéressante excursion a été, sans contredit, celle d'Essen où M. Roux a eu sous les yeux un exemple tout à fait remarquable de ce qu'a pu réaliser l'intervention patronale privée en faveur du logement des ouvriers.

M. Germain Martin a aussi consacré sa bourse à des études économiques, mais à un point de vue purement doctrinal et scientifique. Il a fait un séjour de deux mois à Berlin et y a suivi les travaux du séminaire d'économie politique de l'Université dont la direction appartient alternativement aux professeurs Wagner et Smoller ; mais pendant le semestre d'été de l'année 1901-1902, ces éminents économistes s'étaient fait suppléer par le professeur Sering. Il a complété ses études en se mettant en relations avec d'autres économistes de l'Allemagne, Brentano de Munich, Wolf de Breslau, Bucher de Leipsig, Schultze-Gaevernitz de

Fribourg en Brisgau. Le séminaire de Berlin comprend une trentaine d'étudiants qui ont déjà sérieusement étudié l'économie politique. Chacun d'eux se livre à des travaux personnels qui sont exposés et discutés dans des réunions hebdomadaires. Chacun travaille en pleine liberté d'après sa méthode et choisit les sujets qui correspondent le mieux à ses goûts. Certains professeurs procédent autrement et indiquent aux étudiants un sujet en général assez vaste qu'ils doivent traiter le plus souvent sur un point seulement, mais en pleine indépendance. Cette méthode d'enseignement est très appréciée en Allemagne et M. Germain Martin en a recherché les causes. Il en découvre une particulièrement curieuse. Dès le XVIIIe siècle, dit-il dans son mémoire, on comptait des professeurs qui avaient, en même temps que le devoir d'enseigner, la garde des titres du domaine du roi. Ils les étudiaient avec leurs élèves. Ainsi s'accusait déjà la tendance aux recherches historiques de détail qui devait faire l'objet des travaux dans les principaux séminaires du XIXe siècle. Il convient d'ajouter que les méthodes d'enseignement des Universités allemandes s'adaptent heureusement à ces exercices qui favorisent les études fragmentaires et de détail et qui suppléent, dans une certaine mesure, à l'absence des cours de doctorat établis dans nos Facultés françaises. Ces séminaires préparent d'une façon remarquable à la vie de professeur et de savant. Mais leur utilité devient contestable pour ceux qui désirent s'engager dans d'autres carrières. En Allemagne les séminaires d'économie politique ont, suivant le génie national, surtout préparé des travaux d'histoire économique. L'école historique allemande leur doit un nombre considérable de monographies et de documents statistiques. Dans l'emploi de cette méthode de travail des séminaires il convient de se garder contre le danger de spécialiser prématurément les jeunes savants et de les obliger à se rallier aux tendances de leurs maitres, du moins pendant un certain temps, c'est-à-dire tant qu'ils n'ont pas acquis la force nécessaire pour constituer leur individualité. Du moins le séminaire a-t-il l'avantage de mettre le maitre et l'élève en contact incessant.

Lorsque M. Germain Martin publiera le résultat de ses observations, son mémoire pourra rendre de très sérieux services à ceux qui s'intéressent à l'enseignement de l'économie politique et de son histoire et spécialement à ceux qui ont déjà essayé d'établir à Paris cette méthode d'enseignement. On sait qu'à la Faculté de droit M. Audibert et Pillet ont inauguré des séminaires qui ont déjà donné d'heureux résultats. Une tentative analogue a été faite pour l'économie politique au Musée social par MM. Souchon et Bourgain, professeur à la Faculté de droit, avec le concours de M. Henri Michel, chargé de cours à la Sorbonne et celui de M. Rauh, maitre de conférences à l'Ecole normale supérieure.

Tels sont les résultats obtenus pendant les trois précédentes années par les boursiers de la Société des Amis de l'Université appartenant à la Faculté de droit de Paris. On a résumé ces résultats de leurs enquêtes et de leurs observations en s'inspirant exclusivement des mémoires qu'ils ont rédigés ou publiés à la suite de leurs voyages. Il serait superflu et inutile d'en faire l'éloge. On préfère

exprimer un regret: c'est que ces bourses de voyage, qui ont rendu de si importants services, n'existent qu'en nombre très limité. La Faculté de droit de Paris, comme la plupart des Académies, dispose d'un grand nombre de prix, mais elle est tout à fait pauvre en bourses de voyage. Il est à désirer que l'exemple donné par la Société des Amis de l'Université ait des imitateurs, la reconnaissance de la Faculté leur est acquise à l'avance.

E. Glasson,

Membre de l'Institut
Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1904

C'est M. Simyan, député de Saône-et-Loire, qui a été, à la Chambre des députés, le rapporteur du budget de l'Instruction publique.

Le rapport débute en rappelant, en termes des plus élogieux, l'œuvre de l'Université. « C'est grâce à son Université que la France contribue si brillamment à l'œuvre commune de l'humanité pensante, qui est de chercher à connaître l'homme, sa place et son rôle dans la nature, ses lointaines origines, son passé ancien ou plus récent, son esprit, ses arts, sa poésie et ses mœurs aux époques différentes et dans les différentes contrées, afin non seulement de satisfaire une noble curiosité, mais encore, en notant les étapes du progrès, d'éclairer le présent et de préparer l'avenir. Dans le vaste champ de la philosophie, des sciences, de l'érudition, de l'histoire et de la critique, il n'est guère de partie où les maîtres de l'Université n'aient tracé leur sillon ».

Nous souhaiterions que ces vingt pages fussent relues et méditées par nos députés et nos sénateurs, par nos conseillers généraux et nos conseillers municipaux qui s'imposent parfois des charges assez lourdes. pour aider au progrès des recherches scientifiques et à la diffusion des connaissances dans toutes les classes sociales. Ils verraient que l'argent voté est mis à profit et ils comprendraient que les dépenses consenties par eux sont essentiellement productives, parce qu'elles « développent, comme dit bien M. Simyan, le libre exercice de l'esprit critique et de l'initiative individuelle »? Peut-être seraient ils amenés, en plus d'un cas, à compléter leur œuvre, en donnant satisfaction à des vœux émis depuis longtemps par divers établissements d'enseignement supérieur et dont la réalisation a été retardée par le manque de ressources pécuniaires.

Il faut noter ce que M. Simyan a dit à propos de chacun des éta-

blissements où se donne l'enseignement supérieur « L'œuvre, dit-il, n'est pas terminée. Les nouvelles Universités, beaucoup plus nombreuses qu'il n'eût convenu, ont reçu l'autonomie, règlent leur vie civile et scientifique, donnent des avis, émettent des vœux, statuent sur certains objets et peuvent délibérer sur d'autres. Ce sont de vrais corps constitués et certains même disent qu'on est allé un peu loin dans cette voie et que l'Etat n'est plus suffisamment armé pour réagir contre les coteries qui peuvent naître dans les Universités ».

Nos Universités n'ont pas hésité à s'orienter nettement vers les sciences appliquées; elles ont joint des enseignements de chimie et de physique industrielles, de mécanique, de botanique et de chimie agricoles aux cours purement théoriques qui, pendant longtemps, avaient seuls existé dans les Facultés des sciences. Paris, Lyon, Lille, Nancy, Bordeaux, Dijon, Caen, Besançon, Grenoble, Marseille ont créé des organisations qui aideront puissamment notre industrie, notre commerce et notre agriculture à tenir leur place sur le marché du monde. Toutefois, de nombreuses applications restent à poursuivre, en particulier dans le domaine de la zoologie. Les différents laboratoires, entretenus sur les côtes, ne doivent pas se confiner dans des études théoriques; ils doivent faire connaître les conditions du développement et de l'exploitation méthodique des produits naturels de la mer que des pêches irraisonnées appauvrissent ou même détruisent en maints endroits. Celui de Concarneau s'est occupé de la pêche de la sardine; celui de Tatihou a fait quelques tentatives de pisciculture. Il serait désirable qu'ils devinssent deux grandes écoles de zoologie marine appliquée, où les pêcheurs trouveraient tous les renseignement nécessaires pour se livrer à leur industrie d'une manière efficace et raisonnée. Les étudiants complèteraient leur préparation aux grades universitaires, à Wimereux et à Roscoff. Les nombreuses stations de la Méditerranée, Endoumes, Cette, Tamaris, Banyuls gagneraient à être centralisées à Banyuls et devraient s'occuper de la pêche raisonnée du corail et de l'éponge.

M. Simyan est sévère pour les Facultés de médecine : « Il semble bien, dit-il, qu'il y a eu depuis quelques années et sous l'influence de causes bien diverses, une sorte de ralentissement dans la production scientifique de ces grands corps. C'est au Collège de France, c'est à l'Institut Pasteur que le travail fécond et créateur transforme et renouvelle la science. La Faculté de Paris ne paraît même pas avoir conservé entière, sa supériorité incontestée d'autrefois ». Quelles en sont les causes? D'abord les jeunes médecins sont obli-

gés, pour vivre, de chercher avant tout la clientèle. Les concours d'agrégation sans lesquels on n'arrive à rien, développent surtout la mémoire et laissent les jeunes savants, essoufflés et épuisés, incapables d'un nouvel effort. Puis l'agrégé, qui reçoit pendant neuf ans, un traitement de 4.000 francs à Paris, de 3.000 en province, se trouve au bout de ce temps et si une chaire n'est pas devenue vacante où il ait pu être titularisé, sans situation. Les agrégés de médecine et de chirurgie ont pu se créer une clientèle qui leur donne le nécessaire parfois même l'aisance, mais les agrégés des sciences dites accessoires de la médecine, de physique, de chimie biologique, d'histoire naturelle, d'anatomie, de physiologie ou d'histologie, pris par leur laboratoire et par leur enseignement, ne peuvent songer à se faire une clientèle. La direction de l'enseignement supérieur avait décidé que les Facultés intéressées pourraient demander la prorogation dans leurs fonctions, des agrégés de sciences accessoires. Mais la mesure a cessé d'être appliquée; des agrégés sont obligés de chercher, dans l'industrie, dans des spécialités médicales ou comme médecins de campagne, la sécurité matérielle qui leur est refusée. Il importe donc, dit M. Simyan, que la Commission nommée par M. le Ministre étudie rapidement la réforme de l'enseignement dans les Facultés de médecine comme celle de l'agrégation elle-même.

Quant aux écoles de droit instituées en l'an XII, la clientèle s'est multipliée ; les enseignements comportent une variété plus grande ; l'institution elle-même s'est profondément transformée, quant à la conception de son rôle social. On a créé des enseignements nouveaux, quatre types d'agrégation en 1896, deux doctorats en 1895. Ne conviendrait-il pas de réclamer, dans ces Facultés, la création d'un type nouveau de licence, avec mention, sciences économiques, pour les étudiants qui se destinent à la pratique du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, en sacrifiant le droit romain et l'histoire générale du droit français ? Ne pourrait-on, comme l'avait fait voter en 1897, M. Leveillé, organiser de même un doctorat en sciences économiques ? Aussi M. Simyan regrette que l'Etat ait laissé à des particuliers le soin de fonder une Ecole des sciences politiques quand il avait à sa disposition, dans les Facultés de droit, un personnel d'élite pour former les plus considérables de nos fonctionnaires et de nos administrateurs. Et il espère que le gouvernement prendra l'initiative d'une réorganisation dans ce sens, de la Faculté de droit de Paris. « La réforme, dit-il, n'entraînerait aucune dépense supplémentaire. Bien au contraire, elle produirait des recettes nouvelles, car le nombre des élèves ne pourrait que gran-

dir, surtout dans les départements, dès que quelques professeurs se décideront à parler un peu plus souvent des choses vivantes ».

Du Collège de France, M. Simyan dit qu'il « a conservé, à toutes les époques, le caractère d'établissement de hautes études et de recherches nouvelles dans les principales branches des connaissances humaines ». La matière étudiée dans chaque chaire est nouvelle, ajoute-t-il, comme les années précédentes, les laboratoires scientifiques ont poursuivi leurs travaux de recherches avec une grande activité, sous l'impulsion des professeurs directeurs ; ils ont été fréquentés par de nombreux étudiants et travailleurs français et étrangers. La commission du budget, d'accord avec le ministre, demande à la Chambre de rétablir la chaire d'histoire générale, occupée tour à tour par Daunou, Michelet et Maury.

Les collections du Muséum d'histoire naturelle, dit M. Simyan, sont la vraie raison d'être de cet établissement. Il reçoit les spécimens rapportés par les voyageurs naturalistes, par les chargés de mission ; les collections importantes que les particuliers ne veulent pas laisser disperser. Des matériaux restent enfouis dans des tiroirs ou des greniers, parce que les professeurs consacrent un temps précieux à la préparation des 40 leçons annuelles, dont le résultat est cependant bien minime ; parce que les préparateurs sont distraits du travail courant par la préparation des pièces nécessaires à ces cours. Le rôle du Muséum, c'est non seulement d'étiqueter et d'exposer les spécimens dans les galeries, mais d'en faire l'étude scientifique, d'en donner connaissance au public dans les galeries mêmes. Ses professeurs doivent reprendre, sinon le titre, au moins la fonction de *démonstrateurs de collections* qu'ils portaient à l'origine et ne pas faire double emploi avec ceux du Collège de France ou de la Faculté des sciences. On pourrait adjoindre, aux collections scientifiques proprement dites, des expositions des produits de nos différentes colonies, comme on y a déjà créé un laboratoire colonial, destiné à centraliser les renseignements scientifiques ou commerciaux qui intéressent nos colonies.

Sur l'Ecole normale supérieure, M. Simyan conteste que les transformations — réalisées aujourd'hui en partie par décret (1) — doivent avoir des résultats heureux. Introduire dans le régime et les programmes de l'Ecole un enseignement pédagogique qui ne ferait même pas du candidat un éducateur, mais lui révélerait seulement « des tours de main commodes », lui paraîtrait acceptable, parce qu'il sait bien que les jeunes normaliens sauraient en prendre et

(1) Voir n° du 15 novembre 1903, p. 439 et suivantes.

surtout en laisser. Ce qui lui semble grave, c'est le rattachement pur et simple des maîtres de conférences de l'Ecole normale au cadre des professeurs de l'Université de Paris. « Il serait puéril, dit-il, de se dissimuler que le service de deux ans va porter un coup aux Universités. Elles sont vivantes maintenant. elles sauront résister, mais qui nous dit que, le nombre d'élèves diminuant et le nombre des professeurs augmentant au contraire, il ne viendra à l'idée de personne de faire, après la fusion du personnel enseignant, la fusion du personnel étudiant ? Ce jour-là, qu'on le veuille ou non, la question de la suppression de l'Ecole normale sera posée ». Et M. Simyan estime que les républicains ne peuvent que s'en alarmer.. car la supprimer, dit-il, ce serait diminuer la valeur de l'enseignement de l'Université.

Pour l'Ecole des Chartes, M. Simyan voudrait une réorganisation qui en fasse « l'école nationale professionnelle des archivistes et des bibliothécaires français ». Et cette réorganisation supposerait celle des archives et des bibliothèques. « Ouvriers d'archives et de bibliothèques, écrit-il, les archivistes et les bibliothécaires doivent connaître leur métier, ce qui exclut les incompétents ; ils doivent vivre de l'exercice de leur métier, ce qui exclut les emplois non rétribués; ils doivent être payés en raison directe de leur travail, ce qui exige l'application combinée de l'avancement à l'ancienneté et de l'avancement au choix, de l'avancement sur place et de l'avancement par voie de mutation ; enfin, de même que les ouvriers de l'industrie ne toléreraient jamais d'être placés sous les ordres d'un contremaître incapable de prendre sa place à l'établi et d'y manier l'outillage du métier, de même archivistes et bibliothécaires ne doivent jamais être subordonnés qu'à des chefs qui soient au moins leurs égaux ».

De même il faudrait, selon M. Simyan, une réforme radicale de la Bibliothèque Nationale et surtout du département des imprimés. D'abord une réforme du personnel, où l'on compte trop peu de bibliothécaires ayant acquis notoriété et autorité par des travaux importants, ou possédant la connaissance théorique et pratique des langues étrangères. Il y aurait lieu aussi de transférer à la Bibliothèque Nationale le bureau des bibliothèques qui fonctionne actuellement au ministère de l'instruction publique et le service du dépôt légal. On en ferait ainsi la direction générale des bibliothèques de France et son chef devrait ou appartenir au personnel titulaire de la Nationale, ou être pourvu, soit du diplôme de l'Ecole des Chartes, soit du diplôme de bibliothécaire universitaire, ou être compris dans une liste de présentation dressée par le Comité des travaux histori-

ques et scientifiques, toutes sections réunies où figureraient tous les candidats qui ne rentrent pas dans les trois premières catégories, mais qui se recommanderaient par des travaux d'une importance considérable dans l'ordre des travaux de la Bibliothèqne.

M. Simyan sait-il que bon nombre d'excellents esprits, en France et à l'étranger, seraient très disposés à faire, dans les bibliothèques, une place importante à ceux qui ont lu les livres, à côté de ceux qui en ont vu les titres, de manière à ce qu'on y rencontre des spécialistes, capables de fournir des renseignements exacts et précis, pour les achats et les recherches ?

De même M. Simyan voudrait qu'on réorganise le service des archives, tant nationales que départementales. En particulier, l'archiviste, comme l'instituteur devrait être un fonctionnaire d'Etat ; il devrait être nommé par le ministre de l'instruction publique et payé sur le budget de ce ministère.

En résumé, M. Simyan propose, pour l'enseignement supérieur, toute une série de réformes qui valent la peine d'être examinées. A coup sûr, il en est qu'on pourra combattre, mais on ne niera pas qu'il importe, là plus que partout ailleurs, d'être sans cesse attentif aux modifications qui pourraient mieux adapter les institutions aux conditions d'existence de nos sociétés actuelles en voie de transformation perpétuelle et rapide.

∴

Pour l'enseignement secondaire, deux questions paraissent surtout devoir être considérées : d'un côté, l'expérience, dans quelques lycées, du régime de l'autonomie et l'application dans tous du nouveau plan d'études ; de l'autre, la situation du personnel enseignant des lycées et collèges.

Dans les dix-sept lycées autonomes, les répétiteurs ont été remplacés, pour le service des réfectoires, des dortoirs et de certaines récréations, par des surveillants d'internat, qui nommés et révoqués par le Proviseur, ne sont pas fonctionnaires. Répétiteurs et surveillants sont enchantés de ce changement et il en résulte une économie, parfois notable, pour le trésor et le lycée autonome.

Mais il y a des difficultés pour recruter le personnel des surveillants. Les répétiteurs, à qui l'on offrait une rétribution supplémentaire, ont le plus souvent refusé. Dans les lycées de Facultés, on trouve des étudiants ; ailleurs on a des instituteurs ou des fonctionnaires retraités. Mais il arrive aussi qu'on ne peut constituer

régulièrement le service : à Agen, par exemple, il a fallu pour cela, que le Recteur fournît comme surveillants, au proviseur, des répétiteurs empruntés aux collèges de l'Académie. Puis les nouveaux surveillants n'ont pas toujours réussi à maintenir la discipline. Surtout, il y a une « dispersion dangereuse des forces éducatives du lycée ». Au lycée de Moulins, un élève de 5ᵉB a, dans un jour de la semaine, affaire à douze fonctionnaires différents, dont il revoit deux quatre fois. Enfin si la réforme était partout appliquée, le nombre des places de répétiteurs diminuerait presque de moitié et leur avancement serait considérablement ralenti.

Les proviseurs constatent, en même temps que le soin avec lequel ils préparent leurs classes et l'ardeur qu'ils y témoignent, l'inexpérience des répétiteurs associés à l'enseignement. « A trop se rapprocher d'une organisation qui rappelle la valeur d'enseignement des collèges, écrit le proviseur du lycée Lakanal, on courrait le risque de nuire à la réputation des lycées ». « Confier à de simples bacheliers, dit M. Symian, ou même à des licenciés sans expérience, une partie de l'enseignement, c'est leur offrir, dans les lycées, une occasion de faire leur apprentissage de professeurs de collège, avantage inestimable pour eux, moins appréciable pour les élèves ».

Il serait préférable, dit M. Symian, de charger, comme par le passé, les répétiteurs de suppléances en cas de courte absence du professeur. Mieux encore, on pourrait leur donner, une heure ou deux par semaine, les élèves qui sont incapables de suivre la classe : par des exercices faciles, ils les amèneraient à se mettre au courant et deviendraient ainsi, pour les professeurs, d'utiles auxiliaires. Et on leur accorderait, sans inconvénient, pour un service de ce genre, le titre de professeurs adjoints auquel ils attachent le plus grand prix. Nous croyons d'ailleurs savoir que bon nombre de répétiteurs seraient enchantés d'une solution de ce genre.

En somme, la réforme faite « par les proviseurs avec une parfaite loyauté et la ferme volonté de réussir » réalise certaines améliorations. Mais l'expérience n'est pas terminée et ne saurait être jugée.

Quant au plan d'études, il faut attendre plusieurs années pour en apprécier les résultats. Le grec est progressivement abandonné. Il en résulte, dit M. Simyan, que le quart, dans le premier cycle et la moitié, dans le second, du temps consacré autrefois à l'étude des lettres est employé à d'autres matières, dont la valeur éducative est certainement moindre. Avec le grec disparaît l'étude de la littérature grecque, qu'on avait cru nécessaire de faire connaître, au moins par des traductions, aux élèves de l'enseignement moderne. Ny a-t-il pas lieu de l'y réintroduire ?

M. Simyan regrette encore qu'on ait séparé les études littéraires pour confier le français à un professeur, le latin à un autre ; qu'on ait fait de la classe d'une heure la règle valable pour tous et partout ; qu'on impose aux professeurs la surveillance des élèves dans les cours : « Il est regrettable, dit-il, qu'au moment où l'on confère aux répétiteurs le titre de professeurs adjoints, on fasse remplir aux professeurs le rôle de répétiteurs adjoints ».

Sur la situation du personnel enseignant, M. Simyan fait remarquer : 1° qu'on a chargé, outre mesure, pour ne pas multiplier les chaires, le service des professeurs de langues vivantes dont la fatigue est déjà augmentée par l'emploi de la méthode directe ; 2° qu'on a transformé en chaires d'histoire les chaires littéraires de l'enseignement moderne et forcé ainsi les maîtres à refaire leurs études ; 3° que le poids de leur ancien service est retombé sur les agrégés de grammaire et de lettres ; 4° que le service des professeurs atteint, dans la plupart des cas, et dépasse souvent, le maximum exigible.

Or, si l'on prend le traitement moyen d'un agrégé à Paris, 6.000 francs, en province, 4.000 francs, avec un maximum de 16 heures, on trouve que le traitement d'un professeur représente 375 francs par heure à Paris et 250 en province. Mais l'heure supplémentaire, celle qui est plus lourde que les heures du maximum, puisqu'elle s'y ajoute, n'est payée que 250 francs à Paris, 150 en province. De là la tentation, pour l'administration qu'on met en demeure de multiplier les classes (1), sans demander d'augmentation de crédits, d'appliquer le système du maximum et des heures supplémentaires qui évitent la création plus coûteuse de nouvelles chaires : « N'y a-t-il pas un sérieux danger, dit M. Simyan, de réduire, par un service excessif, les professeurs à renoncer à leurs études ? N'est-ce pas sacrifier, pour une faible économie, la haute culture des maîtres qui fait la supériorité incontestable de notre Université sur les établissements privés de France et les écoles publiques de l'étranger » ?

En outre, les nominations à Paris sont devenues plus rares, par suite de la diminution des mises à la retraite, par la suppression de chaires, par la nomination de chargés de cours, par l'entrée dans les lycées parisiens de professeurs agréés à Stanislas, à Sainte-Barbe, à l'Ecole alsacienne. Puis, les promotions deviennent de moins en moins fréquentes en raison du pourcentage. Pour passer, à l'ancienneté de la 2e à la 1re classe en province, il fallait

(1) Il faut remarquer que le « on », ce sont nos sénateurs et députés.

12 ans 4 mois en 1898 ; 12 ans 10 mois en 1899 ; 13 ans 7 mois en 1900 ; 14 ans 8 mois en 1901 ; 15 ans 2 mois en 1902 ; il faut 15 ans 8 mois en 1903. A l'ancienneté, il faudrait 50 ans de services environ pour obtenir la retraite correspondante à la 1re classe.

En outre, il y a une différence considérable entre les traitements des agrégés du cadre de Paris et ceux du cadre de province. Aussi la Commission désire-t-elle qu'on accorde désormais le traitement de Paris, tout en les maintenant dans leur lycée de province, à un certain nombre de professeurs qui en seraient jugés dignes. Elle demande, en outre, la suppression du pourcentage, de manière à ce que le total des anciennetés *minima* de stages nécessaires pour qu'un fonctionnaire soit promu de la 6e à la 1re classe soit de 19 ans ; que le temps moyen de services qui serait nécessaire pour entrer à l'ancienneté dans la 1re classe soit de 29 ans. Pour accomplir la réforme, il faudrait inscrire au budget la somme de 270.000 francs.

Mais le péril secondaire, dit M. Simyan, ne sera pas conjuré avec la seule suppression du pourcentage. Il ne le sera que si l'on fait cesser « l'abus des économies ». Pour M. Maurice-Faure, le budget était déjà incompressible, il y a trois ans. Et cependant il a été encore comprimé, en ce sens qu'il ne s'est pas accru, à proportion des nouveaux services qu'exigent la refonte des programmes et l'augmentation du nombre des élèves.

Enfin la Commission du budget demande — ce que nous avons ici et ailleurs réclamé depuis plusieurs années — que l'on compte, à tout agrégé, formé à l'Ecole normale ou ailleurs, pour trois ans, lors de la liquidation de sa pension de retraite, le temps pendant lequel il s'est préparé à l'agrégation.

∴

Pour former à l'enseignement primaire supérieur les maîtres et les maîtresses qui lui manquent, M. Simyan voudrait, non pas qu'on augmente le nombre des admissions à Saint-Cloud et à Fontenay, où la formation de 8 à 10 professeurs coûte actuellement au budget « quelque chose comme 320.000 francs », mais que l'on crée dans les Facultés de nombreuses bourses du professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures.

Pour l'enseignement primaire proprement dit, la Commission du budget, d'accord avec le Ministre, propose d'inscrire un crédit supplémentaire de 3.729.200 francs, qui permettra d'accorder des pro-

motions à 9.477 maîtres ou maîtresses. Les améliorations apportées au régime des traitements sont loin d'être suffisantes. Le recrutement restera très difficile et l'on aura besoin de maîtres nombreux et dévoués pour instruire les 300.000 enfants, qui, depuis l'application de la loi de 1901 ont quitté les écoles privées pour les écoles publiques. Il faudra donc faire en 1904 un effort au moins aussi considérable.

Après avoir rappelé les œuvres post-scolaires de toute nature, pour lesquelles l'Etat n'inscrit à son budget que 300.000 francs, M. Simyan demande, au nom de la Commission, que le cours d'adulte devienne obligatoire : « L'école du soir, dit-il, devrait devenir officielle et régulière ; l'on abrègerait l'école du jour d'une heure ou deux, qui seraient consacrées par l'instituteur au cours d'adultes. En outre, il faudrait qu'une allocation raisonnable fût garantie pour ce service aux maîtres et aux maîtresses dans toutes les communes. Ainsi les cours d'adultes pourront se développer et contribuer avec les autres œuvres d'éducation populaire dont l'initiative privée fait les frais, à la lutte plus que jamais nécessaire contre l'esprit clérical ».

*
* *

La discussion du budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés a commencé par un discours de M. Chaumet. Après M. Simyan, il dit « que l'Etat n'est pas suffisamment armé pour réagir contre les coteries qui peuvent naître dans les Universités. L'existence de ces coteries n'est malheureusement pas niable... J'espère que l'administration centrale saura résister à l'influence regrettable et dangereuse des coteries ; sinon la Chambre aurait à rechercher s'il ne convient pas de modifier le système lui-même ».

Pour l'enseignement secondaire, il reconnaît lui aussi que les crédits sont tout à fait insuffisants. L'enseignement primaire supérieur n'est pas mieux partagé. Quant au péril primaire, on ne peut le conjurer qu'en relevant le traitement des instituteurs. On a, dit-il, amélioré les traitements de début, on a diminué ceux que touchaient les maîtres à la fin de leur carrière.

M. Couyba appelle l'attention sur les œuvres postscolaires et plus spécialement sur les cours d'adultes si pauvrement subventionnés par les finances de l'Etat et si formidablement attaqués par les œuvres confessionnelles.

M. J. Thierry parle de l'enseignement du droit et s'appuie sur l'autorité de M. Glasson pour demander qu'on organise des programmes, qu'on crée des grades dans les Facultés de droit en vue de diriger leur enseignement vers les réalités pratiques du temps présent.

M. Paul Beauregard voudrait qu'on organise deux licences, l'une très

nettement juridique, avec ces additions importantes d'économie politique qui élargiraient l'esprit du juriste futur, qui lui montreraient qu'il n'y a pas que le droit dans la vie sociale, qu'il est des recherches qu'il ne devra pas négliger par la suite, mais qui, en même temps, ne risqueraient pas de détourner l'attention de son objet principal, le droit. Une autre licence aurait, au contraire, principalement le caractère économique, elle jouerait un peu le rôle de ces excellentes études qui se font à l'Ecole libre des sciences politiques ; le droit interviendrait seulement comme l'un des éléments importants qu'un jeune homme qui se prépare aux fonctions administratives ne saurait laisser de côté. Mais M. Beauregard ne veut pas qu'on supprime l'histoire, qui a permis de rénover les études juridiques : le droit romain éclaire une grande partie de l'histoire du droit français ; l'histoire du vieux droit français mène directement au droit moderne et l'on ne peut rien comprendre à ce qui se passe de nos jours si l'on néglige l'étude de ce qui s'est passé aux époques antérieures.

M. Thierry-Cazes réclame l'amélioration de la condition des instituteurs et institutrices, celle des professeurs de collège, la suppression dans l'enseignement secondaire des notes secrètes, qui n'existent plus dans l'enseignement primaire : la modification des conseils académiques. Il appelle l'attention sur le choix des recteurs, des inspecteurs d'académie, des proviseurs. Il demande la suppression de l'Ecole normale supérieure et critique le décret récent qui l'a rattachée à l'Université de Paris. En attendant, il faudrait compter pour la retraite et pour l'avancement les années que les boursiers de licence et d'agrégation passent auprès des Facultés comme celles que restent les élèves à l'Ecole normale supérieure. Enfin tout licencié ou tout agrégé qui n'a pas encore professé devrait faire un stage dans le répétitorat.

M. Gabriel Baron parle des traitements dans l'enseignement secondaire. « Réduisons, dit-il, certains budgets plus onéreux et moins justifiables. Avançons l'heure où nous pourrons sans danger éventrer le budget militaire pour aller y chercher l'aliment nécessaire à la création du double budget qui s'impose impérieusement à une démocratie, le budget social et le budget d'enseignement ».

M. Gabriel Syveton parle de l'augmentation nécessaire des traitements dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire.

M. Modeste Leroy voudrait que les palmes académiques ne fussent distribuées qu'à bon escient, qu'on instituât, comme le demandait, en 1898, M. Georges Lyon, une espèce de chancellerie à l'abri des fluctuations politiques, chargée de contrôler les propositions faites et de veiller à l'exécution des arrêtés ou décrets.

M. Gauthier (de Clagny) s'attaque au jeu des virements qui se continue dans toutes les administrations et notamment au Ministère de l'Instruction publique, malgré les réclamations de la Cour des comptes.

M. Chaumié, *ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, répond à M Gauthier (de Clagny).

M. Edouard Vaillant voudrait, dans les chapitres, des divisions qui spécifieraient la nature particulière des dépenses, de façon qu'on ne puisse pas affecter à un tout autre objet le crédit voté par le Parlement pour un objet visé.

M. Doumer, *président de la Commission du budget*, annonce que le Sénat proposera une division plus complète encore des chapitres.

M. Lasies demande que le gouvernement soit invité à déposer un projet de loi tendant à ce que toutes les dépenses non justifiées devant la Cour des comptes soient mises à la charge des ordonnateurs.

La formule modifiée est adoptée.

On vote les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5. Sur le ch. 6, *Traitements et indemnités aux fonctionnaires et agents sans emploi, indemnités pour frais de déplacement et interruption de traitement, Enseignement supérieur*, 32.000 francs, M. G. de Beauregard a déposé un amendement qui tend à le supprimer, parce que ce sont, dit-il, des fonctionnaires à qui M. le Ministre a imposé, par disgrâce, un déplacement. Et il signale le cas d'instituteurs qui, victimes de haines locales, subissent des déplacements immérités et n'obtiennent aucune indemnite.

M. Chaumié répond que ces indemnités sont surtout accordées à des professeurs malades et en congé ou qui se trouvent sans poste après avoir suppléé un professeur.

M. Petitjean s'intéresse aux commis et secrétaires de l'inspection académique ; M. Sénac se joint à lui. M. Pierre Poisson parle des commis d'Académie, M. Charles Benoist, des concierges de faculté et des commis de sécrétariat des facultés.

M. Louis Martin demande trois types de doctorat et trois types de licence, juridique, économique, constitutionnelle et administrative. M. Charles Benoist veut qu'on enseigne le droit constitutionnel, mais non qu'on crée des licences nombreuses.

M. Gabriel Syveton propose, pour le ch. 12, *Bourses de l'enseignement supérieur*, que les 20 000 francs qu'on veut rendre au Ministre soient surtout employés en bourses de voyage et en bourses d'agrégation. M. Charles Dumont réclame, pour les répétiteurs de collèges qui veulent travailler, le maintien des bourses de licence. La Chambre conserve le *statu quo*. M. Marcel Sembat reprend la question des agrégés de médecine et M. Chaumié répond que la commission nommée à cet effet s'occupe de chercher une solution.

M. Larquier, à propos de la question d'une chaire nouvelle au Collège de France estime qu'il serait plus urgent de songer à créer de nouveaux lycées pour l'enseignement secondaire des jeunes filles. Après intervention de MM. Simyan, Carnaud, Marcel Sembat, Doumer, Chaumié, Jaurès, Paul Bertrand, Charles Benoist, Louis Vigouroux, Paul Guieysse, etc., le crédit de 5.000 francs pour cette création est repoussé.

M. Charles Bauquier propose de créer au Collège de France une chaire de patois. Sa proposition est renvoyée à la Commission de l'enseignement.

De la discussion, il semble ressortir que pour créer une chaire nouvelle, la Chambre désirerait une proposition ferme du Ministre avec renseignements précis sur l'utilité de la création et sur les titres de celui qui serait appelé à en bénéficier. Ne pourrait-on, en ce cas, tenir compte des propositions, justifiées de la même manière, de nos divers établissements d'enseignement supérieur ? Et n'appartiendrait-il pas aux Chambres d'éviter les doubles emplois, comme l'a demandé déjà en 1900 M. Georges Coulon, vice-président du Conseil d'État, au Congrès international d'enseignement supérieur ?

M. Jaurès souhaite que le gouvernement propose au prochain budget un crédit nécessaire pour commencer le classement et la publication des

documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française. Ce projet de résolution est adopté.

MM. Syveton et Charles Benoist parlent en faveur des employés de la Nationale et des autres bibliothèques. M. Engerand soulève la question de l'avancement de la date des vacances scolaires; M. Pierre Poisson, celle des aumôniers des lycées, que la Chambre décide de maintenir. M. Paul Constans demande la suppression des notes secrètes (*repoussé*), le maintien des classes d'une heure, l'emploi des répétiteurs comme professeurs adjoints et le paiement intégral de leur traitement (renvoi à la Commission d'enseignement).

M. Pierre Poisson propose la gratuité de l'enseignement secondaire (renvoi à la Commission de l'enseignement).

M. Rabier, *commissaire du gouvernement*, répondant à M. Louis Martin et à d'autres orateurs, soutient qu'il n'y a eu d'inconvénients à la classe d'une heure que là où elle n'a pas été faite conformément à la lettre et à l'esprit des instructions ministérielles.

Une grande partie des discussions qui suivent portent sur la nécessité d'augmenter les traitements des instituteurs pour éviter le péril primaire.

F. P.

LA « CRISE » DES U. P.

HORS DE FRANCE

A peine écloses, nos Universités Populaires traversent une crise; il y en a, parait-il, dans le nombre qui en mourront. Sans être optimiste, on peut dire que la crise passera et qu'elle sera même très profitable à celles qui résisteront. D'abord le mouvement généreux qui les a créées en si peu de temps a été trop spontané pour ne pas laisser de trace; ensuite le malaise a été trop vite et trop bien reconnu pour que l'on désespère de trouver un remède. C'est un mal de croissance dont ne meurent que ceux qui sont incapables de vivre. Qu'y a-t-il d'étonnant ou d'alarmant?

L' « University Extension » anglaise a voulu, elle aussi, répandre l'instruction supérieure parmi les travailleurs. Ainsi l'annonçaient, du moins, quelques « co-operators » enthousiastes qui aidèrent à la fonder. Mais les ouvriers ne sont pas venus aux réunions qu'on leur offrait ils ne savaient pas trop pourquoi et sans leur demander s'ils les désiraient bien ainsi. C'était une « crise ». Le bon sens anglais ne l'a pas proclamée *urbi et orbi*; on a attendu. Surtout on n'a pas laissé tomber l' « University Extension ». Celle-ci a donc continué à faire de la besogne utile, sans les ouvriers, en portant tant soit peu de science dans les nombreux bourgs et villes qui environnent les centres universitaires. Son public se compose de bourgeois et de bourgeoises plus ou moins snobs, de maitres et de maitresses d'école au zèle réel ou de circonstance, de comptables et d'employés, hommes et surtout femmes, à qui on a fait croire qu'en s'instruisant ils amélioreraient leur position. Pour ceux-là les conférences et les cours préparatoires (qu'on a dû ajouter) remplacent, en quelque sorte, l'enseignement primaire supérieur et l'instruction secondaire, qui commencent lentement à se généraliser en Angleterre au profit de la classe moyenne, et — mais très vaguement — l'enseignement supérieur, que la majorité des gens aisés se contentaient d'admirer chez ceux qui avaient passé par Oxford ou par Cambridge. Ainsi comprise, l'extension universitaire a encore quelques chances de vivre chez nos voisins d'Outre-Manche.

L'ouvrier attendait. Ce n'est qu'au mois d'août dernier que des représentants des trade-unions, des coopératives et de « l'University Extension » se sont réunis à Oxford pour former une association ayant pour but « de développer l'instruction supérieure parmi les classes ouvrières ». Le porte-parole de l'extension universitaire avoua sans difficulté que l'entreprise qu'il représentait n'avait pas fait pour les ouvriers ce qu'on attendait qu'elle fît. L'évêque d'Hereford, qui présidait, répéta cette constatation, déplora l'absence, en Angleterre, des classes d'adultes et dénonça le vice du « bookmaking » chez les jeunes gens. Ensuite on constitua le Comité consultatif et on discuta les règlements de la nouvelle association.

Que sera-t-elle ? que fera-t-elle ? En attendant de la voir à l'œuvre, enregistrons cet aveu du représentant de l'extension universitaire : Si « l'University Extension » a déçu bien des espérances, « c'est qu'on a commencé par le mauvais bout, car dans tout mouvement réellement démocratique, l'initiative doit venir du peuple lui-même ». N'est-ce pas exactement ce qu'ont dit chez nous tous ceux qui s'intéressent aux U. P. et à la fameuse « crise » ?

En Autriche, les cours universitaires populaires semblent bien être un peu la même chose que l'« University Extension » anglaise. Sous le patronage de l'*alma mater* de Vienne un comité d'universitaires (professeurs titulaires, adjoints et *privatim docentes*) a entrepris de porter en ville, dans les faubourgs et aux environs la haute science des chaires et des laboratoires. L'attrait de la nouveauté et la curiosité scientifique et littéraire suffisante chez une population telle que celle de Vienne et des environs promettaient de réels succès. Quatre ans après la fondation, le nombre d'auditeurs était de 15.814, puis il diminua.

Est-ce une crise ? Les rapports prétendent que non. Voici ce qui s'est produit.

Vu le succès du premier moment, le comité a développé ses programmes. Comme les cours sont assez bien payés (15 florins par séance de 1 h. 1/2), il saisit l'occasion d'offrir « au plus grand nombre possible de conférenciers un revenu accessoire » : les « privatim docentes », c'est-à-dire les jeunes qui ne font à l'Université que des cours libres, s'y présentèrent et furent agréés en grand nombre. L'enseignement gagnait en variété ; mais il nous est difficile d'admettre qu'un débutant soit assez maître de son sujet pour le vulgariser avec autorité à l'intention d'un public plein de bonne volonté, mais très disparate et généralement quelconque. Mais là n'est pas la cause du mal actuel.

Dans ses plus brillantes années, le comité disposait de 55 à 60.000 fr. environ dont il dépensait de 36 à 40.000 fr. L'État ayant refusé d'augmenter sa subvention (14.000 cour.) il a fallu s'arrêter. Au lieu de 113 cours et conférences on n'en organisa plus, en 1902-1903, que 84. Mais si le rapport fait remarquer que la moyenne d'auditeurs de ces 84 cours était de 127,2, alors qu'elle était de 138,7 dans les 113 cours de 1900-1901, cela prouve que les 84 cours suffisent aux besoins de la population, puisque la différence des moyennes d'auditeurs est peu considérable par rapport

à la différence des nombres de cours (11,5 : 29). Puis, abstraction faite des subventions de l'État, de la province, des communes et des donateurs (27.755 fr.), le comité dut commencer sa session de 1902-1903 avec, en caisse, un reliquat insignifiant de l'année précédente, soit 13.996 fr. La vente des cartes d'admission et des programmes a rapporté 8.800 fr. L'entreprise est donc loin d'être « self supporting ». Les dépenses réelles (34.762 fr. en 1902-1903) dépassent de trop l'avoir positif pour que la réduction prudente inaugurée en 1902 ne paraisse pas une mesure de vraie nécessité. Le comité déclare qu'il est arrivé à la limite de sa puissance financière ; il nous semble que c'est aussi la limite de son action possible sur le public. Il n'y a pas faillite, mais arrêt, et cet arrêt ressemble de loin à une « crise »

Les statistiques de Vienne depuis 1895-1896 ne disent pas très clairement dans quelle mesure l'élément ouvrier a profité de ces cours. Sur 6.341 auditeurs de la capitale 2.938 étaient admis « à prix réduit », au dehors, 2.424 sur 4.348 avaient des « cartes d'ouvriers à prix réduit » ; voilà ce que dit le dernier rapport. Nous voudrions en savoir davantage sur la qualité « d'ouvrier » des bénéficiaires des cartes « à prix réduit », et nous ne croyons pas nous tromper en admettant que les cours universitaires de Vienne sont des cours « populaires » (volksthümlich) dans le sens de cours faits « pour le grand public ». Après tout, c'est peut-être ainsi que l'a voulu le comité organisateur ; seulement, il convient de lui rappeler qu'il a prétendu, à ses débuts, se substituer à la Société d'enseignement populaire et aux sociétés ouvrières, « incapables de satisfaire au besoin de culture qui se manifestait chez le peuple ».

V. H. Friedel.

SOCIÉTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Réponse au questionnaire (1) adressé par le groupe parisien de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur aux sociétaires, membres et amis de l'enseignement supérieur (MM. DESDEVISES DU DÉZERT et BRÉHIER, professeurs à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.)

Nous ne saurions donner une réponse générale vraiment pertinente aux questions posées ; nous nous contenterons de dire ce que la connaissance de notre milieu provincial et des intérêts de notre Université nous fait regarder comme vraisemblable ou désirable.

L'Université de Clermont a été créée en 1854. Elle compte deux facultés (lettres et sciences), une Ecole réorganisée de médecine et de pharmacie, un Observatoire météorologique, qui fut en France le premier observatoire de montagne ; mais on lui a toujours refusé une Faculté de droit, qui eût assuré sa vie normale. Elle se présente donc comme un organisme incomplet, et, faute de l'avoir dotée à temps de son complément nécessaire, les quelques sacrifices que l'on a faits pour elle sont restés en partie stériles.

Son installation matérielle a été améliorée et laisse toujours à désirer.

Sa Bibliothèque, encore bien pauvre (35.000 vol.), va être prochainement rapprochée des collections municipales dans un bâtiment neuf, spacieux et bien conçu, mais les crédits qui suffisent à peu près à l'entretenir ne lui permettent déjà plus de se développer.

L'Université a créé à Besse-en-Chandesse un laboratoire de limnologie, elle a organisé des enseignements nouveaux, tels que la chimie agricole, l'électricité industrielle, l'histoire de l'art ; mais la modicité de ses ressources menace sans cesse dans leur existence ces intéressantes créations.

L'Université a su conquérir de nombreuses sympathies autour d'elle, mais elle a peu à compter sur les libéralités des particuliers.

(1) Voir *Revue* du 15 août 1903, p. 152, le *Questionnaire*, puis les *Réponses* de Dijon, Lyon, Besançon, Aix-Marseille.

La mauvaise organisation des communications et l'attraction des grands centres tendent, de plus en plus, à lui enlever ses clients naturels.

Elle vit surtout par l'application de ses professeurs ; c'est une maison de travail, plutôt qu'une Université.

1, 2, 3. — Déjà la suppression de l'officiat de santé et du grade de pharmacien de seconde classe menace son Ecole de médecine d'une sérieuse diminution d'effectif.

Les certificats d'études scientifiques étaient naguère recherchés par les bacheliers de l'enseignement moderne, qui pouvaient, grâce à l'obtention d'un certificat, obtenir l'accès de certaines carrières réservées aux bacheliers de l'enseignement classique ; l'assimilation des deux baccalauréats va enlever cette catégorie d'étudiants à la Faculté des sciences, qui va se trouver réduite aux élèves du P. C. N. et aux candidats à la licence ès sciences.

La licence ès lettres était recherchée jusqu'ici par un certain nombre d'ecclésiastiques, qui se préparaient au professorat des établissements libres, et par quelques fils de famille désireux de ne faire qu'une année de service militaire. Les lois actuellement en préparation ne seront probablement pas faites pour augmenter le nombre des candidats ecclésiastiques, et détourneront certainement les jeunes gens aisés de la préparation de la licence. Nous ne regretterons que bien peu pour notre part cette dernière sorte d'étudiants, mal préparés en général et peu laborieux, mais la Faculté des lettres ne pourra bientôt plus compter que sur les candidats à la licence, parmi lesquels se recrute le personnel des collèges de l'Académie.

Nos trois enseignements se trouveront ainsi ramenés à l'état où ils étaient il y a vingt ans, avant que les tentatives de décentralisation, si vite abandonnées, fussent venues leur apporter une vie plus active.

4. — La spécialisation ne peut s'appliquer à l'Ecole de médecine.

La Faculté des lettres s'y prêterait mal. L'histoire d'Auvergne et l'art auvergnat ne peuvent servir de matière à un enseignement continu ; seule une chaire de langue romane serait à sa place à Clermont, placé sur l'extrême frontière de la langue d'oc et dans une région peu étudiée jusqu'à ce jour.

La Faculté des sciences présente, au contraire, un champ tout préparé à la spécialisation. Le plateau central — ou massif intérieur — n'est qu'un vaste musée minéralogique ; ses volcans, ses terrains variés, ses innombrables sources thermales, ses stations préhistoriques attirent tout spécialement l'attention des géologues, des chimistes et des anthropologistes. Il y aurait place à Clermont pour un magnifique Institut d'Histoire naturelle.

5. — Si l'on veut absolument assurer des étudiants aux Universités, et spécialement aux Facultés des lettres, le moyen le plus court et le plus

certain serait sans doute d'exiger des futurs étudiants en droit, ou des candidats à certaines fonctions publiques, un stage d'un an au moins auprès d'une Faculté des lettres, stage constaté par un certificat d'études supérieures. La culture générale des futurs magistrats et administrateurs y gagnerait certainement, mais à peine créé, ce nouveau grade serait en lutte aux attaques de tout genre qui ont été dirigées contre le baccalauréat, et s'avilirait rapidement comme le baccalauréat s'est avili. Il est fort bon d'établir des cribles à l'entrée des carrières libérales, mais en France personne ne veut que les cribles fonctionnent normalement.

6. — Toute modification au régime des concours et examens se heurterait aux mêmes préventions et aux mêmes habitudes, et serait dès lors inefficace. — Ajoutons que le service militaire va prendre deux ans à tous les jeunes gens, et qu'il pourrait paraître excessif de leur en prendre encore un pour un complément d'études auprès des Facultés.

On obtiendrait probablement quelques résultats en décentralisant le concours pour le professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures et en intéressant les Universités à la préparation de cet examen, mais l'enseignement primaire a ses méthodes propres, et tant qu'il gardera le caractère affirmatif et autoritaire que l'on veut qu'il ait, l'enseignement critique des Facultés n'aura rien à voir avec lui.

7. — L'organisation d'Universités commerciales ne nous paraît pas répondre à une conception vraie. Le commerce ne s'apprend guère à l'école et le peu de résultats obtenus par les Ecoles de commerce déjà existantes semble indiquer qu'il n'y a rien à tenter dans cette voie.

Il ne faut donc pas exiger l'impossible.

On centralise à outrance, il ne faut pas demander aux Universités provinciales une vie exubérante ; qu'elles rendent tous les services qui leur sont demandés dans leur milieu, qu'elles collaborent, dans toute la mesure de leurs forces, à la production scientifique du pays; dans l'état actuel de nos lois et de nos mœurs, on ne peut désirer rien de plus, ni rien de mieux.

DESDEVISES DU DEZERT,
Professeur d'histoire et de géographie modernes.

L. BRÉHIER,
Professeur d'histoire de l'antiquité et du moyen âge.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret fixant la dénomination du lycée de jeunes filles de Bourg (16 juillet)

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; Vu l'article 4 de la loi du 27 février 1880 ; Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816 ; Vu la délibération du conseil municipal de Bourg, du 18 juin 1903 ; Vu les avis du conseil académique de Lyon et de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Décrète :

Art. 1er. Le lycée de jeunes filles de Bourg prendra désormais la dénomination de lycée « Edgar-Quinet ».

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Circulaire relative aux achats de livres classiques (17 juillet)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à MM. les Recteurs d'académie

Au moment où les professeurs des lycées et collèges vont s'occuper de dresser les listes des livres classiques dont ils comptent se servir pendant la prochaine année scolaire, je crois devoir vous rappeler les prescriptions qui vous ont été adressées à plusieurs reprises par mes prédécesseurs au sujet des abus auxquels ont donné lieu les achats de livres scolaires imposés aux élèves de certains établissements d'enseignement scolaire.

Les circulaires des 24 mars 1880, 23 janvier 1882, 22 août 1891, 10 juillet 1894 et 23 juin 1897 ont précisé les règles à suivre pour mettre fin à ces abus et je ne puis que vous engager à vous y reporter. Je dois ajouter que les plans d'études du 31 mai 1902, n'ont fait que confirmer ces prescriptions, notamment pour l'enseignement des langues vivantes. « Il est très important que pour obtenir l'unité d'enseignement et de connaissances, les professeurs d'un même enseignement emploient le même livre de lecture dans toutes les divisions d'une même classe » (page 70, note 2). En ce qui concerne la grammaire, les prescriptions ne sont pas moins catégoriques. « Les professeurs d'un même établissement se mettront d'accord sur le choix de cette grammaire que l'élève gardera *pendant tout le cours de ses études* (page 72).

Ces règles peuvent aussi bien s'appliquer à l'enseignement de la langue française et des langues anciennes et à l'achat des dictionnaires, lexiques, atlas, etc., qui grève si lourdement le budget des familles.

Je vous prie d'inviter les chefs d'établissements à procéder à une revision très attentive des listes qui leur auront été remises par les professeurs ; ils devront vous les faire parvenir en y joignant leurs observations. Vous opérerez à votre tour sur ces listes les réductions qui vous paraîtront nécessaires et elles ne seront communiquées aux élèves qu'après avoir reçu votre approbation. Il va sans dire que, conformément aux prescriptions de la circulaire du 22 août 1891, *les achats en bloc doivent être absolument proscrits* : on ne prescrira l'achat « que des livres indis- « pensables dans chaque classe et *seulement au fur et à mesure qu'ils « seront reconnus nécessaires au cours de l'année scolaire* ».

Veuillez, je vous prie, donner connaissance de cette circulaire à MM. les inspecteurs d'académie, proviseurs et principaux des lycées et collèges de votre ressort, ainsi qu'à Mesdames les directrices des lycées et collèges de jeunes filles.

J. Chaumié.

Circulaire relative à l'application, aux élèves de l'ancien régime, du régime d'études prévu par le décret du 31 juillet 1893 relatif au doctorat en médecine (28 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Monsieur le Recteur de l'académie d

Un certain nombre d'aspirants au doctorat en médecine appartenant au régime d'études institué par le décret du 20 juin 1878 se sont mis en instance, auprès de mon Administration, à l'effet d'obtenir que les dispositions de ma circulaire du 30 septembre 1902, ayant trait à l'application du décret du 31 juillet 1893, ne soient mises en vigueur qu'à dater du 1er octobre 1904.

J'ai examiné la question en Comité consultatif de l'Enseignement public et en Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, et j'ai décidé, conformément aux avis émis par ces assemblées, que la situation de ceux de ces aspirants dont la scolarité n'est pas atteinte actuellement par la péremption serait réglée de la manière suivante :

1° Étudiants n'ayant pas subi d'échec à leurs examens probatoires ou n'ayant subi qu'un seul échec :

L'ancien régime est prorogé de plein droit d'une année, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre 1904, pour ces étudiants.

2° Étudiants ayant subi des ajournements aux examens probatoires :

Si le nombre total des ajournements subi par le même étudiant n'excède pas *cinq*, une demande de prorogation pourra être faite par l'intéressé.

Cette demande sera instruite dans la forme réglementaire et soumise ensuite au Comité consultatif.

3° Étudiants ayant subi plus de cinq ajournements aux examens :

Ces étudiants continueront leurs études d'après le nouveau régime à dater du *1er octobre 1903*. Aucune exception ne pourra être faite.

Je vous prie de vouloir bien donner avis de ces dispositions à M. le doyen de la Faculté de médecine et à M. le directeur de l'École de médecine et de pharmacie de votre ressort académique, en les invitant à en assurer l'exécution.

Arrêté relatif au concours pour l'agrégation des Facultés de droit (28 juillet)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu l'arrêté du 23 juillet 1896 ; Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, Arrête :

Par dérogation à l'article 4 de l'arrêté du 23 juillet 1896, dans le concours qui s'ouvrira le 1er octobre 1903, pour l'agrégation des Facultés de droit (section du droit privé et du droit criminel), si le nombre des candidats qui prendront part aux épreuves est supérieur à 20, le jury est autorisé à classer les candidats par ordre de mérite après la composition écrite et les deux premières leçons orales, en tenant compte de l'article 5 de l'arrêté précité, et à n'admettre à subir le surplus des épreuves que les candidats classés les douze premiers. La liste des candidats ainsi retenus sera publiée par ordre alphabétique.

Circulaire relative au diplôme de fin d'études secondaires (25 juillet)

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Monsieur le Recteur de l'académie d

L'article 43 de la loi du 31 mars 1903 porte « qu'à partir du 1er juillet « 1903 il sera perçu un droit fixe de 20 francs pour la délivrance du « diplôme de fin d'études secondaires institué par l'article 8 de la loi du « 21 décembre 1880 ».

Si cette disposition n'entraine aucune modification aux prescriptions de l'arrêté du 28 juillet 1882 et de la circulaire du 27 juillet 1883 concernant l'établissement des certificats d'aptitude délivrés par les Recteurs, il n'en n'est pas de même pour la délivrance des diplômes conférés par le Ministre, délivrance qui ne peut plus être effectuée que sur production d'une déclaration du versement de la somme de 20 francs par la postulante à la caisse de l'un des percepteurs du département où est situé le lycée ou le collège ou du receveur des droits universitaires dans les villes où ce poste existe.

Lorsque la postulante, ayant subi avec succès les épreuves de l'examen, voudra obtenir la remise d'un diplôme, la directrice du lycée ou collège lui remettra un *BULLETIN DE VERSEMENT* que vous ferez, dans les bureaux de l'Académie, détacher d'un registre à souche (1) : ce document est nécessaire pour que le percepteur ou le receveur des droits universitaires puisse recevoir la somme de 20 francs.

La déclaration de versement dans l'une des caisses précitées me sera transmise par votre intermédiaire, et le diplôme que je ferai établir sera

(1) Titre transitoire et pour cette année, les bulletins de versement pourront être inscrits manuscritement sans être extraits d'un registre à souche, mais ils devront présenter un numéro d'ordre pris dans la série des nombres à partir du nº 1, sans interruption, chaque série étant afférente à un département, quel que soit le nombre des lycées ou collèges de jeunes filles qui s'y trouvent.

remis à l'impétrante dans les conditions prévues par l'article 13 de l'arrêté du 28 juillet 1882.

Il ne paraît pas inutile de faire remarquer à Mmes les directrices qu'il ne s'agit pas d'un *DROIT D'EXAMEN* et que, par suite, toutes les élèves des lycées et collèges, qui ont terminé leurs études, doivent, comme par le passé, être examinées lorsqu'elles se présenteront devant le jury : c'est un *DROIT DE DIPLOME* qui a été créé, et seules sont astreintes au versement de 20 francs les personnes qui désireront que le diplôme conféré par le Ministre leur soit remis.

Je vous adresserai prochainement copie de la circulaire adressée à ce sujet, par le Ministre des Finances, aux trésoriers-payeurs généraux.

Circulaire relative au calcul de l'indemnité de recette de 1 p. 1000 allouée aux économes des lycées de garçons (20 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Monsieur le Recteur de l'académie d

Le décret du 1er novembre 1898 dispose que « l'indemnité de 1 p. 1000 « allouée aux économes des lycées sur la partie des recettes ordinaires « qui excède 200 000 francs sera calculée, à partir du 1er janvier 1900, « non plus sur les droits constatés (compte d'administration, chap. 1er, « col. 4) mais sur les recettes réellement effectuées (compte d'administra- « tion, chap. 1er, 1re section, col. 7) ».

Les indications données entre parenthèses par le décret du 1er novembre 1898 se rapportaient aux modèles annexés au décret et à l'instruction du 1er août 1898, sur la comptabilité des lycées. Or, à la suite du décret du 20 juillet 1901, qui a modifié le décret du 1er août 1898 précité, de nouveaux modèles ont été mis en usage ; il y a désormais un compte d'administration distinct pour l'externat et un autre pour l'internat.

La première section du compte de l'internat se compose non seulement :

§ 1. Des recettes ordinaires propres à l'internat, mais encore § 2, des recettes en atténuation de dépenses comprenant le remboursement de la part contributive de l'externat dans les dépenses communes et § 3, des recettes en nature (objets récoltés dans la propriété du lycée et réservés pour la consommation de l'établissement).

Pour rester dans l'esprit du décret 1er novembre 1898, il n'y a pas lieu de faire état dans le décompte de l'indemnité de 1 p. 1000 des deux catégories de recettes des §§ 2 et 3 de la première section du compte d'administration de l'internat.

A partir du 1er janvier 1903, on devra prendre, chaque année, dans les comptes d'administration de l'année précédente, pour base de calcul de l'indemnité des recettes de 1 p. 1000 :

1° Au compte d'administration de l'externat, le chiffre inscrit au total de la colonne 7 de la 1re section du chapitre 1er ;

2° Au compte d'administration de l'internat, le chiffre porté au total de la colonne 7 du § 1er de la 1re section du chapitre 1er.

La réunion de ces deux chiffres forme, en effet, le montant des recettes

ordinaires en argent réellement effectuées dont il est question dans l'article 1er du décret du 1er novembre 1898 précité.

Je vous prie de transmettre à MM. les proviseurs des lycées de votre ressort deux exemplaires de la présente circulaire. Un de ces exemplaires devra être conservé dans les archives de l'économat.

Soutenances de thèses pour le doctorat

Le 30 avril 1903, M. Pervinquière (Léon) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Etude géologique de la Tunisie centrale*. — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté*.

M. Pervinquière a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable*.

Le 27 mai 1903, M. Jodin (Henri-Hippolyte-Joseph) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches anatomiques sur les borraginées*. — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté*.

M. Jodin a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable*.

Le 30 mai 1903, M. Goris (Albert-Ernest) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches microchimiques sur quelques glucosides et quelques tanins végétaux*. — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté*.

M. Goris a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable*.

Le 17 juin 1903, M. Dop (Paul-Louis-Amans) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches sur la structure et le développement de la fleur des Asclépiadées*. — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté*.

M. Dop a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable*.

Le 20 juin 1903, M. Eberhard (Philippe-Alfred) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Influence de l'air sec et de l'air humide sur la forme et la structure des végétaux*. — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté*.

M. Eberhard a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable*.

Le 9 mai 1903, M. Baud (Constant-Emile), chargé des fonctions de

chef des travaux pratiques de chimie appliquée à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier, a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Sur quelques combinaisons du chlorure et du fluorure d'aluminium.* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté.*

M. Baud a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *honorable.*

Le 23 juin 1903, M. Roux (Michel-Eugène-Prosper), assistant au Muséum, a soutenu devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Sur des bases nouvelles dérivées des sucres.* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculte.*

M. Roux a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *très honorable.*

Le 25 juin 1903, Mme Curie, *née* Sklodowska (Marie-Salomée), a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches sur les substances radioactives.* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté.*

Mme Curie a été déclarée digne du grade de docteur ès sciences physiques, avec la mention *très honorable.*

Le 27 juin 1903, M. Dulac (Henri-Claudius-Rosario) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches sur les points singuliers des équations différentielles.* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté : théorie des tourbillons.*

M. Dulac a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences mathématiques, avec la mention *très honorable.*

Le 22 juin 1903, M. Launoy (Léon-Louis) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Contribution à l'étude des phénomènes nucléaires de la sécrétion (cellules à venin, cellules à enzyone).* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté.*

M. Launoy a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 25 juin 1903, M. Charpentier (Paul-Charles-Gabriel) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches sur la physiologie d'une algue verte.* — Deuxième thèse, *Propositions donnees par la Faculte.*

M. Charpentier a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 26 juin 1903, M. Soulié (Albert-Henri) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches sur le développement des capsules surrénales chez les vertébrés supérieurs.* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté.*

M. Soulié a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 26 juin 1903, M. Houard (Clodomir-Antony-Vincent) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches anatomiques sur les galles de tiges (pleurocécidies).* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté.*

M. Houard a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 27 juin 1903 M. Laurent (Jules) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Recherches sur la nutrition carbonée des plantes vertes à l'aide de matières organiques.* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté.*

M. Laurent a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 29 juin 1903, M. Cotte (Henri-Jules) a soutenu, devant la Faculté des sciences de l'Université de Paris, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *Contribution à l'étude de la nutrition chez les spongiaires.* — Deuxième thèse, *Propositions données par la Faculté.*

M. Cotte a été déclaré digne du grade de docteur ès sciences naturelles, avec la mention *très honorable.*

Le 4 juillet 1903, M. Le Bourgo (Léopold-Victor), professeur de lettres au collège de Cognac (Charente), a soutenu, devant la Faculté des lettres de l'Université de Rennes, ses thèses pour le doctorat sur les sujets suivants : Première thèse, *De Joach. Bellaii latinis poematis.* — Deuxième thèse, *Duclos, sa vie et ses ouvrages.*

M. Le Bourgo a été déclaré digne du grade de docteur ès lettres.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Nuremberg

Congrès international d'hygiène. — Un Congrès international d'hygiène aura lieu à Nuremberg en 1904, du 4 au 9 avril, pendant la semaine de Pâques. Il est organisé par le *Deutscher Verein für Schulgesundheitspflege,* association qui cherche à obtenir dans les écoles, en Allemagne, des améliorations de l'hygiène physique et intellectuelle, presque identiques à celles que revendique, en France, la Ligue des médecins et des familles.

Toutes les nations du monde civilisé y seront représentées, et, comme vous pourrez le voir dans la circulaire que nous vous communiquons, de hautes autorités médicales et scientifiques ont patroné ce Congrès dans les divers pays.

En France, un Comité s'est formé dans le but d'obtenir la participation, non seulement d'un grand nombre de personnes, mais aussi d'un grand nombre de personnages d'une autorité reconnue en matière d'hygiène générale, de pédologie ou de pédagogie.

Ce Comité est constitué de la façon suivante :

Présidents : *M. le Dr Le Gendre,* Médecin des Hôpitaux de Paris, Président de la L. M. F. — *M. Rabier,* Directeur de l'Enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique. — *M. Bédorez,* Directeur de l'Enseignement primaire de Paris et du département de la Seine. — *M. le Dr Chantemesse,* Professeur à la Faculté de médecine, Inspecteur général-adjoint des services sanitaires. — *M. le Dr Brissaud,* Professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine de Paris. — *M. G. Dumesnil,* Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Grenoble. — *M. Chabot,* Professeur de la science de l'éducation à la Faculté des lettres de Lyon. — *M. le Dr Gilbert Ballet,* Professeur agrégé, médecin des Hôpitaux de Paris. — *M. le Dr M. Letulle,* Professeur agrégé, médecin des Hôpitaux de Paris. — *M. Fuster,* du Musée pédagogique. — *Secrétaire général* : *M. le Dr Albert Mathieu,* Médecin des Hôpitaux de Paris, Secrétaire général de la L. M. F. — *Secrétaire général adjoint, M. le Dr J.-Ch. Roux,* ancien interne des Hôpitaux de Paris, secrétaire général-adjoint de la L. M. F.

Au nom de ce Comité, nous vous adressons un pressant appel et vous prions instamment d'adhérer au Congrès de Nuremberg, d'y venir personnellement et d'y apporter votre collaboration effective en participant, par une ou plusieurs communications, aux travaux des sections dont

vous trouverez l'énumération dans la circulaire émanée du Comité général allemand.

Laissez-nous espérer, M   que vous ferez tout votre possible pour que la France soit dignement représentée au Congrès de Nuremberg, et pour y prendre vous-même une part active (1).

Veuillez agréer, M   , l'assurance de nos sentiments bien dévoués.

Au nom du Comité français :

Dr P. Le Gendre, Dr A. Mathieu, Dr J.-Ch. Roux.

Appel en faveur de la fondation de Congrès internationaux d'hygiène scolaire. — A l'heure actuelle, les questions d'hygiène scolaire et d'hygiène populaire occupent la première place dans l'attention des spécialistes et du public. De nombreux auteurs ont par la parole et par la plume préparé le progrès de ces branches nouvelles de l'hygiène. Les médecins et les pédagogues ont collaboré à ce progrès : les gouvernements et les municipalités ont encouragé leurs travaux.

Tout en reconnaissant les progrès réalisés dans l'hygiène publique, grâce surtout aux congrès d'hygiène et de démographie, il faut bien avouer cependant que l'hygiène scolaire a encore beaucoup à faire pour préparer une jeunesse saine et vigoureuse. La tâche lui incombe, de plus en plus impérieure, de fortifier l'organisme des jeunes gens grâce à des mesures rationnelles et de les sauvegarder du nervosisme et de l'épuisement précoce. Ce sont des considérations de cet ordre qui ont amené à fonder en Allemagne le « *Allgemeiner deutscher Verein für Schulgesundheitspflege* » ; en France la *Ligue des médecins et des familles pour l'amélioration de l'hygiène physique et intellectuelle dans les écoles*; en Suisse la « *Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitsflege* » ; en Belgique la « *Allgemeen paedologisch Gezelschap* » *d'Anvers* ; en Hollande la « *Vereeniging tot Vereenvoudiging van Examens en Onderwijs* » *d'Arnhem*; en Angleterre la « *Society of medical officers of schools* » ; en Hongrie « *das Fachkomitee der Shulärzte und Professoren der Hygiene* ». Convaincus que l'éducation doit s'inspirer de principes méthodiques d'hygiène dès le jeune âge ; qu'à l'école surtout le surmenage intellectuel et l'affaiblissement de l'individu doivent être empêchés dans la mesure du possible par des soins corporels parfaits : convaincus en outre que le développement et la prospérité d'un peuple sont assurés en première ligne par la sollicitude qu'il voue à la santé de la jeunesse, notamment pendant la période scolaire ; convaincus enfin que ce but sera plus facilement atteint par la collaboration des diverses nations, les soussignés ont décidé la fondation de congrès internationaux d'hygiène scolaire. Ces congrès se réuniront tous les trois ans; le premier aura lieu en 1904 les six jours qui suivront Pâques. L'association générale allemande pour l'hygiène scolaire et un comité local sont

(1) Les demandes de renseignements et les avis d'adhésion et de communication doivent être adressés à M. le Dr J.-Ch. Roux, 46, rue de Grenelle.

Le prix de la cotisation (25 francs) sera payé *seulement* par les personnes qui se rendront à Nuremberg et par celles qui désireront recevoir les comptes rendus des travaux du Congrès. Il ne le sera pas par celles qui se contenteront d'envoyer une adhésion morale.

proposés pour le patronage de ce congrès, et la ville de Nuremberg a été choisie dans ce but. Pour les rapports et les communications, il sera fait usage d'une des langues européennes, principalement des langues française, allemande ou anglaise.

Règlement général. — Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'hygiène scolaire peuvent participer au congrès. Pour s'y faire admettre, il faut envoyer au comité local les renseignements suivants : noms et prénoms, profession, domicile, titres particuliers.

Chaque membre devra payer une cotisation de 25 francs; il recevra en échange une carte lui donnant droit d'assister à toutes les séances et réunions du congrès avec voix délibérative et droit de vote. Il recevra également le journal et les rapports du congrès.

En Allemagne, le congrès sera organisé par l'*Association générale allemande pour l'hygiène des écoles*, les sociétés affiliées à cette association et le comité local de la ville dans laquelle doit avoir lieu le congrès. En France, il l'est par la *Ligue des médecins et des familles* ; en Suisse, par la *Société suisse pour l'hygiène scolaire*; en Belgique, par la *Société de pédologie d'Anvers* ; en Hollande, par la *V. E. O. d'Arnhem*; en Hongrie, par le « *Fachkomitee der Schulärzte und Professoren der Hygiene* » ; en Angleterre, comme on espère, par « *the Board of Education* ». Dans les autres pays, cette tâche sera dévolue à des hygiénistes, à des médecins et à des pédagogues distingués ; ils se mettront en rapport avec les ministères de l'instruction publique et les sociétés médicales pour la formation des comités d'organisation.

Il sera tenu des séances plénières et des séances de sections. Elles auront lieu dans la matinée et dans l'après-midi. Les matinées du lundi, du mardi et du vendredi seront réservées aux réunions plénières ; ces réunions seront consacrées aux conférences portant sur des sujets d'intérêt général et non suivies de discussion, aux discours officiels et au règlement des affaires du congrès.

La durée d'une conférence ne devra pas dépasser 45 minutes. Celle des communications faites dans les sections ne dépassera pas 20 minutes. Elles auront lieu suivant l'ordre d'inscription ou suivant l'ordre indiqué par le président. Elles seront suivies, s'il y a lieu, d'une discussion au cours de laquelle chaque orateur ne devra pas en général parler plus de 8 minutes. Les séances des comités de section seront ouvertes par un membre du comité local et dirigées par un président élu par les membres présents. Il sera rédigé par les secrétaires un procès-verbal des séances plénières et des séances de sections.

Pour les communications à telle ou telle section, se faire inscrire par le président du comité d'organisation de sa nation. Les conférences des séances plénières seront réglées par le comité d'organisation du pays et de la ville dans lesquels se tient la session du congrès. Les manuscrits de toutes les conférences et de toutes les communications devront être déposés préalablement ; ils seront rédigés dans une des langues indiquées plus haut, et accompagnés d'un résumé en français, en allemand ou en anglais.

Dans la dernière séance générale du congrès, l'assemblée fixera le lieu de la prochaine session. A la dissolution du congrès les affaires

courantes seront remises entre les mains du comité d'organisation du congrès suivant.

Les sections du congrès international d'hygiène scolaire sont les suivantes :

1° Hygiène des bâtiments et du mobilier scolaire ;
2° Hygiène des internats;
3° Méthodes de recherches de l'hygiène scolaire ;
4° Programmes scolaires ;
5° Enseignement de l'hygiène aux maîtres et aux élèves ;
6° Education corporelle des enfants et des jeunes gens ;
7° Etat sanitaire, maladies scolaires et inspection médicale des écoles ;
8° Ecoles pour les enfants faibles d'esprit ou arriérés, cours parallèles et de répétition, cours pour les bègues, les aveugles, les sourds-muets et les estropiés ;
9° Hygiène de la jeunesse en dehors de l'école, colonies de vacances, réunion de propagande et d'enseignement de l'hygiène scolaire ;
10° Hygiène des professeurs.

Fribourg

Monsieur le Rédacteur,

En vous remerciant du bienveillant accueil que vous avez réservé à nos communications antérieures, je viens vous prier de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro les lignes ci-dessous. Par contre nous nous ferons un plaisir de vous renseigner à mesure sur les travaux du Congrès.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Léon Genoud, *président*.

Congrès international de l'enseignement du dessin, Berne 1904. — La date du Congrès est définitivement fixée. Il aura lieu du *mercredi 3 au samedi 5 août 1904*, selon le programme établi, que l'on peut obtenir auprès du Comité d'organisation du Congrès. La finance de participation est de 10 francs donnant droit aux publications et à tous les avantages matériels offerts aux congressistes. Les inscriptions des congressistes sont reçues jusqu'au 31 janvier 1904. Les rapports doivent parvenir au Comité d'organisation pour le 15 janvier 1904 au plus tard.

Allemagne

L'encombrement des carrières libérales. — De tous côtés on signale en Allemagne la tendance de plus en plus accentuée, chez les jeunes gens et leurs familles, à délaisser les métiers, pour chercher des diplômes et, par ceux-ci, une fonction ou une carrière libérale. M. Kammerer,

de l'Ecole polytechnique de Charlottenbourg, le faisait remarquer dans un discours récent. Au 1er janvier 1903, il y avait 37.813 étudiants inscrits dans les Universités, un millier de plus qu'au semestre d'hiver. Et d'après une statistique récente, il y a, sur 100 médecins allemands, 30,9 0/0 qui possèdent un revenu total, fortune personnelle et produit de leur clientèle, de moins de 3.000 marks (environ 3.750 francs); 16,8 0/0 n'ont que 1.050 à 2.100 marks, 2,9 0/0, 900 à 1.050; 50,2 0/0, moins de 900. Un charlatan illettré, qui avait besoin d'un docteur pour rédiger et signer ses ordonnances, en vit soixante-dix se présenter pour un qu'il demandait. On insiste souvent en France comme à l'étranger, sur l'augmentation du nombre des déclassés et il se trouve des gens pour en rendre les Universités et les Ecoles responsables. Les causes en sont bien plus à chercher chez les individus, les familles et les sociétés elles-mêmes. La question mérite d'ailleurs d'être examinée de près, et ce qui montre que l'Etat s'en préoccupe en France, c'est qu'on introduit les travaux manuels dans les lycées et collèges.

Berlin

Institut international de statistique. — Au Congrès tenu à Berlin, dans une des salles du Reichstag, l'Institut a adopté, sur la proposition de notre éminent collaborateur, M. Levasseur, les résolutions suivantes : 1° on recommande d'utiliser également la géographie physique et la géographie politique pour les calculs de la surface de la terre ; 2° la superficie des Etats doit toujours être donnée en y comprenant les routes, cours d'eau, lacs ou autres eaux intérieures et dunes ; 3° on élaborera une représentation tabulaire et cartographique de la densité de la population en Europe, pour laquelle les bureaux statistiques des Etats fourniront les données nécessaires.

Angleterre

Université d'Oxford. — Lord Goschen — ou, comme dit le procès-verbal officiel, « Georgius Joachim, vicecomes de Goschen » — a été élu, le 31 octobre, chancelier de l'Université d'Oxford, en remplacement du marquis de Salisbury. L.

Italie

Ecole de paléographie de Florence. — Comme à l'Ecole des chartes de Paris, les études de la « Scuola di Paleografia » de Florence, comportent, auprès des épreuves théoriques et pratiques, une thèse de sortie. Les quatre thèses suivantes ont été présentées à la fin de la dernière année scolaire : S. La Sorsa : L'organisation des changeurs florentins. — A.-A. Bernardy : Un épisode de la domination des Borgia en Romagne.

César Borgia et la république de Saint-Marin. — E. Nesi : Le *Diario* de l'imprimerie de Ripoli. — Q. Santoli : Le livre des confins du comté de Pistora. L.

Turquie

Missions archéologiques de Babylone. — La mission allemande, dirigée depuis près de cinq ans par le docteur Koldenez, a pu expédier à Berlin plusieurs centaines de caisses contenant des antiquités exhumées des ruines de Babylone. C'est une innovation heureuse pour les archéologues et les numismates, puisqu'elle semble indiquer la suppression du règlement en vigueur en Turquie et d'après lequel le produit des fouilles exécutées en territoire ottoman doit être envoyé au musée de Constantinople.

Chine

Les missions protestantes et l'enseignement. — Neuf sociétés, la *China Inland Mission*, finlandaise, anglaise et allemande, la *Norwegian Missionary Society*, les autres étant surtout anglaises et allemandes, se sont réunies pour grouper leurs efforts. Elles ont laissé le soin de l'œuvre d'éducation littéraire et médicale à la *Yale Foreign Missionary Society*, qui, appuyée par l'Université de Yale, fondera des écoles et des hôpitaux.

Congo belge

Une mission scientifique. — M. Emile Laurent, professeur à l'Institut agricole de Gembloux, est chargé d'étudier la culture et l'exploitation des arbres et des lianes en caoutchouc, de déterminer les espèces et leurs propriétés, d'examiner les plantations de café et de cacao, de rapporter les végétaux utiles ou propres à l'ornementation.

Suède

Les Universités populaires (1). — Appelé à l'Université d'Upsal pour donner une série de conférences populaires, je m'étonne de voir quelle œuvre ils ont déjà librement édifiée, œuvre ressemblant, à distance, à notre « extension universitaire », mais plus utile, plus diverse, plus complète, avec ses cours d'été, ses hautes écoles du peuple, ses instituts d'ouvriers.

En 1892, les maitres des Hautes Ecoles du peuple étaient réunis à Upsal. M. le professeur Lundell, chef du mouvement de réforme pédago-

(1) Extrait du *Temps*, article de M. Gaston Rouvier.

gique en Suède, leur parla sur la nécessité de rapprocher l'une de l'autre l'instruction universitaire et l'instruction populaire ; il fit acclamer l'idée nouvelle d'organiser, à l'Université, des cours pour les instituteurs. Cette idée surprit, fut discutée, l'hiver suivant, par les journaux d'enseignement : le *Svensk Läraretidning*, le réformateur *Verdandi Tidskrift*, et prônée par des professeurs de la qualité de M. Hjærne, qui avait étudié en Angleterre « l'extension », et de M. Noreen. MM. Noreen, Hjærne et Lundell vainquirent : en août 1893, s'ouvraient les premiers « cours d'été académiques » d'Upsal. C'était un succès : 17 professeurs d'Université y parlèrent science à 329 institutrices et instituteurs.

Aux affiches, les titres suivants :

Les Contes populaires. Histoire des Hébreux. Histoire de l'Empire romain. Organisation du gouvernement suédois au seizième siècle. Le Bouddhisme. La formation des sons de la langue. Introduction à la grammaire de la langue suédoise. Psychologie de la mémoire. La réforme de Luther. Les Mammifères. La houille. La Vie des Plantes. Géologie de la période quaternaire. L'œil. Le soleil. Les étoiles fixes.

En 1895, le succès de cet enseignement universitaire populaire ne fut plus contestable, même pour les grincheux : 491 auditeurs. Furent ajoutés alors au programme, des cours de langues vivantes, et les trois « lecteurs » étrangers de l'Université firent des conférences en français, en anglais et en allemand. En 1897, première, mais modeste subvention de la couronne : 1.400 francs. Enfin, après des progrès nouveaux, en 1899, en 1901, c'est le triomphe de cette année-ci : 804 auditeurs, presque en totalité des institutrices et des instituteurs, suivent les cours d'été, du 15 au 29 août.

Le programme, élargi, embrasse l'enseignement de l'Université, sans excepter même les cours supérieurs de théologie. L'un de ceux-ci est professé par M. J.-A. Ekman, archevêque d'Upsal, primat de Suède. De même qu'à l'Université, les cours sont réunis par groupes : cours sur l'histoire du dix-neuvième siècle, cours pédagogiques, sciences politiques, langues vivantes, etc. Il y a des cours de langue norvégienne pour les Suédois, de langue suédoise pour les Norvégiens et les Danois ; ainsi, tous, jusqu'aux professeurs, travaillent ici pour le mouvement du néo-scandinavisme.

La méthode est purement universitaire, toute scientifique : le conférencier n'expose pas le tableau d'une science, vue dans son ensemble, et de loin (comme, par exemple, on le pratique à Christiania où les cours d'été languissent), mais il creuse un canton de sa science particulière, révélant ainsi à ses auditeurs ce qu'ils ne trouveraient pas dans les livres : la création de la science, l'initiation aux méthodes de recherches.

Un dernier caractère propre de cette véritable « Université populaire » que sont les « Cours d'été académiques » d'Upsal, c'est d'être libre, absolument.

On accepte la subvention, non le contrôle : et le recteur n'a ici aucun droit. Chaque trois ans, les professeurs de l'Université qui veulent bien coopérer à l'enseignement du peuple, élisent le comité directeur ; c'est un sous-comité de quatre membres, qui organise, arrête, administre les cours. Cette année, ce conseil d'Université populaire est formé de maîtres vénérés : MM. J.-A. Lundell, professeur de langue slave, président ; Hj. Danell, professeur de théologie ; F. de Schéele, professeur de philosophie pratique ; Hj. Ohrvall, professeur de physiologie.

Les « Hautes écoles du peuple » sont fondées sur d'autres principes ; mais non moindre est leur originalité.

Créées ici à l'imitation d'écoles danoises, vers 1860, elles donnent aux filles et aux fils de paysans, à l'âge — de dix-huit à trente ans — où l'homme commence à estimer le savoir, un enseignement supérieur, complément de l'enseignement de l'école. En hiver, quand chôme le travail des champs, elles s'ouvrent aux garçons, et, en été, aux filles. Dans l'extrême-nord, elles sont mixtes. Elle sont payantes : 42 francs le cours (de six mois) ; on apprécie mieux l'instruction qu'on achète. Elles ont un corps enseignant spécial, recruté, pour la plus part, parmi des licenciés, des docteurs qui se sont voués à l'instruction du peuple. Point de classe, mais des conférences, comme à l'Université. Seulement, cet enseignement, plus littéraire en Danemark, est plus technique, plus pratique en Suède.

La Suède compte une trentaine de ces « Hautes écoles » ; elle travaille à tripler ce nombre.

Les « Hautes écoles du peuple » s'ouvrent uniquement dans les campagnes ; les « Instituts d'ouvriers » uniquement dans les villes.

Ces dernières écoles, qu'on peut rapprocher des cours du soir, fondés en France par nos sociétés d'enseignement populaire, sont des fondations privées ; mais la couronne et les conseils municipaux les subventionnent. La règle, c'est que la couronne double la subvention municipale. L'Institut d'Upsal reçoit ainsi, en deux parts égales, 2.800 francs. Les conférenciers, dans les villes universitaires, sont des professeurs de l'Université : ailleurs, ce sont les maîtres des lycées, des médecins, des avocats. On y traite des matières les plus diverses ; chacune donne lieu, l'hiver durant, à une conférence hebdomadaire. A Upsal, par exemple, M. H. Sjœgren, professeur de littérature latine, a entretenu son public ouvrier de la vie des anciens Romains ; M. Stjernberg, professeur d'économie politique, de la monnaie, du crédit, des banques ; M. de Schéele, professeur de philosophie, des grands penseurs ; M. Hultkranz, professeur d'anatomie, de l'hygiène personnelle.

Ces conférenciers, et même les professeurs les plus éminents de l'Université, reçoivent toujours, soit aux « cours d'été académiques », soit aux « instituts d'ouvriers », une indemnité : en moyenne, 35 francs. Le principe de la conférence donnée gratuitement, vigoureusement défendu par nos société françaises d'enseignement populaire, avait d'abord été appliqué ici, c'est du jour où il fut abandonné, que les œuvres suédoises prospérèrent et devinrent utiles.

Aujourd'hui, les véritables universités populaires que constituent les « cours d'été académiques », les « Hautes écoles du peuple », les « instituts d'ouvriers », sont une institution définitivement admise, défendue par tous. Les partis conservateur et avancé s'accordent à coopérer à cette œuvre, dont il semble bien que toute arrière-pensée politique soit exclue.

France

Musée pédagogique. — L'administration du Musée pédagogique organise une section spéciale aux œuvres auxiliaires et complémentaires de

l'école. Ce nouveau service centralisera tout ce qui intéresse les institutions circum-scolaires et post-scolaires.

Les instituteurs et institutrices, les présidents de sociétés diverses qui croiraient avoir quelque communication à faire, quelque document ou spécimen à produire sont priés de s'adresser à M. Pellisson, au Musée pédagogique, 41, rue Gay-Lussac.

A propos d'un projet de création d'un enseignement supérieur féminin

Monsieur le Rédacteur en chef et cher collègue,

Le rapport de Madame Yon Lampérière sur la création d'un enseignement supérieur féminin que vous avez publié dans l'avant-dernier numéro de la *Revue*, mérite à tous égards d'attirer et de retenir l'attention publique et plus particulièrement celle de la Société de l'enseignement supérieur.

Si la partie théorique de ce rapport peut prêter à la critique, et quelle production humaine ne peut y prêter ! il me semble que tout le monde en louera la forme et que beaucoup même en accepteront au moins l'idée générale.

Il est bien évident, en effet, pour ceux qui, en contact direct avec la jeune fille ou avec la femme, savent voir autour d'eux, qu'il y a quelque chose à faire actuellement pour l'éducation féminine. Biologiste et médecin, c'est surtout le rôle de la femme comme épouse et comme mère qui m'a toujours arrêté. Or combien je vois là de choses excellentes que l'on devrait apprendre à la future épouse, à la future mère, choses excellentes, non seulement au point de vue biologique, mais encore, et plus peut-être, au point de vue moral et social.

Le mariage, c'est-à-dire l'union durable, est et sera toujours la base la plus solide de la vie des individus ; d'un autre côté la conséquence normale du mariage, la procréation, est la condition même de la continuation de la vie des sociétés. Dans ces actes, le rôle de la femme est certes prépondérant; c'est elle qui doit savoir garder ou ramener l'époux au foyer ; c'est à elle qu'incombent les plus grandes charges dans l'éducation de l'enfant. Et pourtant, que fait-on réellement dans l'enseignement actuel, ou dans la famille, pour la préparation à ces deux grands rôles d'épouse et de mère ? On est encore là vraiment à l'âge de pierre où la nature était la seule éducatrice de la vie ; du reste la nature est en général une bonne conseillère et ce n'est pas tant contre elle qu'avec elle que nous voudrions voir engager le combat de la vie.

A la vérité, l'idée d'un enseignement de la vie réelle pour les femmes, d'un enseignement supérieur, si l'on veut, est entrée dans les esprits et semble même faire son chemin, à Paris et en province. Chaque année, à Paris, depuis 1897, je crois, l'Institut catholique fait une série de *cours supérieurs* pour les jeunes filles, mais cet enseignement ne répond pas, il nous semble, au but cherché, car il n'est qu'une sorte de répétition de l'enseignement de la Faculté des lettres.

L'année dernière, un éminent professeur de la Faculté de médecine, a

fait un cours des plus suivis sur la *Puériculture*, aux enfants des écoles, mais ce n'est là qu'un essai isolé et qui ne parait pas avoir eu de lendemain, à notre connaissance, du moins.

A la Sorbonne enfin un enseignement spécial aux jeunes filles est donné régulièrement chaque année depuis 1867. Certes cet enseignement prend surtout les sujets de ses leçons parmi ceux qui figurent aux programmes officiels de l'enseignement secondaire. Mais, par la forme des leçons, par l'extension que les professeurs donnent à certains sujets, on peut dire qu'ils conduisent en partie à cette éducation supérieure que demande si justement Madame Yon Lampérière. Cette année même le programme que vient de publier l'Association pour l'enseignement des jeunes filles à la Sorbonne montre une tendance à s'avancer de plus en plus dans cette voie ; nous y voyons, en effet, que des conférences supplémentaires seront faites, aux jeunes filles, sur des sujets de haute actualité scientifique, ou donnant lieu à d'importantes applications et cela par les savants qui ont pris part directement aux découvertes exposées.

Quant aux cours ordinaires, nous y relevons, dans le premier trimestre, les sujets suivants qui peuvent être aussi bien rangés dans l'enseignement supérieur : psychologie ; littérature française de 1800 à 1830; civilisation des anciens peuples de l'Orient; système nerveux, instinct et intelligence, éducation de la volonté : beaux-arts : rayonnement de l'influence italienne en Europe. Dans le second trimestre nous signalerons entr'autres sujets : littérature française de 1830 à nos jours ; moralistes, de Xénophon à Plutarque ; langue des grands écrivains au XIX[e] siècle ; en musique, Histoire de Mozart ; en botanique, Rôle des végétaux dans les civilisations anciennes; en zoologie, Vie de nutrition en général et Expériences de laboratoire. Enfin des cours sur l'astronomie, la chimie et l'hygiène, la physique, l'algèbre et la géométrie, faits par des docteurs appartenant pour la plupart à l'enseignement supérieur, viennent compléter heureusement le programme de l'enseignement qui est donné, à la Sorbonne, pour les jeunes filles.

Je me demande même si l'Association qui dirige cet enseignement ne se devrait point à elle-même de prolonger son action sur l'âme féminine, en tentant l'essai que demande Madame Yon Lampérière. Certes on ne peut lui demander de changer en rien son organisation et son caractère essentiellement familial, ni le but qu'elle poursuit avec tant de succès depuis trente-sept ans ; on ne peut lui demander non plus d'entreprendre la réalisation d'un ensemble aussi vaste que celui proposé par madame Yon Lampérière. Mais elle pourrait, du moins, prêter son organisation et ses professeurs pour l'application de quelques points de cet ensemble.

Dans tous les cas, les idées de Madame Yon Lampérière ne sont pas de celles qu'il faut laisser mourir. C'est pourquoi nous avons été heureux de voir la *Revue internationale de l'Enseignement* les recueillir dans ses colonnes. Elles méritent plus encore, il faut qu'elles soient discutées et, pour cela, la Société de l'enseignement supérieur ne faillira pas à sa tâche.

Veuillez agréer, etc.

GUSTAVE LOISEL.

Professeur à l'Association pour l'enseignement des jeunes filles à la Sorbonne.

Donations et Legs. — M. Alfred Rebouleau a légué 10.000 francs à l'école française d'Athènes pour faire des fouilles ; à l'Académie de médecine de Paris, pour qu'elle emploie ce legs à récompenser des travaux et découvertes concernant la guérison de la hernie et de l'asthme, 20.000 fr. ; à la Société des artistes peintres, sculpteurs, fondée par le baron Taylor, 10.000 francs; à l'Orphelinat des Arts, 10 000 francs ; à l'Hospitalité de nuit, 20.000 francs ; à la Société Saint-François-Régis, 10.000 francs ; à l'Assistance par le travail du faubourg Saint-Honoré, 10.000 francs, aux Petites-Sœurs des pauvres, 10 000 francs. En tout 100.000 francs. Quand donc les donateurs seront ils persuadés qu'ils feraient œuvre infiniment utile et profitable en mettant à la disposition de nos Universités des sommes dont elles ont grand besoin pour le perfectionnement de leur outillage et de leur enseignement ?

Questionnaire pour une enquête sur le doctorat d'Etat (*ès lettres ou ès sciences*) (1). — 1° Le doctorat d'Etat (ès lettres ou ès sciences) répond-il à un besoin ?

2° Le titre de docteur ès lettres ou ès sciences doit-il conférer des droits et des prérogatives ? Lesquels ?

3° Ce titre doit-il ouvrir ou faciliter l'accès aux fonctions administratives : censorat, provisorat; inspection académique, direction ou ministère ?

4° Les *docteurs* non agrégés chargés de cours dans l'enseignement secondaire doivent-ils continuer, en dépit de la loi du 27 février 1880, à être classés parmi les *licenciés* et à recevoir le même traitement ? Quels avantages pourrait-on leur accorder ?

5° Pour le recrutement des maitres de conférences dans l'enseignement supérieur, le grade de docteur est-il sans valeur ? Ne devrait-on pas l'exiger de tout candidat aux fonctions de maitres de conférences et de chargés de cours dans les Facultés ?

6° Les travaux scientifiques et littéraires publiés par les maltres, docteurs ès sciences et ès lettres, ne devraient-ils pas être appréciés annuellement par une commission compétente en vue d'une majoration des services pour les candidats à une promotion ?

7° Pour alimenter les Facultés, ne conviendrait-il pas d'accorder des avantages aux docteurs ?

8° Pour favoriser les travaux originaux ne conviendrait-il pas de : 1° rendre au doctorat son prestige ? 2° diminuer le service des docteurs chargés de cours dans les lycées en leur donnant *au plus* autant de service qu'aux agrégés qui actuellement font une heure de service de moins par semaine ?

Ecole normale supérieure. — Nous avons donné dans notre précédent numéro, le décret avec les considérants d'après lesquels aura lieu la réorganisation. Plusieurs articles ont paru dans le *Temps*, après celui de M. Esnest Lavisse qui l'approuvait nettement. Les uns ont blâmé ce changement. D'autres l'ont trouvé excellent. D'autres enfin ont suspendu leur jugement, parce qu'ils ne voient pas très nettement ce que l'on a

(1) On nous prie de faire connaître à nos lecteurs le questionnaire ci-joint.

l'intention de faire. M. Waddington a appelé l'attention sur la situation qui serait faite aux Universités de province, si l'on prenait à l'Ecole normale, autant d'élèves, internes ou externes, qu'il y a eu d'agrégés dans les années précédentes. Ce serait un argument dont il faudrait tenir compte, si les intentions qu'a manifestées la Chambre des députés, de créer dans nos lycées les chaires nécessaires pour que les professeurs ne soient plus surchargés de besogne, n'étaient pas réalisées (1). Nous savons que de nombreuses réunions ont eu lieu à l'Ecole normale, pour préparer les éléments d'information d'après lesquels le règlement sera établi. On se préoccupe tout à la fois, ce semble, de conserver tous les avantages d'une culture scientifique, et d'y joindre la préparation pédagogique que l'on veut trouver chez les futurs maîtres. Mais il faut tenir compte aussi de l'institution probable, à bref délai, de diplômes supérieurs de grammaire et de lettres, de philosophie, analogues à ceux qui fonctionnent déjà pour l'histoire et la géographie, peut-être aussi d'une réforme, qui créerait, pour la licence ès lettres comme pour la licence ès sciences, le régime des certificats. Il semble donc tout à fait prématuré de porter un jugement sur l'œuvre qui n'est pas terminée. Ce qui paraît assuré, c'est que ceux qui sont chargés de préparer le règlement, définitif autant qu'un règlement l'est jamais, examinent tous les côtés de cette question complexe, pour la résoudre au plus grand avantage du progrès scientifique et professionnel, comme au plus grand profit de nos Universités auxquelles on a réussi, par des efforts patients et redoublés, à donner l'activité et la vie, qui pendant longtemps leur avaient fait défaut.

La correction des copies dans les lycées et collèges. — Nous avons signalé, dans le rapport de M. Simyan, comme dans les discussions de la Chambre, ce que l'on commence à appeler le « péril secondaire ». Des articles du *Temps* et de l'*Aurore* ont insisté sur les inconvénients qui résultent de l'obligation imposée aux professeurs de corriger toutes les copies par écrit. « Je connais, écrit dans l'*Aurore* notre éminent collaborateur M. Aulard, des professeurs qui en ont plus de 250 à corriger par semaine. Chaque soir, après la fatigue de la classe, il faut veiller sous la lampe, pour inscrire des notes, que l'élève ne lira même pas (j'en parle par expérience). Dur métier. Celui qui le fait s'use sans profit pour personne. Correcteur de copies à jet continu, il n'a plus d'initiative cérébrale, il désapprend le chemin de la Bibliothèque nationale et des Archives, il ne travaille plus pour lui-même.

Or, un professeur qui ne travaille plus pour lui n'accroît plus son savoir; il baisse ; il va devenir un moins bon professeur ; il va devenir un professeur-machine ; il réalisera l'idéal bureaucratique : bon fonctionnaire, pas frondeur, laissant à ses chefs l'initiative et le soin de penser.

Le voilà qui se résigne, et il le faut bien. Il corrigera donc toutes ses copies. Il demeure l'été à Viroflay, pour la santé de ses enfants. On le voit en chemin de fer qui, au lieu de lire son journal, corrige des copies. A l'encre ? Non, au crayon, un beau et bon crayon bleu ou rouge... Quelle

(1) Voir l'article qui précède, sur le budget de l'instruction publique — Nous croyons savoir que le nombre des Normaliens futurs, ne dépassera pas celui des Normaliens et des boursiers actuels.

rage d'initiative et d'indépendance! Défense de se servir de crayon : toutes les corrections devront être à l'encre. Quelle encre ? Mathieu Plessis ou Antoine ? Allons, on vous laisse la liberté de ce choix : mais n'en abusez pas, mauvaise tête.

C'est égal : Fortoul est enfoncé !

La faute à qui ? A personne. Le ministre est M. Chaumié, qui est juste le contraire d'un pédant. Les chefs sous ses ordres sont des hommes d'élite, à l'esprit large, aimant plutôt les nouveautés. Alors quoi ? C'est l'esprit bureaucratique qui est le coupable : il est plus fort que les individus ; quand il gouverne toute la France, comment voulez-vous qu'il ne gouverne pas l'Université ?

Conclusion : si on continue à *bureaucratiser* de la sorte le personnel de l'enseignement secondaire, ce personnel admirable d'où la France tirait tant d'œuvres, tant d'idées, un si grand profit moral et intellectuel, ce personnel finira par se dégoûter. Ceux qui pourront s'évader s'évaderont. Ceux qui seront forcés de rester se résigneront à la routine imposée. Les jeunes gens qui songeaient à cette carrière s'en détourneront. »

Paris

Les cours de vacances de l'Alliance française. — La dixième session des cours de vacances de l'Alliance française qui vient de se terminer, peut être considérée par cette association comme un succès important.

Le nombre des auditeurs étrangers inscrits pour les deux séries de cours a encore été, en effet, bien supérieur à celui des années précédentes. Il s'est élevé à 662, comprenant 454 dames et 208 hommes. Leur répartition par nationalité est la suivante : 212 Allemands, 104 Russes, 85 Américains. 67 Anglais. 41 Ecossais, 23 Hollandais, 23 Polonais, 15 Suédois, 14 Italiens, 12 Suisses, 9 Autrichiens, 8 Irlandais, 7 Français, 6 Canadiens, 5 Finlandais, 5 Norvégiens, 3 Hongrois, 3 Serbes, 2 Alsaciens, 2 Arméniens, 2 Bulgares, 2 Danois, 2 Luxembourgeois, 2 Péruviens, 1 Cochinchinois, 1 Roumain, 1 Martiniquais, 1 Equatorien, 1 Grec, 1 Argentin, 1 Tchèque.

Ouverts pour la première fois en 1894, ces cours étaient alors suivis par une cinquantaine d'auditeurs. Deux diplômes furent institués et délivrés : le diplôme supérieur à 6 auditeurs, le diplôme élémentaire à 7.

En 1895, l'institution des cours se perfectionne et se développe ; le nombre des auditeurs s'élève à 117. En 1896 le chiffre des inscriptions atteint 326. En 1897, les cours reçoivent leur organisation définitive. les auditeurs sont au nombre de 470, en 1898, 517. en 1899 501. En 1900, l'Exposition universelle nuit, quelque peu, au succès des cours. Le nombre des auditeurs est réduit à 287, mais, dès 1901, on constate que le chiffre des inscriptions (516) a repris toute son importance. En 1902, il s'élève à 566 et, pour la session qui vient de se terminer, il a été de 662.

Les cours de vacances de l'Alliance française ne constituent d'ailleurs qu'une des formes particulières d'activité de cette association qui, représentée à l'étranger par plus de deux cents comités, a su, dans tous les pays, déterminer un courant de sympathie pour notre langue et notre littérature. On doit citer spécialement le développement rapide que,

grâce aux efforts de M. James H. Hyde, elle a pris ces dernières années aux Etats-Unis, où elle compte plus de 10.000 adhérents.

En France même, les nombreux collaborateurs qu'elle possède, lui permettent, par leurs cotisations annuelles et leurs dons, d'envoyer chaque année plus de 100.000 francs aux nombreux établissements qui, dans toutes les parties du monde, propagent la connaissance du français.

L'Alliance française accorde ses allocations à toutes les écoles qui font appel à son appui ; qu'elles soient laïques ou appartiennent à une confession quelconque. Elle ne leur demande que d'enseigner notre langue, et tous ceux qui s'intéressent à l'extension de la culture française au dehors voudront certainement prêter leur concours à cette si utile association dont le siège social est 45, rue de Grenelle, à Paris. (*Le Temps*).

Clermont

Cours publics. — La Faculté des lettres de l'Université de Clermont organisera cette année, outre les cours publics, une série de cours fermés destinés à des études d'érudition d'un caractère pratique. Voici la liste de ces cours :

M. Desdevises du Dezert. — Les Institutions de la France depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. — Lundi soir à 5 heures.

M. Bréhier. — Etude des sciences auxiliaires de l'histoire appliquées à une période de l'histoire du Moyen-âge. — Mercredi matin, à 10 heures.

M. Vendryès. — Histoire de la littérature grecque, 1re partie : L'épopée. — Samedi soir, à 2 heures (1).

Observatoire du Puy-de-Dôme. — Les députés du Puy-de-Dôme ont signé un amendement ayant pour objet d'augmenter de 10.000 francs le chapitre du budget de l'instruction publique, relatif au matériel des Universités. Cet amendement vise l'observatoire du Puy de Dôme. Devant la commission du budget, M. Clémentel a appuyé en ces termes cet amendement :

L'observatoire du Puy de Dôme est le premier en date des observatoires météorologiques de montagne, non seulement en France, mais dans le monde, et il est resté le plus mal outillé. Inauguré en 1876, il est encore inachevé aujourd'hui. A la station du sommet du Puy de Dôme, les bâtiments ne représentent qu'un quart du plan primitif de 1874. Cet état de choses a eu pour conséquences, après une courte période de zèle, où l'on a fait au sommet des observations intéressantes, une négligence totale de cette station de montagne. En 1900, le ministre de l'instruction publique demanda à M. Brunhes, professeur à l'Université de Dijon, de prendre la direction de l'observatoire et de lui indiquer, après des observations suffisantes, ce qu'on pourrait faire dans l'établissement, et quelles seraient les ressources nécessaires. M. Brunhes s'installa au sommet

(1) Les personnes désireuses de suivre ces cours sont priées de se faire inscrire au secrétariat de la Faculté des lettres. Le prix de l'inscription est de 30 fr. ; nous rappelons que cette inscription donne le droit d'assister à toutes les conférences aux deux Facultés et de fréquenter la bibliothèque.

du Puy de Dôme, et fit avec M. David, non seulement des travaux de météorologie pure, mais aussi de magnétisme terrestre et d'électricité atmosphérique très appréciés. Ces travaux l'ont amené à découvrir au Puy de Dôme des anomalies magnétiques extraordinaires, qui suffisent à justifier la création d'un véritable observatoire magnétique, indépendant de l'observatoire météorologique, et imposent tout au moins la construction du pavillon magnétique prévu au budget de 1874, et qui n'a jamais existé.

Il est impossible de perpétuer la situation actuelle ; des inspecteurs du ministère, et notamment M. Mascart, ont été formels sur ce point. Pour montrer combien la situation est intolérable, il suffit d'indiquer que, pour leurs travaux à l'observatoire, MM. Brunhes et David ont été obligés de recueillir des subventions de Sociétés savantes, et même de particuliers ; ils ont dû emprunter de tous côtés, à des constructeurs, à des Universités françaises et étrangères, des instruments qu'ils ne pouvaient acquérir. On a vécu, avec l'idée constante qu'on faisait un essai. L'essai est concluant ; en tous cas, il ne peut pas être prolongé. Il faut, ou faire vivre l'observatoire, ou le supprimer. Dans une période où les budgets sont obérés, il est impossible de conserver un établissement scientifique, sans le mettre à même de produire les résultats qui sont la seule justification des sacrifices consentis par le pays.

La commission du budget a voté un crédit supplémentaire de 10.000 fr. pour être affecté annuellement à l'observatoire du Puy de Dôme. Le gouvernement a déclaré accorder également ce crédit que la Chambre a voté.

Poitiers

Les anciens etudiants de la Faculté des lettres.— Le Bulletin des conférences et des cours de la Faculté des lettres de Poitiers donne, dans son numéro d'octobre-décembre, une liste de 129 noms et résume ainsi, dans un tableau synthétique, les diverses positions occupées par les anciens étudiants : 28 professeurs de collège, 20 étudiants libres, 14 professeurs libres (laïques ou ecclésiastiques), 12 professeurs et 12 répétiteurs de lycée ; 5 principaux de collège, 5 boursiers d'agrégation, 5 avocats, 5 chefs d'institution, 3 dans l'administration universitaire (inspecteurs d'académie, proviseurs et censeurs), 3 dans les administrations financières (contributions directes ou indirectes, ou enregistrement), 2 professeurs de Faculté, 2 professeurs d'école primaire supérieure, 2 répétiteurs de collège, 1 magistrat, 1 commissaire de surveillance administrative dans les chemins de fer, 1 dans l'administration théâtrale, 1 dans la littérature libre, 4 incertains.

On ne peut que féliciter le *Bulletin* d'avoir pris cette initiative, qui pourra indiquer aux parents, en bien des cas, dans quelle direction ils doivent engager leurs enfants.

NÉCROLOGIE

I. — Charles-Bernard Renouvier

Né à Montpellier, en 1815, mort à 88 ans, Renouvier fut élève de l'Ecole polytechnique et employa la plus grande partie de sa longue existence à l'étude des questions sociales et philosophiques. Son *Manuel de philosophie ancienne et moderne*, ses *Essais de critique générale*, la *Critique philosophique* à laquelle, il joignit, avec l'aide de son collaborateur Pillon, la *Critique religieuse*, l'*Esquisse d'une classification systématique des doctrines philosophiques*, la *Psychologie de Hume* et bien d'autres ouvrages, ont contribué et peuvent aujourd'hui encore contribuer à faire l'éducation philosophique de ceux qui, sans accepter ses théories, veulent penser librement et enchaîner logiquement leurs idées, après avoir saisi toute la complexité des questions. Son influence a été et reste grande sur l'enseignement universitaire : son spiritualisme criticiste a remplacé, avec le spiritualisme idéaliste de Ravaisson, le spiritualisme éclectique de Cousin.

II. — Théodore Mommsen

Né à Gardin, dans le Schleswig, Mommsen a professé à Altona et à Kiel, à Leipzig, à Zurich, à Breslau, à Berlin, à Leipzig. En 1874, il devint secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin. Il est mort à 86 ans. Il s'est beaucoup mêlé à la politique intérieure et extérieure. Ses ouvrages d'érudition ont porté sur l'histoire, la législation et l'épigraphie romaine. Ils lui ont valu une réputation universelle. Les principaux sont *Inscriptiones regni neapolitani latinae* ; *Inscriptiones confœderationis helveticae* ; *Rœmische Geschichte* (traduction française) ; *Geschichte des rœmischen Munzwesens* ; etc. Il a surtout, par ses études épigraphiques, produit une rénovation dans l'étude juridique et historique de la civilisation romaine.

III. — Herbert Spencer

Herbert Spencer, né à Derby en 1820, est un des penseurs les plus considérables du XIXe siècle. La théorie de l'évolution, qui a trouvé dans ses œuvres sa forme la plus complète, synthétise, d'un point de vue tout personnel, les doctrines de Descartes sur le mécanisme universel, de Laplace sur la nébuleuse et la mécanique célest: ; de Lamarck, de Darwin et de Lyell sur le transformisme ; d'Auguste Comte sur la loi des trois états et la classification des sciences ; des deux Mill et de leurs prédécesseurs ou de leurs contemporains, sur l'associationisme ; de Condorcet, sur la perfectibilité ou le progrès. Non pas qu'il ait lu ou médité tous ceux dont nous rappelons les noms ; mais il avait entrepris de s'assimiler les méthodes et les résultats auxquels sont arrivés depuis deux siècles les sciences positives et il lui arriva plus d'une fois de retrouver ou de rencontrer, dans sa vaste systématisation, les systématisations partielles auxquelles d'autres étaient arrivés avant lui ou en même temps que lui. Ses *premiers Principes*, ses *Principes de biologie*, ses *Principes de psychologie*, ses *Principes de sociologie*, son *Éducation physique, intellectuelle et morale*, ont été traduits à peu près dans toutes les langues et résument, au moins dans ses grandes lignes, son *Système de philosophie synthétique*. Sa vie a été tout entière remplie par son œuvre et il a refusé tous les honneurs, toutes les dignités qui lui étaient offertes par ses compatriotes ou par les étrangers.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Les Grands Philosophes, collection dirigée par **Clodius Piat**. — Paris, Alcan.

La *Revue* a annoncé le Socrate de M. l'abbé Clodius Piat. La collection s'est enrichie depuis lors d'un certain nombre de volumes. Notre collaborateur M. Ruyssen a donné un bon exposé de Kant : M. Couchoud a tenté de resumer Spinoza. M. Henri Joly a écrit un excellent volume sur Malebranche. M. le comte Domet de Vorges, en traitant de S. Anselme, nous a amené à relire les travaux de M. de Rémusat. Sur le S. Augustin de l'abbé Martin, il y aurait beaucoup à dire, semble-t-il. Hatzfeld a achevé un Pascal, qui ne saurait être comparé à celui de M. Boutroux, M. Carra de Vaux a fait un volume sur Avicenne et un autre sur Gazali, M. l'abbé Piat vient de publier une monographie du système aristotélicien, qui témoigne d'une étude approfondie et réfléchie. Enfin on annonce un Montaigne de M. Strowsky. Il sera possible — et nous essayerons prochainement de le faire — de porter un jugement sur l'ensemble et les diverses parties de la collection.

Alfred Rambaud. — *Jules Ferry*. — Paris, Plon-Nourrit et C[ie], 1 vol. in-8°, XXVIII, 553 pages.

M. Alfred Rambaud, ancien chef de cabinet de Jules Ferry, a été un de ses successeurs au ministère de l'instruction publique, où il a réussi à réaliser quelques-unes des réformes qui ont été poursuivies, depuis 25 ans, par notre République. Il est resté en relations avec la famille Ferry et avec Ferry lui-même jusqu'au moment de sa mort et a pu ainsi nous communiquer quelques lettres inédites d'un grand intérêt.

On pourrait distinguer trois parties dans cette œuvre que M. Rambaud partage en 5 livres (I. Premières luttes ; II. L'œuvre scolaire ; III. L'œuvre politique ; IV. L'œuvre diplomatique et coloniale ; V. Dernières luttes). Dans la première, M. Rambaud fait connaître les doctrines et les actes politiques de Jules Ferry, en les rapprochant des conceptions de ses contemporains et de ses successeurs. Sur cette partie, un peu disséminée dans tout l'ouvrage, il y aura des jugements très divergents, en raison même des opinions très différentes de ceux qui l'apprécieront.

Dans celle où il expose l'œuvre diplomatique et coloniale de Ferry, avec une compétence, une clarté et une ampleur incontestables, M. Rambaud ne saurait guère rencontrer que des adhésions. Rien de plus curieux, à ce sujet, que l'article où M. Albert Sorel a exposé, dans le *Temps*, comment il s'est peu à peu converti aux idées de Ferry, si ce n'est peut-être les chapitres où M. Rambaud montre comment les plus hostiles à l'œuvre

coloniale. en sont venus à accepter, puis à admirer les résultats obtenus en Tunisie, à Madagascar, en Indo-Chine.

Tout aussi intéressante est la partie où est traitée l'œuvre scolaire de Ferry. Elle comprend le chapitre VIII, Le ministère de l'instruction publique ; IX, le Conseil supérieur de l'instruction publique ; X, l'article 7 et les Décrets ; XI, Autour de l'article 7 ; XII, L'enseignement primaire ; XIII, L'enseignement secondaire et supérieur. On y revoit ou l'on y apprend combien a été importante et heureuse pour notre Université, la direction que lui a donnée Jules Ferry. Même l'on s'aperçoit qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser ce qu'il avait conçu et le livre de M. Rambaud restera longtemps encore utile à consulter pour ceux qui travaillent au progrès de notre enseignement à tous les degrés.

D'une façon générale, M. Rambaud a bien montré toutes les raisons, de valeur essentiellement transitoire, qui avaient provoqué à l'égard de Ferry, une impopularité aussi violente qu'injustifiée. N'en est-il pas ainsi, toutes proportions gardées, pour tous ceux qui font œuvre originale, en un domaine déterminé ? M. Rambaud a tout aussi nettement indiqué en quoi et pourquoi Ferry a mérité la reconnaissance et l'admiration de tous. Son ouvrage embrasse, dit-il, une des périodes les plus intéressantes du XIXe siècle ; il restera à coup sûr parmi ceux dont la lecture sera, à ce point de vue, des plus agréables et des plus instructives.

François Picavet.

M. Besnier. — *L'Ile Tibérine dans l'Antiquité.* — Paris, A. Fontemoing, 1902.

L'étude que M. Besnier consacre à l'île Tibérine de Rome comprend quatre parties :

1° *L'histoire de l'île Tibérine dans l'Antiquité.* — M. Besnier expose avec précision et clarté l'origine de l'île du Tibre (légendes rapportées par Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et Plutarque, d'une part, formation géologique, de l'autre), la topographie générale de l'île au temps de la République, sous l'Empire et au début du Moyen Age.

2° *Les relations de l'île Tibérine avec les deux rives.* — La question des ponts du Tibre, une des plus obscures et des plus délicates de la topographie romaine, est présentée avec netteté : l'emplacement que l'auteur adopte pour le pont Sublicius, est, dans l'état actuel de nos connaissances, le plus vraisemblable.

3° *Le Sanctuaire d'Esculape.* — Origines grecques et romaines du culte d'Esculape. L'ambassade romaine à Epidaure, l'arrivée du Serpent sacré et l'introduction du culte d'Esculape à Rome en 463/291. Le Temple d'Esculape : date de construction, emplacement, aspect et décoration, dépendances. Caractère du culte d'Esculape sous la République et sous l'Empire. Etude des inscriptions qui s'y rapportent. Les cérémonies du culte. Disparition du culte d'Esculape.

4° *Les cultes secondaires de l'île du Tibre.* — Le culte d'Esculape était le culte principal de l'île du Tibre. A côté de ce culte, qui n'a cessé de conserver le premier rang, nous connaissons quelques autres sanctuaires de moindre importance : deux temples de Jupiter Jurarius et de Faunus, une statue ou un temple de Semo Sancus, un sacellum de Tiberinus que M. Besnier étudie successivement.

Le travail se termine par un exposé de la topographie générale de l'île

au temps de l'Empire, par l'analyse des restes qui existent encore et des restaurations architecturales auxquelles l'île du Tibre a donné lieu.

L'étude de M. Besnier est à la fois topographique et historique: la topographie et l'histoire s'y complètent et s'y éclairent mutuellement. Les restes antiques, conservés dans l'île Tibérine, sont peu nombreux et peu importants ; d'autre part, les données des textes relatives à l'histoire de l'île Tibérine sous la République et l'Empire et au développement des cultes qui y étaient célébrés, sont trop souvent éparses et fragmentaires. M. Besnier, en combinant les uns et les autres, en appelant la topographie au secours de l'histoire, a fait revivre devant nos yeux un des quartiers de Rome les plus curieux ; son étude est à la fois précise et vivante. L'île du Tibre, dans l'antiquité, était avant tout l'île d'Esculape ; elle a conservé ce caractère jusqu'à la fin de l'Empire. M. Besnier, avec raison, a tenu à insister longuement (Livre III, pp. 135-244) sur ce culte d'Esculape, qui donnait à l'île Tibérine son importance et sa véritable originalité. Il faut signaler en particulier les chapitres consacrés à l'arrivée du serpent d'Epidaure (Livre III, chap. II) et à l'exercice de la médecine sacerdotale à Rome (*id.*, chap. IV). — Le travail de M. Besnier, consacré à un quartier d'étendue très restreinte, montre tout le parti que l'on peut tirer, pour l'histoire, des études topographiques romaines. Aujourd'hui, grâce aux recherches et aux publications de R. Lanciani et de Chr. Huelsen, la topographie générale de la Rome antique est établie dans ses grandes lignes. Il est possible maintenant d'aborder l'étude particulière des différentes régions de l'ancienne Rome ; ces études, à condition que l'on en détermine avec précision les limites, seraient autant de chapitres d'une histoire monumentale de Rome, dont la topographie et l'histoire feraient également leur profit. L'étude de M. Besnier peut être considérée comme l'un des premiers chapitres de cette histoire : il est à souhaiter que les chapitres suivants aient la même valeur et offrent le même intérêt.

L. Homo.

Rafael Altamira. — *Psicologia del pueblo español.* — Madrid-Barcelona, 1902, in-4°, 209 pp.

L'issue malheureuse de la guerre hispano-américaine a été pour l'Espagne une dure leçon, mais les patriotes espèrent qu'elle lui profitera et que l'Espagne régénérée sortira de ses désastres plus forte et plus glorieuse qu'avant la perte de ses colonies. Chacun propose son remède aux maux de la patrie : le financier conseille les économies, le marin demande des vaisseaux, le militaire des soldats, l'ecclésiastique veut que l'on revienne à la foi, M. Altamira veut que l'on aille à la science et voit dans le travail le plus sûr instrument de la régénération nationale.

Les chapitres les plus intéressants pour les lecteurs français sont les chapitres II et III : *Opinions sur le peuple espagnol. — Discussions sur le caractère espagnol.*

Dans le chapitre II, M. Altamira s'efforce de démontrer qu'en dépit des différences régionales, il existe bien une patrie espagnole et un peuple espagnol et il nous montre comment les auteurs étrangers et nationaux ont compris la physionomie de ce peuple espagnol. Il combat les opinions trop légèrement admises ou trop généralisées. Il pense que la plupart des défauts de la nation résultent surtout d'une mauvaise éducation et peuvent se corriger. L'Espagnol n'est pas irrémédiablement rêveur et

orgueilleux, ignorant, routinier et fanatique; ce sont de mauvais éducateurs qui l'ont fait ce qu'il est actuellement, ces défauts disparaîtront à mesure que l'enseignement public se fera plus sévère et plus rationnel.

Dans le chapitre III, nous trouvons une histoire intéressante du mouvement hispanophobe qui se produisit en Italie et en France vers la fin du XVIIIe siècle, et auquel répondit une campagne hispanophile des plus brillantes. Au XIXe siècle, les érudits espagnols ont exhumé avec patience les titres scientifiques de leur pays; ils y ont beaucoup ajouté, et après M. Menendez Pelayo, M. Altamira montre la part prise par l'Espagne à la culture générale dans les domaines les plus divers : philosophie, théologie et droit canon, mystique, droit civil et pénal, droit colonial et international, économie politique et géographie, pédagogie et sociologie, archéologie, histoire, sciences physiques et naturelles, médecine, Littérature (genre narratif et burlesque, théâtre) musique (musique sacrée et musique populaire), arts (peinture et sculpture).

M. Altamira combat les légendes répandues sur la cruauté espagnole en Amérique, sur l'incapacité économique et civilisatrice de l'Espagne et voit surtout les causes des malheurs de l'Espagne dans les fatalités de son histoire. Les universitaires ne peuvent qu'applaudir à ses projets de réforme éducative, et les érudits trouveront dans la *Psicologia del pueblo español* une bibliographie abondante et choisie qui n'est pas l'un des moindres attraits de ce petit livre méthodique et substantiel.

G. Desdevises du Dezert.

Albert Sorel. — *L'Europe et la Révolution française, tome 6e. La trêve, Lunéville et Amiens, 1800-1805.* — Paris Plon-Nourrit, 527 pages.

Le présent volume expose les relations de la France et de l'Europe du 20 brumaire au 2 décembre 1805. M. Albert Sorel a utilisé les documents de nos archives et ceux qui ont été publiés depuis une quinzaine d'années surtout en Russie. Aussi a-t-il pu faire un récit dramatique et vrai de la mort de Paul Ier et suivre de très près le développement du caractère d'Alexandre.

Un premier livre porte sur le traité de Lunéville avec quatre chapitres : la République consulaire, novembre 1799-avril 1800; Marengo, mai-octobre 1800 ; la paix avec l'Autriche, octobre 1800-février 1801 ; l'alliance russe, janvier-avril 1801. Le second a pour titre, le traité d'Amiens : les préliminaires de Londres, avril-novembre 1801 ; le traité d'Amiens, novembre 1801-mai 1802; la rivalité dans la paix, mai-novembre 1802; la rupture, novembre 1802-juin 1803. La coalition est l'objet du troisième : l'Europe et la rupture de la paix, mai 1803-juin 1840; les traités, mai 1804-avril 1805; la guerre 10 mai-2 décembre 1805.

Ce qui ressort de l'exposition de M. Sorel, c'est que les grandes puissances étaient décidées à tout sacrifier pour faire revenir la France à ses anciennes limites. Dès lors il était impossible à Napoléon de conserver la paix et les conquêtes de 1802. La coalition de 1805 a, par conséquent, son point de départ dans les traités de Lunéville et d'Amiens. A tous les gouvernements, en effet, la République consulaire paraît bien plus redoutable que la France révolutionnaire.

On peut résumer les divisions et indiquer les conclusions du livre. On

ne saurait en faire sentir l'intérêt et le charme. On le lit d'un bout à l'autre, sans prendre le temps de réfléchir, comme un roman ou une tragédie, dont on ne connaît auparavant ni les événements ni les personnages. Et c'est seulement après en avoir fini la lecture, qu'on s'aperçoit, à la réflexion, de tout ce qu'on ignorait et de tout ce qu'on a appris.

François Picavet.

A. Gazier. — *Mélanges de littérature et d'histoire.* — Paris, Colin.

M. Gazier nous donne un volume de plus de 350 pages, où nous avons tous beaucoup à apprendre. Dans Pavillon, Molière et Conti, il explique plus clairement qu'on ne l'avait fait encore, le Tartufe et sa composition. Pascal et Mlle de Roannez, La vie de Pascal et Madame Périer, Bossuet et les Jansénistes, Racine et Port-Royal, Racine continuateur des Provinciales, L'épitaphe de Racine complètent et parfois rectifient Sainte-Beuve. Dix lettres inédites de Fénelon sont jointes à Fénelon à Cambrai. Massillon consécrateur de Dubois, Rollin défenseur de l'Université contre les Jésuites, L'abbé de Prades, Voltaire et Frédéric II, Ravaillac et ses prétendus complices, L'anarchie spontanée en 1789 apportent des faits et des renseignements nouveaux. Une femme anachorète au xviie siècle présente une série de documents infiniment curieux pour la psychologie des mystiques. Le volume se termine par une dissertation nourrie et intéressante sur l'orthographe de nos pères et celle de nos enfants.

F. P.

F. Buisson. — *La crise de l'anticléricalisme* (extrait de la *Revue politique et parlementaire*).

Si l'on osait résumer historiquement les antécédents de la lutte actuelle, voici comment on pourrait, ce semble, les présenter. Les civilisations médiévales sont caractérisées par la prédominance des tendances religieuses sur les tendances scientifiques et philosophiques. Dans ces sociétés les clercs réguliers et séculiers sont au premier plan ; les laïques, au second. Dans notre société moderne, la raison, la science et la philosophie sont seules, par un nombre croissant d'hommes, reconnues comme les guides efficaces de la vie individuelle et sociale. La société, par suite, fait une place prépondérante aux laïques. Et l'on en vient alors à se demander, s'il y a lieu d'y maintenir les clercs réguliers et séculiers, comme la religion même qui explique leur apparition et leur rôle. La raison et la science ont été florissantes aux époques où, comme au xiiie siècle, le catholicisme constituait sa théologie et sa philosophie avec saint Thomas. La religion a persisté chez les protestants qui ont supprimé l'organisation cléricale (1). Se maintiendra-t-elle de même, sous forme de sentiment commandant certaines croyances chez les peuples autrefois catholiques, qui renonceraient eux aussi à un semblable organisme ? tel est l'intérêt spéculatif que soulève la question posée et examinée par M. Buisson dans la *Revue politique et parlementaire*.

(1) Il faut prendre ces mots au sens étymologique, et non politique, en se reportant à la hiérarchie ecclésiastique ou de l'Eglise, telle qu'elle est exposée, par exemple, par le pseudo-Denys l'Aréopagite.

Jérôme Tharaud. — *Contes magyars.* — Budapest, Dobrowsky et Franke. 1903, 179 pages.

M. Tharaud a été pendant quatre ans professeur de français au Collège « Joseph-Eötvös » et lecteur à l'Université de Budapest. Il a pensé que le meilleur moyen de faire connaître la vie hongroise, était de traduire quelques morceaux des conteurs et des nouvellistes les plus goûtés. M. Tharaud avoue franchement que malgré son séjour dans la capitale magyare, il n'a pas appris la langue de ceux qu'il voulait nous présenter: ses élèves ont collaboré à l'ouvrage. « Tous savaient fort convenablement le français, je n'ai fait que revoir les textes qu'ils me présentaient. Cette collaboration d'un ignorant et de jeunes gens consciencieux n'est pas une mauvaise méthode ». En effet, la traduction est fidèle et coulante. Nous trouvons représentés, dans ce volume, les meilleurs conteurs depuis Jokai dont la renommée est universelle jusqu'à Gardonyi « dont la sensibilité, la fantaisie fait songer à Dickens et à Daudet », en passant par Coloman Mikszath, dont certaines nouvelles « par la vigueur, valent les meilleures nouvelles de Maupassant ». Le jugement que M. Tharaud porte dans sa préface sur Jokai est très équitable; il est « le grand enchanteur de l'âme hongroise », mais c'est dans ses romans qu'il faut chercher son mérite. Ses Contes, aujourd'hui moins goûtés que ceux des « Jeunes », ont égayé la génération qui a vu la Révolution de 1848; c'était le bon vieux temps disparu pour toujours.

Les vingt-deux contes que M. Tharaud nous donne sont tous caractéristiques de la vie hongroise. Nous signalons surtout les suivants qui nous paraissent les plus propres à faire apprécier le talent des écrivains: Balogh : *Honneur de hussard*; Mikszath : *Moitié de fils*, et *Ce païen de Filcsik*; Kemechey : *Le Baron au « szür »* et *Le csardas magique*; Gardonyi : *Les parchemins de Gizeh* et *Le vin*, nouvelle dont l'auteur a tiré une pièce très émouvante : Jokai : *Nuits de Sylvestre*; B. Toth : *Le derviche de Notre-Dame*.

Le volume de M. Tharaud prendra une place honorable parmi les traductions grâce auxquelles MM. Ujfalvy, Desbordes-Valmore, Chassin, Dozon, Horn, Néthy, Polignac et Bigault de Cazanove nous ont fait entrevoir un coin de la littérature magyare.

J. KONT.

Vaschide et Vurpas. — *La logique morbide: l'analyse mentale.* — Paris, Société d'éditions scientifiques, 1903, p. 266.

Les auteurs de ce livre se proposent d'étudier la façon dont certains délirants organisent leurs idées; et pour cela, ils se proposent d'examiner d'abord comment se fait chez ceux-ci l'introspection ou analyse mentale, puis comment se construit le syllogisme morbide et enfin quelle est la nature de l'émotion morbide ; un dernier volume sera consacré à la création intellectuelle morbide.

Le présent volume, le premier de la série, est consacré à l'analyse mentale, étudiée d'après quatre observations de délirants : l'une où l'analyse mentale est orientée sur la structure même de la vie mentale, l'autre où cette même analyse porte sur les modifications physiques de l'organisme ; dans la troisième c'est le monde extérieur, le milieu, qui est scruté ; enfin, dans la dernière, l'analyse va chercher, par delà la vie mentale et la vie sociale, le milieu cosmique, la nature entière, pour en donner l'explication.

C'est comme l'on voit, une progression assez heureusement choisie, du subjectif à l'objectif et au dehors. A ces divers cas, les auteurs ont appliqué systématiquement tout un ensemble de *tests* psychologiques : il est regrettable qu'ils n'aient pas cru devoir en publier intégralement les résultats, étant intéressant, par exemple, de constater que dans un délire où rentrent de notables altérations du sens musculaire, les réactions de choix sont plus courtes et plus régulières que les réactions sensoreilles.

Au total, les auteurs ont voulu bien étudier tout un côté de l'activité mentale. M. Vaschide indique lui-même comment il a été conduit à cette étude : « Observant de près les mœurs et la mentalité des aliénés, j'ai pu « me documenter sur tous les points de vue qu'une étude de l'activité mentale exigeait, les données psychiatriques dépassant rarement la portée « clinique des cas observés et souvent une description aussi fine et minutieuse que possible d'un syndrôme mental n'étant accompagnée « d'aucune analyse psychologique. Il y a là une métaphysique nouvelle, « scientifique si vous voulez, qu'il serait extrêmement curieux de faire « connaître et surtout d'étudier au point de vue méthodologique. »

Le but des auteurs, qui sera développé durant toute la série annoncée, est d'arriver à une thérapeutique nouvelle, toute psychologique : nous aurons par conséquent occasion de revenir sur ce sujet.

Dr Jean Philippe

Courjon (Dr A.). — *Education des enfants anormaux.* — (Assoc. fra. avan. sciences, Ajaccio, 1901).

Courte notice sur la curabilité, au moins relative, de l'idiotie. Courjon indique rapidement la voie à suivre, par l'éducation des mouvements et des sensations, en s'en référant aux travaux de Seguin et Bourneville.

Dr J. P.

Bordier (Dr A.). — *Le dressage dans l'éducation.* — (Dauphiné médical, juillet, 1902).

Suite à une conférence sur l'éducation de la raison. Partant de ce fait, aujourd'hui bien admis en biologie, que les cellules ont leur mémoire, Bordier fait remarquer l'importance de ces mémoires inférieures et inconscientes : ce sont elles qui enregistrent quantité de notions venues de ce que Taine appelle le milieu, et c'est de là que jailliront les associations nouvelles.

Dr J. P.

Cremone Caroli (Dr G.). — *La pedagogia sperimentale ed il laboratorio di Crevalcore.* — Reggio Emilia, Borghi, 1902, p. 43.

L'application des méthodes expérimentales à la psychologie l'a transformée : il en sera de même pour la pédagogie. C'est d'autant plus nécessaire que de tous côtés, en ce moment, on sent qu'il faut modifier profondément les méthodes actuelles.

Partant de là, Caroli expose l'organisation du laboratoire du Dr Pizzoli. Un laboratoire de ce genre doit être muni à la fois des appareils anthropométriques nécessaires pour surveiller la croissance ; de ceux pour examiner et mesurer les organes des sens, et enfin de l'ensemble des appareils qui

servent aux tests mentaux. Enfin il indique très rapidement les services que peuvent rendre ces études soit pour la direction de l'éducation, soit pour la formation des éducateurs.

D[r] JEAN PHILIPPE.

Pierre Leroy-Beaulieu. — *Les nouvelles Sociétés anglo-saxonnes (Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique Australe).* Nouvelle édition, 1 volume in-18 jésus, librairie Colin.

Dans la préface de cette seconde édition des *Nouvelles Sociétés anglo-saxonnes*, l'auteur explique comment il a entièrement refondu son travail primitif et l'a mis au courant. Il avait visité ces pays en 1895 et 1896 et grâce aux relations qu'il y a conservées, il a pu faire des additions et des modifications « en n'accueillant que des informations de première main, soigneusement contrôlées, ou des renseignements puisés à des sources officielles ». La valeur scientifique de l'ouvrage est donc incontestable et l'intérêt, qu'il offre au lecteur, vraiment grand. Ecrit avec facilité et simplicité toujours, parfois avec couleur et élégance, le livre est agréable et attachant.

Il se divise en trois parties, d'inégale importance. La première est consacrée à l'étude économique politique et sociale de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, pays vers lesquels l'attention de l'Europe s'est particulièrement portée en ces derniers temps. En deux courts chapitres, suffisamment pittoresques, M. Pierre Leroy-Beaulieu décrit la première impression produite sur le voyageur par la Nouvelle-Zélande, en étudie le climat, la constitution volcanique, la flore et la faune indigènes. Puis il essaye de résoudre le difficile problème de l'origine des Maoris et expose brièvement leurs relations avec les colons anglo-saxons. A cette rapide description se borne l'étude de l'auteur sur la Nouvelle-Zélande. La situation politique et sociale de cette contrée est traitée en même temps que celle de l'Australie. Si l'on s'en rapporte à une très curieuse communication faite à la Société de Géographie de Paris, l'an dernier, par M. le Comte de Courte, consul de France en Nouvelle-Zélande, peut-être pourrait-on regretter que M. Leroy-Beaulieu n'ait pas insisté plus particulièrement sur l'état social et politique de cette colonie anglaise autonome. En fait, il semble que le jeune auteur n'ait que peu de goût pour les leçons et les expériences sociales que fournit à l'observateur impartial et attentif la Nouvelle-Zélande. M. de Courte, au contraire, avec beaucoup de tact et d'autorité, a mis en lumière l'esprit de tolérance qui règne là-bas dans toutes les classes sociales, en politique comme en religion. Ainsi le gouvernement néo-zélandais est le premier qui a résolu la difficile constitution d'un état absolument neutre et laïque et qui, par ses lois sur l'arbitrage obligatoire, a supprimé les grèves.

Il faut se hâter de dire, toutefois, que si M. Leroy-Beaulieu s'attarde peu sur ces questions sociales ou socialistes, comme l'on voudra, en Nouvelle-Zélande, il condamne, sans circonstances atténuantes, les expériences de ce genre faites en Australie. Remarquant l'arrêt certain du développement de cette colonie britannique, il en cherche les causes, et les trouve sans difficulté : « Si la Société australienne se relève si difficilement, écrit-il, c'est *assurément* parce que la législation à tendances socialistes, l'intervention abusive de l'Etat lui ont enlevé son élasticité, sa force de récupération, ont diminué les énergies individuelles, empêché l'esprit

d'initiative de se donner libre carrière. On s'est adressé à l'Etat pour lui demander de remédier à des maux contre lesquels il était impuissant, et il n'a pu que les aggraver en essayant de les guérir ».

Cette citation, dont on excusera la longueur, fait ressortir, vraisemblablement, l'état d'esprit de l'auteur. Fils du savant économiste, économiste lui-même sans aucun doute, M. Pierre Leroy-Beaulieu a la foi et croit sincèrement qu'il n'y a point de salut hors des dogmes sacro-saints de l'orthodoxie économique. Et son esprit prévenu n'a pu étudier avec toute la liberté scientifique désirable ces très curieuses tentatives de réformation sociale. Nous aurons, nous l'espérons, dans quelques mois, par deux jeunes savants que le ministre de l'instruction publique de France a chargés d'étudier ces questions, des renseignements plus impartiaux et partant plus équitables. Il faut donc présentement n'accepter qu'avec réserve les assertions tranchantes et les opinions de M. Leroy-Beaulieu. Cette critique faite, il faut louer l'étude historique, géographiphique et économique de l'Australie actuelle que renferme le livre. Après avoir démontré le caractère inachevé et primitif de la nature australienne, résumé l'histoire de la colonisation de l'Australie jusqu'à la découverte de l'or, expliqué la formation d'un grand centre urbain dans chaque colonie après cette découverte, l'auteur décrit la fièvre de l'or dans l'Ouest australien, la transformation du pays, la lutte entre le vieil élément agriculteur et la nouvelle population minière et son analogie avec celle des Boers et des Hitlanders au Transvaal. Il explique ensuite la différence dans la manière dont s'est fait le peuplement en Australie et aux Etats-Unis, trace le bilan des richesses de l'Australie : production minérale, élevage, production de la laine, exportation des viandes et autres produits congelés, ressources agricoles, avant d'arriver aux études politiques que comporte le sujet. Il consacre à la démocratie et au socialisme, au mouvement religieux et à l'avenir de l'Australie huit chapitres, curieux et intéressants, malgré l'esprit qui les anime. En somme, cette première partie du livre, très copieuse, fait honneur à l'écrivain et au jeune savant.

Pour l'Afrique australe, qui forme la seconde partie du livre, l'auteur a suivi les graves événements qui s'y sont accomplis. Il montre d'abord avec quelle lenteur l'Afrique australe s'est développée jusqu'aux découvertes minières, il décrit la ville et la colonie du Cap, et les plateaux sud-africains, il expose ensuite la croissance aussi rapide qu'extraordinaire de Johannesburg et de la population du Witwatersrand ; puis il revient à l'étude de la vraie population du Transvaal, les Boers ; conte le développement de l'industrie aurifère au Transvaal, l'expansion de l'Angleterre vers le Nord, grâce à la Compagnie à Charte, à l'énergie et à la décision de Cecil Rhodes. Il montre enfin les procédés par lesquels s'est effectuée l'expansion britannique, l'antagonisme des Boers et des Hitlanders, les prétextes et les causes de la guerre sud-africaine, les préliminaires de cette guerre, ses caractères et ses conséquences. Pour M. Leroy-Beaulieu, cette guerre est un événement historique de premier ordre « elle est l'indice qu'il y a dans tout l'organisme gouvernemental et national de l'Angleterre des tares graves, que la force réfléchie y a fait place à la violence aveugle et à l'intolérance ; elle est en même temps une cause nouvelle d'aggravation de ces tares ». Ainsi s'exerce l'esprit critique de l'auteur ; ses judicieuses réflexions reposent parfois le lecteur de l'admiration béate et sans limite que certains écrivains professaient jadis pour la supériorité anglo-saxonne.

Enfin, dans une très courte troisième partie, M. Pierre Leroy-Beaulieu conclut en critiquant les projets d'organisation de l'empire britannique, et en faisant ressortir clairement comment l'immensité de cet empire, la variété des climats et des races qui le peuplent, les divergences économiques qui y éclatent, rendent difficile la solution de l'impérialisme, conçu par M. Chamberlain. Tel est ce livre de 475 pages remplies de faits, d'aperçus ingénieux et souvent justes qui prouve un talent sérieux, toujours digne d'estime par la sincérité et la fermeté des convictions.

FRÉDÉRIC LEMOINE.

A. Béchaux, correspondant de l'Institut. — *L'Ecole économique française*. — Paris, Rousseau et Guillaumin, 1902, 151 pages in-8° :

Les économistes des différents pays peuvent, d'après M. Béchaux, être groupés, suivant leurs affinités de doctrines, de croyances, d'idées, en trois écoles :

1° L'ancienne école anglaise, un peu démodée, qu'on appelle volontiers *utilitaire*, qui prétend essentiellement que toute action de l'Etat est une atteinte à l'ordre économique et réclame la liberté illimitée du travail ; 2° l'école allemande, qui assigne une place prépondérante à la méthode historique, et s'efforce dans la complexité des phénomènes observés, de mettre en relief une force dominant toutes les activités économiques et sociales : cette force c'est le pouvoir central, l'Etat, l'agent permanent du progrès : 3° l'école française, celle qui enseigne la réalité des lois économiques naturelles, mais n'accepte que celles qui ont été *démontrées*, et qui s'appuie sur l'observation et la comparaison des phénomènes économiques. Cette école estime que la liberté du travail est le *régime normal* des sociétés mais à une double condition c'est, d'une part, que l'initiative individuelle et les associations professionnelles remplissent les devoirs nécessaires à l'harmonie sociale et, d'autre part, que l'Etat intervienne quand l'initiative privée ne peut suffire. L organisation économique doit reposer sur l'union volontaire du capital et du travail, non sur la contrainte. La grande erreur de l'école anglaise a été la conception d'un *homme économique*, sorte d'être spirituel abstrait, supposé étranger à tout autre sentiment que le mobile de l'intérêt personnel. Elle a négligé l'étude psychologique des travailleurs. Ses conceptions sont échaufaudées sur le postulat de l'accord spontané des égoïsmes : tel est le point de départ des fameuses *Harmonies économiques* de Bastiat. L'Ecole française estime au contraire que l'économie politique ayant pour objet la richesse que l'homme produit et consomme doit étudier à la fois le produit et le producteur, la matière et l'homme.

Dans le volume que nous signalons, M. Béchaux a étudié successivement sa méthode, son enseignement et son action Sa méthode c'est la méthode d'observation, qui consiste à recueillir des faits économiques aussi nombreux que possible dans les milieux les plus différents et à dégager les causes des phénomènes observés. Aussi l'économie politique doit-elle rester avant tout une science descriptive.

Lorsqu'il a recueilli ses observations l'économiste les trie, les classe par groupes, compare les ressemblances et les différences et s'élève par le procédé de l'induction à un concept qui est suivant les cas, ou un simple classement, ou un rapport, ou une loi ; et lorsqu'il est parvenu à la possession d'une loi, il peut par une marche contraire, c'est-à-dire par une

déduction, descendre aux conséquences logiques qui dérivent de cette généralisation.

L'enseignement de l'école française est essentiellement humanitaire : tout en reconnaissant l'influence des milieux sociaux et des « catégories historiques » elle proclame la constance à l'universalité des lois de la richesse. Elle attache une grande importance aux coutumes, qui constituent des forces économiques réelles, et à l'association professionnelle qui achemine l'ouvrier vers l'indépendance.

Quant à son action, elle est décentralisatrice. Elle redoute les ingérences de l'Etat surtout en matière financière. Elle incline vers la liberté économique plus que vers le protectionnisme, tout en acceptant l'utilité, reconnue et prouvée par l'observation, de droits protecteurs pour les populations agricoles. En matière sociale, elle se défie des espérances chimériques que font miroiter aux yeux des déshérités les partisans d'une intervention continuelle du gouvernement. Elle voudrait bien plutôt renforcer la famille et laisser à celle-ci le soin de faire une partie de ce qu'on veut confier à l'Etat. Elle croit aussi qu'une législation internationale pour la protection des travailleurs est difficilement réalisable, tout en approuvant les efforts qui se font pour faciliter l'entente des Etats et éclairer l'opinion publique. La vie économique nationale oppose des obstacles insurmontables au projet d'un droit industriel européen.

On voit que le livre de M. Béchaux touche à quelques-uns des plus gros problèmes de l'heure présente. Il est très clairement composé, agréablement écrit. Sa lecture ne saurait être trop vivement recommandée.

GEORGES BLONDEL.

Auguste Perret. — *La Chimie dans l'Industrie, dans la Vie et dans la Nature.* — Schleicher, Paris.

Le livre de M. Perret est très intéressant. Comme l'auteur le dit lui-même, ce n'est pas un ouvrage classique ; mais il donnera à ceux qui ignorent tout de la chimie une idée nette et précise de cette science. L'ouvrage de M. Perret embrasse toute la chimie aussi bien la chimie générale que la chimie appliquée. Il débute par la grande industrie ; il passe ensuite en revue la métallurgie et la chimie organique appliquée ; il donne ensuite les principes fondamentaux de la chimie ; peut être eût-il mieux fait de commencer par là ; mais le livre n'étant point un livre d'enseignement, cela a moins d'importance ; il termine par la chimie biologique.

Un mot de critique cependant, mais tout matériel : l'ouvrage contient un grand nombre de fautes d'impression.

P. GENVRESSE.

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

« Jean-Pierre »

Jean-Pierre est un journal pour fillettes et garçons. S'il n'avait pas plus de tenue scientifique et littéraire que la plupart des périodiques pour enfants, il ne mériterait guère d'être signalé ici. Mais précisément il se distingue d'eux par plusieurs efforts, qui, après deux années d'essais, parfois de tâtonnements, commencent à aboutir et à réaliser quelques idées intéressantes.

Jean-Pierre sait toute la valeur profonde du *jeu*. Après les exercices scolaires, il veut le jeu pour l'esprit des enfants, de même que l'hygiéniste, après les exercices gymnastiques, veut le jeu pour le corps. Dans le jeu seul qui est le débordement de la vie riche, sincère et désintéressée, s'acquiert cette souplesse qui dépasse la beauté puisqu'elle atteint la grâce.

Parce qu'il a cette haute idée du jeu, il voudrait entourer la *récréation intellectuelle* des petits de tous les soins, de tous les scrupules qu'on réserve d'ordinaire pour leur éducation intellectuelle. A leur imagination, à leur fantaisie, qu'il s'attache à laisser libres d'édifier leur petit univers, *Jean-Pierre* tient à donner comme seul élément sinon tout le vrai, du moins uniquement du vrai. Il met sous les yeux le réel tout simple ; il apprend à voir, à pénétrer, et, quand il réussit, ce réel tout simple devient une perpétuelle et vivante merveille. Il estime que, précisément parce qu'ils vont à des enfants dans des moments de jeu, c'est-à-dire de suprême confiance, articles scientifiques, relations de voyages doivent être écrits avec autant de scrupuleuse information qu'un rapport à l'Institut.

Ce n'est pas à dire qu'il se borne à renseigner. Non, il veut amuser, et il a gardé après deux ans d'expérience l'idée qu'on peut amuser sans recourir au faux ou au médiocre. Très platonicien, il croit que la vérité poétique fait partie du vrai au même titre que la vérité scientifique. Il ne s'interdit ni les contes ni les légendes. Mais il veut qu'ils soient des jaillissements spontanés, non des pastiches ; il les cherche dans ces récits primitifs ou populaires qui traduisent sans littérature l'esprit d'une époque ou l'âme d'un peuple.

Croyant à la vertu formatrice de la beauté, *Jean-Pierre* souhaite écrire en un français lucide et, s'il se peut, musical. Croyant que les âmes, celles des enfants comme les nôtres, se touchent par leurs sommets, il estime que rien n'est trop beau, trop noble ou trop élevé pour l'esprit des petits. S'il y a l'étincelle de vie, la synthèse des émotions se fait toujours et surtout dans les hauteurs.

Jean Pierre a promis d'être pour ses petits abonnés mieux qu'un camarade par correspondance — un ami tout proche, actuel et vivant. Il a tenu parole. Il a déjà donné une fête, présidée par Gabriel Séailles, où se pressaient plus de deux mille personnes ; il a cet hiver organisé des promenades-conférences au Muséum, au Musée Carnavalet, et, cet été, des excursions botaniques à la campagne.

Pour accomplir ce programme varié, complexe comme la vie qu'il aime, *Jean-Pierre* a déjà groupé un certain nombre de grands frères qui ne lui ont ménagé ni leur amitié ni leur aide efficace. Pour la partie morale et littéraire, Andler, Bédier, Maurice Bouchor. Anatole France, Jean Hugues, Jules Renard, Romain Rolland. René Salomé, Gabriel Séailles, et, côté des grandes sœurs, Geneviève Favre, Odette Laguerre, Gabrielle Maguelonne, Noémi Psichari ; pour l'inspiration ou le contrôle des articles scientifiques Louis Lapicque, Félix Le Dantec, Matruchot ; pour l'histoire, Henri Hauser et Mathiez ; pour les voyages, Félicien Challaye et Charles-Marie Garnier ; enfin, pour la collaboration artistique — non moins gracieuse que l'autre — Hermann-Paul, Hénault, Francis Jourdain, Lebasque, Mirande, Roubille et Steinlein.

Avec ce cortège d'amis, où l'Université ou l'Enseignement supérieur est libéralement représenté, *Jean-Pierre* se présente sans trop trembler aux membres de la Société qui lui ouvre aujourd'hui si obligeamment son Bulletin, et promet à leurs enfants et petits amis une science probe imprégnée de beauté, une vérité saine vibrante d'amour et de joie.

Jean-Pierre, journal pour enfants de 7 à 14 ans, bi-mensuel, 16 pages illustrées, 3 rue de Pondichéry, Paris-15e.

The Scottish Historical Review est une nouvelle publication trimestrielle consacrée à l'histoire, à l'archéologie et à la littérature de l'Ecosse. Cette revue publiera des manuscrits d'anciens poèmes et œuvres en prose, des études philologiques, des notes présentées aux séances des Sociétés savantes. Elle s'intéressera à tout ce qui touche à l'histoire et aux lettres écossaises : folklore, institutions sociales, politiques, ecclésiastiques, commerciales, etc. On trouvera à la fin de chaque fascicule une revue des livres historiques et archéologiques.

Le premier numéro (octobre 1903, prix : deux shillings six pence) ne compte pas moins de 112 pages, grand in-8°. Il contient une série d'articles parmi lesquels nous signalons les suivants : une étude, de M. le professeur Walter Raleigh, sur la vie des auteurs, se rapportant aux plus anciennes biographies des XVIe et XVIIe siècles ; l'article est illustré de quatre très belles gravures d'après des dessins de la Bibliothèque bodléienne ; une lettre de William Stewart au Régent (5 août 1569), publiée par M. Andrew Lang, « Lislebourg et Petit Leitté » (T. A. Law) ; « Description de l'Ecosse pour la reine Madeleine de Valois, fille de François Ier et reine d'Ecosse » (A. H. Millar) ; « Vieux jurons et vieilles interjections » (John Edwards) ; « De l'influence de Lily » (J. T. T. Brown), etc.

Puis vient une excellente revue des livres, faites par des hommes dont les noms font autorité, comme sir Archibald Geikie, Dr W. S. Mc Kechnie, George Neilson, professor Henry Jones, professor R. Lodge, etc.

La revue est imprimée sur papier à la forme très léger, avec un luxe et une intelligence qui font le plus grand honneur à la Maison Mac Le Hose and Sons, Publishers to the University, Glasgow.

A SIGNALER

« **History of French Versification** », par L. E. Kastner, M. A., publié par la Clarendon Press, 1903. 5/6.

« **Specimens of Middle Scots** », par G. Gregory Smith, M. A., publié par W. Blackwood et Sons, Edimbourg (7/6). Cet excellent ouvrage comprend une grammaire du Moyen-Ecossais, une bibliographie des diverses collections de manuscrits, une série de textes du xve et du xvie siècles, un glossaire et des notes.

« **The Last days of the French Monarchy** », par Miss Sophia. H. Mac Le Hose, publié par James Mac Le Hose and Sons, Glasgow, 6/.

CH. M.

Revue pédagogique (*15 juillet 1903*). — **Jules Tannery**, *L'enseignement de la géométrie élémentaire* (Le travail considérable de critique et d'épuration dont les fondements de la géométrie ont été l'objet au xixe siècle, paraît devoir entraîner quelques conséquences pédagogiques. Il faut éliminer les inutilités, les abstractions, et faire raisonner les enfants sur des réalités, ou tout au moins sur des modèles ou des images qui se rapprochent de la réalité ; il faut leur faire pressentir les facilités que, selon Descartes, la géométrie apporte à tous les arts. Substituer aux axiomes logiques, comme l'a fait M. Méray, dans ses *Nouveaux éléments de géométrie,* les propriétés les plus simples du mouvement d'un corps solide ; introduire en géométrie, dans un but de simplification, les termes de la trigonométrie ou le calcul intégral, ce serait peut-être tirer le meilleur parti des trésors que les savants des trois derniers siècles ont amassés pour nous). — **Ch. Somasco**, *L'Instruction et l'éducation du jeune ouvrier à l'Ecole primaire supérieure à section ouvrière* (2e article). (Il est nécessaire de donner à l'enfant, avant son entrée à l'atelier, un complément d'instruction et d'éducation. Les transformations de l'industrie, les perfectionnements du machinisme exigent de l'ouvrier un concours intelligent ; la routine du métier ne suffit pas, il faut développer le raisonnement, l'esprit d'observation. L'éducation du jeune ouvrier doit préparer en lui, outre l'ouvrier, l'homme et le citoyen ; elle doit être essentiellement libérale. M. Somasco dresse le plan de l'école ouvrière, propose des programmes d'enseignement et étudie les moyens de recruter le personnel enseignant nécessaire). — **J. Lecoq**, *Valeur éducative de l'enseignement des langues étrangères* (Il contribuera à la formation positive de l'esprit, il donnera à l'intelligence une activité précise et nette, il éclairera la raison et lui permettra de regarder le monde sans parti pris. Il donnera au pays des hommes mieux armés pour l'existence, des esprits clairs et informés, des âmes vraiment agissantes et vivantes). — **P. B.**, *L'éducation de la rue et la presse de l'enseignement* (L'Association générale des membres de la presse de l'enseignement (président : M. P. Bourdeley) a profité de son dernier banquet annuel pour protester contre la licence des rues et lancer une sorte de manifeste ; il est du devoir de la presse française d'assurer à nos rues la propreté morale et de rendre à Paris sa splendeur éducative). — **G. Lefèvre**, *Revue de l'Etranger : Pays Bas.*

— (*15 août*). — *Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Jules Simon par M. J. Chaumié, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* — **Henry Martin**, *Les colonies scolaires en France et à l'étranger* (1er article). L'œuvre des colonies scolaires est très florissante en France et à l'étranger. — **E. Jacoulet**, *Extrait d'un rapport d'inspection générale* (Principales constatations faites au cours d'une mission d'inspection dans les écoles primaires élémentaires, les écoles primaires supérieures et les écoles normales). — **Jacques Porchet**, *Une école de village pendant un demi-siècle* (1764-1823). — **Theodor Siersted**, *Revue de l'Etranger* : *l'Enseignement primaire en Danemark.*

— (*15 septembre*). — **Ernest Lavisse**, *L'école laïque* (Discours prononcé le 16 août 1903 à la distribution des prix de l'école primaire publique du Nouvion-en-Thiérache (Aisne). — **Jules Delvaille**, *Pour l'éducation intellectuelle* (Nous nous bornons à citer, en l'abrégeant, la conclusion de ce long et intéressant article : « L'éducation intellectuelle consiste à donner à l'esprit l'habitude d'être vraiment lui-même dans son contact avec les autres esprits, et avec les choses. Etre vraiment lui-même, ce sera, d'un mot, être libre... A ce prix, l'éducation intellectuelle ne sera pas une œuvre purement abstraite, elle aura une portée sociale ». — **Maurice Pellisson**, *La prophylaxie de la tuberculose dans les établissements universitaires*, d'après les rapports des recteurs (Toutes les mesures réclamées par la commission spéciale ne sont pas immédiatement applicables, mais partout le personnel universitaire s'est efforcé de se conformer aux instructions données). — **Henry Martin**, *Les colonies scolaires en France et à l'étranger* (2e article) (Renseignements très intéressants sur l'organisation et le fonctionnement des colonies scolaires. Les directeurs et les médecins s'acordent à reconnaître les excellents effets physiologiques et moraux de cette cure d'air. C'est là une œuvre auguste de charité, de pacification, de fraternité). — **Lucien Beaujeu**, *L'enseignement pratique des langues vivantes* (Quelques pages extraites d'un discours prononcé à la distribution des prix du lycée Condorcet). — **Charles Borner**, *Revue de l'Etranger* : *L'instruction publique dans l'Inde anglaise* (L'enseignement primaire et surtout l'enseignement secondaire ont fait des progrès énormes dans ces dernières années. L'enseignement supérieur est donné dans cinq Universités, organisées sur le modèle des Universités anglaises. L'enseignement féminin est aujourd'hui répandu sur toûte l'étendue de la péninsule).

Revue universitaire (*15 juillet 1903*). — *Loi relative aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de la fondation des premiers lycées.* — **Henri Bornecque**, *Un Directeur de gymnase allemand* (Aperçu des conseils ou instructions données par le directeur d'un gymnase allemand aux élèves et aux professeurs ; multiplicité de ses fonctions). — **A.-B.**, *Méthodologie des langues vivantes* (suite et fin). Notes prises aux conférences de M. Schweitzer (Evocation des actes passés et futurs. De l'emploi des tableaux muraux. L'interprétation des textes. Conservation des vocables et de la grammaire. Devoirs écrits). *La pédagogie à l'Ecole normale* (Programmes de l'enseignement pédagogique donné au cours des deux dernières années). — **Belot et Gallouédec**, *Le con-*

[illegible]

[illegible]

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA VINGT-TROISIÈME ANNÉE

(XLVI DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

Pages

DISCOURS

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

SOCIÉTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

NÉCROLOGIE

NOTES, DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

REVUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

PRINCIPAUX ARTICLES DES REVUES

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MM.

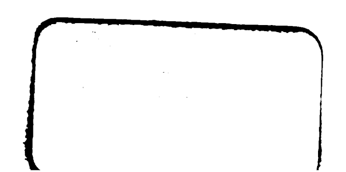
.. Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Lavvette, maître de conférences à l'École Normale supérieure, séc.-gén.-adj.
Aulard, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
F. Blondel, docteur ès lettres.
Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École Normale et à l'École libre des sciences politiques.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Brouardel, de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Flach, professeur au Collège de France.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Glasson, de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Acad. des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres.
Louis Legrand, correspondant de l'Institut, cons. d'État.
Lippmann, de l'Institut, prof. à la Faculté des sciences.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Moissan, de l'Institut, prof. à l'École de pharmacie.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Edmond Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum.
Perrot, de l'Institut, directeur de l'École normale supér
Picavet, directeur-adjoint à l'École des Htes Études.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Dr Regnard, directeur de l'Institut agronomique
Richet, de l'Institut, prof. à la Faculté de médecine.
A. Sorel, de l'Académie française, professeur à l'École des sciences politiques.
Tannery, maître de conférences à l'École Normale supérieure.
Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

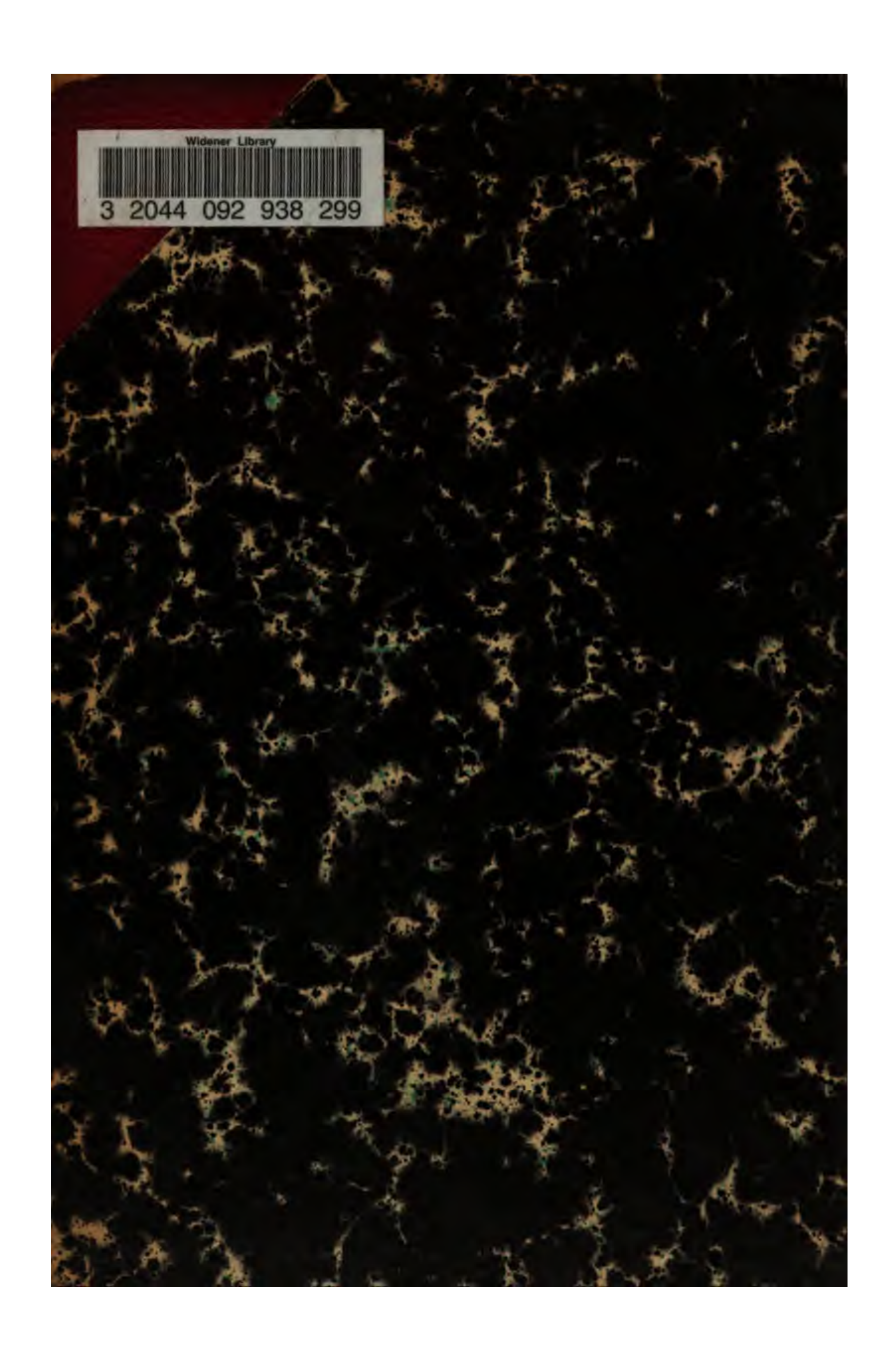
CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX ET ÉTRANGERS

Altamira y Creves, Professeur à l'Université d'*Oviédo*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (États-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelee, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
César-Bru, professeur à l'Université, Aix-Marseille.
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Desserteaux, professeur à l'Université de Dijon.
Drtina, Professeur à l'Université tchèque de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Me Gille (*Montréal*).
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Alcée Fortier, Professeur à Tulane University, *New-Orléans*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
L. Leclère, Professeur à l'Université libre de *Bruxelles*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Sieeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Prof. à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).
Xénopol, recteur de l'Université de Jassy, correspondant de l'Institut.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ, imprimeur-gérant.






Widener Library
3 2044 092 938 299